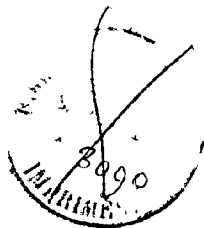


MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES.

VII^e SÉRIE. — TOME XVII. — Année 1894.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — rue Pradier — 12
1895

Per 80
10493



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

L'INTRODUCTION AU CARTULAIRE

OU CHRONIQUE DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT

	Pages.
AVERTISSEMENT	III
CHAPITRE I. — État politique du Midi de la France. Saint-Saturnin-du-Port et son monastère. Voies de communication. L'Œuvre du Saint-Esprit. Les carrières du Bourg-Saint-Andéol. La directe. Pose de la première pierre du pont. Les quêtes. Frères et sœurs donnés. Démêlés avec le seigneur de Saint-Saturnin et le recteur du Comtat. Le pont primitif.....	XXI
CHAPITRE II. — Le paréage. Les offrandes de l'oratoire. L'Hôpital. L'Église du Saint-Esprit. L'hôpital des pauvres passants et des femmes en couches. Les enfants exposés. La Maison-du-Roi. Nouvelles exemptions seigneuriales et des rois de France. Indulgences accordées par les souverains Pontifes. L'hôpital de Notre-Dame-de-la-Pierre. Construction du presbytère et de l'église. Le Petit-blanc. Le Franc-salé. L'entretien du pont.....	XLV
CHAPITRE III. — Achèvement de l'église du Saint-Esprit. Les frères-prêtres et leur recteur. Le Bureau. Le portail de l'église. Les digues du Rhône. La pêche autour des piles du pont. Domaines de la Maison. Les frères-prêtres recherchent leur indépendance. Dissentiment avec les recteurs. Bulles pontificales. Les protestants. La misère dans la Maison. Les enfants exposés. Les quêtes au XVI ^e siècle.....	LXXV

	Pages.
CHAPITRE IV. — La citadelle. Le nouvel hôpital. Rec- teurs et frères-prêtres. Les Oratoriens. L'Ordre du Saint- Esprit.....	XCVII
CHAPITRE V. — Les hôpitaux diocésains. L'édit de 1695. Les filles de la charité. La Maison-du-Roi et le gouverneur. Les chanoines du Plan. Libre passage sur le pont. Tentative d'élargissement. Reconstruction et suppression des portes et des tours Saint-Nicolas. La chaussée allant de la porte Saint-Michel au pont. Der- niers pèlerinages à l'église du Saint-Esprit. La dernière élection du Bureau.....	CXIV
CHAPITRE VI. — Dissolution de l'Œuvre des Église, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit.....	CXXXV

ERRATA

Page iv, ligne 10, lisez philanthropique; p. v, l. 24, lis. Lamotte, et l. 34, lis. Montclus; p. vi, l. 6, lis. récolement; p. ix, l. 26, lis. Hist. générale de Languedoc; p. xvii, l. 23, lis. dicton populaire; p. xxix, l. 35, lis. pouzzolanes; p. liii, l. 15, lis. Lh'o pour Lio; p. xcii, l. 1, lis. cachant, parfois. dans...; p. c, l. 16, lis. constatait, et l. 29, lis. (5); p. cxii, l. 27, lis. Basville ou Bâville; p. cxv, l. 22, et p. cxvi, l. 15, lis. Id.



PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 21 juin 1894.

NIMES DEMAIN

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. le docteur E. MAZEL,

Président.

MESDAMES. MESSIEURS,

Vous ne serez point trop surpris si je viens vous rappeler, après bien d'autres, que notre Compagnie a eu constamment, dès son origine, pour but principal, sinon exclusif, la mise à jour, je dirai presque le culte respectueux et l'amour de tout ce qui a trait à l'histoire de Nîmes et des régions qui l'avoisinent.

A ceux qui feraient semblant de l'oublier, il suffira, je pense, de mentionner les derniers disparus d'entre nous, hier encore pleins de vie et de force et dont les noms sont dans toutes les mémoires. Leurs œuvres sont là qui les recommandent à votre attention et justifient mon dire.

J'ai tenu à rester fidèle à cette tradition, et, puisque à titre de Président de l'Académie, il m'est donné aujourd'hui de prendre la parole dans cette enceinte, laissez-moi vous entretenir encore de notre intéressante ville..... avec cette différence toutefois qu'au lieu de reporter vos regards en arrière et de considérer, avec ceux qui m'ont précédé, la grandeur de l'ancien Nîmes, je m'efforcerai d'envisager avec vous, au point de vue esthétique, le présent et l'avenir de cette cité.

Vous vous êtes absentés quelques fois, n'est-ce pas, de Nîmes, sous l'aiguillon des chaleurs estivales par exemple, et après de longs mois d'un labeur soutenu?... On part toujours avec plaisir, avouons-le, mais comme on revient avec plus de plaisir encore ! ...

La jeunesse seule ne se lasse pas aussi facilement. Infatigable, elle ferait le tour du monde à la poursuite de sites imprévus et de perspectives nouvelles. Pour le plus grand nombre il vient un temps où ce qu'on préfère de l'Odyssée ce sont les derniers chants, et alors on répète avec le vieux poète Angevin :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un long voyage,
Ou comme cettuy-la qui conquist la Toison,
Et puis est revenu plein d'us et de raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge !... (1)

Il y a quelque temps, je revenais, pour ma part, d'une assez longue tournée et j'eus pour Nîmes, en rentrant, des yeux de père. Cette fastueuse Avenue Feuchères, qu'à ma descente de la Gare le soleil couchant illuminait ; la blancheur de la Fontaine monumentale éclatant au bout de la verdure sombre, tout me parut splendide et, mieux encore, délicieux.

Le souvenir aidant des dernières villes de Provence et d'Italie, que je venais de parcourir, je me pris à songer à l'impression d'un touriste fin et délicat, débarquant tout-à-coup et sans être prévenu, en notre ville, et je voulus en rêve parer Nîmes de toutes les séductions qu'on aurait pu, qu'on aurait dû lui donner et que les circonstances, le malheur des temps, peut-être la faute des hommes lui refusèrent jusqu'à ce jour.

C'est à cette promenade d'imagination que je vous convie. Si vous le voulez bien, nous la referons ensemble. Nous parcourrons des rues et des places que vous connaissez depuis longtemps, sur lesquelles, tout enfants, vous avez joué sans doute, mais la folle du logis est une fée habile à déguiser les aspects et si ce que nous allons voir n'est

(1) Joach. Du Bellay. Sonnet.

pas la réalité concrète, n'est pas le Nîmes actuel, ce sera *le Nîmes de demain*, en tout cas ce qu'il devrait ou pourrait être.

Tout n'est peut-être pas illusion pure dans ce que j'ai à vous exposer ici. Cet artiste voyageur, dont je vous parlai tout à l'heure, cet appréciateur exquis et passionné pour les merveilles que dore notre grand soleil du Midi, je le connais. Il était dans nos murs pendant les dernières vacances, et Dieu sait le charme qu'éprouvaient ses amis à l'écouter, pendant les trop courtes journées qu'il a passées au milieu de nous... Je veux vous raconter une de ses excursions en lui laissant le plus souvent et bien volontiers la parole (1). Je le prends en quelque sorte au débotté.

Le voici qui descend les escaliers de la Gare. Le premier coup d'œil sur la royale avenue, dont il a été question tout-à-l'heure, lui arrache un cri d'admiration. Il s'arrête un moment, porte ses regards à droite et à gauche et, comme il s'est aperçu en venant et tout le long de la voie parcourue, que Nîmes est situé dans une vaste plaine, il ne s'explique pas tout d'abord que le point d'arrivée occupe une éminence. Les deux longues files d'arceaux qui, se détachant de la Gare centrale, vont s'incurvant à l'ouest et à l'est, jusqu'à de lointains tournants, pour constituer un viaduc élevé sur un sol bas et plat, lui apparaissent comme une bizarre anomalie.

Il s'informe.

Le promeneur à qui il s'adresse est un peu archéologue, comme tous les Nîmois, et, de même qu'il serait peu embarrassé pour donner à son questionneur les dernières

(1) Depuis quelques années, aux vacances d'octobre, M. Henri Mazel a pris l'habitude de faire les honneurs de sa ville natale aux amis qui viennent lui rendre visite. J'ai rencontré là des hommes de tout état, de tout âge, de toute nationalité et dont le nom n'est pas sans éclat en France et à l'étranger.

C'est un très incomplet résumé de leurs impressions que je reproduis ici, d'après mes souvenirs et sur les notes crayonnées par le Directeur de l'*Ermitage*.

hypothèses sur la destination de la Tour-Magne, il l'est encore moins pour lui expliquer « que ce viaduc, parfaitement inutile d'ailleurs, fut élevé dans une intention » artistique, hélas ! et pour permettre aux Nimois modernes, sinon de traiter d'égal à égal avec les constructeurs du Pont du Gard, du moins de jouir d'une Gare monumentale qui, par ses deux étages d'arceaux, put donner aux étrangers un avant goût des prochaines Arènes.

» Il est vrai, a-t-il soin d'ajouter, que le monument est d'une platitude, d'une monotonie et d'une banalité parfaites, que le Viaduc a été hors de prix et qu'avec l'argent dépensé à sa construction, on aurait pu non seulement faire le chemin de fer en tranchée, mais tracer tout un jeu de larges voies et de squares sur son emplacement, qu'il a d'ailleurs eu pour résultat d'arrêter le développement de la ville vers la plaine, seul endroit propice pour de vastes quartiers aérés et ombragés. Il est encore vrai que la Gare actuelle étant insuffisante, non moins qu'incommode aux voyageurs pressés ou malades, on parle de la démolir et avec elle l'architectural et onéreux Viaduc ».

Sur ces derniers mots, notre esthète, un peu déconcerté, se dérobe et remontant l'Avenue il se dirige vers l'Esplanade ensoleillée qui de loin lui fait signe.

En débouchant sur la Grande Place qu'orne cette fontaine Pradier, si subtilement symbolique (d'admirables corps de dieux et de déesses, légitimés par un mince, très mince filet d'eau, toute l'âme grecque du Midi, quoi !), ce qui surtout le frappe, c'est l'exacte harmonie des proportions de la Place et de l'Avenue Doublez l'une ou allongez l'autre, la proportion disparaît et l'harmonie s'éteint. S'il avait continué à causer avec le promeneur de tout-à-l'heure, notre touriste aurait pu apprendre de lui qu'il est question, depuis longtemps, de reporter la gare des voyageurs à 500 ou même 800 mètres dans la plaine. A mon tour j'imagine qu'il aurait pu lui donner quelques bons conseils sur ce point :

« Je crois volontiers que cette reconstruction deviendra de plus en plus nécessaire, la Gare est trop petite et le

» Viaduc trop barrière. Ce serait pourtant dommage de
» détruire ce qui, à première vue, dénote dans votre ville
» un goût sûr, je veux le dire encore, la proportion de
» l'Esplanade avec le tour des Boulevards, de l'Avenue
» avec l'Esplanade... Quoi qu'il en soit, et si la voie ferrée
» doit être un jour, selon vous, reportée à 500 ou 800 mè-
» tres, n'oubliez pas, pour être corrects jusqu'au bout et
» aussi pour éviter la monotonie qu'engendre une avenue
» longue et rigide, de tracer sur l'emplacement de l'actuelle
» Gare une autre place, plus grande que celle de l'Espla-
» nade, si possible, et surtout d'aspect différent. Que ce
» soit, si vous voulez, un boulingrin avec des massifs
» d'arbres, et que le centre, par exemple, n'en soit pas
» occupé par une réplique de la fontaine Pradier. N'im-
» porte quoi, mais autre chose.... Au-delà, que l'avenue
» reprenne jusqu'à la Gare nouvelle, où pourraient égale-
» ment aboutir deux autres larges allées, venant l'une du
» chemin d'Avignon, l'autre du chemin de Montpellier.
» Ce sera le seul moyen que Nîmes ne perde pas au
» change. Si son entrée n'a plus le charme intime et har-
» monieux d'aujourd'hui, elle aura du moins l'aspect
» grandiose d'un trivium Versaillais. »

Ce disant, notre touriste arpente l'Esplanade. Il aperçoit, à gauche, les arceaux dorés des Arènes qu'il se réserve d'étudier à loisir. La colonnade du Palais de Justice ne le sollicite guère ; il en devine d'avance et sans peine l'ordonnance et les détails.

Mais ce qui le fascine en ce moment, c'est le clocher de Sainte-Perpétue. Cette flèche aigüe, tout-à-fait anormale certes, dans un pays de soleil, flanquée à ses angles d'autres petits clochetons à chapeaux pointus, portés sur colonne unique, l'obsède et le tourmente. Devant la façade son étonnement s'accroît à la vue de l'arc mauresque qui, sous cette flèche pseudo-gothique, se hausse au-dessus du portail. Il entre ; les mêmes berceaux mauresques qui bordent la nef, non sans grâce, lui ménagent de nouvelles surprises.

Il passe sans mot dire devant la Saint-Sulpicerie des chapelles du chevet, éclairées en trompe-l'œil. « En

» somme, pense-t-il, cette Eglise est curieuse et, pour
» n'être pas d'un goût irréprochable, son architecte n'en
» a pas moins fait louable effort personnel. Ses arcs
» de faux Alhambra ne sont point déplaisants à l'œil
» et peut-être nos grands constructeurs devraient-ils en
» effet appliquer à nos églises certains éléments de l'art
» Persan.... Cela vaut certainement mieux qu'un pastiche
» gothique ou une copie romane, même exacts, dont
» on a tant abusé en ces derniers temps.... ..

» C'est égal, ce clocher pointu me blesse. Encore s'il
» était seul, mais il m'a semblé, de ma fenêtre de wagon,
» en apercevoir quelques autres émergeant au-dessus de
» la ville. Comment expliquer pareil solécisme architec-
» tural ? Où les Nimois ont-ils vu des églises méridionales
» surmontées d'éteignoirs ? Leur Cathédrale aurait-elle
» une flèche barbelée ou encore les vieilles Eglises des
» villes voisines : Narbonne, Montpellier, Avignon, Arles ?
» Il semble qu'avec l'arc mauresque, adopté pour Sainte-
» Perpétue, on eût dû, pour la construction du clocher,
» se rapprocher du minaret qui est carré... Une tour
» quadrangulaire s'harmoniserait à merveille avec les
» lignes planes des constructions latérales. »

Puis continuant à marcher : « Ce qui manque, par
» exemple, c'est là-bas, à ma gauche, un Edifice de haute
» envergure. Oh ! point une répétition du minaret d'en
» face ! Le souci de la symétrie est le bourgeoisisme de
» l'art ; mais l'équilibre des masses est une des conditions
» du beau et cette fusée de pierre, toute seule, me fait
» mal comme un cyprès solitaire dans un mazet.

.... .. » Justement il y a de ce côté de vagues
» bâtisses basses et trapues. Est-ce un couvent ? est-ce
» une auberge ? Je ne le distingue pas bien encore,
» mais ce que je vois plus clairement, c'est qu'à leur
» place une artistique façade à perron, une sorte de *loggia*,
» ferait bien comme pendant à la grande muraille à jour
» des Arènes. On m'a assuré qu'il a été un moment
» question d'élever ici un Lycée modèle. Cet emplace-
» ment était admirable, surtout si on s'était décidé à
» prendre les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, que vous auriez

» louablement transportés à l'ouest, par exemple, sur les
» collines rocheuses, balayées par le vent et bordant de
» ce côté votre ville. C'est une belle occasion manquée.

» Mais pourquoi ne pas construire là votre Musée, faire
» oublier de la sorte un véritable acte de vandalisme. ou
» bien encore élever, à cette place, l'Hôtel des Postes, la
» Bourse, tout, pourvu qu'il y ait dans ce renfoncement
» un édifice harmonieux et de masse imposante ?

» Mais alors, me direz-vous, il en faudrait un troisième
» pour équilibrer le tout?... Justement, à cet angle que
» je vois près d'ici, en face de la grande envergure des
» Arènes. ... Allons-y ! »

Cet angle, vous l'avez reconnu, est occupé par une maison particulière voisine de l'hôtel du Cheval Blanc et l'hôtel lui-même. Voilà donc notre voyageur sur la place des Arènes. Il a derrière lui l'hôtel que je viens de dire avec la fantaisiste auberge du Caveau, sa petite sœur jumelle aux logis souterrains, à sa droite la façade occidentale du Palais de Justice, à sa gauche les affenages à portes cintrées de l'hôtel de l'Univers.

Mais, tout d'abord, il n'a d'yeux que pour la courbe des Arènes. Ah! cette colossale façade, aux vieilles pierres dorées par dix-huit siècles de soleil, avec quel étonnement ne la regarde-t-il pas, bariolée comme elle est maintenant de pierres blanches, bien neuves, bien propres, bien sages ? Ici un socle de colonne, là une clé de voûte, ailleurs un fragment de frise. C'est comme ces belles pièces de velours jaune appliquées sur les larges et noires braves d'un charpentier.

Les passants qui le contemplent, planté sur le sol, le front rembruni et les lèvres frémissantes, doivent se demander à qui en veut ce pérégrin et à quelle adresse ses yeux roulent fièvreusement dans leurs orbites ?...

Je ne voudrais pas pour beaucoup que celui qui eut — avec l'assentiment du Ministre des Beaux-Arts — l'idée de ces réparations, se trouvât en ce moment à sa portée. J'entends d'ici notre voyageur, débordant d'enthousiasme pour le beau, clamer avec une rare violence : « Je ne sais » qui me retient de vous dire votre fait carrément et sans

» phrases. . . Tenez, Monsieur, allez-vous en et, à l'ave-
» nir, soyez plus réservé vis-à-vis de cet Amphithéâtre.
» On peut vous permettre des blocs de soulèvement, des
» corsets cachés, des rateliers de gradins, mais si vous
» recommencez à nouveau à pratiquer l'amputation des
» chapiteaux, la suture banale des crevasses ou l'énucléa-
» tion des corniches. . . . gare à vous ! . . .

Son juste ressentiment apaisé, notre artiste se tourne à
présent vers le Cheval Blanc et les maisons qui l'enserrent : « Et ceci, ajoute-t-il, quel emplacement admirable...
» N'aurait-on pas dû faire de ce plan des Arènes, si voi-
» sin de l'Esplanade, le joyau de votre ville, en y réunis-
» sant un groupe de monuments ? . . . Il faudra un jour
» acheter tout ce terrain, abattre ces maisons neuves et
» vieilles et élever là, en face des Arènes. . . . quoi ? Votre
» Hôtel-de-Ville parbleu ! votre Capitole. Peut-on trou-
» ver une meilleure place ?

» Où est-elle, d'ailleurs, votre Mairie ?

» Je jurerais qu'elle est perdue au sein de la vieille
» cité, emprisonnée dans des ruelles sans issues et sans
» air et qu'elle-même n'est qu'une lourde maison sans
» style, voire une agglomération de bicoques de toute
» forme et de tout acabit. Et l'on parle encore de l'esprit
» municipal des grandes villes Gallo-Romaines ! Mais
» l'esprit municipal ne va pas sans palais municipal.
» Voyez les communes de Flandre, de la Marche-Rhénane
» et d'Italie. Chacune a son hôtel-de-ville et son beffroi,
» son *palazzo* et sa tour. Allons, les villes du Bas-Langué-
» doc n'ont rien gardé de leur puissance médiévale, elles
» n'ont rien de commun avec les cités flamandes ou ita-
» liennes leurs cadettes au fond ! . . . L'influence centralisa-
» trice de la Capitale, décidément, a le pas sur le génie
» local et il me serait facile de le démontrer sans réplique,
» en établissant que, dans bien d'autres villes comme ici,
» la Préfecture est un immeuble plus décoratif que l'Hô-
» tel-de-Ville »

Ainsi parle notre voyageur. . . . A-t-il surpris dans les
yeux de ses compagnons quelques marques de scepticisme
ou ceux-ci lui ont ils posé, comme à un simple candidat,

la question classique : « d'où viendra l'argent ? »... Sa voix devient grave et l'index en l'air : « Ceci ne me regarde » pas. Je dis seulement ce qu'il aurait fallu faire et non » comment s'y prendre pour le faire.... Comment les » bourgeois du Moyen-âge sont-ils arrivés à bâtir leurs » cathédrales et leurs beffrois ?... .

» Je vois, moi, un magnifique emplacement, je dis : » il devrait y avoir un monument là... Maintenant bâ- » tissez-le ! D'autant, cher indigène, que l'art est indépen- » dant de la matière et que, à tout prendre et si vous » voulez réfléchir quelque peu, une cité ne meurt pas. Ce » que nos contemporains auront le mérite d'entreprendre » sera continué et achevé par leurs descendants. Il s'agit. » avant tout, de faire beau et bien. Moi je viens de Perse, » en passant par le Champ de Mars à Paris, et je rêve » des palais magiques en torchis recouvert de briques » émaillées, de faïences et mosaïques à larges cubes.... » Quoi, vous avez un soleil incandescent et vous ne lui » faites rien flamber !... .

» Equarrissez-moi ce piètre Cheval Blanc et les maisons » attenantes et bâtissez-moi quelque chose de grand, de » spacieux à lignes héroïques, avec un beffroi à l'angle de » l'Esplanade, une construction, si vous voulez, en pierres » vulgaires et noyées dans le mortier, mais que vous re- » couvrirez de carrelages polychromes à faire pépier tous » les oiseaux du ciel

» Il faut du nouveau, surtout en architecture... En fait, » je voudrais que Nîmes fut une ville en mosaïque. Je » voudrais voir revivre, sur votre sol, les splendeurs de » l'antique Persépolis, les merveilles de cette fastueuse » Corinthe, qu'il n'était pas donné à tout le monde de » visiter, la correction artistique des grandes villes Ita- » liennes de la Renaissance... Il suffit de commencer. » tout le monde ne bâtirait plus, désormais, qu'en marbres » éclatants, en faïences multicolores.

» Si vous aimiez les colonnades, pourquoi n'en avoir » pas fait une là ? » — Et le voyageur désignait la façade latérale du Palais de Justice. — « Au lieu de cette plate » muraille à larges baies, interrompue, je ne sais pourquoi,

» par le promontoire de la Maison-d'Arrêt, et qui, dans
» son ensemble, rappelle si sottement une magnanerie
» cossue. on pouvait, à la hauteur du premier étage. jeter
» un long péristyle. Avec les Arènes, le Musée et l'Hôtel-
» de-Ville, il aurait achevé la décoration de cette place. »
..... Maintenant c'était dans l'intérieur de la ville
que s'enfonçait notre touriste. Il suivait le capricieux che-
min qui mène du boulevard des Arènes à la Cathédrale,
et à chaque tournant subit, à chaque méandre biscornu,
c'étaient de petits grognements de satisfaction qui lui don-
naient envie d'embrasser les passants pour habiter de si
cocasses ruelles... Plus de ces horripilations comme il en
avait eu devant le Cheval blanc, ni de ces sourcils circon-
flexes comme en face du clocher de Sainte-Perpétue. Mais
un regret visible, à l'inspection des vieilles maisons, que
le pittoresque des façades ne fût pas à la hauteur de l'étran-
gété des circuits. Par ci par là il tombait en arrêt devant
quelque croisée, quelque porte à écusson, quelque gar-
gouille surplombante. Toutefois, ces menues découvertes.
on le sentait, le satisfaisaient mal ; il aurait voulu des
fragments moins épars, des silhouettes plus riches... Que
de jolies choses auraient pu être favorisées par ces recoins
tordus, ces amusantes rues en jambes-de-chien, comme
nous disons ici !... Ne faudrait il pas, à chacun de ces
détours, une perspective fuyante, une tourelle en encor-
bellement, un pignon, une ligne de créneaux en zig-zag ?
... Et tout en marchant, notre voyageur se demandait
pourquoi la fortune, qui avait favorisé les cités Italiennes,
avait ainsi deshérité les Languedociennes. C'est ici pour-
tant qu'avait tout d'abord fleuri la Civilisation. Les Trou-
badours Provençaux chantaient depuis des siècles que les
Poètes Florentins n'avaient pas encore préludé. Les Cités
de notre Miejour ont eu, elles aussi, leur histoire locale,
leurs podestats, leurs Capulets et leur Montaigus, mal-
heureusement il n'y a eu aucun Bandello pour les narrer,
et surtout aucun Shakespeare pour les reprendre.

Il était arrivé devant la Cathédrale, avait longuement
contemplé la façade, puis les places et les amusantes
ruelles voisines, toujours rebâtissant en rêve son Nîmes.

Maintenant, il se résignait à l'absence des façades romanes et gothiques, mais il aurait voulu un air plus médiéval aux échoppes, des vitraux dépolis, de grandes enseignes barrant la rue d'un mur à l'autre, des velums tamisant le jour, et il expliquait ses idées artistiques aux boutiquiers sur le pas des portes. « Pourquoi, leur disait-il, n'arrangeriez-vous pas ainsi vos rues ? » Et eux de répondre tranquillement : « Parce que nous vendrions moins. »

Les Halles ne l'effarèrent pas : il admettait les nécessités hygiéniques, et trouvait que les démolitions de quelques sinuosités de plus étaient compensées par la découverte des mosaïques trouvées dans le sol. Mais les horribles casernes, en briques démocratiques, qui entourent la place des Halles, le jetèrent dans une fureur telle qu'il dut se replonger dans les ruelles en serpent. . .

« On devrait fustiger, se disait-il, l'entrepreneur capable d'élever de pareilles infamies ! Et ces atroces rues droites et banales, quelle monotonie ! . . . Sans le Soleil et le Mistral, tous les habitants auraient le spleen. Au lieu d'ouvrir cette voie nauséuse, on aurait mieux fait de repaver les délicieux tire bouchons que je viens de parcourir, et de remplacer par une soève couche d'asphalte ces prismatiques cailloux, dont s'offense vraiment les délicates semelles de l'âge présent. »

La Maison-Carrée alluma son enthousiasme, mais il regretta de ne pas tomber à l'improviste sur elle par une de ces ruelles tournantes qui, dans les vieilles villes, comme à Londres pour Saint-Paul, débouchent soudain sous un porche de gigantesque cathédrale.

La colonnade du théâtre, avec ses gros fûts bêtes, trouva grâce à ses yeux. Il y vit une délicate flatterie au bijou Romain, dont ce péristyle bâlourd faisait ressortir l'élégance svelte et aristocratique.

Par contre, il passa discret devant Saint-Paul, qu'il estima néanmoins excellente composition de réthoricien d'architecture et dont il loua sans difficulté la décoration intérieure, due au pinceau de Flandrin, le chevet observé du Château Fadaise et la perspective d'ensemble prise de la rue torse de la Madeleine.

Mais s'il fut sobre de réflexions devant Saint-Paul, il parla et de fort méchante humeur de Saint-Baudile. « Les » sapajous ! grognait-il, mais ce n'est même pas du gothique que Picard ou Champenois, c'est de l'ogival Rhénan, » une copie de copie, un décalque du dôme de Koln qui » n'est lui-même qu'une adaptation cristallisée de notre » vivante merveille de Reims ! Et quelle rage de » clochers on a dans ce pays ! Ils n'ont donc pas compris » leur savoureuse Cathédrale ! S'ils voulaient à toute force » du gothique, ces bons bourgeois, que ne l'ont-ils appro- » prié à leur milieu, comme firent les Pisans quand ils » bâtirent, au bord de l'Arno, cette délicieuse chapelle » française de *Santa Maria della Spina* ! »

La Promenade de la Fontaine l'attirait. Il s'y dirigea. En passant devant le square Antonin, il avisa, à main droite de la statue, un emplacement au nord du Boulevard de la Comédie, qu'il avait déjà noté du perron du Théâtre comme propre à recevoir un édifice. « Pourquoi, se disait-il tout en marchant, la ville n'élèverait-elle pas là un Temple somptueux ? Il n'est vraiment pas digne de la plus nombreuse Communauté Réformée de France, de n'avoir pour Oratoires que les deux anciennes Chapelles qu'elle possède en ville. »

Bientôt il franchissait la grille du jardin, et respirait à l'aise. Enfin, pensait-il, voici qui me plaira sans mélange ! Ses petits grognements d'enthousiasme reprurent ; il admira les zigzags des balustres, le grand rocher couvert de vigne vierge, au bas duquel se tient, assis sur son piédestal, le poète Reboul ; le Nymphée, autrement dire l'enivrante et mystérieuse Temple de Diane. Dans les allées du jardin, il regretta seulement que les Statues ne fussent pas plus nombreuses. Il s'en ouvrit même au Gardien-chef, à qui il avait tout d'abord accordé sa confiance pour le zèle avec lequel celui-ci pourchassait les chiens intrus dans les bordures de buis. « Vous avez, m'a-t-on dit, un Musée, » instable et ambulante, et dans ce Musée quelques Statues » de marbre. Pourquoi ne les placeriez-vous pas ici, sous » les arbres ? . . Est-ce que la Poésie lyrique de Pradier » ou le Réveil de Franceschi, ne feraient pas mieux, fan-

» tômes blancs, dans la verdure, que dans la maussade
» salle où on les a claquemurés ? Que craint-on ? la pluie
» ou le vagabondage des chiens ? » Le gardien-chef se
gratta le front et balbutia : ... « Parce que ces statues
ne sont pas habillées ».

En s'approchant de la source, le voyageur remarqua, à droite, une série de constructions neuves qui lui avaient tout d'abord échappé, un talus adossé à un mur non crépi, une balustrade malencontreuse et au dessous une lourde cascade en rocaille. Son humeur, qui s'était rasserenée, rebouillonna. « Ce n'est pas beau, fit-il. » — « Oh, Monsieur, expliqua le garde, c'est au contraire admirable ! » Figurez-vous qu'à la place il y avait autrefois un rocher à pic, énorme, avec une grande dépression herbeuse au has, et dans cette dépression des choses bizarres, comme une sorte de fossé avec des gradins en rocailles et des arbres entremêlés. Les savants de notre Académie croient que c'étaient les débris d'un cirque romain taillé dans la colline. Ça n'avait aucun intérêt. Alors on a proprement enfoui tous ces débris et la dépression avec, et on a fait ce beau talus en pente douce, cachant même le sommet du Grand Rocher sur lequel on a mis cette jolie cascade. »

Le voyageur souffla d'un air féroce, mais le gardien-chef, ancien franc tireur, supputant la somme probable du pourboire, affecta de ne pas comprendre et ne quitta notre excursionniste qu'à l'extrême limite de son district, c'est à-dire aux abords du Rond Point du Grand Cèdre.

Il serait trop long de suivre notre ami dans ses nombreuses promenades à travers la ville ou dans ses alentours. L'amphithéâtre des collines rocheuses et embaumées qui se dresse de l'est à l'ouest, au nord de la Cité, le tenait dans un véritable enchantement. C'est que l'ensemble du paysage, avec ses dépressions et ses élévures, ses torrents desséchés et sinueux, l'abondance relative de ses plants d'olivier et de figuier et çà et là quelques bouquets de pin d'Alep et autres arbustes résineux, lui rappelaient, à chaque détour de sentier, le souvenir des campagnes de l'Asie Mineure où s'était écoulée sa première enfance.

Il aimait à parer cette solitude de toutes les splendeurs qui lui revenaient à flots pressés de l'Orient.

Un jour elle lui apparaissait sous les traits d'une vigne gigantesque, à terrasses superposées, pliant sous le faix de pampres énormes, comme aux temps des raisins de Jéricho. Une autre fois, c'était une succession de bois feuillus pareils à ceux de l'époque druidique et avec eux une abondance d'eau à Font-Chapelle, à Calvas, à Saint-Baudile, à la Fontaine de Nîmes, telle qu'on n'en a plus vu depuis la Conquête Romaine.

La pittoresque Carrière qui, derrière et au nord de la Tour-Magne, surplombe la route d'Alais, en face des bois de Mitau et des Espesses, lui semblait digne d'une meilleure destinée. Il la mariait, dans sa pensée, avec les Villas qui la dominent, les rattachait toutes par un mur crénelé à la Tour-Magne elle-même, englobant ainsi un antique Oppidum adjacent, que nous avons le tort de méconnaître, le berceau, suivant d'aucuns, de notre Cité (1), et constituait ainsi une véritable acropole, semblable à l'Acropole d'Athènes, restaurée par le crayon de Marcel Lambert (2).

D'autres fois, des hauteurs du champ de tir, mesurant du regard la ligne bleue de la Chaîne Cévenole, depuis le Tanargue et le mont Lozère jusqu'aux sommets surbaissés de la Serane de Gange et les contreforts du Larzac, aux approches de Lodève; suivant, d'autre part, le cours du Rhône, et considérant les nombreuses lignes ferrées qui aboutissent à Nîmes, il se laissait aller à trans-

(1) Cet oppidum, dont les traces apparentes subsistent encore et surplombent le Cadereau d'Alais, près des Carrières Bourrillon, occupait le vaste périmètre ou se dressent actuellement les villas ou mazets de MM. Durand, Bonijoly, Auger, Vidal, Loubier, l'ancien tombeau du Colonel Blachier et le tumulus qui a précédé la Tour-Magne.

Il a été signalé pour la première fois, si je ne me trompe, par un savant autant que modeste archéologue, M. l'abbé Rouvier, ancien aumônier du Lycée Rollin, reconnu par M. le docteur Dehours, le Russe Georges Levenkoff et d'autres encore.

(2) Voir *Histoire des Grecs*, par M. V. Duruy, tomes III et IV. Acropole d'Athènes.

former celle-ci en importante place de guerre. Encore un peu, il en aurait fait la clef de la Province du Languedoc devant un ennemi venant de Lyon ou des Alpes.

Nous ne nous lassions pas de le suivre. C'était tous les jours quelque idée nouvelle, originale peut-être, mais le plus souvent d'une portée sérieuse, sinon dans le présent, du moins pour l'avenir de la Cité.

Un soir d'automne, je l'accompagnais, dans sa dernière tournée, à la terrasse du Mas rouge, à l'orient de laquelle on posait en ce moment une grille à jour, au lieu et place du vilain mur qui barrait la vue du côté du levant.

Cette première ligne des Garrigues, dont nous foulions le flanc méridional, l'intéressait sans cesse. A nos pieds se profilait, à droite et à gauche, une portion restreinte de la ville et au milieu, bien en face, ce magnifique Cours Neuf, un peu sec, un peu monotone, que je voudrais bien voir appeler définitivement et irrévocablement Cours Mareschal, du nom de l'ingénieur, trop oublié à cette heure, à qui nous devons le Jardin et les abords de la Fontaine et le Peyrou de Montpellier (1).

Au premier plan, à gauche, à portée de la main en quelque sorte, se dressaient raides et anguleux les murs tristes de la Maison-Centrale; au second plan, la masse vert sombre du Mont Duplan. Peu de villes, certainement, il faut bien l'avouer, disposent d'un emplacement plus favorable au tracé d'un vaste boulevard extérieur et supérieur, reliant entr'elles les deux grandes promenades

(1) L'ingénieur Mareschal, directeur des fortifications de la Province du Languedoc, après La Blotière, mort vers 1740, n'a pas seulement dressé les plans de la Fontaine de Nîmes et du quartier qui l'avoisine, comprenant les canaux de la Fontaine, la Plate-Forme, le Cours-Neuf et les rues adjacentes.

A Montpellier, l'hôpital Saint-Louis en 1758, le théâtre et la place de la Comédie en 1757-1758, ont été édifiés sous sa direction, par Hilaire Ricard, celui-là même qui venait de construire les bassins de notre Fontaine. (Voir les *Transformations de Montpellier*, par le docteur Léon Coste, 1893, p. 29, 77, 79 et suiv.).

Rien dans ces deux villes ne rappelle au souvenir des générations actuelles ce grand constructeur.

ombrées de la ville. « Cette maussade Maison-Centrale, » disait notre ami, est actuellement et véritablement mal » placée, inutile au moins sinon dangereuse. Rasez-moi » toutes ces bâtisses et, à leur place, tracez comme un » jardin suspendu, une façon de Peyrou de Montpellier, » une magnifique terrasse avec des balustres, des fontaines et des statues, descendant par une large avenue » sur le Grand-Cours, dont elle n'est distante que de 100 » mètres et s'étageant en rampes successives et ornements jus- » qu'à la rencontre du Grand boulevard supérieur, » entre le Mont Duplan et la Tour-Magne.

» Là, sur cette crête, non loin de la ligne des Moulins » à Vents, qui ne manquent pas de pittoresque, on devrait » bien construire un *sanatorium* pour les enfants débiles. » Il aurait sa raison d'être à l'égal au moins des Ecoles et » Institutions diverses que l'on voit dans toute cette ré- » gion. Il resterait ensuite à unir l'Oratoire Saint-Baudile » et le Mont-Duplan à l'aide d'une passerelle en fonte, » ouvrir un large débouché à celui-ci à travers les Caser- » nes qu'on rebâtirait ailleurs, et dans de meilleures con- » ditions, et prolonger directement au Nord jusque sur » les hauteurs le boulevard des Calquières. »

Que vous en semble, Mesdames et Messieurs, et ne pensez-vous pas, avec notre Guide et avec moi, que du coup notre ville de Nîmes se trouverait ainsi parée d'une magnifique ceinture d'édifices splendides, de promenades savamment aménagées et de grands boulevards dont l'ensemble ferait envie à bien des Cités de très haute importance, mais que la nature a moins heureusement dotées au point de vue topographique et esthétique à la fois ?

Encore un mot et je finis.... Je ne sais si, parmi ceux qui m'écoutent, beaucoup assisteront à la réalisation du rêve que je viens de vous conter. Des transformations pareilles à celles dont je n'ai pu vous donner qu'une faible idée et en hâte, demandent, il faut le dire courageusement, de la suite dans les idées, un esprit de direction, dont nos révolutions imbéciles nous ont fait perdre la trace, et avec ce sens pratique des choses, indispensable lorsqu'on veut aboutir, beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

Ces derniers et nécessaires éléments de succès ne sauraient faire défaut si nous savons être sages et si notre pays est sagement administré. Il s'agit de se mettre à l'œuvre hardiment et de marcher de l'avant, sans se préoccuper outre mesure des premières difficultés de l'entreprise.

Aujourd'hui, une œuvre s'impose, œuvre de premier ordre, œuvre capitale et qui doit nous préoccuper tous, sans distinction de parti, de culte ou de classe, c'est l'assainissement de notre ville de Nîmes ; il y va de son avenir, de sa prospérité, du bien-être de tous ceux qui l'habitent!..... J'ai traité cette grave question ailleurs, je ne saurai la reprendre ici ; il m'aura suffi de dire une fois encore que rien, dans les préoccupations quotidiennes, ne doit primer la solution du grand problème soulevé à cette heure, je dirai presque dans le monde entier.

L'Évangile, auquel il faut revenir sans cesse lorsqu'on aborde les difficultés de la vie sociale, a un mot heureux entre tous : « Cherchez d'abord le royaume des cieux, et » le reste vous sera donné par surcroît. »

Qu'est-ce à dire, Messieurs, et ne vous semble-t-il pas qu'il est permis d'interpréter ainsi ce passage : Recherchez d'abord, provoquez par tous les moyens l'amélioration constante, progressive, soutenue, au physique et au moral du plus grand nombre, de tout le nombre. Or, quelle plus complète amélioration de la famille humaine que celle qui ressort de l'hygiène bien comprise et sagement appliquée ! Celle-ci, en ce qui concerne plus particulièrement la propreté et la salubrité privée et publique, nous enseigne le respect de nous-mêmes et des autres, augmente le bien-être d'un chacun, diminue les chances et la gravité des maladies et prolonge d'autant la vie humaine.

Ce premier et inestimable bienfait obtenu, tout le reste, je veux dire le côté décoratif et brillant de l'existence, ce que l'esthétique appelle le beau et envisage comme l'idéal à poursuivre sans trêve, nous le réaliserons, en partie du moins, tout naturellement, à son heure et comme la juste récompense de nos communs efforts.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

PENDANT L'ANNÉE 1893

par M. Joseph SIMON.

Président sortant.

MESDAMES, MESSIEURS,

La tâche du président sortant, dans la séance publique de chaque année, consiste à vous apporter un exposé des travaux de l'Académie pendant l'année de sa présidence. Si cette tâche a quelque chose d'ardu à cause de la difficulté de résumer en quelques pages des lectures qui ont souvent une réelle importance, de manière à vous en présenter un tableau intéressant et fait avec toute la compétence désirable, elle a aussi son agrément. C'est un véritable plaisir de relire, avec l'attention qu'exige l'obligation d'en faire l'analyse, des études qu'on a presque toujours écoutées trop superficiellement ou entendues trop rapidement. C'est ensuite un honneur très grand de vous en entretenir et de satisfaire une curiosité qui nous flatte au suprême degré.

La mission principale des Académies de province, c'est l'étude des monuments d'histoire locale. Pas plus que par le passé notre Compagnie n'y a failli l'année dernière.

M. Lombard-Dumas, membre non résidant, a choisi pour domaine de ses études la période préhistorique. Il recherche les traces qu'ont laissées sur le sol de notre département les populations paléolithiques et néolithiques qui ont été surprises et détruites ou absorbées par les Celtes. Continuant l'œuvre des Emilien Dumas, des Léon Alègre, il va des bords du Vistre, des rives du Vidourle et du Gardon au sommet des Causses, explorant les plaines, fouillant les cavernes, mesurant, comptant et décrivant ces antiques monuments en dalles horizontales ou verticales, auxquels nous donnons les noms bretons de dolmens, menhirs, cromlecks, que nos paysans appellent Peyrelados (pierres larges), Peyre plantados (pierres plantées), Peyros cabussélados (pierres avec couvercle), Peyros décabussélados (pierres sans couvercle), et qui recouvrent, mêlés aux ossements humains, tant de spécimens de l'homme primitif, examinant ces débris, les tournant et les retournant comme pour y sentir palpiter la vie de nos premiers ancêtres.

M. Lombard-Dumas a énuméré et classé, par arrondissement et par commune, tous les monuments mégalithiques du Gard, signalés jusqu'à ce jour. Il en indique 131 pour l'arrondissement d'Alais, 88 pour celui du Vigan, 39 pour celui d'Uzès et 7 seulement pour celui de Nîmes. Est-ce à dire que les populations préhistoriques aient eu une prédilection pour les pays montagneux ? Cela n'est pas probable. La région méditerranéenne au climat si doux, n'a pu manquer, comme le dit fort bien M. Lombard-Dumas, d'attirer, en tout temps, des peuples qui vivaient de pêche, de chasse ou d'agriculture. Seulement les preuves de leur séjour ont plus facilement disparu dans la plaine que dans les lieux déserts de la montagne.

Quelle était l'origine de ces populations ? Voyez l'insatiabilité de notre esprit. Nous sommes ici presque aux sources de la vie et nous voulons remonter encore plus haut. C'est que rien ne peut satisfaire notre curiosité de connaître l'origine des choses. De la comparaison des pierres à figures anthropomorphes de Collorgues et de Castelnau avec celles de Saint-Affrique dans l'Aveyron,

qui toutes représentent les femmes avec la moitié du visage caché par un voile et les sourcils réunis entre eux par un tatouage à travers la glabelle, M. Lombard-Dumas déduit que nos aïeules préhistoriques se tatouaient comme les femmes du Sahara et portaient le voile comme celles de l'Algérie, et il conclut à une communauté d'origine entre les premiers habitants des deux côtés de la Méditerranée. A la distance qui nous sépare de l'époque dont s'occupe M. Lombard-Dumas, toutes les conjectures sont permises. Celle-là, cependant, n'est pas absolument invraisemblable, car on admet sans difficulté aujourd'hui qu'à des époques antérieures à l'histoire il y ait eu, en Afrique, une immigration de hordes venues du Nord.

M. Estève, le zélé conservateur de notre Musée archéologique, est, lui aussi, passionné pour tout ce qui nous reste des temps anciens, mais il ne porte pas ses investigations aussi loin en arrière. C'est la période romaine qui attire surtout son attention. Il est toujours à l'affût de quelque relique de cette époque, dont le sous-sol de notre ville et des environs est si riche. Pas un terrassier n'y donne un coup de pioche sans que M. Estève ne soit là à regarder par dessus son épaule, pour scruter et examiner la tranchée. Aussi aucune trouvaille ne lui échappe et, grâce à lui, nos recherches épigraphiques augmentent de jour en jour. Nous lui devons une grande reconnaissance, mais nous devons remercier aussi les ouvriers, entrepreneurs et propriétaires qui, les uns, s'empressent de lui signaler les découvertes, et les autres, n'hésitent pas à faire don à la ville de monuments auxquels nous attachons une grande importance.

M. Georges Maurin a rendu compte d'un livre traitant de la même époque, de M. Espérandieu, membre correspondant : *Les Inscriptions antiques de Lectoure*. M. Maurin a remarqué dans cet ouvrage la précision, la clarté et la rigueur scientifique qui font de M. Espérandieu un de nos plus éminents épigraphistes.

Le Moyen Age, dont l'étude est si captivante, parce qu'il est le creuset où se sont combinés, mélangés, fusionnés tous ces éléments divers : bretons, gallo-romains, visigoths, burgondes, gens du Midi et gens du Nord, qui ont formé la patrie française, parce qu'il est l'époque où la France à peine née a balbutié ses premières poésies si naïves et si gracieuses, raconté ses exploits en des récits si simples et si touchants, mais en même temps si attristante et si navrante parce qu'il est l'âge d'or des préjugés, des superstitions, de l'intolérance et de la cruauté, le Moyen Age a fourni quelques travaux du plus haut intérêt.

Un monument du X^e siècle selon les uns, du XII^e selon les autres, a donné lieu à une savante discussion entre MM. Bruguier-Roure et Bondurand. Il s'agissait d'une inscription dédicatoire de l'antique église de Carsan. M. Bondurand y a lu le nom de Saint-Crescent, M. Bruguier-Roure, appuyé sur l'autorité de feu Germer-Durand, celui de Saint-Cassius. Ce sont discussions fréquentes entre épigraphistes. Presque toujours le temps, et souvent les hommes ont en partie effacé les textes qu'il importe de déchiffrer. Nous devons savoir d'autant plus de gré à ceux qui s'y appliquent, de consacrer leur érudition et leur perspicacité à une science qui, seule, permet de reconstituer le passé.

M. Bruguier-Roure a continué, en outre, le remarquable et précieux travail auquel il s'est consacré depuis tant d'années, le *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*.

M. Bardou, qu'un de mes prédécesseurs a qualifié fort justement de bénédictin laïque, a apporté de son côté de nombreuses contributions aux travaux sur le Moyen Age.

Notre volume des Mémoires pour l'année 1893, contiendra de lui la suite des *Listes Chronologiques pour servir à l'histoire de la ville d'Alais*. œuvre très importante qui a déjà valu à son auteur les félicitations des plus célèbres médiévistes.

Il nous a communiqué un document des plus curieux de

la fin du XV^e siècle. C'est l'instruction d'un de ces extraordinaires procès de sorciers qui ont déshonoré le Moyen Age. Une femme de Boucoiran, Martiale Espaze, est accusée de complicité de sorcellerie par certaines femmes condamnées à mort pour le même crime. Elle s'enfuit à Gabriac où elle est arrêtée. On la ramène à Boucoiran et on l'enferme dans le château-fort du pays. Dès sa première déposition, elle avoue ses rapports avec le diable. Elle a veillé et pleuré toute la semaine, mais le diable ne l'a pas lâchée et elle a cédé. Elle est allée au Sabbat et s'est livrée à toutes les abominations qui s'y commettent. Elle confesse aussi que, sur l'ordre de son diable Robin, car tous les diables ont des noms particuliers, elle a empoisonné, avec une poudre noire fournie par le diable, les porcs de plusieurs de ses voisins; qu'elle a blasphémé, renié sa foi, donné à Robin son âme et son corps; elle avoue encore que, par rancune et par représailles, elle a tué un enfant en lui comprimant la poitrine et la cervelle, qu'elle a rendu boiteuse une petite fille par envoûtement, et le procès-verbal note bien que tous ces aveux n'ont pas été inspirés par la crainte de la torture.

Nous ne connaissons pas la sentence, mais M. Bardon espère que Martiale aura expié ses crimes sur le bûcher. Je ne serai pas aussi sévère. La culpabilité de la pauvre femme me laisse des doutes. Elle avoue trop de crimes imaginaires pour que ses aveux des crimes de droit commun ne me soient pas suspects. Je ne les crois pas plus vrais que ses rapports abominables avec le diable. Trop souvent, au Moyen Age, les populations affolées par des épidémies, des épizooties, des maladies insolites, des morts subites, en faisaient tomber la responsabilité sur des personnes ou des classes de personnes qui leur étaient antipathiques pour une raison ou pour une autre, en les accusant de magie ou de sorcellerie. Des princes mêmes ont eu recours à ce procédé perfide pour satisfaire leur cupidité. Je ne rappellerai que les accusations lancées contre les Juifs et les Templiers. Les Templiers étaient des hommes et des soldats et cependant les juges arrachèrent, par la torture, aux plus forts, par la crainte de la

torture, aux plus faibles, l'aveu des crimes les plus odieux, les plus impossibles et les plus faux. Que ne pouvait-on faire dire à une femme qui se sent perdue d'avance dès qu'elle est sous le coup de cette horrible prévention qu'elle appartient au diable ? Je frémis quand je pense à la quantité d'innocents qui ont péri sur le bûcher, victimes de ces horribles préjugés, et je maudis l'ignorance et la superstition.

C'est encore avec M. Bardon que nous entrerons dans la période des temps modernes.

Dans un récit plein de vie et de mouvement, il nous a exposé, d'après des documents authentiques et inédits, ce que coûta la visite de François 1^{er} à Nîmes, en l'an de grâce 1533. Nous ne possédons pas de relation exacte des fêtes données à cette occasion. Mais les procès-verbaux y relatifs de l'Assiette, assemblée des délégués des vigueries du diocèse, correspondant à notre Conseil général, se sont conservés dans nos archives publiques. C'est là que M. Bardon est allé les chercher. Il nous en a fait une analyse avec un entrain et une verve en harmonie avec l'agitation produite dans le pays par l'arrivée du vainqueur de Marignan. Les visites royales entraînent des dépenses énormes. Qui donnera l'argent ? Le premier consul de Nîmes soumit cette grave question à une assemblée générale de ses concitoyens, convoqués à cet effet. Celle-ci nomma une commission qui, après avoir reconnu l'insuffisance des finances de la ville, résolut de solliciter la participation financière du diocèse. L'autorisation de réunir l'Assiette demandée et accordée, cette assemblée se réunit aussitôt. Les députés de Nîmes demandèrent que les dépenses fussent à la charge du Diocèse. Les diocésains résistèrent et ce n'est qu'après plusieurs jours de ruses, d'intrigues et de négociations, dont la comédie se renouvelle encore de nos jours dans nos assemblées délibérantes, que l'Assiette arrêta le programme et vota 10.000 livres. Vite aux préparatifs maintenant ! Quelle activité fébrile de toutes parts ! Population qui balaie, lave, nettoie, pavoise ; commissaires de l'Assiette qui cou-

rent de tous côtés, préparer les logements, commander les cadeaux, acheter les approvisionnements de toutes sortes. Le roi arrive le 25, il repart le 28. C'est le quart d'heure de Rabelais. Les notes affluent. L'Assiette se remet au travail. Elle nomme des délégués pour vérifier les comptes. Nouveaux tiraillements. Les députés de Sommières, d'Alais et d'Anduze protestent contre la note du consul de Nîmes. Les Nimois crient contre le député d'Alais qui avait été chargé des achats de blé et dont les comptes ne sont pas clairs. La vérification du compte du député d'Aimargues, chargé de l'achat des avoines, donne même lieu à une scène orageuse. On est sur le point d'en venir aux mains. Le député d'Aimargues est expulsé de la salle. Quand je vous disais que les séances rappellent quelquefois celles de nos assemblées ! Des lettres du roi, mettant à la charge du diocèse toutes les dépenses, firent enfin cesser ces discussions et en fin de compte, la note s'éleva à 8,272 livres, somme qui vaudrait aujourd'hui de 50 à 60,000 francs. Evitez les visites des grands !

Ce n'est plus un épisode d'histoire locale que nous a raconté M. de Castelnau, c'est l'histoire complète d'une famille pendant une période de près de six siècles. Des livres de raison, tenus de père en fils de 1346 à 1780 dans une famille noble du Rouergue, à laquelle il n'est pas étranger, ont fourni à notre collègue les matériaux d'une étude aussi approfondie qu'émouvante de la vie intérieure et extérieure de ces seigneurs ruraux qui ont formé si longtemps le noyau le plus solide de la nation française. Par la monographie d'une seule famille, tracée, pour ainsi dire, par elle-même, nous voyons passer devant nos yeux l'évolution de la société française depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution. Au XIII^e et au XIV^e siècle, le seigneur féodal vit dans ses possessions rurales constamment mêlé à ses tenanciers. « Il ne les quitte, comme le fait observer M. de Castelnau, que pour suivre le ban et l'arrière-ban de la noblesse à l'heure où elle est appelée à se battre, et rallie immédiatement son modeste

manoir. » Le tenancier qui, par le bail à cens et par le bail à fief, est devenu un véritable co-proprétaire du sol, paye redevances et aides sans murmurer, car il se souvient encore que ses charges sont les stipulations du contrat par lequel le seigneur s'est engagé à le défendre envers et contre tous en temps de guerre et de violence. Contrat salubre à cette époque de désordres et de troubles, mais qui va bientôt tomber en désuétude et en oubli. Déjà, du reste, au XV^e siècle, les malheurs du temps, les changements dans les conditions économiques de la vie, ont rompu cette harmonie et cette prospérité. Les deux classes se dressent l'une vis-à-vis de l'autre dans un état d'hostilité de plus en plus aigu. La misère s'est abattue sur le tenancier, le manoir tombe en ruines, le damoiseau va chercher fortune en s'introduisant dans les bonnes grâces des princes. Chez les favoris des rois règnent seuls, en effet, le luxe et la richesse. Les pauvres chevaliers qui n'ont pas eu le talent de gagner les faveurs royales, vivent tristement dans leurs châteaux délabrés, portant des pourpoints usés, montant des chevaux boiteux et trempant leur pain dans les eaux courantes des ruisseaux, selon le pittoresque tableau que fait de leur situation Michelet. Le XVII^e siècle amène une vie plus tranquille. Les documents analysés par M. de Castelnau nous montrent la châtelaine « tout occupée à son domestique, à l'avancement de sa maison, à l'éducation de ses enfants ». Le châtelain n'est pas étranger à la culture des lettres; il possède une bibliothèque soignée; il est pieux et charitable. Mais sa fortune est toujours médiocre. Soigneusement écarté des fonctions publiques et surtout des charges lucratives, à ce qu'assure M. de Castelnau, la carrière militaire est la seule qui peut le conduire à la fortune. Mais son nom, l'antiquité de son blason ne suffisent plus. Il faut qu'il soit bien recommandé chez le ministre, de plus, il faut qu'il soit instruit. « Reprenez les mathématiques, fortifiez-vous y », écrit le châtelain du Rouergue à son fils, vers 1770. Les temps approchent où la science primera la naissance. Les voici venus. Absorbée depuis longtemps par la royauté, la noblesse va sombrer avec

elle. Le malheureux mouvement de l'émigration emporte loin de France les fils de ceux qui se sont battus pour la France à la Mansourah, à Pavie, comme à Rocroy.

La noblesse a créé le sentiment de l'honneur ; elle a versé son sang sur de nombreux et glorieux champs de bataille pour l'existence de la patrie, elle a souvent donné de grands exemples de dévouement et de fierté, c'est un héritage que nous ne devons pas renier. Elle a payé par la destruction, la ruine et l'exil, ses abus, son orgueil, sa morgue, son isolement, son incapacité à comprendre, malgré de nombreux avertissements, qu'à côté d'elle vivaient des Français fiers et ennemis du joug. Qu'a-t-elle fait pour les aider à sortir de la servitude, à acquérir des franchises, à empêcher l'avènement d'une royauté absolue ? Qu'a-t-elle fait pour former de tous les Français une seule nation ? Elle s'est constamment opposée à toutes leurs aspirations, et c'est pour cela qu'elle a péri. M. de Castelnau, dans une autre étude qu'il nous a lue, sur « *Les libertés publiques et l'ancienne Monarchie* », attribue l'échec de celle-ci à contituer l'unité morale et politique de la nation à « la violente amour des gens des villes et des provinces pour leurs droits et leurs franchises particulières ». C'est possible. Mais ce sont les classes privilégiées qui ont donné l'exemple de cet égoïsme. Du reste, dans les Etats Généraux ou Provinciaux de toutes les époques, c'est à peine si une voix sort des rangs de la noblesse pour les revendications des droits de la France. Ce sont presque toujours des députés du Tiers qui les réclament et les défendent. C'est l'obstination de la noblesse qui a amené la catastrophe si terrible pour elle, mais d'où est sortie, en fin de compte, la France unie et ne formant qu'une seule famille.

Avant de quitter l'ancien régime, il me reste à signaler une lecture de M. Bardon sur l'effet produit à Nîmes, par l'Edit royal du 3 juin 1775, qui abolissait tout droit perçu au profit des villes sur les farines et sur les grains. Je la recommande aux personnes qui s'occupent de la suppression des octrois.

L'histoire de la Révolution dans le Gard est étudiée magistralement par M. François Rouvière. Si M. Rouvière n'est pas membre de notre Compagnie, nous ne nous intéressons pas moins à ses remarquables travaux. C'est ainsi que nous avons entendu avec un vif plaisir le rapport de M. Bardon sur « *Les Mardis révolutionnaires* ».

Il en a été de même pour le rapport de M. Bondurand, sur le très savant travail : *Le tribunal révolutionnaire de la Lozère en 1793*, de M. Edmond Falgairolle, que nous sommes heureux de compter aujourd'hui parmi nos membres résidants.

M. le comte de Balincourt, ancien officier supérieur, habitué à vivre en dehors et au dessus des luttes politiques, s'attache de préférence à tout ce qui touche le côté militaire de la Révolution. Il se plaît surtout à faire revivre les figures des généraux, appartenant à notre département, qui se sont illustrés à cette grande époque. Il nous a lu un compte rendu du beau travail de M. Braquehay, sur le général baron Merle, et une très sympathique et très substantielle étude sur l'amiral de Brueys.

Le général baron Merle n'était pas précisément un de nos compatriotes. Il naquit à Montreuil, mais il était issu d'une famille originaire de nos pays. possédait un domaine dans les environs et avait un hôtel à Nîmes. Il fut pour nous un compatriote d'intention, selon l'expression de M. de Balincourt.

Sur l'amiral de Brueys, le noble vaincu d'Aboukir, il semblait que tout avait été dit. Le funeste combat où il a trouvé une mort glorieuse, a introduit son nom dans la grande histoire. La belle et généreuse nature du héros d'Aboukir n'était cependant pas assez connue. M. de Balincourt a eu la bonne fortune de se voir confier les papiers de famille de l'amiral, ses Notes et surtout sa longue correspondance avec sa femme. Grâce à ces documents intimes, il a pu nous dévoiler toute la grandeur de son cœur, son ardent patriotisme et nous le faire aimer. Né à Uzès, en 1753, Paul de Brueys avait commencé tout jeune

sa carrière. A 30 ans, il épousait à la Martinique une créole qu'il aima tendrement et fidèlement toute sa vie ; aussi la première partie de son histoire est-elle une idylle écrite en lettres passionnées sous le ciel brûlant des Antilles. On y voit le marin, déjà remarqué cependant par ses chefs, las du métier qui le sépare si souvent de sa chère compagne. Mais de retour en France, au début de la Révolution, la riante perspective de la vie à deux, au foyer paternel, s'est vite évanouie. La patrie l'appelle, il n'hésite pas, quoiqu'il connaisse les amertumes qui l'attendent. L'émigration des officiers, l'indiscipline des équipages, le mauvais état de la flotte rendront, en effet, sa tâche très difficile. Disgrâcié par la Terreur, Brueys rentre en activité l'an IV (1796). Bonaparte l'associe à ses projets sur l'Égypte et lui fait donner le commandement des forces navales de la Méditerranée. Personne ne connaît mieux que l'amiral les difficultés de la situation, l'infériorité de son escadre sans munitions et sans matelots, en face des flottes redoutables de l'Angleterre et du plus illustre de ses marins. Il accepte néanmoins une lutte désespérée que le génie de Nelson va rendre désastreuse, et est tué sur le pont de son navire. La postérité lui a pardonné un échec dont il ne doit pas porter toute la responsabilité et elle a retenu ses dernières et immortelles paroles : « Un amiral français doit mourir sur son banc de quart. » Notre département, qui a donné Toyras et Montcalm à la France, peut être fier de cet autre martyr du patriotisme et du devoir. En écrivant son récit, M. de Balincourt a fait lui-même œuvre de patriotisme, car rien n'élève les cœurs comme d'évoquer le souvenir de ceux qui sont morts noblement pour leur pays.

Ils sont nombreux, surtout au commencement de notre siècle, ceux qui ont donné leur vie à la France, et il est bon, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de les saluer de notre reconnaissance et de notre admiration. J'ai presque regret d'être amené, par mon analyse, à porter maintenant votre attention sur des personnages moins sympathiques, moins intéressants. Certes, jamais aucune

époque, plus que celle de la Révolution et de l'Empire, n'a inspiré de courage aux âmes. On mourait sur l'échafaud. on mourait sur le champ de bataille, en chantant, inébranlables dans sa foi en la Liberté ou en la Patrie. Mais l'humanité ne se compose pas que de héros. Même en ce temps de grandes pensées, de violentes passions, il y avait de ces gens, qui ne se sont occupés que du souci de leur vie, de leur aisance, et dont toute la politique consiste à ne se compromettre avec aucun parti. à être toujours du côté du plus fort. M. Mazel a découvert et nous a lu une satire de cette sorte de gens qui date des premiers temps de la Restauration. Elle est intitulée : « *Le Barbier politique ou l'opinion d'un gascon* », par M. *Chapronnière*. Notre Gascon, « d'autres disent Normand », crie tour à tour : Vive la Nation ! Vive Robespierre ! Vive la Convention ! Vive le Directoire ! Vive le Consulat ! Vive Napoléon ! et il trouve d'excellentes raisons pour motiver son changement d'opinion :

- « Il fallait ça, sandis, nous allons maintenant.
- » Le passé ne valait pas le diable.
- » L'avenir sera délectable.
- » En attendant, jouissons du présent.

M. Bondurand nous a lu un autre document politique du temps de la Restauration, intéressant particulièrement notre ville. C'est une lettre, en date de décembre 1833, de M. Madier de Montjau, conseiller à la Cour royale, à un de ses amis de Paris. Elle confirme, par le récit d'un accident arrivé à Madier de Montjau lui-même, ce que nous ne savons déjà que trop sur la situation politique à Nîmes, à cette date. Je n'insisterai donc pas autrement que pour nous féliciter de l'oubli des anciennes querelles et de l'apaisement des esprits.

Par son étude sur Ferdinand Poise, M. Clauzel a fourni à son tour un document important à l'histoire locale. Ferdinand Poise a honoré notre ville par son talent, et M. Clauzel, en écrivant la biographie d'un style si élégant et d'un accent si ému que vous avez applaudie à la

séance publique de l'an dernier, a apporté au nom de cet éminent artiste le juste tribut de reconnaissance que nous devons à nos compatriotes qui augmentent et perpétuent la gloire de notre cité.

Si c'est par l'histoire que nous apprenons à connaître les hommes du passé, c'est par les voyages que nous apprendrons le mieux à connaître ceux de nos jours et surtout ceux de l'étranger.

L'Académie ne compte pas de voyageurs parmi ses membres, mais elle écoute volontiers les rapports sur les relations dont les personnes qui ont visité les pays étrangers veulent bien lui faire hommage.

M. Clauzel a rendu compte d'un voyage fait par M. Adolphe Pieyre chez nos voisins les Allemands, qui a fourni à notre compatriote le sujet d'une excellente étude sur les Réfugiés français en Allemagne, à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes.

L'Algérie est et restera terre française, mais ses habitants indigènes peuvent presque être considérés comme des étrangers, tant ils opposent de résistance à s'assimiler notre civilisation. M. Clavel nous a fait une analyse judicieuse d'un ouvrage de M^{sr} Henri Constans, missionnaire apostolique : « *Quelques mois en Algérie* », d'une valeur sérieuse.

Si de l'étude des hommes par l'histoire et les voyages nous passons à l'étude de l'homme en lui-même, dans sa constitution physique et morale, nous sommes dans le domaine de la physiologie auquel confine celui de la psychologie. Nous y rencontrons tout d'abord M. le D^r Mazel, qui apporte sa large part de savoir et d'esprit critique à la discussion et à la solution des nombreux problèmes physiologiques et psychologiques que soulève chaque jour la science actuelle, science d'observation et d'expérience qui veut saisir par le scalpel ou par la loupe les phénomènes les plus mystérieux de la vie

M. Mazel nous a communiqué tout d'abord un important mémoire sur cette question : « Pourquoi sommes-nous droitiers ? » Après avoir exposé les théories émises sur ce sujet par les plus éminents physiologues, M. Mazel conclut que la cause de la prédominance de la main droite doit être cherchée dans la présence, à gauche, dans le cerveau, des centres d'innervation du langage. En même temps que l'idée s'imprègne dans le cerveau, s'éveille aussi chez l'enfant le besoin de l'expression. Or, le cerveau gauche étant le centre de l'expression, la faculté de traduire cette expression par le geste est nécessairement donnée au membre supérieur droit, qui acquiert ainsi par une activité plus précoce, une adresse particulière. La compétence de M. Mazel me fait un devoir absolu d'accepter ces conclusions.

Les phénomènes des altérations de la personnalité, du dédoublement de la personne morale est un de ceux que les recherches sur la suggestion et l'hypnotisme ont le plus mis en lumière. M. Mazel nous en a entretenu dans une courte mais substantielle notice. Les plus étrangers à la psychologie savent, par ce qu'ils ont observé chez eux ou chez d'autres, qu'il arrive, dans des moments de distraction, c'est-à-dire d'inconscience, que nous accomplissons tel acte de la vie, pendant que notre pensée est absorbée par un tout autre objet. On dirait alors qu'il y a deux êtres en nous. Mais ce dédoublement est bien plus frappant chez certaines personnes dans des conditions pathologiques données. Ainsi, une personne peut répondre par écrit à une question qui lui sera faite d'une certaine manière et donner des renseignements écrits sur un sujet qu'elle croira ignorer elle-même et que sa personnalité qui s'exprimera par la parole ignorera parfaitement.

Les psychologues de l'école scientifique, dont nous avons l'honneur de posséder parmi nous un des représentants les plus autorisés, M. Frédéric Paulhan, disent qu'il faut se représenter cette personne comme composée de deux groupes de phénomènes psychiques différents, qui constituent, en effet, deux personnalités distinctes pouvant

avoir des connaissances et même des caractères différents. En un mot, ils déclarent qu'il existe en chacun de nous plusieurs personnes morales. M. Mazel n'admet pas cette pluralité. Le moi, selon lui, est inaltérable et indivisible ; il est un. L'effacement temporaire de la conscience trouve son explication dans l'engourdissement momentané de certains centres nerveux, et presque toujours des centres où réside la mémoire, et les actes qui paraissent provenir d'une seconde personnalité ne sont que la remise au jour de sensations anciennes.

Je ne prendrai pas partie dans le débat. Ces redoutables problèmes fouillent des replis si obscurs de notre être que la solution en sera toujours difficile, sinon impossible. Cependant, ceux qui la cherchent, soit sur une voie, soit sur une autre, rendent les plus grands services à la science, c'est-à-dire au progrès de la civilisation.

M. Frédéric Paulhan, ai-je dit, est un des représentants les plus autorisés de la psychologie expérimentale. Ses travaux philosophiques lui ont acquis une notoriété universelle qu'il augmente chaque année par de nouvelles publications. Son dernier ouvrage : « *Les Caractères* », nous a été présenté par M. Bondurand, dans un rapport qui lui-même est une œuvre remarquable.

M. Georges Maurin, de son côté, nous a rendu compte, dans une très intéressante lecture, d'une étude de M. Paulhan sur Joseph de Maistre.

En même temps. M. Georges Maurin nous a lu une étude complète sur l'éminent auteur des *Considérations sur la France* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Il y examine, avec une grande perspicacité et un profond esprit d'analyse, la formation psychologique de cette personnalité si étrange et si troublante. Il explique ensuite l'homme et l'écrivain et, malgré l'antipathie qu'inspirent à beaucoup d'entre nous les doctrines de Joseph de Maistre, sa haine de la Révolution, son admiration pour l'Inquisition, sa polémique violente et brutale. M. Maurin nous force à reconnaître que ses œuvres honorent notre

littérature, qu'il avait un cœur loyal, était un ami fidèle, un père de famille dévoué, un homme de beaucoup d'esprit, et que, par dessus tout, il était animé d'un amour profond pour la France.

La philosophie politico-religieuse dont Joseph de Maistre a été un des plus brillants coryphées a eu, en cette fin de siècle, un renouveau inattendu. Un de nos plus distingués membres correspondants, M. Henri Mazel notamment, s'en est inspiré, dans un drame : « *La fin des Dieux* », sur lequel M. le pasteur Fabre nous a fait un rapport charmant.

La question sociale a été effleurée par M. Maurin, dont elle est l'étude favorite, dans un rapport sur la brochure du D^r Fortuné Mazel, « *Le rôle social du Clergé* ».

L'Economie politique nous a procuré deux lectures très intéressantes de M. Bruneton.

Dans la première, M. Bruneton a examiné une question à l'ordre du jour depuis plusieurs années dans notre pays et qui n'a jamais pu arriver à une solution, celle du Crédit agricole. Pourquoi la France n'a-t-elle pas encore pu se donner une institution que l'Allemagne et l'Italie possèdent depuis longtemps ? M. Bruneton répond fort justement que l'organisation du Crédit agricole n'a jamais été essayée dans notre pays qu'à des époques de crises, quand l'agriculture produisait à perte. Or, le Crédit étant la réalisation immédiate de gains à venir, l'agriculture n'en trouvera que dans la mesure où elle sera rémunératrice. Qu'elle soit prospère et par la sage réforme de certaines lois fiscales, par le développement rationnel de l'Association sous toutes ses formes, le problème du Crédit agricole pourra être facilement résolu.

Dans la seconde, M. Bruneton examine le projet du canal maritime qui doit réunir l'Océan et la Méditerranée. L'Académie avait été sollicitée de donner son adhésion à ce projet. M. Bruneton, chargé d'étudier la question, a proposé de refuser toute approbation à un

projet dont l'échec probable serait un nouveau motif d'ajournement pour l'œuvre si ardemment désirée par nos populations : les Canaux du Rhône, et l'Académie s'est rangée de son avis.

Je n'essayerai pas, Messieurs, de trouver une transition pour passer de l'économie politique à la poésie. La divine enchanteresse est toujours la bienvenue. A l'Académie, comme ailleurs, on est heureux quand elle se présente.

Nous avons écouté avec plaisir les beaux passages de « *la Passion de Jésus* », par M. A. Chansroux, lus par M. Maurin; les deux sonnets patriotiques : « *A l'Escadre russe* » et « *A l'Empereur d'Allemagne* », de M. Jules Blancard, lus par M. Clauzel; les nombreuses citations faites par M. Fabre dans son rapport sur l'œuvre remarquable de M. Adrien Roux, « *Rimes de Province* », d'un souffle si puissant et si pur. Vous avez applaudi avec nous, à notre dernière séance publique, l'exquise pièce de vers de M. Magnen : « *A une fleur que je ne pourrais dénommer* », ainsi que l'ode gracieuse de M. Février : « *Mon Mazet* ». Je ne parlerai pas de M. Bigot. Tout le bien que j'en dirais ne serait qu'un faible écho de celui que vous en pensez. Chaque année, il nous apporte une œuvre nouvelle qui nous ravit toujours par les mêmes qualités de style, la même justesse d'observation et la même habileté à rendre le pittoresque de nos mœurs locales.

Messieurs, vous avez, sans nul doute, été frappés de l'omission, dans ce compte rendu, de plusieurs noms qui, pendant de longues années, n'avaient jamais cessé d'être proclamés dans les solennités comme celle de ce soir. Je veux parler des noms chers à notre Compagnie, de MM. Charles Dardier, Charles Liotard, Puech et Eugène Bolze, qui, tour à tour, par leur savoir et leur courtoisie, ont donné tant de charme et d'intérêt à nos réunions. Le mauvais état de sa santé a éloigné de nous M. le D^r Puech qui nous a donné de si remarquables travaux sur les mœurs et les coutumes de nos pères au XVII^e siècle. M. le conseiller Bolze, dont les lectures étaient si agréa-

bles pour l'élégance du style et la finesse des aperçus, a cru, malgré nos instances, devoir donner sa démission, parce que, prétendait-il, l'âge ne lui permettait plus de venir assister à nos séances. La mort, hélas ! nous a enlevé M. Charles Dardier, le chercheur infatigable, le profond érudit dont les études relatives à l'histoire du protestantisme à Nîmes jouissent d'une si grande estime, et M. Charles Liotard, le fin et spirituel critique, qui a été pendant de si nombreuses années notre Secrétaire perpétuel dévoué. Les noms de ces deux hommes de bien, qui ont consacré leur vie entière à l'étude de tout ce qui intéresse notre cité, seront toujours mentionnés avec respect et reconnaissance.

A côté du chagrin causé par ces pertes pénibles, il est juste d'enregistrer la joie qu'a éprouvée, cette année, l'Académie, d'un grand honneur échu à deux de ses membres. L'excellente publication des *Lettres de Paul Rabaut*, du regretté Charles Dardier, ainsi que l'important ouvrage de M. Lenthéric, sur le Rhône, ont été couronnés par l'Académie française, qui leur a décerné une part dans le prix Bordin.

En résumé, Messieurs, beaucoup de travail, des deuils, quelques satisfactions, telle a été pendant 1893 la vie de notre Compagnie. N'est-ce pas le lot de toute existence humaine ! Bienheureuses les sociétés, aussi bien que les personnes, lorsque, à la fin de l'année, elles peuvent dire, comme je crois avoir le droit de le faire au nom de l'Académie de Nîmes : « Notre activité n'a pas été stérile. Notre labeur n'a pas été infructueux. »

GOUNOD AU PAYS DE MIREILLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

ŒUVRE POSTHUME DE

M. l'abbé Alphonse DELACROIX,

décédé membre non résidant,

LUE PAR

M. Paul CLAUZEL,

secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Pendant près de trente ans, M. l'abbé Alphonse Delacroix, qui, alors curé de Milhau, fut élu, le 2 décembre 1865, à l'*Académie du Gard* (1), dans la classe des membres non résidants, a été l'un des plus actifs de notre Compagnie. Son labeur incessant, au milieu des devoirs impérieux et multiples de son ministère sacerdotal et de sa carrière apostolique, lui a permis de remplir une œuvre littéraire considérable.

Sa nature intelligente, son âme artistique, son esprit souple et sagace, sa plume toujours facile, tour à tour savante et spirituelle, s'attaquaient avec un succès égal aux sujets les plus divers.

Malgré son éloignement et ses affaires, sans rien sacrifier de son dévouement à ses fonctions, de son attachement à ses paroissiens, il venait parfois, très rapidement

(1) L'*Académie du Gard* a repris, en 1878, son titre d'*Académie de Nîmes*.

et tout joyeux, assister à nos séances, se mêler à nos travaux et payer son écot académique.

Il était inscrit à notre ordre du jour du 30 décembre dernier pour la lecture de son récent mémoire sur *Gounod au pays de Mireille*. Le mercredi soir 27, il quitta ses vicaires (depuis longues années, à cette époque, il était curé-doyen de Bagnols-sur-Cèze) plus tôt que de coutume, en leur souhaitant une bonne nuit et en leur disant qu'avant de prendre son repos il voulait mettre la dernière main à son ouvrage ; ce qu'il fit. Le lendemain jeudi, au réveil, il sonna, ainsi qu'il en avait l'habitude, à 7 heures du matin, pour se faire apporter les objets nécessaires à sa toilette. Lorsque, à son appel, on pénétra dans sa chambre, on le trouva inerte dans son lit : il venait de se rendormir, et de son dernier sommeil, dans la paix du Seigneur.

Si nous avons senti la douleur de ne pas le trouver, le samedi, au rendez-vous convenu, nous avons eu du moins la consolation de recevoir, depuis lors, son manuscrit achevé et de constater que c'est pour l'*Académie de Nîmes* qu'ont été écrites les dernières lignes tracées par la plume de l'éminent historien de Fléchier.

Digne de ses aînées, digne, comme elles, de son auteur, cette œuvre suprême, sorte de testament littéraire de cet infatigable écrivain, nous a charmés à ce point que nous avons voulu, en la mettant au programme de notre séance publique, vous faire partager le plaisir que nous trouvons à sa lecture. Vous n'entendrez pas la voix harmonieusement musicale, au timbre enchanteur, tantôt mordant et tantôt caressant, aux intonations toujours mélodieuses de l'auteur ; mais vous aurez son œuvre intacte ; elle se suffit à elle-même.

La voici donc sans voile et sans mélange. L'offrir à votre goût délicat, c'est un moyen pour nous de rendre hommage à la fois à notre très regretté confrère, si soudainement disparu, et au grand maître français que la Musique pleure depuis tantôt huit mois.



J'ai écrit quelque part : « Il y a un organiste inconnu » d'une paroisse qui ne l'est pas moins, et lequel a le talent de charmer et d'étonner les connaisseurs eux-mêmes qui passent. Son secret, c'est qu'il ne joue que la musique des autres, et souvent celle des maîtres. Aussi ne se répète-t-il pas et n'est-il jamais médiocre. » (1) Cette paroisse inconnue, c'est Bagnols ; cet organiste, c'est le mien. J'ajouterai que M. Ilitis a surtout horreur, à l'orgue, de la musique qui n'est pas écrite pour cet instrument.

Or, le jour de la Toussaint, ne voilà-t-il pas que mon sévère exécutant déroge, sans crier gare, à ses excellentes habitudes, pour nous jouer, à l'élévation, un simple cantique chanté dans tous les pensionnats de demoiselles :

Le ciel a visité la terre...

Sous les doigts du pieux artiste, le ciel paraissait véritablement descendre sur la terre : et jamais ce ravissant cantique, que Gounod composa jadis pour la première communion de sa fille, ne m'avait tant ému. Ayant rencontré mon organiste, le lendemain, je lui dis : — Pourquoi m'avez-vous donné des distractions hier, à la messe, avec votre suave cantique ? — Ah ! me répondit-il, c'est que voulant célébrer à ma manière la mémoire de Gounod, que j'ai beaucoup connu, je n'ai rien trouvé de mieux que de jouer la mélodie où il a mis toute sa tendresse de cœur paternel et toute l'élévation de son âme chrétienne ?

— Vous avez donc connu Gounod personnellement ?

— Si j'ai connu Gounod ! Mais j'ai vécu dans son intimité pendant trois mois, à peu près.

— Où donc cela ?

— Mais à Saint-Rémy de Provence, quand il composait son exquisite *Mireille*, au lendemain de *Faust*, sa grande gloire. J'étais là organiste, vous savez.

(1) *Manuel de la vie sacerdotale*, page 152, 2^e édition.

— ConteZ-moi donc cela, un jour, je vous prie ; j'en ferai un mémoire pour l'Académie de Nîmes.

La modestie de mon organiste s'effaroucha un peu tout d'abord ; mais son amour pour le maître l'emportant, il recueillit ses souvenirs. sortit de son tiroir quelques lettres qui n'avaient pas vu le jour depuis trente ans, et me fit, de tout cela, une petite composition où je compris que je n'avais pas affaire à une manière de ménétrier. Comment s'étonner que Gounod écrit si bien, quand on voit de ses disciples les plus obscurs expédier la besogne si dextrement.

Je donnerais ces quelques pages telles quelles, si la modestie de mon organiste ne devait s'en effrayer et si c'était là, après tout, autre chose que des notes à mon usage.

Le 20 mars 1863, M. Iltis recevait du poète Mistral la lettre suivante :

» MON CHER AMI,

» Notre illustre Gounod veut s'établir, pendant un ou
» deux mois, à Saint-Rémy, pour travailler en paix, à son
» aise et à loisir, à son opéra de *Mireille* (1). Il sera là

(1) Voici les deux lettres de Gounod et de M. Frédéric Mistral, qui sont comme l'acte de naissance de cet opéra.

Paris, mardi 17 février 1863.

Monsieur, j'ai tout d'abord à vous remercier de l'adhésion que vous donnez à mon projet de tirer de votre adorable livre *Mirèto* une œuvre lyrique. Maintes fois déjà la lecture de votre poème m'avait fait naître le désir d'entrer en communication avec vous et de vous dire tout le bonheur que cette lecture m'avait fait éprouver. Je me réjouis de l'occasion qui s'en offre aujourd'hui, et j'ai hâte de vous instruire du parti que nous en avons tiré (*emé Michel Carré, lou libretisto*). Voici en quelques traits la marche de l'ouvrage :

— 1^{er} Acte, deux tableaux : 1^o La Cabane du Vannier ; 2^o l'Enclos des Mûriers, avec les chants des Magnananelles et la première rencontre amoureuse de Mireille et de Vincent.

— 2^e Acte : les Arènes de Nîmes, farandole, etc. Chanson de Magali ; demande de la main de Mireille par Ourrias ; refus de Mireil-

» près de moi, à proximité des Baux, de tous les pays qu'il
» aime tant et du chemin de fer. Il ne voudrait pas se
» mettre à l'hôtel ; il voudrait se mettre *en pension* dans
» quelque famille de Saint-Rémy, avoir sa chambrette et
» vivre modestement de la vie ordinaire. J'ai pensé que

le ; arrivée du père, son indignation, douleur de Mireille, final de l'acte.

— 3^e Acte : 1^{er} tableau, le Val d'Enfer ; un chemin creux ; Ourrias y arrive avec ses amis ; il reste seul ; Vincent passe par là ; provocation ; Vincent blessé ; Ourrias fuit ; Taven sort de son antre ; changement a vue. 2^e Tableau, le Rhône : une arche rompue du Pont de Trinquetaille ; Ourrias poursuivi par le remords ; la grande scène fantastique des Trêves et du bateau ; engloutissement d'Ourrias ; fin de l'acte.

— 4^e Acte : 1^{er} tableau, la Chambre de Mireille ; sa résolution de partir et d'aller en pèlerinage à l'Eglise des Saintes. 2^e Tableau, la Crau ; la vision de Mireille ; elle arrive aux Saintes ; Vincent l'y rejoint ; mort de Mireille ; conclusion mystique ; fin du 4^e acte et de l'ouvrage.

Je ne vous apprendrai pas que, pour traiter dans Mireille tout ce qu'il y a de tentant et de ravissant à y prendre, il faudrait faire trois ou quatre opéras. La loi du théâtre et les limites de la représentation possible imposent un douloureux travail d'élimination, et dans ce que l'on conserve, il faut encore songer à la variété des scènes et des effets, cette autre et impérieuse loi de la scène.

Le plus respectueux scrupule et la plus consciencieuse fidélité ont présidé à notre travail. Il n'y a dans notre opéra que du *Mistral* : et si nous avons le regret de ne point étaler sous les yeux du public la grappe entière dans toute sa splendeur, du moins pas un grain étranger ne vient-il se mêler à ceux que nous avons cueillis, et nous avons tâché que ce fussent les plus dorés. Je le répète, cher monsieur, je vous remercie de l'œuvre que vous avez si profondément sentie et des émotions que cette œuvre a provoquées en moi. Puissè-je vous en rendre une partie dans une interprétation qui, à défaut d'autre mérite, aura du moins celui d'une conviction sincère et d'une ardente sympathie.

Vous m'offrez de mettre à ma disposition des renseignements sur les sources auxquelles je pourrais puiser les types mélodiques qui donneraient à ma partition une teinte plus conforme au sujet et à la localité ; j'accepte votre offre avec grand plaisir. Je vous dirai toutefois que, quant à la chanson de *Maqah*, elle est déjà composée, et que j'en ai fait une sorte de petit roman symbolique d'amour, sous le voile duquel Mireille et Vincent se déclarent l'un

» vous pourriez trouver ça dans votre ville. Il arrivera
» lundi. Seulement il veut vivre là incognito. N'en parlez
» pas trop, afin qu'on lui laisse toute sa tranquillité d'es-
» prit. Pardon du souci que je vous donne. Voyez si vous
» pouvez le caser selon ses vues.

» Je vous embrasse.

» Maillane, 19 mars 1863. »

à l'autre leurs vrais sentiments. C'est donc, sous le pseudonyme d'une chanson à demi voix, un vrai petit *duo* d'amour. Pour le reste, je demanderai aux airs de votre pays le conseil de leur colonis : ce me sera, pour la fête des Arènes surtout, où se démené la farandole, un secours puissant, dont je n'aurai garde de ne pas user. Donc, pourriez-vous me faire parvenir des farandoles ? plusieurs... Je glanerais dans tout cela et, sans copier, je m'assimilerais la teinte et le caractère des mélodies. C'est ce qu'à fait si heureusement notre illustre Auber dans sa *tarentelle* de la Muette.

Voilà, cher Monsieur, un bien long bavardage. Ce n'est pourtant pas le centième de tout ce que j'aurais et de tout ce que j'aimerais à vous dire. Il va de soi que tout droit de collaboration vous est ouvert et offert et qu'il en sera la-dessus comme vous le souhaitez : je n'en parle donc pas.

Je serai toujours bien charmé des communications que vous voudrez bien me faire : elles me seront infiniment agréables autant qu'utiles et précieuses. Je suis heureux de vivre au temps d'un poète qui a si délicieusement dit de si délicieuses choses et qui veut bien me permettre d'essayer de les chanter.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon plus sympathique attachement et de mes sentiments tout dévoués.

CH. GOUNOD.

Maillane (B.-du-Rh.), 25 février 1863.

Cher Monsieur,

Je suis ravi que ma fillette vous ait plu et, encore, vous ne l'avez vue que dans mes vers ; mais venez à Arles, à Avignon, à Saint-Rémy, venez la voir le dimanche quand elle sort de vêpres, et, devant cette beauté, cette lumière, cette grâce, vous comprendrez combien il est facile et charmant de cueillir par ici des pages poétiques. Cela veut dire, maître, que la Provence et moi vous attendons au mois d'avril prochain.

Votre poète,

F. MISTRAL.

Cet arrangement désiré ne put avoir lieu. M. Mistral voyant que M. Iltis était seul pensionnaire à l'hôtel *Ville-Verte* lui dit : « Mais il sera très bien avec vous ». On donna donc à M. Gounod une jolie chambre toute neuve au second étage, et il fut décidé que ces Messieurs prendraient leurs repas en tête-à-tête.

L'illustre compositeur arriva le lundi 23 mars, accompagné de M. F. Mistral qui les présenta l'un à l'autre. Dès ce moment M. Gounod témoigna au jeune organiste de Saint-Rémy une cordialité et une bonté exquises dont il a toujours gardé le plus doux souvenir.

Dès son arrivée, le maître manifesta l'intention de louer un piano. Iltis lui indiqua le facteur Dumas à Nîmes. Le voilà donc parti pour cette ville le 24 mars 1863, admirant, en passant à Tarascon, le château du roi René, nom qui personifie toute la poésie de Provence, brûlant Beaucaire *emé soun prat*, comme dit Mistral ; visitant, à Nîmes, les Arènes dont l'ombre austère et grandiose se projette sur le pays de l'héroïne de celui qu'on a si bien appelé le *Virgile provençal*.

Le concierge des Arènes, M. Bellivier, était, je crois, un ancien soldat, bon homme, au verbe haut et confiant. Il introduit cérémonieusement le visiteur dans l'amphithéâtre, le promène de galerie en galerie, le fait monter au sommet de l'édifice colossal, le mène à la porte des souterrains où l'on tenait les bêtes. Mais tandis qu'il lui débite son boniment ordinaire, il s'aperçoit que le maître est distrait...

— Qui donc joue ici les sonates de Beethoven avec ce brio ? demande le visiteur.

— Un tout jeune homme, mon fils, répond le concierge, non sans fierté ; je dirais non sans frayeur, s'il avait su à qui il avait affaire. Il allait le savoir.

Le soir, à son retour, Gounod dit à son commensal : « Il m'est arrivé une petite affaire aujourd'hui à Nîmes. Je suis allé visiter les Arènes et j'ai trouvé un jeune homme, M. Bellivier, jouant du piano. Je me suis nommé, et M. Bellivier très surpris a été tout heureux de me dire qu'il étudiait la partition de *Faust* avec la plus grande

ardeur. Je l'ai prié de ne pas ébruiter mon séjour en Provence. »

La confiance était pour honorer très fort le jeune artiste, et sans doute celui qui la lui faisait devinait, en lui, le futur maître de chapelle très distingué qu'on envie depuis longtemps à la cathédrale de Nîmes. M. Iltis ajoute :

« Une autre aventure que Gounod ne m'a pas contée, »
» mais que j'ai sue peu après, c'est que pendant que »
» Dumas cherchait un piano à louer au maître, celui-ci »
» se mit à jouer sur un harmonium qui se trouvait dans »
» un coin.

» — Monsieur, lui dit le facteur, vous interprétez très- »
» bien la musique de Gounod !

» Vous trouvez ?

» Voyez d'ici la figure que dut faire le facteur quand »
» Gounod lui donna son adresse. »

Gounod devait retourner à Nîmes peu après, le jour de l'Ascension, voir aux Arènes une course de taureaux ; n'était-il pas venu dans le Midi chercher de la couleur locale ? Là, il revit le fils Bellivier qu'il invita à venir un jour le voir à Paris, ce à quoi le jeune pianiste ne manqua point.

Le maître avait visité Nîmes ; il se devait d'aller voir Avignon, la ville papale qui lui rappellerait son séjour à Rome, à la *Villa Médicis*, et sa musique religieuse qu'il eût mise volontiers au-dessus de sa musique profane.

« Tout ce qu'on admire le plus en moi, aimait-il à dire plus tard, me vient de l'Eglise. » Il apporta d'Avignon du papier de musique et un pliant portatif, sur lequel tranquillement assis dans les champs il attendait ces airs qui lui venaient comme du ciel, ainsi qu'il l'avouait naguère à une grande artiste Danoise.

» M. Gounod travaillait toute la matinée. Nous ne nous »
» voyions qu'à midi, dit M. Iltis. Nous sortions ensemble »
» pour flâner jusque vers cinq heures du soir. Il travail- »
» lait encore deux heures avant *souper* (style du pays de »
» *Mireille*) ; après quoi, comme deux bons habitants de

» Saint-Rémy, nous faisons deux ou trois *tours de cours*,
» en fumant des pipes de terre d'une longueur incommen-
» surable. J'ai vu que le temps n'avait pas guéri le maître
» de cette petite passion. Sa pipe de terre est en effet ce
» qui a frappé d'abord un de ses derniers visiteurs. Nous
» fumions, et surtout nous parlions à qui mieux mieux ;
» ce qui n'empêchait pas Gounod de me dire gravement,
» après une interminable tirade où j'avais pu admirer la
» facilité et l'élégance de son langage : « Surtout il est
» bien entendu que pour tout le monde je serai M. Char-
» les... dit le Bref. » — Et après une bouffée de sa longue
» pipe, il ajoutait en souriant : « Parce qu'il parle peu... »

Mais l'incognito ne réussit pas dans le pays de Mireille. Pour tout le monde, *Charles le Bref* ne fut, au bout de huit jours, que M. Gounod tout court. Toutefois la population se montra digne, discrète et très respectueuse envers le maître. Elle lui savait gré d'être venu chanter sa chère Provence, et surtout d'avoir voulu s'inspirer d'elle pour la chanter. Un employé parisien du canal de Graveson, ayant connu, par l'indiscrétion d'un quidam, la présence à Saint-Rémy d'un si célèbre personnage, s'écria, comme un simple provincial : — Comment, vous avez à Saint-Rémy M. Gounod qu'on aime tant à Paris !

Pensez si le propos fut répété, et si l'on se fit faute à Saint-Rémy d'aimer aussi Gounod, et avec toute l'expansion méridionale ! C'est qu'il était très aimable, le maître ; qu'à le voir, à l'entendre, on l'aimait au moins autant qu'on l'admirait. On n'eût pas dit un compositeur célèbre, tant il y avait en lui de simplicité, de douceur, de sincérité. Ne disait-il pas l'autre jour encore à M^{me} Anna Dous : « Je suis *un sincère* ». Et avec cela, si bon ! Qu'on en juge : Le bureau où nos pensionnaires de l'*Hôtel Ville-Verte* prenaient leurs cigares était tenu par deux vieux, le mari et la femme. Le mari tomba malade. Eh bien, chaque jour, et même plusieurs fois par jour, Gounod allait s'informer de l'état du buraliste ; et « au retour » de mes leçons, dit M. Iltis, il m'en donnait des nouvelles avec empressement. — Vous savez ? Benoit va mieux ; il a passé une bonne nuit. La femme ne put

- » s'empêcher de me dire, un jour : *Aquei moussu es un*
- » *bon omé*. Ah ! oui, il était bon ! Que de fois ne m'a-t-il
- » pas dit sur le cours, en nous promenant :
- » — Ah ! faire le bien... !
- » Et, en accentuant :
- » Faire du bien !!... »

En attendant, l'opéra de *Mireille* s'élaborait chaque jour un peu. Un matin, à déjeuner, Iltis trouve Gounod très content.

— Il m'est venu un joli air, en cherchant des violettes au quartier des jardins ! Je vais vous le faire entendre. On monta dans sa chambre, et il chanta, en s'accompagnant sur le piano, le délicieux chœur des *Magnanarelles*, d'une fraîcheur si printanière, et qui répond, dans le libretto, à ces magnifiques strophes du second chant du poème :

Cantas, cantas, magnanarello,
Que la culido es cantarello !

Non que sa musique ne donnât des soucis à l'auteur de *Faust*. On jouait précisément alors cet opéra à Marseille. « Or, raconte Iltis, un jour que nous prenions le » café, que l'un et l'autre voulaient toujours payer, et pour » lequel nous finimes par convenir que chacun le payerait » à son tour, il lui tomba entre les mains un journal où il » était parlé de *Faust*. — Voyez, me dit-il, je suis ici. On » ne sait pas ce que je fais. Eh bien, on se prépare déjà à » critiquer ma musique. »

De fait, tout le monde sait que *Faust* n'a bien été admiré en France que quand il nous est revenu avec les applaudissements de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. *Mireille* aussi, mise par les bons juges au nombre des meilleures pièces de l'auteur, n'a pas vu d'abord son succès égaler son mérite. On l'a trouvée trop particulière, presque exotique. On dit qu'on va la reprendre. Espérons que l'exotique, mis à la mode par les romans russes et ceux de Loti, aidera cette fois à son succès, au lieu de lui nuire. M. Iltis se hâte d'ajouter : « Cette ombre de tristesse, » la seule d'ailleurs que j'aie vue au front du maître,

» passa... comme une ombre. A quelques jours de là,
» nous partions joyeux pour les Alpilles, le maître portant
» son papier de musique et son petit pliant ; moi, quel-
» ques provisions destinées à chasser la mélancolie, si
» elle s'était présentée. Pour le moment, il était clair
» qu'il n'y en avait pas trace, à voir Gounod marcher
» dans un chemin impossible, prenant plaisir à mettre
» le pied droit sur un roc et le pied gauche sur un autre,
» menacé à tout instant de perdre l'équilibre et s'amusant
» fort de ce danger. Nous arrivons clopin-clopant dans
» le vallon de *Gros* qui, d'après la légende, était autrefois
» un réservoir d'eau alimentant l'ancien *Glanum*. Un
» filet d'eau au lieu d'un lac : un seul arbre ; un mas
» dans le lointain : voilà tout ce paysage historique. »

Là, Gounod travailla pendant trois heures, assis sur son pliant, sans mot dire. Quel air plus attachant lui chantait la Muse à cette heure ? Peut-être la romance de *Magali*, tirée de la romance populaire qui, dans le poème de Mistral, commence ainsi :

O Magali, ma tant amado,
Mete la tèsto au fenestroun !...

Mistral a mis lui-même, sur ces paroles, un air touchant qui se chante dans les veillées de *Crau*.

Celui de Gounod est pour les salons et n'est pas moins beau, dans son genre. C'est la fleur de jardin à côté de la fleur des champs.

Pendant que le maître se laissait aller à ses mélodies, ou s'absorbait dans ses harmonies, Iltis, couché en compagnie des lézards, qui buvaient le soleil sous un mur écroulé, envoyait des bouffées de cigare vers le ciel bleu. Ah ! le bon et joyeux goûter, après que le maître eut donné le signal !

M. Gounod n'était pas en vain l'hôte d'un organiste. Il voulut bien tenir l'orgue le dimanche de *Lætare* et le jour de *Pâques*, aux principales Messes et aux Vêpres. La paroisse fut ravie ; le curé en remercia le grand artiste avec effusion. Il était d'ailleurs si bon, ce curé, et M. Gounod l'aimait tant ! Il y avait du reste mieux que la musique pour

recommander M. Gounod à M. le Curé : il y avait la religion qui, comme chacun sait, remplissait le cœur du maître. Le Jeudi-Saint, en déjeunant, M. Gounod dit à celui qu'il appela son *ange gardien* : « — J'ai fait mes Pâques ce matin... Voyez-vous, si je ne fais pas mes devoirs religieux, on dit que je suis un athée ; si je les fais, on dit que je suis un hypocrite. Eh bien, alors ?... »

Alors, il laissait dire et faisait son devoir. C'est ainsi que le matin de ce même jour, il avait assisté à la messe, communiqué et accompagné le Saint-Sacrement, un cierge à la matin, avec les fabriciens. Il eût pu ne pas aller jusque là ; mais chacun prend son plaisir où il le trouve. Lui le trouvait à n'être en ce moment qu'un bon paroissien de Saint-Rémy, donnant l'exemple, ce qui était une façon de faire le bien cher à ce cœur parfait.

« Ce jour-là, poursuit M. Iltis, devait être naturellement un jour de propos sérieux, même austères. Le soir, sur le cours, nous causâmes longuement fins dernières. Les incertitudes de la vie future rendaient le maître songeur. — Ah ! oui, me dit-il, en me regardant d'une façon que je n'oublierai jamais ; c'est embêtant ! »

C'est que le maître, quoique toujours chrétien et porté même au mysticisme de sa jeunesse qui avait failli en faire un prêtre, n'en était encore, comme musicien, qu'à sa première manière, celle de la messe de *S^{te} Cécile* et de l'Oratorio *La Rédemption* ; beaux ouvrages, toujours admirés, mais dans lesquels l'humain se mêle encore un peu trop au divin. Plus tard, dans la seconde manière, celle de la messe de *Jeanne d'Arc* et de l'Oratorio *Mors et Vita*, l'âme de Gounod se dépouille et s'élève. Il abjure le *sensuel* qu'il avait reproché à Palestrina de ne pas avoir à une assez grande dose ; il demande ses grands effets au genre de Palestrina lui-même, et presque au chant Grégorien, si rapproché du ciel ! Dira-t-il alors avec la même énergie : « C'est embêtant ? » Je ne sais ; mais sa dernière conversation avec Brieux nous le montre bien détaché des choses de la terre, et nous laisse entendre que ce détachement ou désenchantement ne date pas d'hier.

Pour lors, le petit événement qui va suivre n'était pas

pour faire la vie triste à Gounod. Vers la mi-avril, à l'heure du déjeuner, il vint tout radieux à la rencontre d'Iltis.

— Vous ne savez pas, lui dit-il en lui montrant une lettre, ma femme et mon fils viendront passer quelques jours ici, s'il fait beau.... Entendez-vous. s'il fait beau. Eh bien, vous verrez que cela ne sera pas ; il suffit que je le désire.

— Mais ne vous chagrinez pas, Monsieur Gounod, nous nous arrangerons pour qu'il fasse beau !

Dès ce jour, il ne fut question entre eux que du beau temps et du mauvais temps.

— Nous ornerons l'escalier avec des branches d'aubépine, me dit-il, et les chambres aussi : ça sera gentil, vous savez.

— Oui, mais elles ne sont pas fleuries.

— Est-ce ennuyeux, cela !

Enfin, à force de regarder au ciel, et peut-être aussi à force de prières de la part de ce brave cœur, le temps se mit au beau fixe ; et après maintes visites aux haies vives des chemins, on s'aperçut que les aubépines fleurissaient. La veille de l'arrivée de M^{me} Gounod et de M. Jean. âgé à peine de sept ans, nos amis partirent par un temps superbe dès six heures du matin, pour le.... massacre des aubépines. — Allez, couteaux et serpettes. amputez sans pitié ces haies charmantes placées là tout exprès pour le plaisir des yeux.... Le plus ardent est bien celui qu'on pense. Dieu ! quelle botte M. Gounod a déjà faite... Mais elle n'est pas très commode la jolie aubépine ; elle se défend même cruellement. — Aie, aïe, ouf, ouf !... Le mouchoir protège mal les mains. On n'entend que soupirs, gémissements ; mais

Que ne peut l'amour..... ?

Cet excellent homme avait une joie d'enfant à porter son énorme gerbe de branches fleuries. Iltis le suivait chargé aussi de son fagot, et non moins heureux que lui, car il l'aimait. Ils firent ainsi plusieurs voyages dans la journée, au grand étonnement des personnes qu'ils rencontrèrent.

— *Maï déqué fan ! déqué fan !!* disait-on sur notre passage.

L'escalier et les chambres prirent soudain un air de fête, sous les tentures du bon Dieu.

La famille Gounod fut réunie, le lendemain, sous ces heureux auspices. M. Gounod vint à Iltis, lui tendit la main et lui dit :

— Jusqu'ici, j'ai été votre hôte ; à votre tour d'être le mien maintenant.

Cette vie de famille, qui dura le reste du séjour de Gounod en Provence, fut, pour le jeune organiste, comme un rayon du lointain foyer paternel. Hélas ! sa chère Alsace devait lui être ravie par les Prussiens, sept ans plus tard ; et il n'est pas trop de tout le *pays de Mireille* pour le consoler de cette perte. Je ne crains pas de lui prêter ces sentiments.

Avant le départ de la famille Gounod, on offrit un banquet au compositeur et à Mistral (1). Après le diner qui fut très gai, les convives se réunirent dans la salle de l'Orphéon, où Gounod leur fit entendre plusieurs morceaux de *Mireille*, d'une voix dont la douceur pénétrante vous aurait captivé une nuit durant. Les *Magnanarelles* ; le beau chœur des *Moissonneurs*, qui ne se trouve plus, à tort, dans la seconde édition de la partition ; le *Rhône* ; surtout la *chanson du pâtre* : tout cela résonne encore à

(1) Ce banquet eut lieu le 26 mars 1863. M. Mistral porta au compositeur le toast (*brinde*) suivant :

*Messiés, vai dounc parti lou mèstre musicaire
Qu'emé nautre un malin se vengué souleia.
Lou valoun de Saul-Clergue es tout triste : peccaire !
Bouscarto emai grihet lou counsoularan gaire
Dis acord flame-nôu qu'entendé cascaia.*

*En l'ounour de Gounod, ami, pourten un brinde,
Pèr que Dieu longo-mai tou mantèngue au missau !
Armounousamen que chasque veire dinde
En l'ounour de Gounod, lou musicaire linde
Que tan luèn fai dinda li murmur prouvençau.*

L'oreille d'Iltis, avec les cris d'enthousiasme qui s'échappèrent de toutes les poitrines. Il regrette le cœur des *Moissonneurs*, si ensoleillé, si provençal, trop peut-être pour des oreilles parisiennes. Mais il l'aime, lui ; il en fait souvent sa sortie des beaux dimanches.

Sant Jan ! Sant Jan ! Sant Jan ! eridavon....

Vint le repas intime d'adieu. En ouvrant sa serviette, Iltis eut la douce surprise d'y trouver la photographie du maître. Il est là dans ses quarante-cinq ans environ et dans sa grande barbe noire, assis, les bras croisés sur sa poitrine, l'œil perdu au ciel, comme quand il y cherche ses mélodies, ayant l'air de dire : « Que c'est triste de se quitter ! » M. Jean avait bien voulu aussi lui signer un petit souvenir. « Ce sont là mes reliques, fait observer M. Iltis. » J'aurais fort désiré y joindre le piano, mais pour un motif trop peu rare *parmi les artistes*, je ne pus le faire, et me contentai d'écrire dans l'instrument, en le renvoyant à M Dumas : *Ce piano a servi à M. Charles Gounod, pendant qu'il a composé Mireille.* — Jurons que les rats seuls auront lu cela.. Du moins ai-je gardé le pliant... »

Si M. Gounod garde, de son côté, le souvenir de son séjour au pays de *Mireille*, on en jugera par les extraits suivants des lettres qu'il écrivit à M. Iltis :

« 21 juillet 1863.

» MON BON ET CHER ILTIS,

» Me voici enfin au bout de mes pérégrinations, et je me hâte de vous donner le témoignage d'un souvenir plein d'affection... Nous vous aimons tous bien, moi en tête, puis ma femme et mon fils ; nous parlons de vous bien souvent et sommes toujours d'accord sur votre bonne et cordiale nature, si franche et si facile à aimer. Vous avez été, mon cher ami, pour moi, un véritable *ange gardien* par les soins remplis de sollicitude dont vous m'avez entouré. Combien j'ai de bonheur à me rappeler tout cela ! Il me faudrait vous écrire un volume pour ne rien oublier des délicieux souvenirs qui sont le

» nid de ma fidèle amitié pour vous. Rien n'est sorti de
» ma mémoire. entendez-vous ? Rien ! parce que tout est
» dans le cœur, et que là rien ne meurt... J'ai en moi,
» lorsque je pense à vous, à Saint Rémy, à mon existence
» si heureuse là-bas, j'ai en moi comme une photographie
» vivante d'un Paradis enchanteur. Vous souvenez-vous
» de notre café après déjeuner ? Coquin ! Vous vouliez
» toujours que ce fût *votre tour* ! Vous souvenez-vous de
» ces heures de délicieuse flânerie, pendant lesquelles on
» a l'air de ne rien faire. et où l'on fait tant de choses,
» dont la première est d'être si heureux ? Vous rappelez-
» vous tous ces moments ravissants de repos et d'aban-
» don, et notre journée au vallon de Gros ? notre goûter
» sur l'herbe, près de cette source, avec vos petits gâteaux
» et les deux bouteilles de bière ? Et notre chasse à l'au-
» bépine, la veille de l'arrivée de ma femme ? Quelle ado-
» rable matinée ! Ah ! mon cher ami, que de souvenirs !
» C'est assurément l'une des époques de ma vie qui en est
» le plus remplies et je m'en connais peu d'aussi doux et
» d'aussi charmants... Faites mes meilleures amitiés à
» toutes les aimables personnes que j'ai connues là-bas...
» à ce brave et excellent curé ! Dites mille choses affec-
» tueuses à votre orgue et surtout à l'organiste...

» Toujours bien à vous.

» CH. GOUNOD ».

Rapprochée de l'admirable lettre à Mistral, publiée par
lui récemment (1), cette lettre de Gounod nous livre toute

(1) Voici cette lettre :

Mon bon et cher Frédéric, faut-il que j'aie été l'esclave de ces
mille circonstances qui sont les bourreaux de la vie, pour ne pas
vous avoir écrit encore une seule fois depuis le bienheureux
temps que j'ai passé dans votre chère intimité ! Que n'y suis-je
encore, dans ce Paradis de la Provence qui a été un véritable ciel
pour moi ! ciel dont vous, mon bien-aimé grand poète, vous avez
été la plus belle et la plus brillante étoile. C'est avec votre plume
divine qu'il me faudrait vous écrire pour vous écrire comme je le
voudrais ! C'est un langage d'amant que je devrais mêler à un
langage d'amî ! En donnant à tout le monde *Mireille*, vous m'avez

son âme au sujet de son séjour en Provence. Il écrivait encore, le 6 octobre de la même année :

« MON BON ET CHER ILTIS,

» Si je suis tellement en retard avec vous, c'est que les
» répétitions de *Mireille* me tiennent au collet, et je ne
» vais plus avoir un moment de liberté jusqu'au jour de
» la première représentation. Nous sommes en pleine

donné, à moi, l'un des êtres que j'aurai le plus tendrement et le plus profondément et le plus passionnément aimés ! Ah ! que cela va vite et loin, le cœur, quand cela ne rencontre pas d'obstacles en route ! J'aime à croire que vous avez senti le mien entrer bien loin dans le votre, et je souhaite que cette union vous ait donné autant de bonheur qu'à moi-même.

Je ne sais si, comme vous me l'avez dit dans votre admirable *brinde*, le vallon de Sant-Clergue me regrette un peu, et si, dans cette âme de la nature que je cherche et que vous possédez, il y a quelque chose qui se souvienne de moi ; mais je sais que j'y envoie de gros soupirs et que j'y ai laissé quelques-unes des plus douces heures et des plus délicieuses émotions de ma vie. *Mireille* m'y conduisait et m'y parlait de cette voix qu'on n'oublie pas quand on vous a lu, et de ce regard qu'on sait quand on vous a vu. Elle continue à être ma conversation de tous les jours, et je tâche qu'elle soit le plus possible l'auteur de cette musique qui doit porter mon nom uni au sien. Oh ! mon Frédéric ! gardez votre Provence pour qu'elle vous garde votre génie avec votre âme ! L'âme des villes ne vaut pas leur intelligence : c'est l'histoire de Lucifer. Quelque chose de douloureusement beau rayonne d'une clarté sinistre sur le front des grandes capitales ! Quelque chose de divinement tranquille et pur éclaire votre paisible solitude sous votre ciel enchanteur ! Gardez tout cela ! nous n'avons rien à vous donner en échange.

Il faut que je vous dise que ceux qui connaissent déjà *ma Mireille* en sont contents : quant aux *Carvalho*, ils en sont très contents... Dieu veuille que le charme dure.

Ma chère femme se joint à moi pour vous envoyer nos plus tendres souvenirs. Ecrivez-moi bientôt, et dites-nous que vous nous aimez, quoique nous y comptions bien un peu et même beaucoup. Embrassez la bonne mère et votre cher frère, ainsi que sa femme et Théophile.

Pour toujours à vous.

CH. GOUNOD.

» étude, et je vous serais obligé d'en informer F. Mistral,
» en lui disant que je lui écrirai au premier jour. Pour le
» quart d'heure, je suis sur le papier de musique, les
» notes me dansent devant les yeux ; le théâtre me presse
» pour la copie ; j'abrège donc cette lettre pour me remettre à la besogne.

» ... Si je vous envoie peu d'encre, je ne vous envoie
» pas moins de cœur pour cela ; jamais de ma vie je n'oublierai les jours *divins* que j'ai passés près de vous.
» Votre image s'encadre dans un trop bel instant de mon existence pour s'effacer jamais de mon souvenir.

» A bientôt. — Tout le monde ici vous aime et vous embrasse comme moi... »

» M. Gounod avait promis de revenir à Saint-Rémy.

» Dans une lettre du 14 juin 1864, il prend la peine de m'expliquer comment et pourquoi il ne peut donner suite à ce doux projet, pour le moment, et il ajoute :

» Je vous charge de réitérer mon regret... auprès de toutes les bonnes âmes qui veulent bien me conserver quelque souvenir et quelque attachement, notre Mistral en tête ; puis vous et tous mes aimables convives de l'an passé... L'an passé ! un an déjà et plus ! Quels souvenirs !..

» A propos : Vous savez que c'est *mon tour*.

» Allons, adieu, mille amitiés et tendresses.

» Toujours bien à vous.

» CH. GOUNOD. »

Gounod avait écrit à Iltis que dans le cœur *rien ne meurt*. Dans le cœur d'Iltis, ni dans celui de Mistral ne devait périr la mémoire des jours heureux passés dans le voisinage et l'intimité du maître. L'un et l'autre se sont associés au deuil national qui a suivi la mort de Gounod (1) ; l'un et l'autre sont venus déposer leur fleur sur sa tombe glorieuse : Iltis, une violette (les violettes avaient inspiré Gounod) ; Mistral, une rose, de celles que Vincent eût offertes à *Mireille*.

(1) Gounod est mort le 18 octobre 1893.

» Bagnols (Gard), 25 octobre 1893.

» MADAME,

» Permettez à un humble organiste de venir vous dire
» combien il prend part à votre douleur que l'universelle
» admiration pour le grand compositeur ne peut atténuer.

» Cet homme était tout cœur. Je n'ai jamais oublié
» l'exquise bonté que M. Gounod m'a témoignée pendant
» qu'il était avec moi à Saint-Rémy-de-Provence, ni la
» grande joie qu'il éprouvait en vous attendant avec M.
» Jean. Et les aubépines fleuries!... Tout cela est bien
» loin, Madame!

» Ma femme, mes enfants et moi prions pour M. Gou-
» nod, pour vous et votre famille.

» ILTIS. »

» Maillane, octobre 1893.

» Avec vous, chère Madame, et avec vos enfants, je
» pleure de tout mon cœur l'admirable génie que la
» France vient de perdre. Depuis le jour de ma jeunesse
» où, épris de Mireille, Gounod vint à Maillane, demander
» au soleil et à l'azur de la Provence la suave interpréta-
» tion de mon poème provençal, j'avais senti, aimé en lui
» un frère d'idéal; et depuis trente ans, mon œuvre glo-
» rifiée par la sienne a bénéficié de toutes les sympathies
» soulevées par sa musique.

» Dans le séjour qu'il fit à Saint-Rémy avec vous et vos
» enfants, nous avons pu goûter la simplicité, le charme
» du grand compositeur, et admirer à l'aise son inces-
» sante aspiration vers Dieu et le divin. Bercés d'un même
» rêve que j'avais, moi, essayé de réaliser en idylle, il
» trouva, lui, les accents délicieusement célestes qui ren-
» dent universelle une émotion d'amour naïf. Unis dans
» le triomphe d'une admiration jumelle, le déchirement,
» hélas! n'en est que plus cruel pour moi.

» Agrérez, chère Madame, etc.

» F. MISTRAL. » (1)

(1) Communiquée par M. F. Mistral.

On se souvient qu'Iltis, n'ayant pu se payer le piano, qui avait servi au maître, garda et garde précieusement le petit pliant sur lequel l'inspiration est souvent venue à l'auteur de *Mireille*. Je me rappelle à ce propos le fait suivant trop peu connu.

Le poète Reboul, fatigué, découragé, fit un voyage à Rome pour se distraire et se reconforter au contact de la ville éternelle. Une des choses qui allèrent le plus à son âme fut une visite au couvent de Saint-Onuphre, où l'auteur de la *Jérusalem délivrée* avait passé les derniers jours de sa vie errante et troublée. Reboul retrouva, comme par enchantement, les éclairs de son regard dans cette solitude qui garde précieusement les os du grand poète. Il voulut, dit-on, s'asseoir dans le fauteuil du Tasse, et sa belle figure s'y éclaira d'un sourire qui la fuyait depuis longtemps.

Rentré à Nîmes, Reboul avait retrouvé, avec la santé, l'inspiration. Il nous donna peu après : *Les Traditionnelles*. Et voilà ce qui fait que, quand il arrive à mon organiste de se surpasser, je me dis, en pensant à Reboul et au fauteuil du Tasse : « Iltis s'est assis aujourd'hui sur le » pliant de Gounod. »

A. DELACROIX.

Bagnols, le 27 décembre 1893.

SONNETS

par **M. Adrien ROUX**,
correspondant.

SONNET D'AVRIL ⁽¹⁾

Je vous vis en avril pour la première fois.
Les oiseaux gazouillaient sous les vertes ramures,
Et, comme pour mêler à ces chants leurs murmures,
Les sources sanglotaient dans l'épaisseur des bois

Des pensers douloureux m'obsédaient. Ce doux mois,
Avec ses chauds rayons pareils à des morsures,
Réveille au fond du cœur les anciennes blessures
Et les fait lentement saigner comme autrefois.

Votre apparition dissipa ma tristesse.
Un mirage divin passa devant mes yeux,
Et je crus revenir aux jours de ma jeunesse.

Et je forme, depuis, ce rêve ambitieux
De presser dans mes mains tremblantes vos mains blanches,
Tandis que les oiseaux gazouillent sur les branches.

(1) La lecture en séance publique n'a point compris le *Sonnet d'avril* et le *Sonnet d'été*, mais seulement le *Sonnet d'automne* et le *Sonnet d'hiver*.

SONNET D'ÉTÉ

Elle n'a plus vingt ans : c'est une beauté mûre.
Deux soleils attirants illuminent ses yeux.
Sa bouche, fleur de chair, invite à la luxure ;
Sa chevelure sombre a des reflets soyeux.

Tout en elle respire une riche nature.
Ses bras sont opulents, souples et gracieux ;
Ses beaux seins, d'une ligne harmonieuse et pure,
Dressent, comme les monts, leurs cimes vers les cieux.

Un soir que je frôlais sa robe dans la rue,
Je sentis mon cœur plein de désirs amoureux.
Depuis, ma passion subite s'est accrue.

Pendant ces nuits d'été qu'embrase de ses feux
L'étoile de Vénus, ta sœur et ta complice,
M'ouvriras-tu tes bras, superbe tentatrice ?

SONNET D'AUTOMNE

Les grands bois, frissonnant sous les bises d'automne,
Penchent, penchent, hélas ! vers le sol leurs rameaux
Que la sève a quittés, que la vie abandonne
Et d'où se sont enfuis, dès l'aube, les oiseaux.

Mon cœur, cédant au poids de l'ennui monotone,
Ne veut plus croire encore à des printemps nouveaux.
J'entends tinter un glas dans chaque heure qui sonne,
Et je songe aux vaincus couchés dans leurs tombeaux.

L'espérance meurtrie au loin s'en est allée.
O toi qui m'as suivi dans la sombre vallée,
Ma sœur ! tourne vers moi tes yeux tristes et doux,

Tes yeux, mes seuls flambeaux au milieu des ténèbres ;
Et berce lentement, ma sœur, sur tes genoux
Mon front, mon pâle front plein de pensers funèbres.

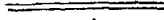
SONNET D'HIVER

La neige, blanc linceul, ensevelit la terre.
Tout est silencieux, tout est morne ici-bas.
O désolation ! On n'entend même pas
Sangloter les ruisseaux dans le bois solitaire.

C'est l'hiver, la saison lugubre des frimas.
Mon corps qu'a ravagé la dent de la misère
S'éteint paisiblement sans haine et sans colère.
C'est la mort, la compagne aimante des cœurs las.

Tombe en poussière, ô chair ! Et toi dont je sens l'aile
Palpiter dans mon sein, toi que le ciel appelle,
Mon âme ! sois vaillante à l'heure des adieux.

Songe qu'aux soirs d'avril où la nature est belle,
Tu gémissais encore, et d'un élan joyeux
Vole à Dieu qui pardonne, ô colombe immortelle !



LA POLITIQUE AU BOIS

par **M. A. DUCROS**,

membre résidant.

J'ai fait l'école buissonnière.
Pauvre chroniqueur aux abois ;
Et, pour une fois, la première,
J'ai fui la ville pour le bois.

Je me suis dit : — Allons entendre
Ce que murmurent les roseaux ;
Allons essayer de comprendre
Ce que se disent les oiseaux.

Les fleurs ont aussi leur voix douce.
Loin des fâcheux, des importuns,
Allons écouter sur la mousse
Leurs voix pleines de doux parfums !

Et l'oiseau chanteur, la fleurette,
M'ont dit, en me voyant venir :
— Que viens-tu faire ici, poète ?
Tu daignes donc te souvenir ?...

Te souvenir des heures folles,
Où tu venais interroger
Et nos chansons et nos corolles,
Qui tout bas te faisaient songer !

Alors tu courais dans les herbes,
A tes lèvres montaient des chants,
Devant les horizons superbes
Qu'empourpraient les soleils couchants.

L'humble insecte arrêtait ta course,
Et, dans un intime entretien,
Vous causiez au bord de la source,
De ces grands tout, de ces grands rien !

Amant de la muse mystique,
Dis-nous, que fais-tu maintenant ?
— Moi ? Je fais de la politique !
Leur ai-je dit, en rougissant.

— La politique !... Mot étrange !
A semblé murmurer la fleur ;
Et, s'adressant à la mésange :
— Savez-vous ce que c'est, ma sœur ?...

— La politique, ô ma fleurette !
A répondu le bel oiseau,
C'est un frein, c'est une baguette,
Pour les hommes mis en troupeau.

A ce frein aucun d'eux n'échappe,
Dans l'intérêt du bon accord,
Ou, gare ! la baguette frappe
A droite, à gauche et frappe fort.

Sans cela les hommes, ma chère,
Envieux, méchants et jaloux,
Au lieu de vivre en paix sur terre,
Se mangeraient comme des loups !

Leur politique a tant de charmes
Qu'ils ont — le croirais-tu, vraiment —
Créé des juges, des gendarmes....
Des gens habillés drôlement !

Et puis d'autres gens dont le rôle
Est, pour sauvegarder les droits,
D'avoir un fusil sur l'épaule....
Et de s'en servir quelquefois !

La loi qui régit, qui consacre
Les droits, commande par moment,
Par ci, par là, quelque massacre
Ou quelque vaste égorgement !

Hélas ! combien je plains les hommes !
Combien je m'attriste sur eux !
Nous, les hôtes des bois, nous sommes
Sans politique plus heureux. (1)

Si quelques fois une querelle
Vient éclater entre deux nids,
C'est pour les beaux yeux d'une oiselle,
Lorsque mai parfume les nuits.

Mais nous n'avons pas de frontières,
Nous pouvons, en sécurité,
Planer dans les grandes lumières
De la splendide immensité !

Et nous vivons sans politique,
Libres, enfin, sous le ciel bleu,
Libres ! en pleine république....
La République du bon Dieu !

Paris, janvier 1870.

(1) Tout ce qui précède est plutôt la définition de l'autorité que de la politique. Mais, somme toute, comme l'autorité n'existe que de par la politique, je conserve son titre à ma petite pièce de vers.

LES CILS

par M. Raymond FÉVRIER,

correspondant.

Nous protégeons les yeux d'un écran salulaire,
Léger voile sans épaisseur.
Nous donnons aux regards plus de chaste mystère,
Aux noirs iris plus de douceur.

Une larme sans nous tomberait dans la fange,
Et roulerait obscurément ;
Mais s'arrêtant au bord de notre longue frange
Elle y brille, pur diamant.

Nous sommes le rideau d'une scène qui reste
Impénétrable à l'indiscret,
Où terrible ou suave, infernal ou céleste,
Se déroule un drame secret.

Grands ouverts nous laissons librement les prunelles
Interroger le bien-aimé ;
C'est alors qu'anxieux nous sentons nos deux ailes
Battre d'un mouvement rythmé.

Demi-clos on nous voit livrer un doux passage,
Sous l'ombre de nos fils soyeux,
Au langage du cœur, impalpable message
Que transmet le rayon des yeux.

Abaissés mollement nous sommes le symbole
De la pudeur qui craint le jour,
Et retenons captif de peur qu'il ne s'envole
Le timide aveu de l'amour.

Globes par nous voilés, beaux yeux, ardents oracles
Qui nous prenez pour confidents,
Nul ne peut dire alors à quels divins spectacles
Vous vous délectez en dedans !

L'ASE ET LOU CHIN-LOUBÉ

Fable imitée de LA FONTAINE,

par M. A. BIGOT,

membre résidant

Un rachalan de delai lou *Cour Noou*
Vivié de soun traval et de si quaouqui soou,
Embé sa fiyo, un Ase, et soun Chin gardo-biasso,
Loubé, — qu'à l'oucasioun èro un paou chin de casso. —
Noste racho èro véouse, et, coumo de résoun,
De tems én tems plouravo Terésoun.

Sa fiyo, — uno gayardo drolo, —
S'èro pa mousido à l'éscolo.
Entré que soupeguè léji, 'scrioure et chifra,
Sa mèro, — uno éscarabiyado, —
S'entanchè de la métre a 'asséta la bugado,
A faire la soupo, a 'scura
Et courdura.

Disié : N'en vole pas faire uno doumisèlo
A double brévé ; — bon pér li qu'an forço éscu ;
Ma gran savié léji juste sa *sirabèlo*,
Mai san faire de ver à la luno é' is estèlo,
A viscu ounestamén ; visquén coumo a viscu.
— Et faguè de sa drolo une bono oustayeiro.
Oussi, quan partiguè 'mpourtado pér soun maou,
Ren soufriguè pa din l'oustaou.
Nino de tou tem matigneiro
Dinc un vira de man avié tou nètéja,
Et quan métié lous nas à la carieiro,
Certo, èro pa pér patérounéja.

Tan lèou si coumissioun facho. — sus sa cadiciro,
De longo on la vésié planta quaouqui pétas,
Descrassa 'n col de vesto ou sarci de débas.
Ero forto ou travail ; mai pér l'amour : baraquo !
Avié dès et yeuch an déspiei lis oubriçò,
Et soun cur avié pa 'ncaro fa tiquo-taquo.
Nino aimavo parés ; — parés és pa lou mò.
 Aimavo quaoqu' un dine acò,
Nino aimavo soun Chin : Loubé soun camarado,
 Loubé 'mbé quaoqu' s'èro élévado,
Qué lou matin saoutavo outour d'élo en japan,
 Qué lou soir, en vénèn dou cham
Yé fasié milo festo én yé lipan li man.
Quan Loubé 'ro pa ou cham, certo èro ben gardado.
 Soun Chin pértou la suvissié,
 Din la cour quan éspandissié,
 Coucha à si pè quan courduravo.
 Dré sus si pato de dariès
 Pér l'amusa souven marchavo
 Et fasié d'intréchal après. —
 Et ye pérdié paren, — lou panto.
 La drolo aimablo et caréssanto
 Savié y traire à l'oucasioun
 Un crousté saouça ou courbouyoun,
 Tantos un berlingò, tantos un grouttiyoun,
 Piei sus sa faoudo lou couchava,
 Lou pénchinavo, l'alisavo,
Y 'arapavo soun moure et lou poutounéjavo.

 L'Ase que souven vésié tout acò,
 Ero jalous, fasié la bèbo.
Roundinavo : Es pa juste, acò ye vai de trò.
 Y'a de longo un fai que me crèbo,
Toujour me fouu pourta bla, farino, fumié,
Fagoto de gavel ou fago d'oulinié,
Din l'éstiou me rabine et din l'iver me jale ;
Dé fés que ya siei las qu'à péno me rébale,
 Iii ! fai lou mestre, et pér me métre en trin,
 Soun foutraou de bastoun se lèvo

Et tombo sus moun casaquin.
Lou mari méstié ; cré couquin !
Et pa mouyen de faire grèvo.
Et pa mén, à ma barbo, aquél moustre de Chin,
Pa qu'én fasen soun arlequin
Es lou mignò de l'oustalado.
Béou et manjo san travaya,
Et quan a som vai roudiya
Ras dou fiò ou souto la vanado.
Lou moustre a tira 'n bon *méméro*.
— Mais, ounté diantre ! ai ma cabèssou,
Pode faire coumo él san me méla de tro.
Pér que countéto ansin lou mestre et la méstréssou.
Quaou sa ? Bèlèou faraï miel qu'él.
Quan Nino véndra de la plaço
M'aoussaraï dré sus mi boutél,
Ye saoutaraï outour coumo un payasso,
Et y'anaraï touca la man
Embé mi pato de davan.
Tout én fasen la marionèto,
Vou ye cantaraï quaouquo arièto.
— Ma vois voou ben la vois d'un Chin. —
Couménçaraï déman, et ma vièyo carcasso
Tastara bèlèou à la fin
Lou répaou et la bono biasso.

Tantiya que lou léndéman,
Davan sa chimignicro, Nino
Ero atélado à sa sartan
Entrin à rousti d'oubérjino,
Quan tou d'un cô véguè véni
Soun viel Ase dré coumo un i,
Li pato de davan rougnouso et saulo,
Et rouda outour d'èlo én braman,
Et d'ou moure, cerqua 'à ye caréssa l'èspanlo . . .
La drolo planto sa sartan,
Et couris déforo én eridan
A faire éscroula la taoudisso . . .
Et lou paoure Ase, san maliço

La suvissié 'n braman toujours,
Et 'n se doundinan coumo un Our. . .
Mai li vésin à cò de bastoun, d'in l'éstable
Faguèroun lèou rintra lou paoure diable,
Que se métèguè tournamaï
A soun mestié de portafai.
Et quan un pés trò grèou ye quichavo l'ésquino,
Noste Ase fasié 'n souspiran :
Ai lou maou de moun paoure gran,
Siei pa nascu 'mbé la créspino.

Dè tou tem y 'agu de rascas,
Capable a tou lou maï de dévoura sa biasso,
Et que se crésien din lou cas
D'oucupa li pus aouto plaço.
Lou darié dis éstansiur,
Riche ou paoure, quan sor de béoure sa rancèlo,
En trantayan, se mès din la cérvèlo,
Que poudrié faire un sénatur, —
Coumo s'un por poudié se chanja 'n iroundèlo
Ou ben uno saoumo 'en tourtourèlo. —
Es vrai que déspiei que lou voste és énvénta,
Pér forço jen fier de vouta,
Lou que bramo lou maï, aqui lou pu capable.
Es d'aco que pér députa
Tan d'Ase se soun fa pourta,
Esfrayan li moussu, troumpan li paoure diable.
Mai patienço ! — Acho paou, lou vote universel,
D'un ta d'éstansiur riblara li clavel,
Chanjara li gandar pér d'ome résounable
Et, 'mpougnan lis Ase ou bridel
Li réménara din l'éstable.

HOMMAGE A JULES SALLES

ARTISTE PEINTRE,

MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE DE NIMES,

dont la munificence a doté Nimes, sa ville natale,

D'UNE

GALERIE DES BEAUX-ARTS⁽¹⁾

par M. E. BENOIT-GERMAIN,

membre résidant.

Heureux qui délivré des soins de la matière
Peut consacrer son temps au culte des Beaux-Arts;
Qui n'est pas embourbé dans la profonde ornière
Où travaille la foule au milieu des brouillards ;
Qui cultive les fleurs du Pinde ou du Parnasse,
Sans quitter ces sommets toujours frais, toujours verts,
D'où, plongeant dans l'azur lumineux, l'œil embrasse
De brillants horizons largement découverts.
Telle est ta destinée, ô notre *Jules Salles*.
Tu n'as jamais connu le travail pour son prix.
Ton sort a pu braver les terrestres rafales.
Ton labeur est plaisir d'un cœur de l'art épris.
La Muse du dessin qui décore ses ailes
De l'écharpe d'Iris te prit dès le berceau,
Guida tes jeunes doigts, à tes mains encor frêles

(1) Cette pièce, destinée par son auteur à la séance publique, n'a pas été portée au programme de cette réunion, M. Jules Salles, dont la modestie bien connue eût été mise à l'épreuve par cette lecture, ayant annoncé son intention d'y assister.

Se plut à confier son aimable pinceau.
Sans doute, comme nous, tu connus les souffrances;
Déceptions, douleurs t'ont navré, comme nous :
Mais cet art vers lequel te portent les puissances
D'une âme ivre du beau, cet art pensa les coups.
L'art élève l'esprit, console, fortifie ;
Cherchant le vrai pour le traduire en beau,
La tête au ciel, l'artiste oublie
Que parfois son cœur laisse aux buissons un lambeau.
S'élevant au-dessus des bas-fonds de la terre
Vers les sommets toujours plus hauts de la beauté,
L'artiste, dédaignant toute raison vulgaire,
Sent en lui le frisson de l'immortalité.
La mort même à ses yeux prend l'aspect de la vie.
Les bien-aimés perdus hantent son front rêveur.
Il les voit, il les peint, il les béatifie ;
Il trouve la beauté, même au sein de l'horreur.
Ah ! quel bonheur jaillit de ce labeur intense
Que sans trêve accomplit, en des nuits sans sommeil,
La folle du logis, au milieu du silence,
Et que le crayon fixe au moment du réveil.
Tu connais cette joie, ô Salles ! Dans le rêve
Sans nul doute tu vis ces naïves enfants
Que ta couleur nous peint riches de jeune sève,
Débordantes de vie en leurs gais vêtements.
De tes amis tu vis, en ta fièvre d'artiste,
Le sourire et cherchas le trait pour l'exprimer :
Tel a l'esprit joyeux, tel autre l'humeur triste :
Quel ton sous le pinceau viendra les animer ?
Devant toi glissa cette ondine, (1)
Le front orné de fleurs, et des fleurs sur le sein,
Douce fée à voix argentine,
De guérison source divine
Qui s'échappe en fumant du flanc Pyrénéen.
Puis, patriotique délire, (2)

(1) La Source de Cauterets. Salon Nimois de 1894.

(2) Jeanne d'Arc écoutant les voix. Salon Nimois de 1894.

Jeanne, écoutant les voix qui lui viennent des cieux,
T'apparaît, t'embrase, t'inspire
Et ton pinceau semble nous dire :
Tout pour toi, France ! tout pour ton précieux !
Une vision fuit ; une autre lui succède ;
Libre, l'esprit s'élançe, oublieux de la chair ;
La Muse le saisit ; la Muse le possède :
L'esprit l'adore et nage avec elle en l'éther.

Mais quoi ! Tu brûlerais un encens égoïste ?
Non : c'est insuffisant aux élans de ton cœur.
En ta ville natale aucun temple n'existe
Digne de recevoir des neuf Muses le chœur.
« Je l'élèverai, moi ! » dis-tu. Ferme en ton âme,
A ta Muse vouant large part de ton bien,
Tu cherches, tu choisis, communiquant ta flamme.
Un fils de la cité (1), d'un art frère du tien ;
Il te comprend. Bientôt, mais non pas assez vite
Au gré de tes désirs, vient charmer nos regards
Un temple à l'élégant parvis, qui nous invite
A nous livrer au culte des Beaux-Arts.
Ce monument rendra ton nom inoubliable,
Et les futurs Nimois tout enfants le diront.
Grandis, entre les bras de la Muse adorable,
De doux rêves bercés, ils te remercieront.

Goûte encor longtemps le délice
De trouver en cet édifice
Un flot pressé d'admirateurs.
Etreins longtemps encor ta Muse.
Toujours jeune, elle ne refuse
Rien à ses vieux adorateurs.

En douter ? Mais voyez ; c'est elle
Dont la main ferme se révèle
Sur ces traits si vrais, si vivants,

(1) M. Max Raphel-Tur, architecte.

Du travail constant pur emblème,
Tes nobles traits peints par toi-même
Sous le poids de quatre-vingts ans (1).

Puisses-tu voir longtemps encore
Notre ardent soleil dès l'aurore
De ses feux verser le trésor
Sur la blancheur de cette pierre,
Et l'inondant de sa lumière
Y déposer sa poudre d'or.

Nous qui sommes venus dans ta cella coquette
Rendre hommage aux Beaux-Arts, reconnaissants aussi
Envers celui qui fut ton fidèle interprète,
Amis, concitoyens, nous te disons : merci !

Avril 1894.

(1) Jules Salles, peint par lui-même. Salon Nimois de 1894.

TUMULUS NÉOLITHIQUES

AVEC INCINÉRATIONS

PRÈS D'UZÈS

par M. J. de SAINT-VENANT,

correspondant.

En 1863, M. de Baumefort, dans une étude que couronna l'Académie de Nîmes, disait qu'on ne connaissait alors dans le Gard qu'un seul véritable tumulus, celui que porte la butte naturelle de Puech-Cocon à Générac.

Depuis cette date on s'est mis avec ardeur à étudier les monuments préhistoriques de notre département, et si le nombre des dolmens relevés a plus que doublé, on doit reconnaître que celui des tumulus est loin d'avoir suivi la même progression. On peut même avancer que (si on ne tient pas compte, bien entendu, des *galgals* de pierrailles qui supportent ou ont supporté ou recouvert des dolmens) les vrais tumulus funéraires sont fort rares dans notre région.

Plusieurs écrivains en ont bien signalé dans les arrondissements de Nîmes, d'Alais et du Vigan, mais nous croyons pouvoir avancer que la plupart rentrent dans la catégorie des *galgals* compagnons des dolmens. Nous n'avons pu relever que les monuments suivants qui puissent être classés avec une certaine logique comme de vraies buttes funéraires artificielles indépendantes des dolmens.

Quatre ou cinq découverts par M. Sounay dans la commune de Mialet ; mais la plupart n'ayant pas été fouillés,

un certain doute peut planer encore sur leur véritable destination. (1)

D'après les notes intéressantes et si riches laissées par Emilien Dumas, ce savant aurait recueilli en 1855 au Roc de la Folle, à Chusclan, des poteries anciennes, une meule à main, plusieurs haches polies et une fibule en bronze dans des tumulus absolument disparus aujourd'hui (2). Ce sont les seuls qui aient jusqu'ici été signalés dans l'arrondissement d'Uzès.

En 1846 l'abbé Massebiau a fouillé à Campestre une butte qui lui a fourni des objets de bronze, des outils en fer, et même quelques médailles romaines (3), le tout accompagné d'ossements humains plus ou moins carbonisés ; nous reconnaitrions là volontiers un tumulus avec sépultures adventives postérieures, cas assez fréquent dans les trouvailles et qui n'est pas fait pour simplifier la tâche des chercheurs.

En 1887 et 1889 M. Coulet, inspecteur des marchés à Nîmes, dans sa propriété des Tours de Seguins, près de la ville, a fouillé un tumulus à crémation dont le mobilier,

(1) Lombard-Dumas. Monuments mégalithiques du Gard (*Mém. de l'Acad. de Nîmes*, 1894). — Les sept ou huit « dolmens ou tumulus » signalés par Emilien Dumas en 1837 dans la commune de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille semblent tous des dolmens, dont plusieurs réduits à l'éminence qui les accompagnait. Du reste, M. Lombard-Dumas a certainement trouvé que les renseignements qu'il a pu recueillir sur les tumulus sont généralement trop peu nets et complets pour permettre de les distinguer des accessoires des dolmens de la région, car dans son relevé il n'a pas cru devoir séparer les deux natures de monuments et, en raison probablement du doute qui plane sur la plupart des tumulus signalés comme tels, il a bien agi en les confondant tous dans la même colonne et sous le même titre de « dolmens et tumulus ».

(2) Lombard-Dumas, *loc. cit.* — Nous ne saurions assez remercier l'auteur de l'empressement désintéressé qu'il a mis à nous fournir tous les renseignements supplémentaires utiles qu'il a pu puiser dans les notes ou dans la belle collection de son érudit beau-père.

(3) Lombard-Dumas, *loc. cit.*

que nous avons examiné. nous a paru franchement gaulois (longue épée mince en fer à fourreau métallique, *umbo*, perle de verre, poterie spéciale) (1).

Nous avons vu dans la belle collection de M. Cazalis de Fondouce, à Montpellier, d'intéressants objets en fer ou bronze inédits, que nous croyons certainement du premier âge du fer (époque Hallstattienne), notamment un très curieux poignard de fer à antennes, un rasoir, un hémisphère de bronze à perlures estampées, des fibules... qu'il nous a dit avoir recueillis dans des tumulus près du Vigan.

Enfin M. Marignan (2) cite deux anciennes buttes détruites qui auraient existé à Canteperdrix et à la Queyrolle, commune de Calvisson, dont l'emplacement lui a fourni plusieurs sépultures néolithiques par incinération, dans des coffres mi-partie artificiels, mi-partie formés par des creux naturels du sol rocheux : la seconde pourtant semble avoir été l'accessoire d'une allée couverte.

Quant au grand tertre de Puech-Cocon, signalé plus haut, on ne l'a jamais fouillé dans l'intention de tirer au clair son origine, et sa destination est encore obscure. M. de Baumefort attache une grande importance à une hache polie qu'on y a rencontrée isolée ; mais on trouve de ces instruments disséminés dans le sol superficiel en tant d'endroits. que celui-là a bien pu être englobé dans les remblais pris à la surface des terres voisines quand on les a amoncelées. (3)

(1) Le général Pothier l'a décrit dans les *Mém. de l'Académie de Nîmes* en 1889 (tome XII).

(2) Docteur Marignan. Sépultures néolithiques à Calvisson. Association française, Congrès de Marseille, 1891.

(3) Au moment de mettre sous presse, M. G. Carrière nous apprend que M. Mazauric, instituteur, vient de trouver dans cette butte une pointe de flèche ; ce fait change la face de la question et la conclusion un peu téméraire de M. de Baumefort devient déjà vraisemblable. Nous aurions ainsi à Générac un tumulus de l'époque de la pierre polie comme ceux qui motivent la présente étude, et qui, comme eux, serait situé sur un sommet isolé visible de fort loin aux alentours. Il serait donc très intéressant d'y continuer des

Ce relevé, quoique bien pauvre, n'en prouve pas moins que les seuls tumulus présentant des caractères nets, à part les deux détruits de Calvisson, semblent se rapporter à la période qui s'est écoulée depuis la fin de l'âge du bronze jusqu'à la conquête romaine ; ce résultat est conforme aux observations faites dans d'autres pays, surtout dans l'Est de la France, où ce genre de monuments est si abondant, à l'exclusion des dolmens (1). En particulier on voit que tout l'Est et le Nord-Est du département n'ont rien fourni de semblable, sauf ceux qui auraient existé à Chusclan et sur lesquels on a si peu de renseignements.

Notre attention s'est donc spécialement portée sur la recherche de ces monuments dans l'arrondissement d'Uzès, et nos efforts ont heureusement abouti.

Après avoir éliminé plusieurs éminences qu'un examen attentif nous a montré avoir été les accessoires de dolmens, il en est resté trois d'un type bien à part, que nous osons baptiser franchement du nom de tumulus funéraires parce qu'elles se distinguent nettement des galgals de pierrailles se rapportant aux autres monuments.

Vu leur rareté et en raison surtout de ce que les fouilles nous ont révélé d'un peu anormal sur la date relative de leur création, nous croyons utile de les examiner de près, d'autant plus que, circonstance aussi heureuse qu'exceptionnelle, ils semblaient vierges de toute profanation antérieure à celle dont ils ont été l'objet de notre part.

fouilles pour vérifier si elles fournissent des traces de sépultures par incinération (novembre 1894).

(1) On connaît la carte des dolmens, dressée, il y a longtemps déjà, par M. Alexandre Bertrand, avec sa ligne séparative de ces monuments et des tumulus de l'âge du fer, dans l'ouest de l'Europe. Le Gard s'y trouve *coté dolmens* mais tout à fait sur la bordure, ce qui y autoriserait la présence de tumulus à titre de transition. Il faut dire que des découvertes plus récentes sont de nature à modifier la fameuse ligne, et même quelque peu la théorie émise, au moins en ce qu'elle a d'un peu absolu et général dans ses conclusions.

Tumulus de Calmercier à Cavillargues.

Cette butte se trouve au point culminant de la forêt de Cavillargues au canton de Calmercier, tout contre la limite de la commune de Saint-Marcel-de-Careiret, sur le territoire de laquelle elle empiète même un peu par suite d'éboulements qui l'ont élargie en adoucissant ses talus. Le territoire de Saint-Laurent-la-Vernède vient aussi expirer en pointe à quelques mètres d'elle, ce qui donne à supposer que, lors de la formation des circonscriptions communales, elle a été prise comme vaste borne limitative.

En temps ordinaire, elle est masquée par une végétation forestière touffue ; mais après l'exploitation des bois du canton, elle présente de loin un aspect imposant, moins par sa hauteur modeste, réduite à 1^m,20, que par sa situation tout au sommet de la colline qui la porte. De sa plate-forme, le regard embrasse alors un panorama qui n'est interrompu qu'au N.-O. par le piton plus élevé supportant les autres tumulus décrits plus loin, et il distingue les villages de Cavillargues, Saint-Pons, le Pin, Gaujac, Saint-Victor, etc., s'échelonnant dans la même vallée ; plus loin, il suit le cours du Rhône qui semble couler tout aux pieds du majestueux et inévitable Ventoux ; un peu sur la gauche le massif du camp de César de Laudun tranche sur les autres hauteurs par sa couronne de bastions rocheux et de courtines naturelles si abruptes ; plus près, s'élancent les imposantes ruines du château féodal de Sabran, et tout à fait au Nord s'estompe le massif pittoresque et tourmenté de la Chartreuse de Valbonne, dominé par les imposantes hauteurs de Bidon dans l'Ar-dèche.

Cette éminence artificielle a la forme d'un tronc de cône fort aplati, à base elliptique, dont les deux axes dirigés N.-S. et E.-O. ont respectivement 20 et 17 mètres (fig. 1).

Nous la fîmes attaquer, sous la direction intelligente du brigadier forestier Fabre, d'abord par le centre, comme l'expérience le conseille ; cette fouille fut difficile, par

suite de la présence de gros blocs de pierre noyés dans de la terre rapportée, et peu rémunératrice, puisqu'elle n'a fourni que quelques rares débris de poterie.

Sans nous laisser décourager par un insuccès qui est monnaie courante pour ceux qui s'adonnent à ce genre de chasse, nous observâmes la plate-forme et remarquâmes au Nord, au bout de son grand axe, une aire de pierres plates juxtaposées de champ sur plusieurs mètres carrés, et les ouvriers y furent installés. Sous cette couche d'une puissance de 0^m,50, qui semblait destinée à jouer le rôle protecteur d'une voûte, on trouva un vaste amas de terre rapportée fort tassée, à peu près sans pierres et d'une bonne couleur noirâtre de dépôt archéologique pleine de promesses.

Cette poche terreuse se développait sur 1^m,50 de profondeur au-dessous de la plate-forme, par conséquent en entamant le sol naturel sur un pied environ de hauteur, avec 5 mètres de longueur et une largeur variable atteignant 2 mètres au milieu; sa forme était ovale irrégulière, comme lobée (fig. 1). Au Nord, elle se rétrécissait pour se terminer dans le talus de la butte par deux minces dalles dressées, un peu inclinées l'une vers l'autre, de 1 mètre de hauteur sur 0^m,80 de longueur environ, constituant comme la réduction d'une galerie d'accès, dont l'orifice était bouché par des pierres.

Dans la poche étaient disséminés des amas de charbons et de cendres, restes probables d'anciens foyers, avec une grande quantité de grossiers objets de très ancienne industrie humaine : ossements d'animaux, silex, et surtout un nombre immense de débris de poteries très primitives. Malgré toute notre attention nous n'avons pu soupçonner la moindre trace de métal ni observer la plus petite tache de rouille ou de sels de cuivre. Tant de gisements néolithiques de notre région cévenole, dolmens ou grottes, renferment déjà de rudimentaires et très primitifs objets de métal, qu'une sépulture de l'âge de pierre pur est assez rare pour mériter quelque attention.

Celle-ci surtout emprunte au mode spécial de l'incinération qui la caractérise un supplément d'intérêt qui n'échap-

pera pas ; ce sera notre excuse si nous décrivons ce qu'elle renfermait avec des détails que les qualités peu artistiques des objets mobiliers sont trop souvent loin de mériter.

Principaux objets rencontrés :

1° Une meule fixe ou petit moulin très primitif, simple plaque d'une espèce de meulière rugueuse, épaisse de 0^m,06, et arrondie en dessous comme au pourtour, mais bien aplanie en dessus. Par suite d'une fracture ancienne, il n'en reste qu'un morceau semi-discoïde mesurant 0^m,24 d'arc sur 0^m,14 de flèche. Cet objet est intéressant, vu sa très grande rareté dans tous nos gisements néolithiques locaux. (1)

2° Plusieurs galets de quartzites, ou autres roches dures, sur lesquels des surfaces aplanies attestent leur ancien emploi comme broyeur ou meules mobiles.

3° Quelques morceaux de calcaire dur polis sur une ou plusieurs faces, ayant probablement servi de lissoirs à poterie.

4° Un morceau de silex blond discoïde de 0^m,10 sur 0^m,09 de large et 0^m,03 d'épaisseur, fort altéré superficiellement, grossièrement aplani par usure, et présentant un trou oblique de 0^m,015 de large, peut-être d'origine naturelle, mais trop régulier pour ne pas avoir été retouché par l'art (fig. 2).

5° Une ébauche d'une espèce de hachette fruste en silex patiné (fig. 3), très grossièrement taillée à grands éclats, avec des parties de la croûte primitive épargnée, et de forme un peu amygdaloïde (80/60/20).

6° De nombreux éclats artificiels de silex, généralement blond ou gris plus ou moins patiné de taches bleuâtres ou blanchâtres, très rarement cacholonné (deux échantillons seulement). Plusieurs sont craquelés par la chaleur.

On peut signaler au milieu de beaucoup de ces éclats, qui sont pour la plupart peu ou pas retouchés et sans autre intérêt que d'avoir été apportés de loin et produits par un

(1) Au moins dans les gisements sous terre, car on en trouve assez souvent dans les stations superficielles.

choc intentionnel, des petits couteaux, des perçoirs, cinq grattoirs dont trois longs (fig. 4) et deux discoides assez bien travaillés.

7° Une ébauche d'une petite pièce inachevée, peut-être pointe de flèche en forme de feuille, constituée à peu près le seul objet un peu finement retouché, mais partiellement.

8° Un morceau basillaire d'un andouiller de cerf réduit par la vétusté ou l'usage à une longueur de 0^m,06, avec ses rugosités presque disparues par polissage et le canal médullaire nettement évidé, sans doute pour servir de manche à un outil (fig. 5).

9° Un petit os de ruminant de 0^m,05, très bien appointé en poinçon, type fort fréquent dans nos cavernes de l'âge de la pierre polie (fig. 6).

10° Poterie.

En général, les si nombreux débris de poterie contenus dans la masse de remplissage étaient anciennement brisés et répartis un peu partout sans ordre apparent, sauf certains appartenant à trois vases spéciaux dont il sera parlé.

La pâte est celle des poteries néolithiques de notre région, c'est-à-dire généralement mal cuite, friable, poreuse, noire dans l'intérieur de la masse qui est toute parsemée de petits cristaux de spath calcaire finement concassé. Superficiellement, la couleur extérieure est d'ordinaire rouge brunâtre ou grise plus ou moins noircie de fumée par places, et, au moins pour les surfaces intérieures des vaisseaux moyens et petits, très foncée par la fumée ou la décomposition des corps gras.

Ces poteries sont relativement épaisses, de formes simples, rarement décorées. Il y a même des bols hémisphériques ou en tulipes à peu près entiers, absolument lisses, sans le moindre motif décoratif (fig. 7). Les ornements des rares morceaux décorés sont incisés à la pointe mousse et consistent en simples filets parallèles, larges, peu profonds, tracés rapidement et assez maladroitement ; ils alternent parfois par compartiments dans deux directions horizontale et oblique (fig. 8).

Les bords sont sans bourrelets et le plus souvent unis ;

et ce n'est que dans de rares morceaux qu'ils sont crénelés ou festonnés assez irrégulièrement par de simples impressions d'ongles ou de doigts, normales ou bien obliques aux surfaces des vases (fig. 9).

Un assez grand nombre de morceaux, qui ont dû appartenir à de grands vaisseaux, comme l'attestent leur faible courbure et leur grande épaisseur, se distinguent encore des autres par leur pâte plus consistante et leur couleur demeurée rosâtre extérieurement comme intérieurement, et souvent jusque dans l'intérieur de la masse ; ils devaient servir aux provisions d'eau ou de matières sèches et n'étaient pas employés à la coction.

Les anses sont assez peu abondantes et consistent parfois en simples mamelons horizontaux non perforés de dimensions variables. Quelques-unes sont bifides en forme de queue d'aronde (fig. 10). D'autres sont des tubes horizontaux de 20 à 40 millimètres de longueur, avec des canaux de 4 à 12 millimètres de diamètre, type fréquent dans la très primitive poterie ; deux seulement de ces tubes sont relativement peu longs (0^m, 035) et très gros avec des trous suffisamment ouverts pour permettre d'y passer un doigt (0^m, 025), alors que toutes les autres anses perforées ne pouvaient servir qu'à la suspension au moyen de cordelettes.

Une seule anse est percée d'un trou vertical, disposition rare toujours ; elle est fort petite et d'une pâte fine toute particulière qui ne s'est rencontrée que pour un gobelet dont il sera question, et dont elle a dû faire partie (fig. 12).

Trois morceaux assez importants appartiennent à des vases de formes bien spéciales, et sont pétris en terre plus soignée et plus dure ; aussi il leur avait été dévolu un rôle d'honneur, celui de contenir, avec des cendres et charbons, de menus os humains brûlés et très fragmentés. Seuls ils reposaient, à des profondeurs d'au moins un mètre, sur de minces dalles plates horizontales, accompagnées plus ou moins nettement d'autres dalles verticalement dressées formant comme un germe de coffre protecteur.

Deux d'entre ces vases sont semblables mais inégaux ;

(ils reposaient dans la butte aux points marqués *b* et *c* sur le plan, fig. 1). Il en reste des morceaux suffisants pour en restituer la forme (1), qui est celle d'un large calice ; à juger d'après la courbure amorcée, le fond pouvait être une calotte sphérique. Pourtant, au moins pour l'un d'eux, il est possible qu'autour de sa partie centrale son fond se soit redressé légèrement en une base de sustentation annulaire et à section équarrie de 0^m,09 de diamètre : on a trouvé en effet non loin de l'une de ces urnes un morceau basillaire de cette forme dont la couleur et la matière se rapportent bien aux siennes.

Ces vases sont rougeâtres, façonnés à la main avec adresse, réguliers, assez minces, et semblent enduits d'une couverte d'argile plus fine et lissée. Ils portent en des points diamétralement opposés de la partie la plus saillante de la panse de petites anses longues, étroites et régulières à canaux horizontaux fins (fig. 11).

Le troisième (trouvé en *a* fig. 1) est d'un type à part et unique dans la trouvaille : il est mince, soigné, à pâte assez fine ; seul probablement il a dû être façonné à la roue, tant sa régularité est grande et son épaisseur constante sur chaque cercle parallèle ; sa couleur est foncée avec une engobe lustrée grise tirant sur le noir. C'est un gobelet évasé, en forme d'hyperboloïde, de 140 millimètres de diamètre sur 88 de hauteur, non compris le fond qui a 0^m,022 de flèche, ce qui lui donne 0^m,162 de hauteur totale ; ce fond, en forme de calotte sphérique, fait un angle à peu près droit avec le corps du vase au lieu de se raccorder insensiblement avec lui comme dans les deux précédents. Le galbe en est original et peu commun, rappelant un peu certaines pièces des palafittes. Il ne porte pas la moindre décoration et devait être muni comme anses de petits mamelons fins, aplatis horizontalement, et verticalement perforés, comme on en a retrouvé un exemplaire, non loin de lui, seul morceau qui soit de sa cou-

(1) Et même les dimensions approximatives pour le plus petit, qui avait environ 0^m,175 d'ouverture et 0^m,10 de hauteur.

leur et de sa pâte, bien qu'il ne s'adapte exactement à aucune de ses cassures (fig. 12).

La fouille a fourni aussi quatre ou cinq petits morceaux de poteries encore plus fines, à couverture noirâtre lustrée, rappelant complètement des types de la si abondante céramique récoltée dans le lac du Bourget, par exemple. Leur décoration consiste en lignes fines, incisées à la pointe d'une main sûre avant la cuisson, et groupées par faisceaux horizontaux et obliques d'un effet élégant (fig. 13, 14).

Ce n'est pas la première fois qu'il nous est donné de constater ainsi au milieu d'abondants restes de poteries grossières très primitives, façonnées certainement avec les matériaux de la contrée, la présence de rares vaisseaux de luxe, tous fort petits et très vraisemblablement importés de régions plus avancées en civilisation où le tour était connu. (1)

Comme objet façonné avec de la terre, citons encore une *fusaïole* brisée de forme ellipsoïde de 0^m, 042 de diamètre et 0^m, 030 de hauteur.

Mais la pièce céramique la plus intéressante est une cuiller de la même pâte rougeâtre très noircie que la plupart des vases. Brisée en trois par l'outil d'un ouvrier, ses morceaux ont tous été retrouvés. et ont permis de reconstituer un échantillon absolument complet et, comme tel,

(1) *Mémoire de la Société des antiquaires du centre*, vol. XV, 1888; vol. XVI, 1889, vol. XIX, 1893. (Fonds de cabanes, etc.)

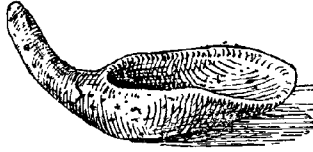
Stations de la pierre polie à La Bastide (Gard). — *Bull. Soc. des Sciences nat. de Nîmes, 1894*. — Nous avons fait les mêmes observations dans nombre de cavernes des bords du Gardon.

M. Marcel de Puydt a constaté le même mélange des deux types bien tranchés dans des fonds de cabanes en Belgique.

MM. Siret ont aussi remarqué en Espagne que la plus ancienne poterie était la plus fine comme la plus ornée et devait par conséquent provenir d'importation. (*Premier âge de métal dans le S.-E. de l'Espagne*. Anvers 1887.)

La célèbre enceinte néolithique du Peu-Richard, dans la Charente, des palafittes de l'âge de la pierre en Suisse, comme des dolmens de Bretagne, ont également fourni des mélanges de poteries très grossières et très perfectionnées.

à peu près unique de ce genre d'ustensiles aux temps primitifs.



Cuiller en terre cuite (demi-grandeur).

Sa coupe est de la dimension et à peu près de la forme de celle de nos cuillers à bouche, mais bien plus creuse au fond ; son manche est court et très relevé, sans aplatissement spatuliforme terminal. Elle est fort usée à son extrémité mais un peu sur le côté, non au milieu, et d'une manière qui ne peut s'expliquer que par un long emploi du fait d'un gaucher. Les autres cuillers des primitives époques connues à ce jour sont généralement mutilées et la queue surtout manque le plus souvent. Nous n'en connaissons qu'une de forme identique à celle de Cavillargues, mais fort incomplète : elle a été trouvée à trois kilomètres plus au sud. (1)

(1) Nous l'avons rencontrée dans une station néolithique à la Bastide-d'Engras et décrite dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Nîmes* en 1894. Cette station nous en a fourni une autre plus grande, également brisée, à coupe presque ronde. Comme nous le remarquons dans l'étude ci-dessus, on connaît très peu de ces antiques instruments, ce qui doit tenir moins à leur rareté aux temps anciens qu'à leur fragilité, qu'ils aient été en terre ou en bois : les milieux tourbeux seuls ont pu conserver jusqu'à nous ces derniers.

Nous avons eu la curiosité de dresser l'inventaire des cuillers remontant aux âges antérieurs à celui du fer, que nous tâcherons de publier quand nos documents seront plus complets. A ce jour nos recherches nous permettent de dire que la région du Gard, en y comprenant quelques contrées toutes voisines, tient la corde dans ce relevé, avec seize échantillons différents, tous en terre cuite et la plupart inconnus ou au moins inédits. (Neuf provenant du département, quatre de la partie de l'Ardèche qui y confine, une de

On a recueilli aussi un assez grand nombre de boulettes peu régulières d'argile assez fine, de couleur jaune ou rose ; constituaient-elles des provisions de terre pour engobe ou jouaient-elles le rôle de matières colorantes ?

Pêle-mêle avec les autres objets, la fosse contenait encore une provision de cristaux spathiques calcaires et quelques coquilles fossiles, entre autres des oursins, employés peut-être comme amulettes.

Les ossements recueillis sont assez nombreux, mais en très mauvais état, d'autant plus qu'un grand nombre sont au moins partiellement brûlés. M. Mingaud, de Nîmes, n'a pu y reconnaître que des restes de ruminants (surtout du mouton) et une molaire de cheval. Mais un fait acquis qui a son importance, est qu'on n'y a remarqué ni dents ni ossements humains, en dehors des quelques petits débris informes et brûlés qui se trouvaient dans les trois urnes posées sur des pierres, ou dans leur voisinage immédiat.

l'Hérault, trois des environs d'Arles). — Le Midi en a fourni encore deux autres près d'Agen et de Sisteron.

En Bourgogne le seul camp de Chassey en a livré au moins six, à notre connaissance, et les environs d'Auxerre un exemplaire.

Nous en avons remarqué dans les musées Suisses sept en terre cuite et treize en bois, toutes provenant des palafittes.

Nous n'avons pu en découvrir provenant de Belgique, ni d'Espagne, ni d'Angleterre (renseignement de M. John Evans) ; dans ce pays le musée d'Edimbourg en possède une, mais elle provient de Malte.

L'Italie en a fourni deux en terre cuite, l'Autriche au moins autant et l'Allemagne sept.

Enfin Schliemann en signale, dans ses fouilles d'Hissarlik, trois en terre et une en ivoire.

Nous n'en connaissons pas d'anciennes en cette dernière matière dans notre occident, mais plusieurs en cornes de cerf (Suisse, Bourgogne).

Cela fait un total de trente-six en terre cuite, treize en bois, une en ivoire et quatre au moins en bois de cervidés, On en connaît aussi de très rares en bronze, en argent et même en or.

Cet inventaire ne comprend pas les ustensiles se rapportant à la période paléolithique, comme les nombreuses cuillers à moelle, et ne se rapporte qu'à la période néolithique et à l'âge du bronze.

De toutes ces observations, il semble clairement ressortir qu'au canton de Calmercier à Cavillargues il y a eu une sépulture néolithique par incinération, mode d'ensevelissement assez anormal durant la période de la pierre polie, où celui de l'inhumation était fort général; et qu'en outre cette sépulture était logée dans les flancs d'un tumulus en terre, genre de monuments qui appartiennent ordinairement, surtout en dehors de l'Ouest de la France, aux âges des métaux, quand ils ne sont pas associés à un dolmen ou à d'autres monuments mégalithiques.

A plusieurs points de vue, le mobilier semblerait même ici dénoter une phase ancienne de la période néolithique, car il ne comporte que des instruments en matériaux de la localité, simplement et grossièrement taillés par éclats, mais pas une hache polie, aucune de ces longues lames plus ou moins bien retouchées, ni un seul échantillon de ces pointes de lances ou de flèches, ni de perles variées, toutes compagnes habituelles des corps inhumés sous les dolmens ou dans les nombreuses grottes de cette époque que renferme le Gard; encore moins aucun instrument en cuivre ou en bronze. Mais il s'y est rencontré des grattoirs (même la plupart de forme allongée assez archaïque) alors que ces outils sont introuvables dans nos dolmens et plus que rares dans nos grottes; cette sépulture constitue donc un type bien particulier, et on ne saurait la confondre avec celles que recouvrent les dolmens de la région dont le mobilier si constant est composé toujours de la même nature d'objets assez peu variés.

La fosse funéraire, on l'a vu, est excentrique au tumulus, situation qui indique d'ordinaire une sépulture adventive postérieure à la construction des monuments; c'est ainsi que nous avons découvert dans d'autres pays des sépultures nettement gallo-romaines sur le bord de tumulus des époques celtiques.

La butte de Cavillargues n'est donc pas postérieure à la tombe, elle est au moins sa contemporaine.

Nous avons déjà signalé un ancien tumulus découvert à Calvisson (Gard), sur l'emplacement duquel des tombes

néolithiques, également avec traces de crémation, se trouvaient irrégulièrement disséminées, et où l'une des plus importantes occupait un des bords (1).

Peut-être notre tumulus contient-il aussi d'autres fosses funéraires secondaires bien que les affleurements de radiers empierrés, comme celui qui a guidé fructueusement nos recherches, n'aient pas été remarqués ailleurs ; sans se laisser trop effrayer par l'importance de fouilles nouvelles à faire, il serait intéressant de le vérifier.

Ce tumulus ne devait pas être isolé et même il est probable que seul de tout un groupe il a eu l'heur, grâce probablement à son rôle de borne limitative de communes, d'être épargné par les tombereaux des cultivateurs avides de trouver de bonnes terres d'amendements. En effet, en trois endroits au moins dans un rayon de 100 mètres aux alentours, guidé par des irrégularités de la surface du sol ou quelques reliefs témoins d'éminences disparues, nous avons fait fouiller et rencontré encore la même terre meuble colorée, avec charbons et menus tessons des mêmes sortes de poteries ; ce sont certainement des restes d'éminences semblables détruites à une époque inconnue.

Tumulus de Giginel à Saint-Marcel-de-Careiret.

A moins de deux kilomètres à l'O.-N.-O. du tumulus de Cavillargues, au canton de Giginel de la forêt de Saint-Marcel, existent deux buttes(2) du même genre distantes de six mètres l'une de l'autre ; elles se trouvent tout proche la limite de Saint-Laurent-la-Vernède, en un point

(1) Dr Marignan. Tumulus de Canteperdrix. Association française pour l'avancement des sciences. Marseille, 1891.

(2) Quoique à cinquante mètres seulement au nord d'une route fréquentée, elles sont à peu près inconnues et difficiles à trouver dans le fouillis des chênes verts. Elles nous ont été signalées par notre collègue M. de Laville, archiprêtre d Uzès.

dominant tous les alentours, avec ses 281 mètres d'altitude.

Le plus grand de ces tertres a 14 mètres de diamètre sur 1^m,50 de hauteur ; le deuxième n'en a que 10 sur 1 ; tous deux ont la forme d'une calotte sphérique aplatie légèrement.

Disons de suite que les fouilles pratiquées dans ce deuxième ont atteint le sol rocheux, sans rencontrer autre chose que de fort grosses pierres disséminées dans la terre et ne semblant disposées avec aucun ordre particulier.

Le premier est formé surtout d'une terre argilo-calcaire rougeâtre, qui recouvre les plateaux *urgoniens* du voisinage et bouche les fissures et cavités superficielles de la roche, pour le plus grand bien de la végétation forestière.

Des fouilles consciencieuses et importantes n'y ont fait rencontrer de pierres que vers le centre, où elles ont été intentionnellement apportées et régulièrement disposées. Elles forment en effet une espèce de muraille sans mortier, mince et disposée circulairement comme un manchon d'un peu plus de 2 mètres de diamètre, qui commence sur le sol naturel et cesse à 0^m,50 au-dessous de la surface de la butte (fig. 15).

Dans le voisinage de la paroi occidentale du vide de ce cylindre, la terre de remplissage, brûlée par endroits, renfermait disséminés d'assez nombreux et gros morceaux de charbon (1). Cette terre reposait en partie sur une grosse pierre prismatique de 1^m,28 sur 0^m,30 de largeur et 0^m,20 à 0^m,25 d'épaisseur, couchée horizontalement dans la

(1) Nous avons envoyé des charbons de ces tumulus à M. Fliche, professeur d'histoire naturelle à l'École forestière de Nancy, si compétent pour toutes les questions relatives à la reconstitution des flores anciennes ; son amitié a bien voulu une fois de plus nous faire la difficile détermination des espèces d'arbres qui ont produit ces charbons. Il y reconnaît en majorité du *chêne-yeuse* et un peu d'un genre de nerprun (très probablement l'alaterne), ce qui prouverait que les essences forestières du voisinage n'ont pas varié depuis tant de siècles et que le chêne vert de nos garigues est un bien vieux compatriote ! Les charbons du tumulus de Cavillargues étaient aussi faits du même bois.

direction N.-S. sur le sol naturel. Cette pierre formait elle-même comme un pont sur une poche hémisphérique de près de un mètre de diamètre, entamant la surface du sol sur 0^m, 70 de profondeur et toute remplie de cendres compactes avec quelques charbons disséminés. Les parois calcaires de cette cavité souterraine sont rubéfiées, parfois calcinées, et l'argile y est cuite en partie : autant de souvenirs laissés par une chaleur violente.

Avec quelques ossements d'animaux et de rares poteries qui n'ont d'autre intérêt que de nous renseigner sur son antiquité, c'est tout ce que nous ont livré les entrailles de ce beau tertre artificiel, parfait de forme et intact ; ce résultat semble mince eu égard aux efforts assez importants dépensés pour les fouilles, mais suffisants selon nous pour permettre de reconnaître encore ici un tumulus abritant des corps incinérés.

Nous avons hésité d'abord, devant l'étrangeté de la disposition intérieure, à y voir une butte à signaux par le feu : l'arrangement du grand foyer intérieur avec sa grosse pierre surmontant partiellement comme une barre de foyer l'ouverture de la petite fosse qui a fait fonction de cendrier ; le mur circulaire de soutènement construit autour : la situation en un endroit si élevé aperçu de tous les points du pays et l'absence presque complète de mobilier funéraire s'expliquaient assez bien avec cette destination spéciale, qui était vraisemblablement celle de certaines éminences analogues reconnues ailleurs.

Mais cette explication n'est pas sans soulever plusieurs sérieuses objections. D'abord les feux des signaux étaient allumés sur le sommet même des buttes, et du reste on ne comprendrait pas la raison d'être de ces terrasses si elles ne surélevaient pas le foyer lumineux pour qu'il fût aperçu de plus loin et par dessus les bois ; or on ne trouve aucune trace de charbon à la surface, pas davantage dans les couches supérieures et très peu au-dessus de la pierre couchée qui est au niveau du sol naturel.

On ne se rend pas compte, non plus, dans cette hypothèse, du rôle de la butte voisine qui ne porte aucune trace de feu, tandis que les tumulus funéraires, qu'ils

soient tombeaux ou simples cénotaphes, sont souvent groupés. Et puis que signifieraient alors les os et les poteries rencontrés dans le foyer et aux alentours ?

Le tumulus de Cavillargues, situé dans le voisinage et dont la destination, comme la date relative, est si évidente, rappelle du reste celui de Giginel par plusieurs de ses particularités, entre autres par sa poterie grossière de même fabrication que la sienne.

Pour en finir avec ce dernier, il nous faut signaler un rang de pierres assez régulièrement espacées et circulairement disposés à sa surface, sensiblement à demi-hauteur de ses talus arrondis et à 5 mètres de son point central.

Nous serions assez disposé à y voir un accessoire contemporain de la butte, nonobstant les dimensions un peu faibles de ces pierres qui ne dépassent guère 0^m. 50, et le peu de stabilité de plusieurs d'entre elles qui sont à peine enfoncées dans la terre, ce qui peut-être ne paraîtra pas très conciliable avec une haute antiquité. Mais ce cercle est bien concentrique avec le mur cylindrique qui est resté si longtemps caché sous les remblais et on se demande comment et pourquoi on eût disposé ces blocs d'une manière aussi régulière à une époque postérieure.

On connaît des ronds de pierres, établis ainsi sur les flancs ou autour de certains tumulus, en nombre de pays (Nord de l'Europe, Irlande, Algérie...); mais nous les croyons plus que rares, sinon introuvables dans notre Midi. Si donc nous n'osons appliquer ici le mot technique de *cromlech*, c'est uniquement par suite d'une prudence peut-être excessive, motivée en partie par les abus qu'on fait de ce mot.

Si nous sommes assez heureux pour que de nos confrères ne nous trouvent pas téméraires dans notre attribution donnée à ces pierres, ils y reconnaîtront une preuve de plus à l'appui d'une destination funéraire pendant la période néolithique que nous avons cru pouvoir, un peu timidement peut-être, assigner à la grande éminence de Giginel, après que la réflexion nous eût fait renoncer à notre première idée d'y voir une butte à signaux.

APPENDICES

Les signaux chez les anciens.

Nous trouvons honnête de fournir toutes les armes utiles pour nous combattre à ceux qui ne seraient pas disposés à adopter notre conclusion relativement à la butte de Giginel à Saint-Marcel, en les éclairant de notre mieux sur la question générale comme nous avons tenté de le faire sur toutes les particularités bonnes à connaître pour permettre de la bien juger. Dans ce but nous résumons ci-après tout ce que nous savons par les anciens auteurs sur les signaux dans l'antiquité et au moyen-âge : nous arrêtons le relevé à cette dernière époque, car personne ne doutera que notre tertre a été édifié antérieurement aux temps modernes.

Nous avons fait de larges emprunts pour ce résumé à des citations consignées dans des œuvres du colonel de La Noë (1) et surtout à une intéressante et savante étude sur la télégraphie optique ancienne dans les environs de Blois par le commandant de Rochas (2), puis à une autre du docteur Chauveau, qui a inspiré la première.

(1) Entre autres, *Bulletin de géographie scientifique et descriptive*, n° 4, 1892, etc.

(2) De Rochas. *Les buttes et la télégraphie optique* (Blois, Marchand, 1886). Nous nous sommes permis de ne pas approuver toutes les conclusions de ce savant auteur et du docteur Chauveau dans leurs ouvrages sur cette question. Nous avons entre autres contesté la destination qu'ils donnent à plusieurs buttes nécessaires pour compléter certains réseaux de leurs systèmes et pensons avoir démontré, après un examen minutieux des lieux auquel ils n'ont pu se livrer, qu'elles avaient été établies très postérieurement et dans l'unique but de la défense pendant le haut moyen âge. (Anciennes forteresses à Viévy-le-Rayé, in *Bullet. de la Soc. archéologique... du Vendômois*, 1889).

Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, Clytemnestre annonce au chœur que des signaux par le feu, allumés de montagne en montagne, viennent de lui apprendre que Troie avait été prise par les Grecs la nuit précédente.

Des sculptures des palais ninivites, antérieures au X^e siècle avant J.-C., montrent des appareils à signaux ignés.

Les Perses, lors de leurs invasions en Grèce, avaient établi une ligne de sentinelles communiquant par la voix, de manière à pouvoir transmettre une *dépêche* d'Athènes à Suze en quarante-huit heures !

On sait que les Gaulois employaient un procédé analogue, puisque César nous dit que la nouvelle des massacres de Genabum était connue ainsi chez les Arvernes — à 240 kilomètres de distance — moins de 18 heures après. (1) Ce ne devait pas être la seule manière de correspondre usitée par les Gaulois ou les peuples qui les ont précédés en Gaule ; M. de la Noë, entre autres, est convaincu que ces populations ont aussi employé des signaux par le feu et il croit reconnaître sur des remparts de plusieurs de leurs forteresses les traces de nombreux et très intenses foyers qui ne peuvent guère s'expliquer autrement.

Il pense même être autorisé à conclure, d'une savante discussion, que les parties vitrifiées ou calcinées de certaines célèbres murailles granitiques ou calcaires de plusieurs des vieilles enceintes sont redevables de ces curieuses particularités à l'action répétée de puissants feux allumés sur ou contre les remparts dans ce but.

Polybe donne de longs détails sur les procédés de télégraphie optique employés chez les Grecs au moyen du feu ; il cite et discute ceux inventés par Œnéas, auteur

(1) De B. G., VII, 3. — « Celeriter ad omnes Galliarum civitates fama perfertur (nam, ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionisque significant ; hunc alii deinceps excipiunt et proximi tradunt, ut tum accidit) : nam quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt ; quod spatium est millium circiter CLX. »

d'un ouvrage de tactique, puis par Cléoxène et Démoclite et perfectionnés par lui-même. (1)

D'après Polyen ce seraient les Carthaginois qui auraient inventé, 400 ans avant notre ère, le système de signaux par le feu attribué à Enéas. (2)

Mais il est certain qu'Annibal avait un corps spécial chargé de ce service et c'est par lui que l'armée Punique apprit qu'Hannon avait passé le Rhône. (3)

Dans la deuxième guerre punique, Annibal organisa entre l'Afrique et l'Espagne un service permanent de télégraphie en employant des tours spéciales (4) en bois, en maçonnerie, en pisé ou de simples buttes de terre comme l'indique Pline :

....Terrenasque turres jugis montium impositas. (5)

Les Romains ont employé également des signaux variés. Végèce parle de tours portant des poutres pour faire des signaux, véritables ancêtres des systèmes de Chappe. (6)

On a toute raison de croire encore que ce peuple avait établi des postes à signaux le long des principales voies de son vaste empire. (7)

Une peinture trouvée à Pompéi représente une série de tours isolées ayant cette destination et échelonnées le long d'un littoral. Tout le monde connaît un célèbre bas-relief de la colonne Trajane représentant des amas de bûches et des meules de pailles ou d'herbes sèches dressés à côté d'une tour en bois, du sommet de laquelle une main invincible brandit une grosse torche de matière enflammée emmanchée, dans le but très probable de faire un signal.

(1) Polybe, chap. 44, liv. X.

(2) Polyen, VI, 16-3.

(3) Pol., III, 42 et 47.

(4) Pline, *Histoire naturelle*, II, 71 ; Tite-Live, II, 19.

(5) Pline, *Histoire naturelle*, XXXV, 48.

(6) Végèce, *De re militari*, III, 5.

(7) Mémoire publié dans la Bibliothèque Britannique, in Rochas, *loc. cit.*

D'après l'anonyme de Bysance, les Byzantins faisaient usage du feu pour signaler l'approche de l'ennemi.

Gibbon dit que les mouvements des Sarrazins étaient également signalés par les mêmes moyens. (1)

On connaît aussi ces *tours d'observations* ou de *signaux* remontant au moyen âge. et jalonnant certains réseaux, telles que les *Atalayas* des côtes d'Espagne, les *Guettes* de la vallée du Grésivaudan..... (2)

En Norvège on se servait de signaux par le feu pour annoncer l'arrivée des pirates, du IX^e au XI^e siècle, et même des lois y prescrivaient l'entretien de veilleurs spéciaux pour le service de ces feux. (3)

En 1177, Raymond Béranger I, dans les Constitutions de Catalogne, parle de signaux « *par les coutumes ordinaires, c'est-à-dire par les feux* », et, par ordonnance royale. Pedro IV réglemehta leur mode d'exécution.

Aujourd'hui le génie militaire dispose d'appareils optiques à foyers assez puissants pour communiquer jusqu'à 130 kilomètres de distance !

On peut obtenir davantage encore avec des appareils non portatifs, puisqu'un de nos compatriotes du Gard, le général Perrier, en poussant en 1879 une triangulation, pour la mesure de la méridienne, jusqu'en Afrique, put relier ce pays à l'Espagne en franchissant d'un seul bond 300 kilomètres par dessus la Méditerranée au moyen de la lumière électrique.

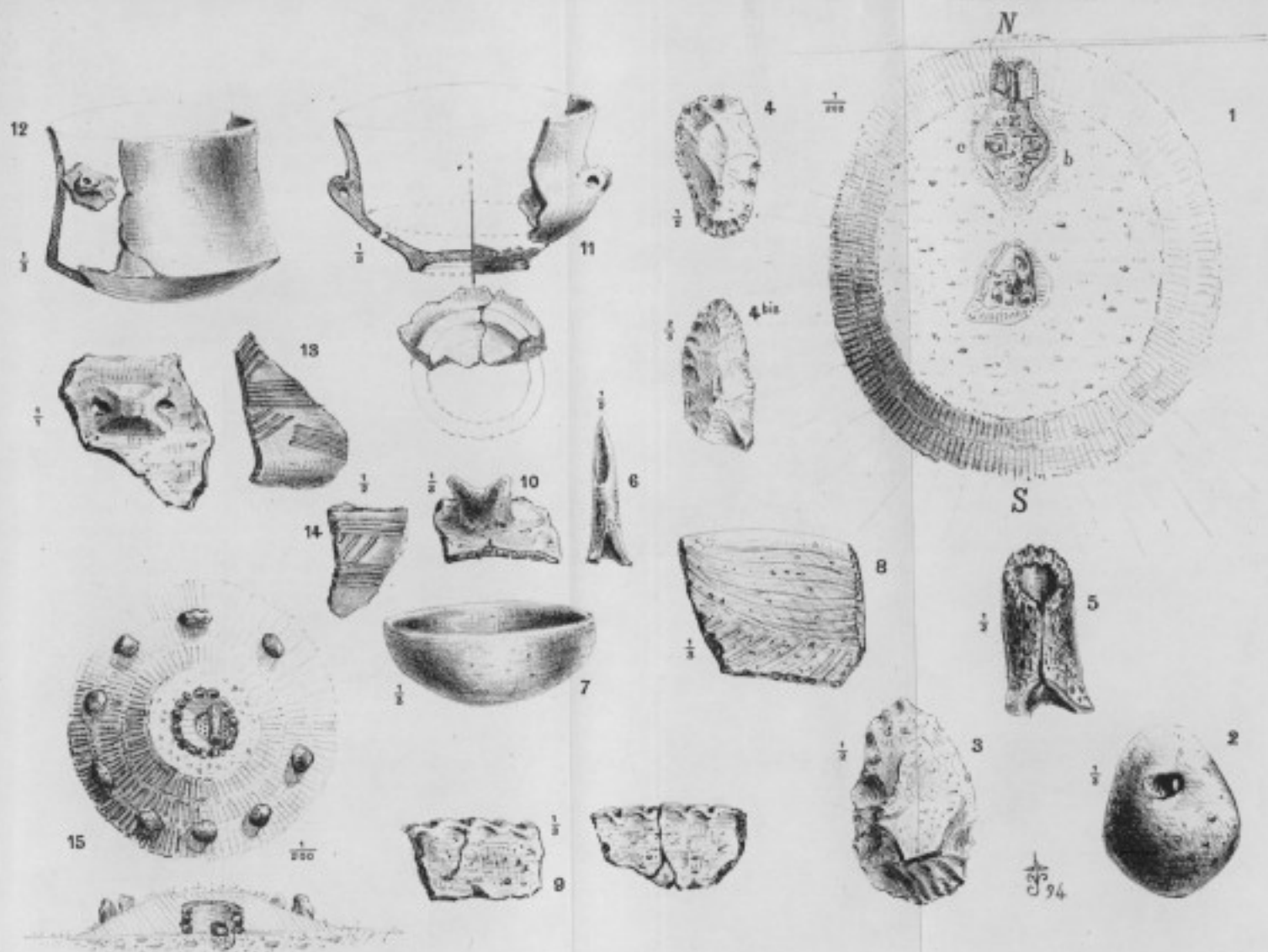
Si cette manière de communiquer est loin d'être neuve on voit qu'elle n'est pas sans avoir suivi la voie du progrès !

(1) *Décad. de l'Emp. romain*, 14^e volume.

(2) Commandant Ratheau. *Congrès archéologique de France*, 33^e session et 13^e *Bulletin de la Société agricole etc., des Pyrénées-Orientales*.

(3) De la Noe, *Bulletin de géographie scientifique et descriptive*, n^o 4, 1892.





1-14 Tumulus de Cavillargues.

15 9^e Tumulus de St Marcel.

INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE

par M. E. BONDURAND,

membre résidant

I

PRIÈRE DU XV^e SIÈCLE

La vigilance de notre confrère M. Estève a enrichi le musée lapidaire de Nîmes d'une nouvelle inscription médiévale, trouvée dans une maison de la rue de la Calade, où elle servait de seuil de porte. L'inscription est du XV^e siècle et fort usée, complètement effacée, même, dans la partie supérieure gauche. Elle se compose de douze lignes de minuscules gothiques gravées en relief. Les dimensions prises à l'intérieur du cadre sont de 0^m,59 de largeur et 0^m,405 de hauteur. L'aspect des lettres est très élégant. Quelques-unes sont liées, un plus grand nombre sont abrégées suivant les règles paléographiques. L'état d'usure de la pierre rend le déchiffrement singulièrement malaisé pour les deux tiers de gauche, impossible en certains endroits. Cependant une étude attentive du monument m'a permis d'en tirer un assez grand nombre de mots d'une lecture certaine pour restituer le contexte à peu près tel qu'il était. Il s'agit d'une prière à Dieu pour obtenir, avec l'aide du Christ, de la Vierge Marie, des saints, des anges, des auteurs sacrés, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les membres de la cour céleste, le pardon et les joies éternelles, à l'heure de la mort. Cette prière, par son caractère à la fois naïf et élevé, constitue un morceau intéressant de prose sacrée, sinon liturgique.

L'endroit où a été trouvée la pierre n'est pas éloigné de la cathédrale, et je conjecture qu'elle ornait, avant les dévastations de nos guerres religieuses, la chapelle des Morts de la basilique romane. Le texte a été probablement composé par quelque personnage du clergé nimois.

Quoi qu'il en soit, voici la lettre, ou, à son défaut, le sens de l'invocation, tels qu'ils ont pu être arrachés à la pierre, devenue mystérieuse à force d'être foulée sous les pas :

1 [Domine, qui] ad esse non dedignaris
2 [] sa s et cui nunquam
3 [] adesto in dicationi-
4 bus [Chr]isti tui, sanctissime pa-
5 stor [prec]ibus gloriose Virginis
6 Marie [] omnium que sanctorum, ange-
7 lorum, [scriptorum sacr]a[rum] plaginarum, propheta-
 rum, apostolorum,
8 martyrum, confessorum, virginum et omnium civium
 super-
9 norum [celestis curie, dans nobis] veniam et gaudia
10 tua perpetua, [quando linque]mus presens seculum,
11 mirandâ letitiâ [pre]lectorum, jam exutos corpore
12 suscepto, nos indue, paternitatis clementiâ. Amen.

II

ÉPITAPHE DU XIII^e SIÈCLE

Le 20 novembre 1894, en démolissant, dans la cella de la Maison-Carrée, un remplissage de maçonnerie destiné à servir d'appui à des fragments sculptés antiques, on a mis au jour une inscription de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e. Elle est composée de six lignes, toutes incomplètes à gauche, mais se restitue sans peine de la façon suivante :

[...] III ; KL ; JANUARI
[ob]IIT ; VILELMUS
[Gi] ou [Im]BERTUS ; DE LA
[sp]EIRAS ; QUOD
[es] ; FUI ; QUOD ; SUM
[eris] ; MEMenTO ; MEI.

Le ...III des calendes de janvier
est mort Guillaume
Gibert ou Imbert de Laspeires. Ce que
tu es, je l'ai été ; ce que je suis,
tu le seras. Souviens-toi de moi.

Je n'apprendrai rien à l'Académie en lui disant que le nom de Laspeyre est encore aujourd'hui porté à Nîmes. Les siècles l'ont légèrement francisé dans la syllabe finale, mais l'article roman est resté le même.

CRIÉES
DU
SEIGNEUR DE MARGUERITTES

PUBLIÉES

par **M. F. ALLARD,**
membre résidant.

Ce document, très intéressant au point de vue des coutumes d'un autre âge, a été trouvé dans les archives du château de Vendargues, près Nîmes, et voici dans quelle circonstance.

Dans la note biographique que Ménard, dans son *Histoire de la ville de Nîmes*, tome VI, pages 460 et suivantes, consacre à Charles-Joseph de La Baulme, conseiller au présidial de Nîmes, qui fut un des premiers membres de l'Académie royale de Nîmes, en 1682, et son secrétaire, et premier consul de cette ville en l'année 1694, nous voyons que Charles-Joseph de La Baulme était un lettré distingué, qu'il parlait bien et avec esprit, et qu'il était l'auteur de plusieurs ouvrages de poésie et d'histoire, mais que retenu par la modestie il les avait tous laissés en manuscrit.

Possesseur des archives de la famille de La Baulme, déposées au château de Vendargues, nous nous sommes mis à compiler les vieux et volumineux dossiers qui les composent. Rien encore n'a pu nous mettre sur la trace de ce précieux travail. Quoi qu'il en soit, nous ne poursuivons pas moins avec confiance nos recherches, attendu

qu'il nous a été donné de retrouver les deux lettres dont parle Ménard, dans cette même biographie, et qui furent adressées par Louis XIV, en faveur de Charles-Joseph de La Baulme, au premier président et au procureur général du Parlement de Toulouse, au sujet d'un procès qu'il avait devant cette juridiction.

A ce sujet voici comment s'exprime l'historien Ménard :

« Son zèle pour le bien de la religion et pour le service
» du roi..... lui concilia la protection et les grâces de
» la cour. Il en reçut des marques glorieuses dans un
» procès qu'il avait au parlement de Toulouse, à raison
» de la succession de Jeanne de Galian, son ayeule mater-
» nelle, qui lui était disputée par Magdeleine de Galian,
» femme du Sieur de La Foulquette, sa tante. Le roi
» l'honora de deux lettres de recommandation, datées de
» Chambort le 22 de septembre de l'an 1685, l'une adres-
» sée au premier président Fieubet, et l'autre au procu-
» reur général. De plus, ce prince lui accorda une pen-
» sion de neuf cents livres sur le trésor royal..... »

On trouvera copie de l'une de ces lettres à la fin de notre communication.

C'est au cours de nos recherches que nous avons découvert les criées du Seigneur de Marguerittes. Leur présence dans ces archives s'explique par les alliances qui ont uni les seigneurs de Marguerittes aux seigneurs de Vendargues, et celle de ces derniers avec la famille de La Baulme, puisqu'en l'année 1729 le seigneur Richard de Vendargues donne sa fille Louiso en mariage à Joseph de La Baulme, lieutenant général d'épée en la sénéchaussée de Nimes, lequel Joseph de La Baulme continue la descendance, qui s'éteint, en 1804, dans la personne du baron de La Baulme, maréchal de camp, ancien page de Louis XV, et membre de l'Académie de Nimes.

Le texte de ces criées a été extrait du registre de la communauté de Marguerittes en l'année 1668, par le greffier Vidal, qui l'a dûment certifié.

**Criës du Lieu de Marguerittes En Languedoch
de L'auctorité du Seigneur a chacun Jour premier May.**

Premierement sont exhortés tous les habitans du present lieu de quel estat qualité Et condition quilz soient, d'aimer dieu de tout leur cœur, de toute leur ame Et de toute leur pensée, Et a luy seul servir. tout ainsy que tout service et adoration luy appartient.

Item est prohibé et deffendu a tous les habitans Et autres y residans de ne Jurer ne blasphemer Le nom de dieu, ne prendre son nom Envain sur peine de uingt cinq solz et de la prison.

Item est deffendu a toutes personnes de s'outrager les uns, les autres ains uiure en bonne paix et union, et ce sur les peines portées Et contenuës ez Editz et ordonnances du Roy.

Item que nul, soit homme, ou femme n'aye à faire rebellion aux officiers ordinaires dud lieu ny les injurier, soit en exerçant la Justice ou outrement sur peine de dix Liures chacune fois.

Item que nul habitant dud Lieu en action criminelle, réelle ou personnelle ne tire en Instance, ne mette En Cauze aucun habitant dud lieu ailleurs que pardeuant les officiers ordinaires dud lieu, sauf par Submission Et obligation à peine de uingt cinq solz aud sieur appliquer.

Item que nulle personne soit si hardie de contrecuir Ez ordonnances dud Sieur ou ses officiers ordinaires a peine d'amande arbitraire.

Item que nul soit si hardy d'arracher les termes ou plantir pour borner et limiter possessions sans le congé de Justice a peine du fouët, de uingt cinq liures et de toute amande arbitraire.

Item que nul n'aye a mettre ou faire paistre son bestail gros ou menu ez possessions dau truy dans lad Jurisdiction Jusques que les fruitz soient leués et autrement donner donner dommage, a peine de l'amande contenuë en lad tranzation de Jour, et quant à la nuict ou baston planté a peine arbitraire.

Item que nul n'aye a occuper les chemins publiqz, drayes ne repausadou, ne autres lieux publiqs, ains les autres accoustumés garder, et entretenir, a peine de cent solz et reparation d'Iceux.

Item que nul seruiteur ou chambriere ne soit si hardie de laisser son maistre deuant le terme sur peine de la prison, et de cinquante Solz, Et au maistre de ne Les congédier sans occasion sur même peine.

Item que nul soit si hardy de nuict ou de Jour prendre ne desrober aucun bestail, gerbes, Raizins, ne autres fruitz à peine de cent-liures outre le dommage de Jour, Et au double de nuict, Et du fuoët.

Item que nul n'aye a Entretenir aucunes femmes Lubriques ordinairement ne en passant, ne commettre adultere ne fornication sur peine destre puni suivant la disposition du droict.

Item que nul ne Joué a cartes, dez, quilles, ny par les tauernes, et cabaretz mangèr ny boire sur peine de dix liures pour chacune fois.

Item que personne ne fasse assemblée ny congregation illicite ou autrement de quatre au dessus pour faire monopolle sur peine de dix liures Et autre arbitraire suivant les ordonnances du Roy.

Item que personne n'ait a porter armes de nuict ny de Jour, soit arquebuze, pistolet, espée, dague, ny poignard, sur peine de confiscation ded armes Et autres que de droict.

Item que nulle personne n'ait a occuper fiefz ou directes dud sieur sur peine de comis et autre peine contenuë Ez ordonnances du Roy.

Item que nul n'aye à contreuenir à la tranzaction passée Entre le Seigneur Et les habitans dud lieu ou leurs predecesseurs a peine de dix liures.

Item que nulle personne n'ait a faire despaistre bestail gros ou menu Ez prés, Uignes, ou olliuettes suiuant l'edict de Monsieur le Sénéchal confirmé par arrest du parlement de Tholoze sans le uoloir Et consentement de ceux à qui appartiennent, sur les peines contenuës aud Edict.

Item que nulle personne extrangere, Ny autres n'ayant à couper au possessoire d'autruy aucuns arbres fruitiers ou autre sans le consentement des possesseurs d'Iceux sur peine du fouët Et autre que de droict.

Item quel nul Charretier n'ait a charrier par led lieu estant sur sa charrette sur peine de cent solz pour chacune fois.

Item que nul n'ait a mettre feu dans les garrigues sur la peine du fouët.

Item que nulle personne n'ait a mettre bestail à la Dougue (1) des fessés pour y faire depaistre, tomber ny mettre en ruine les murettes a peine de dix liures pour chacune fois.

Item que nul n'ait a mettre feu Ez restoubles que la feste S^t Pierre Entrant en aoust ne soit passée a peine de dix Liures.

Item que nul hoste ou tauarnier n'ait a Vandre En détail et menu aucune chose en leurs tauernes Et Logis aux hommes mariés dud lieu, Iceux recueillir a peine de cent solz pour chacune fois.

(1) Talus.

Item que nulle personne n'ait a Vandre poisson, chair ny autres choses püantes ny Infectées a peine de dix Liures, de confiscation Et autres amandes arbitraires.

Item que nulle personne n'ait a mettre aucune Immondice par les ruës, ne charognes sur peine de cent solz.

Item que nulle personne n'ait a tenir poids ny mesures fauces, Et autres qui ne soient marquées des armes dud Seigneur suiuant la disposition du droict qui est En la Lij. au code Rabouche de froment alexandrin, Lij. dud. code.

Item que nulle personne, femme Impudique n'ait a demeurer dans la Juridiction dud Seigneur, outre L'espace d'une nuict et dun Jour sur peine de vingt cinq solz Et confiscation des habitz Et hardes quelle portera.

Item que nul hoste n'ait a Entretenir Et loger dans Leurs maisons Et logis lesd femmes impudiques a peine de dix Liures.

Item que nulle personne n'ait a chasser, Conilz, lieures, perdrix, Et beste rousse, Et tendre Laqz sur peine de la prison Et de cent solz.

Item que nul n'aille arracher aucunes herbes ez bleds semez, et uignes dautruy, ny Icelles porter ny mettre dans des sacs sans la licence du propriétaire sur peine arbitraire.

Extrait tiré Et duement collationné sur l'original couché dans les Registres du greffe dud. Margueriltes de l'année gbj. soixante huict, par moy greffier soubzsigné, ou m. Rapport.

VIDAL, greffier.

Copie de la lettre adressée par le roi Louis XIV à M. de Fieubet, premier président à la cour de Toulouse, dont il est parlé ci-dessus.

A Mons^r de Fieubet Cons^{er} en mes con^{els} et premier premier président en ma Cour de parlement de Thoulouze.

Mons^r de Fieubet, J'ay esté Informé que le S^r de la Baume con^{er} au présidial de Nismes a quelques procès au parlement de Thoulouze pour raison d'une succession, Et comme Je désire luy donner des tesmoignages de l'entière satisfaction qui me reste du zele et de l'application qu'il a fait paroistre dans plusieurs occasions concernant le bien de la religion catholique et mon service, Je vous faict cette lettre pour vous recommander particulièrement de tenir la main a ce quil luy soit rendu bonne et prompte Justice, vous assurant que vous ferez chose qui me sera bien agréable. Cependant Je prieray Dieu quil vous ayt Mons^r de Fieubet en sa sainte garde. Escrit a Chambort le XXII^e Jour de septembre 1685.

LOUIS.

et plus bas : PHELIPPEAUX.

La lettre adressée à M. le Procureur général est conçue dans les mêmes termes, avec cette différence que la suscription change, elle porte :

De par le Roy

Nostre amé et féal, nous avons esté.
et qu'elle n'est suivie d'aucune salutation, nuance qui caractérise le sentiment de déférence et de respect que le chef suprême de l'Etat avait pour le juge, à qui il n'impose pas sa volonté, et le même prince qui a dit : « *l'Etat c'est moi* », limite la recommandation à « *une bonne et prompte justice* » en faveur de celui qui est l'objet de son attention royale.

LÉON MÉNARD

A AVIGNON

par **M. G. BAYLE,**

correspondant.

Pendant un séjour que je fis à Montpellier, il y a quelques années, M. Germain, le savant doyen de la Faculté des lettres de cette ville, qui m'honorait de son amitié, voulut bien me donner un exemplaire du Mémoire qu'il avait publié, en 1857, sur Léon Ménard, l'auteur de l'*Histoire de Nîmes*. Ce travail, où l'érudition revêt une forme si attrayante, avait pour moi un intérêt spécial : il me fournissait sur Laure de Noves, dont je m'occupais beaucoup alors, de précieux éléments d'étude, et il m'apprenait que Ménard s'était marié en deuxièmes noces à Avignon. En mentionnant ce fait, attesté par des documents irrécusables, M. Germain regrettait de n'avoir pu découvrir le nom de famille et la condition sociale de la seconde M^{me} Ménard. S'il vivait encore aujourd'hui, j'aurais le plaisir de lui communiquer les renseignements qu'il avait vainement cherchés et que j'ai eu l'heureuse fortune de recueillir. Mais il n'était pas le seul à s'intéresser aux particularités biographiques de l'illustre historien, et en publiant mes découvertes, je suis assuré de répondre au vœu unanime des compatriotes de naissance et d'adoption de Léon Ménard.

Dans une étude insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (1), j'ai relevé ce fait singulier que la ville d'Avignon, dont les annales sont si riches, n'a point encore d'histoire imprimée en rapport avec l'importance du rôle religieux et politique qu'elle a rempli sur la scène du Monde. Les chroniqueurs, il est vrai, ne lui ont pas manqué, et il s'est même trouvé parmi eux des esprits d'une envergure assez large pour faire un véritable historien ; mais ils n'ont jamais pu déployer librement leurs ailes ; la main de la Cour de Rome était toujours levée pour arrêter ou pour briser leur essor. Aussi, quand on apprit dans notre ville qu'un membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, déjà célèbre par la publication de l'*Histoire de Nîmes*, allait écrire celle d'Avignon, il y eut chez nos aïeux une vive explosion de joie patriotique. Elle fut, hélas ! de courte durée et s'éteignit sous le veto implacable de la chancellerie romaine. Voici en quels termes cet épisode mémorable de nos fastes municipaux est rapporté dans les minutes des délibérations du Conseil de ville :

« On désirait depuis longtemps une bonne histoire d'Avi-
» gnon, et il n'y avait aucun citoyen éclairé qui ne soupi-
» rât après cet objet. Sur les propositions qui furent faites
» à Paris par M. l'abbé de Sade à M. Ménard, de l'Acadé-
» mie royale des inscriptions et belles-lettres, de se char-
» ger de l'entreprise, cet académicien accepta l'ouvrage,
» mais il demanda d'y être auparavant autorisé par la
» ville, sans toutefois exiger rien d'elle, et très gratuite-
» ment. La chose fut proposée au Conseil de ville ordi-
» naire et extraordinaire, assemblé le 14 octobre 1762. Il
» y fut délibéré d'accepter avec reconnaissance l'offre de
» M. Ménard qui devait composer l'histoire d'Avignon,
» combinée avec celle du Comtat-Venaissin, et de prier
» MM. les Consuls et Assesseur de lui écrire pour lui
» faire part de cette délibération, et pour le remercier.

(1) Année 1888, page 299.

» Ils lui écrivirent, le 23 du même mois, et lui envoyèrent une copie collationnée de la délibération. Ils l'invitèrent en même temps à venir incessamment travailler à son entreprise, l'assurant que les archives de la ville et les cabinets des savants lui seraient ouverts, qu'il pouvait compter sur tous les matériaux et les secours qu'il dépendrait d'eux et de leurs concitoyens de lui fournir, et qu'ils l'attendaient avec empressement.

» Des affaires le retinrent à Paris qu'il ne pouvait d'ailleurs quitter sans un congé du Roi, à cause de son service à l'Académie. Les Consuls écrivirent eux-mêmes, le 16 mars 1763, au comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'Etat, pour le prier d'obtenir du Roi, pour M. Ménard, son agrément et le congé nécessaire. Le Ministre répondit de Versailles, le 27 avril suivant, en approuvant le choix que la ville avait fait de M. Ménard pour travailler à l'histoire d'Avignon, et assura les Consuls qu'il lui procurerait avec plaisir le congé nécessaire. Le marquis de Cambis-Velleron, alors premier consul, donna avis, le 23 mai, à M. Ménard de cette réponse du Ministre.

» Muni d'un congé de deux ans et demi, M. Ménard mit la dernière main à ses affaires, partit de Paris le 25 septembre 1763, et arriva à Avignon le 4 octobre. Son premier soin fut de présenter ses devoirs aux Consuls, et il demanda de les présenter aussi au Conseil assemblé. M. de Salvador promit de le convoquer pour le samedi 6 octobre; mais le Vice-Légat (1) mit obstacle à cette convocation, disant qu'il voulait préalablement en instruire la Cour de Rome. La réponse de S. E. le cardinal C. Torregiani, ministre, fut que l'histoire d'Avignon était un sujet trop délicat pour le laisser traiter par un étranger et pour lui donner à son gré l'entrée et la communication des archives de la ville, et que Sa Sainteté (2) n'approuvait pas la charge que le Conseil de ville avait

(1) Mgr Salviati.

(2) Le pape Clément XIII.

» donnée à M. Ménard de faire cette entreprise. C'est du
» moins la réponse que fit le Ministre, par sa lettre du 7
» décembre 1763, à M. le marquis de Cambis qui lui avait
» écrit à ce sujet.

» Sur cette décision, les Consuls écrivirent à M. Rutati,
» agent de la ville à Rome, pour qu'il fit les plus fortes
» représentations au Ministre ; mais il répondit que ses
» démarches avaient été vaines. Il ajouta que si la ville
» persistait dans l'exécution de ce projet, il espérait obte-
» nir qu'elle serait chargée et demeurerait responsable
» des évènements et de la façon dont l'historien traiterait
» les matières. M. de Salvador ne jugea pas à propos de
» pousser les choses plus loin et encore moins de devenir
» responsable de cette histoire.

» M. Ménard proposa la nomination d'un comité com-
» posé de quatre ou six conseillers éclairés et instruits qui
» examineraient l'ouvrage et entre les mains desquels il
» s'obligerait à remettre les manuscrits, avant de les don-
» ner à l'impression. Cela ne fut pas accepté. Mais on
» continua sans fruit les instances pour faire rapporter la
» décision de la Cour de Rome. Les choses traînèrent
» ainsi plus d'un an, et enfin M. Ménard, qui pendant son
» séjour à Avignon était devenu père d'une fille, demanda
» au Conseil qui fut tenu le 27 mars 1766, d'avoir la liberté
» de se retirer et d'être indemnisé de ses frais de dépla-
» cement et de séjour. Le Conseil vota 600 francs pour la
» petite fille qui lui était née à Avignon. »

Telle fut l'issue malheureuse de cette affaire qui pas-
sionna au plus haut point la population avignonnaise. On
peut regretter que les Consuls n'aient pas eu le courage
de passer outre au *veto* de la Cour romaine et d'assumer
la responsabilité dont on leur faisait un épouvantail ; mais
il faut reconnaître que c'eût été jouer gros jeu que de se
mettre en insurrection ouverte contre les ordres du Sou-
verain. Ils ne pouvaient que protester contre la sentence
arbitraire qui blessait si vivement leurs sentiments patrio-
tiques, et ils le firent avec une grande énergie. M. le mar-
quis de Cambis-Velleron mérite à cet égard une mention
spéciale. Ce gentilhomme, profondément versé lui-même

dans la connaissance de notre histoire locale, sur laquelle il a laissé de nombreux et savants travaux, avait pris une part très active dans les négociations engagées entre la ville et Léon Ménard. Dans la séance du 14 octobre 1762 où le Conseil délibéra d'accepter l'offre généreuse de cet historien, M. de Cambis avait exposé d'une manière lumineuse le plan de l'ouvrage qui allait être entrepris. « Cette » histoire, disait-il, sera certainement bien accueillie du » public, parce qu'elle sera exacte sur les faits locaux et » municipaux, sur nos loix, nos usages et nos privilèges. » Elle entrera dans de grands détails sur nos gens de let- » tres et sur l'histoire naturelle. Elle sera surtout très » intéressante dans les rapports nécessaires qu'elle a avec » celle de l'Eglise et des Papes qui séjournèrent dans no- » tre ville. Nous devons nous flatter que M. Ménard nous » fera bien connaître Avignon et tout ce qui l'environne : » l'antique et le moderne, la partie ecclésiastique et la » partie civile, ses loix municipales, ses finances, son in- » dustrie, ses moyens particuliers d'exportation et d'amé- » liorations économiques. Cet historien n'oubliera pas de » faire connaître les étrangers distingués qui se sont réfu- » giés dans cette ville. Les factions des Blancs et des » Noirs, des Guelfes et des Gibelins, les diverses révolu- » tions de Florence, d'Espagne et d'Angleterre y attirè- » rent en divers temps un concours d'illustres familles. » Avignon a été l'asile de ces exilés ; elle a ouvert à tou- » tes les nations du monde le temple de l'hospitalité ; elle » les a adoptées et leur a fait part de ses biens et de ses » honneurs. M. Ménard nous décrira aussi la position des » villes et bourgs du Comté Venaissin, les hommes illus- » tres qui en sont sortis, les monuments que le temps a » détruits, les évènements qui s'y sont accomplis, enfin » toutes les particularités religieuses, municipales et éco- » nomiques de cette province. »

Il ajoutait que Ménard, craignant de ne pas trouver assez de lumières dans les archives d'Avignon, avait fait par anticipation, dans la Bibliothèque du Roi, une collection immense de pièces relatives à son travail.

On conçoit le vif mécontentement que lui causa la déci-

sion de la Cour romaine, quand elle lui fut annoncée à son château de Velleron par M. de Salvador. alors premier consul d'Avignon. Il s'empessa de répondre à ce magistrat.

« De Velleron, le 1^{er} novembre 1763.

» Je reçois, Monsieur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Je vous avoue avec candeur que M. de Ménard ne pouvait recevoir un coup fourré mieux appliqué. La cour de Rome aurait dû faire attention que cet affront rejaillit sur l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres dont M. de Ménard est un des plus illustres membres, sur M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, qui a sollicité avec tant de zèle son congé, et sur le Roy mesme qui le lui a accordé. Le Pape a la faculté de faire des ducs, mais quel que soit son pouvoir, il n'aura jamais celui de faire un bon historien d'Avignon. Nous avons eu le bonheur d'en trouver un excellent qui réunissoit toutes les qualités requises pour cet objet et qui faisoit état de composer cette histoire sous les yeux de la ville et du gouvernement ; si nous laissons échapper cette occasion, nous ne la retrouverons jamais plus. Ainsi je serois du sentiment que le Consulat fit les représentations les plus fortes au Cardinal Ministre sur cet objet et sur ses conséquences. Il est d'ailleurs certain que la ville doit indemniser M. de Ménard des pertes qu'elle luy cause et des frais de son voyage.

» J'ay l'honneur d'estre avec un respectueux attachement,..... »

Quelques jours plus tard, une seconde lettre suit celle-ci :

» A Velleron, le 11 novembre 1763.

» Je reçois, Monsieur, la nouvelle lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois. Comme l'acceptation du projet de l'histoire d'Avignon par M. de Ménard s'est faite sous mon consulat, j'ay cru que vous ne désaprouveriez pas que je fisse sur cet objet au Cardinal Ministre les plus fortes représentations. La réponse

» qu'il me fera diriger les vôtres. Vous sçavez qu'il y a
» long-temps qu'on a dit que le dieu du goût ne donne les
» myrthes et les lauriers qu'à l'érudition agréable et véri-
» table. Ainsi il est plus convenable et avantageux qu'un
» homme aussi intelligent que M. de Ménard présente au
» public les beaux exemples de vertu, de science et d'habi-
» leté en tout genre de nos compatriotes, que de les voir
» défigurés par un certain curé proche de Paris, qui a
» répandu dans tous les journaux littéraires le prospectus
» d'une prétendue histoire d'Avignon qui sera aussi roma-
» nesque que les Généalogies qu'il a publiées, car cet
» homme est souverainement ignorant en toutes choses (1).
» J'ay l'honneur d'estre avec un inviolable attache-
» ment,..... »

Voici la lettre adressée au Cardinal Ministre. Malgré sa longueur, je donne ici *in-extenso* cette très intéressante pièce historique dont je dois la communication à M. le chanoine Correnson :

« Du chasteau de Velleron, le 12 novembre 1763.

» A MONSIEUR LE CARDINAL TORREGIANI.

» M. de Salvador, premier consul d'Avignon, vient de
» me communiquer que Mgr le Vice-Légitimé luy a dit avoir
» reçu une lettre de Vostre Eminence, par laquelle elle
» désaprouve le projet de M. de Ménard, conseiller au
» présidial de Nismes et membre de l'Académie royale des
» inscriptions et belles-lettres, de composer l'histoire de
» la ville d'Avignon et du Comté Venaissin. Cette nou-
» velle a répandu une consternation générale. Placée au
» centre des affaires Vostre Eminence voit l'universalité

(1) Il s'agit ici de l'abbé Pithon-Curt, curé de Verneuil-au-Perche, au diocèse de Chartres, qui avait publié le prospectus d'une *Histoire du Comté-Venaissin et de la ville d'Avignon*. Cet ouvrage n'a jamais vu le jour. On peut voir dans Barjavel (*Dictionn. hist., biograph. et bibliogr. du départ. de Vaucluse*) le jugement sévère que Ch. Cottier et l'abbé Rive ont porté sur cet écrivain.

» du Gouvernement ; mais je ne craindrai pas de man-
» quer au profond respect que je luy dois en luy présen-
» tant les détails d'une partie de mon consulat relative
» à cet objet, et je crois remplir en cela les devoirs d'un
» bon citoyen et d'un bon sujet. Tous les Papes, Monsei-
» gneur, ont désiré d'avoir une bonne histoire d'Avignon ;
» ils ont cru qu'une ville toute dévouée au Saint-Siège
» et à la pureté de la religion et d'ailleurs si fertile en
» grands hommes, méritoit cette distinction. Le premier
» projet de cette histoire fut formé sous le glorieux ponti-
» ficat d'Urbain VIII. Les deux cardinaux Barberin, ses
» neveux, furent à la teste de cette entreprise. Le sçavant
» dom Polycarpe de la Rivière, de l'ordre des Chartreux,
» et le chanoine Mazelli parcoururent à cet effet toutes les
» archives des monastères circonvoisins. Leur récolte fut
» très abondante ; mais les malheurs arrivés à Dom Poly-
» carpe et que les historiens contemporains ont rapportés,
» rendirent ses travaux inutiles. Presque tous les monu-
» ments qu'il avoit amassés avec tant de soin, de peine et
» de dépenses furent dispersés et dissipés. Le sçavant
» chanoine Mazelli déplore cette grande perte dans une
» longue lettre italienne qu'il écrivit au cardinal françois
» Barberin, et qui a été supprimée. Vingt ans après ce
» funeste évènement, on imprima à Venise, en langue
» italienne, une mauvaise histoire d'Avignon faite sans
» ordre et pleine d'erreurs ; elle fut publiée sous le nom
» du Père Fantoni, de l'ordre des Carmes. Tous les bons
» patriotes soupiroient depuis long-temps pour une bonne
» histoire de cette ville lorsqu'il a paru sur la scène trois
» personnages assez téméraires pour concevoir un projet
» qui exige des talens et une profonde science, car le
» commencement de l'histoire d'Avignon est un chaos
» rempli de ténèbres. Ces prétendus historiens sont un
» bourgeois, un marchand et un curé des environs de
» Paris. Ils ont eu l'audace de publier depuis peu dans
» tous les journaux littéraires le prospectus de l'histoire
» d'Avignon qu'ils veulent donner ; mais ce sont des igno-
» rants et des aveugles qui ne présenteront que des té-
» nèbres et des erreurs. M. l'abbé de Sade, aussi distingué

» par sa naissance que par son érudition, estant à Paris, eut plusieurs conférences avec des sçavans dans la bibliothèque du Roy. Il déplora le malheur d'Avignon d'estre à la veille de se voir défigurée par de très mauvais historiens, et il convint que l'unique moyen d'empêcher la publication de ces ridicules rapsodies estoit d'engager un sçavant de premier ordre d'entreprendre cette histoire. Il jetta la vue sur M. de Ménard qui quoyqu'accablé de travaux littéraires accepta ses propositions et offrit même de faire gratuitement cette histoire. M. l'abbé de Sade, à son retour de Paris, fit part au consulat du résultat de sa négociation, et il reçut les actions de grâce d'un succès aussi inespéré et aussi éclatant. La proposition fut soumise aux trois corps de la ville (1) et portée ensuite devant le Conseil général où elle fut acceptée avec acclamation, ainsi que V. E. a pu s'en convaincre par la lecture de la délibération que Mgr le Vice-Légat lui a envoyée. Ce prélat autorisa cette délibération et M. de Ménard ayant appris que son offre étoit agréée sollicita un congé du Roy pour deux ans, affin de se rendre à Avignon pour y rechercher les matériaux nécessaires au travail qui luy étoit confié. M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat. appuya sa demande; l'Académie donna son agrément et le congé fut accordé. Le Ministre écrivit une lettre très obligeante à MM. les Consuls dans laquelle il faisoit l'éloge du sçavant académicien.

» En conséquence, M. de Ménard s'est rendu de Paris dans nostre ville; j'eus l'honneur de le présenter à Mgr le Vice-légat et à MM. les Consuls; il fut reçu partout avec les distinctions qui luy sont dûes. La principale noblesse s'est empressée de le régaler et de luy rendre le séjour d'Avignon agréable. Nous nous flattions même que V. E. voudroit bien écrire à M. de Ménard pour

(1) Le Conseil communal d'Avignon se composait de trois corps, classes ou mains : les *Originaires*, les *Italiens* et les *Citramontains*.

» l'encourager dans son entreprise.. Aussi, Monseigneur,
» il m'est impossible de vous exprimer combien nous som-
» mes émus de votre refus de luy accorder votre agré-
» ment. Nous ne comprenons pas ce qui peut occasionner
» ce malheur. C'est sans doute sur de faux rapports qui
» sont faciles à détruire ; car M. de Ménard est judicieux,
» instruit, et réunit en sa personne un heureux assem-
» blage de vertus et de talens. L'amour de la vérité l'a
» même engagé à soutenir indirectement les droits du
» Saint Siège dans son excellente *Histoire de Nimes* qu'il
» a publiée en sept volumes in-quarto. Il a prouvé d'une
» façon invincible, malgré une foule d'arrests du Parle-
» ment du Languedoc, que le Rhône appartient à la Pro-
» vence, d'où l'on a droit de conclure que la partie de ce
» fleuve qui baigne les murs d'Avignon appartient au Sou-
» verain Pontife, comme successeur et acquéreur des
» droits des anciens comtes de Provence. Il travaille mes-
» me actuellement à illustrer ce pays en publiant en huit
» volumes in-quarto toutes les œuvres manuscrites et
» imprimées du célèbre Fléchier, évêque de Nismes. Ce
» prélat estoit sujet du S. Siège, estant né dans la petite
» ville de Pernes dans le Comté Venaissin.

» N'est-il pas plus convenable, Monseigneur, qu'un
» homme habile et intelligent présenté au public les beaux
» exemples de vertu, de piété, les admirables modèles de
» science en tout genre qui ont brillé dans notre ville, que
» de les voir défigurés dans des histoires ridicules que
» des écrivains mercénaires et ignorans sont à la veille
» de publier ? On observera d'ailleurs les ménagements et
» les précautions que la prudence exige en pareille occa-
» sion, et il sera très facile de diriger et de retenir la
» plume de l'historien dans les matières délicates qui peu-
» vent intéresser le Gouvernement.

» Nous nous flattons, Monseigneur, que vous recevrez
» avec bonté ces éclaircissements et nos représentations
» respectueuses. Nous sommes mesme persuadés qu'après
» les avoir considérées avec la bienveillance dont elle
» honore notre ville V. E. révoquera le refus qui est un
» affront pour un homme de lettres qui possède une

» charge considérable dans une des principales villes du
» Royaume, affront qui rejaillit sur la savante Académie
» dont M. de Ménard est un des plus illustres membres,
» et sur le digne Ministre qui a sollicité avec tant de zèle
» pour ce savant un congé de Sa Majesté. C'est à V. E. à
» peser toutes ces raisons ; je la supplie très humblement
» d'en considérer toute l'importance.
» J'ai l'honneur d'estre avec un respect infini, etc..... »

Cette supplique, où une irritation bien légitime est à peine voilée par les formules respectueuses qu'imposait l'étiquette, n'obtint pas même une réponse ; comme nous l'avons vu plus haut dans la relation insérée dans les registres du Conseil de ville, la Cour de Rome, sourde à toutes les remontrances, persista opiniâtrément dans son refus.

Pendant le cours des négociations que je viens de relater, Ménard s'occupait activement de compléter les matériaux qu'il avait déjà recueillis dans les Archives royales. Avec l'ardeur qui le caractérisait il fouillait les dépôts publics et les collections particulières d'Avignon et des villes voisines, les archives des communes, des châteaux et des monastères. Ces recherches n'étaient pas toujours faciles ; lorsque le notaire Curel parcourait le Comtat pour reconstituer la généalogie des marquis de Raymond-Modène, il se plaignait amèrement des mauvais vouloirs qu'il rencontrait sur sa route. Mais si quelques portes restaient closes devant l'historien de Nîmes, d'autres lui étaient largement ouvertes. Il se louait beaucoup de l'accueil empressé qu'on lui avait fait à l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve. « J'ai reçu de Dom Cruvelier, » écrivait-il à Bouquier, archéologue arlésien, toutes les » politesses possibles, ainsi que de toute la communauté » qui est très bien composée (1) ». Ce monastère, dont on fait remonter l'origine à la fin du VI^e siècle, possédait une riche bibliothèque de livres imprimés et de manuscrits ;

(1) Voir les numéros 1, 2, 3, des pièces justificatives.

Ménard y puisa de précieux documents pour l'histoire d'Avignon. Il trouva aussi dans le couvent une inscription très ancienne qui lui donna l'occasion d'exercer avec un brillant succès sa science de paléographe. C'était l'épithaphe de Sainte Casarie, dont le culte était établi depuis longtemps dans l'abbaye de Saint-André, construite, dit-on, auprès d'une grotte où cette princesse (elle était fille d'un roi d'Espagne) s'était retirée pour faire pénitence des péchés de sa jeunesse. Non seulement Ménard découvrit cette inscription que plusieurs auteurs ecclésiastiques croyaient perdue, mais il en démontra l'authenticité par l'examen des caractères et du style qui se rapportaient bien à l'époque désignée par l'épithaphe elle-même, c'est-à-dire à l'an 586 de J.-C.

Ménard avait alors soixante-deux ans ; il était veuf d'une première femme, Marie-Anne de Massip, qui lui avait laissé un fils âgé de près de trente ans (1). Il semblait que ses affections dussent désormais se partager uniquement entre cet enfant et les austères attraites de la science historique. Cependant son cœur se laissa surprendre par les charmes d'une Avignonnaise, jeune encore, et il l'épousa, quelques mois après l'avoir rencontrée, le 23 avril 1765.

En annonçant cette nouvelle à Séguier, le docteur Calvet lui dit : « Vous sçavés le mariage de M. Ménard ; il a épousé une jeune et jolie damoiselle, qui luy assure une nombreuse postérité (2). »

Il en fit part en même temps au comte de Caylus, collègue de Ménard à l'Académie des inscriptions, qui lui répondit : « Quelque belle que soit la fille aux yeux bleus et mourants, j'aime mieux que Ménard l'ait épousée que moi. Je doute qu'il ait fait une bonne affaire, mais je

(1) Reçu d'abord avocat au Parlement de Toulouse, François-Hercule de Ménard devint ensuite avocat au Présidial de Nîmes, et finit par remplir dans cette ville les fonctions d'avocat des pauvres. Il mourut en 1815 à l'Hôtel-Dieu de Nîmes.

(2) Correspondance autographe de Calvet, à la Bibliothèque de Nîmes. Lettre du 11 mai 1765.

suis presque certain qu'elle n'en a pas fait une avantageuse (1). »

Ce n'était pas la première fois que M. de Caylus, dans sa correspondance avec Calvet, laissait voir les mauvais sentiments qu'il nourrissait à l'égard de son collègue ; quand Ménard vint à Avignon, vers le milieu de 1763, cet académicien écrivait au savant docteur :

« J'ai toujours oublié de vous parler de la ville d'Avignon (mais que ceci soit entre nous) ; elle nous enlève pour son histoire un de nos membres. Nous l'avons donné sans regret. Il est plus taquin que savant, surtout en antiquités. Méfiez-vous en, surtout pour nos petites emplettes et pour les découvertes que vous pourrez faire. Ne vous commettez pas du reste. Je ne vous avertis que pour le début de la connaissance, d'abord qu'elle sera faite, vous aurez bientôt jugé (2). »

Dans une autre lettre, où il s'agit des antiquités de Saint-Remy, il conteste de nouveau la compétence de Ménard dans les questions archéologiques :

«Je vous exhorte de toutes mes forces à écrire sur *Glanum*, non seulement parce que vous le voyez bien chaudement et d'une manière lumineuse, mais à cause que l'Académie n'en a jamais entendu parler que par une triste et monotone dissertation de votre *Ménard*. » (3)

Le jugement unanime de la postérité a vengé le savant historien de Nîmes de ces coups de dents d'une critique malveillante et jalouse. Pour ce qui est du caractère, je ne sais si celui de Ménard avait plus ou moins d'aspérités (4), mais il est notoire que celui du comte de Caylus n'était pas des plus aimables. On peut en juger par l'épigramme

(1) Lettre du 14 mai 1765. Manuscrits du Musée Calvet, n° 2362 du Catalogue.

(2) Lettre du 3 juillet 1763, *loco citato*.

(3) Lettre du 7 octobre de la même année, *ibid.*

(4) Dans l'éloge qu'il prononça devant l'Académie en 1768, Le Beau rend hommage à la « discrétion de Ménard et à la douceur de son caractère. »

suiivante attribuée à Diderot et qui fait allusion au tombeau de porphyre du célèbre archéologue :

Ci-gît un antiquaire acariâtre et brusque.

Oh ! qu'il est bien logé dans cette cruche étrusque !

Quelques années avant son séjour à Avignon, Ménard avait dû se remarier à Paris avec une demoiselle Suzanne Poillot, fille de feu Pierre Poillot, écuyer, seigneur de Valence et Biry, capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, et de dame Françoise de Clerval de Passy. Ce fait est attesté par une note trouvée, en 1858, dans les papiers de Séguier par M. Germer-Durand, et qui est conservée à la Bibliothèque de Nîmes, liasse cotée n° 13862. On pourrait induire de cette note, qui relate les bans de Léon de Ménard, publiés le lundi 16 avril 1759, à l'église de Saint-Sulpice, que le mariage avait réellement eu lieu. Pour se renseigner d'une manière certaine à cet égard M. Germain pria un de ses amis, M. Henriat, chef de bureau à la préfecture de la Seine, de consulter les registres de l'état civil de Paris. Ce fonctionnaire répondit qu'il avait bien trouvé, à la date indiquée, l'acte de publication, mais que les registres des mariages de Saint-Sulpice, année 1759, ne donnaient aucun acte de mariage aux dits noms. Il ajoutait qu'il résultait d'un acte enregistré à Saint-Eustache, à la date de 1784, dix-sept ans après la mort de Ménard, que M^{lle} Suzanne Poillot de Valence, âgée de cinquante-un ans, avait épousé un M. Giraud (Jean-Charles-Nicolas), commis aux postes ; et il en concluait, vu la teneur même de l'acte portant *demoiselle* et non *veuve*, que le mariage de Ménard avec Suzanne Poillot, bien que publié à Saint-Sulpice et à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ne s'était pas réalisé. (1)

Puisque M^{lle} Suzanne Poillot avait cinquante-un ans en 1784, elle en avait vingt-six en 1759, onze de moins que son fiancé ; la différence n'avait rien d'anormal, mais elle

(1) Voir la notice de M. Germain, pag. 5-6, et un intéressant article publié dans les *Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, tome VII, 1^{er} bulletin.

était un peu trop grande, il faut l'avouer, entre un mari de soixante-deux ans et une femme de trente-un. Tel était, en effet, l'âge de la seconde M^{me} Ménard au moment de son mariage.

Vu son âge et l'état médiocre de sa fortune, Ménard aurait sans doute vainement brigué une alliance dans la haute société avignonnaise ; mais l'honneur d'épouser un gentilhomme, membre de l'Académie royale, conseiller du Roi au Présidial et en la Sénéchaussée de la ville de Nîmes, pouvait séduire la fille d'un simple bourgeois, n'ayant guère elle-même d'autre dot que sa beauté.

Ménard était logé à Avignon dans la maison de M. Mazeti, sculpteur et marbrier, près la place Saint-Didier, au commencement de la rue Galante. Ce M. Mazeti faisait partie d'une société de marchands, de bourgeois et d'ecclésiastiques qui se réunissaient, le soir, chez un sieur Brouzet, drapier, pour jouer aux cartes (1). C'est probablement dans cette assemblée que Ménard fit la rencontre et la connaissance de M^{lle} Delphine de Bourcier, fille de feu Raymond Bourcier, marchand, et de dame Marthe de Béraud (2).

Raymond Bourcier dont le père, Charles Bourcier, était marchand ciergier, exerça d'abord la même industrie ; mais après son mariage avec Marthe de Béraud, fille de Joseph Béraud, originaire d'Arles, il s'associa avec son beau-père pour la ferme des tabacs dans le diocèse d'Avignon (3).

(1) Ces détails m'ont été fournis par une procédure insérée dans les minutes de M^e Pierre-Léonard Richard (années 1752-1769, page 188), et concernant M^e Pastour, notaire.

(2) La particule qui précède le nom de Béraud n'implique point une origine nobiliaire ; c'était un usage général avant la Révolution de qualifier ainsi, dans les actes notariés, les femmes et les filles. La préposition *de* accompagnant toujours le nom patronymique des contractants, était simplement la traduction française du génitif latin signifiant *filie de* ; mais pour combien de familles elle a tenu et tient encore lieu de lettres de noblesse !

(3) Minutes de Pierre-Léonard Richard, année 1734.

Sa femme lui donna cinq enfants, trois fils et deux filles. L'un des fils, Raymond-Marie Bourcier, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Genез ; le second, Claude-Jean Bourcier, fit profession dans la Chartreuse de Villeneuve ; le troisième, Esprit-Charles Bourcier, négociant, marié avec dame Thérèse d'Engallier, continua la postérité. L'ainée des filles, Jeanne de Bourcier, épousa François-Marie de Laffont ; la plus jeune, Agnez-Delphine ou Dauphine, devint M^{me} de Ménard.

Le contrat fut passé, le 18 avril 1765, devant M^e Pierre-Léonard Richard, notaire à Avignon, en présence de dame Marthe de Béraud et de révérende personne Messire Raymond-Marie Bourcier, chanoine (1).

La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux, le 23 du même mois, par le chanoine Bourcier, dans la chapelle de Saint-Anne existant alors près la métropole, sur le Rocher des Doms. L'archevêque avait accordé aux parties une dispense entière des bans (2).

Cette chapelle était un sanctuaire antique et très vénéré portant autrefois le nom de *Notre-Dame-du-Château*, remplacé par celui de *Sainte-Anne* dans le cours du XV^e siècle, par suite de l'établissement dans cet édifice d'une confrérie sous ce vocable. Cette association avait succédé à une congrégation des deux sexes, dénommée *Confraternitas Corporis Christi*, fondée à une époque si reculée, dit un acte des archives diocésaines, que le souvenir en est perdu. Le Collège des Notaires, vers le même temps, y transféra le siège de sa confrérie, instituée primitivement dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. La famille Bourcier était sans doute affiliée à la Congrégation de Sainte-Anne, ce qui lui conférait le privilège de faire célébrer ses mariages dans la chapelle du Rocher.

Les commencements du second mariage de Ménard furent, paraît-il, des plus heureux ; on en voit la preuve

(1) Même notaire, année 1765. Voir le n^o 4 des pièces justificatives.

(2) Voir le n^o 5 des pièces justificatives.

dans un fait qui n'a pas échappé à la sagacité de M. Germain : la publication, en cette même année 1765, d'une troisième édition du roman de *Callisthène* que Ménard avait composé dans sa jeunesse. Cet ouvrage, dont le sujet est emprunté à Plutarque, avait primitivement pour titre : *Les amours de Callisthène et d'Aristoclie* ; dans la réimpression de 1765 il parut avec celui-ci : *Le modèle de l'amour et de l'amitié*. L'auteur y ajouta de plus une dédicace qu'à l'exemple de M. Germain je transcris *in extenso*, parce qu'elle révèle l'état d'âme de Ménard au moment où il l'écrivit, le sentiment qui le dominait, et laisse entrevoir, sous un voile discret mais transparent, la personne qui lui inspirait ce sentiment.

« A la jeune Hortense. — Cet ouvrage, aimable Hortense, pouvait-il être publié sous d'autres auspices que
» les vôtres ? Vous dont les sentiments sont si beaux et si
» conformes à tout ce qui se trouve ici tracé de noble et
» de vertueux, vous qui primez dans votre sexe, aussi glorieusement que ce sexe prime sur le nôtre.

» C'est en vous que j'ai puisé ces admirables sentiments,
» et c'est proprement votre ouvrage que je vous consacre.
» La douce habitude que je me suis faite de vous connaître
» et de vous aimer m'a appris qu'il n'y a rien que de distingué dans votre manière de penser, rien que de grand
» et de généreux dans votre âme, rien que d'honnête et de
» vertueux dans votre conduite. De ce beau modèle que
» j'avois devant les yeux, il ne pouvoit résulter que des
» idées louables.

» Aux grâces de la nature et aux charmes de la jeunesse vous joignez, adorable Hortense, les dons précieux d'un caractère aimable, d'un esprit délicat et d'un goût exquis. Que je m'estime heureux d'avoir eu le bonheur de vous plaire ! Car vous me permettez de me glorifier hautement d'un si rare avantage. Puissent les doux liens qui nous unissent durer, par le mélange de nos cendres, au-delà de nos jours ! »

« On ne peut tenir, il me semble, dit M. Germain, un pareil langage qu'à une épouse. J'ajouterai, pour donner plus de force à ma supposition, que cette dédicace

» ne figure dans aucune des deux précédentes éditions du roman de Ménard. »

Tel est aussi mon sentiment. Au moment où il publia ce livre Ménard était entièrement sous le charme de sa lune de miel que son cœur resté jeune paraît d'une auréole poétique, et il ne saurait venir à la pensée de personne qu'il pût faire hommage de cette œuvre, en de semblables termes, à une autre que celle qui était alors pour lui une amante en même temps qu'une épouse. Mais les incidents que je vais rapporter laissent soupçonner que des nuages ne tardèrent pas à assombrir une félicité si parfaite.

Le 26 novembre 1765, M^{me} de Ménard déposa entre les mains du notaire Richard un testament olographe dont voici les principales clauses :

La testatrice veut qu'après son décès cent messes basses soient dites, pour le repos de son âme, aux églises que son héritière indiquera.

Elle lègue aux enfants naturels et légitimes qu'elle pourra avoir, étant actuellement dans un état de grossesse, et à chacun d'eux, le droit de légitime qui leur revient sur ses biens et héritage.

Elle institue son héritière universelle, seule et en tout, M^{me} Marthe de Béraud, veuve de M. Raymond Bourcier, sa très chère et très honorée mère.

En cas de prédécès de ladite demoiselle de Béraud, elle substitue à tous ses biens et héritage, sans distraction ni diminution quelconques, celui de ses enfants que la demoiselle de Béraud voudra nommer et choisir ; et dans le cas où il n'y ait aucun enfant survivant à ladite demoiselle de Béraud, elle substitue à celle-ci Messire Raymond-Marie Bourcier, chanoine, son frère.

Elle prie sa mère et héritière, au cas où elle, testatrice, viendrait à lui prédécéder sans laisser d'enfants, de payer à sœur de Sainte-Cécile Vernite de Bardon, religieuse de Saint-Remy-en-Provence, sa bonne et ancienne amie, une pension annuelle et viagère de 30 livres, monnaie de France, pour ses petits besoins (1).

(1) Minutes de Pierre-Léonard Richard, année 1765, fol. 558.

Ce testament fut écrit dans le monastère des Carmes déchaussés, scellé de cire rouge par trois cachets aux armes de la testatrice (1), et signé sur enveloppe close par sept religieux de ce couvent. Ménard n'y intervint à aucun titre. La forme très rarement usitée de cet acte implique l'intention de le tenir secret et fait supposer que Ménard n'en fut pas instruit. Une femme vivant en bonne intelligence avec son mari n'aurait certainement pas agi ainsi.

Autre circonstance assez obscure. J'ai dit qu'une fille était née à Ménard le 5 janvier 1766 ; l'acte de baptême porte en effet cette date pour la naissance, mais il fut dressé seulement le 24 octobre 1767 (2). Pourquoi ce retard ? Pourquoi l'enfant ne fut-elle pas baptisée avant le départ de son père pour Paris (3) ? Quand cette cérémonie eut lieu, Ménard était mort depuis trois semaines ; il avait succombé inopinément, le 2 octobre, à la maladie qui le consumait depuis quelque temps, après avoir gardé le lit seulement trois jours (4). Il mourut seul, loin de sa femme et de son enfant, ne proférant aucune plainte, supportant chétivement les souffrances et son isolement. Il fut inhumé, le 3 octobre, dans le cimetière paroissial de Saint-Sulpice (5).

Quel secret douloureux plane sur cette phase à peu près inconnue de la vie de cet homme illustre ? M. Germain, qui croyait que Delphine de Bourcier avait accompagné son mari à Paris, attribue à la cohabitation des deux époux, d'âges si différents, le trépas prématuré de Ménard. « Le mariage, dit-il, est presque toujours perfide aux vieillards, et Ménard, avec sa jeune épouse, ne tarda pas à en faire particulièrement l'expérience. » En réalité, il

(1) *D'azur, au sautoir d'argent accompagné de trois étoiles de même.*

(2) *Pièces justificatives, n° 6.*

(3) Ménard retourna à Paris au mois d'août 1766. *Hist. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, tome XXXVI.

(4) *Mémoire de M. Germain*, page 21.

(5) *Ibidem.*

n'avait vécu que quinze mois environ avec sa femme, et, au jour de son décès, il y avait quatorze mois qu'il était séparé d'elle.

J'ai longtemps cherché des renseignements biographiques sur Delphine de Bourcier, après l'époque où elle devint veuve, et sur sa fille, Victoire de Ménard ; voici tout ce que j'ai trouvé :

Par acte du 14 avril 1768, passé devant M^e Goudareau, notaire à Avignon, MM. Raymond-Marie et Esprit-Charles Bourcier frères, s'étaient chargés, solidairement, de payer, à l'acquit et décharge de M^{me} de Ménard et de M. Claude-Jean Bourcier, à M^{me} Marthe de Bérard, veuve Bourcier, leur mère, la somme capitale de 700 livres, qui lui était due pour reste et entier paiement de sa dot, et de lui en supporter à elle et aux siens, jusqu'au remboursement, l'intérêt ou pension au 4 1/2 % annuellement. La dite dame étant décédée au mois de novembre 1773, après avoir constitué M^{me} de Ménard son héritière universelle, celle-ci fit assigner son frère en l'étude de M^e Gaudibert, pour obtenir reconnaissance de la dette susdite et de la pension en dérivant (1).

Le 13 décembre 1777. dame Marie-Anne Petit, originaire de Pagny-sur-Saône, en Bourgogne, par acte reçu par M^e Gaudibert, fit donation de tous ses biens meubles et immeubles à M^{me} de Ménard (2).

Le 7 février 1788, Delphine de Bourcier déposa un testament olographe dans les mains de son notaire, M^e Jacques Gaudibert. Elle y révoquait les dispositions de son premier testament du 23 novembre 1765 et instituait sa fille unique, Delphine-Victoire de Ménard, son héritière universelle (3).

Informée, sans doute, de la confection et du dépôt de cet acte, mais n'en connaissant pas les clauses, la jeune fille jugea prudent de renoncer, par voie judiciaire, à la

(1) Minutes de Jacques Gaudibert, année 1773, fol. 768.

(2) Registre des insinuations, B. 1194, fol. 76.

(3) Jacques Gaudibert, 1788, fol. 187. *Pièces justificatives*, n^o 7.

succession de son père. Elle se présenta, à cet effet, le 19 mars 1788, devant Messire Thomas-Gabriel-Antoine de Bruneau, juge de la Cour temporelle de Saint-Pierre, qui lui concéda acte de sa renonciation (1).

Cette mesure pouvait être « une sage précaution », comme dit le notaire, étant donnée la situation peu prospère de Ménard au moment de son décès, mais elle inspire peu de sympathie pour une demoiselle aussi avisée.

Nous retrouvons Delphine de Ménard, en 1780, plaidant devant le tribunal du Vice-Légat contre son neveu François de Laffont, au sujet de la succession de Marthe de Béraud. La cause subit de nombreux ajournements ; je n'ai pu en savoir l'issue (2).

Après cette époque, je la perds complètement de vue jusqu'au jour de sa mort, advenue à Avignon le 8 novembre 1792. Voici son acte de décès dont je reproduis littéralement l'orthographe :

« Registre des décès de Saint-Didier, 1791-1792.

« 1792. — L'an ci-dessus et le troisième du mois de » novembre, est décédée à huit heures du soir Dauphine » Bourchier, veuve de Léon Ménard, âgée de cinquante- » neuf ans, ensevelie le dix dans le cimetière de Saint- » Rhoc. Furent présents Marc-Antoine Blaise Marquois et » Pierre Ausier (Augier), tailleurs, tous signés.

« RAOULX, vicaire. »

Cinq jours après les obsèques de sa mère, Victoire de Ménard s'étant présentée chez M^e Jacques Gaudibert, le requit de procéder à l'ouverture du testament, et lecture de cet acte ayant été faite en présence de trois témoins, elle déclara vouloir jouir du délai de la loi pour délibérer sur l'acceptation de la succession (3).

(1) Même notaire, 1788, fol. 417. *Pièces justificatives, n° 8.*

(2) *Actes judiciaires du Palais apostolique*, année 1780, fol. 78, 119, 128, 129.

(3) *Pièces justificatives, n° 9.*

A dater de ce moment les documents qui pourraient nous apprendre ce que devint la fille de Ménard, quelle fut sa vie, où et quand elle mourut, font complètement défaut. J'ai consulté en vain les registres de l'état civil et de l'enregistrement, ceux des notaires de la famille Bourcier, et jusques aux listes des victimes *connues* des tribunaux révolutionnaires d'Avignon et d'Orange ; je n'ai rencontré son nom nulle part. Aurait-elle péri obscurément dans une de ces expéditions nocturnes et sanglantes, organisées par les terroristes, dont les mémoires du temps ont conservé l'affreux souvenir ? Quitta-t-elle Avignon pour fuir les dangers de ces mauvais jours ? Je ne puis répondre à ces questions. D'autres seront peut-être plus heureux que moi.

En terminant cette étude, que j'aurais voulu rendre plus complète, mais qui vient cependant combler une lacune importante dans la biographie de Léon Ménard, je reste sous l'impression d'un sentiment de tristesse. O vanité des espérances humaines ! Quand l'auteur de *Callisthène* exprimait si tendrement son bonheur conjugal, quand il souhaitait que le doux lien qui l'unissait à la jeune Hortense pût durer au-delà de sa vie, par le mélange de ses cendres avec celles de sa bien-aimée, qui lui aurait dit qu'un si grand espace séparerait à jamais les tombes des deux époux !

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE N° 1.

Lettre de Ménard à Bouquier, à Arles (1).

Avignon, le 17 octobre 1763.

Penseriez-vous, Monsieur, que je suis maintenant à trois lieues d'Arles, sur les bords du même fleuve qui vient couler au pied de vos murailles, moi qui en étois éloigné de près de deux cents et sur les rives de la Seine, il n'y a guère plus de quinze jours. Rien n'est cependant plus certain. Ce n'est pas tout ; devineriez-vous le sujet qui m'amène ici ? C'est l'histoire d'Avignon et du Comté-Venaissin, pour laquelle Messieurs d'Avignon m'ont appelé. C'est-à-dire que je viens d'abord faire mes recherches dans les archives publiques et particulières de ce pays et ramasser mes matériaux pour travailler ensuite à la composition de l'ouvrage. Je me suis consacré à cette entreprise par le plaisir d'être utile à ce pays, ainsi que par celui de traiter une matière toute neuve et défricher une terre qu'on avoit presque laissée inculte ; car nous n'avons personne qui nous ait rien donné sur cet objet de bien satisfaisant. Me voilà donc engagé dans une nouvelle carrière de même nature et de même travail que je venois de finir, et je me sens pour celle-ci les mêmes attraits et le même courage que j'avois lorsque je commençai la première. J'ai déjà mis la main à l'œuvre ; me voilà maintenant dans les archives de Saint-Martial, occupé à parcourir trois gros volumes in-folio de chartes originales ou collationnées en forme reliées ensemble (2). J'irai de plus faire des excursions dans celles du voisi-

(1) Registre manuscrit de la Bibliothèque d'Aix, n° 557 du Catalogue.

(2) La Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon possède trois volumes de documents transcrits par Léon Ménard *manu propria* (fonds Victor Chambaud) ; savoir : tome IV de la collection, n° 2465

nage où mes notions m'auront appris que je puis trouver de quoi ramasser. Je parcourrai aussi celles des bonnes villes ou bourgs de ce comté et n'oublierai pas, comme vous pouvez croire, la Bibliothèque de l'Évêque à Carpentras, dans laquelle ont fondu les célèbres et abondants cabinets et manuscrits de Peyresc et de Mazaugues. Je me suis beaucoup promis des archives de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve, et, en conséquence, j'ai été déjà en demander l'entrée et la communication au père prieur de cette maison. Je ne m'y suis présenté que sous les auspices de la littérature et accompagné de M. le Viguier d'Avignon. Je croyais y être entièrement inconnu, cependant il est arrivé que grâce à la bonne réputation que vous m'avez procurée auprès de ce prieur, par toutes les belles choses que vous avez eu la complaisance de lui dire de moi en divers temps, non seulement je ne lui ai point été inconnu, mais il m'a offert toutes sortes de communications, l'hospitalité même avec tous les accompagnemens de la politesse la plus étendue...

Mon adresse est chez M. Mazeti, sculpteur et marbrier, près de la place Saint-Didier.

PIÈCE N° 2.

Autre lettre de Ménard au même (1).

Avignon, le 12 janvier 1764.

... Après avoir demeuré très peu de temps à Nîmes, je suis venu reprendre mes recherches. J'en ai, dans l'intervalle, fait quelques-unes à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve où j'ai reçu de Dom Cruvillier toutes les politesses possibles, ainsi que de toute la Communauté qui est très bien composée. J'y ai entre autres examiné avec la plus grande attention un monument bien précieux, qui est un marbre sur lequel est gravée l'inscription ou épitaphe de Sainte Casarie, dont le culte est établi depuis longtemps dans cette abbaye, et je l'ai trouvée revê-

du Catalogue, Recueil de chartes, bulles et actes. Avignon. — Tome V, n° 2466, *idem*. — Tome XVII, n° 2478. Recueil sur Avignon. Je n'ai pu savoir à quelle époque et de quelles mains ces manuscrits ont été acquis par M. Chambaud, ancien conservateur du Musée, qui les a légués à cet établissement.

(1) *Loco citato*.

tue de la plus grande authenticité, soit par les caractères qui sont véritablement du temps, soit par le style, soit par l'époque qui se rapporte à l'an 586 de J.-C...

PIÈCE N° 3.

Autre lettre de Ménard au même (1).

Avignon, le 28 mars 1764.

Il est bien temps que je réponde, Monsieur, à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de l'inscription de Sainte Casarie. Comme j'ai vu que vous n'en étiez pas pressé, j'ai voulu auparavant avancer mon travail dans des recherches particulières qui me devenoient nécessaires pour l'éclaircissement qu'elles répandent sur celles qui doivent les suivre et par la liaison qu'elles ont ensemble Je vous dirai donc aujourd'hui que c'est faute d'être bien instruit que le P. Lecointe avance que l'inscription en question n'existe plus dans le monastère de Saint-André ; elle y est très certainement, et je dois en croire mes yeux. C'est un marbre enchassé dans le mur, dont les caractères sont parfaitement du temps. On y lit très distinctement CASARIA, et nullement CAESARIA, comme l'ont avancé quelques-uns, et entre autres les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana*, sans doute pour donner du merveilleux à l'origine de cette sainte et la rattacher ou aux Césars ou à Saint Césaire. Après les mots BASILII JUNIOR on lit ces trois sigles v. c. c. avec un point dans la lettre, comme je l'exprime ici, ce qui signifie, ainsi que la chose vous est connue, VIRI CLARISSIMI CONSULARII, avec quoi nous avons la date certaine de la mort de cette sainte et de son monument. Nouguier ne s'est point trompé en faisant précéder les OBIT BON. M. par les quatre vers hexamètres qu'il a rapportés. Ces vers y sont, en effet, et commencent l'inscription. Il n'y en a jamais eu davantage ; car le marbre est entier et ne présente aucune sorte de dégradation à la tête, et moins encore la suite d'un précédent marbre. Je crois que voilà tout ce que vous désirez savoir ; comptez sur ces éclaircissements ; ils sont de la plus grande certitude...

(1) *Loco citato.*

PIECE N° 4.

Contrat de mariage de Léon de Ménard et de Delphine de Bourcier.

L'an 1765 et le 18^e jour d'avril, par devant moy Pierre-Léonard Richard, notaire public à Avignon, etc., furent présents, d'une part, noble et illustre seigneur Messire Léon de Ménard, conseiller du Roy au Présidial et en la Sénéchaussée de la ville de Nîmes, associé à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, originaire de la dite ville de Nîmes (1), fils naturel et légitime de défunt noble et illustre seigneur Messire Louis de Ménard, aussi conseiller du Roy audit Présidial et en ladite Sénéchaussée, et de défunte dame Anne de Chalamont, mariés, de leur vivant dudit Nîmes, et d'autre part, demoiselle Agnez Dauphine de Bourcier, originaire de cette ville d'Avignon, fille naturelle et légitime de défunt Messire Raymond Bourcier, bourgeois, et de dame Marthe de Béraud, mariés, lesquelles parties rédigeant en contrat public leurs pactes et articles matrimoniaux, procédant la dite demoiselle de Bourcier avec la présence, assistance et exprès consentement de la dite dame de Béraud, sa mère, comme aussi avec la présence, assistance et agrément de Révérende personne Messire Raymond-Marie Bourcier, prêtre et chanoine de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Geniez de cette ville.

La dite d^{lle} Agnez-Dauphine de Bourcier s'est constituée en dot la somme de 2000 livres, monnaie de France, et les bijoux, bagues et joyaux appréciés entre les parties à la somme de mille livres. . .

La dite demoiselle fait le seigneur de Ménard, son futur époux, son procureur légitime et irrévocable pour exiger et recevoir tous ses biens, droits, actions, etc., de tous qu'il appartiendra. . . .

Et pour l'amitié que lesdits futurs époux ont dit avoir l'un pour l'autre, ils se sont mutuellement donné, par donation entre vifs et irrévocable, et en augment de dot et survie, savoir, ledit

(1) M. Germain dit qu'il naquit à Tarascon, le 11 septembre 1703, mais que sa famille habitait Nîmes depuis fort longtemps.

sgr de Ménard à la dite d^{lle} de Bourcier, la somme de 3000 livres, monnaie de France, et la dite d^{lle} audit sgr de Ménard, la somme de 1500 livres, à prendre par le survivant sur les biens du prémourant....

Et dans le cas que le sgr de Ménard prédécède la dite d^{lle} de Bourcier,.... il lui donne par donation entre vifs et irrévocable une pension annuelle et viagère de 300 livres....

La dame Marthe de Béraud donne à sa fille, pour en jouir immédiatement après son décès, la somme de 1000 livres.

Et encore par devant nous notaire,.... Messire Raymond-Marie Bourcier, chanoine, donne, à la dite d^{lle} de Bourcier la somme de 4000 livres, se réservant un droit de réversion et retour de la dite somme, au cas que la dite d^{lle} de Bourcier et ses enfants viennent à mourir sans enfants avant ledit Messire Bourcier....

Minutes de Pierre-Léonard Richard, année 1765.

PIÈCE N^o 5.

Acte de mariage de Léon de Ménard et de Delphine de Bourcier.

Anno quo supra (1765) die vero vigesimo tertia Aprilis, nullis factis publicationibus ex dispensatione ab Excellentissimo D. D. Archiepiscopo obtenta, Reverendus D. Raymundus-Maria-Bourcier, canonicus, nobilem et illustrem Dominum Léonem de Menard Regis consiliarium in curia præsidiale et senescallia Bellicadri et nemausi Regia, Inscriptionum et Humaniorum Litterarum Academiæ Parisiensis socium, filium naturalem et legitimum quondam nobilis et illustris Domini Ludovici de Menard et quondam Domine Annæ de Chalamont, conjugum, originarium oppidi Tarasconis, diocesis Avenionis, viduum Domine Mariæ de Massip, ex una parte, ut nobis constitit e fide data a Domino Jacomon, parrocho Sancti-Genesii Nemausenci, et Domicellam Agnetem Delphinam de Bourcier, filiam naturalem et legitimam quondam Domini Raymundi Bourcier et Domine Marthæ de Béraud, presentis civitatis Avenionis originariam, ex altera, ambo ejusdem civitatis Avinionis habitatores et istius parochiæ, in capella Sanctæ Annæ prope Metropolim interrogavit eorumque mutuo consensu habito per verba

de præsentī, solemniter matrimonio conjunxit, præsentibus testibus ad hoc rogatis, nempe Reverendo Brunone-Rocho Vinay, canonico ecclesiæ metropolitanæ hujus civitatis et Domino Petro-Leonardo Richard, notario.

Claudius CALVET, canonicus parochus.

Registres paroissiaux de Saint-Symphorien. — MARIAGES.

PIÈCE N° 6.

Acte de naissance de Delphine-Victoire-Agnès de Ménard.

Anno Millesimo septuagesimo sexagesimo sexto, die vero quinta mensis januarii, de licentia Excellentissimi D. D. Archiepiscopi, baptizata fuit domi infans hodie, hora quarta matutina nata, filia naturalis et legitima Domini Leonis de Ménard, Regis consiliarii in Curia præsidiali et senescalia Bellicadri et nemausi Regia, inscriptionum et humaniorum litterarum Academia Parisiensis socii, et Domicellæ Agnetis-Delphinæ de Bourcier, conjugum, cui imposita sunt nomina Delphinæ-Victoriæ-Agnetis, eique tantum adhibitæ sunt sacre ceremoniæ, de licencia supra dicta, die vicesima quarta octobris anni Millesimi septuagésimi sexagesimi septimi a R. D. Raymundo-Maria Bourcier, canonico Sancti-Genesii. Susceptores nobilis D. Carolus-Franciscus d'Enguinbert et Domina Martha Bourcier.

J. Cyprianus SEGUY, canonicus, proparochus.

Paroisse Saint-Symphorien. — NAISSANCES.

PIÈCE N° 7.

Acte de dépôt du testament olographe de dame Dauphine Bourcier de Ménard.

Cet acte était scellé de sept cachets de cire d'Espagne rouge, aujourd'hui effacés. Il porte, au dos, les suivantes :

Dauphine Bourcier de Ménard.

Claude-Dominique Henry, Moine, Didier, Charvé, Pierre Cateilin, Moricelly.

Je soussignée, Agnez-Dauphine Bourcier, veuve de noble Léon de Ménard, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, native de la ville d'Avignon, étant en parfaite santé et jouissance de toute sa raison, considérant néanmoins la fragilité de ce monde où il n'est rien de si certain que la mort et de si incertain que son heure, voulant disposer de mes biens, afin de prévenir toute contestation après mon décès au sujet de mon héritage, de mon plein gré, pur mouvement et libre volonté, ai fait et ordonné mon dernier et valable testament nuncupatif implicite... de la manière qui suit :

En premier lieu, comme véritable chrétienne, catholique, apostolique et romaine, j'ai fait sur moi le véritable signe de la Saint-Croix et j'ai recommandé mon âme à Dieu, aux intercessions de la très sainte Vierge et de tous les saints, m'en remettant pour mes obsèques et funérailles aux dispositions et piété de mon héritière universelle après nommée.

Je lègue et laisse à titre honorable d'institution particulière d'héritier, à tous et chacun mes parents, tant en affinité que consanguinité, dont l'omission pourrait nuire à mes présentes dispositions, cinq sols payables après mon décès.

Et en tout et chacun mes biens meubles et immeubles, noms et droits, raisons, actions, successions et prétentions, présents et à venir, généralement quelques, où qu'ils soient, ou en quoi qu'ils consistent, puissent être et consister, je nomme, institue et écris de ma main pour mon héritière universelle, seule et pour le tout, Dauphine-Victoire de Ménard, ma fille, par laquelle je veux que les charges de mon héritage soient supportées et ma présente volonté accomplie.

Je casse, révoque et annule tous autres testaments, codicilles, donations à cause de mort et dispositions de dernière volonté que je puis avoir fait, nommément un testament que je fis, il y a environ vingt-un ans, écrivant M^e Richard, notaire en cette ville... etc.

Minutes de Jacques Gaudibert, année 1788, fol. 87.

En marge de ce testament est la note ci-après, pièce n^o 9.

PIÈCE N^o 8.

Renonciation de Victoire de Ménard.

L'an Mil sept cent quatre vingt huit et le 19^e jour du mois de Mars, par devant noble et illustre seigneur Messire Thomas-

Gabriel-Antoine de Bruneau, docteur en droit, l'un de MM. les Juges de la Cour ordinaire et temporelle de S^t Pierre de cette ville d'Avignon pour notre N. S. P. le Pape et S. Siège apostolique, séant pour tribunal au lieu cy après écrit, nous, Jacques Gaudibert, notaire apostolique et royal héréditaire audit Avignon, soussigné, en la présence des témoins après nommés, fut présente Mlle Delphine-Victoire de Ménard, fille unique légitime et naturelle de feu M. Léon de Ménard, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de dame Agnez-Delphine de Bourcier, habitante de cette ville, âgée, comme elle a dit, d'environ 19 ans, procédant pour la validité en la présence et avec l'assistance et sous l'autorité dudit seigneur juge, pour n'avoir présentement en cette ville aucun parent de la qualité requise par nos statuts municipaux pour l'assister aux présentes, ainsi qu'elle a dit et assuré moyennant serment qu'elle a prêté et réitéré sur les Saintes Ecritures en mains dudit seigneur juge, renonçant en vertu du même serment au bénéfice de minorité, restitution en entier et à tous les autres droits, lois, statuts, privilèges et usages faits et introduits en faveur des mineurs, de l'importance et effets desquels elle a été parfaitement informée, comme elle a dit, tant cy devant par son conseil, que présentement par le dit seigneur juge, laquelle demoiselle de Ménard n'ayant jamais eu l'intention d'accepter la qualité d'héritière du sieur de Ménard, son père, et voulant prévenir les inconvénients auxquels elle pourrait être exposée si elle ne prenait la sage précaution de le manifester légalement. En conséquence, elle a volontairement déclaré et déclare qu'elle n'a jamais voulu ni ne veut s'immiscer directement ni indirectement dans la succession paternelle, et qu'au contraire elle s'en abstient formellement et absolument, toutefois sous la réserve expresse de tous les droits et actions qui lui compétent ou pourraient lui compéter sous toute autre qualité sur la succession.

Auxquelles choses, comme bien et juridiquement faites, ledit seigneur juge requis a mis et interposé ses décret et autorité judiciaires et concédé acte.

Fait et récité au dit Avignon dans la maison et cabinet dudit seigneur juge, en la présence de Louis-Damien Eméric, étudiant en droit, et François-Xavier Moricelly praticien...

Minutes de Jacques Gaudibert, année 1788, fol. 417.

PIÈCE N° 9.

Note transcrite en marge du testament de Mme de Ménard.

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier de la République française et le 15^e jour du mois de novembre, par devant nous, Jacques Gaudibert, notaire public et citoyen de cette ville d'Avignon, y résidant, en la présence des témoins après nommés, est comparue la citoyenne Victoire Meynard (*sic*), résidante en cette ville, laquelle nous a dit et exposé qu'elle a été instruite que la citoyenne Agnez-Delphine Bourcier, sa mère, veuve du citoyen Léon Ménard, qui est décédée le huit du mois courant, vers les huit heures du soir, nous remit et déposa, le 7 février 1788, son testament nuncupatif implicite dont elle désire connaître le contenu, afin de prendre ensuite les mesures et précautions convenables et analogues à ses intérêts. A l'effet de quoi, elle nous a requis de vouloir bien procéder à son ouverture et publication. Sur quoi, nous dit notaire, ayant pris en main le registre de nos actes de ladite année 1788, et l'ayant ouvert à l'indication de la Table, fol. 187, nous avons fait lecture de l'acte de rémission et dépôt du dit testament contre lequel se trouve annexé l'original des dites dispositions testamentaires qui a été reconnu par la citoyenne Ménard et les dits témoins parfaitement conforme à la désignation rapportée dans ledit verbal de rémission et les sept cachets empreints sur la cire rouge nullement altérés, après laquelle reconnaissance nous avons procédé à l'ouverture et publication du contenu audit testament... De quoi et de tout ce dessus requis par la dite citoyenne Ménard qui a déclaré vouloir jouir du délai de la loi pour délibérer sur l'acceptation de la succession, nous avons concédé acte pour servir et valoir à telles fin que de raison. Fait, lu et publié audit Avignon, etc.

UNE EXPÉDITION FRANÇAISE
A L'ILE DE MADÈRE
EN 1566

par M. Edmond FALGAIROLLE,
membre résidant.

I

Les préparatifs actuels de l'expédition française à Madagascar (1) réveillent en nous l'amour du drapeau et tous les souvenirs historiques de notre épopée coloniale. Ils nous rappellent également les luttes incessantes de nos compatriotes, leurs hauts faits d'armes, les revendications de la France dans le continent noir et dans les îles qui l'entourent.

Dès le XV^e siècle en effet, la sève militaire, quelque peu épuisée par les croisades et par des guerres sanglantes, repousse vigoureusement, en France, où l'on suit avec avidité et profit les découvertes maritimes et territoriales. D'audacieux marins, désireux d'illustrer leur nom, s'aventurent sur les mers jusque là inexplorées et démontrent que la terre est ronde et tourne, sur elle-même, autour du soleil. Tous les peuples de l'Occident accourent alors vers l'Orient.

(1) Vote de la Chambre des députés du 2 décembre 1894, après plusieurs jours de discussion.

Vote du Sénat du 6 décembre 1894.

Les portugais Diaz (1) et Vasco de Gama (2) explorent tour à tour les côtes de l'Afrique et font connaître la forme réelle de cette partie du monde habité. Le premier découvre le cap de Bonne-Espérance que le second double complètement quelques années après à la satisfaction de l'Europe émerveillée. La route des Indes est désormais trouvée.

Portugais, Espagnols, Français, fondent des colonies dans les régions nouvelles, s'emparent d'îles importantes et les soumettent à leur domination, à leur religion, à leurs mœurs, à leurs lois.

Bientôt cependant l'Afrique, extérieurement connue, ne suffit plus à la curiosité des navigateurs ni aux ressources du commerce et de la civilisation. Le nouveau monde, jadis ignoré, ne tarde pas, lui aussi, à s'ouvrir à l'activité humaine. Christophe Colomb (3) découvre successivement des îles du nouveau continent auquel Americ Vespuce (4)

(1) Diaz ou Dias, navigateur portugais que Jean II envoya, avec deux vaisseaux, à la recherche des Indes. Il découvrit le *Cap des Tourmentes* appelé par le roi : le *Cap de Bonne-Espérance* (1486-1487). Il périt, en 1500, dans une tempête à son retour du Brésil.

(2) Vasco de Gama, navigateur portugais, né en 1469, à Sines. Profitant des découvertes du précédent et envoyé par Jean II, avec quatre petits bâtiments pour diriger une expédition jusqu'aux Indes, il doubla le cap de Bonne-Espérance, en 1497, et arriva aux Indes. Nommé amiral des mers de l'Inde et comte de Vidigueira, puis vice-roi des Indes, il mourut à Cochin, en 1524, après avoir été oublié de ses contemporains, pendant un quart de siècle.

(3) Colomb (Christophe), célèbre navigateur, né à Gênes, en 1436 ou 1441, mort en 1506, découvrit, le 12 octobre 1492, l'île de Guanahani (San-Salvador), c'était le Nouveau-Monde. De retour en Espagne on le fait amiral et vice-roi. A son second voyage, il reconnaît la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, etc., et l'île de Cuba. En 1498, il fit une troisième expédition et découvrit l'Amérique méridionale. Après un quatrième voyage fructueux en découvertes maritimes, attaqué, calomnié, il mourut à Séville, en 1506, malheureux et pauvre.

(4) Americ Vespuce, né à Florence en 1454, pilote de Christophe Colomb, qu'il accompagna dans ses voyages. Il fit donner son nom au Nouveau-Monde à la suite d'une relation sur ce voyage qu'il publia et qui eut un grand retentissement en Europe.

devait donner son nom. À la suite du grand navigateur se ruent en quelque sorte Fernand Cortez (1) et Magellan (2), qui ne tardent pas à établir à leurs contemporains la possibilité de faire désormais le tour du monde.

Vient alors la pléiade des navigateurs et des colonisateurs français tels que : Denis de Honfleur (3), Paulmier de Gonneville (4), les frères Parmentier (5), Giovanni Verazzano (6), Jacques Cartier (7). Tous vont, avec enthousiasme, à la conquête du Nouveau-Monde et plantent, dans ces régions lointaines, le drapeau français. Un élan de

(1) Cortez (Fernand), né en 1485, à Medellin, mort en 1547, conquît, en 1519-1521, le Mexique, que l'aventurier espagnol Grijalva avait découvert, en 1512.

(2) Magellan (Fernand), portugais du XVI^e siècle, découvrit, en 1520, le détroit qui porte son nom, entre l'Amérique méridionale et la Terre-de-Feu et aborda aux îles Philippines en 1521.

(3) Denis de Honfleur, célèbre explorateur et marin.

(4) Paulmier de Gonneville, navigateur français né à Honfleur, se mit à la tête d'une expédition portugaise, en 1503, pour le Nouveau-Monde. Prisonnier dans les Indes pendant près d'un an, il revint en France en 1505, ramenant avec lui le fils d'un des chefs de l'île de Jersey.

(5) Parmentier (Jean), navigateur dieppois, né en 1494, mort en 1530 ou 1543, découvrit Sumatra et conduisit les premiers français au Brésil.

Parmentier (Raoul), navigateur, frère du précédent, l'accompagna dans ses voyages et mourut en 1530, comme lui, d'une fièvre ardente, dans l'île de Sumatra.

(6) Verazano ou Verazani (Jean), navigateur florentin, fut chargé en 1524, par François I^{er}, d'explorer l'Amérique septentrionale. Il s'empara de Terre-Neuve au nom de la France.

(7) Cartier (Jacques), navigateur, né à Saint-Malo en 1494, fut chargé par François I^{er}, en 1534, de visiter l'Amérique septentrionale, découvrit les îles de la Madeleine et autres, et parcourut au cours de deux voyages les côtes du Saint-Laurent, explora le pays où devait s'élever Québec et Montréal. (Voir notre ouvrage : *Montcalm devant la Postérité*. Challamel, 1886, Paris)

patriotisme, une fièvre coloniale, entraînent toutes les classes de la société française, avide d'expansion coloniale, sur les terres vierges de l'Amérique. Nobles et roturiers demandent au roi l'honneur d'être enrôlés dans les troupes qui partent pour l'Afrique ou l'Amérique.

François I^{er} d'abord, l'amiral Gaspard de Coligny (1) ensuite, favorisent cet essor national vers les régions nouvelles. Aux succès passagers, succèdent les revers ; à la victoire, la défaite ; à l'enthousiasme, la déception. Rien n'abat cependant le courage, la ténacité, la volonté de ceux qui luttent, souffrent, vivent au loin pour la France. L'espérance luit toujours pour tous. Personne ne se plaint et ne se décourage lorsque Villegaignon (2) abandonne le Brésil dont il a rêvé de faire un empire français ; lorsque le cruel Menendez (3) laisse massacrer, en Floride (4), les français par les espagnols, sous le fallacieux prétexte d'empêcher que la religion protestante ne s'implante dans cette contrée.

A chaque insuccès, à chaque massacre de héros français, de nouveaux héros surgissent de toute part et volent au secours de leurs compatriotes, sans se soucier aucunement des questions religieuses qui commencent déjà à troubler le vieux continent. La préoccupation générale est avant tout de soutenir le nom français et de le relever partout où il paraît devoir être oublié ou même méprisé.

Le crime de Menendez et les massacres de la Floride (5)

(1) Coligny (Gaspard II de), né à Châtillon-sur-Croisy en 1517, mort en 1572, chef du parti calviniste, blessé d'un coup d'arquebuse en sortant du Louvre, par Maurevel. il périt dans la journée de la Saint-Barthélemy.

(2) Villegaignon ou Villegagnon (Nicolas-Durand), né à Provins, mort en 1571, vice-amiral de Bretagne, partit sous Henri II, en 1555, du Havre, pour aller fonder, au Brésil, une colonie avec l'aide de Coligny et le concours d'un certain nombre de protestants.

(3) Menendez, cruel sicaire au service des Espagnols.

(4) Floride est un des états de l'Amérique du nord. Découverte en 1512 par l'espagnol Ponce de Léon.

(5) *Un héros du Midi* (Dominique de Gourgues), par M. Frédéric

restèrent impunis. La Reine-mère et le Roi (1) ne voulant ou n'osant déplaire à leur ami et allié Philippe II, roi d'Espagne, se contentèrent de protester platoniquement contre cette violation flagrante du droit des gens. Leur conduite, jugée sévèrement par la noblesse de province et surtout par les gentilhommes, habitués à la guerre, chez lesquels battait un cœur de patriote et de soldat, permit à un grand nombre d'entre eux de tirer vengeance de la cruauté des Espagnols et des Portugais.

II

Appréciant peu le repos et dédaigneux en outre des intrigues de cour, Bertrand de Montluc (2), gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, second fils du maréchal Blaise de Montluc (3), conçut le projet d'exposer sa vie, désormais inutile en France, dans les parages de l'Afrique. Il rêvait de bâtir une place forte dans les royaumes

Béchar. Voir *Revue du Midi* (4-1888). — Notre savant confrère raconte les malheurs survenus aux français, en Floride, par suite de la cruauté de Menendez et la victoire que son héros remporta sur ce dernier et sur les Espagnols, ses alliés.

(1) Charles IX, deuxième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né le 27 juin 1550, mort le 31 mai 1574, monta sur le trône en 1560.

Catherine de Médicis, reine de France, née le 13 avril 1519, morte en 1589.

(2) Bertrand de Montluc (Pierre), épousa, le 6 juillet 1563, Marguerite, fille unique et héritière de François, seigneur de Caupène et de Françoise de Cauna, dont il eut Blaise que le maréchal de Montluc, son aïeul, institua son héritier; Charles de Montluc, seigneur de Caupène (Moréri).

(3) Blaise de Montluc, maréchal de France, né en 1503, mort en 1577, guerroya et combattit de 1521 à 1576, écrivit ses mémoires avec une partialité et une personnalité peut-être un peu trop grandes. Il eut quatre fils de sa première femme Antoinette Ysalquier, et de sa seconde femme il n'eut que des filles.

de Mozambique (1), de Melinde (2) ou de Manicongo, afin de procurer une retraite sûre aux commerçants français qui commençaient à trafiquer entre les Indes et l'Afrique. Très vaillant, courageux, audacieux et entreprenant à l'excès, Bertrand de Montluc s'assura le concours d'environ trois cents gentilshommes, originaires de la Guienne principalement, réunit près de neuf cents soldats et des meilleurs qu'il put trouver et après avoir armé trois gros vaisseaux et quelques barques, il s'embarqua avec cette flotte imposante, à Bordeaux, dans le courant de l'été 1566 et fit voile vers l'Afrique.

On se refuse vraiment à croire que l'initiative d'un seul gentilhomme, quelque actif, quelque courageux qu'il pût être, soit parvenu à préparer, dans quelques jours, avec de maigres ressources personnelles, une expédition maritime, dans un siècle surtout où les expéditions lointaines, alors à la mode, coûtaient fort cher et restaient toujours très difficiles. Est-ce simplement à la témérité de l'entrepreneur capitaine, ou au concours dévoué des gentilshommes qui le suivirent et secondèrent ses desseins que l'on doit en attribuer la réussite ? On serait tenté de le croire. Ne vaut-il pas mieux cependant en reporter, en partie, le mérite à l'influence du père, alors tout puissant auprès du roi, qui lui fit obtenir le congé nécessaire ? Bertrand de Montluc avait en effet sollicité, à maintes reprises, du roi, la faveur de sortir en mer, pour guerroyer avec ses compagnons d'armes. Charles IX craignant sans doute les résultats fâcheux d'une entreprise malheureuse et désireux d'éviter les complications diplomatiques auxquelles ne manquait pas d'exposer souvent une expédition lointaine, refusa tout d'abord les offres de ce dernier.

(1) Mozambique : capitainerie générale des possessions portugaises sur la côte Est de l'Afrique ; chef-lieu : Mozambique. — Canal et détroit du même nom entre l'Afrique et l'île de Madagascar.

(2) Melinde : ville d'Afrique, côte de Zanguebar. Ancienne capitale du royaume de son nom et aujourd'hui en ruines. Elle appartenait aux portugais pendant les XVI^e et XVII^e siècles.

Informé plus tard des grandes dépenses employées aux préparatifs de l'expédition projetée, il se laissa fléchir par les remontrances du fils de son *grand capitaine* auquel il fit expresse défense « *de n'offenser, envahir, ny molester les pays et subjectz des Roys d'Espagne et de Portugal, ses bons frères et autres ses amis et alliez.* » (1)

En quittant la France, Bertrand de Montluc fit tenir la haute mer à ses vaisseaux, qui allèrent sans doute à l'aventure. Les projets de ce hardi capitaine n'ayant jamais été bien connus, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer l'itinéraire qu'il désirait suivre. Voulait-il, ainsi que l'ont déclaré tous les historiens, s'emparer d'une partie de la côte africaine, y planter le drapeau français ? Rêvait-il d'occuper une île sur laquelle il règnerait lui-même ? Désirait-il gagner les Indes ou l'Amérique ? Tentait-il seulement d'infliger une sévère leçon aux Espagnols qu'il rencontrerait sur mer pour leurs massacres de la Floride ? Nul ne le sait. Quel que soit le but de cette expédition, il faut supposer, tenant compte du courage des Montluc, que Bertrand ne cherchait pas à faire uniquement œuvre de piraterie. L'eût-il désiré que des protestations unanimes seraient, sans aucun doute, sorti des poitrines de ces nombreux gentilshommes qui l'accompagnaient et qui incarnaient la bravoure militaire. Et cependant l'histoire, quelquefois bien sévère pour les audacieux, ne tient aucun compte du malheur qui leur arrive et fait échouer leurs entreprises ; elle flagelle avec cruauté ceux qu'ont animés les meilleures pensées, les plus grands desseins. Voyons d'abord quels furent au cours de cette expédition les actes et les responsabilités de Montluc et nous examinerons ensuite si sa mémoire fut injustement victime des sévérités de la critique.

Au cours de sa navigation, la flotte qu'il commandait fut assaillie par une affreuse tempête et jetée sur les côtes

(1) Lettre de Catherine de Médicis. (Hector de la Ferrière, t. II, p. 400).

de l'île de Madère possédée par les Portugais (1). Profitant de cet événement et confiant dans l'alliance qui unissait alors les couronnes de France et de Portugal, Montluc autorisa ses compagnons à descendre à terre pour faire leurs provisions d'eau, mais quelle ne fut pas sa surprise en voyant les Portugais tirer sur eux. Outré de leur attitude agressive, il résolut d'en tirer vengeance sur l'heure. Peut-être se rappela-t-il, à ce moment, les atrocités et les crimes de Menendez; ou bien, emporté par son bouilliant enthousiasme et son grand désir de faire parler de lui, saisit-il l'occasion de frapper un grand coup et d'atteindre ainsi l'Espagne et le Portugal, considérés comme les maîtres des mers ! Débarquant 800 hommes dans l'île, il se met à la poursuite des insulaires pendant que son frère Fabien (2) leur donne la chasse par derrière. Aucun d'eux ne survécut à cette attaque. (1^{er} octobre 1566).

(1) Ile de l'Océan Atlantique, sur la côte occidentale d'Afrique, fait partie d'un archipel qui comprend cinq îles : les îles *Madère*, *Porto-Sancto* et les trois *Desertas*; — découverte en 1344 par un navire anglais; reconnue par des voyageurs portugais en 1418 ou 1419 (c'était alors une immense forêt qui fut brûlée par mégarde). Elle a une étendue de 70 kilomètres en longueur et 22 kilomètres en largeur, sa circonférence est de 143 kilomètres, sa surface totale de 1.540 kilomètres carrés; elle est peuplée de 128.000 habitants. Cette île, très belle et d'une grande fertilité, jouit d'un climat des plus heureux qui attire un grand nombre d'étrangers. Madère occupe même un haut rang dans les stations climatologiques à température d'hiver élevée et fort égale. Des médecins affirment qu'une résidence prolongée à Madère est d'une grande utilité pour les personnes atteintes de maladies chroniques de la poitrine à tous ses degrés (docteurs Lebert et Willoughby). La sérénité de l'atmosphère y est remarquable. Il y a une moyenne de 79 jours de pluie par an, avec une moyenne de 638^{mm}, 5 d'eau répandue sur le sol et huit orages par an. (*Madère*, par le docteur Mourao-Pitta, Félix Alcan, Paris, 1889).

(2) Fabien de Montluc, quatrième fils de Blaise, fut chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 lances et gouverneur de Pignerol; blessé en 1570 au siège de Rabasteins et tué en 1573, à Nogarol, en Guienne; il avait épousé, le 9 juin 1570, Anne, dame de Montesquiou, à la condition que ses enfants porteraient le nom de Montluc-Montesquiou. Il eut deux enfants : Adrien et Blaise (Moreri).

Les jours suivants, les soldats de Montluc se répandent sans ordre aucun dans l'île et pénètrent, le 5 octobre, dans la ville de Funchal (1), s'emparent de plusieurs quartiers qu'ils fortifient et déposent dans la grande église une énorme quantité de blé. Les Portugais résistent courageusement, mais l'acharnement de Montluc et de ses soldats ne tarde pas à vaincre leur résistance. Au moment où il allait s'emparer du château de la ville, Montluc est mortellement blessé par une grande *Harquebusade* (2). Malgré les soins pressés de ceux qui l'entourent, il meurt de cette blessure. Le vicomte du Jas lui succède dans le commandement de l'armée. La mort de Montluc trouble quelque peu les officiers et les soldats français qui cherchent à soustraire le corps de leur chef aux Portugais. Au lieu de l'emporter sur leurs vaisseaux pour le rapatrier, ils l'enterrent à l'endroit même où Montluc a expiré. La furie des Français est alors à son paroxysme. Parcourant les rues de la ville, ils pillent les maisons ; saccagent les églises, les couvents ; dépouillent le parc d'artillerie de toutes ses pièces ; dévastent les magasins et poudrières et chargent leurs navires de leur butin. En quelques jours, Funchal est saccagée, dépourvue de vivres. Tous les meubles garnissant ses monuments publics,

(1) Funchal, ville et capitale de l'île de Madère, peuplée de 25.000 habitants, très grande et très étendue ; chaque famille y possède une habitation pour elle seule et la plupart des maisons possèdent un jardin ou un parc. Les rues étroites et mal alignées, propres et bien entretenues, sont cependant très aérées à cause du peu d'élévation des maisons ; elles ne contiennent aucune poussière à cause de leur pavage caillouteux ; bâtie en amphithéâtre sur le versant méridional de l'île, les habitations commencent au bord de la mer et s'étendent jusqu'au sommet de la montagne qui la domine jusqu'à 700 mètres d'altitude. On y jouit d'un climat doux, bienfaisant et agréable, très recherché par les malades, les poitrinaires en particulier. Funchal possède des monuments, des cercles ou clubs, douze hôtels, de nombreuses villas et maisons meublées pour les étrangers, treize médecins, des pharmaciens et dentistes en grand nombre. (*Madère*, op. cit.)

(2) Harquebusade, feu d'arquebuses.

le fer, la fonte, le cuivre des églises, des monastères, se trouvent en possession des pirates français. Deux cents personnes ont péri sous leurs coups, un grand nombre lâchement assassinées. Trois navires qui entrent dans le port sont immédiatement vidés et laissés avec leurs mâtures (1).

Le 18 octobre 1566, après seize jours de dévastation, de pillage et de cruautés, les vaisseaux français levaient l'ancre et disparaissaient à l'horizon laissant derrière eux comme une trainée de sang et dans l'histoire coloniale et maritime de France et du Portugal, le souvenir des représailles commises par nos compatriotes. Quelle page affreuse à déchirer ! Et dire cependant que cette aventure, digne des pirates et écumeurs de mer, a été dirigée par l'un des gentilshommes qui figurent, malgré tout, au martyrologe des capitaines français ! Une coïncidence bizarre, dont l'histoire seule a souvent le secret, mérite d'être signalée. Au moment où Bertrand de Montluc, aidé de ses compagnons et de ses soldats, massacrait les insulaires et les religieux, pillait et incendiait les églises et les monastères de Funchal, Blaise de Montluc, son père, devenu *le boucher royal* ou *le boucher royaliste* (2) comme il a été surnommé, faisait périr par la corde les réformés de France et commettait toutes les atrocités que son fanatisme religieux a rappelé dans ses *Commentaires* (3).

(1) Alvero Rodrigues de Azevado, ancien professeur au lycée de Funchal, a, paraît-il, publié un livre sur les îles de Madère dans lequel il est question de la prise de la ville de Funchal.

(2) Moreri (*Dictionnaire*). — *Nouvelle biographie générale du docteur Hofer*. Firmin Didot, 1861, tome 36. — Dezobry et Bachelet (*Dictionnaire historique*, tome 2).

(3) Les *Mémoires ou commentaires de Montluc* ont paru en huit ou dix éditions différentes ; la première est de 1592 (Bordeaux, Millinge).

III

Le sac et le pillage de la ville de Funchal eurent un grand retentissement en France et en Portugal. Les autorités de l'île de Madère protestèrent auprès de leur gouvernement et firent adresser, par la voie diplomatique, leurs doléances à la Cour de France. C'est précisément un résumé de ces doléances, émanant du superintendant des finances de l'île de Madère, que nous publions aujourd'hui. Complètement inédit ce document porte la date du 22 octobre 1566. Il fut adressé au Roi de France par l'ambassadeur de Portugal. Comme on le voit, il est empreint de l'effroi ressenti par la population toute entière de l'île et de l'indignation que l'arrivée et les actes des Français soulevèrent chez elle.

L'ambassadeur qualifie *d'inhumains* et de *diaboliques inhumanitez* les actes auxquels ils se livrèrent sur les biens et sur les personnes, pendant leur séjour à Funchal. Après le récit détaillé des dommages et des cruautés éprouvés par les habitants, il constate le préjudice pour lequel il demande une juste et sévère répression. Les conclusions finales de son mémoire sont un appel chaleureux aux sentiments de justice et d'équité de Charles IX. Elles évoquent la vieille amitié des deux couronnes de France et de Portugal.

Le Roi et la Reine-mère s'émurent vivement à la nouvelle de cet acte de piraterie et conçurent un très vif ressentiment contre Bertrand de Montluc, chef de l'expédition qui avait attaqué l'île de Madère. Dans une lettre, en réponse à celle écrite précédemment par M. de Fourquevaux (1), ambassadeur de France en Espagne (2), Catherine de Médicis formule l'espérance que le Roi infligera

(1) 14 novembre 1566. (Lettre de Catherine de Médicis à M. de Fourquevaux, op. cit., tome 2, pages 400-401).

(2) De Fourquevaux.

une punition méritée à Bertrand de Montluc et à ses compagnons, et attribue à *la rage d'un homme désespéré* l'acte que ce dernier a commis. « Je suis si ennuyée, dit-elle, et offensée de ceste incursion et invasion que le jeune Montluc a faicte en l'isle de Madère pour le tort qu'il faict en cella à nostre réputation et pour les autres déprédations qu'il exerce non seulement sur les subjects des princes, nos amiz et alliez, mais sur les nostres propres que je ne désire que de le voir en lieu où le Roi, mon dict s^r et filz en puisse faire telle punition et démonstration que la chrestienté connoisse combien nos intentions sont ennemies et esloignées de telles hostilités et désirons vivre en amitié avec tous les princes chrestiens, nos amiz, ne pouvant penser qu'il y ait homme vivant qui, considérant les desportements du dict jeune Montluc, sans passion, ne juge qu'ils ne peuvent procéder que de la rage d'un homme désespéré, lequel cherchant sa ruyne veut faire parler de luy au despendis indifféremment de tous ceux auxquels il estimera pouvoir porter quelque dommage, comme il a fait depuis son partement. » (1)

Charles IX, lui aussi, indigné de la conduite de Bertrand de Montluc, fait part à son ambassadeur de la décision répressive qu'il vient de prendre à l'égard de celui-ci et de ses compagnons et assure à nouveau M. de Fourquevaux de son désir de conserver avec les puissances alliées la paix et l'amitié qui les unit. Voici cette lettre fort curieuse.

« Je vous advise qu'après luy avoir, par plusieurs fois, refusé de sortir en mer, je me laissay vaincre à la remonstrance qu'il me fit faire des grandes despenses qu'il avoit employées en son equipage et son intention nestoit que de s'employer au faict de la marchandise dont son père et autres plus proches parents me donnoient toute seureté ; qui fut cause que je luy accorday son congé mais ce fust avec expresse deffence de noffenser, invahir, ny molester les pays et subjects des Roys d'Espagne et de Portugal,

(1) Lettre indiquée plus haut à la note 1.

mes bons frères et autres, mes amis et alliez, ainsi que vous verres par le double de la lettre que j'en escrips à son père des ce mois d'aout dernier. Depuis ayant eu information des depredations qu'il faisait sur mes propres subjets et senti quelque vent de l'entreprise et invasion qu'il a faicte sur l'isle de Madère appartenant au Roy de Portugal, j'en eu tout l'ennui et desplaisir que peut avoir un Prince qui ne désire que la conservation de la paix et amitié qu'il a avec les autres princes chrestiens, ses amis et alliez et avant la reception de vostre depeche qui m'a plus eclaircy de la dicte invasion, j'avois jà fait expédier un mandement que j'ay envoyé publier par tous les ports de mon Royaume, par lequel je tiens le dict Montluc et tous ceux de sa troupe pour déprédateurs et violateurs de la paix et commande expressement que l'on ne faille de les saisir et prendre prisonniers en quelque lieu qu'ilz puissent aborder. Je suis si esloigné de telles hostilités et m'en sens si offensé que si ledict Montluc peut tomber en mes mains j'en feray faire telle et si exemplaire démonstration et punition que l'on connoistra qu'il n'y a revanche de la Floride n'y autre considération qui ne sceut faire trouver bonnes telles actions mestant toujours monsté trop sincère observateur de ma foy et de mes promesses et jaloux de ma réputation pour venir à telles extremitez qui sont plus que barbares et de gens qui sont sans foy et sans Dieu. » (1)

Ces deux lettres, écrites un mois après la prise de l'île de Madère, indiquent que la Cour de France ignorait complètement la mort de Bertrand de Montluc. Le châtiement que le Roi Charles IX réservait à Montluc et à ses compagnons ne fut jamais appliqué, car après le décès de leur commandant en chef, les gentilshommes et les soldats de l'expédition qui reparurent en France se défendirent et défendirent Montluc.

Le Portugal reçut, en réponse à la supplique de son

(1) Note de la lettre de Catherine de Médicis à de Fourquevaulx qui émane du roi Charles IX. (Op. cit. tom. 2, p. 400)

ambassadeur, des excuses purement platoniques. La diplomatie de tous les pays trouve, en pareille matière, des arguments qui satisfont toujours l'amour-propre et qui calment momentanément la colère des peuples outragés dans leur honneur national. A la cour de Charles IX, l'on s'entendait à merveille à manier la flatterie et à faire parade des protestations très vives d'amitié, au nom de la religion et de la paix générale.

L'orage, momentanément calmé, éclata de plus fort au sujet de cette malheureuse affaire entre la France et le Portugal, pendant le courant de l'été 1567. Une correspondance fut échangée entre le Roi, la Reine-mère et l'ambassadeur de Fourquevaulx. Les menaces du roi du Portugal ne paraissent pas avoir effrayé la cour de France qui, mieux instruite sur l'incursion de Montluc, changea complètement d'attitude et alla jusqu'à admettre la provocation, comme atténuation des fautes et des excès de cruauté commis par ses nationaux. « Vous avez très bien fait d'avoir adverti le Sr de Montluc de l'arrivée que font les portugais et la délibération qu'ils ont de faire un ravage quelque part en ce royaume afin d'y prendre garde comme aussi n'ay-je failli d'en faire escrire partout et donner ordre qu'ils ne puissent rien trouver d'importance à descouvert. Je ne sçay pas comme le Roy du Portugal se veult porter en cest endroit mais s'il entame la paix que nous avons ensemble par ce moyen peut estre qu'il n'y gagnera rien, ne voyant pas que ce qui est advenu à la Madère luy soict cause suffisante pour estre chose survenue par l'insolence des siens, en quoy les gentilshommes qui furent au voyage prétendent avoir esté provoquez. Je sçay que là où vous estes ils seront tousjours bien aises que nous ayons peu d'amis et point de ce côté là. Etc. » (1)

Brantome, parlant de l'affaire de Madère, prétend que les compagnons de Montluc « furent fort blâmés d'avoir

(1) Op. cit., tome 3, pages 38 et 39 (12 juin 1567, lettre de Catherine de Médicis).

laissé, à Funchal, le corps de leur chef » ; il affirme également qu'après le départ des Français, les Portugais exhumerent le cadavre de Montluc auquel ils « *firent force vulainies et oprobres* ». Il estime qu'au lieu de piller et de charger leur navire, les chefs et les soldats de cette expédition auraient mieux fait « *de songer à la conservation de l'honneur du corps mort de leur général.* » Le portrait qu'il fait de Blaise de Montluc est des plus flatteurs : « Si ce capitaine Perot (1) eust vécu, il eust faict de grandes entreprises et prises sur l'espaingnol et portugais, car il y avoit de grands desseins. Il m'en conta aucuns lorsque je m'en allois en Espagne et le trouvay, à Bayonne, en passant ; il faisoit construire deux forts beaux navires. On me parla fort de luy et ne l'attendoit-on en Espagne et en Portugal en bonne dévotion ; s'il y fust allé lors pour luy donner la touche. Mais il tarda son voyage près d'un an. Pour fin ce fut un très grand dommage de cest homme là car quoiqu'il en fust son brave courage le pousoit à attendre beaucoup. » (2)

Dans le mémoire de l'ambassadeur d'Espagne, Bertrand de Montluc est considéré comme un aventurier, brouillé avec son père à la suite de démêlés, commandant en chef d'écumeurs de mer, aussi cruels que les turcs et les sarrazins. Ce jugement, quelque peu suspect et entièrement faux, établit parfaitement l'état d'âme où se trouvait le superintendant des finances de Madère, après le départ des français.

Sans vouloir excuser l'acte de piraterie de Montluc et de sa troupe, nous devons à la vérité historique de déclarer que Blaise de Montluc, ennuyé sans doute du départ de son fils, n'avait eu aucune difficulté de nature à le brouiller avec lui. Les sentiments de tendresse affectueuse

(1) Perot : nom donné à Bertrand de Montluc. (Bertrand auquel j'ai donné le nom de Peyrot, par Chaffre, qui est un mot de notre Gascogne, parce que ce nom là de Bertrand me desplaisoit. — Montluc, *Commentaires*.) On l'appelait vulgairement : le capitaine Perot (Chaffre, surnom).

(2) Brantôme (*Vie des hommes illustres*).

qu'il exprime, dans ses *Commentaires*, sont une protestation énergique contre les insinuations portugaises. « S'il eust pleu à Dieu me le conserver, on ne m'eust presté les charitez qu'on a faict. Bref, ne l'ay perdu à la fleur de son âge, et lorsque je pensois qu'il seroit et mon baston de vieillesse et le soutien de son pais, qui en a eu bon besoin ». Et plus loin, il ajoute : « qu'il fesait tant, qu'il n'y avoit gentil-homme en Guyenne qui ne jugeast qu'il surpasseroit son père. Je laisse à discourir à ceux-là qui l'ont connu quelle estoit sa vailleur et sa prudence. Il ne pouoit faillir d'estre un bon capitaine si Dieu l'eust préservé ». Et pour démontrer mieux encore la réputation dont il jouissait, il rappelle les éloges flatteurs que l'entourage du Roi n'avait pas craint de lui adresser : « Monsieur l'admiral, dit-il, n'aimoit et estimoit que trop mon fils, ayant tesmoigné au Roy qu'il n'y avoit prince ny seigneur, en France, qui eust pu de ses seuls moyens et sans bienfaits du Roy dresser en si peu de temps un tel équipage. Il disoit vrai car il avoit gagné le cœur de tous ceux qui le connoissoient et qui voulaient suivre les armes ». (1)

Sa douleur fut si grande qu'il s'entretint, pendant toute sa vie, du malheur du capitaine Perot, avec ses amis et sa famille. Il composa, lui-même, l'épithaphe de son tombeau. Son cœur de père lui fit grandir davantage ce fils qu'il ne cessait de regretter et de louer :

« Le ciel qui seul te sembloit grand,
Montluc, en ieune age te prend
Voyant que peu sert plus attendre.
Car le monde à ton appetit,
Eust esté tousiours si petit
Qu'il ne t'eust iamais peu comprendre. » (2)

L'ambassadeur du Portugal reconnaît, lui-même, que quelques-uns des gentilshommes de l'armée de Montluc possédaient, en France, de grands biens ; pourquoi leur reproche-t-il alors d'avoir prémédité l'acte de piraterie

(1) *Commentaires*, de Blaise de Montluc, tome 1 et 2. 1571.

(2) *Commentaires*, de Blaise de Montluc, tome 1 et 2. 1571.

signalé dans sa lettre au Roi ? Est-il admissible que des seigneurs tout puissants sur leurs terres et dans leur province, à une époque où la noblesse procurait des faveurs et des privilèges, aient abandonné, de gaieté de cœur, leur famille, leur pays, leurs intérêts, pour suivre un aventurier, un fils de famille, ruiné et délaissé par son père, et accomplir un acte de piraterie, sans aucun profit pour leur gloire et leur patrie.

Tout en déplorant, comme nous l'avons fait, cette incurSION de nos compatriotes qui avaient l'intention bien arrêtée d'aller coloniser, nous devons toutefois plaider en leur faveur les circonstances atténuantes. Ne les trouvons-nous pas, ces circonstances atténuantes, dans la provocation des Portugais qui les empêchèrent de s'approvisionner d'eau et qui tirèrent, les premiers, sur eux ? Cet élan de fureur et de sauvagerie, blâmable chez nos nationaux, n'est-il pas compatible avec l'impétuosité et l'ardeur chevaleresque de notre race ?

Notre histoire fourmille d'événements contraires où le dévouement, la grandeur d'âme, le courage, déployés par les Français à l'égard de leurs ennemis, placèrent toujours notre nation à la tête de la civilisation. Ce poste d'avant-garde, sans cesse occupé par nos devanciers, ne se trouve pas encore sur le point d'être déserté. Les annales de la colonisation française sont en cours permanent de publication ; elles ne se termineront qu'avec la disparition de la France ! Notre mission séculaire n'est donc pas près de cesser. Le monde appartient, désormais, aux colonisateurs ; marchons toujours en avant pour la colonisation, par le droit, l'humanité et la justice !

IV

Relation officielle et inédite de la prise de l'île de Madère
par les Français en 1566.

~~~~~  
AU ROY (1)

Sire,

Supplie tres humblement à Vre (2) Ma<sup>te</sup> (3) l'ambassadeur de Portugal, vouloir prendre la peine de veoir et faire lire en Vre (4) présence et conseil, les articles (que présentement me sont envoyez) icy dessoubz escrits, afin d'entendre au vray les choses advenues en l'Isle de Madère : et les grands dommaiges, cruaultez, et diaboliques inhumanitez, que vos subjects y ont fait depuis la prise du dit lieu, jusques à l'heure de leur partement et embarquement. Et aussy pour mieulx adviser des moyens pour y pourvoir a la reparation : chose qui n'est pas de petite conséquence et considéaon (5), ny de peu d'importance pour le service de Vre (6) Ma<sup>te</sup> (7) et de Vre Royaulme.

Advertissements envoyez au Roy mon seigneur de la part du superintendant de ses finances en l'Isle de Madère, du 22<sup>e</sup> d'octobre 1566.

Sire,

1. — Depuis que les françois sont entrez en ceste ville de Funchal (que a esté le III<sup>e</sup> jour d'octobre) les premiers

(1) Ce document comprend sept pages in-folio ; il figure à la cote 31 d'un portefeuille possédé actuellement par la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Le texte est exact.

(2) Votre.

(3) Majesté.

(4) Votre.

(5) Considération.

(6) Votre.

(7) Majesté.

deux jours se sont escartez tous les soldatz par la cité et par les comptoirs d'icelle, en grand désordre au pillage, en sorte q. s'il y eust eu pour lors des armes, et quelqu'ung pour y commander en eust facilement gaigne beaucoup sur eulx, car ilz alloient tous sans ordre.

2. — Beaucoup de gens se sont assemblez derrière l'Isle, et aussy de Machico (1) et Sainte Croix (2), mais comme ilz n'avoient ung chef pour comander, et les conduire, et moins encore des armes nécessaires pour les hommes, il n'y a jamais eu commodité pour rien faire.

3. — Incontinent (3) après que les ennemys ont esté advertiz que le peuple s'assembloit à la montaigne, ilz se commencerent à fortiffier, faisant tranches et barreres par les rues, et fermant quelques aultres des grosses murailles de pierre seiche : percerent des maisons pour se servir à couvert de leur harquebuserie faisant bonne sentinelle et toutes aultres dilligences pour leur garde et defence.

4. — Les voyant ainsi fortiffier on a prins (4) oppinion qu'ilz y voullayent tenir bon ; de quoy nous a donné encoire plus grand argument et occasion, et veoir que aucuns d'entre eulz, en compagnie de quelques ungs des paoures (5) habitans de la ville, alloient deça et de là avec enseignes blanches pour monstrier et faire signe au peuple de retourner : et que quelques ungs ilz laissoient loger en leurs propres logis avec leurs femmes : et aussi qu'en tout ce temps là rien n'embarquoyent, mais faisoient son magasin de bleds en la grande église, là ou ilz retirèrent ce peu qu'il y avoit.

5. — Pendant le temps qu'ilz se fortiffioyent, et monstrioient y vouloir habiter et tenir bon ; estoit leur general au lict bien fort blessé et en danger de mort, et a ceste cause ilz ne l'osoient embarquer, mais attendants l'issue

(1 et 2) Points de l'île de Madère.

(3) Immédiatement.

(4) Pris.

(5) Pauvres.

de son mal ne faisoient que se fortifier. Et incontinent (1) après qu'il a esté mort et décedé, ilz ont commencé embarquer leurs hardes et charger leurs vaisseaux.

6. — Aucuns veullent dire quilz meinent (2) quant eulx le corps dud. (3) general, pour le rendre à son pere ; d'autres pensent qu'ilz l'ont enterré en la grande eglise : mais on ne sçait point la vérité à cause quilz le cachoient fort entre eux. Nous croyons que s'il eust vescu, il eust par aventure intenté à se fortifier icy, parce que selon qu'aucuns des siens disoient, il estoit party de son pais estant en différent avec son père, et déliberoit chercher quelque autre pais pour y habiter, et avoit en son armée beaucoup d'outils, instruments, ferremens et toutes sortes de munitions pour fortifier et bastir, desquelz ilz ont laissé icy quelques ungs et disoient quil attendoit encores trois ou quatre vaisseaux de sa compagnie.

7. — Incontinent après que ce général leur mourust, ilz ont esleu en sa place ung autre qui estoit vice-amiral de l'armée, et ont faict entre eulx bien grand feste et joye. Et de la en avant (comme gens qui vouloyent abandonner le pais) ne firent que piller et sascager la ville et les temples, et faire tout le mal quilz pouvoient imaginer comme gens de leur naturel pervers malings, et de mauvaïse inclination, car les choses qu'ilz ne pouvoient emporter, rompoient et brisoient ilz toutes ; et ny est rien demeuré en son entier, principalement ès églises.

8. — Premièrement en la grande église cathédrale ilz ont abattu toutes les images, rompu les orgues pour prendre le stain des tuyaux ; emporté les ornemens du service divin : et osté toutes les cloches (hormis celle du horloge (4) qu'ilz n'ont sceu avoir) les jettant du hault du clochier (5) en bas ; et n'en sont demeurés icy qu'une ou deux

(1) Immédiatement.

(2) Amener, conduire.

(3) Dudit.

(4) Horloge.

(5) Clocher.

brullées et rompues, et une entière ; ilz n'ont pas emporté les vases, calices, croix et reliquaires, ny aultres choses d'or ou d'argent du service de lad. église, à cause que tout estoit caché et mis soubz terre nonobstant qu'ilz ayent fait beaucoup de diligence pour les trouver, fouillant en terre en beaucoup d'endroits, et arrachant beaucoup de pierres bien près là ou elles estoyent.

9. — Au monastère des Cordeliers le vicaire y est toujours demeuré, avec quelques religieux choristes qui luy ont voulu tenir compagnie ; et ung des capitaines a esté logé la dedans, et se servoit des mesmes cordeliers ; mais ilz n'ont point laissé pourtant de destruyre la dedans toutes les celles rompre les images et les orgues, et demporter tous les ornements et les choses, ensemble tous les vases, reliquaires et choses d'argent du service de leglise lesquelles le vicaire leur descrouvrit par menaces quilz luy feirent de le tuer et massacrer s'il ne le monstrast : et n'est demeuré dedans le monastère que du bled, du vin et d'huyle et ce en petite quantité.

10. — Au monastère de Sainte Claire ilz ont fait la plus grande destruction qu'on voit oncques, par ce que quand ils se commencèrent embarqués, jay voulu empêcher que ce couvent ne fust ruiné, mais quand jay arrivé je ne veis jamais plus grand pitié de ce que jay y trouve fait, car il semble que ces hérétiques se sont efforcez a la totale ruine dud. monastère.

11. — En deux chœurs quil y avoit ils n'ont laissé aucune image tant de sculpture que de peinture, livres, orgues, manicordions (1) ny aultre chose aucune quilz ne rompissent ; nespargnant non plus les images de Jésus-Christ que de la Vierge Nostre-Dame.

12. — Au dortoir ilz ont rompu et depece tous les meubles desfait les gros matelats pour y fouiller dedans ; rompu les voirrieres (2), vitres et pourcelaines quil avoit

(1) Manicordions, instruments de musique.

(2) Verrières.

au monastere; et seme toutes les choses de sucre et conserves par le dortoir; et sur tout ilz ont fait cheoir toutes les cloches sur ung grand corps du dortoir, dequoy il a esté du tout rompu et abattu, et n'ont sauvé que les reliquaires et choses d'argent que les religieuses emportent quand elles senfuirent du couvent hor mis deux grosses lampes d'argent quilz n'ont sceu oster en si grand haste. Et finalement je ne puis tant escrire à Vre haultesse que plus de mal ilz n'ayent fait en ce monastère.

13. — Toutes les aultres eglises ont esté aussy bien destruites et endommaigées mais non pas tant comme ces trois principales.

14. — Ilz ont emporté du bolever (1) toute l'artillerie menue, et vouloyent aussy rompre les grosses pieces de fonte pour lemporter en pierres, ce quilz n'ont sceu faire mais six des plus grosses sont demeurees à demy brulées, et lune d'ycelles rompue par le mylieu; les aultres pourront encores servir si on les pourra desenclouer.

15. — Ilz ont aussy emporté toutes les armes et pouldres quil avoit au magasein et beaucoup de sucre; toutes les maisons ont esté saccagées tant dedans la ville que a l'entour dicelle; et emporté tout ce quy a esté trouvé hor mis les vieulx meubles rompus et dépecez (lesquelz ont esté depuis desrobbez par les paysans); ont rompu et brisé tous les engins à faire les sucres pour emporter le cuyvre et l'estain d'iceulx.

16. — Ilz ont pareillement destruit et verse par terre tous les sucres conserves et vins quilz nont peu charger dans leurs navires; en sorte que la ruine quilz ont fait et les biens quilz ont emporté, reviendra a grand somme et jay ouy dire a des marchants, que le dommage quilz ont fait montera plus que cinq cens mille escus (2).

(1) Boulevard servant de parc d'artillerie.

(2) L'écu d'or valait en France, en 1561, 50 sous ou 2 livres 1/2. L'écu de Portugal est considéré à la même époque comme valant 48 à 50 sous. On parle plus tôt d'écus portugais que de ducats portugais. L'écu de Portugal correspondait à un hectolitre de blé qui coûtait 50 sous.

17. — Ilz ont tué en ceste ville plus de deux cents personnes, et de celles la pourroit mourir au bolever cinquante ou soixante, sans aucunement se defendre, entre lesquelz il avoit sept moynes cordeliers, oultre trois autres qui ont esté tuez dehors : Et aussi est il certain que le licencié Diego Alfonso (lequel alloit pour gouverner levesché de Saint Thome) (1) a esté tué dans ce bolver de la mort duquel jay escript a Vre aultesse par une aultre lettre que je croys quaura desia receu.

18. — Pendant quilz ont esté au port de ceste ville, ilz ont pris trois navires qui vindrent tumber entre leurs mains sans y penser, a scavoir une grosse nef portugaise que alloit a Saint Thomé, dans laquelle venoyent certains religieux qu'ont failly de venir en la compagnie du susd. licencié et aussi ung navire venu de Cannaries (2); et ung aultre navire angloys lequel apres leur est eschappe et enfuy du port, ne les voulant tenir compagnie; et par mesme moyen auroyent ilz prinz beaucoup d'autres s'ilz neussent esté adverty par des bateaux qui estoyent toujours (3) en mer attitrez pour ce faire. Ilz nont emmené pas ung de ces navires ains les ont laissez dans le port tous vouides (4) et saccagez.

19. — Ilz sont party de ceste ville le 18<sup>e</sup> jour d'octobre apres y avoir esté seize jours; et avant que s'embarquer ilz ont chassé dehors tous les paouvres (5) habitans qui s'y trouverent dont aucuns cuydoyent (6) quilz debvoient brusler toute la ville, mais ilz nont mis le feu quen une grande maison du chantre de la grande eglise, laquelle estoit assise au mylieu de la ville; et a trois ou quatre

(1) Saint-Thomé, ile de l'Afrique portugaise, dans le golfe de Guinée. Chef-lieu San Thomé.

(2) Les Canaries, archipel de l'Océan Atlantique appartenant à l'Espagne, situé à 130 kilomètres de la côte d'Afrique. Il se compose de sept grandes iles.

(3) Toujours.

(4) Vides.

(5) Pauvres.

(6) Pensent, estiment

aultres petites maisonnettes que estoient hors de la ville. Ilz se sont tous embarquez vendredy au matin, et y demeurèrent tout led. (1) jour jusques a soleil couché quilz feirent voile avec le vent nort norteste que pour lors venoit, partant la capp<sup>ne</sup> (2) la premiere laquelle tous les aultres suyvirent, faisant leurs feux pour ne sesgarer les ungs des aultres.

20. — On ne scait pas icy quel chemin ilz prendroyent apres, mais seulement soupeonne quilz iront par uvan-ture desfaire ceste armee et compagnie au cap de Gué, ou au royaume de France couvertement (3) en quelque port esgaré et caché.

21. — Tous ceulx de l'armée sont francoys et quelques portugois avec eulx, et entre ces portugais il y a ung nomme Gaspar Caldeiro et ung aultre Loys de Castro de Lyon, natif de Lisbonne et chrestien nouveau lequel on dict avoir encore ung frere a Lisbonne ; il y a eu icy entre ces deux la quelque different a cause quilz favorisoient plus led<sup>t</sup>. Caldero que non pas de Castro, parceque a la verité led. Caldeiro et ung Francisco Diaz susnommé Mimoso natif de la Algarve et bon piloto, ont amené icy ceste armee ; et a ceste cause dict on que led<sup>t</sup>. Caldeiro estoit le plus favorisé.

22. — Le principal capitaine et general de ceste armee s'appelloit Beltran de Montluc, gentilhomme ordinaire de la chambre ; fils de monsieur de Montluc lieutenant du Roy de France et vice admiral en la Guyenne, chevalier de lordre et cappitaine de cinquante hommes d'armes.

23. — Ung aultre filz de mond<sup>t</sup>. sieur de Montluc, frere diceluy qui est mort, sappelle Fabien de Montluc (4).

24. — Le vice admiral de ceste armee est le vicomte du Jas (5) guascon ayant sa demeure a seize lieues de Bour-

(1) Ledt.

(2) Capitaine.

(3) Secrètement, en cachette.

(4) Voir la note de la page 74.

(5) Famille de Gascogne autrefois très importante et riche.

deaulx et environ deux mill escuz de revenu lequel est demeuré gnal de ceste armee apres la mort de l'aultre.

25. — La troisieme personne est le filz du vicomte ou baron de Pompador (1); cestuy a esté bien blessé et ung sien frere aussy.

26. — L'aultre cest le baron de Guitimère filz du vicomte de Guitimeres (2) lequel se tient a dix lieues de Bourdeaulx.

27. — Monsieur Dalsada basco tenant sa maison prez de Saint Jehan de Luz avec ung sien frère.

28. — Il y a en ceste compagnie beaucoup de gentilhommnes et de Guascoine.

29. — Le reste sont soldats et mariniers du mesme pays, en nombre de sept cens cinquante, jusques a huit cens, ilz ont sorty de Bourdeaulx sept navires mais le plus petit diceulx s'est egaré par une tormente, trois aultres gros navires sont partiz de saint Maló en Bretagne, scavoir est l'ung de Petro Paulo de port de deux cens cinquante tonneaux : ung aultre de six vingt tonneaux soubz la conduite dung capp<sup>ne</sup> escossoys : et la troisieme de quatre vingts tonneaux conduit par le capp<sup>ne</sup> Nicolas, normant : pour se venir joindre avec lad. armee a Bourdeaulx, et ce par le comandement du premier capp<sup>ne</sup> qui est mort, et des bourgeois et victuailleurs (3) diceulx, lesquelz navires

(1) Pompador : maison noble et l'une des plus anciennes de la province de Limousin, portait au commencement le surnom de Hélie. Dans la généologie donnée par Moreri, on trouve : Geofroi V du nom, seigneur de Pompador, vicomte de Comborn, né le 4 juin 1513, qui rendit des services considérables aux rois Henri II, François II et Charles IX et devint gouverneur du haut et bas Limousin en 1567. Il avait épousé, en 1536, Suzanne des Cors, fille de François, seigneur de la Vauguyon, sénéchal de Bourbonnais, capitaine de Moulins, et d'Isabeau de Bourbon. Il est plus que probable qu'il s'agit, ici, du compagnon de Blaise de Montluc.

(2) Il nous a été impossible d'obtenir des renseignements sur l'origine de cette famille dont l'un des membres se rendit à Madère.

(3) Vivandiers.



ne sont pas arrivez, mais vont piller et desrobber par mer souz le nom dud. (1) gnal (2) defunct.

38. — Au cap de fines terre ilz ont preins deux hurques (3) flamandes lesquelles ilz ont ammené avec eulx l'une de port de deux cens cinquante tonneaux et l'autre de six vingts tonneaux, que s'en alloient vers Lisbonne et voloyent les biens dicelles plus de quatre vingts mill ducatz (4), et leurs lastre (5) estoit de cent cinquante tonneaux de bled.

31. — Quelques differents quil y a eu entre eulx a este desia (6) sur la fin de leur sejour, et je croy que ce seroit sur le partage du butin, par ce que quelques ungs des capp<sup>tes</sup> (7) qui ont de biens en France n'en vouloyent faire part aux soldats, a cause quilz craignoyent que leurs biens ne fussent saisiz arrestez et confisquez en France pour ce saccagement et pillerie quilz faisoient et avoient entre eulx (selon quon a entendu après) bien grandes discussions et debats, et j'estime que eulx mesmes nous donneront vengeance des portugais qui sont avec eulx, parce que desia ilz ne se floyent pas trop en eulx, et se disoit quilz les tueroient tous ou la plus part d'iceulx, et led. Loys de Castro sen doubtoit bien quand il partist de ceste ville, qui a esté cause que pas ung desd. portugais n'ayt peu entendre vers quel coste ilz feroient leur voyage.

Tous les susd. articles et advertissements (Sire) ont esté envoyez comme dict est au Roy mon seigneur et sa Mag<sup>te</sup> les a envoyé a moy comme veritables et je vous les pn<sup>ts</sup> (8) comme telles suppliant tres humblement Vre (9) Mag<sup>te</sup> (10)

(1) Dudit.

(2) Général.

(3) Petits navires.

(4) Monnaie portugaise que l'on peut convertir en écus d'or.

(5) Last (en allemand), poids, charge.

(6) Déjà.

(7) Capitaines.

(8) Présente.

(9) Votre.

(10) Majesté.

de considerer si les Turcs ou Sarrazins ennemys de Nre (1) religion foy et loy chrestienne y fussent entrez eussent sceu faire la centieme partye des maulx et dommages que vos subjectz y ont faict lesquelz cas (Sire) vous devez trouver enormes et dignes d'une tres griefve et tres rigoureuse punition, laquelle Vre Ma<sup>te</sup> (2) doit faire tant pour le debvoir et obligation de justice que pour la continuation de l'ancienne amytié de ces deux couronnes de France et de Portugal et des Roys et Princes d'icelles, et en outre pour la conservation du zele que jay a vostre service et pour que maintenant par le decèz du capp<sup>m</sup> Montluc punition ne peult estre faicte en sa personne et quon dict quil n'avoit pas des biens pour reparer non tant seulement la mort de tant de personnes mais la moindre partie de tant de pertes et dommaiges quil a faict tant sur la mer comme en la prinse de la ville de Funchal en lisle de Madere et jusques aux derniers jours de son trespas et aussi par ce que la grande ruinne des temples et derniere pillerie saccagement et destruction (3) de lad. ville a esté faicte apres sa mort et apres que le vicomte du Jas a esté eslu gnal de l'armee et en la charge de conduire les gens dicelle : je vous supplie tres humblement Sire de ma part et vous requiers tres instament de la part du Roy de Portugal mon seigneur pour le debvoir de la bonne mutuelle amytié de faire incontinent passee et expediee lres patentes addressantes a voz justiciers et officiers a voz advocatz et procureurs gnaulx (4) des villes et cours de parlement tant de Paris et Bourdeaux que dailleurs, pour incontinent apres icelles veues faire arrester saisir ou mestre en voz mains tous et chascuns les biens dud<sup>t</sup>. (5) viscomte du Jas et du tous ceulx qui ont esté en l'armee dud<sup>t</sup>. (6) cappitaine Montluc et sont pntement en la com-

(1) Notre.

(2) Majesté.

(3) Dégats, violences.

(4) Généraux.

(5) Du dit.

(6) Du dit.

pagnie dud<sup>(1)</sup>. (1) Viscomte du Jas ensemble de tous les bourgeois marchants advictuailleurs et ayants part en lad. (2) armée en quelque maniere ou forme que cesoit pour diceulx faire en temps et lieu la raison et reparation necessaire aux interessez selon que verrez estre raisonnable ce que se doit faire afin que les biens que lesd. predateurs ont en ce Royaulme ne soyent ce pendant alienez ny transportes en daultres personnes par donations venditions (3) changes ou aultres moyens subtiles soit par eulx mesmes soit par procurations par eulx envoyes comme ilz pensent bien faire sil ny est pourveu par vous Sire et par voz dictes lres (4) comme dict est en tout ce que dessus Vre (5) Mag<sup>te</sup> (6) en fera que justice et raison, car voz aultres premieres lres (7) passees et expediées pour ce cas susdit ne servant que pour faire emprisonner les personnes et arrester les navires de lad. armee et les biens que dans iceulx arriveroient en voz ports et havres. Et le cas adenant que lesd. (8) déprédateurs transportent allieurs les biens de leur buttin et rapine, leurs navires et personnes et ayent moyen et liberté de vendre ou transporter en aultres personnes les biens quilz ont en ce Royaulme ilz demeureront entierement impunis et les dictes lres (9) de Vre (10) Mag<sup>te</sup> (11) a moy comme dict est octroyees me seront inutilites et illusoirs mais par le moyen susd. vous y remedierez Sire tant quil vous est possible et ferez tres bien.

Et en oultre de commander a voz officiers et procureurs gnauls (12) de sinformer diligemment des noms et surnoms

(1) Du dit.

(2) La dite.

(3) Ventres.

(4) Lettres.

(5) Votre.

(6) Majesté.

(7) Lettres.

(8) Les dits.

(9) Lettres.

(10) Votre.

(11) Majesté.

(12) Généraux.

calitez domiciles et biens immeubles de tous ceulx qui ont suvy led. capp<sup>no</sup> (1) Montluc et suyvent encores led. (2) viscomte du Jas scavoit est dud. du Jas capp<sup>no</sup> des navires et des compagnies des soldats et aussy de tous les gentilz-hommes qui sont en icelle troupe ensemble des marchants, bourgeois et avictuailleurs ou ayants part en lad. armee et le tout rediger par escript fidellement pour s'en servir après et vous en envoyer ung estat pour cognoistre lesdictz depredateurs et procedder contre eulx comme raison sera. (3)

(1) Capitaine.

(2) Ledit.

(3) « M. Alvero Rodriguès de Azevado, ancien professeur du lycée de Funchal, a complété, à l'aide de documents manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle, un livre traitant de l'histoire des îles de Porto-Santo, Madère, Désertes et Sauvages (*Historia das ilhas de Porto Sancto, Madeira, Desertas et Salvagens*). Dans ce livre Azevado donne une description détaillée de l'arrivée de trois formidables galions français ayant à bord 1.200 hommes de guerre qui, par le mauvais temps, furent dirigés vers la côte de Madère. Pedro Beltran de Montluc voulant débarquer ses hommes, les portugais s'y opposèrent et les recevaient à coups de canon pour les détruire. Montluc indigné de cette attaque débarqua 800 hommes, attaqua les portugais et détruisit la ville. » (Note de l'*Intermédiaire des chercheurs*, 1894) — Nous ne connaissons pas l'ouvrage dont il est question dans cette note et sommes dans l'impossibilité de déclarer si le récit de la prise de Madère et de l'île de Funchal est conforme à la relation que nous publions.

LE SECOND LIVRE  
DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES  
OU LIVRE-CENSIER

TEXTE EN LANGUE D'OC  
(XIV<sup>e</sup> siècle)

PUBLIÉ

par M. Ed. BONDURAND,  
membre résident.

---

INTRODUCTION

Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Galice a été au moyen âge un des plus fréquentés de l'Europe. On s'y rendait de tous les points de la chrétienté. Les pèlerins qui venaient d'Italie ou de l'Europe centrale passaient forcément à Nîmes, à cause de la barrière des Cévennes, presque infranchissable, qui les rejetait vers le sud. Là, dès 1321, ils trouvaient une confrérie de gens de toutes les classes, mais surtout de petites gens, la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques, où ils étaient accueillis, et où l'on était hanté par le même rêve qu'eux. Ce rêve, c'était de ne pas mourir sans avoir été prier au tombeau de l'apôtre ; sans avoir contemplé sa statue illuminée par le flamboiement des cierges ; sans avoir pris un avant-goût des joies paradisiaques dans les rites somptueux qui se déroulaient à ses pieds, rites étincelants de l'or des vêtements sacerdotaux, grisant les âmes du parfum de l'encens et des harmonies sacrées. Quarante ans plus tard, à

partir de 1361, la confrérie nimoise possédait, pour héberger, soit ses propres membres, soit les pèlerins étrangers, un hôpital que nous trouvons en plein fonctionnement en 1374, et complété par un hôpital pour les femmes en 1393.

Pour aller de Nîmes à Santiago, il fallait longer toute la chaîne des Pyrénées en suivant leur versant septentrional. En France, les admirables vallées de ce versant, les vastes forêts d'où sortaient des ours en troupes redoutables, les pics neigeux dominant des solitudes augustes ; en Espagne, les eaux vertes de l'Océan battant la côte cantabrique en une plainte éternelle, toutes ces magnificences, les pèlerins de Saint-Jacques ne les voyaient pas, ne les comprenaient pas. Ces merveilles de la nature, sous un ciel enchanté, ne pouvaient les distraire de leur idée fixe. Ils allaient droit devant eux, le plus souvent à pied, surmontant à force de courage, de privations et de souffrances, les mille obstacles accumulés sous les pas du voyageur, dans ces âges de fer et de sang. Leur bourdon et leurs coquilles les garantissaient un peu des pillards de la route, qui les savaient généralement plus riches de foi que d'écus. Ils allaient, soutenus par leur soif ardente d'idéal mystique, de consolation ou de guérison. Ceux qui mouraient en chemin tournaient leurs derniers regards vers la Galice, là-bas où dans le poudroiement d'or du couchant, le saint les attendait.

La religion chrétienne était alors plus rude qu'aujourd'hui. L'âme des foules, moins compliquée, trempée par la barbarie universelle, n'éprouvait pas encore ce besoin de tendresse raffinée qui a substitué peu à peu, dans ses aspirations, le culte de la Vierge au culte d'un saint. Il ne serait plus possible, à présent, d'émouvoir le monde avec un saint.

Je viens d'esquisser le rêve de la confrérie de Saint-Jacques : j'arrive à des données nouvelles sur sa vie et son organisation.

M. F. Teissier, qui a terminé le triage des anciens titres des archives hospitalières de Nîmes, a réuni en un même fonds tous les documents qui subsistent de l'ancien Hôpital Saint-Jacques. Il a bien voulu me signaler un nouveau

livre, principalement un livre-censier, de la confrérie de Saint-Jacques, manuscrit précieux à deux points de vue : il date du XIV<sup>e</sup> siècle et il est écrit en langue d'oc. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt philologique d'un tel document.

Ce registre, actuellement dérelié et fragmentaire, se composait à l'origine d'au moins 115 feuillets de papier épais, rappelant notre format in-4<sup>o</sup>. Les feuillets 1 à 21, 46 à 71, 93 à 95, 102 à 109 ont disparu. Les 18 premiers feuillets subsistants (22 à 39) ne sont écrits que sur le recto et en haut seulement de la page. Il en est de même des feuillets 42 à 45, 75 et 99. Les feuillets 88, 92, 97, 110 à 115 sont entièrement blancs. Il subsiste donc 58 feuillets, avec une proportion notable de blanc.

Le registre porte la cote 2066 de l'ancien classement des archives hospitalières.

Il contient onze pièces, complètes pour la plupart. Les pièces I et II sont relatives à la cense de Manduel et à la cense de Nîmes. La pièce III, dont le début manque, est un inventaire des reconnaissances de Manduel, faites à la confrérie. La pièce IV est un inventaire des chartes de la cense de Nîmes. La pièce V est un inventaire des chartes de l'ancien hôpital ruiné, situé en dehors de la porte du Champ-de-Mars. Les pièces VI et VII sont des inventaires des immeubles de messire Bertrand Audemar et de done Françoise, sa femme, bienfaiteurs de la confrérie. Les pièces VIII, IX et X sont des inventaires du mobilier de la confrérie. La pièce XI est une quittance de M<sup>e</sup> Raimond Rabinel, prieur de Saint-Jacques de la Porte Couverte. Cette pièce, datée de 1436, est la seule du registre qui soit postérieure au XIV<sup>e</sup> siècle. Elle est en latin, comme les inventaires mobiliers VIII et X.

L'intitulé de la pièce I, relative à la cense de Manduel, nous apprend qu'au feuillet 10 (disparu) était transcrite la charte qui réglait le détail des censives de Manduel. La voie Domitienne est mentionnée à l'art. 18 de cette pièce, sous le nom de *Camin Romiéu*.

Dans la pièce II, relative à la cense de Nîmes, il est question des remparts romains, appelés *Murs Vielhs*, et

du Champ-de-Mars des Romains, appelé *Campo Mars* (art. 6).

L'art. 19 de la pièce V rappelle que la confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques fut fondée le 23 juillet 1321, et que le notaire de la charte de fondation était M<sup>e</sup> Pierre de Barre. Ces indications nous avaient déjà été fournies par le premier *Livre des Pèlerins de Saint-Jacques* (IV, 1), publié par moi dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1883. Les deux registres combinés permettent de se faire une idée de la vie et de l'organisation de la confrérie, comme d'y voir plus clair dans l'histoire de son hôpital.

En effet, le premier *Livre des Pèlerins* nous apprend qu'en 1321, époque de sa fondation, la confrérie n'avait ni maison, ni hôpital. Le rédacteur des statuts fait allusion à l'hypothèse où elle en aurait un jour : *O que Diéus e san Jacmes de maizon e d'espital nos volgues provezir*. Le *Livre-censier* (V, 17) mentionne une clause du testament d'Armand Armand, bâtier, par laquelle il laissait à la confrérie, le 17 décembre 1321, 20 sols une fois donnés, pour le cas où elle bâtirait un hôpital : « *en la qual laysset à la confrayria, can bastira hospital, XX sols per, una ves sen plus.* »

Le premier *Livre des Pèlerins* mentionne l'achat d'une maison de Saint-Jacques en 1326 : « *E compreron en aquel an mezeys la mayon de mossenhor sant Jacmes de Nemze* » (III).

Il restait donc à se pourvoir d'un hôpital. Le *Livre-censier*, dans l'intitulé de la pièce V, parle de l'ancien hôpital ruiné situé hors la Porte du Champ-de-Mars : « *l'espital vielh fondut fora lo portal de Campo Mars.* » Où était la Porte du Champ-de-Mars ? M. François Germer-Durand, dans ses *Enceintes successives de Nîmes* (p. 80 et 81), nous dit : « Construite probablement vers l'année 1144 et antérieurement à la Porte Saint-Antoine, elle dut, grâce à la proximité de celle-ci, disparaître au XIV<sup>e</sup> siècle d'une manière si complète que l'historien Ménard n'a pu en indiquer la véritable position. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle se trouvait entre la Porte Saint-Antoine



et celle de la Madeleine, à peu près à la hauteur de la rue de la Monnaie. » Il est encore question du vieil hôpital ruiné, à propos d'une crue ou accroissement d'impôt établi sur ses bâtiments. Le *Livre-censier* (V, 22) mentionne des lettres royaux, scellées de cire verte, données sur cet objet en mai 1347 : « *una letra real, segela am cera vert, donada sobre lo creyssemen que fon fag en la mayo de l'espital vielh fondut.* » L'art. 23 signale d'autres lettres royaux données *sobre lo dig creyssemen*, les premières le 2 décembre 1340, les secondes le 11 octobre 1341.

Le *Livre-censier* (V, 11) mentionne un testament de Thomas Barrat, par lequel il laisse à la confrérie, le 14 mars 1360 v. s., une maison en dedans de la Porte du Champ-de-Mars, pour faire un hôpital : « *per loqual laysset la mayo que es denfra lo Portal de Campo Mars, per far espital, à la confrayria.* »

Enfin les inventaires mobiliers de 1374, 1393 et 1395 (VIII, IX et X) nous montrent l'hôpital en plein fonctionnement. Le second parle même d'un hôpital pour les femmes, *l'espitàu de las donas* (IX, 15).

Ces textes démontrent que, s'il y avait un lien de possession, de tenure, entre le vieil hôpital ruiné situé hors de la Porte du Champ-de-Mars et la confrérie de Saint-Jacques, celle-ci n'avait jamais pu s'en servir pour ses malades ou ses hôtes. En effet, le testament de Thomas Barrat ne se comprendrait pas dans l'hypothèse où la confrérie aurait déjà eu un établissement hospitalier organisé, et d'ailleurs, on n'installe ni des malades ni des hôtes de passage dans des ruines. Ce n'est donc qu'à partir de 1361 que la confrérie a pu avoir un hôpital. Dès 1374 cet hôpital était organisé, et en 1393 il y avait un hôpital spécial aux femmes. L'établissement était situé en dedans de la Porte du Champ-de-Mars. C'est la confirmation de ce qu'avance M. l'abbé Goiffon dans ses *Hôpitaux à Nîmes* : « L'Hôpital Saint-Jacques, dit-il, était situé dans l'intérieur de la ville, tout près de la Porte Saint-Antoine. » (*Les Hôpitaux et les Œuvres charitables à Nîmes*, p. 10).

Le service religieux de la confrérie avait lieu dans une chapelle de l'église Saint-Jacques de la Porte-Couverte,

ainsi qu'en témoigne la pièce XI, où M<sup>e</sup> Raimond Rabinel, prieur de la dite église, donne quittance aux recteurs de la confrérie, le 15 décembre 1436, de 4 livres à lui dues pour le service de la chapelle de la confrérie. On sait, et M. l'abbé Goiffon le rappelle dans son *Dictionnaire du diocèse de Nîmes*, que l'église Saint-Jacques de la Porte-Couverte était primitivement le siège d'une des sept rectories urbaines de la paroisse unique de la cathédrale. On sait aussi que la Porte-Couverte désignait la porte romaine d'Espagne, par où la voie Domitienne sortait de Nîmes en venant d'Italie. Elle subsiste encore sous le nom étrange de Porte-de-France.

Quelques articles de la pièce V signalent des documents importants pour l'histoire des rapports de la confrérie avec les autorités de la ville, ou pour l'histoire de son organisation intérieure.

La confrérie payait certaines redevances aux consuls de Nîmes, pour ses possessions. Une charte réglait ces redevances. *Item*, dit l'art. 20, *una carta com la mayo de la confrayria paga, per aquo que a, al cossolat de Nemze* (23 février 1328). Les consuls lui avaient adressé une lettre scellée du sceau communal pour cet objet. *Item*, dit l'art. 21, *una letra de aquo meseys, donada per los senhos cossols de Nemze, e segelada de lur segel comu* (9 décembre 1345).

L'évêque avait octroyé son approbation à la confrérie par lettre scellée. L'art. 25 mentionne *una letra segelada dada per mossen l'avesque de Nemze sus l'atriamen de la sobre dicha confrayria* (7 décembre 1323). Le sénéchal avait autorisé les recteurs et les confrères à s'assembler pour les affaires de la confrérie. L'art. 24 se rapporte à *una letra dada per mossen Peyre de la Palu, senescal, per la qual los rectos e los confrayres se podon ajustar per los negocis de la confrayria* (2 mars 1344). Le 8 mars 1339 les magistrats de la cour de Nîmes, *los curials de la cort de Nemze*, avaient autorisé très largement les réunions : *que se puescon ajustar aytantas ves can se volran* (art. 26). Enfin l'art. 28 signale une charte de l'élection des recteurs de 1364, nommés par les recteurs de l'année précédente le 25 juillet 1364.

Les trois inventaires du mobilier sont curieux.

On remarque, dans l'inventaire en latin du 9 décembre 1374 (pièce VIII), une caisse à mettre les cierges, *I caxiam longam parvam in qua ponuntur brandones* (art. 24), un masque, *I barbudam* (art. 25), un tapis (art. 26), trois lampes en fer, *tres crocibolos de ferro* (art. 31), cinq bourdons, *bordonos*, qui sont portés la veille de la Saint-Jacques (art. 36), une sonnette pour les morts, *I squillam ad notificandum mortuos* (art. 43), une grande bannière avec sa hampe, *I banderiam magnam cum virga in qua ponitur banderia* (art. 44), quatre manteaux de soie que portent les recteurs, *IIII balandrals de cirico qui portantur per rectores* (art. 45), deux pennons de soie pour orner les trompettes, *II penons de cirico qui ponuntur in trompis* (art. 47), un bonnet de bedeau, *I berretam bedelli* (art. 48), une filière, *I fnieyram* (art. 50), et un cercueil pour porter les morts, *I laberiam in qua portantur mortui* (art. 51).

L'inventaire du 22 mars 1393 (pièce IX) est en langue d'oc. Nous y voyons un coffre à deux clés où il y a des livres et des chartes, *I<sup>a</sup> quaisa an II quàu em libres e de quartas* (art. 2), un autre coffre où il y a deux sacs pleins de chartes, *I escriu que i a II sat plen de quartas*, deux bonnets rouges, *II beret vermel* (art. 3), une caisse où l'on conserve la bannière et les pennons des trompettes : *en la quaisa trobarés..... la bandieira et IIII senàu e II senàu de trompas* (art. 4).

Certains objets, naturellement, reviennent dans les trois inventaires. Nous retrouvons ici les cinq bourdons et le masque (art. 5). On mettait sur les morts un drap d'honneur fait d'une vieille bannière et fourré de rouge : *I drap que s'es fat de la bande viela, forrat de vermel, à metre sus los quoses* (art. 21).

L'inventaire du 1<sup>er</sup> mars 1395 est en latin. On y remarque un livre où sont la vie de saint Jacques et les noms des confrères et des confrères, couvert en rouge, *unum librum in quo est vita beati Jacobi, et nomina confratrum et confratrisarum, copertum de rubeo* (art. 7, X), un livre où sont désignés les titres et les censives de la confrérie (art. 8), un manteau de boucassin, étoffe de

colon, pour mettre sur les morts, avec des coquilles, *super-tunica bocassini ad ponendum super dictis corporibus, cum cauquilha* (art. 18), quatre crécelles des prieurs de la confrérie, *III tarbardetos priorum dicte confratrie* (art. 20). Ces tarabats doivent être rapprochés d'une crécelle en bon état, *trabrat sotil*, de l'inventaire en langue d'oc (IX. art. 9). Le masque reparait, mais couronné, *I barbudam coronatam* (X, 25). Nous rencontrons encore une couverture verte timbrée d'un épervier au-dessus duquel est une coquille, *I copertorium viridum, signatum cum uno sparvia super quod est una cauquilha* (art. 35), une couverture noire timbrée d'un roussin, *copertorium lividi coloris in quo est in medio unum ronsinum* (art. 39), etc., etc.

On voit combien ces inventaires nous renseignent sur les usages des confrères de saint Jacques.

Au point de vue philologique, ils contiennent quelques mots nouveaux ou difficiles. Ainsi l'adjectif roman *mare-ras* (IX, 4), le même que l'adjectif latin *mazeram* (X, 13), appliqué, comme ce dernier, au substantif *caisse*, a défilé mes tentatives d'interprétation. Le mot *nitras* (X, 37) doit être identifié à la *litre*, bande noire tendue aux obsèques et portant les armoiries du défunt. Alors on comprend aisément cet article : *V<sup>e</sup> copertoria lividi coloris cum armis, vocata nitras*. Le mot *ambora* (X, 82) ne se trouve dans aucun dictionnaire. Le contexte lui donne le sens de cercueil : *I ambora pro portando mortuos*.

J'ai annoté les divers textes du *Livre-censier*, qui n'est pas seulement, on le voit, un livre censier, mais qui complète, pour la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les informations données par le premier *Livre des Pèlerins* pour la première moitié. Tandis que celui-ci faisait surtout connaître des noms de confrères, le *Livre-censier* nous donne principalement des noms de tenanciers, d'emphytéotes de la confrérie. Nous n'avons plus sous les yeux des statuts et des délibérations intérieures, mais la consistance de la fortune de la confrérie et la trace de ses rapports avec l'extérieur.

J'ai construit un *index locorum* et un *index personarum*

pour faciliter l'usage de ces nouveaux textes. On y verra d'un coup d'œil les localités ou les quartiers d'où la confrérie tirait ses revenus, la profession de ses tenanciers, généralement laboureurs, les noms de ses recteurs et les noms des notaires intervenus dans ses affaires.

La présente publication n'est pas seulement un travail d'histoire locale, c'est encore un témoignage de sympathie donné, à travers les siècles, à des humbles qui ont uni la charité la plus touchante à leur rêve mystique, et ont fait luire, au sein de la barbarie du moyen âge, le sentiment de la solidarité humaine.



TEXTE

[1]

(F<sup>o</sup> 22 r<sup>o</sup>). **Segon se las partidas de la censa (1) de Manduelh, tant em blat coma en deniès, segon l'orde de la carta dessus transcricha, que fonc la premieyra carta que aven, et es copiada dessus à X fuelhs.**

[1] Et premieyramens Guilhem et Steve Besossa, fraïres, de *Manduelh*, per dos terras, de las quals la una es pausada en lo luoc appellat *Nogaret*, que se confronta dos tres pars am la terra de Pons Albarna, et dos l'autra am la terra de Guilhema Chautarda..... I cestier ordi (2).

[2] Item, per l'autra, pausada en lo luoc appellat *Als Agals* o *A la Soca de Bisson*, que se confronta dos una part am la terra de Bernat Balbi, et am la terra de Bernat Imbert, et am la terra de Guilhema Boycela, et am la terra de Johan Besossa..... I<sup>a</sup> eymina (3) ordi.

(F<sup>o</sup> 23 r<sup>o</sup>). [3] Andrieu Colom, de *Redessan*, per una terra d'essa molher, que es en la demariè del dich luoc, en lo luoc appellat *Peyra Blanca*, que se confronta am la terra de Johan Velayga..... I quarta (4) ordeï.

(F<sup>o</sup> 24 r<sup>o</sup>). [4] Peyre Delmas', habitador de *Manduelh*, per una terra que es en lo luoc appellat *Font Pascal*, que

(1) La cense est ici l'ensemble des terres d'un territoire, données à condition de payer la redevance appelée cens.

(2) Setier d'orge. Le setier, *sextarius*, était une division exacte du muid. Sa capacité a beaucoup varié, comme celle du muid.

(3) L'émine, *hemina*, *emina* ou *mina*, était la moitié du setier.

(4) La quarte est la moitié de l'émine, ou le quart du setier.

se confronta am la terra de Pons Avizan et am la terra de Raymon Calmeta..... I<sup>a</sup> eymina forment.

[5] Item, per outra terra que es en lo luoc appellat *Al Claus Agulhier*, que se confronta am lo vallat de l'ayga de *Bufalon* (1), et am la terra de Guilhem Robert..... I cestier forment.

[6] Item, per outra terra pausada aqui meteyts de prop, que se confronta am la terra del dich Guilhem Robert et am lo dich vallat..... I<sup>a</sup> eymina forment.

(F<sup>o</sup> 25 r<sup>o</sup>). [7] Bernat Imbert, de *Manduelh*, per una terra pausada en lo luoc appellat *Socca de Bisson*, que se confronta am la terra de Guilhem et Steve Besossa fraires, et am la terra de Bernat Balbi.. I<sup>a</sup> quarta forment.

(F<sup>o</sup> 26 r<sup>o</sup>). [8] Jaume et Johan Guirart fraires, de *Manduelh*, per I<sup>a</sup> terra de lurs molhes, pausada el luoc appellat *Val Langayrola*, que se confronta am la terra de Jaume et Steve Audibert fraires, et am la via publica ..... I cestier ordi.

(F<sup>o</sup> 27 r<sup>o</sup>). [9] Dolsa Raymona, de *Manduelh*, per I<sup>a</sup> terra pausada en lo luoc appellat *Sot lo Molin*, que se confronta am la terra de *l'Espital* et am la terra de Raymona Ancelina, et am l'ort de Guilhem Robert. I quarta ordeï.

Item, dona mays la dicha Dolsa per la dicha terra. .... I denier.

(F<sup>o</sup> 28 r<sup>o</sup>). [10] Gile Pons, de *Manduel*, per I ostal que es el luoc de *Manduelh*, que se confronta am la via publica et am la terra de Hugo Ligier, et am la traversa..... I cestier ordi.

(F<sup>o</sup> 29 r<sup>o</sup>). [11] Johan de *Vellayc*, de *Manduelh*, per I ostal que ha en lo dich luoc, que ce confronta am l'ort de

(1) Le *Buffalon* est un ruisseau qui prend sa source sur la commune de Lédénon, traverse celles de Bezouze, de Redessan et de Manduel et va se jeter dans le Vistre sur le territoire de la commune de Bouillargues.

Steve et Jaume Audibert fraires, et am la via publica, et am l'ort de Rixens Revella . . . . . I quarta ordeï.

(F<sup>o</sup> 30 r<sup>o</sup>). [12] Agnes Vivaressa, de *Manduelh*, per I ostal que a en lo dich luoc, que se confronta am l'ostal de Jaume Guirart et am l'ostal dos Bressans, et am la via publica . . . . . I<sup>a</sup> mialha.

(F<sup>o</sup> 31 r<sup>o</sup>). [13] Brenguieyra Treparda, de *Manduelh*, per I ort pausat el luoc appellat *A las Canabieyras*, que se confronta am l'ort de Pons Avisan. et am l'ort de Guilhem et Jaume Amalric fraires, de *Redessan*, per lurs molhes. . . . . I<sup>a</sup> quarta ordi.

[14] Item mais, la dicha Berenguieyra, per dos terras contiguablas, pausadas el luoc desobre dich, que se confronton am l'ort del dich Pons Avisan, et am l'ort dels dichz G. et Jaume Amalric, et am l'ort de la dicha Berenguieyra, per lasquals dona la . . . quinta part dels fruscz.

Item mays . . . . . I<sup>a</sup> quarta 1/2 d'ordi.

Item mays. . . . . III deniers 1/2 pogeza (1).

(F<sup>o</sup> 32 r<sup>o</sup>). [15] Johan et G. Alcelin fraires, per I<sup>a</sup> terra pausada el luoc appellat *Al Nogaret*, que se confronta am la terra de Pons Albarna, et am l'autra terra dels dichz frayres. . . . . I<sup>a</sup> quarta ordi.

(F<sup>o</sup> 33 r<sup>o</sup>). [16] Belissens Revella, per I ostal pausat el luoc de *Manduelh*, que se confronta am l'ostal de Johan de Vellayc et am la via publica, et am l'ort de Steve et de Jaume Audibert frayres. . . . . I<sup>a</sup> eymina d'ordi.

[17] Item, la dicha Belissens dona mays, per I<sup>a</sup> vinha pausada el luoc appellat *Als Servols*, que se confronta am la vinha de Raymon de Granilhieyras et am la vinha de Peyre de Riou. . . . . I eymina forment.

(F<sup>o</sup> 34 r<sup>o</sup>). [18] Bernat Gaffa, per I<sup>a</sup> vinha pausada el luoc appellat *Al camin Romiéu* (2), que se confronta am lo

(1) Deniers pougeois, c'est-à-dire du Puy en Velay.

(2) Vote Domitienne.



dich camin et am la vinha de Johan  
Agarna..... III eyminas forment.

[19] Item, lo dich Bernat dona mays, per I<sup>a</sup> vinha pausada al luoc appellat *A la Resclausa*, que se confronta am la vinha de Peyre Blanc et am la terra de Bernat Borrian..... III quartas forment.

(F<sup>o</sup> 35 r<sup>o</sup>). [20] Jaume Guirart et sos frayres, per I ostal pausat el luoc de *Manduelh*, que se confronta am l'ostal de Agnes Vivaressa, et am la via publica, et am l'ort de G. Andriéu ..... III pogezas (1).

(F<sup>o</sup> 36 r<sup>o</sup>). [21] Bernat et Bertrand Robert frayres, per I<sup>a</sup> terra pausada el luoc appellat *Mal Passet*, que se confronta am la terra de Pons Albarna, et am la terra de Steve et Jaume Audibert frayres... I<sup>a</sup> eymina ordi.

[22] Item, donon mays los dichz frayres, per I ostal pausat el luoc de *Manduelh*, que se confronta am dos pars am l'ostal de Pons Besossa, et am l'ostal de Steve Raymon, et am l'ort de Johan Besossa, et am la via publica..... I<sup>a</sup> eymina ordi.

(F<sup>o</sup> 37 r<sup>o</sup>) [23] G. Robert, de *Manduelh*, per I<sup>a</sup> terra pausada el luoc appellat *Buffalon*, que se confronta am lo vallat de *Buffalon* et am la terra de Pons Albarna..... VI deniers.

(F<sup>o</sup> 38 r<sup>o</sup>). [24] Peyre Golfatier, per I ort pausat el luoc appellat *Mal Passet*, que se confronta am la terra de Pons Albarna et am l'ort de Johan Rodelhan, et am la via ..... I<sup>a</sup> eymina ordi.

(F<sup>o</sup> 39 r<sup>o</sup>). [25] Johan et Pons Olivier. de *Manduelh*, per I<sup>a</sup> ayra pausada el luoc appellat *Al Forn*, que se confronta am la terra de Pons et Bernat Steve frayres, et am l'ayre de Jaume Pons. et am l'ayre de Bernat Besossa..... I cestier ordi.

(1) Pougeoises, mailles du Puy, petite monnaie que faisaient battre les évêques du Puy au XIII<sup>e</sup> siècle. La maille pougeoise était la moitié d'une obole et le quart d'un denier.

[26] Item, donon mayz los dichz frayres, per II terras pausadas el luoc appellat *Combas*, que se confronton am la terra de Johan et de Guilhem Alcelin frayres, et am la carryeyra publica, et am la terra de Pons

Albarna..... I<sup>a</sup> quarta 1/2 forment.

Item mayz, per las dichas terras. III deniès obola (1).

[II]

(F<sup>o</sup> 40 r<sup>o</sup>).

NEMZE (2)

**Sec se la censa de Nemze.**

Premieyramen de *Nemze*.

Memoria de recobrar la layssa sus la dicha vinha, car es plus util. Nota. [1] Bertran Symon, borrelier, habitador de *Nemze*, heretier de Peyre Rogier, per una vinha pausada en la *deymaria de San Cesari*, el luoc apelat *Tres Ceros* (3), que es confrontada am la vinha de Bertran Parat, e am la vinha dels heres de Pons Solar, et am la vinha de maistre Abat Nissa e de sos frayres, e am la carryeyra, per obligacion facha per luey à la dicha confrayria sus la dicha vinha, per I tornes (4) de argent e una eymina de formen layssats per lo dig Peyre Rogier cascun an per tostz temps à la dicha confrayria, pagados à quascuna festa de la Resurreccion de Nostre Senhor, am condicio que lo jorn de

(1) Je considère le denier obole comme la même chose que l'obole.

(2) Forme romane de Nimes. Cette forme *Nemze*, de même que la forme latine *Nemausus*, démontre combien l's médian de la forme *Nismes* est parasite et sans raison. Les méridionaux, qui écrivent *Nimes*, ont pour eux la vérité étymologique, contre les parisiens, qui écrivent *Nimes* en souvenir de l's médian.

(3) Comme s'il y avait *Tres Serros*.

(4) Probablement un sol tournois.

San Jacme deu donar la confrayria à manjar à I paure coma à I confrayre, per pencion solamen, et senes neguna directa senhoria..... V sols.

Es la carta denfra, à fuelh LXXVII.

[2] Item, Peyre de Caussonilhas, d'autramen apelat Mihat, per I ostal siéu pausat en *Nemze* e la carrieyra de la *Triparia*. E confronta se am la carrieyra de la *Triparia* e am los hostals de las filhas de Vital Fulhaquier, et de sen Bernat de Combas, per donacion per el facha à la confrayria am directa senhoria e cens quascun an à San Miquel..... XL sols.

Es la carta de la donacion denfra, à fuelh LXXVIII.

8 mars 1353 v. s. Fonc donat as acapte à Francesca, molher de Johan Engilian, l'an [M. CCC.] LIII, à VIII de mars, receup la carta maistre P. Martin.

(F<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup>). Nunc tenet Grigorius Amanoyti, pelliparius. Nunc tenet Petrus de Nemauso. [3] Sclatin Fores, de *Florenssa*, habitador de *Nemze*, per I hostel pausat en *Nemze*, en la carrieyra apela[da] de la *Cerclaria*, confrontat am la carrieyra, e am lo ostal de Gili Augier, e am l'ostal de Ermesens Derro, sa molher, de *Ricochori*, lo qual ten de la dicha confrayria am directa senhoria e cens, quascun an à San Miquel. .... X sols.

E ten ho Jaumus Astiè, pelisiè.

Es la reconoysensa denfra, à fuelh LXXIX.

Item, la reconoysensa vilha es designada denfra, à fuelh III<sup>x</sup>III, senhada dessus per III<sup>x</sup>VIII.

[4] Duran Ripert, laorayre de *Nemze*, per una terra pausada à *Grenhat*, d'autramen tal *Cos*, que es confrontada am la carrieyra, e am la terra de messier Duran Tres Eyminas, e am la terra d'en Guilhem de Gevolon, e am la terra de maestre Pons Audeborgna, notari, la qual li fon donada à acapte per la confrayria, retenguda directa senhoria e lauzime, e cens paguados per doas paguas, la mitat à Pascas e l'autra à San Miquel. .... LX sols.

Denfra es escrich à fuelh LI.

Reconoc l'an LXIII à VII de julh. Receup la carta M. P. Martin. [5] Benesecha Cartonà, molher de Thomas Barrat,

per partida de C. sols censals am directa senhoria, que fasia l'ostal que layset lo dig Thomas à ela assa vida, e apres nos fes heres, à Bernat Saysa, que fon comprat per la confrayria..... IIII liuras.

[6] Pons de Signan lo vielh, alberguier, per l'ostal pausat denfra los *Murs Vielhs* (1), en lo luoc apelat *Campo Mart* (2), que se confronta am l'ostal de Guilhelma de Nemze, molher de Johan Fresol, de sa en reyre, et am l'ostal dels heres de Johan Barrat, et am la via publica, et am l'*Agal* (3), lo qual tent de la dicha confrairie am directa senhoria e senso, cascun an à San Miquel..... VI deniers.

Es la reconoysa denfra, fuelh LXXIX.

Compret o lo payre de sen Miquel Scuian.

[7] Steve Perrin, drapièr, heres de Raymon Folcran. per una layssa que fes perpetual à la confrayria sen Peyre Folcran, del dig Raymon oncle, del qual lo dig Raymon es heres, per comprar dos lenssols quascun an.. VIII sols.

Es denfra la carta designada à fuel IIII<sup>XX</sup>.

*Infra, folio sequenti.*

### Sant Cezari.

(F<sup>o</sup> 41 r<sup>o</sup>). [8] Guilhelma, filha de sa en reyre de Bernat Columbiè, molher de Bertran Molesan, laorayre, per I claus pausat en la *demaria de Sant Cezari*, el luoc apelat *Megauria*, que se confronta am la via publica et am la

(1) Les anciens murs romains.

(2) Le Champ-de-Mars des Romains.

(3) Ce n'est pas l'*Agau* de l'ancienne rue de l'Agau, si malheureusement débaptisée pour le nom déplorablement banal et insignifiant de rue Nationale. C'est un autre Agau, *Aqualis*, par où une partie des eaux de la Fontaine de Nîmes s'écoulait dans le Cade-reau de Montaury. Cet Agau passait au nord de l'ancienne église Saint-Laurent et du Champ-de-Mars (Voir le plan annexé aux *Encintes successives de Nîmes*, de M. F. Germer-Durand, plan dans lequel ce cours d'eau est marqué, mais ne porte point de nom).

vinha dels heres de Jaume Raynoart, per lo qual dona de penson cascun an en la festa de Sant Ylari. I quintal oli.

Es denfra, à fuelh XLVIII, per que cancelat.

[9] Messier Jaume de Cabanas, per la vinha o claus pausada el tenement de *Sant Cezari*, el luoc apelat *Al Cemen- tèri de Sant Cezari*, lo qual comprè de Donadiéu, et tent am directa senhorie de la dicha confrairie am sens cascun an..... I<sup>a</sup> cana oli (1).

Receup la carta de la vendicio, lausime (2) et la reconoyssensa M. Peyre del Serre. Avem la avuda, et es designada denfra, à fuelh IIII<sup>xx</sup>IIII.

Aras ten la dicha cauza Johan Monnier, aliàs Garrel, brassier. E fons li tornat à mieja cana d'oli en ses (3) la carta de la regonoyssensa e acapte. Maistre P. Martin o escrìch avant, als cartas.

[10] Bauduchio Macache, per una vinha pausada en la demaria de *San Cesari*, el luoc apelat *A la Aygua d'en Jevolon*, que es confrontada am la vinha de na Colomba la tenchurieyra, e am la vinha de Guilhem Vigilia, e am la vinha de Guilhem Audebert, coyratier, la qual ten am directa senhoria e cens, quascun an à San Miquel..... II sestiers fromen.

Denfra es la reconoyssensa, à fuelh IIII<sup>xx</sup>.

### **De Joncayrolas (4).**

(Fo 41 v<sup>o</sup>), [11] Steve Jorda, coyratier, per I ort pausat à *Joncayrola*, pres de *Pont de la Servia*, confrontat de doas part am las carreyras, e am tres eyminadas de terra o

(1) Une canne d'huile. La canne contenait, à Nimes, à la fin de l'ancien régime, 9 litres 190.

(2) Le *lausime*, du bas latin *laudimium*, était le droit de lods ou de mutation.

(3) Pour *en ces*, en cens.

(4) Le quartier de *Jonqueyrolles* a pris plus tard le nom de *Pont-de-la-Servie* (Dict. top. du Gard).

entorn de Guilhem Steve e Johan de Changes frayres, e am lo valat, lo qual ten de la confrayria am directa senhoria, per laysa facha per dona Francesca Baudouina, mo- lher que fon de sen Bertran Audemar, de cens quascun an à San Miquel..... XXX sols.

Es denfra designada la carta, à fuelh LXXIX.

*Supra, precedenti folio.*

[12] Bertran Senilhac, heretier de Marita, sa sorre, per laysa per ela perpetualmens facha à la confrayria. II sols.

Es denfra la carta, à fuelh IIII<sup>XXII</sup>.

[13] Mestre Guiraut Teyssier, notari, per I hostals pau- sat fora lo *Portal de la Bocaria* en lo *Cami de la Calmeta*, à el laysat per dona Francesca Baudouine, retenguda la directa senhoria (1), conselh (2) et lauzime et cens, quas- cun an à san Miquel..... X sols.

(F<sup>o</sup> 42 r<sup>o</sup>). **Sec se la censa de Nemze.**

**De Venrargues.**

[14] Premieyramen, Peyre del Pos, laorayre de *Nemze*, per una vinha pausada en la *demaria de Venrargues*, e confronta se ab la vinha de Peyre Bordic, et ab la vinha de Bernat del Cros, et ab la terra de Steve Garini, et am la terra de Peyre Olivier, que ten de la confrayria am directa senhoria, consel e lauzime e cens, quascun an à San Miquel portador..... III sols.

Es la recognoyssensa denfra, à fuelh LXXVI.

(F<sup>o</sup> 43 r<sup>o</sup>).

**Venrargues.**

[15] Pons Cavalier, brassier de *Nemze*, per una vinha pazada en la *deymaria de Venrargues*, que se confronta am la vinha de Peyre Sperandiéu, et am la vinha de

(1) C'est le domaine direct, *directum dominium*, des feudistes.

(2) Le droit de consell, *consilium*, comme le droit de lods et de cens, accompagnait le droit de directe.

Laurens Cavalier, et am la vigna de Bernat Ayrault, la qual ten am directa senhoria, consel e lauzime e cens, quascun an à San Miquel..... V sols.

Denfra es la donatio, à fuelh LXXVI,  
e la vendecion, à fuelh LXXVI.

[16] Steve Buernat, laorayre de *Nemze*, per una vinha pausada en *demaria de Venrargues*, el luoc apelat *At Mas del Mayne*, que es confrontada am la vinha de Johan Pellicier, laorayre, et am la vinha de Guilhem Portal, sabbatier, et am la rieyra, la qual ten am directa senhoria, consel e lauzime e cens, quascun an à San Miquel ..... I sestier ordi.

Es la reconoyssensa denfra, à fuelh LXXVII.

(F<sup>o</sup> 44 r<sup>o</sup>).

**Venrargues.**

[17] Na Ermessens Arnieva, de *Correcomayres*, per una vinha pausada en la *demaria de Venrargues*, que se confronta am la vinha de Peyre Sperandiéu e am la vinha de Peyre Olivier, e am la vinha de Steve Penas, la qual ten am directa senhoria, consel e lauzime e cens, cas-  
cun an à San Miquel..... II sols VI deniers.

Es la reconoyssensa designada denfra, à fuelh LXXVI.

(F<sup>o</sup> 45 r<sup>o</sup>).

**Venrargues.**

[18] Guilhem Caors, per una vinha pausada en la *demaria de Venrargues*, que se confronta am la vinha de Steve Penas, e am la vinha de Pons Mosat, e am la vinha de Peyre Olivier, per la qual dona à la dicha confrayria, am directa senhoria e cens, quascun an à San Miquel..... VII sols VI deniers.

Es la reconoyssensa denfra, à fuelh LXXVI.

(*Les feuillets 46 à 70 manquent.*)

[III]

[INVENTAIRE DES RECONNAISSANCES DE MANDUEL].

.....  
(F<sup>o</sup> 71 r<sup>o</sup>). [1] Item, I<sup>a</sup> outra de reconoyensa facha per Alaysays, filha et here de Bronguieyra Treparda, de la mitat de I<sup>a</sup> terra et de I ort, laqual terra es pausada en la demariè de Manduelh, el luoc appellat *Al Puech de Pontrelha*. Lo dich ort es atressi pausat en la dicha demariè el luoc apela *Socca de Bisson*. Per la qual dicha mitat de la dicha terra et ort dona cascun an de cens..... 1 quarta 1/2 ordi.

9 Octobre 1335. La qual reconoyensa fonc recepuda et senhada per maistre Raymon Fornier l'an mil CCCXXXV, à IX jorns de octobre, senhada (1) dessus per III.

(F<sup>o</sup> 71 v<sup>o</sup>). [2] Item, I<sup>a</sup> outra de reconoyensa facha per Fiesca, filha de Peyre del Mas, tan per nom siéu propri quant per nom de Jaume, frayre siéu, de la mitat de III terras per non partidas, pausadas en la demariè de Manduelh, de las quals la I<sup>a</sup> es el luoc apelat *Font Pascal*, l'autra es el luoc appellat *Al Claus Agulhier*, et l'autra es aqui metey prop. Per la qual mitat de las dichas tres terras, dona cascun an de cens, so es assaber :

Per la dicha premieyra, per la mitat. I<sup>a</sup> quarta formen.

Item, per la segonda..... I<sup>a</sup> eymina formen.

Item, per la tersa..... I<sup>a</sup> quarta formen.

25 Janvier 1331 v. s. La qual reconoyensa fonc recepuda et senhada per maistre Raymon Fornier, l'an mil CCC.XXXI, à XXV de jenoier, senhada dessus per V.

(F<sup>o</sup> 72, r<sup>o</sup>). [3] Item, I<sup>a</sup> outra de reconoyensa facha per G. et Steve Bosossa frayres, de Manduelh, de II terras

(1) Cotée.



pausadas en la demariè del dich luoc, de las quals la I<sup>a</sup> es el luoc appellat *Nogayret*, et l'autra es el luoc appellat *A las Agals*. Per las quals donon de cens quascun an, so es assaber :

Per la dicha premieyra terra..... I cestier ordi.

Item, per la segonda..... I<sup>a</sup> eymina ordi.

29 Octobre 1340. La qual reconoycensa fonc receupuda et senhada per maistre Peyre de Barre, l'an mil CCC.XL, à XXIX de octobre, senhada dessus per VI.

(F<sup>o</sup> 72 v<sup>o</sup>). [4] Item, I<sup>a</sup> outra de reconoycensa facha per Marita, filha et here per la mitat de Brenguieyra Treparda, de la mitat de I<sup>a</sup> terra pausada en la demariè de *Manduelh*, el luoc appellat *Tardiva*, per la qual dona de cens cascun an..... I<sup>a</sup> quarta ordi.

9 Octobre 1335. La qual reconoycensa fonc receupuda et senhada per maistre Raymon Fornier l'an mil CCC.XXXV, à IX jorns de octobre, senhada per VII.

F<sup>o</sup> 73 r<sup>o</sup>) 11 Janvier 1331 v. s. [5] Item, l'esturment de la donatio et cession facha à la dicha mayon per Raymon Fabre et Pons Scuian de la sobre dicha sensa per els comprada, facha l'an mil CCC.XXXI, à XI de jenoier, roceupuda per maistre Raymon Fornier, am XVI reconoycensas contiguas del dich fach, receupudas per lo dich notari, contengudas en III pels de pargamin guidadas, senhada per VIII.

(F<sup>o</sup> 73 v<sup>o</sup>). [6] Item, I<sup>a</sup> outra de reconoycensa facha per Brenguieyra Treparda, de *Margaridas*, de II terras pausadas en la demariè de *Manduelh*, de las quals la I<sup>a</sup> es el luoc apellat *Tardivier*, et l'autra es el luoc apelat *Al Puech d'en Pontrelha*, per las quals dona cascun an de cens..... I<sup>a</sup> quarta 1/2 ordi.

Item may, de I ort pausat en la dicha demariè, el luoc apelat *A la socca d'en Bisson*, per lo cal dona cascun an de cens..... I quarta ordi.

27 Février 1335 v. s. La qua reconoycensa fonc receupuda et senhada per maistre Raymon Ros, l'an mil CCC.XXV, à XXVII de febrìè, senhada per IX.

(F<sup>o</sup> 74 r<sup>o</sup>). [7] Item, 1<sup>a</sup> outra de reconoysensa facha per Bertran Gaffa, de *Manduelh*, de 1<sup>a</sup> terra per la mitat et per non partida, pausada en la demariè del dich luoc, el luoc apelat *A l'Espital*, per la cal dona cascun an de cens..... 1/2 quarta ordi.

11 février 1339 v. s. La qual reconoysensa fone receupuda et senhada per maistre R. Fornier l'an Mil CCC. XXXIX, à XI jorns de fevrier, senhada per X.

(F<sup>o</sup> 74 v<sup>o</sup>). 1306. [8] Item, 1<sup>a</sup> outra carta contenent en se meta reconoysensas fachas à sen Bertran de Manduelh, filh et here de sen Peyre de Manduelh, la qual carta fone recepta et senhada per maistre Guilhem de Mauressar-gues sot l'an Mil CCC. VI, senhada per dessus à XI.

12 juin 1365. [9] Item, 1<sup>a</sup> carta de reconoysensa facha per Alasays Agarna, molher de Jorgi Gajans, de *Bolhar-gues*, de una terra pausada en la demariè de *Manduelh*, en lo luoc appellat *Mal Passet*, que fone sa en reyre de Columba Golfatina, de *Manduelh*, am cens de 1<sup>a</sup> carta d'ordi, receupuda per M. Guiraut Mercadier, notari de *Nemse*, l'an M. CCC. L.XV, à XII de jung, senhada per dessus IIII<sup>xxx</sup>.

28 mai 1363. [10] Item, una outra carta de reconoysensa facha per Pascal Torres, de *Belagarda*, de III terras pausadas en la demariè de *Manduelh*. E las II son en lo terrador appellat *Claus Agulhier*, e l'autra es à *Font Pascal*, autrament *Estiren*, am cens de II sestiers de forment. Receupuda per M. P. Martin, l'an M. CCC. LXIII, à XXVIII de may, senhada IIII<sup>xxx</sup>XI.

12 mai 1365. [11] Item, 1<sup>a</sup> outra carta de reconoysensa facha per Peyre Girart, habitador de *Rodelhan*, de I ostal pausat en lo luoc de *Manduelh*, am cens de III mialhas tornesas (1), facha per M. Miquel de Plancheta, l'an M. CCC. LXV, à XII de may, senhada per IIII<sup>xxx</sup>XI.

[12] Item, 1<sup>a</sup> carta de requesta facha al dich P. Girart,

(1) Mailles tournois.

que reconogues I<sup>a</sup> terra que teniè en la *demariè de Manduelh*, al luoc appellat *A la Rieyra*, am cens (f<sup>o</sup> 75 r<sup>o</sup>) de I<sup>a</sup> eymina d'ordi, coma heretier de mossen Peyre Girart, oncle siéu, lo qual P. confesset se esser heretier, et dis la terra aver venduda à Daudé Vinhal, retengudas las causas dessus dichas, ignorant nostres, al noble Brenguier de Teyssieyras. Empero se offri de star à dreg et far so que fora tengut ves los rectors. Et per so fone requisit lo veguier del luoc, que lur dones facultat de penre la pocsession de la terra, et fos inhibit à aquel Daudé que non y fos ausart de intrar, la qua inhibition fone facha. Receup la carta lo dessus dich notari, l'an el jorns dessus dichz, senhada per IIII<sup>XX</sup>XIII.

[13] Item, I<sup>a</sup> carta de inhibition facha à Peyre Cornut, de *Manduelh*, que non intres en la terra pausada en la *demariè de Sant-Ginieis de Manduelh*, en lo terrador appellat *La Rieyra*, que fa de cens III deniers, la qual aviè comprada, coma franca, de Fermin Girart, per pres de X florins, et aquo en presència del davants dichz. Receupuda per lo dessus dich notari l'an et lo jorn dessus dichz, senhada per IIII<sup>XX</sup>XIII.

[IV]

**Sec se lo inventari de las cartas de la censa de Nemze que se fa à la confrayria.**

(F<sup>o</sup> 76 r<sup>o</sup>). 24 juillet 1329 [1] Et premieyramen una carta de donatio que feron à la confrayria Alasays Jugessa, molher de Bertran de Montelh, alias Juge, e Clara Gafueyra, en sostenemen de I liech que layseron à la mayso, de X sols VI deniers censals, am directa senhoria, consel e lauzime, que se donon per tres vinhas pausadas en la *demaria de Venrargues*, designadas per partidas desus, à fuels XLII, XLIII e à XLVIII, la qual fone receupuda per maistre Tibaut Razols, notari de *Nemze*. l'an M.CCC.XXIX e à XXVIII de juli, senhada per XII.

[2] Item, aqui meteys, una altra carta receupuda per lo dig notari, l'an el jorn desus dig, de outra donatio que fes à la dicha mayo lo sen Berthomiéu Carle, de X sols VI deniers censals, am directa senhoria, consel e lauzime, sobre doas vinhas designadas dessus, à fuelhs XLV e XLVI.

19 juillet 1329. [3] Item, una carta de vendicio, facha als sobredigz, de la dicha censa, per Raymona Garrigua, molher de Johan Audemat, caprier, receupuda, ab una reconoyssensa facha per Peyre del Pos az els, per maistre Tibaut Rasols, facha l'an M. CCC. XXIX e à XIX jul, senhada per XXXII.

9 décembre 1330. [4] Item, una carta de reconoyssensa que fes Ermessens Arnieva à la confrayria, de la vinha designada dessus à fuelh XLVIII, receupuda per maistre Raymon Fornier l'an M. CCC. XXX, à IX de decembre, senhada per XIII.

(F<sup>o</sup> 76 v<sup>o</sup>). [5] Item, aqui meteis. una reconoyssensa facha per Peyre del Pos, de Nemze, laorador de la *Perpresa del Prebost* (1), de la vinha designada dessus à fuelh XLII, receupuda per lo dig notari l'an el jorn dessus dig.

[6] Item, aqui meteys, una outra de reconoyssensa facha per Rixens, filha [de Peyre Devesa, autramen appellat Ners, molher de Guilhem Caors, de *Nemze*, per una vinha dessus designada à fuelhs XLV, receupuda per lo dig notari l'an el jorn dessus dig.

[7] Item, aqui meteys, una outra reconoyssensa facha per Johan de la Fon, brassier de *Nemze*, de la vinha dessus designada à fuelhs XLVI, receupuda per lo dig notari l'an el jorn dessus dig.

(F<sup>o</sup> 77 r<sup>o</sup>). 18 juillet 1351. [8] Item, una carta de una terra donada à acapte per la confrayria à Steve Comiac, sabba-

(1) C'est la première fois que je rencontre cette dénomination de *faubourg du Prévôt*.

tier de *Nemze*, la qual es pausada al *Camin Plan*, sotz directa senhoria, conselh e lauzime, e C. sols censals quascun an pagados per doas paguas, reocupada per maistre P. Marti, notari de *Nemze*, l'an M. CCC. LI e à XVIII de juli, senhada per XV. Es desobre designada à fuelh LI.

[9] Item, 1<sup>a</sup> carta de reconoysensa facha per lo dich Steve à la dicha confrayrie, de la dicha terra, coma dessus reocupada per maistre Peyre Martin, notari, l'an e lo jorn dessus dich, senhada per XXI.

1<sup>er</sup> décembre 1330. [10] Item, una carta de reconoysensa facha per Alexandria Daniela, filha de Janere Razols, de una vinha designada dessus, à fuelh XLVII, reocupada per maistre Pons Bargat lo jove, notari de *Nemze*, l'an M. CCC. XXX e al premier jorn de desembre, senhada per XVI.

24 octobre 1352. [11] Item, una carta de la clausa del testamen de sen Guilhem Colombier, en lo qual layset des sestiers de ordi censals e una carta de oli pensional à la confrayria, sobre las possessios designadas dessus à fuelh XLVIII, facha per maistre Peyre Gili, notari, l'an M. CCC. LII e à XXIII de octobre, senhada per XVII.

29 mai 1345. [12] Item, una reconoysensa facha per Guiraut Rascas, d'autramen appellat Bodon, per una vinha dessus designada à fuelh XLVIII, reocupada per maistre Peyre de Barri, notari, l'an M. CCC. XLV e à XXIX de may, senhada per XVIII.

3 septembre 1335. [13] Item, una carta dels escambis fagz am sen Peyre Audi, drapier, de tres sestiers de ordi censals, en II<sup>as</sup> partidas, dessus (f<sup>o</sup> 77 v<sup>o</sup>) designada à fuelh XLIX. facha per maistre Steve Spinel, notari, l'an M. CCC. XXXV, à III de setembre, senhada per XIX.

Reconoc Guilhem de la Sala las dos premieyras partidas dessus dichas, sot lo cens de II cestiers d'ordi.

24 avril 1353. Receup la carta maistre P. Martin l'an M. CCC. LIII, à XXIII d'abril.

28 octobre 1329. [14] Item, una carta de donation facha

per Steve Garnier, campdier (1), à la confrayria, de una eymina de formen, sus una siéua terra, designada dessus à fuelh XLVI, receupuda per maistre Pons Jovi, notari de *Nemze*, facha l'an M. CCC.XXIX à XXVIII de octobre, senhada per XX.

40 décembre 1357. [15] Item, una carta de reconoyssensa facha per Steve Buernat, laorayre de *Nemze*, à la confrayria, de I sestier de ordi sus una vinha dessus designada à fuelh XLIII, receupuda per maistre Peyre Marti, notari de *Nemze*, facha l'an M. CCC.LVII e à X de decembre, senhada per XXII.

31 janvier 1350 v. s. [16] Item, una carta de reconoyssensa facha per Johan Marion e Vidal Alary, laorayres de *Nemze*, à la confrayria, de IX sols, sus una vinha dessus designada à fuelh XLVIII. receupuda per maistre Peyre Martin, notari, facha l'an M. CCC.L el derrier jorn de janovier, senhada per XXIII.

25 mars 1340 v. s. [17] Item, una carta de obligacion perpetual facha per Bertran Symon, borrellier, heretier de Peyre Rogier, à la confrayria, de V sols, sus una vinha dessus designada à fuelh XL, receupuda per maistre Raymon Fornier, notari, facha l'an M.CCC.XL e à XXV de mars, senhada per XXIII.

23 mai 1339. [18] Item, la carta de la vendoa que fone facha de la dicha censa, am I<sup>a</sup> quitansa tenent, receupuda per maistre G. Durant l'an M.CCC.XXXIX, à XXIII de may, senhada per XXXVIII.

[19] Item mays, II cartas vilhas de dich fach senhadas, I<sup>a</sup> per XLI, e l'autra per XLII.

(F<sup>o</sup> 78 r<sup>o</sup>) 8 septembre 1330 [20] Item, una carta de donacion facha per Peyro de Caussonilhas, d'autramen Milhat, à la dicha confrayria, de XL sols, sus I hostel dessus designat à fuelh XL, receupuda per maestre Peyre de

(1) Ouvrier en chanvre.

Barri, notari, facha l'an M.CCC.XXX e à VIII de setembre, senhada per XXV.

9 septembre 1313. [21] Item, una carta de vendicion facha de XX sols censals sus lo dig ostal al dig Peyre, per Peyre Berricr, facha per maistre Guilhem Bonaric, notari, facha l'an M.CCC.XIII e à IX de setembre, senhada per XXVI.

6 avril 1314 v. s. [22] Item, una carta de lauzime fag al dig Peyre Milhat per Guilherma, molher de mossen Guilhem Turquet, del dig hostel de la *Triparia*, facha per maistre Guilhem Turquet, notari, facha l'an M.CCC.XIII e à VI de abril, senhada per XXVIII.

5 décembre 1330. [23] Item, una carta de vendicion facha per Guilhem Dayras à sen Berthomiéu Carle, de I sestier ordi sus una vinha dessus designada à fuelh XLIX, receupuda per maistre Pons Bargat, notari, facha l'an M.CCC.XXX et à V de decembre, senhada per XXIX.

Ayssi a dupte, quar la carta sona tan solamen à sen Berthomiéu Carle, e pot esser que sia estada error, car non dis : receben per la confrayria.

(F<sup>o</sup> 78 v<sup>o</sup>) 13 juillet 1300. [24] Item, una carta de reconoys-sensa facha per Peyre del Vilar, apelat Borgonho, à sen Raymon Baudoin, del qual em heres, de III sols III deniers de cens, per duas vinhas dessus designadas à fuelh LI, receupuda per maistre Steve Guiraudelli, notari, facha l'an M.CCC e à XIII de jul, senhada per XXX.

3 avril 1271 v. s. [25] Item, una reconoys-sensa antigua de las dichas vinhas, receupuda per maestre Raymon Carran, notari, facha l'an M.CC.LXXI à III de abril, senhada per LV.

4 juillet 1289. [26] Item, una outra reconoys-sensa facha per Guiotas Debles à la mayre del dig sen Raymon Baudoin, de las dichas doas vinhas, e sus la censa desobre dicha III sols III deniers, receupuda per maistre Peyre Lengonha, notari, facha l'an M.CC.LXXXIX e à III de julii, senhada per XXXI.

9 septembre 1345. [27] Item, una carta de vendicio facha per Johan de Nemze, drapier, à Miquel Palhol, d'austramen Clerge, de 1 sestier ordi, sobre una terra dessus designada à fuelh L, receupuda per maistre Peyre Marti, notari, facha l'an M.CCC.XLV, à IX de setembre, senhada per XXXIII.

10 octobre 1345. [28] Item, una carta de reconoyssensa facha per lo dig Salvayre Berenguier al dig maistre Miquel Palhol, de la dicha terra dessus designada, receupuda per maistre Steve Spinel, notari, facha l'an M. CCC. XLV e à X de octobre, senhada per XXXIII.

18 novembre 1340. [29] Item, una altra reconoyssensa facha per lo dig Salvayre Berenguier de la dicha terra, receupuda per maistre Raymon Dauras l'an M.CCC.XL, à XVIII de novembre, senhada per XXXV.

[F° 79 r°] 14 février 1326 v. s. [30] Item, una reconoyssensa facha per Sclatin Fores à messier Berenguier de Monferrier, de X sols sus l'ostal dessus designat à fuelh XL, receupuda per maistre Pons Bargach, notari facha l'an M. CCC. XXVI e à XIII fevrier, senhada per XXXVI.

23 novembre 1334. [31] Item, una reconoyssensa facha per Peyre de Mayonils, laorayre, à la confrayria, de I sestier ordi sobre las terras desobre designadas à fuelh XLIX, receupuda per maistre Jacme Guiraudel, notari, l'an M.CCC.LIIII, e à XXIII de novembre, senhada per XXXVII.

2 mars 1351 v. s. [32] Item, I<sup>a</sup> reconoyssensa facha per Bernat Palissa à la comfrayria, de I<sup>a</sup> eymina oli, sobre la terro vinha designada à fuelh XLVI, receupuda per maistre Peyre Martin, notari, l'an M.CCC.LI e à II de mars, senhada per XXXIX.

[F° 79 v°] 16 novembre 1334. [33] Item, reconoyssensa facha per Pons Scuian lo plus vielh, de VI deniers. sus l'osta[1] dessus designat à fuelh XL, receupuda per maistre Durant Carreyra, notari, l'an M.CCC.XXXIII, à XVI de novembre, senhada per XL.



**Cartas de XXX sols censals del ort de  
Joncayrola.**

4 janvier 1332 v. s. [34] Item, una carta de compra que fes Raymon Pelhier de messier Berenguier de Monferrier, de la meytat de la directa senhoria e cens XXX sols non paratz, am dona Francesca Baudouina, del ort pausat à *Joncayrolas*, lo qual ten de presen Steve Jorda, designat et confrontat dessus à fuelh XLI, receupuda per maistre Peyre Marti, notari, facha l'an M.CCC.XXXII, à IIII jorns de janovier, senhada per L.

22 mars 1332 v. s. [35] Item, aqui meteys, una carta de compra facha per la dicha dona Fransesca de aquo dessus, del dig Raymon Pelhier, receupuda per lo dig notari l'an dessus à XXII de mars.

3 novembre 1325. [36] Item, una carta de reconoyssensa facha del dig ort, am lo dig cens e senhoria. per Guilhem e Steve de Changes frayres, à dona Bernada Baudouina, mayre de la dicha Fransesca, de qui fon per davan, receupuda per maestre Johan del Prat, notari de *Nemze*, facha l'an M. CCC. XXV, à III de novembre, senhada per LI.

17 août 1294. [37] Item, una reconoyssensa del dig ort facha per Johan de Changes e Guirauda sa molher, receupuda per maestre Guilhem Berenguier, notari de *Nemze*, facha l'an M. CC. LXXXIII, à XVII de aost, senhada per LII.

(F<sup>o</sup> 80 r<sup>o</sup>).

**De Mal Enssac.**

16 juillet 1351. [38] Item, una carta de reconoyssensa facha per Johan Rossel. fustier de *Nemze*, de la meytat de una terra non partida, pausada en la *demaria de Nostra Dona de la Ses de Nemze* (1), el luoc apelat *Als Passes de*

(1) La cathédrale de Nîmes,

*Mal Ensac*, que tota la terra es confrontada am la carreyra, e am lo *valat Lobal*, e am la terra dels heres de Raymon Arnaut, coyratier, que ten de la confrayria am directa senhoria e cens II deniers censals, facha l'an M.CCC.LI e à XVI de jul, receupuda per maistre Peyre del Serre, notari de *Nemze*, senhada per XIII.

E es designada dessus, à fuelh L.

Remembransa que reconosqua tota la terra. 27 decemb. 1311. [39] Item mays, una carta de reconoyssensa que fon facha à sen Raymon Baudouin, del qual em hereties per sa filha, molher que fon de sen Bertran Audemar, de la dicha terra, per Guilhem Marsal, peyrier, receupuda per maistre Guilhem Bonaric, notari, facha l'an M. CCC. XI et à XXVII de decembre, senhada per XXVII.

### **Joncayrolas.**

6 septembre 1287. [40] Item, una carta de la vendition que fon facha per Raymon Vezia e son filh, del dig ort, à sen Raymon Baudoin, receupuda per maestre Steve Guiraudel, notari de *Nemze*, facha l'an M. CC. LXXXVII, à VI de setembre, senhada per LIII.

[41] Item, duas cartas, una de l'accapte donat del dig ort als sobredigz payre e filh, am retention de directa senhoria e cens dessus digz, e outra de reconoyssensa en apres facha per los digz payre e filh al dig sen Raymon, del dig ort, am directa senhoria e cens dessus dig, receupudas per lo dig notari l'an el jorn dessus dig, senhadas per LIII.

### **(F° 80 v°). Cartas de II sestiers de fromen censals que fa Bauducho Machacho.**

[42] Foron layssastz à la Caritat, ayssi quant s'expressa en la derreyra partida d'aquesta pagina.

21 mars 1311 v. s. [43] Item, una reconoyssensa facha per

dona Colomba Tenchurieyra à mossen Raymon Baudoin, de la vinha pausada à l'*Ayguà d'en Jevolon*, dessus designada à fuelh XLI, receupuda per maestre Peyre Pelicier, facha l'an M. CCC. XI à XXI de mars, senhada per LVI.

14 octobre 1307. [44] Item, una' altra reconoyoissensa de la causa meseyma, facha per Alasays Amalrigua al digz mossen Raymon, receupuda per maestre Peyre Pelicier, notari, l'an M. CCC. VII et XIII de octobre, senhada per LVII.

3 juillet 1271. [45] Item, una carta de accapte fach de la dicha vinha, receupuda per maestre Steve Guiraudel, notari, facha l'an M. CC. LXXI à III de juli, senha per LVIII.

Fasen mencion dessus à fuelh XLI.

15 juillet 1343. [46] Item, una carta de la clausa del testamen de sen Peyre Polcran, drapier, en lo qual layset, entre las autres causas, per ajutori de I lieh à comprar dos lenssols, perpetualmen quascun an VIII sols, receupuda per maestre Steve Spinel, notari, l'an M. CCC. XLIII, à XV de jul, senhada per LIX.

Dels quals VIII sols se fa mencion dessus à fuelh XL.

9 novembre 1346. [47] Item, I<sup>a</sup> carta de la clausa del testament de dona Fransesca Baudoyna, per la qual foron layssastz los II cestiers de forment censals dessus dich à la Caritat de *Nemse* (1), receupuda per maistre Steve Spinel l'an M. CCC. XLVI à IX jour de novembre, senhada per LX.

Son desiases dessus, en aquesta present pagina.

(1) La *Charité de Nîmes* était, comme la *Charité de Saint-Césaire*, une institution ayant pour but le soulagement de l'indigence, non plus par l'hospitalisation, mais par des distributions d'aumônes (Voir l'abbé Goiffon, *Les Hôpitaux à Nîmes*, p. 13).

[V]

(F<sup>o</sup> 81 ro). **Las cartas de l'espital vielh fondut fora lo portal de Campo Mars.**

28 juin 1326. [1] Et premieyramens, la carta de la vendition facha de la mayon del dich spital per Peyre de Cars, coyratier de *Nemze*, à la confrayria, receupuda per maistre Pons Alausa l'an M. CCC. XXVI, en la vegilia de sant Peyre et de san Paul, senhada per XLIII.

15 et 16 juin 1325. [2] Item mays, II cartas contiguas de donatio et remission, fachas dels drechs de la dicha mayon per Guilhem de Sinhan et Bernat Pabre, receupudas per maistre Guilhem Durant l'an M. CCC. XXV à XV et à XVI de jung, senhadas per XLIII.

4 janvier 1326 v. s. [3] Item mays, I<sup>a</sup> outra, atressi de donacion et remission, semblan receupuda per maistre Peyre de Barre l'an M. CCC. XXVI, à III de jenoier, senhada per XLV.

10 juillet 1337. [4] Item, la vendition facha de XXX sols censals, am directa senhoria, que fasie I<sup>a</sup> de las mayons, per Guilhelma de Nemse, filha de Steve de Nemse, receupuda per maistre Raymon Fornier l'an M. CCC. XXXVII à X de julh, senhada per XLVI.

24 mai 1335. [5] Item mays, la reconoysensa que fonc facha antiqua dels sobredich XXX sols, receupuda per maistre Durant Carrieyra, notari, l'an Mil CCC. XXXV, à XXIII de may, senhada per XLVII.

(F<sup>o</sup> 81 v<sup>o</sup>). [6] Item, II cartas antiguas de venditions fachas de las dichas mayons, senhadas, la I<sup>a</sup> per XLVIII, e l'autra per XLIX.

17 octobre 1348. [7] Item, I<sup>a</sup> carta de vendition facha de l'postal de *la Cerclaria Vilha*, que era stat layssat à la confrayrie per dona Francesca Baudoina am X liuras de pen-

cion que se deuron dar à Fraire Menors (1) cascun an, et am autras condicions en son testament contengudas, sot las quals fone vendut à maistre Steve Gautier. Et el pres sobre se tostz los carcs. Receupuda per maistre Steve Spinel, l'an Mil CCC. XLVIII à XVII d'octobre, senhada per LXI.

21 octobre 1348. [8] Item, la carta de l'eventari fachs dels bens desson Bertran Audemar, fach per P. Astorc, Peyre Mege, G. de Belinon et Bertran Symon, horrolhier, receuput per maistre Jaume Pichon l'a[n] M.CCC.XLVIII, à XXI d'octobre, senhada per LXII.

24 juillet 1349. [9] Item, I<sup>a</sup> carta de sentencia que fone dada sus la prioritat et potioritat dels cresedors desson Bertran Audemar, receupuda per maistre Peyre Robert l'an M. CCC. XLIX, à XXIII de julh, senhada per LXIII.

18 août 1349. [10] Item, I<sup>a</sup> carta de pagamens fachz al dichz cresedors diverses, receupuda per maistre Jaume Pichon l'an M. CCC. XLIX, à XVIII d'aost, senhada per LXIII.

(F<sup>o</sup> 82 r<sup>o</sup>). 14 mars 1360 v. s. [11] Item, un testamen de Thomas Barrat, per lo qual layssct la mayo que es denfra *lo Portal de Campo Mars*, per far espital, à la confrayria, e fes mays heretieyra la confrayria de totz sos bens apres los jorns dessa molher, receuput per maestre Peyre Gili, notari de *Nemze*, l'an M. CCC. LX, à XIII jorns de mars, senhat per LXV.

3 juillet 1361. [12] Item, autre testamen fach per Johan de Salas, d'autramen appellat Peytavi Bayssayre, habitador de *Nemze*, en lo qual fes heretieyra la confrayria de tots sos bens, receuput per maestre Jacme Guiraudel, notari, fach l'an M.CCC.LXI, à tres de jul, senhada per LXVI.

(1) Les Frères Mineurs, établis à Nîmes en 1222, hors la ville, sur un chemin conduisant à la Fontaine, et près des remparts (Abbé Goiffon, *Les Ordres religieux mendiants à Nîmes*, p. 6).

24 mars 1361 v. s. [13] Item, la carta de l'inventari facha dels bens del dig Johan, receupuda per mestre Peyre Merle, facha l'an M. CCC. LXI, à XXIII de mars, senhada per LXVII.

1<sup>er</sup> septembre 1361. [14] Item, una carta de déute en que es obligada Margarida Chabauda à la confrayria en XV liuras e X sols de fort moneda, receupuda per mestre Steve Spinel, notari, facha l'an M. CCC. XLI, al premier jorn de setembre, senhada per LXVIII.

24 août 1330. [15] Item, una carta de vendicio facha de II sols censals, am directa senhoria, per Guilhem Dayras, à la confrayria. sus una vinha que fon de Guirauda, molher de Andriéu Vidal l'encantayre, dessus designada à fuelh XLIX, receupuda per mestre Peyre de Barri, notari, facha l'an M. CCC. XXX, à XXIII de aost, senhada per LXIX.

(F<sup>o</sup> 82 v<sup>o</sup>). 6 avril 1330 v. s. [16] Item, una carta de la clausa del testamen de Marita Senilhagua, per la qual laysset perpetualmen à la confrayria II sols, receupuda per mestre Pons Bargat, notari, l'an M. CCC. XXX, à VI de abril, senhada per LXX.

17 décembre 1321. [17] Item, una carta de la clausa del testamen de Arman Arman, bastier, en la qual laysset à la confrayria, can bastira hospital, XX sols per una ves sen plus, receupuda per mestre Johan del Prat, notari, facha l'an M. CCC. XXI, à XVII de decembre, senhada per LXXI.

27 mars 1360 v. s. [18] Item, una letra de obligacion de L floris que devon cossols à la confrayria, dada l'an M. CCC. LX, à XXVII de mars, senhada per LXXIX.

Son en la caysseta.

**(F<sup>o</sup> 83 r<sup>o</sup>). Carta de la institutio de la confrayria.**

[19] Item, la carta de la institucion de la confrayria, receupuda per mestre Peyre de Barri, l'an M. CCC. XXI, e à XXIII de jul, senhada per LXXII.

23 février 1327 v. s. [20] Item, una carta com la mayo de la confrayria paga per aquo que a, al cossolat de *Nemze*, receupuda per maestre Pons Bargat, notari, facha l'an M. CCC. XXVII, à XXIII de fevrier, senhada per LXXIII.

9 décembre 1345. [21] Item, una letra de aquo meseys, donada per los senhos cossols de *Nemze* e segelada de lur segel comu, facha l'an M. CCC. XLV, à IX de decembre, senhada per LXXIII.

Mai 1347. [22] Item, una letra real segela am cera vert, donada sobre lo creyssemen que fon fag en la mayo de l'*Espital Vielh* fondut, dada l'an M. CCC. XLVII, del mes de may, senhada per LXXV.

2 décembre 1340, 11 octobre 1341. [23] Item, doas outras letras reals donadas [sobre] lo dig creyssamen, de las quals se fa mensio en las outras, una dada l'an M. CCC. XL, à II de decembre, senha LXXVI. l'autra es dada l'an M. CCC. XLI, à XI de octobre, senhada per LXXVII.

(F<sup>o</sup> 83 v<sup>o</sup>). 2 mars 1343 v. s. [24] Item, una letra dada per mossen Peyre de la Palu, senescal (1), per la qual los recotos e los confrayres se podon ajustar per los negocis de la confrayria, dada M. CCC. XLIII, à II de mars, senhada per LXXVIII.

7 décembre 1323. [25] Item, una letra segela, dada per mosser l'avesque de *Nemze* (2) sus l'atriamen de la sobre dicha confrayria, dada l'an M. CCC. XXIII, à VII de decembre, senhada per LXXX.

8 mars 1338 v. s. [26] Item, una carta per la qual fo aytat per los curials de la cort de *Nemz* als rectors e als confrayres que se puescon ajustar aytantas ves can se volran, facha per maestre Paul Andriéu, notari, l'an M. CCC. XXXVIII, e à VIII de mars, senhada per LXXXI.

(1) Pierre de la Palu, chevalier, seigneur de Varambon, sénéchal de Beaucaire et Nîmes de 1342 à 1345.

(2) Bertrand II de Languissel, évêque de Nîmes de 1280 à 1324.

22 mars 1343 v. s. [27] Item, una carta de la presentacion de las letras de mosser lo senescal, per las qual fon autriat als rectos e als confrayres que se puescon ajustar, receupuda per maestre Guilhem de Poget, notari, facha l'an M. CCC. XLIII, à XXII de mars, senhada per LXXXII.

25 juillet 1364. [28] Item, una carta que fon facha sus la election dels rectos que foron l'an [M. CCC.] LXIII per los rectos que eron estats l'an d'avan, receupuda per maestre Peyre Marti, l'an M. CCC. LXIII, à XXV de jul, senha[da] per LXXXIII.

Son en la caysseta.

(F<sup>o</sup> 84 r<sup>o</sup>) 16 février 1344 v. s. [29] Item, una carta de la clausa del testamen de sen Bertran Senilhac, per lo qual, entre las autras causas, layset à [la] confrayria III sestièrs de fromen censals, sus una terra pausada en *Terra Alba*, am directa senhoria. e am quarcz e condicio que la confrayria done quascun an à l'*Espital de Sant-Antthoni* (1) II sols, receuput lo dig testamen per maestre Steve Spinel, notari, l'an M. CCC. XLIII, à XVI de fevrier, senhada per LXXXIII.

1364. Foron vendutz per maestre Steve Vesian e sos companhos rectos l'an [M. CCC.] LXIII à dona Casala.

14 juin 1279. [30] Item, una reconoysensa facha per Steve Debles à dona Bernada Baudouina, de doas vinhas pausadas en *Levena*, dessus designadas à fuelh LII, receupuda per maestre Bernat Palieyra, notari, facha l'an M. CC. LXXVIII, à XIII de jun, senhada per LXXXVI.

24 juillet 1357. [31] Item, una reconoysensa facha per messier Jaume de Cabanas, de I claus de oliviès pausat al *Sementèri de Sant Cezari*, desobre designada à fueylli XLI, receupuda per maistre Peyre del Serre, notari,

(1) « L'hôpital de *Saint-Antoine de Viennois*, que diverses pièces nomment *Saint-Antoine de Méjan*, du nom du quartier où il était situé, avait été bâti près de la porte de *Garrigues*, plus tard nommée porte de *Saint-Antoine* » (Abbé Goiffon, *Les Hôpitaux à Nîmes*, p. 11).



facha l'an M. CCC. LVII, à XXIII de julh, senhada per III<sup>xxvii</sup>.

1302. [32] Item, una carta de reconoysensa facha per Raymona, filha de Pons de Amis et Bernat Besossa, marit siéu, de I ostal pauzat en *Nemze*, en la *Serclariè Vilha*, sot lo cens de X sols, receupuda per maistre Steve Guiraudel, notari, l'an M. CCC. II, senhada dessus per III<sup>xxviii</sup>.

Ten o ara Selatin Fores, et a reconogut aysi quant apar dessus à fuelhs LXXIX et XL.

(F<sup>o</sup> 84 v<sup>o</sup>). [33] Item, I<sup>a</sup> carta de vendicion facha per Sibienda, filha de Peyre Coltollier, molher de Berthomiéu Sperandiéu, e per lo dich Berthomiéu à Raynaut de la Roza, de la directa senhorie, conselh e lauzime, etc., et III sols tornes censals, so es assaber sobre I<sup>a</sup> vinha de Bernat Fornier, pauzada à *Polveireyras*, prop de la gleya, XXI deniers.

8 juin 1330. Item, et sobre I<sup>a</sup> outra vinha de Steve Galhart, aqui meteys, XXI deniers. Item, et sobre una vinha et herm contigues de Peyronela, pausada à *Morre Porcin*, autramens lo *Val del Tortor*, VI deniers. Receupuda per maistre Pons Barjat, notari, l'an M. CCC. XXX, à VIII de jung, senhada per dessus per III<sup>xxix</sup>.

25 juillet 1364. [34] Item, una carta de la institution facha per M. Steve Vesian et sos companhons rectors, de M. R. Rog et sos companhons en novels rectors per l'an que era à venir, receupuda per M. P. Martin, notari, l'an M. CCC. LXIII, à XXV de julh, senhada III<sup>xxxv</sup>.

8 mai 1353. [35] Item, I<sup>a</sup> carta de accapte donat à Johan Engilrant et sa molher, de I ostal pausat, am casal e cort, en la carriera de la *Tripariè*, retenguda directa senhorie et XL sols de tornes, et devon lo bastier, receupuda per M. P. Martin l'an M. CCC. LIII, à VIII jorn de may, senhada per III<sup>xxxvi</sup>.

1365. Item, receup lo dich notari carta de reconoysensa del dich ostal dels dichz molher et marit l'an LXV.

(F<sup>o</sup> 85 v<sup>o</sup>). 13 janvier 1352 v. s. [36] Item, I<sup>a</sup> carta de reconoycensa facha per Bausile Durant, laoraire de *Nemze*, de I<sup>a</sup> vinhada pausada al *Tortor*, am cens de VI deniès, receupuda per M. P. Martin l'an M. CCC. LII, à XIII de jenoier, senhada per IIII<sup>xx</sup>XVII.

28 janvier 1352 v. s. [37] Item, I<sup>a</sup> outra facha per Jaume Garcin, laoraire, de I<sup>a</sup> vinha pausada en la *demariè de Sant Cesari*, en lo luoc apelat *Pipiels*, am cens de XII deniers, receupuda per lo dich notari lo dich an à XXVIII de jenoier, senhada per IIII<sup>xx</sup>XVIII.

10 décembre 1357. [38] Item, I<sup>a</sup> carta de reconoicensa facha per Steve Uvernat, de I<sup>a</sup> vinha pausada en la *demariè de Venrargues*, en lo luoc apelat *Al Mas d'en Mayne*, am cens de 1 sestier d'ordi, receupuda per lo dich notari l'an LVII, à X jorn de decembre, senhada per IIII<sup>xx</sup>XIX.

1365. Item, receup lo dich notari carta de novela reconoissensa d'aquel meteis, l'an LXV.

(F<sup>o</sup> 85 v<sup>o</sup>). 25 août 1364. [39] Item, I<sup>a</sup> outra carta de reconoicensa facha per Peyre dal Mas Sobeiran, laoraire, habitador de *Nemse*, de I<sup>a</sup> vinha pausada en la *demariè de Cayssargues*, en la *Val de na Ponsa*, am cens [de] IIII sols VI deniers, receupuda per lo dich notari l'an M. CCC. LXIII, à XXV d'aost, senhada per C.

Item, compret aquel meteys I<sup>a</sup> outra vinha contigua am cela dessus, la qual fa de cens autres IIII s. VI d.

1365. Et reconoc l'an LXV. Receup la carta lo dich notari.

23 avril 1353. [40] Item, I<sup>a</sup> carta de reconoicensa facha per G. de la Sala, entramens Dalmas, laoraire de *Nemse*, de II vinhas pausadas à *Corbessac*, en *Valauria*, am cens I sestier ordi, receupuda per lo dich notari l'an M. CCC. LIII, à XXIII d'abril, senhada per C.I.

23 juillet 1354. [41] Item, I<sup>a</sup> carta de reconoicensa facha per Cecolin Scatissa, de I<sup>a</sup> vinha pausa[da] à *Corbessac*. el luoc appellat *Relhan*, am cens II s. VI d., receupuda per lo dich notari l'an LIIII, à XXIII de julh, senhada per C. II.

22 décembre 1352. [42] Item, I<sup>a</sup> carta de reconoissensa facha per G. Mercier, laoraire de *Nemse*, de I<sup>a</sup> vinha pausada à *Corbessac*, el luoc appellat *Al camin de Polls*, am cens de I sestier ordi, receupuda per lo dich notari l'an M. CCC. LII, à XXII de decembre, senhada per C. III.

(F<sup>o</sup> 86 ro). 24 février 1352 v. s. [43] Item, I<sup>a</sup> outra carta de reconoissensa facha per Guilhelma Columbieyra, de *Nemse*, molher de Bertran Molesan, de I claus pausat en la *demariè de Sant Cesari*, el luoc apelat *Megauria*, am pension cascun an I cartal oli, receupuda per lo dich notari l'an dessus dich, à XXIII de fevrier, senhada per C. IIII.

24 février 1352 v. s., 3 avril 1362 v. s. [44] Item, III outras cartas de reconoiscensa facha[s], I<sup>a</sup> per Johana Brenguieyra l'an LII, à III de novembre, outra per Johan Amian, coma tutor de Cecilia, filha de Johan Amian, l'an dessus dich, à XXIII de fevrier, outra per R. Vidal, laoraire de *Nemse*, l'an LXII, à III d'abril, de I<sup>a</sup> terra pausada à *las Arcas*, am cens I sestier ordi, receupudas per [lo] dich notari, senhadas per C. V.

15 mars 1360 v. s. [45] Item, lo testament de Thomas Barrat, en lo qual fes hereticers los rectors de la confrairie, receuput per M. P. Gile l'an M. CCC. LX, à XV jorn de mars, senhat per C. VI.

De lo heretage de Thomas Barrat. 22 mars 1362 v. s. [46] Item, I<sup>a</sup> carta de sentencia donada en la cort de mossen lo senescal de *Nemse* sus lo debat que era sus lo prenement de la pocession de l'heretage del dich Thomas, entre la confrairie d'una part, et la molher del dich Thomas et Bernat Sayssat, d'autra. Receupuda per M. Johan Moriau, notari, l'an M. CCC. LXII, à XXII de mars, senhada per C. VII.

23 novembre 1363, 18 octobre 1364. [47] Item, I<sup>a</sup> carta de la compra de cens de C. sols censals, am directa senhorie, que fasiè l'ostal de Thomas Barrat à Bernat Saissa, et carta aqui meteis de quitansa del pres, receupudas, la

compra, l'an LXIII, à XXIII de novembre, e la quitansa l'an LXVIII, à XVIII d'octobre, per M. P. Martin, senhadas per C. VIII.

(F<sup>o</sup> 86 v<sup>o</sup>). Del dich heretage. 17 juillet 1364. [48] Item, I<sup>a</sup> carta de reconoyssensa facha per Benesecha Cartona, molher del dich Thomas, de la part del dessus dich ostal que tenc assa vida, am cens IIII livras per an, receupuda per lo dich notari l'an M. CCC. LXVIII, XVII de julh, senhada par C. IX.

9 novembre 1346. [49] Item, lo testament de dona Francesca Baudoina, molher de sen Bertran Audemar, per lo qual fes hereticira la comfrairie en la mitat dessorz bens, receuput par M. Steve Spinel l'an M. CCC. XLVI, à IX jorn de novembre, C. X.

De l'eretage de sen Bertran Audemar et sa molher. 16 avril 1348. [50] Item, II cartas parelhas del testament del dich sen Bertran Audemar, en lo qual fes hereticira la confrairie, receuput per lo dich notari l'an M. CCC. XLVIII, à XVI d'abril, senhat par C. XI.

9 janvier 1352 v. s. [51] Item, I<sup>a</sup> carta de quitansa facha per Johana Hugona, de *las Laissas*, à cla fachas per los dessus dichz molher et marit, receupuda per M. P. Martin l'an LII, à IX de jenoier, senhada per C. XII.

[52] Item, la carta de l'eventari dels bens del dich lo sen Bertran, designat et senhat dessus à fuelh IIII<sup>XXI</sup>, senhat per LXII.

F<sup>o</sup> 87 r<sup>o</sup>). 13 septembre 1366. [53] Anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> LX sexto et XIII die mensis septembris, dicti Raymundus Boneti, Eustachius Chapuscii, P. Salvatoris, anni(s) preteriti rectores, reddiderunt domino Johanni de Veteri Castaneto, R. Cayroli, P. Folcardi et P. Martini, nunc rectoribus dicte confratrie, C. et XII instrumenta que receperant in inventarium.

[54] Item, dicta die, reddiderunt, ultra predicta instrumenta, septem instrumenta signata(s), unum signo de

C. XIII, in quo contine[n]tur recognitiones tres de *Mandolio*.

[55] Item, in alia pelle continentur IIII<sup>or</sup> recognitiones sensuum de *Mandolio*, signate signo desuper C. XIII.

20 avril 1376. L'an M. CCC. LXXVI, à XX d'abril, mosen Johan Castanet e Berthomiéu Carle e G. Fressac e Bernat Imbert, alias Bocarut, feron grossir (1) las cartas que se ensequon, receupudas per maistre P. Martin, notari :

[56] P<sup>o</sup> La carta de l'acapte d'una vinha que es à *Sant Cezari*, donat à Biatris de Vaquieyras, molher de J. Mounier, sotz lo sens de mieja cana d'oli, senhada par C. XV.

[57] Item, una carta d'acapte d'un claus herm que es à la *Boyssieyra de Sant Cezari*, donat à Johan Mounier sotz lo sens de mieja cana d'oli, senhada per C. XVI.

[58] Item, una carta d'acapte d'un herm que es en *Pueg Lambert*, près de *Valarneda*, donat à Berthomiéu Raynier sotz lo sens de II s. VI d., senhada per C. XVII.

[VI]

(F<sup>o</sup> 89 r<sup>o</sup>). **Ayso son las possessions de sen Bertran Audemar, contengudas en l'enventari que fon fag de sos bens.**

[1] Premieyramens una terra pausada al *Cami Plan*, que se confronta am lo cami e am la traverssa.

[2] Item, una terra pausada en luoc apelat los *Cosses*, que se confronta am la terra dels heres de Raymon de Codols e am la terra de Duran Treseyminas.

(F<sup>o</sup> 89 v<sup>o</sup>). [3] Item, una terra pausada als *Arquets*, con-

(1) Grossoyer.

frontada am la terra de Sileta Rossa e am lo *cami de Belcayre*.

[4] Item, una terra am vinha contiguas, pausada al *Cabanis*, que es confrontada am la vinha dels heres de maestre Duran Audemar, e am la terra de Bernat Concayrac.

[5] Item, la mitat de I hostel per non partit, pausat en la *Frucharria de Nemze* (1), que se confronta am lo hostel del[s] heres de Bernat Sesson, e am l'ostal dels enfans de maestre Raymon de San Paul, pelicier.

(F<sup>o</sup> 90 r<sup>o</sup>) [6] Item, una taula de masel pausada el *Masel de Nemze* (2), que es confrontada am l'ostal dels heres de Raymon Pontes.

[7] Item, una vinha pausada à *Porta Canssier* (3), que se confronta am lo claus del here de maestre Peyre del Barri, e am la vinha de na Sperandieva.

[8] Item, I hostel pausat en *Nemze*, e la *carrieyra de mossen Bertran de Languyssel* (4), que es confrontat am l'ostal del[s] heres de maestre Duran Audemar e am l'ostal de Guilhelmeta Vedela.

(1) La fruiterie de Nimes, le marché aux fruits et légumes. C'était une rue.

(2) La boucherie de Nimes, le marché aux viandes.

(3) La *Porte Cancière* était sur l'emplacement d'une porte romaine située entre le *Podium Ferrarium* et le *Podium Crematum*, sur le chemin allant chez les Gabales et les Arvernes, au nord de la ville. M. François Germer-Durand (*Enceintes successives de Nimes*, p. 21), pense que son nom vient probablement de son mode de fermeture, une herse en fer ou treillis, *cancer*, *cancellus*.

(4) L'évêque Bertrand II de Languissel était né à Nimes. Il y mourut après 44 ans d'épiscopat et en odeur de sainteté. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait désigné par le nom de cet important personnage la rue où se trouvait sa maison paternelle.

[VII]

(F<sup>o</sup> 90 v<sup>o</sup>). **Trobon se mays las possessions que se segon(s), en lo eretage d'en sen Bertran quan de dona Fransesqua, sa molher.**

[1] Premieyramen, una vinha pausada prop *San Laurens* (1), que es confrontada am la terra de Pons Arnaut, e am la carreyra, e am la terra de Raymon Cavarrocas.

[2] Item, una terra en partida avinhada, pausada à *Porta Cansieyra*, que es confrontada am lo claus de Peyre Felis, e am doas carreyras, e am los clauses de la molher de Johan de Changes.

F<sup>o</sup> 91 r<sup>o</sup>). [3] Item, una terra en partida avinhada, pausada al *cami de Alès* (2), que es confrontada am lo dig cami, e am lo claus de Ogaron, e am lo claus de Chaubauda, e am lo claus de la molher de Bernat Fabre.

[4] Item, una vinha pausada en *Granhac*, confrontada am la carreyra, e am la vinha de Guilhem Andriéu, e am la terra de Johan de Gajans, e am la terra de Peyre Maurel, e am la vinha de Peyre Marc.

[5] Item, una vinha pausada à *Polilhac*, confrontada am la terra de Bernat Fevabregol, e am la vinha de Guilhem Gili, e am la carreyra.

F<sup>o</sup> 91 v<sup>o</sup>. [6] Item, una terra pausada à *Posilhac*, confrontada am la vinha de Bernat Cavalier, e am la vinha de Bernat Barnoin, e am la carreyra.

[7] Item, una terra en partida avinhada, pausada à la

(1) L'ancienne église Saint-Laurent se trouvait au Champ-de-Mars, non loin de l'emplacement du boulevard de la République, vers le débouché de la rue Emile Jamais.

(2) Le chemin d'Alais suivait la rue Porte-d'Alais actuelle et passait sous la Porte Cancière.

*Foni de Levena*, d'autramen las *Carsses*, confrontada am lo cami de *Monpeyllier*, e am la carrieyra que va à la dicha *Font de Levena*, e am Adrian de Romigueyras, e am la vinha de Andriéu Raynaut per sa molher.

[VIII]

[**Inventaire mobilier**].

(Fo 96 r<sup>o</sup>). 9 décembre 1374. Anno Domini millesimo tricesimo septuagesimo quarto et nona die mensis decembris, fuit factum inventarium seu repertorium per Raymundum Cayrol, P. Salvatoris et P. Penati, basterium, nunc rectores domus et confratrie Sancti Jacobi que fit in *Nemauso*, de bonis dicte domus et confratrie, in quibus bonis invenerunt res que sequuntur.

[1] Et primo, tres caxias fuste (1), bonas et sufficientes.

[2] Item, unum scrineum depictum (2), bonum et pulcrum.

[3] Item, II longas tabulas ad comedendum.

[4] Item, I tabulam cum pecollis (3) non multum longam.

[5] Item, IIII bancos.

[6] Item, I tabularium sive dressatorium fuste, ad standum in aula.

[7] Item, III<sup>or</sup> taulayronos. (4)

[8] Item, XXVII linteamina (5) nova, bona et sufficientia.

[9] Item, de aliis linteaminibus competentibus LXXIII<sup>a</sup> de bonis et integris.

[10] Item, VII mapas (6) longas, bonas et sufficientes.

(1) Caisses de bois.

(2) Coffre peint.

(3) Avec ses pieds.

(4) Comme *tabularium* et *dressatorium*, dressoirs.

(5) Draps de lit.

(6) Nappes.



- [11] Item, quatuor longerias (1) bonas et sufficientes.  
[12] Item, I cohopertorium (2) rubeum.  
[13] Item, I cohopertorium de virido.  
[14] Item, XII cohopertoria tam bona quam debilia,  
tam de blanco (3) quam de aliis coloribus.  
[15] Item, I aliud cohopertorium de cirico.  
[16] Item, XXXVIII lodices (4) tam bonos quam debiles.  
[17] Item, II vanoas, (5) unam magnam et aliam compe-  
tentem.  
[18] Item, XXXIII pulvinaria (6) cum pluma, tam bona  
quam debilia.  
[19] Item, II traylisses (7) debiles.  
[20] Item, II barracanas bonas listadas (8).  
[21] Item, XXV culcstras (9) cum pluma, tam bonas  
quam debiles.  
[22] Item, XIII<sup>um</sup> palhasseas, plenas paleis (10).  
[23] Item, XIII<sup>um</sup> lectos incordatos de fusta (11).  
[24] Item, I caxiam longam parvam, in qua ponuntur  
brandones (12).  
[25] Item, I barbudam (13).  
[26] Item, I tapit.  
[27] Item, I cacabum (14).  
[28] Item, I payrolam (15).  
[29] Item, I anellum ferreum ad januam aptum

- (1) Serviettes.  
(2) Courte pointe.  
(3) Blanc.  
(4) Couvertures de lit.  
(5) Vannes, courtes-pointes, couvertures de parade.  
(6) Oreillers.  
(7) Treillis, espèce de grosse toile.  
(8) Pièces de bouracan avec bordure.  
(9) Matelas.  
(10) Paillasses pleines de paille.  
(11) Lits de corde ou de sangle avec chassis de bois.  
(12) Cierges.  
(13) Masque.  
(14) Marmite.  
(15) Chaudron.

- [30] Item, III veros (1) de ferro, cum una бага de ferro.  
[31] Item, tres crocibolos (2) de ferro.  
[32] Item, I ressam (3).  
[33] Item, II cassas de cupro (4).  
(F<sup>o</sup> 96 v<sup>o</sup>). [34] Item, I sartaginem perforatam (5).  
[35] Item, I ayssetam (6) de ferro.  
[36] Item, V bordonos qui portantur ad vigiliam sancti Jacobi.  
[37] Item, I pilam ad tenendum oleum, tenentem circa unum sestarium.  
[38] Item, III ollas magnas.  
[39] Item, I morterium cum uno trissono (7).  
[40] Item, I ferratum cum una polieja.  
[41] Item, I cremalhum de ferro cum quibusdam cremalheriis de ferro.  
[42] Item, I ceponem (8) magnum cum clave ad ponendum in janua.  
[43] Item, I squillam (9) ad notificandum mortuos.  
[44] Item, I banderiam (10) magnam cum virga (11) in qua ponitur banderia.  
[45] Item, III balandrals de cirico (12) qui portantur per rectores.  
[46] Item, alium balandral qui ponatur supra mortuos.  
[47] Item, II penons de cirico qui ponuntur in trompis.  
[48] Item, I berretam bedelli (13).

(1) Verrous.

(2) Lampes.

(3) Scie.

(4) Casseroles de cuivre.

(5) Poêle percée de trous.

(6) Erminette.

(7) Pilon.

(8) Serrure en bois.

(9) Sonnette.

(10) Bannière.

(11) Haste, hampe.

(12) Manteaux de soie.

(13) Bonnet de bedeau.

[49] Item, IIII soquetos de fusta (1).

[50] Item, I finieyram (2).

[51] Item, I laberiam (3) in qua portantur mortui.

Que omnia supra expressata dicti rectores tradiderunt in custodiam et comandam Bernardo, bedello dicte confratrie. Qui quidem Bernardus, bedellus, predicta recipiens, promisit dictis rectoribus predicta omnia supra expressata bene et fideliter custodire, et predicta omnia ex integro rustituere dictis rectoribus qui nunc sunt vel qui pro I tempore fuerint, ad requisitionem eorum et ad semossam. Acta fuerunt hec *Nemausi*, in hospicio dicte confratrie, in presentia dictorum rectorum, magistri P. Martini, notarii, et Baudilii Robaudi, clerici de Margarithis, habitatoris *Nemausi*.

[IX]

[Inventaire mobilier.]

(F<sup>o</sup> 98 r<sup>o</sup>) 22 mars 1392 v. s. Item, aiso es l'avantari que a reseuput sen Esteve Bertran, et maistri Johan Frelon, e sen Manen Pugal de Gilem, peisonier, et sen Johan Blaurat, e de Bernat Vaquairon, et de Johan Rora, so fon l'an M<sup>o</sup> e CCC. LXXXXII, à XXII de mart.

[1] Item, en la sala, I<sup>na</sup> taula e II taulairon e III ban e I dresador (4) an IIII pequol.

[2] Item mais, I<sup>na</sup> quaisa an II quàu (5) em libres e de quartas (6).

[3] Item, en la quambra (7) que ten Pons d'Anaga, I

(1) Petits sièges de bois.

(2) Filière.

(3) Cercueil, du bas latin *labellum* et du roman *labèu*.

(4) Dressoir.

(5) Caisse à deux clés.

(6) Chartes.

(7) Chambre.

escriu (1) que i a II sat plen de quartas ; e II beret vermèl (2), e I<sup>na</sup> esquila, e I<sup>na</sup> pila d'oli que ten I sestier.

[4] Item, en la segonda quanbra, II quaisas mareras (3). En la quaisa trobares VIII toalas (4) e IIII longieiras, e la bandieira, e IIII senàu, e II senàu de trompas (5), e I<sup>na</sup> sobrevesta à metre sus los quos (6).

[5] Item mais, en la quambra metensa, V bordon e I barbuda.

[6] Item mais, en la quambra metensa, I<sup>na</sup> baraquana listada e II vanoas.

[7] Item mais, en la quambra metensa, I quobertor de seda, e I chalan (7) vert, e I chalan vermèl, e II baraquanas (8).

(F<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup>). [8] Item mais, en la quambra metensa, XII quobertor que bon e sotiéu (9), e I eiminàu dei bugat (10).

[9] Item mais, II saias (11) que la I<sup>na</sup> es sotil, e l'autra bona, e l'esquilla, e lo trabrat (12) sotil, e I sepon (13) de l'espital de foras.

[10] Item mais, XVIII lansol (14) de petit de valor e V lansol quominàu.

(1) Coffre.

(2) Bonnets rouges.

(3) Mot non trouvé. Cf. *mazeram* (X, 13).

(4) Touailles, nappes.

(5) Pennons de trompettes.

(6) Corps (des morts).

(7) Mot non trouvé.

(8) Pièces de bouracan, sorte de gros camelot.

(9) Suffisants.

(10) Récipient pour la lessive.

(11) Saies.

(12) Tarabat, crécelle.

(13) Comme *cepon*, serrure.

(14) Draps de lit.

[11] Item mais, en l'autra quambra, III liet quorden (1), e I quoise (2), e XVI quoisin (3) de pàu de valor.

[12] Item mais, XIII lansol que non valon ren.

[13] Item mais, en la quambra, I<sup>na</sup> taula an IIII pe-quol (4).

[14] Item mais trobares en l'espital VIII lieteirat (5), e VIII palasas, e VII quolses, e XI quoisin, e V lansou, e XV flasadas (6).

[15] Item mais, en l'espitàu de las donas (7), trobares IIII liet quorden, e V quolses, e II quoisin e I<sup>na</sup> flasada.

[16] Item mais, en la quambra de Bernat, II quolses, e II quoisin, e II flasadas, e VI lansol, e I trailis (8), e I ban, e I bordon petit, e I escabel (9).

(F<sup>o</sup> 99 ro). [17] Item mais, XII lansol que foron de Chapus de II Telas (10), que son sotioul.

[18] Item mais, II lansol que donet maistri Anri L'Armar-nier.

[19] Item mais, de Bernat Vinsen, per sa intrada, II lansol.

[20] Item mais, de Bertran Bernat, II lansol per sa in-trada.

[21] Item mais, I drap que s'es fat de la bande viela, forrat de vermel (11), à metre sus los quoses (12).

(1) Lits de corde ou de sangle.

(2) Coulse, espèce d'édredon.

(3) Traversins, coussins.

(4) Pieds.

(5) Literies, garnitures de lit.

(6) Couvertures de laine.

(7) L'hôpital des femmes.

(8) Treillis.

(9) Escabeau.

(10) Ce nom patronymique de Deux-Toiles a la même genèse que ceux de Trois-Emines ou de Tres-Pogèses, qu'on rencontre assez souvent dans les anciens actes du Gard.

(11) Fourré de vermeil, c'est-à-dire garni ou doublé de rouge.

(12) Corps (des morts).

[X]

[**Inventaire mobilier**]

(F<sup>o</sup> 100<sup>ro</sup>) 1<sup>er</sup> mars 1394 v. s. Sequitur inventarium factum de bonis existentibus in domo Hospitalis Beati Jacobi civitatis Nemausi, anno Domini M. CCC. LXXXXIII<sup>o</sup> et die prima mensis marcii, quo anno erant rectores venerabiles viri Bernardus Gauterii, mercator, Petrus Barioni, apothecarius, Stephanus Senilhacii, draperius, et Raymondus Bernardi, notarius.

*Et primo in aula.*

[1] Item, I mensam.

[2] Item, II taulayronos.

[3] Item, II bancos sive scana (1).

[4] Item, I tapis parvi valoris.

[5] Item, I dressador.

[6] Item, I caxiam cum duabus clavibus, in quo tenentur instrumenta.

[7] Item, unum librum in quo est vita beati Jacobi et nomina confratrum et confratrisarum, copertum de rubeo.

[8] Item, unum librum in quo est designatum instrumenta dicte confratrie et census dicte confratrie.

*In camera prima [juxta] dictam aulam inth[er]iorem.*

*In camera secunda.*

[9] Primo I caxiam pictam, in qua caxia sunt res sequentes :

[10] Item, III buretos rubeos (2).

[14] Item, II sacos borroenos (3) simplices, plenos [tam] de libris quàm instrumentorum.

(1) Pour *scamna*.

(2) Bonnets rouges.

(3) Sacs *bourrency*, de grosse toile.

[12] Item, I pilam ad tenendum oleum, tenentem circa unum sestarium.

[13] Item, I caxiam mazeram (1) in qua sunt res sequentes.

[14] Primo, VIII mapas.

[15] Item, III<sup>or</sup> longerias.

[16] Item, unum pannum ad ponendum supra corpus dictorum confratrum mortuorum, factum de bonderia vela (2).

[17] Item, unam biretam bedelli (3).

[18] Item, supertunica bocassini (4) ad ponendum super dictis corporibus cum cauquillis, parvi valoris.

[19] Item, unam bonderiam novam.

[20] Item, III tabardetos (5) priorum dicte confratrie.

[21] Item, II penos trumparum.

[22] Item, I linteamen in quo est posita bonderia.

[23] Item plus, II linteamina bona et sufficientia II<sup>arum</sup> telarum.

[24] Item, aliam caxiam magnam cum tribus sarraturis et tribus clavibus, in qua nichil est.

[25] Item, I barbudam coronatam (6).

[26] Item, I astam bonderie.

[27] Item, V<sup>o</sup> bordos.

[28] Item, I virgam bedelli (7).

(F<sup>o</sup> 100 v<sup>o</sup>) [29] Item, I lodicem listatam de virido blanco et de albo, bonam et sufficiente[m].

[30] Item, I barracanam satis competens.

[31] Item, aliam barracanam parvi valoris.

[32] Item, I copertorium rubeum lane, bonum.

[33] Item, I vanoam parvam bonam et sufficientem.

[34] Item, aliam vanoam magnam bonam et sufficientem.

(1) Mot non trouvé. Cf. *mareras* (IX, 4).

(2) Fait avec la vieille bannière.

(3) Un bonnet de bedeau.

(4) Manteau de boucassin, étoffe de coton.

(5) Tarabats ou crécelles.

(6) Masque à couronne.

(7) Une verge de bedeau.

[35] Item, I copertorium viridum signatum cum uno sparvia (1) super quod est una cauquilha.

[36] Item, I copertorium lividi coloris (2) bordatum.

[37] Item, V<sup>e</sup> copertoria lividi coloris cum armis, vocata nitras (3).

[38] Item, aliud copertorium lividi coloris cum I scuto (4) in medio.

[39] Item, I aliud copertorium lividi coloris, in quo est in medio unum ronsinum (5), parvi valoris.

[40] Item, aliud copertorium parvi valoris, cum signo rozarum (6).

[41] Item, aliud copertorium lividi coloris, vocatum bordatum.

[42] Item, aliud copertorium lividi coloris in quo est signum  $\theta$  (7).

[43] Item, aliud copertorium de cirico rubeo, folrato de terra (8) livida.

[44] Item, aliud copertorium lividi coloris vocatum bordatum magnum.

[45] Item plus, XVIII linreamina bona.

[46] Item, XLII linreamina parvi valoris.

[47] Item, I tabulam cum III<sup>er</sup> pecollis.

[48] Item, I caxiam longam ad tenendum intorcicias (9).

[49] Item, I aliam caxiam ad tenendum intorcicias, parvi valoris.

[50] Item, I squillam.

[51] Item, I tarbardum nigri, parvi valoris.

[52] Item, I ceponum cum quadam clave.

[53] Item, ferramentum ad tenendum lampistam.

[54] Item, I scaboth fuste parvum.

(1) Timbré d'un épervier.

(2) De couleur noire.

(3) Litres, bandes d'étoffe noire portant des armoiries.

(4) Ecusson.

(5) Roussin, cheval.

(6) Timbré de roses.

(7) Timbré du *thêta*,  $\theta$ , première lettre de *θάνατος*, mort.

(8) La lecture *terra* est certaine, mais n'offre guère de sens

(9) Cierges.



*In alia tertia camera*

[55] Primo X culcitras tam bonas quam debiles sine pluma.

[56] Item, I lectum cordenh.

[57] Item, XVI pulvinaria cum parva quantitate plume.

[58] Item, III<sup>er</sup> palhassas in quibus nichil est, parvi valoris.

*In alia camera supra carreriam.*

[59] Primo III<sup>er</sup> postas unus lecti (1).

[60] Item, I culcitram lineam.

[61] Item, I culcitram laneam.

[62] Item, II pulvinaria.

(F<sup>o</sup> 101 r<sup>o</sup>). [63] Item, I lodicem magnam.

[64] Item, I lectum vocatum cordenh.

[65] Item, I conserium (2) cum parum de pluma, parvi valoris.

[66] Item, I lodicem parvi valoris.

[67] Item, I cremalh.

[68] Item, aliud bancum.

*In Hospitali inferiori, in quo homines spitantur.*

[69] Item, unum traylis listatum cum barris vermelis (3).

[70] Item, IX lectos vocatos cordenhs.

[71] Item, VIII lodices competentes.

[72] Item, VIII lodices parvi valoris.

[73] Item, VIII palhassas.

[74] Item, XII pulvinaria lineam et unum laneum.

[75] Item, VII culcitre lineam.

[76] Item, I lineam.

*In Hospitali mulierum.*

[77] Primo III lectos vocatos cordenh.

[78] Item, II palhassas.

[79] Item, III culcitras parvi valoris.

[80] Item, I pulvinar laneum.

(1) Les quatre parties d'un bois de lit.

(2) Coussin.

(3) Une pièce de treillis bordée de raies rouges

(Item) *In curte dicti Hospitalis.*

[81] Item, I ambora (1) pro portando mortuos.

Anno et die predictis bona superius scripta fuerunt tradita Bernardo, bedello dicte confratrie, in custodiam per ipsum Bernardum tenenda et gubernanda. Que quidem bona fuerunt reperta in domo dicti Hospitalis per dictos rectores superius nominatos. Acta fuerunt predicta in aula dicti Hospitalis, in presentia et testimonio Raynaudi et Johannis de Roza fratrum, de *Nemauso*.

Habet penes se dictus Bernardus II lodices descripte in inventario magistri Johannis Fretoni, et etiam V° lodices que erant in debato cum dicto bedello, ut continetur in dicto inventario dicti M. Johannis Fretoni et sociorum suorum. Deo...

[XI]

**[Quittance du prieur de Saint Jacques]**

(F° 101 v°) 15 décembre 1436. Notum sit omnibus quod ego Raymundus Rabinelli, presbiter et prior *Sancti Jacobi de Porta Coperta* (2), confiteor me habuisse et realiter recepisse a rectoribus confratrie Sancti Jacobi que sit in *Nemauso*, videlicet III<sup>o</sup> libras michi debitas ratione cervissii capellanie deserviende in dicta ecclesia *Sancti Jacobi*. De quibus quatuor libris ipsos quito et de toto servissio per me impenso in dicta cappellania usque ad festum Beati Michaellis proxime preteritum, cum hoc quod ipsi remittunt et remiserunt michi omnia arayragia debita per Anthonium Coste, laboratorem de *Nemauso*. In cujus rey testimonium presentem apodixam (3) manu mea propria scripsi anno Domini M° CCCC° XXXVI° et die XV mensis decembris. Ita est. R. Rabinelli.

(1) Mot non trouvé, mais signifiant cercueil pour porter les morts, comme *laberia* (VIII, 51).

(2) L'église Saint-Jacques de la Porte-Couverte, une des sept rectories urbaines de la paroisse de la cathédrale.

(3) Quittance.

INDEX LOCORUM

- Agal (L'). II, 6.  
Agals (Als). I, 2. III, 3.  
Alès (Cami de). VII, 3.  
Arcas (Las). V, 44.  
Arquets (Als). VI, 3.  
Belagarda. III, 10.  
Belcayre (Cami de) VI, 3.  
Bertrand de Languyssel (Carrieyra de mossen). VI, 8.  
Bocaria (Portal de la). II, 13.  
Bolhargues. III, 9.  
Buffalon. I, 23.  
— (Ayga de). I, 5.  
— (Vallat de). I, 23.  
Cabanis (Al). VI, 4.  
Calmeta (Cami de la). II, 13.  
Camin Plan (Al). IV, 8. VI, 1.  
Camin Romiéu (Al). I, 18.  
Campo Mart. II, 6.  
— (Portal de). V, 1, 11.  
Canabieyras (A las). I, 13.  
Carsses (Las). VII, 7.  
Cayssargues (Demariè de). V, 39.  
Cerclaria Vilha (Carrieyra de la). V, 7, 32.  
Claus Agulhier (Al). I. 5. III, 2, 10.  
Combas. I, 26.  
Corbessac. V, 40, 41, 42.  
Correcomayres. II, 17.  
Cos (Al). II, 4.  
Cosses (Los). VI, 2.  
Espital (A l'). III, 7.  
— (Terra de l'). I, 9.  
— de Sant Anthoni. V, 29.  
— Vielh (Mayo de l'). V, 22.  
Estiren. III, 10.  
Floresssa. II, 3.  
Font Pascal. I. 4. III, 2, 10.  
Fornt (Al). I, 25.  
Frucharria de Nemze (Carrieyra de la). VI, 5.  
Granhac. II, 4. VII, 4.  
Jevolon (A l' Aygua d'en). II, 10, IV, 43.  
Joncayrolas. II, 11. IV, 34, 40.  
Laissas (Las). V, 50.  
Langayrola (Val). I, 8.  
Levena (Font de). V, 30. VII, 7.  
Lobal (Valat). IV, 38.  
Mal Ensac (Als Passes de). IV, 38.  
Mal Passet. I, 21, 24. III, 9.  
*Mandolium*. V, 53, 54.  
Manduelh. I, 1, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 20, 22, 23, 25. III, 3, 7, 9, 11, 13.  
— (Demariè de). III, 1, 2, 4, 6, 10, 12.  
— (Demariè de Sant Ginieis de). III, 13.  
Margaridas. III, 6.  
Mas del Mayne (Al). II. 16. V, 38.  
Megauria. II, 8. V, 43.  
Molm (Sot lo). I, 9.  
Monpeylier (Cami de). VII, 7.  
Morre Porcin. V, 33.  
Murs Vielhs (Los). II, 6.  
*Nemausus*. VIII. X. XI.  
Nemze. II, 2, 3, 14, 15, 16. III, 9, IV, 1, 6, 7, 8, 10, 14, 15, 16, 36, 37, 38, 40, 47. V, 1, 11, 12, 20, 21, 25, 26, 36, 39, 40, 42, 43, 44, 46. VI, 8.  
— (Caritat de). IV, 42, 47.  
— El Masel de). VI, 6.  
Nogaret. I, 1, 15. III, 3.  
Nostra Dona de la Ses de Nemze (Demaria de). IV, 38.  
Peyra Blanca. I, 3.  
Pipiels. V, 37.  
Polveireyras. V, 33.  
Polls (Al Camin de). V, 42.  
Ponsa (Val de na). V, 39.  
Porta Cansieyra. VI. 7. VII, 2.  
Posilhac. VII, 5, 6.

- Prebost (Perpresa del). IV, 5.  
Puech de Pontrelha (Al). III, 1, 6.  
Pueg Lambert (En). V, 57.  
Redessan. I, 3, 13.  
Relhan. V, 41.  
Resclausa (A la). I, 19.  
Ricochori. II, 3.  
Rieyra (La). III, 13.  
Rodelhan. III, 11.  
San Laurens VII, 1.  
*Sanctus Jacobus de Porta Co-*  
*perta*. XI.  
Sant Cezari. V, 55.  
— (Al Cementèri de). II, 9. V, 31.  
— (A la Boyssieyra de). V, 56.  
— (Deymaria de). II, 1, 8, 10. V,  
37, 43.
- (Tenement de). II, 9.  
Servia (Pont de la). II, 11.  
Servols (Als). I, 16.  
Socca d'en Bisson (A la). I, 2, 7.  
III, 1, 6.  
Tardiva. III, 4.  
Tardivier. III, 6.  
Terra Alba. V, 29.  
Tortor (Val del). V, 33, 36.  
Tres Ceros. II, 1.  
Triparia (Carrieyra de la). II, 2.  
IV, 22. V, 35.  
Valarneda. V, 57.  
Valauria. V, 40.  
Venrargues (Demaria de). II, 14,  
15, 16, 17, 18. IV, 1.

---

## INDEX PERSONARUM

---

- Agarna (Alasays). III, 9.  
Agarna (Johan). I, 18.  
Alary (Vidal), laorayre. IV, 16.  
Alasays. III, 1.  
Alausa (maistre Pons), notari.  
V, 1.  
Albarna (Pons). I, 1, 15, 23, 24,  
26.  
Alcelin (Guilhem). I, 15, 26.  
Alcelin (Johan). I, 15, 26.  
Amalric (Guilhem). I, 13, 14.  
Amalric (Jaume). I, 13, 14.  
Amalrigua (Alasays). IV, 44.  
Amian (Cecilia). V, 44.  
Amian (Johan). V, 44.  
Amis (Pons de). V, 32.  
Amis (Raymona dc). V, 32.  
Anaga (Pons d'). IX, 3.  
Anelina (Raymona). I, 9.  
Andeborgna (maestre Pons), no-  
tari. II, 4.  
Andriéu (Guilhem). I, 20. VII, 4.  
Andriéu (maestre Paul), notari.  
V, 26.
- Arman (Arman), bastier. V, 17.  
Armarnier (maistri Anric L').  
IX, 18.  
Arnaut (Raymon), coyratier,  
IV, 38.  
Arnieva (na Ermessens). II, 17.  
IV, 4.  
Astiè (Jaumus), pelisiè. II, 3.  
Astorc (Peyre). V, 8.  
Audebert (Guilhem), coyratier.  
II, 10.  
Audemar (maestre Duran). VI,  
4, 8.  
Audemar (sen Bertran). II, 11.  
IV, 39. V, 8, 9, 49, 50, 52. VI,  
VII.  
Audemat (Johan), caprier. IV, 3.  
Audi (sen Peyre), drapier. IV,  
13.  
Auidibert (Jaume). I, 8, 11, 16,  
21.  
Auidibert (Steve). I, 8, 11, 16,  
21.  
Augier (Gili). II, 3.

- Avizan (Pons). I, 4, 13, 14.  
 Ayrat (Bernat). II, 15.  
 Balbi (Bernat). I, 2, 7.  
 Barrat (Johan). II, 6.  
 Barrat (Thomas). II, 5. V, 11, 45, 46, 47, 48.  
 Barre (maistre Peyre de), notari. III, 3. IV, 12, 20, V, 3, 15, 19. VI, 7.  
 Baudoin (sen Raymon). IV, 24, 26, 39, 40, 41, 43, 44.  
 Baudouina (dona Bernada). IV, 36. V, 30.  
 Baudouina (dona Francesca). II, 11, 13. IV, 34, 35, 36, 47. V, 7, 49. VII.  
 Bargat (maistre Pons), notari. IV, 10, 23, 30. V, 16, 20, 33.  
*Barioni (Petrus), apothecarius, rector.* X.  
 Barnoin (Bernat). VII, 6.  
 Barrier (Peyre). IV, 21.  
 Belinon (Guilhem de). V, 8.  
 Berenguier (maestre Guilhem), notari. IV, 37.  
 Berenguier (Salvayre). IV, 28, 29.  
*Bernardi (Raymundus), notarius, rector.* X.  
*Bernardus, bedellus* VIII. X.  
 Bernat. IX, 16.  
 Bernat (Bertran). IX, 20.  
 Bertran (sen Esteve), rector IX.  
 Besossa (Bernat). I, 25. V, 32.  
 Besossa (Guilhem). I, 1, 7. III, 3.  
 Besossa (Johan). I, 22.  
 Besossa (Pons). I, 22.  
 Besossa (Steve). I, 1, 7. III, 3.  
 Blanc (Peyre). I, 19.  
 Blaurat (sen Johan), rector. IX.  
 Bonarie (maistre Guilhem), notari. IV, 21, 39.  
*Boneti (Raymundus), rector.* V, 53.  
 Bordic (Peyre), II, 14.  
 Borrian (Bernat). I, 19.  
 Boycela (Guilhema). I, 2.  
 Brenguicyra (Johana). V, 44.  
 Bressans (Los). I, 12.  
 Buernat (Steve), laorayre. II, 16. IV, 15.  
 Cabanas (messier Jaume de). II, 9. V, 31.  
 Calmeta (Raymon) I, 4.  
 Caors (Guilhem). II, 18. IV, 6.  
 Carle (sen Berthomiéu), rector. IV, 2, 23. V, 55.  
 Carran (maestre Raymon), notari. IV, 25.  
 Carrieyra (maistre Durant), notari. IV, 33. V, 5.  
 Cars (Peyre de), coyratier. V, 1.  
 Cartona (Benesecha). II, 5. V, 48.  
 Casala, dona. V, 29.  
 Castanet (mosen Johan), rector. V, 55.  
 Caussonilhas (Peyre de), d'atramen Milhat. II, 2. IV, 20, 21, 22.  
 Cavalier (Bernat). VII, 6.  
 Cavalier (Laurens). II, 15.  
 Cavalier (Pons), brassier. II, 15.  
 Cavarrocas (Raymon). VII, 1.  
*Cayroli (Raymundus), rector.* V, 53. VIII.  
 Chabauda. VII, 3.  
 Chabauda (Margarida). V, 14.  
 Changes (Guilhem de). IV, 36.  
 Changes (Johan de). II, 11. IV, 37. VII, 2.  
 Changes (Steve de). IV, 36.  
*Chapuscii (Eustachius), rector.* V, 53.  
 Chautarda (Guilhelma). I, 1.  
 Codols (Raymon de). VI, 2.  
 Colom (Andriéu). I, 3.  
 Coltollier (Peyre). V, 33.  
 Coltollier (Sibienda). V, 33.  
 Columba (na), tenchuricyra II, 10. IV, 43.  
 Columbiè (Bernart). II, 8.  
 Columbiè (Guilhelma). II, 8.  
 Columbier (sen Guilhem). IV, 11.  
 Columbieyra (Guilhelma). V, 43.  
 Combas (sen Bernat de). II, 2.  
 Comiac (Steve), sabbatier. IV, 8, 9.  
 Concayrac (Bernat), VI, 4.  
 Cornut (Peyre). III, 13.  
*Coste (Anthonius), laborator.* XI.

- Cros (Bernat del). II, 14.  
Daniela (Alexandria). IV, 10.  
Dauras (maestre Raymon), notari. IV, 29.  
Dayras (Guilhem). IV, 23. V, 15.  
Debles (Guiota). IV, 26.  
Delmas (Peyre). I, 4.  
Derro (Ermessens). II, 3.  
Devesa (Peyre), autramen ap-  
pellat Ners. IV, 6.  
Devesa (Rixens). IV, 5.  
Donadiéu. II, 9.  
Dos Telas (Chapus de). IX, 17.  
Durant (Bausile), laoraire. V, 36.  
Durant (maistre Guilhem), notari. IV, 18. V, 2.  
Engilian (Johan). II, 2.  
Engilrant (Johan). V, 35.  
Fabre (Bernat). VII, 3.  
Fabre (Raymon). III, 5.  
Felis (Peyre). VII, 2.  
Fevabregol (Bernat). VII, 5.  
*Folcardi (Petrus), rector.* V, 53.  
Folcran (Raymon). II, 7.  
Folcran (sen Peyre), drapier. II, 7. IV, 46.  
Fon (Johan de La), brassier. IV, 7.  
Fores (Sclatin). II, 3. IV, 30. V, 32.  
Fornier (Bernat). V, 33.  
Fornier (maistre Raymon), notari. III, 1, 2, 4, 5, 7. IV, 4. 17. V, 4.  
Francesca, molher de Johan Engilian II, 2.  
Fresol (Johan). II, 6.  
Fressac (Guilhem), rector. V, 55.  
Fréton (maistri Johan), rector. IX.  
*Fretoni (magister) Johannes, rector.* X  
Fulhaquier (Vital). II, 2.  
Gaffa (Bernat). I, 18, 19.  
Gaffa (Bertran). III, 7.  
Gafueyra (Clara). IV, 1.  
Gajans (Johan de). VII, 4.  
Gajans (Jorgi). III, 9.  
Galhart (Steve). V, 33.  
Garcin (Jaume), laoraire. V, 37.  
Garini (Steve). II, 14.  
Garnier (Steve), campdier. IV, 14.  
Garrigua (Raimona). IV, 3.  
*Gauterii (Bernardus), mercator, rector.* X.  
Gautier (maistre Steve), notari, V, 7.  
Gevolon (En Guilhem de. II, 4.  
Gili (maistre Peyre), notari. IV, 11. V, 11, 45.  
Gili (Guilhem). VII, 5.  
Girart (Fermin). III, 13.  
Girart (Peyre). III, 11, 12.  
Golfatier (Peyre). I, 24.  
Golfatina (Columba). III, 9.  
Granilhieyras (Raymon de). I, 17.  
Guilherma, molher de mossen Guilhem Turquet. IV, 22.  
Guirart (Jaume). I, 8, 12, 20.  
Guirart (Johan). I, 8.  
Guirart (mossen Peyre). III, 12.  
Guirauda, molher de Andriéu Vidal. V, 15.  
Guiraudel (maestre Jacme), notari. IV, 31. V, 12.  
Guiraudelli (maistre Steve), notari. IV, 24, 40, 45. V, 32.  
Hugona (Johana). V, 51.  
Imbert (Bernat), aliàs Bocarut, rector, I, 2, 7. V, 55.  
Jorda (Steve), coyratier. II, 11. IV, 34.  
Jovi (maistre Pons), notari. IV, 14.  
Jugessa (Alasays). IV, 1.  
Languyssel (mossen Bertran de). VI, 8.  
Lengonha (maistre Peyre), notari. IV, 26.  
Ligier (Hugo). I, 10.  
Macache (Bauducho). II, 10. IV, 42.  
Mandueth (sen Bertrand de). III, 8.  
Mandueth (sen Peyre de) III, 8.  
Marc (Peyre). VII, 4.  
Marion (Johan), laorayre. IV, 16.

- Marita. II, 12. III, 4.  
 Marsal (Guilhem), peyrier. IV, 39.  
 Martin (maistre Peyre), notari. II, 2, 9. III, 10. IV, 8, 9, 13, 15, 16, 27, 32, 34. V, 28, 34, 35, 36, 47, 51, 55.  
*Martini (Petrus), notarius, rector.* V, 53. VIII.  
 Mas (Fiesca del). III, 2.  
 Mas (Jaume del), III, 2.  
 Mas (Peyre del). III, 2.  
 Mas Sobeiran (Peyre del), laoraire. V, 39.  
 Maurel (Peyre). VII, 4.  
 Mauresargues (maistre Guilhem), notari. III, 8.  
 Mayonils (Peyre de), laorayre. IV, 31.  
 Mege (Peyre) V, 8.  
 Mercadier (maistre Guiraut), notari. III, 9.  
 Mercier (Guilhem), laoraire. V, 42.  
 Merle (maestre Peyre), notari. V, 13.  
 Milhat, II, 2.  
 Molesan (Bertran), laoraire. II, 8. V, 43.  
 Monferrier (messier Berenguier de). IV, 34.  
 Montelh (Bertran de), aliàs Juge. IV, 1.  
 Moriau (maistre Johan), notari. V, 46.  
 Mosat (Pons). II, 18.  
 Mounier (Johan), aliàs Garrel, brassier. II, 9. V, 56, 57.  
 Nemze (Guilhelma de). II, 6. V, 4.  
 Nemze (Johan de), drapier. IV, 27.  
 Nemze (Steve de). V, 4.  
 Nissa (maistre Abat). II, 1.  
 Ogaron. VII, 3.  
 Olivier (Johan). I, 25.  
 Olivier (Peyre). II, 14, 17, 18.  
 Olivier (Pons). I, 25.  
 Pabre (Bernat). V, 2.  
 Pallhol (Miquel), d'autramen Clerge. IV, 27, 28
- Palieyra (maestre Bernat), notari. V, 30.  
 Palissa (Bernat). IV, 32.  
 Palu (mossen Peyre de La), senescal. V, 24.  
 Parat (Bertran). II, 1.  
 Pelhier (Raymon). IV, 34, 35.  
 Pelicier (maestre Peyre), notari. IV, 43, 44.  
 Pellicier (Johan), laorayre. II, 16.  
 Penas (Steve), II, 17, 18.  
*Penati (Petrus), basterius, rector.* VIII.  
 Perrin (Steve), drapier. II, 7.  
 Peyronela. V, 33.  
 Pichon (maistre Jaume), notari. V, 8, 10.  
 Plancheta (maistre Miquel de), notari. III, 11.  
 Poget (maestre Guilhem de), notari. V, 27.  
 Pons (Gile). I, 10  
 Pons (Jaume). I, 25.  
 Pontes (Raymon). VI, 6.  
 Portal (Guilhem). sabbatier. II, 16.  
 Pos (Peyre del), laorayre. II, 14. IV, 3, 4.  
 Prat (maestre Johan del), notari. IV, 36. V, 17.  
 Pugal de Gilem (sen Manen), peisonier, rector. IX.  
*Rabinelli (Raymundus), presbiter et prior Sancti Jacobi.* XI.  
 Rascas (Guiraut). d'autramen appellat Bodon. IV, 12.  
 Raymon (Steve). I, 22.  
 Raymona (Dolse). I, 9.  
 Raynaut (Andriéu), VII, 7.  
 Raynier (Berthomiéu). V, 58.  
 Raynoart (Jaume). II, 8.  
 Razols (Janere). IV, 10.  
 Razols (maistre Thibaut), notari. IV, 1, 3.  
 Riou (Peyre de). I, 17.  
 Ripert (Duran). laorayre. II, 4.  
 Revella (Belissens). I, 16.  
 Revella (Rixens). I, 11  
*Robaudi (Baudilius), clericus.* VIII.

- Robert (Bernat). I. 21.  
Robert (Bertran). I. 21.  
Robert (Guilhem). I, 5, 6, 9, 23.  
Robert (maistre Peyre), notari.  
V, 9.  
Rodelhan (Johan). I, 24.  
Rog (mossen Raymon), rector.  
V, 34.  
Rogier (Peyre). II. 1. IV, 17.  
Romiguieryas (Adrian de). VII,  
7.  
Rora (Johan), rector. IX.  
Ros (maistre Raymon), notari.  
III, 6.  
Rossa (Sileta) VI, 3.  
Rossel (Johan), fustier. IV, 38.  
Roza (*Johannes de*). X.  
Roza (*Raynaudus de*). X.  
Roza (Raynaut de La). V, 33.  
Sala (Guilhem de La), entramens  
Dalmas, laoraire. IV,  
13. V, 40.  
Salas (Johan), d'autramen appelle  
Peytavi Bayssayre. V, 12,  
13.  
*Salvatoris (Petrus)*, rector. V,  
53. VIII.  
San Paul (maestre Raymon), pe-  
licier. VI, 5.  
Sayssa (Bernat). II, 5. V, 46, 47.  
Scatissa (Cecolin). V, 41.  
Scuian (Pons). III, 5. IV, 33.  
Senilhac (sen Bertran). II, 12.  
V, 29.  
*Senilhacii (Stephanus)*, *drape-  
rius*, rector. X.  
Senilhagua (Marita). V, 16.  
Serre (maistre Peyre del), no-  
tari. II, 9. IV, 38. V, 31.  
Sesson (Bernat), VI, 5.  
Signan (Pons de), lo vielh, al-  
berguier. II, 6.  
Sinhan (Guilhem de). V, 2.  
Solar (Pons), II, 1.  
Sperandiéu (Berthomiéu). V, 33.  
Sperandiéu (Peyre). II, 15, 17.  
Sperandieva (na). VI, 7.  
Spinel (maistre Steve), notari.  
IV, 13, 28, 46, 47. V, 14, 29,  
49.  
Steve (Bernat). I, 25.  
Steve (Guilhem), II, 11.  
Steve (Pons). I, 25.  
Symon (Bertran), borrelhier. II,  
1. IV, 17. V, 8.  
Teyssier (mestre Guiraut), no-  
tari. II, 13.  
Teyssieyras (noble Brenguier  
de). III, 12.  
Torres (Pascal). III, 10.  
Treparda (Brenguieyra). I, 13,  
14. III, 1, 4, 6.  
Tres Eyminas (messier Duran).  
II, 4. VI, 2.  
Turquet (maistre Guilhem), no-  
tari. IV, 22.  
Uvernat (Steve). V, 38.  
Vaqueiron (Bernat), rector. IX.  
Vaqueyras (Biatris de). V, 56.  
Vedela (Guilhelmeta). VI, 8.  
Velayga (Johan). I, 3.  
Vellayc (Johan de). I, 11, 16.  
*Veteri Castaneto (dominus Jo-  
hannes de)*, rector. V, 53.  
Vesian (mossen Steve), rector.  
V, 29, 34.  
Vezia (Raymon). IV, 40.  
Vidal (Andriéu), l'encantayre.  
V, 15.  
Vidal (Raymon). V, 44.  
Vigilia (Guilhem). II, 10.  
Vilar (Peyre del), apelat Bor-  
gonho. IV, 24.  
Vinhall (Daudé). III, 12.  
Vinsen (Bernat). IX, 19.  
Vivaressa (Agnès). I, 12, 20.
-



# LES GARRIGUES DE NIMES

## LEUR CONSTITUTION GÉOLOGIQUE

ET LE

BASSIN D'ALIMENTATION DE « LA FONTAINE »

par M. A. TORCAPEL.

membre non-résidant.

---

### I. — Aspect général et étendue des Garrigues.

A l'ouest et au nord de la ville de Nimes, se développe un vaste amphithéâtre de collines dont les hauteurs du Puech-d'Autel, celles de Courbessac et du mont Cavalier forment les extrémités, tandis qu'au centre s'élève la masse sombre du mont d'Haussez, couvert de pins et de cèdres, d'où émergent, dominant le paysage, les ruines imposantes de la Tour Magne. Cet ensemble, vu à distance, forme un horizon des plus pittoresques, sur lequel se détachent les flèches élégantes et les hauts édifices de la cité némausienne.

Cette suite de collines constitue le versant, la bordure méridionale d'un vaste plateau, en très grande partie inculte, qu'il faut traverser, sur une longueur de plus de douze kilomètres, lorsqu'on se rend en voiture de Nimes à Uzès : c'est le plateau des Garrigues.

On sait que le terme de *Garrigues* s'applique, dans le Midi, à ces landes arides et pierreuses dont le sol, généralement formé de roches calcaires, est souvent à nu ou à

peine recouvert d'une végétation aussi rare que rabougric, dans laquelle domine, surtout, le chêne kermès (*Quercus coccifera*). Sur les points les mieux exposés, là où un peu de terre végétale a pu s'amasser dans les crevasses des roches, se montrent en outre des chênes verts (*Quercus ilex*), quelques pins, des térébinthes, des arbousiers, des buis ; le thym, la lavande, les genêts, les bruyères, les cistes apparaissent çà et là, embaumant l'air de leurs parfums.

Tels sont bien les caractères des garrigues nimoises.

Dans le voisinage de la ville, les pentes des coteaux ont été défrichées, à grand'peine, et les pierres extraites du sol, en quantités énormes, ont été employées à construire ces innombrables murs de clôture, à former ces *clapiers* qui entourent les moindres champs d'oliviers ou de vigne. C'est là que tout bon nimois tient à avoir son *mazet* : campagnes pour la plupart bien modestes, grillées par le soleil, auxquelles on n'accède que par des chemins rocailleux, souvent à peine praticables, mais qui n'en font pas moins la joie et l'orgueil de leurs propriétaires, et dont un de nos collègues nous chantait si spirituellement, naguère, tous les charmes intimes (1).

A distance de la ville, la garrigue est inculte et déserte, n'offrant aux regards qu'un sol aride et pierreux. Les maisons qu'on y rencontre de loin en loin sont des bergeries ; quelques bas fonds, où il y a de la terre végétale, sont seuls cultivés.

Le paysage est donc loin d'être riant. Il n'est cependant pas sans caractère, surtout quand on s'élève sur les points culminants et qu'on peut embrasser le réseau des vallons et des gorges que les eaux torrentielles ont creusé à la surface du plateau, ou dominer les vallées qui le circonscrivent. On découvre en outre, de ces points, un horizon immense, et je ne saurais me dispenser de signaler à

(1) R. Février : *Mon Mazet* : Mémoires de l'Académie de Nîmes, XVI, p. 427.

l'attention des touristes, le panorama véritablement grandiose et trop peu connu dont on jouit, par un beau jour, du sommet des Capitelles, situé à 4 kilomètres au nord de Nîmes et à 207 mètres d'altitude.

De ce point, la vue s'étend, au nord, jusqu'à la Lozère et aux montagnes granitiques de l'Ardèche ; à l'est, s'élève la cime majestueuse du mont Ventoux ; les chaînes urgoniennes du Luberon, celle des Alpines, découpent l'horizon de leurs masses rocheuses ; au midi, on aperçoit la Camargue dans laquelle le Rhône trace un sillon argenté, tandis qu'à droite, la ligne brillante des étangs et la mer plus sombre, ferment l'horizon ; à l'ouest, enfin, se dressent l'aiguille hardie du pic Saint-Loup et le massif abrupt de la Séranne, constitués tous deux par les calcaires massifs du Jurassique supérieur ; puis, à droite, la cime granitique de l'Espérou et le sommet schisteux de l'Aigoual, complètent ce gigantesque circuit. Plus près de nous, s'étagent, sur divers plans, des cimes moins altières parmi lesquelles on reconnaît : le bois des Lens, le Serre de Bouquet, formés de calcaires urgoniens ; les petits pitons qui dominent le Rhône entre Comps et Beaucaire ; les collines subapennines de la Costière, au pied desquelles s'étale la plaine verdoyante parcourue par le Vistre. Enfin, au premier plan, se profilent, sur l'azur éclatant du ciel, les crêtes des collines nîmoises, avec leurs tours, leurs pavillons, leurs murs pittoresquement groupés au milieu des cyprès, des grands pins qui émergent çà et là, nous offrant l'image d'un paysage d'Orient. Il n'y manque, comme l'a dit Emilien Frossard, que le « dattier protecteur » pour transporter le spectateur sur le sol de la Syrie(1).

Le plateau des Garrigues n'est pas limité aux environs immédiats de Nîmes. Il forme une bande allongée qui s'étend, dans la direction du sud-ouest au nord-est, entre Sommières et Remoulins. c'est-à-dire entre la vallée du

(1) Em. Frossard. — *Nîmes et ses environs à 20 lieues à la ronde*, 1834. I p. 44.

Vidourle et celle du Gardon, sur une longueur de 40 kilomètres et une largeur moyenne de treize. Les villes de Sommières, Dions, Collias, Remoulins, Nîmes, Uchaud et Aigues-Vives marquent les points principaux de son vaste périmètre.

Son altitude peu élevée est remarquablement uniforme ; elle atteint, au maximum, 220 mètres au nord de Cabrières.

Les eaux pluviales y ont creusé de nombreux vallons, dont les principaux sont ceux de Saint-Bonnet, de Cabrières, du mas de Seynes et surtout le creux de la Vaunage, vaste dépression presque circulaire, autrefois si renommée pour ses vignobles, et qui reprendra bientôt, il faut l'espérer, son ancienne prospérité, grâce aux efforts de nos habiles viticulteurs. Citons encore le vallon de Vaquyroles, que longe la route de Sauve et d'où viennent, suivant nous, comme on le verra plus loin, les eaux qui alimentent la Fontaine de Nîmes.

## II. — Constitution géologique du plateau.

### 1. — NATURE DES COUCHES DONT IL EST FORMÉ.

D'après sa faible altitude et la monotonie de son aspect, on pourrait supposer que le plateau des Garrigues n'offre au géologue qu'un très médiocre intérêt. Les fossiles y sont des plus rares et il semble, au premier abord, impossible d'établir des subdivisions dans les couches géologiques, si uniformes d'aspect, qui le constituent, ni d'y reconnaître aucun de ces mouvements orogéniques qui, dans d'autres régions, ont eu pour résultat le soulèvement des montagnes. Une étude plus attentive, commencée il y a déjà de longues années (1) et que les explorations que je viens d'effectuer pour le Service de la Carte

(1) Voir nos études sur l'*Urgonien du Languedoc*, Revue des sciences naturelles de Montpellier, 1882 à 1885.

géologique détaillée de la France, m'ont permis de compléter, m'a conduit à des résultats tout différents.

Elle m'a révélé d'abord l'existence, dans la constitution du plateau, d'une suite de couches très variées, offrant, dans leur succession, la série complète des étages actuellement reconnus dans le terrain néocomien, au dessus du Berriasien ; j'ai pu établir, ensuite, le mode tectonique suivant lequel ces divers étages et leurs subdivisions concourent à la formation du plateau, et montrer, enfin, que ces couches ont subi, dans le cours des temps géologiques, des mouvements très accentués et beaucoup plus compliqués qu'on ne pourrait le croire au premier coup d'œil. Je ne voudrais pas entrer ici dans les détails par trop techniques que comportent mes observations. On pourra les trouver dans un travail qui vient de paraître dans le *Bulletin du service de la carte géologique de France* (1). Je me bornerai donc à donner le résumé de la constitution géologique du plateau des Garrigues et j'exposerai ensuite, d'une façon spéciale, les conséquences qui en découlent, au point de vue du régime des eaux souterraines et de la détermination du bassin d'alimentation de la *Fontaine* de Nîmes. Je limiterai, d'ailleurs, cet exposé à la partie du plateau la plus voisine de cette ville.

Sauf quelques lambeaux de terrain lacustre éocène, et les dépôts d'alluvions quaternaires qui se sont accumulés dans les bas fonds, le plateau des Garrigues est entièrement constitué par le terrain néocomien, ainsi qu'Emilicn Dumas l'a établi de longue date. Toutefois, ce savant géologue n'a donné que des indications très sommaires sur la structure géologique ou, comme on dit aujourd'hui, la tectonique, de ce plateau et sa carte géologique du Gard ne comporte qu'une seule teinte pour l'ensemble du terrain néocomien.

Ce terrain est essentiellement formé de calcaires, de marnes et de calcaires marneux. Il comprend dans le

(1) *Le plateau infra-crétacé des environs de Nîmes*, par M. A. Torcapel, Paris, Baudry, 1894.

Languedoc et la Provence quatre étages, savoir : à la base le *Berriasien*, puis le *Valanginien*, l'*Hauterivien* et, enfin, au sommet, l'*Urgonien*.

**Berriasien.**— Le Berriasien comprend des calcaires dont le type est à Berrias (Ardèche) et qui contiennent les *Ammonites occitanicus*, *Boissieri*, *Malbosi* (1), etc. Ils recouvrent le Jurassique supérieur en stratification concordante et forment, tout le long du pied des Cévennes, une bande à peu près continue. Nous n'avons pas à en parler plus longuement ici, attendu qu'ils n'affleurent pas dans la région de notre plateau.

**Valanginien** (V). — Les calcaires de Berrias sont compactes dans leurs bancs inférieurs, mais ils deviennent assez promptement marneux ; des marnes s'intercalent entre leurs bancs et finissent bientôt par prédominer. Enfin les couches calcaires disparaissent complètement et il ne reste plus que des marnes argileuses, grises ou bleues, schistoïdes : ce sont les *marnes Valanginiennes*.

On y trouve le *Belemnites latus* et les *Ammonites neo-comiensis*, *Grasi*, *Astieri*, etc. Elles forment une zone que l'on trouve très développée à Ganges, dans la vallée de l'Ardèche, à Chomérac. Dans nos environs elle constitue le fond de la Vaunage et le bas des pentes qui l'entourent, mais elles y sont très pauvres en fossiles. Leur épaisseur visible est de 100 mètres environ. Elles n'affleurent sur aucun autre point du plateau (2).

**Hauterivien** (II). — L'Hauterivien est très développé dans les environs de Nîmes. Il comprend trois assises distinctes :

1° *Marnes et calcaires marneux à Ammonites cryptoceras* (H'). — Au sommet des marnes valanginiennes, on voit s'intercaler des bancs de calcaires marneux qui deviennent de plus en plus rapprochés ; bientôt se présente une longue alternance de marnes et de calcaires marneux

(1) Nous n'indiquons, pour chaque étage, que les fossiles les plus caractéristiques.

(2) Voir la carte et les coupes géologiques, planches I et II.

bleus ou gris terne, noduleux, qui se succèdent régulièrement par bancs de 0<sup>m</sup>, 20 à 0<sup>m</sup>, 30.

Cette zone, dont l'épaisseur peut atteindre 70 mètres, affleure dans la partie moyenne des pentes de l'amphithéâtre de la Vaunage. On la trouve encore le long de la route d'Uzès, près du mas de Calvas, et elle forme les terres cultivées du quartier de la Rouvière, près des Capitelles.

Outre l'*Amm. cryptoceras*, on y trouve les *Belemnites pistilliiformis* et *bipartitus*.

2° *Calcaires compactes à Ammonites radiatus* (II<sup>2</sup>). — Les calcaires de l'assise précédente deviennent, dans le haut, de plus en plus compactes. Enfin apparaissent des bancs rocheux de couleur gris-jaunâtre, séparés par des lits ondulés caractéristiques, qui contiennent les *Amm. radiatus*, *Leopoldi*, *Astieri*, *clypeiformis*, *subfimbriatus*.

Ces calcaires ont une épaisseur de 150 mètres le long des crêtes nord et sud de la Vaunage (carrières de Calvisson. Caveirac). Ils affleurent également, avec une épaisseur moindre, aux environs de Nîmes, mais ils sont le plus souvent cachés par les cultures ou les clapiers. Dans la carrière Martin (kil. 2 de la route d'Uzès), ils sont siliceux et exploités pour la fabrication de la chaux hydraulique. — On les retrouve près de Courbessac.

3° *Calcaires et marnes à Crioceras Duvali* (II<sup>3</sup>). — Au-dessus des calcaires rocheux précédents, on trouve une longue série de calcaires durs, foncés, présentant dans la cassure des points scintillants. Ils sont en bancs irréguliers, séparés par des couches de marne grise ou jaune, souvent argileuse, d'épaisseur très variable. La stratification est discontinue, le calcaire passant aux marnes et les marnes au calcaire, dans le prolongement des mêmes bancs. Par suite de cette structure, cette assise, dont l'épaisseur n'est pas inférieure à 200 mètres, joue un rôle très spécial dans le régime des eaux souterraines.

Outre le *Crioceras Duvali*, elle contient les *Ammonites Astieri*, *subfimbriatus*, l'*Ostrea Couloni* et l'*Echinospa-tagus cordiformis* (*Toxaster complanatus*).

Cette assise est très développée au nord et à l'ouest de

Nîmes ; elle a fourni la plupart des pierres qui ont servi à édifier les innombrables murs qui séparent les propriétés.

Plus loin, vers l'ouest, elle devient jaunâtre et très marneuse et forme la vaste plaine de Saint-Pierre de Vaquières.

**Urgonien.** — L'étage urgonien, tel que l'a établi d'Orbigny, comprend les couches de Barrême à céphalopodes et les couches coralligènes d'Orgon. Notre région présente à la fois les deux facies, en sorte que l'Urgonien du Languedoc comprend trois assises distinctes, ainsi que je l'ai établi en 1882, savoir :

1° *Calcaires à Ammonites cruasensis* (C). — Calcaires rocheux à gros bancs réguliers, gris-bleu dans les bancs inférieurs, jaune-clair ou blanchâtres dans la partie supérieure où ils se délitent souvent en plaquettes. Ils sont souvent subcristallins et renferment de nombreux rognons de silex.

Cette assise que j'ai désignée sous le nom de *Cruasien*, parce qu'elle affleure à Cruas (Ardèche), où elle est exploitée pour la fabrication de la chaux hydraulique, est largement représentée aux environs de Nîmes. Elle constitue le rocher de la Fontaine, le mont Duplan, le mont Cavalier, la base du Puech-d'Autel, la colline de Saint-Cézaire.

C'est dans ces calcaires que sont ouvertes les carrières de la route d'Alais, de la colline des Moulins à vent, du mont Cavalier, etc., qui fournissent la pierre dite *Roquemaiillère*. Leur puissance peut être évaluée à 150 mètres. On y trouve le *Nautilus plicatus*, les *Ammonites cruasensis*, *pachysoma*, *fallax*, le *Crioceras Emerici* et la *Nemausina neocomiensis*.

2° *Marnes et calcaires à Ammonites difficilis* (B). — Système puissant de marnes grises ou jaunâtres, alternant irrégulièrement avec des calcaires plus ou moins marneux, noduleux, gris ou jaunâtres, qu'on peut observer, surtout, le long de la route d'Uzès, dans la traversée du Champ de tir de Massillan. Sur certains points, comme à Uchaud, Vergèze et surtout à Barutel, les calcaires deviennent



blanchâtres, massifs et donnent de belles pierres de taille, d'où le nom de *Barutélien* que j'ai donné à cette assise.

Les carrières de Barutel ont fourni la plupart des pierres de taille des monuments anciens de Nîmes.

Les principaux fossiles que renferme cette assise sont : *Belemnites fusiformis*, *Amm. difficilis*, *Amm. Fabrei*, *Panopœa Prevosti*, *Ostrea aquila*, *Echinospatagus Ricordeaui*, *Pygaulus Desmoulinsi*.

3° *Calcaire à Chama* (D). — Cette assise à laquelle j'ai donné le nom de *Donzérien* parce que, dans son prolongement vers le nord, elle constitue l'étroit défilé que le Rhône s'est creusé entre Viviers et Donzère, est formée d'un calcaire compacte, blanc ou jaune clair, cristallin, très rocheux et, le plus souvent, à très gros bancs. C'est dans ce calcaire que le Gardon a creusé les gorges abruptes dans lesquelles il coule entre Dions et Remoulins. Il forme aussi le revers oriental de la chaîne du bois des Lens d'où on tire de belles pierres de taille.

Cette assise qui n'existe que le long de la limite nord du plateau renferme, outre le *Chama ammonia* et autres chamacées, de nombreux polypiers qui montrent qu'elle doit son origine aux coraux constructeurs de récifs. Son épaisseur n'est pas inférieure à 500 mètres.

Ici se termine la série des strates secondaires qui constituent notre plateau.

Pour trouver des couches plus récentes, il faut descendre dans la vallée du Gardon, où on commence à rencontrer les dépôts aptiens, près du pont Saint-Nicolas.

Quant aux dépôts tertiaires et quaternaires, ils ne sont représentés, à la surface du plateau, que par quelques lambeaux sur lesquels il est inutile d'insister ici.

Je résume, dans le tableau suivant, les divers étages et subdivisions du terrain néocomien que je viens de décrire.

| ÉTAGES                                      | ZONES<br>ou<br>sous-étages.    | CARACTÈRES<br>DISTINCTIFS.                                                                        | ÉPAISSEURS<br>approximatives. |
|---------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| URGONNIEN<br>d'Orb.                         | Donzérien<br>(D)               | Calcaires blancs rocheux<br>coralligènes ( <i>Chama<br/>ammonia</i> ), nombreux<br>polypiers..... | 500 <sup>m</sup>              |
|                                             | Barutélien<br>(B)              | Marnes et calcaires jau-<br>nâtres à <i>Ammonites<br/>difficilis</i> .....                        | 320                           |
|                                             | Cruasien<br>(C)                | Calcaires rocheux clairs<br>à <i>Ammonites cruas-<br/>sensis</i> .....                            | 150                           |
| HAUTERIVIEN<br>(H)                          | supérieur<br>(H <sup>1</sup> ) | Calcaires marneux et<br>marnes à <i>Crioceras<br/>Duvali</i> .....                                | 200                           |
|                                             | moyen<br>(H <sup>2</sup> )     | Calcaire compacte gris-<br>terne à <i>Ammonites<br/>radiatus</i> .....                            | 150                           |
|                                             | inférieur<br>(H <sup>3</sup> ) | Marnes bleues et calcai-<br>res marneux à <i>Ammo-<br/>nites cryptoceras</i> .....                | 50                            |
| VALANGINIEN<br>(V)                          | *                              | Marnes grises ou bleues,<br>schistoïdes à <i>Belemnites<br/>latus</i> , visibles sur..            | 100                           |
| Puissance totale du Néocomien de Nîmes..... |                                |                                                                                                   | 1.470 <sup>m</sup>            |

## 2. — DISPOSITION TECTONIQUE DES STRATES.

Les couches que nous venons de décrire reposent les unes sur les autres en stratification concordante. Elles se sont donc empilées les unes sur les autres dans la mer néocomienne. Mais, en parcourant les Garrigues, on voit qu'il est bien rare que les couches aient gardé leur horizontalité primitive. On les trouve le plus souvent redressées, plissées en sens divers ; et, par suite de ces mouvements, on passe d'un étage géologique à l'autre sur une faible distance, souvent sans que ce passage soit accusé par un changement notable à la surface du sol ; aussi la délimitation des étages réclame-t-elle toute l'attention du géologue.

En somme, les divers étages ou sous-étages viennent affleurer à la surface du plateau, suivant des bandes plus ou moins régulières, allongées de l'est à l'ouest et disposées de telle sorte qu'en partant des points où on observe les couches les plus anciennes, et se dirigeant vers le nord ou vers le sud, on retrouve la même succession de couches, avec un plongement constant dans le sens où l'on marche (voir la carte pl. I).

Ainsi, partons du creux de la Vaunage dont le fond est formé, comme nous l'avons dit, par les marnes valanginiennes (pl. II, fig. 8). En nous dirigeant vers le nord, nous rencontrons d'abord les coteaux auxquels sont adossés les importants villages de Saint-Côme, Clarensac, Caveirac, bâtis à la limite de ces marnes et de l'Hauterivien inférieur. Gravissant ces coteaux, nous trouvons d'abord les marnes hauteriviennes, puis les calcaires hauteriviens qui en forment la crête. Toutes ces couches plongent vers le nord, avec une inclinaison moyenne de 30°. Une fois sur le plateau, nous verrons apparaître les calcaires marneux à *Crioceras Duvalli*, s'étendant, avec une inclinaison plus douce, dans toute la plaine de Saint-Pierre-de-Vaquières, jusque vers les Crottes. Près de ce dernier hameau, nous les verrons disparaître sous les calcaires cruasiens. Nous dirigeant de là vers Barutel et le mas de Thérond, nous constaterons sans peine le recouvrement du Cruasien par les marnes barutéliennes qui bientôt disparaîtront, à leur tour, sous les calcaires à *Chama* du Donzérien. près de ce dernier mas ; toutes ces couches se succèdent avec le même plongement nord.

Si maintenant, revenant à la Vaunage, nous nous dirigeons vers le sud, nous trouverons, à Langlade, la limite des marnes valanginiennes et de l'Hauterivien. Gravissant le coteau, nous verrons que sa crête est encore formée par le calcaire hauterivien. Celui-ci est d'abord presque horizontal, mais il ne tarde pas à prendre un plongement accentué vers le sud. Nous dirigeant vers Uchaud, nous observerons, comme de l'autre côté de la Vaunage : d'abord les calcaires marneux à *Crioceras Duvalli*, puis le Cruasien et le Barutélien, se recouvrant

successivement, avec un plongement sud de 20° en moyenne. Le Donzérien manque seul de ce côté pour que la série soit complète. Comme on le voit, le sens du prolongement est inverse de celui que nous avons constaté au nord de la Vaunage.

Si nous reconstituons par la pensée les couches disparues, nous voyons que cette disposition résulte d'un grand bombement anticlinal, qui a originairement affecté les strates, et qu'ainsi le creux de la Vaunage correspond à l'antique sommet d'une montagne qui n'avait pas moins de 1,500 mètres d'altitude.

Plus près de Nîmes nous retrouvons la même disposition générale, mais ici elle se complique de plusieurs plissements secondaires. Ce sont d'abord un pli anticlinal (1) avec faille qui limite au nord le vallon de Cabrières, à la jonction du Donzérien et du Barutélien (voir les coupes : pl. II, fig. 2 à 7); puis un petit pli synclinal, qui a formé dans le calcaire donzérien, le vallon de Mangeloup; un autre anticlinal très aigu qui fait apparaître les marnes hauteriviennes, près du tunnel de la Tour Magne, et qui se prolonge à l'ouest jusqu'au delà de la station de Mas-de-Ponge; un pli synclinal constitué par le calcaire cruasien et formant le vallon de Vaqueyroles; enfin un anticlinal avec fractures a disloqué l'Hauterivien, entre la route de Sauve et le Puech-d'Autel.

Malgré tous ces accidents qui compliquent singulièrement la stratigraphie des environs de Nîmes, on reconnaît facilement qu'un autre bombement général, avec mêmes pendages nord et sud, a encore ici affecté les strates. Le noyau de ce nouveau bombement était formé par les marnes hauteriviennes des mas de Calvas et de la Rouvière. Mais une partie des couches qui le formaient ont disparu et, à Nîmes déjà, on ne trouve, sur son flanc sud, ni le Barutélien, ni le Donzérien. En nous dirigeant vers l'est nous voyons ce flanc se réduire de plus en plus, le Crua-

(1) Un *pli anticlinal* est un pli en forme de toit plus ou moins aigu; un *pli synclinal* est un pli en forme de gouttière.

sien disparaissant à son tour. Plus loin, le flanc nord est lui-même entamé, aussi les couches plongent-elles toutes au nord à partir de Courbessac (pl. II. fig. 1). Cet effet est le résultat d'une faille nord-est qui a tranché obliquement le dôme primitif et fait disparaître toute sa partie sud-est.

Ce dôme était d'importance à peu près égale à celui qui s'élevait au-dessus de la Vaunage et il se soudait avec lui, précisément à l'emplacement du pli de Vaqueyroles.

C'est au milieu de la période crétacée qu'on doit vraisemblablement faire remonter le soulèvement de ces dômes primitifs (1). Ils ont subi, depuis, des dénudations considérables, des oscillations et surtout une abrasion générale, qui, aux temps miocènes, les a nivelés à une altitude uniforme, en forme de plateau.

Dans la période pliocène, la mer n'a pas atteint le dessus du plateau, car on n'y trouve aucun reste des marnes et des sables subapennins. Ces dépôts n'ont fait que recouvrir les pentes du côté sud. Il en est de même des alluvions anciennes à *Elephas meridionalis* et à quartzites alpins de la plaine du Vistre, dont il n'existe aucun dépôt à la surface du plateau (2).

### **III. — Recherche du bassin d'alimentation de la Fontaine de Nîmes.**

Les questions relatives au régime des eaux souterraines constituent une des applications les plus importantes de la géologie. Dans le Midi surtout, où le moindre filet d'eau a une valeur inestimable, on est sans cesse à la

(1) Voir mon étude stratigraphique précitée.

(2) Le niveau qu'elles ont atteint est marqué par les alluvions de la Costière qui s'élèvent jusqu'à 140 mètres, près Générac, et par les alluvions contemporaines déposées, à la même altitude, par le Gardon, sur les hauteurs voisines de Dions et de la Calmette.

recherche de nouvelles sources. Or, cette recherche, si elle ne repose sur aucune donnée géologique, risque fort de n'aboutir, après beaucoup de dépenses, qu'à un résultat nul ou à peu près insignifiant. Au contraire, quand on connaît la nature et la disposition tectonique des couches qui forment le sous-sol, il est relativement facile d'en déduire la façon dont les eaux pluviales circulent dans ces couches, quelles sources elles peuvent y former, de saisir, en un mot, l'hydrographie souterraine de la région.

Maintenant que nous avons une connaissance complète de la structure géologique du plateau des Garrigues, nous sommes en mesure de procéder à cette étude ; et celle-ci présente un intérêt d'autant plus marqué qu'elle embrasse la question, si controversée, de l'origine des eaux de la *Fontaine*.

#### 1. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX SOUTERRAINES ; FORMATION DES SOURCES.

On sait que les eaux pluviales qui tombent sur un sol perméable s'y imbibent, disparaissent dans la profondeur et ne s'arrêtent, dans leur mouvement de descente, que quand elles rencontrent une couche imperméable. Elles ruissellent alors à la surface de cette couche, en filets souterrains plus ou moins importants, dirigés suivant la ligne de plus grande pente ; et, si la couche imperméable vient affleurer à la surface du sol, suivant cette pente, en quelque point situé sur leur parcours, les eaux formeront une source en ce point. Si, au contraire, la couche imperméable se relève à son affleurement et présente, par suite, une pente contraire à celle qui permettrait l'écoulement de l'eau, il n'y aura pas de source.

La couche imperméable peut encore se relever dans plusieurs sens et former une cuvette qui retiendra les eaux. Celles-ci s'y accumuleront comme dans un réservoir et y formeront une nappe souterraine que l'on pourra se proposer de rechercher au moyen de puits, ou dont

l'eau pourra s'épancher naturellement, lorsqu'elle atteindra un niveau suffisant pour se déverser par dessus le point le plus bas du bord de la cuvette ; on aura alors une source dite *de fond* qui coulera, surtout, après les grandes pluies.

On peut rattacher à ce genre de sources les écoulements temporaires qui ont lieu, après des pluies prolongées, par des crevasses (évents, *boulidous*) dans les terrains à demi perméables, même en sens inverse de l'inclinaison des strates. Ce sont les épanchements de petites nappes qui s'établissent localement, soit par suite de la présence de couches marneuses et d'une inflexion locale, soit par suite de la perméabilité imparfaite du sous-sol qui ne permet pas une descente suffisamment prompte des filets d'eau. Celle-ci reflue alors par les orifices naturels les plus voisins.

Les eaux souterraines suivant la pente d'une couche imperméable peuvent donner lieu à des sources dites *latérales*, lorsque les couches aquifères sont coupées par quelque ravin ou crevasse qui vient leur offrir une issue plus facile que celles qu'elles trouveraient souterrainement. Mais il ne se formera, dans ces conditions, que des sources peu importantes, parce que cette coupure n'attirera, en général, que les filets d'eau les plus voisins. La plus grande partie des eaux continuera à suivre la pente des strates, surtout si celle-ci est un peu prononcée. Si cependant la coupure des couches aquifères coïncide avec une inflexion synclinale, locale, de ces couches, les eaux pourront y affluer en plus grande quantité et donner lieu à des écoulements d'une certaine importance.

## 2. — APPLICATION AU PLATEAU DES GARRIGUES.

Les couches géologiques qui forment le plateau des Garrigues présentent des degrés très variables de perméabilité. Les calcaires rocheux du Donzérien (D) et du Cruasien (C), de même que tous les calcaires analogues, sont éminemment perméables. Les eaux pluviales s'y infil-

trent instantanément par les innombrables fissures et crevasses dont ils sont criblés et qu'elles agrandissent constamment par leur action mécanique ou dissolvante. (1) Aussi est-ce au pied des plateaux formés de calcaires rocheux que se trouvent les sources les plus abondantes.

Le caractère commun de ces sources dites *vaucloisiennes*, du nom de la Fontaine de Vaucluse, la plus célèbre d'entre elles et l'une des plus abondantes, est d'avoir un débit très variable. Extrêmement abondantes pendant et de suite après les pluies, elles ne donnent, en temps de sécheresse, qu'un volume d'eau bien inférieur. Ainsi la source de Vaucluse, qui débite jusqu'à 123 mètres cubes par seconde en temps de pluie, ne donne plus que 4 à 5 mètres pendant la sécheresse.

La Fontaine de Nîmes appartient au même type. Beaucoup de ces sources tarissent complètement pendant l'été.

Cette extrême variabilité tient à la grande facilité avec laquelle les eaux traversent les calcaires qui forment la couche perméable. Lorsque celle-ci est plus difficile à traverser, les eaux peuvent s'y emmagasiner en plus grande quantité ; elles s'en échappent plus lentement et on a alors des sources dont le débit est bien moins variable ou même tout à fait uniforme. C'est ce qui arrive lorsque la couche perméable est formée par des sables ou des terrains d'alluvion, ou encore par des grès, des calcaires marneux. (2)

Les calcaires barutéliens sont généralement marneux et peu perméables. Les calcaires hauteriviens sont moyen-

(1) Voir, sur l'action dissolvante des eaux pluviales, ma *Notice géologique sur le chemin de fer d'Aubenas à Prades*, Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1888.

(2) Le rapport du débit d'étiage au débit maximum de la source de Vaucluse est de 1/30<sup>e</sup>, tandis que pour la Fontaine de Nîmes ce rapport est de 1/2000<sup>e</sup> seulement. Cette grande différence provient de ce que le bassin d'alimentation de la première source est recouvert en partie par des sables, des grès, des calcaires marneux au travers desquels les eaux ne circulent que lentement, tandis qu'à Nîmes le calcaire est à nu presque partout.



nement perméables. Quant aux calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur, les couches de marne qui sont intercalées entre les bancs calcaires, surtout dans la partie supérieure, sont assez argileuses pour arrêter les eaux. Celles-ci imprègnent toutefois une assez forte épaisseur de cette assise, à cause de la discontinuité des bancs marneux. C'est donc une couche de caractère mixte qui, tout en jouant le rôle de couche imperméable, est cependant propre à emmagasiner une certaine provision d'eau.

Les marnes du Barutélien, celles de l'Hauterivien inférieur et les marnes valanginiennes constituent des couches imperméables, impénétrables aux eaux pluviales. Celles qui tombent sur ces couches s'écoulent donc à la surface du sol, suivant les lignes de plus grande pente du terrain, jusqu'au cours d'eau le plus voisin.

Cela posé, examinons ce que deviennent les eaux qui tombent sur les diverses parties du plateau des garrigues. (1)

*Montagne ou Bois de Ferron.* — Cette partie haute forme un plateau secondaire, compris entre les gorges du Gardon et le vallon de Poulx et Cabrières. Elle est formée par le calcaire à *Chama* (Donzérien) dont les couches plongent de 20°, en moyenne, vers le nord (voir la carte et les coupes n<sup>os</sup> 1 et 2). En raison de l'extrême perméabilité de ces calcaires, des cavernes et des avens dont il est criblé, les eaux pluviales s'y infiltrent instantanément et disparaissent dans les profondeurs du sol. Cependant quelques sources indiquées par la Carte d'état-major sous les noms de fontaines de Jonquerolles, du Chien, du Buis et de Guiraud, sont étagées dans les ravins situés un peu à l'est de la route d'Uzès, à des niveaux notablement supérieurs à celui du Gardon. Ces sources, ainsi que les autres fontaines analogues qui peuvent exister sur ce versant,

(1) Il est bien entendu que, dans l'exposé qui va suivre, nous ne saurions énumérer toutes les petites sources et les nombreux *bou-lidous* qui se font jour, en temps de pluie, à travers les fentes des calcaires.

sont dues à des crevasses qui facilitent la sortie latérale des eaux suivant la pente des couches, et surtout à la présence, dans ce versant, de petites couches marneuses, intercalées entre les bancs calcaires, qui arrêtent quelques filets d'eau.

Mais, pour la plus grande partie, les eaux du quartier de Ferron s'infiltront dans le sol jusqu'à ce qu'elles rencontrent les marnes barutéliennes ; et, comme celles-ci forment, sous la vallée de l'Alzon, entre Uzès et Remoulins, un fond de bateau dont le bord nord se relève sous le plateau de Saint-Maximin, il en résulte qu'il existe, sous cette vallée, un vaste réservoir dont le trop plein s'écoule par les points les plus bas de son pourtour. Or ces points bas correspondent évidemment au lit du Gardon, dont l'altitude, au pont Saint-Nicolas, n'est que de 42 mètres, et de 25 mètres seulement près du Pont-du-Gard.

Telle est l'origine des sources relativement importantes qui jaillissent, dans le lit même de la rivière, près du pont Saint-Nicolas, à la Baume, à Collias et sur d'autres points. Leur bassin d'alimentation est donc très étendu puisqu'il comprend, outre la montagne de Ferron, la partie sud du plateau de Saint-Maximin ; aussi ces sources, quelle que soit leur importance, ne débitent-elles qu'une faible partie des eaux qui tombent sur ce bassin, le reste doit s'écouler souterrainement entre Remoulins et Lafoux, en suivant le pli synclinal. Toutes prendraient même cette direction si les couches tertiaires, difficilement perméables, qui se sont déposées dans les dislocations importantes du bas de la vallée, ne leur barraient partiellement cette issue (1).

(1) E. Dumas a exprimé l'avis que l'alimentation de la source d'Eure, près d'Uzès, pouvait se faire aux dépens de la même nappe d'eau (*Statistiq. géol. du Gard*, II, page 359). Nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi. Nous croyons que cette fontaine provient d'un autre bassin. En effet, son emplacement se trouve à un niveau bien plus élevé (85 mètres) et au débouché d'un autre pli synclinal dont l'axe passe par Serviers et Vallabrix. Le flanc sud de ce pli est rompu à Uzès. C'est par cette coupure que s'échappent les eaux auxquelles il sert de réceptacle, et qui constituent la belle source que les Romains avaient conduite jusqu'à Nîmes.

La partie du plateau de Nîmes, également formée par les calcaires donzériens, qui s'étend à l'ouest des hauteurs de Ferron, entre la route d'Uzès et Dions, ne donne lieu à aucune source de quelque importance. Les eaux pluviales sont entraînées dans les profondeurs du pli synclinal de Mangeloup, et vont rejoindre la nappe du Gardon.

À l'extrémité ouest de cette région, la fontaine de Mourgue est alimentée par les eaux provenant des couches inférieures du Donzérien. Elles sortent sur les marnes barutéliennes, entamées par les érosions d'un ravin, non loin du mas de Théron.

*Vallons de Cabrières, de Poulx, du mas de Seynes et du Champ de tir.* — Ces vallons étant creusés dans les marnes barutéliennes, les eaux pluviales ne peuvent pénétrer dans le sous-sol. Elles s'écoulent à la surface du sol et viennent alimenter le Vistre et son affluent, le Canabou. Quelques filets s'arrêtent dans les terres meubles accumulées dans les bas-fonds, où on les recueille au moyen de puits.

La Font Cavalié, située au sud de Cabrières, dans le prolongement du synclinal de Mangeloup, est formée par les eaux qui se rassemblent sur ce point, en suivant la pente des strates.

Les deux fontaines de Cabrières, la source de Fontfreide, celle de Roquecourbe (demi-pouce) (1) proviennent des calcaires donzériens inférieurs, dont les eaux, arrêtées par les marnes barutéliennes, sont amenées au jour par des cassures et de petites inflexions locales des couches. Elles sont peu importantes, parce que la pente générale des couches imperméables est contraire à celle qui favoriserait l'écoulement des eaux (voir pl. III, fig. 4).

*Collines de Courbessac.* — Ces collines sont formées par le prolongement de l'anticlinal du mas de Calvas, à l'est de la route d'Uzès. Les eaux qui tombent sur le flanc nord de cet anticlinal, c'est-à-dire entre les Capitelles et

(1) Jaugeage fait en septembre 1842 par Teissier. — Voir son *Histoire des eaux de Nîmes*, t. I<sup>er</sup>, p. 547 et suiv.

Bezouze, sont entraînées dans cette direction et se perdent dans la profondeur. Aussi il n'y a point de source de ce côté, sauf les événements temporaires de la Fouze et du Fouzeron qui ne coulent qu'après des pluies abondantes. Leurs eaux proviennent des calcaires cruasiens, s'arrêtent sur les couches marneuses de l'Hauterivien supérieur, dans lesquelles elles s'infiltrèrent en partie, pour se déverser par des crevasses naturelles lorsqu'elles sont surabondantes et qu'elles atteignent, dans le sous-sol, un niveau suffisamment élevé.

Dans le centre de l'anticlinal, les marnes hauteriviennes inférieures recueillent les eaux des calcaires superposés et donnent lieu à la source de Courbessac (3 pouces), à la Font Aubarne (5 pouces) et à la source du mas de Calvas (6 pouces) (1).

Dans le flanc sud, c'est-à-dire vers le mont Cavalier, la forte pente des couches entraîne les eaux dans la profondeur et il n'y a pas de source.

*Plateau des Capitelles, bois de Mittau.* — La crête et les points culminants de ce plateau sont formés par les calcaires cruasiens, dont les couches sont inclinées vers le nord. Les eaux qui s'infiltrèrent dans ces calcaires suivent la pente des couches et se perdent, par conséquent, dans la profondeur du sol. Sur le plateau même, entre Nîmes et la Rouvière, où affleurent les calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur, les eaux arrêtées par ces calcaires, dans le petit pli synclinal qu'ils forment en ce point, donnent lieu à la source de Fontchapelle. Celles qui tombent sur les calcaires perméables de l'Hauterivien moyen s'y infiltrèrent et disparaissent dans la profondeur, en raison de la forte pente des strates. Elles ne sauraient d'ailleurs arriver dans la nappe d'eau qui alimente la Fontaine, parce que les marnes de l'anticlinal du tunnel de la Tour Magne leur barrent le passage. On ne constate, du reste, dans ce barrage, aucune solution de continuité, aucune fracture

(1) Jaugeages faits à l'étiage, en septembre 1842, par Teissier. Le pouce d'eau équivaut à un débit de 13 litres 33, *par minute*.

qui puisse faire supposer qu'il existe une communication souterraine entre les couches du bassin du Cadereau et celles du vallon de Vaqueyroles

Les eaux non absorbées, et celles qui ressortent, après les pluies, par les bouldous qui existent sur plusieurs points, vers le fond des ravins, s'écoulent donc superficiellement par le ruisseau du Cadereau d'Alais. Or ce ruisseau traverse, entre le viaduc du chemin de fer et le cimetière protestant, des calcaires cruasiens très perméables et qui sont en rapport évident avec le bassin de la Fontaine. Les eaux du ravin, en s'infiltrant dans ces calcaires, peuvent donc contribuer à l'alimentation de celle-ci.

*Vallons du mas de Théron et de Vallongue. plateau de Barutel.* — Ces deux vallons et le plateau qu'elles limitent au nord et au sud, sont constitués par les marnes et les calcaires barutéliens. Le plateau est surtout calcaire, mais ce calcaire est compacte, marneux et peu perméable; les marnes ne le sont pas du tout, en sorte que les eaux qui tombent sur cette région s'écoulent presque toutes superficiellement; elles se rendent dans le ruisseau de Braune et de là au Gardon. Les pentes sont assez fortes; par suite, l'écoulement se fait rapidement et les ravins sont presque toujours à sec. (1)

*Coteau de Piéméjean.* — Ce coteau, situé au sud de la station de Mas-de-Ponge, est formé par le prolongement de l'anticlinal du tunnel de la Tour-Magne. Les eaux qui tombent sur son flanc nord sont entraînées dans cette direction, suivant la pente des couches, dans la profondeur du sol. Celles qui tombent sur son flanc sud se rendent dans le vallon de Vaqueyroles, dont il sera question plus loin.

*Entre la route de Sauve, Saint-Cézaire et Caveirac.* — Cette région est formée, surtout, par les calcaires hauteriviens crevassés, disloqués, ondulés en divers sens et où

(1) Il existe, au mas de Servas, une petite source dont les eaux proviennent des calcaires du plateau, suivant le mode d'écoulement indiqué plus haut, pour les fontaines de Cabrières, Fontfrède, etc...

les eaux s'imbibent rapidement. Du côté nord, elles sont attirées, par la pente des couches, vers le vallon de Vaqueyroles; du côté sud, ce qui ne s'écoule pas superficiellement, par les nombreux ravins qui sillonnent cette région, ou par quelques événements temporaires, tels que le *Puits de la Dame de Bouillargues*, se perd dans la profondeur.

*Entre le hameau des Crottes et la Vaunage.* — Dans cette région, où affleurent les calcaires hauteriviens supérieurs, ceux-ci sont beaucoup plus marneux qu'aux environs de Nîmes. Ils renferment même des couches d'argile et ils deviennent propres à retenir les eaux, tout en leur servant de réceptacle, comme nous l'avons déjà dit, par suite de la discontinuité des couches de marne. Aussi, voit-on un grand nombre de sources sortir des plis du terrain près de Saint-Pierre-de-Vacquières, les Crottes, le mas Guiraud, la Barbin, etc. Ce sont ces sources qui alimentent les ruisseaux des Combes et de la Font Saint-Pierre. Le sol, moins sec, est cultivé dans le voisinage des points d'eau; cette région a, par suite, un aspect moins désolé que le reste du plateau.

Citons encore comme sortant des calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur, la belle source de Montpezat, dite Font d'Aurouze.

*Creux de la Vaunage.* — Les marnes valanginiennes constituent, comme nous l'avons dit, le fond de la Vaunage. Ce fond est donc imperméable. Les eaux de pluie qui tombent dans ce vallon, et celles qu'y amènent les ravins qui sillonnent ses versants, ne peuvent s'infiltrer dans le sous-sol. Elles s'écoulent superficiellement, alimentent le ruisseau le Rhône et s'emmagasinent, en partie, dans les terrains d'éboulis et d'alluvion qui recouvrent la marne. Aussi le Rhône est-il rarement complètement à sec, et les puits creusés dans ces alluvions rencontrent-ils l'eau à une faible profondeur.

Les marnes hauteriviennes affleurent sur tout le pourtour de ce vallon, tandis que les calcaires hauteriviens forment les crêtes. Les eaux qui traversent ces calcaires s'arrêtent sur les marnes et donnent naissance aux sources

qui alimentent les bourgs de Calvinsson, Saint-Côme, Clarenzac, Langlade, Nages, Caveirac, etc.

Cependant la pente des couches tend à écarter les eaux de la Vaunage et ne paraît pas favorable à l'écoulement de ces sources. Aussi n'est-ce pas au pied même des versants du pourtour du vallon que se trouvent leurs points d'émergence, mais bien dans les ravins qui entament ces versants, plus ou moins obliquement, et viennent ainsi couper les couches aquifères.

C'est ainsi que la belle source de Caveirac, alimentée par les eaux qui ont traversé les calcaires hauteriviens et qui s'arrêtent sur les marnes sous-jacentes, jaillit dans le ravin des Bois, à 1 kilomètre environ au nord de Caveirac, au point où ce ravin, qui entame obliquement le bord du plateau, vient rencontrer la jonction des calcaires et des marnes.

Le débit de ces sources n'est pas très important. Il est du reste en rapport avec l'étendue restreinte des massifs calcaires qui les alimentent. En revanche, leur écoulement est assez uniforme, parce que les calcaires de l'Hauterivien moyen sont en partie marneux et moins fissurés que les calcaires cruasiens; aussi laissent-ils échapper l'eau moins rapidement que ces derniers (voir pl. III, fig. 5).

*Plateau de Langlade.* — Je désigne ainsi le plateau partiel qui s'étend entre Saint-Dionisy et Langlade au nord, et entre Vergèze et Milhau au sud. Sur ce plateau, les couches ont un pendage régulier de 20° à 30° vers le sud. Par suite, toutes les eaux disparaissent dans la profondeur et on n'y trouve pas de sources sauf, dans le fond des ravins, quelques petits événements ou *boulidous* dus, pour la plupart, à des fractures locales par lesquelles les eaux souterraines s'échappent, quand elles sont surabondantes.

*Vallon de Vaqueyroles, bassin d'alimentation de la Fontaine.* — Il nous reste à parler du vallon de Vaqueyroles qui commence vers le mas de Vanel et s'étend, au nord de la route de Sauve, jusque tout près de la Fontaine. C'est là que nous allons enfin trouver une nappe d'eau souterraine, en rapport direct avec l'écoulement de la source autrefois consacrée au dieu *Nemausus*.

Ce vallon est formé, comme nous l'avons dit, par un pli synclinal des calcaires cruasiens, au milieu desquels est resté pincé un lambeau de Barutélien et qu'enveloppent les calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur. Ceux-ci affleurent au midi de la route de Sauve et forment, au nord du vallon, la colline de Piéméjean (voir la carte pl. I et les coupes 1 et 2, pl. III).

Les eaux pluviales que reçoit ce pli synclinal s'infiltrant rapidement dans les calcaires; mais elles sont bientôt arrêtées par les couches marneuses de l'Hauterivien supérieur. en sorte qu'il y a, sous ce vallon, une grande nappe aquifère qui constitue, suivant nous, le bassin d'alimentation de la Fontaine de Nîmes. Ce bassin n'est d'ailleurs pas limité à l'affleurement des calcaires cruasiens. Les calcaires supérieurs de l'Hauterivien en font également partie parce que ces calcaires étant, comme nous l'avons dit, propres à emmagasiner les eaux, les calcaires cruasiens très perméables, qui y sont enfoncés comme une sorte de coin, agissent sur eux à la façon d'un drain puissant qui en soutire les eaux peu à peu. Ainsi le volume des eaux emmagasinées se trouve notablement augmenté et, de plus, leur écoulement se maintient plus longtemps que si les calcaires cruasiens, dans lesquels les eaux filtrent très rapidement, contribuaient seuls à l'alimenter.

La belle source du domaine de Vaqueyroles (6 pouces) est un de ces écoulements qui se font jour latéralement. à travers les calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur. Celui-ci se fait à ciel ouvert. mais d'autres doivent exister souterrainement.

Voyons maintenant comment les eaux de la nappe souterraine de Vaqueyroles viennent s'écouler à Nîmes et pas ailleurs.

La coupe longitudinale donnée fig. 1, pl. III, montre qu'au mas de Vanel, les couches inférieures du Cruasien forment le fond du vallon qui est à 160 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. L'épaisseur de cette assise étant de 150 mètres, les calcaires marneux à Crioceres, formant la couche imperméable, commencent à 10 mètres environ au-dessus du même niveau. C'est donc là l'alti-



tude du fond de notre réservoir. tandis que ses bords sont sensiblement à l'altitude de 170 mètres. Mais, un peu plus à l'ouest, on voit les calcaires marneux se relever assez brusquement ; leurs couches supérieures atteignent bientôt l'altitude 160 mètres et, par conséquent, ils constituent de ce côté un barrage qui ferme toute issue aux eaux.

De là, jusque vers Nîmes, le fond du réservoir s'abaisse pour se relever ensuite, mais il reste toujours à un niveau bien inférieur à celui du déversoir de la Fontaine. Quant aux bords de la cuvette, ils se maintiennent à une altitude bien supérieure à ce même déversoir ; et ce n'est qu'au débouché du vallon dans le Cadereau d'Alais, qu'il se présente, dans les couches imperméables, une échancre par laquelle les eaux peuvent trouver un écoulement.

Ce n'est donc que du côté de Nîmes que les eaux qui se ramassent dans le synclinal du vallon de Vaqueyrols peuvent s'écouler. Si cette sorte de gouttière naturelle se prolongeait indéfiniment vers l'est, les eaux continueraient à en suivre le fond et la source de la Fontaine n'existerait pas. Mais le synclinal est tranché, au débouché du vallon, et aux abords même du gouffre, par une faille qui interrompt la continuité des couches et, contre les tranches de celles-ci, se sont déposées les marnes subapennines. Ces marnes constituent un barrage étanche que les eaux ne peuvent franchir. Elles sont donc forcées de s'élever dans les fentes et les crevasses des calcaires cruasiens, jusqu'à ce qu'elles trouvent un orifice favorable à leur écoulement au jour. C'est ainsi qu'elles atteignent le niveau du gouffre de la Fontaine qui est le point le plus bas par lequel elles puissent s'écouler, car son altitude est inférieure à celle du lit du Cadereau.

Au moment des grandes pluies, l'eau afflue par les fentes et les vides des calcaires ; le niveau de la nappe souterraine s'élève rapidement. Il se produit une charge sur les conduits d'écoulement : nous voyons alors les eaux sortir avec impétuosité et jaillir, en quelque sorte, dans le bassin de la source.

Mais les crevasses, les cavernes, les cavités souterraines qui constituent le réservoir sont bientôt vidées, ou à

peu près ; et, dans la sécheresse, celui-ci n'est plus alimenté que par les eaux contenues dans les fissures les plus fines, et par les écoulements provenant des calcaires marneux à Crioceres qui constituent, comme nous l'avons dit, l'enveloppe du réservoir.

Il doit, du reste, exister d'autres orifices d'écoulement et il doit se perdre beaucoup d'eau, par d'autres crevasses ou fissures souterraines, car le débit de la Fontaine devrait, sans cela, être plus considérable, eu égard à l'étendue du bassin qui l'alimente.

La longueur du pli de Vaqueyroles est, en effet, de 8 kilomètres et sa largeur moyenne de 1.800 mètres, ce qui donne une surface de 14.400.000 mètres carrés. La hauteur d'eau qui tombe à Nîmes étant en moyenne d'environ 0<sup>m</sup>, 60 par an, le volume d'eau qui tombe annuellement sur le bassin d'alimentation est de 8,640.000 mètres cubes. En défalquant un tiers, pour tenir compte de l'évaporation et de l'écoulement superficiel, il reste, pour la quantité d'eau qui s'infiltré dans le sol, 5,760.000 mètres cubes.

Nous n'avons pas les éléments qui seraient nécessaires pour évaluer, d'une façon précise, le débit annuel de la Fontaine, car il n'a pas jusqu'ici été fait d'observations suivies sur la hauteur des eaux à la source et le débit correspondant. (1)

On sait seulement que celui-ci varie d'un minimum de 60 pouces fontainiers, soit 13 litres, 32 par seconde (observation faite par Valz en 1822, année de sécheresse exceptionnelle) (2), à environ 12 à 20 mètres cubes par seconde, après les grandes pluies, lorsqu'elles tombent à l'ouest de

(1) Cette lacune regrettable va être comblée : sur l'initiative de la Société d'étude des sciences naturelles, la municipalité a fait placer une échelle graduée en centimètres à la source même. La hauteur des eaux étant observée tous les jours par les soins de M. Estève, notre collègue, et le débit correspondant à chaque hauteur étant facile à calculer, on pourra obtenir ainsi le débit annuel avec une grande exactitude.

(2) Le *Dictionnaire géographique de la France* de Joanne (2<sup>e</sup> édition) donne un chiffre encore plus faible : 6 litres 184.

Nîmes ; mais ces maxima exceptionnels n'ont qu'une très courte durée.

J. Tessier pense que son étiage ordinaire peut être fixé à 100 pouces, soit 22 litres 22 par seconde.

Enfin, d'après E. Dumas, la Fontaine fournirait, dans son état moyen, c'est à dire pendant une grande partie de l'année, 230 pouces, soit 51 litres 98 par seconde ; mais, ajoute l'éminent géologue de Sommières, cette quantité diminue considérablement dès le printemps ; et, après les longues chaleurs de l'été, elle se trouve réduite à 145 pouces, soit à 32 litres 32 par seconde. (1)

D'après cela, il semble que nous serons au-dessus de la réalité en évaluant à 50 litres, par seconde, le débit moyen de la Fontaine, dans son état ordinaire.

Or ce débit ne donne qu'un écoulement total de  $50 \times 86.400'' = 4.320.000$  litres ou 4.320 mètres cubes par jour, soit 1.576.800 mètres cubes par an. Même en doublant ce chiffre, pour tenir compte des débits exceptionnels qui se produisent à la suite des orages, nous serions encore bien loin des 5.760.000 mètres cubes que les pluies fournissent annuellement au bassin d'alimentation. Ainsi se confirme l'opinion générale que toute l'eau qui s'accumule dans ce bassin, ne sort pas par le gouffre de la Fontaine et qu'il doit exister d'autres issues souterraines. On sait du reste qu'il y a, sous la ville même de Nîmes, une nappe d'eau abondante dans laquelle sont établis les puits qui fournissaient autrefois, presque seuls, l'eau d'alimentation. Cette nappe ne peut être alimentée que par les écoulements secondaires et souterrains, provenant du synclinal de Vaqueyroles.

La provenance des eaux de la Fontaine est donc ainsi bien établie, croyons-nous, et notre conclusion concorde avec les observations déjà faites que ses plus forts débits se produisent, lorsqu'il a plu sur la partie du plateau située à l'ouest de Nîmes.

Quant à l'ancienne opinion qui faisait venir du Gardon

(1) E. Dumas. — *Statistique géologique du Gard.*

les eaux de la Fontaine. elle est définitivement écartée par nos coupes géologiques qui montrent qu'entre le lit de cette rivière et Nîmes, il existe un massif puissant de marnes barutéliennes formant un barrage absolument infranchissable pour les eaux souterraines de la vallée du Gardon. L'anticlinal du tunnel de la Tour Magne, où affleurent les marnes hauteriviennes, constitue un autre barrage de marnes qui s'oppose, de même, à ce que les eaux qui tombent au nord de Nîmes, arrivent dans le réservoir souterrain de la Fontaine.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les eaux provenant de cette région, et que le Cadereau d'Alais charrie en temps d'orage, peuvent cependant contribuer en partie à son alimentation. A partir du viaduc sur lequel le chemin de fer traverse la route d'Alais, ce torrent coule, en effet, sur une longueur de un kilomètre, sur les calcaires cruasiens qui sont, comme nous l'avons dit, très perméables. Il n'est donc pas douteux qu'à partir de ce point, jusqu'au pont de la route de Sauve, une partie notable de ses eaux ne s'infilte dans ces calcaires, pour se joindre à la nappe générale (1). Mais cette alimentation ne peut être que secondaire, le Cadereau étant presque toujours à sec. Il ne serait pas, cependant, sans intérêt que des observations fussent faites sur les crues de ce torrent et sur leurs relations avec les débits de la Fontaine. On pourrait ainsi établir, vraisemblablement, dans quelle proportion les eaux de son bassin contribuent à l'alimentation de celle-ci.

### 3. — RÉSUMÉ ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'HYDROLOGIE DES GARRIGUES.

En résumé, les sources auxquelles donnent naissance les eaux qui tombent sur le plateau des Garrigues sont toutes, à l'exception de la Fontaine de Nîmes et des sour-

(1) C'est à cette infiltration que nous paraît due, surtout, la couleur jaunâtre des eaux de la Fontaine après les orages, la partie supérieure du bassin du Cadereau étant très marneuse.

ces qui jaillissent dans le lit du Gardon, des sources latérales, suivant l'inclinaison des strates et se déversant, par le fait même de cette inclinaison, ou par suite de fractures ou d'inflexions locales des couches géologiques, à l'affleurement des couches imperméables. Elles se distribuent en quatre *niveaux* différents, savoir :

1° Jaillissent sur les lits marneux du Donzérien, les sources de Jonquerolles, du Chien, du Buis, de Guiraud.

2° Ont leur point d'émergence sur les marnes barutéliennes les sources de Cabrières, Fontfreide, Roquecourbe, Cavalie, Fontaine de Mourgue.

3° S'arrêtent sur les marnes de l'Hauterivien supérieur et prennent naissance dans ces couches mêmes, les sources de Vaqueyroles, Montpezat, la Barbin, du mas de Guiraud, des Crottes, des Joncs, de Saint-Pierre de Vaquières, de Fontchabelle.

4° S'arrêtent sur les marnes de l'Hauterivien inférieur les sources de Caveirac, Clarensac, Saint-Côme, Maruéjols, Calvisson, Nages, Langlade, Mas de Calvas, Courbessac, Font Aubarne.

Ces sources sont nombreuses, mais par suite de la disposition des couches géologiques elles n'ont qu'un faible débit : la plus importante de beaucoup, celle de Saint-Pierre-de-Vaquières, donne à l'étiage 25 pouces et après les pluies 240 pouces, soit 5 litres 55 et 53 litres 33 par seconde. (1)

Quant à la Fontaine de Nimes, quant aux sources de la Beaume, de Collias et autres sources jaillissant dans le lit du Gardon, ce sont des sources dites de *fond*, qui résultent du déversement des eaux surabondantes de nappes souterraines, retenues dans des réservoirs en forme de cuvettes synclinales. Pour la Fontaine de Nimes, le réservoir est formé par les calcaires cruasiens et l'enveloppe imperméable de ce réservoir est constituée par les calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur. Pour les sources du lit du Gardon, le réservoir est constitué par les calcaires donzériens, enveloppés par les marnes barutéliennes.

(1) Voir Tessier, *loc. cit.*

Enfin les écoulements temporaires de la Fouze, du Fouzeron et autres événements ou *boulidous*, que l'on observe surtout à la base des coteaux, ils proviennent de la partie surabondante des eaux qui gorgent les couches perméables et qui, ne pouvant s'infiltrer assez promptement dans la profondeur, ressortent par des crevasses locales.



Nous avons vu plus haut que le débit annuel de la Fontaine de Nîmes pouvait être évalué à environ 3 millions de mètres cubes par an. Nous pensons être au-dessus de la vérité en estimant au double de ce chiffre le débit des autres sources, ce qui donnerait 9 millions de mètres cubes pour le débit total des sources provenant des eaux pluviales tombant sur les garrigues. Il en résulte qu'une bien petite partie de ces eaux reparait sous forme de sources.

Si nous considérons, en effet, la partie du plateau où se trouvent ces sources et qui est circonscrite par un polygone dont les sommets seraient à Vergèze, Montpezat, Dions, Sanilhac et Bezouze, nous trouvons que sa surface totale est de 310 kilomètres carrés sur lesquels 64 kil. carrés, où affleurent les calcaires donzériens, et 49 kilom., où affleurent les calcaires cruasiens : total 113 kil. carrés, sont éminemment perméables ; 68 kil. carrés, formés par les marnes et les calcaires barutéliens, et 36 kil., formés par les marnes valanginiennes : total 114 kil. carrés, sont imperméables ; 93 kil. carrés, constitués par les calcaires et les marnes de l'Hauterivien, sont à demi perméables. Par suite, la quantité d'eau qui s'infiltré dans le sous-sol, en admettant qu'il tombe 0<sup>m</sup>, 60 d'eau par an et que l'évaporation soit de 0<sup>m</sup>, 20, peut s'estimer comme suit :

Les calcaires donzériens et cruasiens éminemment perméables absorbent :

113 000 000 mètr. carrés  $\times$  0<sup>m</sup>, 40 = 45.200 000 mètr. cubes.

Les calcaires et marnes hauteriviens absorbent :

93.000.000 mètr. carrés  $\times$  0<sup>m</sup>, 20 = 18.600.000 mètr. cubes.

Total de l'absorption annuelle par le sol : 63.800.000 mètres cubes

On voit par là que les sources ne rendent, tout au plus, que la sixième partie des eaux absorbées, le reste disparaît dans les profondeurs du sol.

En présence de ce résultat, on se prend à déplorer la perte d'une pareille quantité d'eau, et on se demande s'il n'y aurait pas moyen d'en recueillir au moins une partie, soit par des puits artésiens, soit au moyen de galeries de captage.

Il a été fait quelques essais de puits artésiens qui n'ont donné aucun résultat. Ils ne pouvaient en avoir parce que les couches aquifères ont un plongement trop fort pour que des réservoirs un peu étendus puissent se constituer, au sein de ces couches, à un niveau supérieur à celui des plaines environnantes. Les eaux s'enfoncent rapidement dans les profondeurs du sol. Les deux seuls réservoirs naturels qui existent, à profondeur relativement faible, sont le synclinal du vallon de Vaqueyrols et celui de la vallée de l'Alzon. Nous avons vu que les eaux qui s'y rassemblent se déversent, pour le premier par le gouffre de la Fontaine, pour le second dans le lit du Gardon. Les eaux ne sauraient s'y élever au-dessus de ces niveaux, et c'est en vain qu'on voudrait chercher à en tirer des sources jaillissantes.

Quant aux eaux qui disparaissent dans la profondeur, il faudrait des puits excessivement profonds pour rejoindre les nappes qu'elles alimentent, et ils ne sauraient donner des eaux jaillissantes.

L'exécution de galeries aurait plus de chances de succès. En poussant ces galeries à la limite des couches perméables et imperméables, on recueillerait les eaux qui ruissellent à la surface de ces dernières. Il n'est pas douteux qu'on ne puisse obtenir ainsi, sur beaucoup de points, des sources d'une certaine abondance, surtout en établissant les galeries suivant les directions où les couches présentent des inflexions synclinales. C'est généralement dans les ravins que seraient les points bas d'où il faudrait faire

partir ces galeries, car le plus souvent les couches s'infléchissent à la traversée de ces ravins.

Ceux qui entament le bord sud du plateau entre Vergèze et Milhaud seraient particulièrement favorables à l'établissement de semblables captages. Ils ont leur origine dans les calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur; plus bas ils traversent le Cruasien, puis les marnes et les calcaires barutéliens. On trouverait donc aisément, dans leurs versants, des points de départ pour les galeries de drainage. Les eaux qu'on pourrait ainsi recueillir seraient d'autant plus précieuses, que le plateau de Langlade est entièrement privé de sources. par suite de la disposition des couches géologiques qui, en forte pente vers le sud, entraînent les eaux dans la profondeur; en sorte que les habitants de Vergèze, Bernis, Uchaud, Milhaud n'ont que des puits comme moyen d'alimentation.

En dehors des eaux qui s'infiltrent en pure perte dans le sous-sol, celles qui s'écoulent par les ravins sont également perdues et ne font que ravager les terres qu'elles traversent. Il serait cependant facile d'en utiliser une bonne partie, au moins celles qui coulent sur les marnes barutéliennes. Ce terrain étant imperméable se prêterait très bien à l'exécution de réservoirs artificiels. Ainsi des barrages pourraient être établis sur divers points des vallons de Poulx, de Cabrières, du mas de Thérond, de Roquécourbe. Leur construction serait peu dispendieuse, vu la faible valeur des terrains à submerger, et parce que ces vallons se terminent généralement par des gorges étroites, permettant de les fermer par des barrages de peu de longueur.

Nous terminerons ici cet exposé des conséquences générales auxquelles conduisent nos recherches géologiques, quant à l'hydrologie du plateau des Garrigues, mais nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé le sujet. Le régime de la Fontaine, de même que celui des sources les plus importantes qui sortent de ce plateau, demanderait à être étudié de plus près; et chacune d'elles pourrait



donner lieu à une monographie analogue à la savante étude que vient de publier M. l'ingénieur en chef Dyrion sur la Fontaine de Vaucluse (1). Mais ces études approfondies, qui conduiraient peut-être à des résultats pratiques, au point de vue d'un meilleur aménagement des ressources naturelles, ne sauraient être basées que sur des observations détaillées et suivies, qui font encore complètement défaut. Nous ne pouvons donc qu'appeler sur ce point l'attention des personnes qui s'intéressent à ces questions, et qui sont en situation de faire elles-mêmes ou de prescrire des observations précises, tant sur les débits et les conditions d'écoulement des sources, que sur la répartition des chutes d'eau à la surface de nos Garrigues.

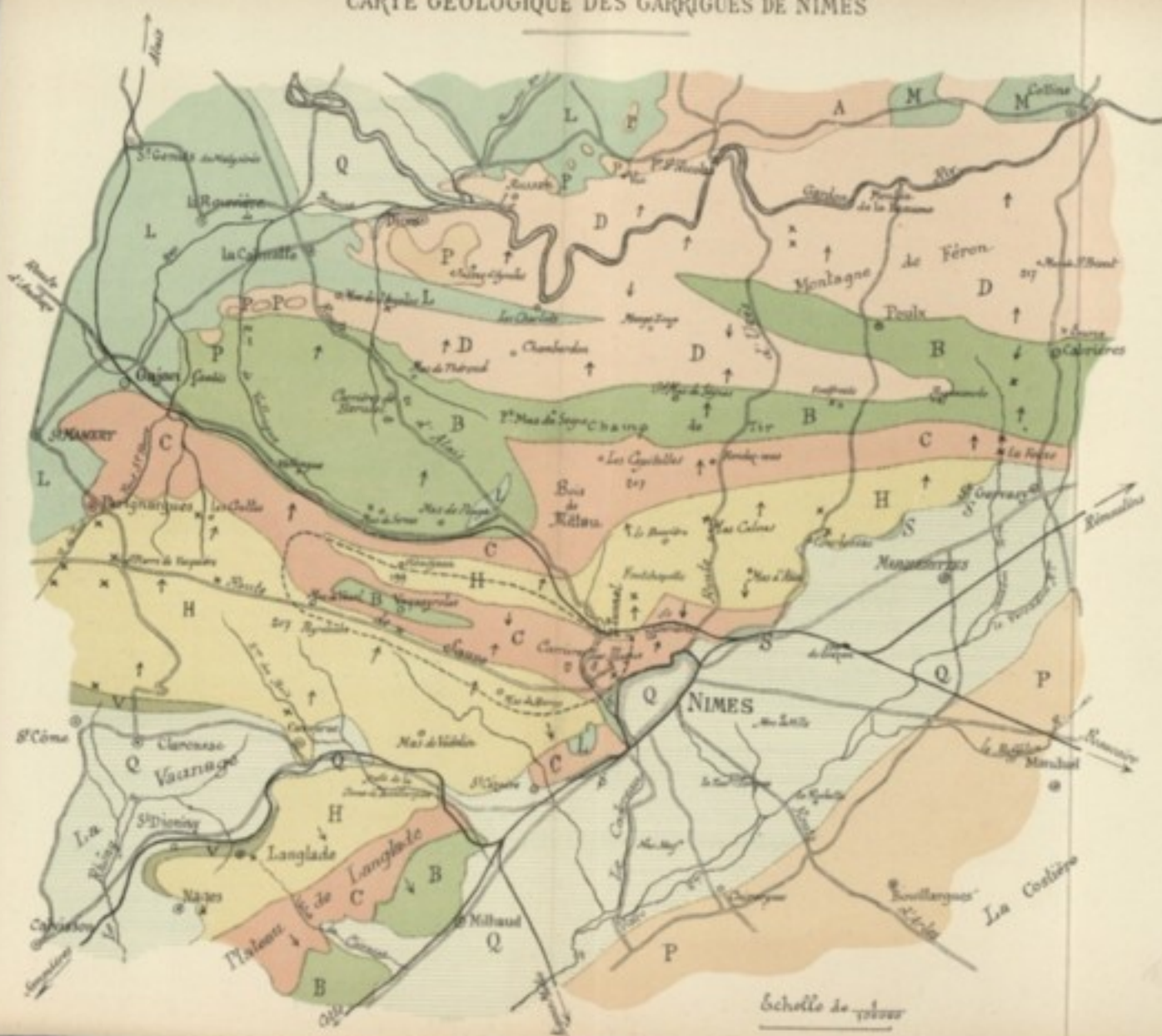
La première mesure à prendre serait d'abord l'installation de pluviomètres sur divers points du plateau. Ils permettraient d'établir la répartition des chutes d'eau et leur influence sur le débit des sources. Les points les plus favorables nous paraîtraient être Cabrières, Massillan, le bois de Mittau et Vaqueyroles. Ensuite, à chaque source de quelque importance, il faudrait établir un bassin avec déversoir, muni d'une échelle graduée, afin de pouvoir obtenir chaque jour la hauteur et le débit des eaux. En ce qui concerne la Fontaine de Nîmes, il y aurait à noter, en outre, les crues du Cadereau et la hauteur qu'elles atteignent, tant au viaduc du chemin de fer qu'au cimetière protestant. On s'assurerait ainsi de l'influence que peuvent avoir ces crues sur les débits de la Fontaine ; et s'il était démontré que cette influence a une certaine importance, il serait facile de faire quelques travaux pour faciliter, lorsqu'on le jugerait utile, l'introduction des eaux du ravin dans le réservoir souterrain et augmenter ainsi les ressources disponibles.

Avignon, 15 avril 1894.

(1) Leon Dyrion. — *Mécanisme de la Fontaine de Vaucluse*, Avignon, 1894.

# CARTE GÉOLOGIQUE DES GARRIGUES DE NIMES

Plaque I



## LÉGENDE

- Q Alluvions quaternaires
  - P Alluvions pluviales
  - S Marnes et sables (pluviales) néogènes
  - M Mollasse marine (miocène)
  - L Épaves lacustres (oligocènes)
  - A Terrain aptien
  - D Dacénien
  - B Barrolien
  - C Crétacé
  - H Mastrolien
  - V Vidaurien
- ! Pointe des couches  
 x Source
- Périmètre du bassin d'irrigation de la Vallée de Nîmes.

Echelle de 1:100,000

Fig 1 - Coupe longitudinale du vallon de Vagueyrols.  
(Bassin d'alimentation de la Fontaine)

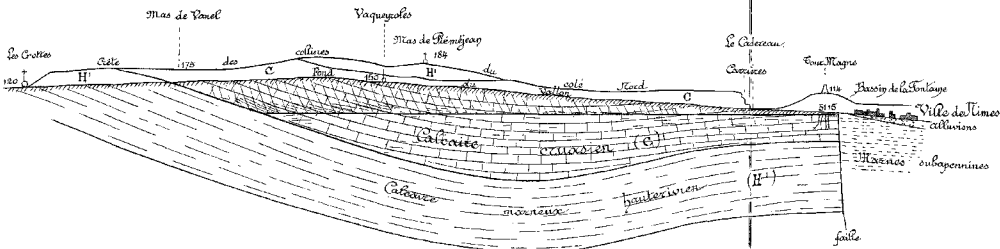


Fig 2 - Coupe transversale du vallon de Vagueyrols.

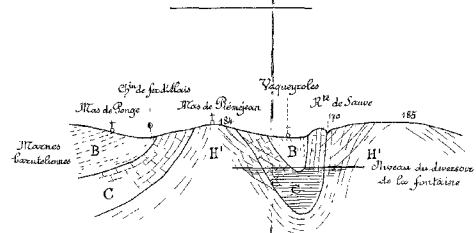
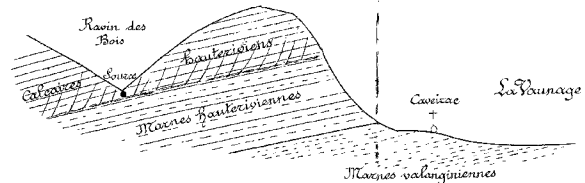
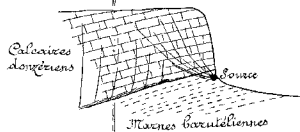
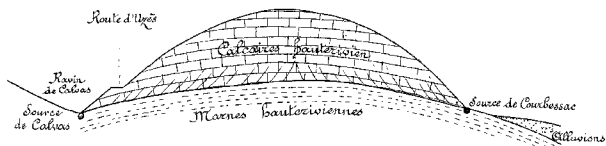
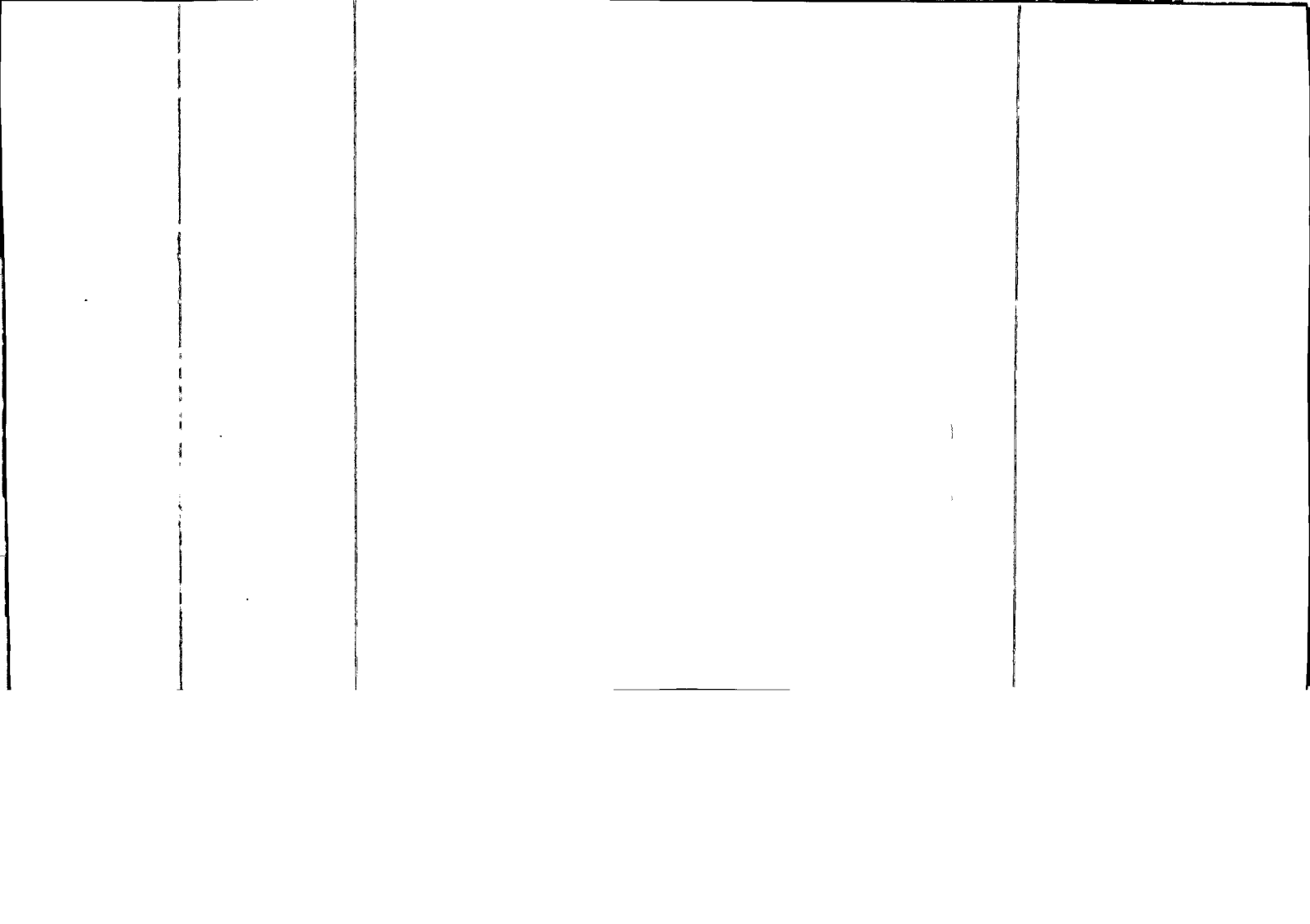


Fig 3 - Alimentation des sources de Calvas et de Courbessac.

Fig 4 - Alimentation des sources de Cabrières, Pontfreid et Roquecourbe.

Fig 5 - Alimentation de la source de Cavillac.





# JULES DUPRATO, COMPOSITEUR

(Nîmes 1827 — 1892 Paris)

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

par M. Paul CLAUZEL,

secrétaire perpétuel.

---

A propos de notre Concours de 1892, dont le programme portait : *Biographie d'un artiste, décédé, originaire du département du Gard*, je m'étonnais que nul n'eût songé ni à Poise, ni à Duprato, et que d'aucuns n'eussent tenté la lutte, proposée par nous, avec une étude sur l'une ou l'autre de ces deux illustrations nimoises. Unies par la communauté du lieu d'origine, par le rapprochement des dates de naissance, par l'identité de la carrière passionnément embrassée et brillamment parcourue, par la similitude des maux subis et du courage à les supporter, par la sympathie et l'amitié que la Providence avait ainsi créées entre elles, enfin par la presque concomitance de leur mort dans les délais de ce Concours, elles devaient, ce semble, attirer l'attention de quelques historiens. Elles en étaient bien dignes et méritaient largement l'honneur d'une notice détaillée, d'une critique intelligente, d'un juste éloge. Ce travail certainement utile aurait encore été intéressant pour le monde artiste en général, pour notre pays en particulier.

Cette conviction avait décidé l'Académie de Nîmes à proroger jusqu'en 1894 le Concours de 1892 dont le résultat avait été négatif.

Notre nouvel appel est, comme le précédent et contre toute attente, resté sans écho.

Dans notre séance publique de 1893, j'avais, à ce propos, en signalant, aux concurrents souhaités, ces deux sujets, essayé en les précisant d'en montrer l'utilité et le charme ; et j'avais, dans ce but, tenté d'en tracer une esquisse, d'en fournir un sommaire. J'avais ainsi cédé tout naturellement au plaisir de divulguer sur Ferdinand Poise quelques notes curieuses, quelques renseignements particuliers dont je devais la précieuse communication à des parents dévoués, à des amis obligeants. En même temps, je regrettais mon indigence, je proclamais ma détresse sur le compte de Duprato, dont une brève et banale biographie courait toujours à peu près identique dans les dictionnaires des contemporains. Je ne pus que me borner alors à provoquer, quant à lui, les recherches, à stimuler les érudits, les fervents de l'histoire, les jaloux de notre gloire locale.

Mal compris (c'était ma faute sans doute : je devais m'être mal expliqué !), j'ai reçu, dans un compte-rendu, bienveillant, du reste, avec des compliments trop flatteurs pour ma modeste étude sur Poise, des reproches pour mon laconisme sur Duprato. Il en est qui ont cru que j'avais volontairement laissé celui-ci dans sa réelle obscurité pour exposer celui-là dans sa clarté lumineuse.

Erreur générale ! Erreur complète !... Erreur certaine contre laquelle j'ai hâte de protester et que je veux tâcher de dissiper au plus vite. Pas n'est besoin, au premier, pour briller, du contraste produit à son profit par l'ombre du second. L'éclat véritable et très personnel de l'un peut être constaté et apprécié sans le moindre préjudice pour l'éclat de l'autre. Les rayonnements de deux flambeaux brillent concurremment sans mutuellement se nuire ; bien au contraire, leur ensemble augmente la diffusion, l'intensité, le resplendissement de la lumière.

Il n'est pas nécessaire, ni même utile, d'établir un parallèle, de faire la comparaison entre Poise et Duprato. Il suffit de les montrer successivement tels qu'ils furent et tels qu'ils doivent être vus, de les estimer à leur valeur

exacte, pour les louer fort, comme ils le méritent. Et cet éloge véridique est de nature à rendre doublement fière la ville qui leur donna à tous les deux le jour.

Tandis qu'aucun savant, aucun historien, aucun artiste, n'a encore rompu le silence sur le sujet que nous avons en vue, j'ai la bonne fortune, ayant trouvé à des sources aussi sûres que rares et discrètes quelques renseignements intimes et inédits, de pouvoir entreprendre, comme pour Poise, une notice sur Duprato. Certainement imparfaite et incomplète forcément, elle sera, non point un portrait achevé, faute de matériaux et d'habileté de main, mais une simple esquisse, ressemblante. j'espère, parce que sincère et documentée, et suffisante aussi, je le souhaite, pour fixer, en attendant mieux, la physionomie générale de l'homme et les traits principaux de l'artiste.

La famille de Duprato était peu nombreuse, exceptionnellement limitée et de bonne heure réduite (on verra pourquoi et comment). Des siens, qui pourraient conter sa vie, un seul reste à peine à qui il soit possible de s'adresser. Et encore, entrée tard dans son existence, cette personne n'a-t-elle été le témoin que des dernières années. Lui, la modestie et l'insouciance mêmes, ne parlait jamais de lui, n'écrivait rien de ses pensées ni de ses actes, ne collectionnait rien, par nonchalance naturelle ou négligence volontaire, de ce qui se disait, s'imprimait, se publiait sur son compte. Aussi combien maigre est la récolte de souvenirs et de documents qu'il est loisible de faire sur cette personnalité artistique, cependant si importante à la fois et si sympathique !

Essayons de nous en contenter. Et, puisque la Providence, comme nous l'avons remarqué, avait ainsi lié Poise et Duprato, ne laissons pas plus longtemps dans nos annales le souvenir de l'un isolé du souvenir de l'autre ; réunissons-y sans tarder davantage leur mémoire. Si q'a été pour la plupart une véritable révélation d'apprendre que Duprato était né à Nîmes (j'en fus moi-même grandement surpris, en lisant dans les journaux la nouvelle de sa mort, quoique le nom de cet éminent compositeur me fût dès longtemps familier), ce sera sans doute une vive

satisfaction pour nos compatriotes de recevoir la preuve et d'acquérir l'assurance que notre cité a le droit de s'honorer d'un pareil enfant.

I

DUPRATO (*Jules-Laurent-Anacharsis*) est né à Nîmes, le 20 août 1827. Voici la copie exacte de son acte de naissance :

« L'an 1827, et le 22 août heure de deux de l'après-  
» midi, par devant nous Charles-François-Frédéric Vidal,  
» adjoint à la mairie de Nîmes, officier public de l'état  
» civil, a comparu Monsieur Alexandre Recolin, docteur  
» en chirurgie, âgé de 60 ans, domicilié à Nîmes, section  
» sept, lequel nous a déclaré que *Césarine* DUPRATO,  
» âgée de trente ans, native de Metz, département de la  
» Moselle, non mariée, fille de *Jean-Baptiste* DUPRATO  
» et de Marie-Catherine Guiraud, est accouchée le 20 du  
» courant, à deux heures du matin, d'un enfant mâle qu'il  
» nous a présenté et auquel il a donné les noms de *Jules-*  
» *Laurent-Anacharsis*. » — Témoins : Gabriel Monier,  
taffetassier, 42 ans ; et Gilles Sipeyre, cultivateur, 44 ans,  
domiciliés à Nîmes.

J'ai tenu à donner le texte même du registre de notre état civil. C'est une réponse péremptoire à deux opinions ou affirmations erronées.

D'abord, il n'est pas contestable que Duprato soit né à Nîmes. On a révoqué en doute et même contredit ce fait, je ne sais trop pourquoi. Serait-ce pour s'exonérer de toute manifestation de reconnaissance envers une illustration locale ? La reconnaissance ne doit pas être un sentiment importun et la manifestation peut s'en produire à petits frais.

Ensuite, le nom est bien DUPRATO. On avait gratuitement supposé qu'il fut, à l'origine, plus simplement et plus banalement DUPRAT tout court, italianisé postérieurement, selon certaine mode, par celui qui le portait, jeune homme alors lancé dans le monde musical et devenu



artiste et compositeur. Non, la déclaration et la rédaction officielles, où le nom est deux fois répété, toujours avec l'O final, rectifient ces affirmations imprudentes et rétablissent la vérité.

Il est à noter et il faut regretter que l'officier de l'état civil ait pris le soin inutile de mentionner le domicile du déclarant (*section sept*) et qu'il ait négligé, malgré les prescriptions légales, d'indiquer le lieu de l'accouchement. Nous avons voulu réparer cette omission. Les renseignements les plus dignes de foi et les plus précis que nous ayons pu obtenir désignent la maison qui porte actuellement le numéro 3 de la rue des *Chassaintes* (une erreur manifeste, mais aisément explicable par la consonnance, a parfois fait écrire par des étrangers, ignorants de notre histoire locale, le mot de *Jacinthes*, au lieu du nom de *Chassaintes*) comme celle où l'enfant serait venu au monde.

L'obligation à laquelle a obéi le docteur en faisant cette déclaration de naissance dirait assez, à elle seule, même sans les précisions de l'acte, que *Jules* était un enfant naturel. Il ne reçoit que le nom de famille de sa mère, *Césarine DUPRATO*, âgée déjà de trente ans, *native de Metz*, département de la Moselle, *non mariée*. Le père est toujours resté inconnu et inconnu, entièrement ignoré du fils. Jamais, à aucune époque, il ne s'est révélé à lui, ostensiblement, effectivement inquiété de lui. Peut-être même n'a-t-il jamais été avisé de sa paternité, ne l'a-t-il pas seulement soupçonné.

Quelles étaient la profession, la situation, les ressources de la mère ? Quand, comment et pourquoi, de son pays si éloigné, était-elle venue dans le nôtre ? Est-ce par accident ou par circonstance qu'elle s'y trouvait au moment de la naissance de son fils ? Y avait-elle, au contraire, depuis un temps plus ou moins long, un domicile, une résidence, un établissement ? Toutes ces questions, et bien d'autres aussi, nous nous les sommes naturellement posées, sans que nous ayons pu, de quelque façon, malgré tout notre désir, toute notre curiosité et nos plus minutieuses ou indiscrettes investigations, les éclaircir, encore moins les résoudre.

Pauvre Jules ! Le voilà donc jeté comme d'aventure sur cette terre. sans aucun lien de famille, pour ainsi dire, puisque son père lui est toujours demeuré étranger et que sa mère ne le reconnaît même pas légalement en le mettant au monde.

Auprès de son berceau, pour sourire à ses premiers regards, en guise de fées généreuses, ou tout bonnement propices et bienveillantes, on n'aperçoit que les deux misérables ouvriers, le taffetassier et le cultivateur, témoins, devant l'officier de l'état civil, du docteur en chirurgie qui vient de le tirer du néant. Qui aurait découvert dans cette misère les promesses certaines mais à ce point dissimulées d'un si brillant avenir ? Qui aurait pu soupçonner ou croire que ce triste abandonné parviendrait un jour à illustrer son nom ?

De son premier âge, nous savons tout juste que l'enfant quitta Nîmes vers sa troisième année. Il est alors emmené par sa mère à Bordeaux, où se trouve sa grand-mère DUPRATO, née Marie-Catherine Guiraud, qui y réside passagèrement ou s'y est fixée, nous l'ignorons, avec une autre de ses filles, dont le mari est artiste dramatique.

Quelle fut l'éducation de l'enfant dans ce milieu ? Je le laisse à penser. Quant à son instruction, avec les minces ressources qu'il faut supposer à cette famille. elle fut forcément courte et sommaire.

A ses dix ans, on le trouve petit commis chez un marchand de musique, attiré là, a-t-on dit depuis, par son amour pour cet art, vraisemblablement parce que la profession de son oncle lui avait valu quelques recommandations dans le monde des théâtres et des éditeurs. En tout cas, il commence de bonne heure la lutte pour la vie. Déjà il gagne son salaire et apporte son appoint à l'entretien de la famille.

La manipulation continuelle de la musique, les conversations spéciales qui régulièrement et à peu près exclusivement se tiennent autour de lui, aidant la nature et favorisant les dispositions particulières du bambin, éveillent, activent, développent ses instincts musicaux et décident de sa vocation.

Quand plus tard il dira : « J'ai su la musique sans l'apprendre », peut-être voudra-t-il simplement faire allusion à ses débuts et donner à entendre qu'il a saisi son art insensiblement et fatalement par les oreilles et par les doigts au contact incessant des artistes et de leurs œuvres, affectant par excès de modestie de passer sous silence les précieuses richesses de son organisation naturelle, les rares facultés de sa singulière intuition et le travail intelligent et persévérant par lequel il avait fait fructifier et prospérer les dons heureux que la Providence lui avait si largement départis.

Tous ceux qui l'approchaient étaient frappés de ses aptitudes exceptionnelles. On conseillait à ses parents de l'envoyer au Conservatoire de Paris, prédisant unanimement qu'il y réussirait à merveille. On les poussait à cette détermination avec une affectueuse énergie et une vive insistance. Sa famille ne demandait qu'à favoriser ses penchants et à lui en faciliter la culture. Mais l'absence totale des moyens nécessaires pour l'adresser là et l'y entretenir, sans appui, sans secours, était ce qui s'opposait le plus à la réalisation de ce rêve et le motif péremptoire d'une résistance passivement énergique et profondément désolée à des conseils si utiles en apparence, au demeurant si flatteurs. Quant à l'y conduire, à y demeurer avec lui, c'était un projet qui semblait encore plus chimérique.

Cependant, l'oncle, vaincu par l'évidence, s'abandonnant, d'une façon irréfléchie peut-être mais bien excusable (on verra prochainement à quel point il y eut lieu de se féliciter de cette courageuse audace), aux desseins manifestes de la Providence, se résolut délibérément et décida la famille à expédier, à la garde de Dieu, le petit bonhomme dans la capitale.

Voici donc Jules lancé sur le pavé de Paris, à quatorze ans, d'après les uns, mais plus probablement, d'après les autres, à dix-sept, peut-être gamin encore ou adolescent à peine, en tout cas jeune, très jeune, n'ayant pour tout bagage que son amour pour ses parents, ses illusions, sa droiture, son abnégation, son ardeur au travail, sa foi dans l'avenir.

Après son admission au Conservatoire, qu'il obtint d'emblée au concours, il fallut qu'il songeât à s'assurer le gîte et la nourriture. Quelque modeste et frugal qu'il fût, il trouva la question difficile à résoudre. La pension promise par les siens était pour le moins aussi légère que problématique. Il calcule, il s'ingénie pour réduire même le strict nécessaire et pour entrevoir le moyen de se le procurer.

D'abord il décroche, et fort heureusement certes, si minime qu'en soit l'appointement, le pupitre de timbalier à l'Ambigu : 33 francs par mois ! Juste assez pour ne pas mourir de faim. Pour le reste, ma foi, j'ignore comment il s'arrangera.

Ce que je sais et affirme, c'est qu'il se fait remarquer dans toutes les classes qu'il fréquente et dans toutes les places qu'il occupe. Après un prix d'harmonie lestement enlevé, il suit le cours de composition de M. Leborne. Il se présente, en fin d'année scolaire, au concours de l'Institut de France, et, âgé de moins de vingt-et-un ans, à sa première épreuve, il remporte, de haute lutte, le premier grand prix de composition musicale, le prix de Rome. Le sujet donné est une cantate sur un poème de Jules La-croix, qui a pour titre *Damoclès*.

C'était en 1848. La fameuse Révolution de Février durait encore au moment du concours, c'est-à-dire au mois de juin, dont certaines sanglantes journées sont devenues sous ce nom tristement historiques. Les élèves étaient en loges, tandis que, en plein Paris, autour des barricades, l'affreuse guerre civile, au milieu des horribles convulsions de l'insurrection agonisante, livrait ses derniers et ses plus sanglants combats. Les concours se faisaient alors à l'Institut. Les loges, c'est-à-dire les petites chambres dans lesquelles on enfermait les concurrents pendant tout le temps à eux donné pour composer leur partition, étaient aménagées dans les combles du palais. La chaleur était suffocante dans ces réduits, en cette saison, sur les bords de la Seine, où l'air est encore plus irrespirable avec son humidité lourde et pénétrante. Les logistes (c'est ainsi qu'on nomme les élèves en loges), accablés, tout le

jour, par l'oppression de l'atmosphère étouffante, sortaient. le soir, de leur prison, par leurs fenêtres, sur les toits, et s'y promenaient comme des chats. Ils erraient dans la brume, rêvaient au clair de lune ou bayaient aux étoiles, selon le temps, cherchant toujours à ranimer un peu leur poitrine haletante. Un poste de garde nationale avait été installé en bas pour garder l'Institut. Par une belle nuit bien claire, le factionnaire méfiant et esclave de sa consigne aperçoit des ombres de forme humaine au faite du palais. La sentinelle de l'ordre, convaincue que ce sont des émeutiers échappés de la grande bagarre et réfugiés là à l'insu de tous, épaula son fusil, et, tout effarée, fait feu (sans crier le moindre *Qui vive?*) sur l'un des promeneurs nocturnes qu'elle peut le moins malaisément viser. Le coup part dans la direction de celui qui se trouve en si singulière et si dangereuse posture. Par une occurrence dont il faut se féliciter, la balle manque son but. Aussitôt l'ombre prudente de détalait : elle disparaît rapidement, sans autre sommation et sans donner le temps au farouche gardien de la paix publique de recharger son arme. Les insurgés soupçonnés n'étaient que des logistes et le logiste qui venait de servir de cible au tireur malheureux était Duprato. Le pauvre garçon, une fois à l'abri, se remit vite de son alerte et de son juste émoi. Guéri désormais de la tentation de cette espièglerie commune et traditionnelle, qui, cette fois, avait failli avoir de si tragiques conséquences, il subit moins impatiemment la chaleur, travailla plus courageusement sa cantate et assura, ainsi que nous le savons, sa victoire dans l'épreuve décisive du concours, comme il s'était tiré à son honneur et sans dommage aucun de cette épreuve inattendue. Toute sa vie, il a trouvé présent à sa mémoire le souvenir de cette périlleuse aventure de sa jeunesse. Il se laissait facilement aller à la redire avec un entrain mitigé toujours par un sentiment de terreur qui jamais entièrement ne s'effaçait.

Quatre ans plus tard, en 1852, à semblable concours, à son premier essai également, ainsi que je l'ai raconté ailleurs, un autre nimois, Ferdinand Poise, obtenait la

seconde place et s'en contentait, pressé sans doute, quoique encore jeune (il avait vingt-quatre ans à peine, tandis que plus étonnamment précoce Duprato n'en a pas même vingt-et-un), de travailler plus utilement pour sa bourse avec le théâtre qu'à l'école.

Le succès de Duprato lui valut donc le prix de Rome. Il lui valut quelque chose de plus et de mieux assurément, si grand que soit l'honneur d'une telle victoire et si avantageuses qu'en soient les conséquences : il fut l'occasion de la reconnaissance légale du jeune lauréat par sa mère. De ce jour, Jules n'était plus un rejeton isolé, perdu, abandonné ; il était rattaché à une souche par un lien visible et infrangible ; il avait une origine certaine ; il avait une famille. La gratitude et la tendresse qu'il avait vouées à sa mère et qu'il lui conserva jusqu'à son dernier jour étaient sans bornes, et si cet acte d'affection et de justice ne put les étendre et les fortifier, il n'était certes pas pour les diminuer et les amoindrir. De sa vie, ce fils modèle ne s'est départi de cet amour, de ce respect, de ce dévouement infinis. Par crainte sans doute de les affaiblir en les partageant, il n'a consenti à se marier que dans un âge déjà avancé, vers sa cinquantaine, lorsque celle qui fut jusqu'alors toute son existence eut à la fin, octogénaire toujours soignée et choyée, doucement quitté ce monde.

Ces sentiments étaient trop vifs et trop profonds pour n'être point communs à celle qui les inspirait ; mais peut-être s'étonnera-t-on de la coïncidence que nous venons de signaler : elle serait susceptible de faire supposer que, s'il n'en fut pas le seul et déterminant mobile, l'orgueil ajouta du moins un appoint sensible aux causes qui inspirèrent l'acte que nous louons en ce moment.

## II

Devenu, par le fait de sa victoire au concours, pensionnaire du gouvernement, Duprato quitta Paris pour Rome (d'où le nom du prix), et passa dans la *Villa Médicis* (l'*Académie de France* y fut installée vers 1803), en com-

pagnie, avec ses camarades compositeurs de musique, des pensionnaires peintres, sculpteurs, architectes, graveurs.

Ces branches d'art, peinture, sculpture, architecture, gravure, trouvent des éléments d'étude dans les monuments, les fresques, les peintures et les sculptures de la renaissance et de l'antiquité. Mais les musiciens, se demandent bien des gens, que vont-ils faire à Rome, maintenant que le goût musical ou la mode est ailleurs ? Un compositeur, est-il facile et juste de répondre, ne va pas à Rome pour copier les choses déjà faites, ni même pour s'en inspirer, mais pour recueillir des impressions. Cela est si vrai que les mots *Impressions d'Italie* ont récemment servi de titre à l'envoi remarqué d'un de nos jeunes pensionnaires de la Villa Médicis.

» Or, à Rome, à l'Académie surtout, les impressions  
» sont vives ; elles se pressent, elles abondent. Pays,  
» lumière, nature, ambians, tout vous exalte. Puis le  
» contact permanent et inconnu des autres arts frères,  
» jusqu'au jour de l'entrée à la villa, de cette recherche  
» du beau et du vrai en commun..... »

En outre,..... « les compositeurs ne passent à la Villa  
» que les deux premières années de leur pension. Les  
» deux autres années sont employées à voyager dans les  
» différents pays qui s'occupent plus spécialement de la  
» musique. L'Allemagne est indiquée. Le séjour à Paris  
» est permis la dernière année de la pension. » (1)

Comme pour les autres sections, les obligations du compositeur de musique sont prescrites année par année. En voici le résumé. Il doit :

Dans la première année : 1° Composer deux partitions complètes, *Oratorio* ou *Messe solennelle*, à son choix, et opéra ou fragment d'opéra ; 2° Copier, ou mettre en partition lui-même, une œuvre inédite des maîtres des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles, manquant à la bibliothèque du Conservatoire de Paris.

(1) L. ROUSSELET. — *Nos grandes écoles d'application militaires et civiles*, p. 446 et suiv.

Dans la deuxième année : Composer, comme dans la première année, deux partitions complètes, avec faculté de remplacer l'*Oratorio* ou l'ouvrage de musique sacrée par une symphonie en quatre parties et l'obligation de varier le genre des travaux.

Dans la troisième année : 1° Ecrire un opéra en un acte ; 2° Composer le morceau symphonique destiné à la séance publique annuelle de l'Académie à Paris.

Dans la quatrième année : Ecrire également un opéra en un acte sur un livret ancien ou nouveau, ce dernier approuvé par la section de musique de l'Académie, condition que nous n'avons pas encore mentionnée, mais qui est commune à tous les ouvrages de cette catégorie. (1)

Duprato vécut, sous le beau ciel d'Italie, dans la Ville Eternelle, au milieu du perpétuel enchantement des merveilles de toutes sortes que la nature et les arts y ont à l'envi entassées. Mais, à la différence de tant d'autres, il ne s'y amollit pas : il travaillait, comme l'atteste et aime à le répéter encore aujourd'hui son contemporain, son camarade, M. Charles Garnier, l'éminent architecte de l'Opéra de Paris. Il travaillait ; ce mot résume toute son existence de pensionnaire à la Villa Médicis. Ses nombreux et importants envois à l'Institut de France affirment de plus en plus la richesse de son tempérament, la fécondité de sa nature, l'élévation de ses sentiments, et attestent le souci qu'il prend, l'ardeur qu'il met à les cultiver, à en tirer gloire et profit.

Sa *Messe solennelle* a le très grand mérite et l'insigne honneur d'être choisie pour être exécutée devant S. S. le Pape Pie IX. Une *Symphonie* de sa composition a de telles qualités qu'elle fait impression dans le clan des artistes et déniche, avec surprise, sans le chercher, cet oiseau, si rare pour les auteurs que tous, à de très rares exceptions près, les arrivés comme les jeunes, considèrent presque comme un mythe, et qu'on nomme un éditeur (2). Et,

(1) L. ROUSSETET. — *Op. cit., passim*

(2) DURDILLY, Paris.



tandis que des œuvres mûres de compositeurs connus, acceptés et applaudis, souvent ne parviennent pas à sortir de leurs cartons, voilà qu'une œuvre d'école, sinon d'écolier, émerge tout à coup. séduit des protecteurs intelligents et se trouve par eux présentée au public et patronnée dans le monde de la musique.

Après deux ans réglementairement passés à Rome, Duprato visite les autres villes importantes de la Péninsule, où se continue l'épanouissement de ses brillantes facultés. Il voyage ensuite en Allemagne, où sous un tout autre climat, dans une atmosphère toute différente, dans la patrie des Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Glück, Weber, Wagner et autres génies, s'achève et se perfectionne son instruction.

### III

Rentré définitivement en France, Jules Duprato s'installe à Paris, qu'il ne doit plus quitter. A Paris, non seulement capitale de notre beau pays, mais encore foyer de toute civilisation, où toute réputation, d'artiste, en particulier, s'évanouit ou se consacre irrévocablement, il fait rapidement sa place. Son naturel aimable et fin, ses manières aisément distinguées, sans morgue ni raideur, sans recherche ni affectation, son instruction spécialement et fortement cultivée, ouvrent toutes les portes et tous les cœurs à ce jeune homme d'une correction irréprochable, réservé, un peu moqueur peut-être, mais jamais blessant, parce que, si les mots piquants ne lui coûtent guère, il ne les lance jamais qu'à des généralités, non point à des personnalités, qui ne sauraient dès lors se sentir atteintes, n'ayant été ni visées ni désignées ostensiblement.

Aussi ses débuts furent-ils relativement faciles. Ils furent brillants, presque éclatants. L'ex-pensionnaire de la Villa Médicis avait rapporté de Rome, dans sa petite malle, un acte que Michel Carré et Jules Lorrain avaient tiré pour lui du joli conte de Paul de Musset, *Les Trouvailles*. A Naples, on désigne sous ce nom les orphelines

ou enfants trouvées qui sont élevées dans un couvent jusqu'au moment de leur mariage. A dates fixes, elles sortent de leur retraite et les garçons des environs viennent choisir leurs femmes parmi elles. C'est un peu la *Martha*, de Flotow, *Le marché aux filles*, du siècle dernier ; c'est un mode de mariage renouvelé de l'antiquité, car les Assyriens le pratiquaient jadis. Dans le livret nouveau, le héros est un ânier, d'où les titres successifs de *L'Anier*, puis *L'Anier amoureux*, que la pièce porta successivement. Sous le titre définitif de *Les Trovatelles*, elle arriva à l'Opéra-Comique, le 28 juin 1854. *La Fiancée du Diable* s'y débattait depuis le 5 de ce mois contre la froideur du public et succombait en quelques soirs. Victor Massé, dont c'était le premier grand ouvrage (3 actes), n'avait pas rencontré la veine mélodique de ses charmants levers de rideau. Le poème, quoique Scribe y eût collaboré, était par trop naïf. Le public sceptique eut bientôt condamné, sans appel possible, cette œuvre manquée.

Le début du 28 fut la revanche de cet insuccès. La partition de Duprato est agréable ; remplie d'idées fraîches et élégantes, ainsi que d'exquises mélodies, empreinte de grâce, d'esprit et d'originalité, elle présente un coloris séduisant, une bonne harmonie, une instrumentation intelligente. Ce délicieux ouvrage est resté constamment au répertoire pendant huit années. Il n'en a disparu, comme quelques autres, qu'au moment de l'effondrement provoqué, à la seconde Salle Favart, par la débâcle financière du *sieur Beaumont*, qu'un arrêté ministériel du 26 janvier 1862, signé Walewski, révoquait de ses fonctions de directeur (1). Il avait obtenu alors 107 représentations. Il est, paraît-il, arrivé depuis à 300 environ, charmant toujours, malgré les révolutions radicales et brutales survenues entre-temps dans le domaine de la musique, les oreilles dont la délicatesse a pu résister aux éclats des orchestres modernes. Très souvent encore, après plus de quarante années courues depuis sa mise au jour, si les

(1) SOUBIES et MALHERBE. — *Histoire de l'Opéra-Comique* (1840-1887).

affiches de nos théâtres sont accaparées par les maîtres outranciers de la nouvelle école au détriment de leurs gais et spirituels aînés, et la plupart du temps au détriment de l'agrément du public, l'ouverture de cette œuvre savoureuse est servie comme un morceau de choix par les musiques militaires aux amateurs de nos concerts publics.

Quelques mois à peine avant cette heureuse apparition, en septembre 1853, Ferdinand Poise avait également triomphé sur une scène parisienne avec *Bonsoir, voisin*. Ainsi nos jeunes compatriotes, que les mêmes goûts, les mêmes aspirations, la même ambition avaient poussés dans la même carrière et qu'allait lier une sincère et profonde amitié, laquelle ne s'est pas démentie jusqu'à la tombe ouverte pour eux au même lieu, presque au même jour. comme leur naissance s'était rencontrée au même pays et presque au même temps, portaient tous les deux vers la même époque, dans la capitale et par là dans le monde éclairé, le renom de notre ville, continuaient les traditions de nos célébrités locales et commençaient à illustrer à leur tour Nîmes et les Nimois.

Le directeur de l'Opéra-Comique n'eut garde de négliger un compositeur dont le coup d'essai avait été si remarqué. Le 2 juin 1856, le nom de l'auteur des *Trovatelles* reparaisait sur l'affiche avec un nouvel ouvrage, *Pâquerette*, dont les paroles étaient de E. Grangé et La Rounat. Cette fois, il faut l'avouer, Duprato avait été moins bien inspiré que la première. Cette blquette sans importance fut-elle incapable de séduire et d'exalter son imagination ? Ses impressions d'Italie étaient-elles déjà éteintes ou bien ses idées avaient-elles besoin pour éclore de la limpidité et de la chaleur du ciel du Midi ? Il est de fait que sur un sujet plus ténu, l'artiste avait eu la main moins légère. Aussi sa pauvre *Pâquerette* n'eut-elle que dix-sept représentations, la première année. Après deux brèves reprises, les deux années suivantes, elle fut trouvée complètement fanée et mise définitivement aux oubliettes.

Notre compatriote allait bientôt se relever vivement de cet échec en compagnie d'un exquis poète, M. *Camille du Locle*, dont la collaboration avec lui a été depuis si

féconde et si heureuse. Abandonnant momentanément l'Opéra-Comique, il conduit sa muse alerte et joviale aux Bouffes-Parisiens dont son émule, Ferdinand Poise, vient, avec *Le thé de Polichinelle* (4 mars 1856), de lui montrer le chemin, chemin du succès pour tous les deux. Le 24 novembre 1856, Duprato, à son tour, donnait, en effet, sur cette scène un acte, *M'sieu Landry*, que la critique fut unanime à louer et dont la réussite fut si franche que près de quarante ans n'ont pu encore l'épuiser. On a dit et répété sans aucune appréciation discordante (je me borne à transcrire ces formules pour montrer toute la sincérité et toute la spontanéité de la louange) que cette partitionnette était charmante et pleine de bonne humeur, que ce petit ouvrage était bien inspiré, réussi de tout point, que le succès en fut aussi vif que vrai, que c'est l'œuvre de Duprato qui fit la meilleure fortune puisqu'on ne cesse de la jouer.

La cantate officielle du 15 août 1859, dont Hector Roqueplan, alors directeur de l'Opéra-Comique, l'avait chargé d'écrire la musique sur un poème de Trianon, ramena notre compositeur au théâtre de ses débuts. Cette partition avait sans doute une valeur peu commune à ces sortes de travaux de commande, puisque Mlle Wertheimber, à qui l'exécution en avait été confiée, dut, contre l'usage en pareille circonstance, la servir au public deux jours de suite. Et cependant l'œuvre de Duprato avait à redouter un voisinage dangereux, une succession difficile. C'était l'année de la guerre d'Italie et l'époque des plus brillants faits d'armes de nos troupes dans la Péninsule. Peu de temps avant la date de la fête de l'Empereur, qui fut l'occasion de sa cantate, on célébrait, le 7 juin, dans la même salle, la victoire de Solférino par une cantate avec chœurs (*Italie*), dont les paroles de Saint-Georges avaient été mises en musique par le grand maître Halévy. Montaubry, remplacé les deux dernières fois par Warot avec Troy, Jourdan, Crosti, M<sup>me</sup> Faure-Lefebvre, l'interprétèrent avec un tel succès qu'on en donna quatre autres auditions dans le même mois, les 8, 10, 27 et 29(1). Notre jeune

(1) SOUBIES et M. LHERBE. — *Op. cit.*

compatriote sut faire bonne figure en pareil temps et en semblable compagnie. Ce n'est point là un mince mérite : cette constatation est à noter et à retenir à sa louange.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire et afin d'être complet une partition en trois actes que Duprato écrivit en collaboration avec Offenbach sur un libretto de Sardou et de Roqueplan sous le titre : *La Villa Médicis*. Cet ouvrage du directeur démissionnaire de l'Opéra-Comique, remplacé depuis le 18 juin 1860 par Beaumont, fut reçu, comme nombre d'autres, un peu légèrement peut-être, peut-être aussi par simple courtoisie de la part du successeur vis-à-vis de son prédécesseur. Il n'a, pas plus que ceux-là, jamais été monté ; ainsi qu'eux il est demeuré complètement inconnu.

Allant encore cette fois de conserve, Poise et Duprato se succèdent sur la scène de l'Opéra-Comique, en 1861. à quelques jours d'intervalle, le premier avec *Le Jardinier galant* (2 actes ; 4 mars). le second (3 actes ; 30 avril) avec *Salvator Rosa*. En cette année, la fortune de ce théâtre fut médiocre d'abord et puis, sauf pour une pièce ou deux, franchement mauvaise, avec un bilan de quatorze actes pour huit pièces. Les opéras de nos compatriotes n'eurent pas la chance, malgré leurs qualités, de rompre le maléfice. *Le Jardinier galant* parvint à vingt-et-une représentations. *Salvator Rosa* fut arrêté à la onzième. Il est avéré par tous que le livret de Grangé et Trianon, qui avaient pris ce peintre pour héros, était d'une extrême faiblesse, suivant les uns, exécration, suivant les autres. Il est reconnu aussi généralement que la nouvelle partition de Duprato, conçue dans de plus larges proportions que ses précédentes (celle-ci était la première qu'il écrivait en trois actes), révéla son talent de compositeur dramatique. Les connaisseurs y virent une énergie peut-être exagérée dans les morceaux d'ensemble, mais une verdeur et une puissance qui firent beaucoup augurer de cette tentative dans le genre sérieux. Cependant la musique ne put sauver le poème. Malgré l'estime inspirée par la partition et le succès qu'elle obtint, la pièce, manquée dans son ensemble, succomba. Elle est, aujourd'hui, à peu près com-

plètement inconnue et oubliée comme la plupart des nouveautés de cette époque fatale.

Ces défaites répétées menaçaient la situation du directeur contre qui les commanditaires malheureux imploraient l'intervention du Ministre. C'est sans doute pour s'attirer la bienveillance de l'Empereur que le pauvre Beaumont composa lui-même les paroles de la cantate officielle, qui devait être exécutée à son théâtre, le 15 août de cette malheureuse année 1861. Il en confia de nouveau la musique à Duprato, toujours utile et dévoué. Troy, Crosti et Gourdin, artistes justement aimés du public, la chantèrent. Elle excita l'enthousiasme habituel et elle eut le sort forcément éphémère de ces œuvres de commande. Il ne paraît pas que cette flatterie de circonstance ait été aussi profitable au directeur qu'au renard de la fable, car Beaumont, acculé, nous l'avons dit, à la suspension de paiements, fut révoqué, quelques mois après, le 26 janvier 1862, et immédiatement remplacé par M. Emile Perrin, qui, comme il l'avait fait précédemment (il avait été nommé une première fois directeur de l'Opéra-Comique, le 29 avril 1848), alla, avec sa très réelle habileté et sa grande expérience, ramener la chance et la fortune à la salle Favart.

Ici se place chronologiquement un travail, qui semble, au premier abord, de peu d'importance, mais qui exige, chez l'adaptateur, une connaissance intime du modèle, une expérience et une dextérité de main toutes particulières, un désintéressement complet. En 1862, le Théâtre des Arts, à Rouen, voulut représenter, du compositeur irlandais Balfe, un opéra inconnu alors en France, même à Paris, *La Bohémienne*, mais qui avait fait sensation en Allemagne et en Autriche, à Hambourg et à Vienne notamment. Duprato fut chargé d'écrire les récitatifs et les raccords nécessités par l'adaptation française de cet ouvrage. Il composa même deux morceaux à l'intention de M<sup>me</sup> Galli-Marié, qui en jouait le rôle principal. Il réussit à merveille cette œuvre d'autant plus délicate qu'elle exige de celui qui l'accomplit l'oubli et l'abnégation de sa personnalité pour entrer complètement dans celle de

l'auteur primitif, afin d'éviter toute disparate qui serait choquante et insupportable.

M. Arthur Pougin, qui donne ce détail, dans son *Supplément à la Biographie universelle des musiciens par Fétis*, ajoute, dans la même note, cette autre indication du même genre : « Duprato a aussi écrit des récitatifs pour » un opéra-comique d'Hérold, *L'Illusion*, en vue de l'adaptation de cet ouvrage au genre de l'opéra et de sa représentation sur ce théâtre. Jusqu'ici pourtant (1881, et pas » davantage depuis), ce travail n'a pas été utilisé. »

C'est ainsi que notre compatriote assouplissait et mûrissait son talent.

Après ces alternatives, que nous venons de conter, de succès retentissants et légitimes, de chutes d'autant plus dures pour lui qu'elles étaient moins imputables au compositeur, mais surtout et presque exclusivement aux auteurs de ses livrets, avec un labeur divers, consciencieux et ininterrompu, qui lui permettait de fournir sans intervalle notable à diverses scènes des productions de genres si différents, il retrouva, le 21 février 1863, à l'Opéra-Comique, le même enthousiasme qui avait salué là ses débuts. Mais la fortune a des retours imprévus et des rigueurs aussi cruelles qu'injustes. *La Déesse et le Berger*, qu'on appela successivement *Ariane et L'âge d'or*, en est un exemple mémorable. Cette pièce (deux actes), est due à la collaboration de du Locle, poète élégant, et de Duprato, musicien qui avait fait ses preuves. « Elle sortait » de l'ornière bourgeoise de l'ancien opéra-comique ; elle » s'animait au souffle d'une mythologie un peu fantaisiste, » mais spirituelle et gracieuse... Cette idylle est tout » entière écrite en vers harmonieux, délicatement sou- » pirés par Capoul et M<sup>lle</sup> Baretta. » Elle séduit par la magie d'une couleur antique idéale. On y sent passer comme le souffle de Théocrite. Le compositeur s'élève à des hauteurs sereines et radieuses. Et cette œuvre, pleine de distinction et de poésie, si favorablement accueillie qu'elle semblait appelée aux plus longues destinées, glorieuses et fructueuses tout ensemble, disparut subitement et sans motif apparent de l'affiche après la dix-septième représentation.

On raconta bientôt qu'une dame du plus grand monde fut tellement charmée par cette musique si délicate, si éthérée, qu'elle ne voulut pas laisser jouir plus longtemps de ces mélodies célestes les oreilles vulgaires. Elle acheta au compositeur sa partition moyennant 10.000 francs, avec cette clause qu'elle en serait le seul possesseur, afin que nul profane ne l'entendit désormais. *La Déesse et le Berger* furent dès lors à jamais perdus pour le public. Le biographe auquel j'emprunte ces détails ajoute : « Nous » espérons que M. Duprato voudra bien donner un pendant ou plutôt un remplaçant à cette œuvre et que cette » fille de son inspiration ne se laissera point enlever » comme sa sœur aînée. »

« Fanatisme de bon aloi », dit un autre, qui l'a suivi.

Or, ce biographe est Larousse, et, quand on songe à la variété et à la multitude des renseignements fournis par cette immense encyclopédie, on ne peut raisonnablement avoir une confiance absolue dans sa totale infailibilité. Un incident parlementaire fameux nous a, du reste, récemment appris à refuser toute créance à certaines de ses affirmations et à répudier impitoyablement tel de ses documents d'une authenticité plus que problématique et fantaisiste. Nous sommes donc irrésistiblement tenté de taxer ce récit de légende et de n'y voir qu'un conte inspiré par les temps fabuleux auxquels nous reportent le sujet et le titre de cette pièce, *La Déesse et le Berger*.

D'autres, au fait exactement vrai de la disparition de la pièce et de l'achat de la partition, attribuent un motif plus terrestre, plus humain. Ils en donnent une explication, plus naturelle et plus simple, d'intérêt personnel et pécuniaire. Ceci doit être l'histoire.

« La partition se recommandait par des qualités peu » communes, disent MM. Soubies et Malherbe, et pour- » tant dès l'abord elle ne trouva pas d'éditeur. A qui » venait la demander, les marchands répondaient : *Elle » n'a pas paru !* et, les jours succédant aux jours : *Elle ne » paraîtra pas !* Cette réponse ayant été faite, un matin, » à une dame qui se montrait désolée de n'avoir pas la » musique réclamée, *M. Duprato*, dit-elle, *consentirait-il*



» à me vendre la propriété de son manuscrit ? — Ma foi,  
» lui fut-il répondu, je crois que cette proposition ne  
» pourrait que lui être agréable, et que, moyennant  
» mille écus... — Mille écus, s'écria la dame, ce ne serait  
» pas assez. Veuillez faire savoir à M. Duprato que je lui  
» en offre six mille francs ! Le soir même le marché était  
» conclu, et ce fut elle qui fit graver la partition, revenue  
» depuis, mais longtemps après, entre les mains d'un édi-  
» teur. Chose curieuse ! la dame n'avait cru faire qu'une  
» bonne action. elle fit peut-être une bonne affaire ; car,  
» si l'ouvrage n'avait pas réussi au théâtre, bien des mor-  
» ceaux détachés réussirent dans les salons, et l'on joue  
» encore aujourd'hui l'ouverture avec son motif à cinq  
» temps qui ne manque pas d'originalité. » (1)

Légende ou histoire, voilà les deux versions. Que cha-  
cun choisisse entre elles, s'il lui plaît, et qu'il adopte, s'il  
le veut, l'un ou l'autre de ces récits. La chose est, en tout  
cas, assez peu commune, surtout la générosité spontanée  
de l'acheteur, pour frapper les esprits et mériter qu'on la  
rapporte et la retienne.

Ce n'était pas seulement contre Duprato que la fortune  
exerçait ainsi ses rigueurs. Il faut le constater à la dé-  
charge de son talent et à l'actif de la valeur de ses œuvres.  
Si personne n'eût pu prédire l'échec de cette délicieuse  
partition, *La Déesse et le Berger*, personne non plus n'au-  
rait prédit les échecs immérités des pièces qui la précé-  
dèrent ou la suivirent et qui sortaient de la plume de com-  
positeurs tels que Eugène Prévost (prix de Rome en 1831,  
un an avant M. Ambroise Thomas), Vaucorbeil, devenu  
plus tard le très distingué directeur de l'Opéra, Deffès  
(prix de Rome en 1847). L'année 1863, à l'Opéra-Comique,  
ne brille pas plus par la quantité que par le succès, sinon  
par la qualité, des ouvrages nouveaux. Sur les quatre qui  
furent donnés, *La Déesse et le Berger*, de Duprato, battit  
le record. comme on dirait aujourd'hui, de la réussite avec  
ses 17 représentations. *L'Illustre Gaspard*, un acte (11

(1) SOUBIES et MALHERBE. — *Op. cit.*, II, p. 57.

février), de Prévost, n'arriva qu'à 12; *Bataille d'amour*, trois actes (13 avril; ce nombre fatidique dut lui porter malheur), de Vaucorbeil, finit à la quatrième; et *Les Bourguignonnes*, un acte (16 juillet), de Delfès, parvint à peine à 44 en quatre ans.

Il y a, dans l'existence des entreprises, des périodes de malchance durant lesquelles le guignon entraîne tout dans son tourbillon funeste et inévitable. Il en était alors ainsi à ce théâtre. Il y a également, dans les arts, comme en toutes choses, des époques de transition. La musique commençait, à cette date, à subir cette crise de transformation. Enfin, il faut toujours compter avec le caprice du public. Les auditoires sont hostiles, froids ou favorables, souvent sans motif apparent, quelquefois sans raison, d'autres fois contre toute raison et toute justice. Disons aussi, avec les historiens de *La seconde salle Favart* : « l'érudition n'intéresse que les érudits; la musique d'hier » attire les seuls curieux; le gros du public lui préfère » celle d'aujourd'hui, et le petit groupe des vrais connaisseurs celle de demain. »

#### IV

La personnalité de Duprato ne nous a apparu jusqu'ici que sous une seule face. Nous allons en apercevoir une nouvelle, mais très fugitive et passagère. Après avoir découvert et considéré l'homme de cabinet, se manifestant au public seulement par le fruit de ses veilles et le résultat de son travail élaboré dans le silence et le recueillement de son intérieur, par ses productions qu'il livre à d'autres, chanteurs et orchestre, pour, lui absent ou caché, anxieux, dans la coulisse, les interpréter, les transmettre aux auditeurs, nous le verrons maintenant lui-même sous nos yeux, conduisant, baguette en main, les artistes à la bataille, pour l'exécution de ses propres partitions ou de celles de ses confrères.

Au mois de janvier 1864, s'ouvrit, sur le boulevard Saint-Germain, l'Athénée musical. Duprato, choisi pour en diri-

ger l'orchestre, composa une cantate pour l'inauguration de cette salle. Il n'y resta pas longtemps : il disparut avec l'Athénée, qui se transforma bientôt en théâtre des Folies-Saint-Germain. C'est aujourd'hui le théâtre Cluny.

Le chef d'orchestre avait fait ses preuves. Elles étaient satisfaisantes et concluantes. Doublé d'un compositeur expérimenté, il avait la fermeté et la souplesse de la main, le coup d'œil prompt, l'autorité nécessaire. Cette forme de son talent, il ne trouva plus l'occasion de l'utiliser. Il retourna à son cabinet et à sa plume et derechef se consacra exclusivement à la composition.

Il fit alors une première tentative, une rapide incursion sur la scène de l'Opéra avec sa cantate pour le 15 août 1864. Décidément il avait pour ce genre d'ouvrage une facture spéciale, un tour de main original, une disposition exceptionnelle ; on lui en commandait toujours et de divers côtés. Il s'acquittait toujours de cette tâche à la satisfaction générale.

## V

Il n'était pas possible que cette application constante au travail ne reçût pas tôt ou tard sa récompense et qu'on n'utilisât pas quelque jour les connaissances approfondies que Duprato avait de son art, pour en perpétuer par l'enseignement officiel les bonnes traditions. Depuis longtemps déjà, il se distinguait dans le professorat, se donnant à ses fervents disciples avec le désintéressement qui fut l'une des marques distinctives de son caractère. Le gouvernement, à son tour, voulut mettre à profit dans l'intérêt général sa science et son dévouement en l'attachant comme maître au Conservatoire dont il avait été l'un des meilleurs élèves, l'un des plus brillants lauréats.

En 1866, en effet, Duprato y fut nommé professeur d'harmonie écrite. L'excellence de ses leçons, le don généreux de son activité et de son affection à la classe dont il était chargé devaient être bientôt reconnus et consacrés par la consolidation de sa position dans l'école. Dès qu'une

vacance le permit, en 1871, il devint titulaire d'un cours d'harmonie et d'accompagnement pratique.

Professeur! c'est le troisième aspect sous lequel se révèle à nous celui qui nous occupe. Quel il fut ainsi? Nous venons de le dire d'un mot et cela suffit pour le faire connaître sous ce jour. L'histoire est impossible à écrire, parce qu'elle est nécessairement uniforme et sans incident, par suite inutile, de ces longues heures de labeur et d'efforts communs entre le maître et les élèves, dans lesquelles, sans rien perdre de son fonds, l'un enrichit le fonds des autres, l'enseménçant avec ses produits accumulés et ses récoltes en réserve, transmettant sans se dépouiller, augmentant et développant l'héritage d'autrui sans amoindrir le sien, au contraire, et trouvant dans la culture du champ voisin l'avantage et les bénéfices de la culture de son propre champ. outre le plaisir et l'honneur de créer, de façonner des intelligences à l'image et sur le modèle de la sienne, de les initier aux arcanes et aux joies de son art, de leur ouvrir et de leur faciliter une carrière dans laquelle il s'est frayé un large chemin.

Les succès du professeur sont faits de ceux des élèves. La liste en est fort étendue dans les archives du Conservatoire. Il faudrait y joindre l'histoire des succès plus difficiles et plus importants que ceux-ci ont obtenus ensuite auprès du public dans les théâtres et les concerts. A cette nomenclature il conviendrait d'ajouter celle des disciples particuliers et de leurs réussites. Cette recherche serait longue et oiseuse; elle étendrait trop la notice sur le maître, que nous avons seule entreprise et à laquelle nous voulons nous tenir. Si l'occasion nous conduit à citer quelques noms à propos de quelque constatation curieuse ou remarque intéressante, nous ne négligerons pas de la saisir et nous nous y bornerons. Ce sera assez pour faire justement quoique sommairement apprécier la valeur de l'enseignement. Mais ce qu'en tout cas nous ne pourrions jamais assez dire, parce que cela se sent et ne se raconte pas, c'est la reconnaissance de ces élèves pour celui qui leur donnait si abondamment et si généreusement, avec l'instruction et la science, son temps, son cœur, sa protection.

VI

Si occupé qu'il fût par ses cours, si absorbé qu'il fût par ses leçons, Duprato trouvait, dans son endurance à la fatigue, dans son ardeur au travail, dans son amour pour l'art, assez de loisir, assez d'énergie, assez de liberté d'esprit et de fraîcheur d'imagination pour composer. Dans les temps où nous sommes arrivés, son activité paraît s'être animée encore. L'année 1866 seule a vu naître plusieurs pièces de lui et pas des moins estimables. Sa production ne s'est ni ralentie, ni diminuée dans les années suivantes, malgré le terrible accident qui faillit le terrasser définitivement et dont il ne s'est jamais complètement remis.

Le 24 septembre de cette année 1866, il donnait, aux Fantaisies-Parisiennes, trois actes en deux pièces, qui eurent, la seconde surtout, une brillante réussite : *Le Baron de Groschaminet* (un acte); *Sacripant* (deux actes). Cette dernière partition, écrite sur un livret de Philippe Gille, enleva tous les suffrages et valut à son auteur, outre l'estime des connaisseurs et du public, avec un succès d'argent au théâtre, une récompense honorable et un profit inattendu. En 1867, le Ministère des Beaux-Arts, pour encourager une entreprise qui offrait aux jeunes compositeurs un débouché utile, mit « à la disposition du directeur des Fantaisies-Parisiennes, dit M. Arthur Pougin, » une somme de 1.000 francs destinée à être donnée en » prix à l'auteur de la meilleure partition qui aurait vu le » jour sur ce gentil théâtre. Le jury nommé à cet effet » décerna à l'unanimité le prix à M. Duprato, pour sa partition de *Sacripant*. »

*Le Chanteur florentin*, scène lyrique en un acte, avait suivi de près, sur la même scène, le 29 novembre de la même année 1866, avec la même bonne fortune auprès des auditeurs, ses deux charmants aînés.

VII

Notre auteur va maintenant enfler la voix, quitter chalumeaux et pipeaux pour emboucher la trompette héroïque, et changer le brodequin contre le cothurne. Ses succès, sa situation officielle au Conservatoire avaient fixé sur lui l'attention. L'Opéra devait enfin lui ouvrir ses portes. Il était temps que le prix de Rome, qui, depuis près de vingt années, se morfondait patiemment et courageusement aux entours de la première scène de France, fût admis à s'y produire. Son âge, sa valeur, sa notoriété, ses succès le désignent, il y a belle heure. La faveur de pénétrer dans le cénacle lui est à la longue accordée. Voyez avec quelle bienveillance il est reçu, quelle large place lui est assignée dans la salle du festin, quelle bonne part lui en est octroyée : juste un petit coin pour y mettre les pieds, une miette pour apaiser sa faim. Pour franchir ce cap des tempêtes, qui s'appelle l'Opéra, on l'embarque sur une frêle périssière. Le résultat était prévu ; il était inévitable : le fragile esquif chavira.

*La fiancée de Corinthe*, en un seul acte, malgré les vers harmonieux de du Locle, malgré la science, l'habileté, les jolies mélodies de Duprato, ne fit guère que passer, le 21 octobre 1867. Si la coupe de deux actes est périlleuse à l'Opéra-Comique, celle d'un acte l'est encore davantage à l'Opéra. C'est à ce danger que, ici et là, a succombé notre malheureux compatriote. A l'Opéra-Comique, deux actes, c'est trop pour un commencement de spectacle. trop peu pour remplir une soirée après un simple lever de rideau. A l'Opéra, un acte est chose absolument inutile ; les spectacles y sont, en général, fournis par un seul ouvrage, en cinq actes la plupart du temps. Que faire avec un acte d'Opéra ? Rien, pas même le complément insuffisant ou superflu d'une représentation inusitée de ballets. Et le pauvre Duprato a été cruellement astreint à deux actes d'opéra-comique, pis encore réduit à un acte d'opéra ! Il a été jugé et condamné dans ces conditions, quand il n'était

coupable que de l'imprudence de s'être laissé prendre au piège ou de sa trop facile résignation à y tomber fatalement. Qui oserait approuver ce verdict impitoyable ? Personne assurément ; non, il faut rayer cela de ses papiers et ne lui tenir compte que de ses luttes raisonnables et régulières. Son bilan se solde alors à son actif par des succès légitimes et incontestés.

### VIII

Ces travaux, ces luttes, ces successions de joies vives et de cuisantes déceptions, cette fièvre perpétuelle de l'homme laborieux, de l'artiste épris de son idéal, du compositeur qui livre sans cesse en public des batailles toujours incertaines pour la conquête de la renommée, tout cela doit user rapidement le tempérament le plus robuste, le caractère le plus fortement trempé. Ajoutez-y les privations auxquelles fut condamné l'enfant, l'adolescent, le jeune homme qui est le sujet de cette étude, et vous ne serez pas surpris que, plutôt qu'un autre peut-être, Duprato, dans la force de l'âge, ait été plus facilement surpris et plus sûrement atteint.

En 1869, il fut soudainement envahi par un mal qui ne pardonne guère et qui eût terrassé une nature moins robuste, une âme moins énergique. Mis à deux doigts de sa perte, il ne succomba pas ; mais, s'il s'est relevé, il n'a retrouvé jamais sa santé primitive. Frappé d'hémiplégie, il semblait perdu, il se sauva ; mais son corps fortement secoué ne put plus reprendre son équilibre. Et, depuis, ce fut merveille, à la fois triste et consolant, de voir cet homme dont la santé physique était si profondément altérée. conserver intacte sa santé intellectuelle et morale ; ce fut un spectacle, curieux et émouvant tout ensemble, de contempler cet édifice charnel si délabré, habité, hanté par un esprit aussi jeune, aussi alerte, aussi aiguisé que si son enveloppe humaine eût été dans sa pleine robustesse. La souffrance put l'attrister mais ne parvint point à lui enlever sa bonté. Il sortit peu désormais, après même

qu'il se fut remis debout. Il profitait de sa réclusion pour rendre plus de services encore à ses élèves et leur consacrer de plus longues séances d'études profitables et de conseils aussi utiles toujours et toujours plus désintéressés, parfois jusqu'à l'aide discrètement effective et efficace. Rien n'est exagéré dans ces affirmations, soyez-en persuadé. Ce n'est là que la constatation exactement juste de la vérité. Je n'en veux d'autre preuve que la nomination officielle de Duprato, en 1871 (nous l'avons déjà notée), comme professeur titulaire d'harmonie et d'accompagnement pratique au Conservatoire.

## IX

Tenu à un repos physique presque absolu, soit par les prescriptions de la Faculté, soit par la crainte des douleurs que lui faisait ressentir la locomotion, soit par la conscience de son impotence même, limitant ses sorties au minimum imposé par les nécessités de sa profession, ainsi dispensé de tout soin extérieur et délié de toute obligation mondaine, le pauvre perclus s'absorbait dans ses rêves artistiques, peuplait sa solitude des fantômes créés par son imagination et occupait ses longues heures d'immobilité corporelle à donner une forme saisissable aux conceptions de son esprit. *La Tour du Chien Vert* naquit de ces élucubrations, le 20 ou le 28 (j'ai trouvé les deux dates sans le moyen de désigner sûrement la vraie) décembre 1871, sur la scène des Folies Dramatiques. Édifiée par des mains qui n'avaient pas retrouvé toute leur vigueur, elle n'était pas assez solidement construite ni assez fortement cimentée ; elle pencha dès l'abord et croula bientôt. Faut-il imputer cette chute à la faiblesse accidentelle du malade ? Faut-il reconnaître que, d'une manière générale, le compositeur, si habile à esquisser un lever de rideau, ne pouvait supporter le poids d'un long ouvrage qui était ou semblait trop lourd pour sa muse ? En fait, il n'a écrit que deux pièces en trois actes, *Salvator Rosa* et la légendaire *Tour du Chien Vert* : l'une et l'autre sombrèrent.



Vers la même époque, un acte de M. Louis Gallet, *Namouna*, lui était retiré par l'auteur pour être alors confié à Georges Bizet, qui le donna sous le nom de *Djamileh*, à l'Opéra-Comique, le 22 mai 1872. On a écrit que le paresseux ne se décidait pas à terminer sa partition. Il serait sans doute plus exact et assurément plus indulgent de dire que les forces trahissaient la volonté du convalescent. La défaite lui eût été vivement reprochée. Bizet en fut plus facilement absous. Malgré une interprétation à la fois gracieuse et vaillante, malgré des qualités incontestables, *Djamileh* ne dépassa pas la onzième soirée. Aujourd'hui, les dissonances effraient moins ; mais alors on tenait en certaine suspicion les jeunes musiciens (celui-ci était du nombre et passait même pour marcher à leur tête) qui « ambitionnaient le baiser de » la muse germanique moderne, ... bien peu fille d'Apollon » et beaucoup trop parente de MM. Wagner et consorts ».

Son mal n'empirant pas, mais, au contraire, tendant plutôt à disparaître ou arrivé du moins à l'état de tolérance, Duprato voulut prendre une revanche dans la forme et sur le théâtre de ses premiers succès. Le 24 mai 1874, il donnait, à l'Opéra-Comique, un lever de rideau intitulé *Le Cerisier* (un acte). Le librettiste, Jules Prével, avait pris le sujet de l'imbroglio qu'était sa petite pièce dans la cinquième journée de l'Heptaméron de la célèbre reine Marguerite de Navarre. Ce n'était qu'un aimable pastel, mais suffisant en son genre et adroitement encadré. La musique, un peu incolore, rappelait, par ses proportions exigues, les opuscules de l'ancien répertoire. Les cerises furent tout d'abord trouvées excellentes ; mais, dès le dix-septième soir, l'arbre dépouillé de ses fruits parut avoir perdu sa vigueur et sembla prêt pour la hache. *Le Cerisier* fut coupé et jeté à la cave. Coïncidence bizarre à remarquer, le chiffre 17 est en quelque sorte fatal à Duprato : trois de ses pièces, en effet, *Pâquerette*, *La Déesse et le Berger*, *Le Cerisier*, se sont uniformément arrêtées à ce nombre fatidique de représentations. Pour se consoler de cette froideur, il n'eut qu'à songer au même sort fait dernièrement à *Gille et Gillotin*, un lever de rideau aussi, dû

à la plume d'un maître, M. Ambroise Thomas, et qui, depuis le 22 avril, jour qu'il parut comme nouveauté, était avec peine arrivé, définitivement épuisé, à sa vingt-et-unième exécution.

Un critique, Paul Bernard, écrivait à ce propos et à la suite du *Cerister* : « Il est certain que l'Opéra-Comique » semble relever son niveau ; peut-être est-il permis de » dire qu'il traverse une époque de transition, sans trop » savoir toutefois où il va ni ce qu'il deviendra. L'épreuve » de l'autre soir, quoique fort satisfaisante, semblerait » prouver une chose : c'est que ce théâtre affirmant cha- » que jour des tendances plus poétiques, plus lyriques, » les œuvres de petite envergure qui viennent s'y présen- » ter se trouvent forcément écrasées. » Le temps a pleinement démontré la justesse de ces réflexions, nous nous plaçons à le signaler à la décharge de la mémoire de notre auteur.

## X

S'il ne reparut plus à la scène, s'il ne retrouva pas sa santé primitive, Duprato ne s'endormit point dans la paresse et l'inaction ; il ne céda ni au découragement ni à la souffrance. Ses dernières années sont aussi actives que celles de l'ardente jeunesse, aussi pleines de labeur et de production que s'il eût eu toute sa liberté physique et morale.

Faute de pouvoir assigner une date à la confection des œuvres qu'il nous reste à mentionner, et dans l'impossibilité où nous sommes d'établir entre elles une chronologie, qu'elles aient été éditées, sans qu'il nous soit permis, comme pour les pièces de théâtre, de préciser le moment de leur apparition, ou bien qu'elles soient demeurées manuscrites dans ses cartons, nous les noterons à notre gré, distribuées et groupées suivant leur genre.

Parlons d'abord d'un opéra-comique en un acte, *Gazouillette*, que nous aurions pu citer vers 1864, mais que nous avons alors passé sous silence, parce que, non représenté,

il est resté inédit et inconnu. Après avoir languï longtemps dans les cartons de l'Opéra-Comique, il venait d'être reçu à l'Athénée quand ce théâtre disparut. Il réintégra alors le portefeuille où il demeure enfoui, désormais perdu sans doute pour le public.

M. Victor Capoul, qui roucoula si délicatement la tendre musique de *La Déesse et le Berger*, s'était pris d'admiration et d'amitié pour l'auteur de cette délicieuse partition. Après une longue et honorable carrière de chanteur expressif et charmant, il s'était, un beau matin, senti poète et réveillé librettiste. Il souhaita naturellement la collaboration du musicien dont il avait, à ses débuts, interprété la pensée et créé un des meilleurs rôles. *Le Prince noir* naquit de ce travail en commun. Qu'est au juste cet ouvrage et que vaut-il ? Je l'ignore, ne connaissant par M<sup>me</sup> veuve Duprato que le titre seul de cet *opéra* ? qui ne fut pas plus joué qu'édité.

Ce que l'on connaît bien, quoiqu'elles n'aient pas été données sur de grandes scènes officielles, mais parce qu'elles ont été publiées, ce sont trois opérettes : 1<sup>o</sup> *La reine Mozab*, parue dans un journal, *Le magasin des demoiselles* ; 2<sup>o</sup> *Une promenade de Marie-Thérèse* ; et 3<sup>o</sup> *Marie Stuart au château de Lochleven* (Schott, éditeur). Destinées à être chantées dans les salons, elles y obtinrent un succès de bon aloi par la finesse, l'élégance et le charme qui étaient la marque distinctive de leur auteur, lequel fut toujours le mondain de bon ton et de bonne compagnie que nous avons dit en commençant.

Ces qualités rares devaient le faire rechercher pour certaines spécialités, qui, pour n'être point banales, demandent une plume experte, un esprit délicat, alerte et distingué. Aussi lui doit-on divers chœurs de circonstances très réussis. Nous en signalerons trois à trois voix égales, écrits pour des distributions de prix de pensionnats : *Les Palmes* ; *La double fête* ; *Les vacances*.

Quoique voué naturellement et porté par ses études aux grandes œuvres scéniques, Duprato n'a pas dédaigné d'écrire de petites pièces pour un ou deux des instruments les plus cultivés. On remarque, en ce genre, *trois morceaux*

*mélodiques pour piano et violon, et six romances sans paroles pour piano.*

Mais, où il excelle, c'est dans le maniement des voix. Prenez au hasard, parmi les mélodies vocales qu'il a publiées (il n'est nullement nécessaire de faire un choix pour tomber bien), vous ne risquez aucune désillusion : au contraire, croyez-m'en, vous serez ravis. Voyez, par exemple (je cite à l'aventure) : *La plainte*. — *Mon cœur, que faut-il faire ?* — *La rivière*. — *La maisonnette*. — *C'est tout le contraire*. — *La petite Madelon*. — *Le dépit amoureux*. — *Tout rend hommage à la beauté*. — *Adieux à Suzon*. — *La Fontaine de Palerme*. — Vous y admirerez, comme tout le monde, « un grand souci de la forme et une rare » délicatesse de sentiment. »

Duprato passe, au dire de certains, pour avoir inventé la forme musicale du sonnet. Quelle que soit la valeur de cette allégation, c'est là que se distingue le plus sa personnalité. Les six *Sonnets* qu'il a publiés chez Heugel, sur des poésies de son sympathique et fidèle Camille du Locle, sont des compositions fort remarquables et ont obtenu un très grand succès, vraies merveilles de grâce mélodique et de poésie harmonie.

## XI

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, il défendit toujours son cœur contre tout autre que sa mère, de crainte de laisser amoindrir en quelque façon les sentiments d'amour sans bornes et de reconnaissance infinie qu'il avait pour elle. A elle tout entier et sans partage, il l'entoura filialement de tendresse et de respect, dévotement il la combla de prévenances et de soins, sans lassitude et sans relâche. Et, quand il fut frappé par la maladie, ce n'est point pour lui, c'est pour elle qu'il tremblait, de peur de l'abandonner, sur cette terre, seule et sans secours, à son âge déjà avancé, désarmée pour les luttes de l'existence. Aussi s'accrocha-t-il désespérément à la vie, par affection et par dévouement pour celle qui la lui avait donnée. Loin de se

laisser abattre par la douleur, c'est lui qui la vainquit. Bientôt et comme miraculeusement il se reprit à l'activité, au travail, pour la joie et l'aisance de sa mère. Il eut le bonheur de la conduire dégagée de tout souci et vénérée jusqu'à une vieillesse honorable. Il eut le chagrin et la consolation de lui fermer les yeux, lui dissimulant les horreurs de la mort comme il lui avait épargné les tristesses de la vie.

Après cette cruelle séparation, lorsqu'il se retrouva isolé dans ce monde et qu'une affection nouvelle put pénétrer dans son cœur sans y faire tort au culte du souvenir, il se maria, sur le déclin prématuré de son âge et de ses forces. Le 19 juillet 1877. il épousa une femme bonne, intelligente et courageuse, qui devint la collaboratrice de ses travaux en même temps que la compagne de son existence. Poète, en effet, M<sup>lle</sup> Emilie Ducrey fournit dès lors à son mari des textes sur lesquels il écrivit sa musique la plus inspirée. Nous venons de dire quelles richesses dans le genre intime et tempéré Duprato mit au jour dans cette période. Rasséréné et comme ragaillardé au contact de celle qui fut désormais son appui, à lui qui avait eu jusque là le souci et la charge d'être le soutien de sa mère, il s'abandonna plus mollement, sans de trop graves et trop gênantes préoccupations, aux invitations de sa muse, qui se montra encore plus tendrement mélodieuse, harmonieuse encore plus finement.

## XII

Ce stimulant de la collaboration, cette aide réciproque au travail, ces soins mutuels de tous les instants, cette communauté de sentiments et de labeurs, tout cela ne peut avoir d'histoire : on le sent, on le devine, on ne le conte pas.

Aussi le temps file-t-il, à cette époque, sans secousse appréciable et les années se succèdent-elles sans que le moindre incident frappe notre attention et sollicite nos remarques et notre souvenir.

Dans la paix de cet intérieur, au milieu de ce calme qui

contraste si fort avec le bruit et le tracas des luttes quotidiennes qui l'ont précédé, les soins intelligents, dévoués et persévérants de M<sup>me</sup> Duprato fortifient la résistance de son mari au mal et prolongent ses jours tranquilles au-delà de toute prévision. Il faut à la douceur pour accomplir son œuvre plus d'efforts et de patience qu'on ne l'eût jamais soupçonné. Le moribond de 1869 dure encore vingt-trois ans après sa première attaque. Pour lui comme pour son ami et compatriote Ferdinand Poise, on a dit : « La mort a pu facilement accomplir sa tâche. Malade » depuis de longues années, épuisé par la souffrance, il » n'a pas dû opposer grande résistance à ses coups, et la » fin a été pour lui la délivrance. » Nous savons par le détail la part qu'il faut faire à la vérité dans ces suppositions. Ainsi que Poise, Duprato, soutenu par l'énergie et les soins ingénieux d'une compagne dévouée, fut à la mort une proie relativement lente. Seule la catastrophe dernière put paraître rapide. Et ce dut être, en effet, malgré la profonde affection des époux, un soulagement, un affranchissement, que la cessation de ces tortures physiques. Ce dut être aussi la récompense de leur courage et de leur résignation que la brusquerie du dénoûment. Il arriva, pour ainsi dire, sans secousse, le vendredi 20 mai 1872. Juste huit jours avant, un vendredi encore (bizarre coïncidence que je n'ai point signalée le premier et n'ai fait que souligner à mon tour), Ferdinand Poise, inopinément éteint, s'était, au lever du jour, insensiblement endormi dans un dernier sommeil.

Le dimanche 22, à deux heures de l'après-midi, tout le Paris artistique fit à Duprato, estimé et aimé de tous ceux qui l'avaient connu, de la maison mortuaire, rue de La Rochefoucauld, 64, au temple protestant de la rue Chauchat et au cimetière Montmartre, des obsèques pieusement émues et tristement solennelles.

### XIII

Après avoir lu ces pages, nul ne s'étonnera que Duprato soit mort sans postérité.

On s'étonnera encore moins qu'il n'ait pas laissé une large aisance à sa veuve. Il vint au monde dans des conditions qui étaient exclusives de toute idée de richesse, de toute espérance de patrimoine et d'héritage. Son seul bien fut sa probité, son intelligence, son amour du travail. Avec cela il vécut honorablement, et, après de longues lutttes et des épreuves nombreuses, il s'éteignit dans une honnête médiocrité. La carrière à laquelle le vouèrent ses aptitudes, qu'il embrassa et qu'il parcourut si laborieusement, si courageusement, si fièrement et non sans éclat, est assurément de celles où se rencontre parfois la gloire, tardive d'ordinaire, posthume souvent, mais jamais la fortune.

« Les artistes, nous sommes comme les chiens », me disait naguère, s'appropriant un mot amèrement spirituel d'un illustre dramaturge contemporain, un inspecteur de notre école nationale de musique ; « comme eux on nous » siffle, avec cette différence toutefois que, les chiens. on » les siffle pour les appeler et les caresser ; nous, on nous » siffle pour nous chasser et nous blâmer. » Un artiste sifflé, c'est la misère ; un artiste applaudi, c'est plus de renommée que de pain.

Aussi, à la mort de Jules Duprato, comme à celle de Ferdinand Poise, comme pour Ernest Guiraud, qui les avait l'un et l'autre (compositeurs tous les trois) précédés de quelques jours, un vendredi également et par une atteinte subite, dans la tombe, le Gouvernement s'empressa-t-il d'accorder à la veuve une pension annuelle de 1.200 francs. C'est à peine un très modeste secours ; c'est du moins et surtout un témoignage d'estime et de reconnaissance de la patrie envers les plus distingués de ses enfants.

#### XIV

Jules Duprato laisse une mémoire justement estimée dans le monde lyrique et le souvenir d'un homme de bien à ceux qui l'ont connu.

« C'est l'un des compositeurs les plus distingués de ce  
» temps, et l'un de ceux qui ont eu le moins de bonheur  
» au théâtre, malgré un début presque éclatant. Cet artiste  
» fort honorable est un exemple frappant de la malchance  
» qui peut poursuivre un musicien dramatique en dépit  
» de son talent, lorsqu'il est mal servi par ses collabora-  
» teurs, et que les livrets qui lui sont confiés n'offrent  
» point les qualités qu'exige impérieusement la scène. »  
J'ai déjà relaté cette opinion de M. Arthur Pougin, en  
tête de ma *Notice biographique sur Ferdinand Poise*. Je  
devais la reproduire ici. La citation demande mainte-  
nant à être complétée. « On peut dire que M. Duprato est  
» l'un des artistes les plus ingénieux et les plus aimables  
» qui se soient produits depuis vingt ans (cela date de  
» 1881 environ) sur nos scènes lyriques. Avec MM. Th.  
» Semet, Boulanger, Deffès et Ferdinand Poise, il fait  
» partie de ce petit groupe de compositeurs distingués  
» qui, semble-t-il, n'ont pu donner ni les uns ni les autres  
» la mesure exacte de leur valeur, par suite du peu d'en-  
» couragement qu'ils ont trouvé auprès des directeurs.  
» Ce n'est point le tout, en effet, de produire de temps à  
» autre un musicien, de lui accorder une pièce tous les  
» quatre ou cinq ans ; encore faudrait-il le faire intelli-  
» gemment, de façon à lui être profitable, et pour cela il  
» serait bon de consulter ses aptitudes, son tempérament,  
» de lui donner des poèmes qui convinssent à sa nature, et  
» surtout qui convinssent à la scène. Or, sous ce rapport,  
» nul n'a été plus mal servi que M. Duprato, et j'insiste  
» sur ce fait parce que, si l'on avait pris la peine de s'oc-  
» cuper de lui avec intelligence et sincérité, l'artiste était  
» doué de manière à fournir une carrière fort honorable et  
» profitable, non-seulement pour lui, mais pour les plai-  
» sirs du public et pour le théâtre qui aurait eu l'esprit et  
» le bon goût de se l'attacher. »

Tout cela devait être répété pour mettre les choses au point et afin que le lecteur eût sous les yeux toutes les pièces du dossier. Je me suis ailleurs expliqué sur Ferdinand Poise. Pour Duprato, l'éloge qui se dégage de cette appréciation et de ces réflexions n'est point à dédaigner.



L'un des compositeurs les plus distingués de ce temps, artiste fort honorable, l'un des plus ingénieux et des plus aimables de ce temps, plein de talent et doué de manière à fournir une carrière fort honorable et profitable, voilà ce que l'on affirme qu'il était. Eh ! mais, de combien en pourrait-on dire autant ? Combien voudraient obtenir ou mériter en ces termes pareils suffrages ?

Si M. Duprato n'est pas apprécié par le gros du public, a écrit un autre, peut-être cela tient-il à ce que sa musique est trop discrète, trop élégante, trop fine pour porter sur la masse. C'est un musicien intime, plein de tendresse voilée, de poésie pudique et de raffinements délicats. Il n'a jamais rien de vulgaire ni de lâché. Et, dans certaines œuvres, il a su enfler ses accents et s'élever à des hauteurs sereines et radieuses. — Ne pas sacrifier à la mode, ne pas abaisser, ne pas avilir son talent, c'est très courageux, très désintéressé, très louable. C'est peut-être un tort, humainement s'entend, de ne pas chercher à plaire à la masse et de tenter, au contraire, de se rapprocher de l'idéal ; ce ne saurait être un défaut reprochable.

Nous avons dit en cheminant et par le menu, à propos de chaque ouvrage, avec toute sincérité et toute impartialité, ce qu'il en était advenu et ce qu'il convenait d'en penser. Il serait superflu de le redire. On s'en souvient et on peut s'y reporter. Ces détails successifs et authentiques mettent en assez bonne posture et placent assez haut notre compatriote pour rendre sa situation et son renom enviables. Saluons une dernière fois en lui la clarté, la fraîcheur, la distinction des idées. Reportons-en avec orgueil le bénéfice et la gloire à notre beau ciel du Midi sous lequel il les trouva en recevant le jour.

Je sais bien que Duprato n'aimait guère les musiciens touffus de la nouvelle école et que d'aucuns pourraient le lui reprocher. S'il ne les goûtait point, comme il avait l'audace de l'avouer, ce n'était pas faute de les comprendre, c'était peut-être parce qu'il les comprenait trop. Il eût été capable de la boutade de Gounod, à qui l'on n'a pourtant pas osé en faire un crime. A un jeune compositeur qui lui soumettait un de ses derniers travaux, l'au-

teur de *Faust* demanda, après l'avoir parcouru : « Où » est donc l'idée ? Je la cherche et ne la trouve pas ? — » L'idée ? Il n'y en a point ; il n'en faut pas ; ce ne serait » pas de la musique nouvelle », répondit hautement le cadet. — « Alors, répliqua le maître, emportez vite votre » partition. Nous ne pourrions nous entendre et mes avis » vous seraient inutiles. »

Duprato était dans ces sentiments. Ennemi des accords altérés, il l'était, lui, professeur d'harmonie au Conservatoire, non point par incapacité, par inhabilité à en faire, mais parce qu'il les trouvait désagréables à l'oreille. Il prétendait même que, pour les écrire, il n'est pas nécessaire d'être harmoniste : ils se font tout seuls. Les résoudre naturellement, artistement, c'est autre chose : là seulement est la difficulté. Elle n'aurait pas arrêté le maître. Quant aux jeunes outranciers, bien souvent ils la tournent ou la négligent.

Duprato était de ceux, et, grâce au ciel, ils sont nombreux encore, qui croient qu'*harmonie* veut dire *consonnance*. Ceux-là cependant seraient, au dire des maîtres et des adeptes de l'école nouvelle, dans l'erreur la plus complète. Il est certain, en effet, que l'harmonie se transforme aujourd'hui. « Naguère le musicien qui écrivait des » sons simultanés, c'est-à-dire qui faisait de l'harmonie, » avait pour but de faire éprouver le plus souvent possible » à l'auditoire la sensation du repos ; tantôt ce repos était » fugitif, on l'appelait *demi-cadence* ; tantôt il était complet, on l'appelait *cadence* ; la dissonnance avait pour » principale utilité de rendre le repos de la consonnance » plus doux, après l'avoir fait désirer. Aujourd'hui l'harmonie, plus nerveuse (quelques-uns disent plus énergique), retarde, au contraire, le plus possible le repos » consonnant ; elle laisse notre oreille dans une sorte » d'inquiétude haletante qui a quelque chose de doux et » d'émouvant. Une note retardée, quittant comme à regret » l'accord qui précède, est pour nous une irritation qui a » son charme ; empruntée, au contraire, à une harmonie » non entendue, elle la fait pressentir, et cette attente est » une émotion. Depuis les plus grands opéras jusqu'à la

» simple romance, partout on retrouve ces tendances que  
» nous avons déjà signalées au siècle dernier et qui s'ac-  
» centuent chaque jour davantage. C'est à elles que l'on  
» peut attribuer aussi les modulations fréquentes, c'est-  
» à-dire les changements de tons qui font aujourd'hui  
» partie de la langue musicale courante, dont ils n'étaient  
» autrefois que l'exception. En résumé, de consonnante  
» qu'elle était, l'harmonie tend surtout à devenir disson-  
» nante. » (1)

Dieu me garde de dédaigner et de blâmer le progrès, même dans l'art divin de la musique. Mais on me permettra bien de crier à l'exagération. Si, comme il vient d'être expliqué, la dissonnance a son utilité et son agrément, c'est incontestablement pour *rendre le repos de la consonnance plus doux, après l'avoir fait désirer*. Le plaisir est donc dans la consonnance ; la dissonnance le prépare, elle l'aiguise en le retardant. Si vous le retardez trop, vous faites languir ; à prolonger l'attente de ce repos nécessaire, vous lassez, vous semez et prolongez l'ennui. Que si vous ne l'offriez jamais ou que trop rarement avant l'accord final, vous blesseriez fatalement l'oreille. J'accorde que la guérison est chose bonne et souhaitable ; mais j'admettrais difficilement que l'homme se rendit volontiers malade pour avoir le plaisir de se guérir : la santé continue, quelque ennui puisse naître de l'uniformité, vaudra toujours mieux qu'une maladie incurable, ou même simplement chronique. Outre qu'on ne se soumettrait pas volontiers à des coups de bâton, cet exercice prolongé pourrait bien entraîner la mort.

L'âme est assurément aussi sensible que le corps et a besoin d'autant de ménagements que lui. Cette théorie, pour paraître banale, n'en est pas moins exacte. Félicitons ceux qui la suivent et louons Duprato de l'avoir pratiquée.

Elle lui a réussi, du reste, dans la mesure du possible, et ce n'est pas de l'avoir appliquée qui a nui à sa réputation. Si elle lui fut profitable, elle le fut également à ses

(1) HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par II. Lavoix fils, p. 334 et 335.

élèves. C'est par elle qu'il triompha personnellement ; c'est par elle qu'il triompha sous leurs noms.

Je n'en voudrais citer aucun, pour ne froisser aucun amour-propre. J'ai dit ou insinué que, professeur émérite, dévoué, désintéressé jusqu'à la plus complète abnégation, Duprato avait, soit volontairement, soit avec résignation, savouré le plaisir, doux ou amer, suivant les cas, du *sic vos non vobis*. Ainsi, je peux bien répéter, puisqu'on l'a écrit et publié, qu'il ne marchandait pas à ce pauvre Firmin Bernicat, qui mourut jeune sur la voie du succès et qui fut son élève, ses *conseils* les plus pratiquement efficaces, et que la partition de *François-les-Bas-Bleus* se ressent de façon heureuse de la direction du maître.

Je ne veux pas divulguer moi-même ce fait, quoique j'en aie lu la relation en divers endroits ; je me contente de vous adresser à Robert Planquette, l'auteur que *Les Cloches de Corneville* ont rendu populaire. J'ai tout lieu de penser qu'il vous contera sans détour et sans réticence que ces joyeuses *Cloches* furent fondues et accordées, sinon avec l'aide dont il aurait peut-être quelque difficulté à préciser l'intervention plus ou moins importante, du moins sous les yeux attentifs de son professeur.

C'est la loi naturelle que le maître instruisse ses élèves, qu'il les dirige, qu'il les prenne par la main pour les guider et les soutenir, qu'il revive en eux et que par eux il se perpétue. C'est là sa joie et son orgueil. Ce qui est moins dans l'ordre, c'est que le paon se dépouille volontairement où se voit sans protestation dépouiller de ses plumes en faveur même d'un frère. Et cependant Duprato a connu, il a subi ce déboire. « Qui ne sait qu'il a sa part, dit un de » ses biographes, dans la réussite des....., cette large » mélodie que..... a popularisée ? » Qui ne sait ? Beaucoup peut-être ; beaucoup trop certainement. Aussi, pour ne point assumer la responsabilité d'une publicité nouvelle donnée à pareilles indications, j'omets le titre et le nom et je les remplace résolument par des points. Cela ne fait rien à l'affaire : la réputation de l'un y gagne aussi sûrement et autant qu'avec une précision plus grande, sans que celle de l'autre y perde rien. Tout le monde est ainsi

satisfait : la vérité reprend ses droits et l'amour-propre ne reçoit aucune attaque. « Un jour, continue le biographe, » que nous écoutes ensemble un baryton chanter ces..., » M. Duprato nous prit le bras et nous dit sur un ton indé- » finissable : — *On est heureux de n'être pas l'auteur de* » *cela, parce que l'on peut dire que c'est beau.* — Le » mot était juste, mais amer. » Le mot était juste : cette constatation suffit à la vérité, à la louange du maître. Il était amer : on imaginerait difficilement un auteur qui verrait sans émoi un autre que lui porter l'honneur de ses œuvres. Admirons la réserve, digne et vaillante à tout prendre, de notre compositeur, sans lui reprocher trop un soupir de regret échappé à sa résignation et à sa patience. Plus de stoïcisme serait au-delà de l'humanité ; ce serait d'une indifférence incompréhensible et coupable.

A ces traits, qui nous révèlent l'artiste, le compositeur, le professeur, joignons ceux sous lesquels nous avons contemplé successivement le fils, l'époux, l'ami, l'homme du monde. Nous aurons la physionomie entière, l'aspect général, et combien digne d'étude, d'intérêt et de sympathie, de celui que nous désirions connaître et faire apprécier.

## XV

C'est à cette personnalité si honorable que Paris a voulu rendre hommage. C'est de cet artiste si distingué que les artistes les plus célèbres de la capitale ont tenu à glorifier le nom et à perpétuer le souvenir. L'illustre architecte de l'Opéra, M. Charles Garnier, qui fut son camarade à la Villa Médicis, a revendiqué le droit de dresser le plan du tombeau qui lui a été érigé au cimetière Montmartre. M. Thomas, l'éminent sculpteur, a fait de lui pour ce monument un très beau médaillon. A Paris, l'on sait ou l'on apprendra que Duprato naquit à Nîmes. Nîmes l'ignore ou l'a oublié. A Paris, on trouvera l'expression des regrets et le tribut d'admiration offerts et payés à la mémoire du maître que l'art a naguère perdu et pleurera longtemps. Si le voyageur qui aura visité ce mausolée et remarqué le nom du

lieu où regut le jour celui dont les restes l'habitent a la curiosité de venir voir comment sa ville natale l'honore, il sera surpris et attristé de ne trouver rien, ici, ni une pierre, ni une plaque, qui apprenne ou rappelle aux Nimois que c'est un enfant de Nîmes, ce Jules Duprato, parti de si bas et si haut parvenu.

On l'a imprudemment et au hasard contesté (la vérité est maintenant rétablie et désormais connue). Serait-ce que les forts de ce pays ne trouveraient pas cette étoile de grandeur suffisante pour compter dans leur ciel ? Reprocherait-on à Duprato d'avoir trop jeune définitivement quitté sa patrie d'origine et de lui avoir ainsi moins coûté, n'ayant jamais, au contraire de tant d'autres (et je ne saurais les en blâmer, tant s'en faut), grevé à son profit nos finances municipales d'un centime de secours, ni obtenu non plus que sollicité la moindre subvention pour ses études ?

Je n'ignore pas et ne veux pas oublier que l'enfant est d'autant plus cher à ses parents qu'il leur a valu plus de peines et de soucis et fait dépenser plus d'argent. Ce n'est point un motif (ce serait une monstruosité sans exemple) pour renier celui qui aurait grandi et se serait élevé tout seul. Nîmes ne peut se plaindre ni être aux regrets d'avoir eu l'honneur sans avoir eu la charge.

La reconnaissance, du reste, comme je l'ai dit (c'était même inutile à dire tant cela va de soi), se manifeste aussi économiquement qu'on le veut. Une inscription dans le cartouche d'un kiosque à musique (non point à la place, si on le désire ainsi, mais parmi des noms d'étrangers, quelque illustres qu'ils soient), une plaque au coin d'une rue, quel en est le coût ? Une misère, n'est-ce pas ? Et cependant c'est un hommage. Vous voyez que l'on peut à bien petits frais calmer sa conscience. J'estime comme beaucoup et pour plusieurs raisons toutes excellentes que c'est un tort de débaptiser les rues, particulièrement que c'est une faute impardonnable de remplacer un nom local de personne ou de chose par un nom banal. Dans notre ville, l'appellation de *Rue de l'Agau* marquait un souvenir, une situation, Elle était utile et nécessaire à notre

histoire particulière. La *Rue Nationale*, qui l'a remplacé, ne signifie rien pour nous et se trouverait aussi justement à Paris, à Quimper, à Pézénas ou partout ailleurs. *Boulevard de la République ! Place de la Révolution !* Quelques chères ou respectables que soient, aujourd'hui, ces dénominations, comme jadis la *Rue Impériale* ou la *Rue de l'Impératrice*. par exemple, réservées aux grandes villes, où l'on peut se trouver à court d'indications spéciales, elles ne devraient nulle part avoir la préférence sur les souvenirs de l'endroit.

Que l'on dresse donc partout une liste, par ordre de mérite ou d'importance, si l'on veut (et ce serait souhaitable), de noms de la contrée. Que l'on débaptise, si l'on y consent. et prudemment bien entendu, toutes les voies dont la dénomination est banale ou étrangère, pour les appeler de noms pris sur cette liste. Si l'on hésite, et avec raison, je le reconnais sans détour, devant ce bouleversement, que l'on saisisse chaque occasion qui se présentera de faire une rectification. Surtout, quand on créera des voies nouvelles, que l'on s'inspire de ces considérations et de ces principes.

En perpétuant ainsi, dans chaque pays, du plus petit au plus grand, le souvenir des événements, des situations, des transformations ; en rendant hommage de la sorte au talent et en glorifiant la vertu. on rendrait la patrie plus connue et plus chère, on stimulerait le travail. on encouragerait la sagesse et le dévouement. Enfin, on écrirait ainsi l'histoire, car l'histoire générale d'un pays n'est que le recueil des histoires régionales et locales.

Si de ces réflexions plus larges et plus étendues nous revenons à notre cas, je me permettrai de répéter ce que j'ai déjà dit, à la suite d'un illustre poète-académicien, quand je me suis naguère occupé de Ferdinand Poise. Une statue, sur une place, dans un jardin public, ne fait de mal à personne. Mais il y faut du temps, de la patience, parce qu'il y faut de l'argent. En attendant. les musées sont ouverts. Et, si une inscription sur un kiosque ou au coin d'une rue paraissait, comme cela doit sembler, en effet, une trop mesquine marque d'hommage envers ceux

qui en seraient l'objet, un buste au musée serait de nature à satisfaire mieux une reconnaissance raisonnablement généreuse.

Tenez, autre chose encore, si vous préférez : il n'y a que l'embarras du choix, quand on a la bonne volonté. Le foyer de notre théâtre est d'un vide et d'un nu attristants. Les bustes de nos deux compatriotes n'y feraient-il pas bonne figure ? Ils y seraient chez eux. Nous aimerions à les y voir. Nous serions fiers de les y contempler. Allons, un peu de courage : pour nos gloires, s'il vous plaît !

Je sais bien que notre grand poète comique lui-même a longtemps attendu, non-seulement avant d'avoir son monument, mais encore

Avant qu'un peu de terre, obtenu par prière,  
Pour jamais sous la tombe eut enfermé Molière.

Ce n'est point un exemple à suivre. J'ai plus d'espoir en la sagesse de mes concitoyens. Heureux serai-je, si ma voix est entendue, d'avoir provoqué ou hâté un acte de justice, satisfait quand même, si elle reste sans écho, d'avoir rempli ce que je considère comme une œuvre utile, comme un devoir pour un fervent de l'art, pour un Nimois.





CATALOGUE DES ŒUVRES

DE

JULES DUPRATO

---

**Œuvres théâtrales.**

---

LES TROVATELLES. — 1 acte ; paroles de *Michel Carré* et *Jules Lorrin* ; Colombier, éditeur (28 juin 1854. — Opéra-Comique). (1)

PAQUERETTE. — 1 acte ; paroles de *E. Grangé* et *La Rounat* (2 juin 1856. — Opéra-Comique).

M'SIEU LANDRY. — 1 acte ; paroles de *Camille du Locle* ; Choudens, éditeur (24 novembre 1856. — Bouffes-Parisiens).

LA VILLA MÉDICIS. — 3 actes, en collaboration avec *Jacques Offenbach* ; paroles de *Victorien Sardou* et *Nestor Roqueplan*. (Opéra-Comique ; non représenté ni édité).

SALVATOR ROSA. — 3 actes ; paroles de *E. Grangé* et *Trianon* ; Gérard éditeur (30 avril 1861. — Opéra-Comique).

POUR LA BOHÉMIENNE, de *Balfe*, raccords, récitatifs, deux morceaux nouveaux. (1862. — Théâtre des Arts, à Rouen).

L'ILLUSION, d'*Hérold*. — Adaptation pour l'Opéra (non encore utilisée).

LA DÉESSE ET LE BERGER. — 2 actes ; paroles de *Camille du Locle* ; Richault, éditeur (21 février 1863. — Opéra-Comique).

(1) Viennent de servir au concours d'opéra-comique (Conservatoire de Paris, 23 juillet 1895).

GAZOUILLETTE. — Destiné à l'Opéra-Comique, puis à l'Athénée (1864) (ni représenté, ni édité).

{ LE BARON DE GROSCHAMINET. — 1 acte.

{ SACRIPANT. — 2 actes ; paroles de *Philippe Gille*, (24 septembre 1866. — Fantaisies-Parisiennes).

LE CHANTEUR FLORENTIN. — 1 acte (29 novembre 1866. — Fantaisies-Parisiennes).

LA FIANCÉE DE CORINTHE. — 1 acte ; paroles de *Camille du Locle* ; Heugel, éditeur (21 octobre 1867. — Opéra).

LA TOUR DU CHIEN VERT. — 3 actes (20 ou 28 décembre 1871. — Folies-Dramatiques).

LE CERISIER. — 1 acte ; paroles de *Jules Prével* (15 mai 1874. Opéra-Comique).

LE PRINCE NOIR. — Paroles de *Victor Capoul* (ni représenté, ni édité).

### Œuvres diverses.

MESSE SOLENNELLE. — Exécutée devant S. S. le Pape Pie IX. — Envoi de Rome.

SYMPHONIE POUR ORCHESTRE. — Envoi de Rome ; Dur-dilly, éditeur.

CANTATE. — Paroles de *Trianon* (15 août 1859. — Opéra-Comique).

CANTATE. — Paroles de *Beaumont* (15 août 1861. — Opéra-Comique).

CANTATE. — (Janvier 1864. — Inauguration de l'Athénée).

CANTATE. — (15 août 1864. — Opéra).

LA REINE MOZAB. — Opérette parue dans *Le Magasin des Demoiselles*.

UNE PROMENADE DE MARIE-THÉRÈSE. — Opérette ; Schott, éditeur.

MARIE STUART AU CHATEAU DE LOCHLEVEN. — Opérette ; Schott, éditeur.

LES PALMES,  
LA DOUBLE FÊTE,  
LES VACANCES, } chœurs à trois voix égales pour  
distributions de prix.

TROIS MORCEAUX MÉLODIQUES pour *piano et violon*.

SIX ROMANCES SANS PAROLES pour *piano*.

|                                |   |                   |
|--------------------------------|---|-------------------|
| LA PLAINTÉ,                    | } | mélodies vocales. |
| MON CŒUR, QUE FAUT-IL FAIRE ?  |   |                   |
| LA RIVIÈRE,                    |   |                   |
| LA MAISONNETTE,                |   |                   |
| C'EST TOUT LE CONTRAIRE,       |   |                   |
| LA PETITE MADELON,             |   |                   |
| LE DÉPIT AMOUREUX,             |   |                   |
| TOUT REND HOMMAGE A LA BEAUTÉ, |   |                   |
| ADIEUX A SUZON,                |   |                   |
| LA FONTAINE DE PALERME,        |   |                   |

SIX SONNETS. - Poésies de *Camille du Locle* ; Heugel, éditeur.

BARCAROLLE. — Poésie de *Camille du Locle* ; Aymard-Dignat, éditeur.

SOUS LES ÉGLANTIERS. — Poésie d'*Emilie Ducrey-Duprato*, mélodie publiée dans *La Semaine artistique et musicale* (12 janvier 1889).

Et autres œuvres gravées ou manuscrites dont les titres nous échappent et dont nous n'avons pu retrouver les traces.

---

# CONCOURS OUVERTS

pour les années 1895 et 1896.

---

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

## I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1896

### **Industrie et Commerce**

Histoire des Exploitations houillères dans le Gard · *création, organisation, fonctionnement, mouvement commercial et économique*

## II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1897

### **Biographie d'un artiste**

Etude sur la vie et les œuvres d'un artiste décédé (peintre, sculpteur, architecte, compositeur musicien, etc.), originaire d'une localité comprise dans la circonscription actuelle du département du Gard ; la biographie de Sigalon exceptée, attendu qu'elle a fait déjà l'objet d'un grand nombre d'études, dont une (celle de M. Charles de Saint-Maurice) a été couronnée par l'Académie en 1841).

---

## CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1895, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1896, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

---

## DOCUMENTS ANNEXES

*pour servir à l'histoire de l'Académie.*

---

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

---

### DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1° { Jean-François SÉQUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.  
Charles Prudent de BECDELIEVRE, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Collet), comprend :*

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et  
» estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes, son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,  
» et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout  
» estimé vingt-cinq mille livres). »

*(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)*

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs par M. J.-François Séguier à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Collet).*

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et  
» dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les noirs Masmé-  
» jean, Dem<sup>lle</sup> veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le  
» s<sup>r</sup> Gallian — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s<sup>r</sup> Séguier, et de mad<sup>lle</sup> sa sœur, (2) — a la charge, en outre, de payer douze mille livres à l'OEuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille livres à l'hôtel-Dieu de la même ville

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Rochemore, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur et administrateur de l'OEuvre de la Miséricorde, et s<sup>r</sup> Daniel Murjas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux sommes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains de M de Génas, délégué de l'Académie, des deniers de M<sup>gr</sup> de Becdelièvre. évêque de Nîmes. »

*21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la propriété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le paiement d'une somme capitale de quinze cents livres. (Aux minutes de M<sup>e</sup> Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Grill, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les valeurs dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Convention (1794), portant confiscation des biens des communautés religieuses et corporations diverses

2<sup>o</sup> L'abbé d'ORNAU de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de Nîmes (neveu de M<sup>gr</sup> de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

*10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait, en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût blesser la religion, les lois ou les mœurs. »*

(Extrait d'une délibération de l'Académie, a la date ci-dessus, 10 juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1784, âgé de 81 ans. M<sup>lle</sup> Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29 mars 1786.

3<sup>o</sup> Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).

15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Nîmes.*

Après avoir constitué sur la tête de M<sup>me</sup> Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M<sup>me</sup> veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, sous forme de rentes sur l'État ou de valeurs en bons placements, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nation, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en » provenant, suivant ses intentions, — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on paiera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusqu'aux plus hautes études ; et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

*(L'Académie n'entrera en possession des valeurs à recueillir qu'après le décès de M<sup>me</sup> veuve Maumenet.)*

4<sup>o</sup> Jacques-Prosper-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).

1<sup>er</sup> juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de M<sup>e</sup> Grill, notaire à Nîmes.*

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, M<sup>me</sup> Huguet, ou la somme équivalente, dont » les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'État »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.

L'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1<sup>o</sup> M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M<sup>me</sup> Huguet; 2<sup>o</sup> de M<sup>lle</sup> Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais d'enregistrement sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

*(L'autorisation du legs est en instance.)*



**TABLEAU NOMINATIF**  
**DES**  
**MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES**

---

**BUREAU DE 1894.**

*Président d'honneur* : M. LE PREFET DU GARD (*disposition statutaire*).

---

*Président* . . . . . M. ELIE MAZEL, docteur en médecine.  
*Vice-Président* . . . . . M. l'abbé GOIFFON, vicaire-général de l'Evêché.  
*Secrétaire-perpétuel*. M. PAUL CLAUZEL, avocat, ancien bâtonnier.  
*Secrétaire-Adjoint* . . M. ACHILLE BARDON, receveur de l'enregistrement.  
*Troisième* . . . . . M. FERNAND VERDIER, avocat, ancien magistrat.  
*Biblioth.-Archiviste*. M. GEORGES MAURIN, avocat, ancien magistrat.

---

---

## PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1894.

### CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
dans la ville de Nimes.

| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations.       | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                         | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                                 | Messieurs                                                                      | MM                          |
| 1            | 15 juillet 1850....             | Jules Salles, peintre.                                                         | ....?                       |
| 2            | 15 février 1864...              | Ant.-Hipp. Bigot, O. A., négociant (1).                                        | Abbé Privat.                |
| 3            | 16 janvier 1868...              | Ch. Lenthéric, O. ✱, O. ⚡, ✱, ingénieur en<br>chef des ponts-et-chaussées (2). | Places créées.              |
| 4            | —                               | Fernand Verdier, ancien magistrat (3).                                         |                             |
| 5            | 1 <sup>er</sup> février 1868... | G. Bulmelle, ✱, avocat, anc. maire de Nimes.                                   | Docteur Fontaines.          |
| 6            | 9 mai 1874....                  | Melchior Doze, O. ⚡, ✱, ✱, ✱, peintre.                                         | Flouest.                    |
| 7            | 6 avril 1878.....               | L'abbé Cam. Ferry, chanoine                                                    | Abbé Azaïs.                 |
| 8            | —                               | Victor Robert, avocat                                                          | Bonnard.                    |
| 9            | 5 avril 1879....                | Félix Boyer, ✱, professeur de chunie.                                          | Germer-Durand fils.         |
| 10           | 20 novembre 1880.               | Albin de Montvaillant.                                                         | Germer-Durand père.         |
| 11           | 31 décembre 1881.               | Ed. Bondurand, O. ⚡, archiviste du départe-<br>ment (4).                       | Charles Sagnier.            |
| 12           | 11 février 1882...              | Marcellin Clavel, anc. présid. du tribun. de com.                              | Henri Roussellier.          |
| 13           | 23 février 1882...              | Joseph Simon, instituteur public.                                              | Léon Penchinat.             |
| 14           | 2 juin 1883....                 | Elie Mazel, docteur en médecine.                                               | Présid. Pelon.              |
| 15           | 5 avril 1884.....               | Abbé Goiffon, vicaire-général de l'Evêché.                                     | Alph. Dumas.                |
| 16           | —                               | Grotz, ✱, pasteur de l'Eglise réformée.                                        | Jean Gadan.                 |
| 17           | 2 mai 1885....                  | Gustave Fabre, O. ⚡, pasteur.                                                  | Ernest Roussel.             |
| 18           | 27 juin 1885.....               | Georges Maurin, avocat.                                                        | Emile Im-Thûrn.             |
| 19           | —                               | Comte Edgard de Balincourt, O. ✱, chef d'es-<br>cadron en retraite.            | Albin Michel.               |
| 20           | 25 juillet 1887...              | Bardon, receveur de l'enregistrement.                                          | Ch. Dombre.                 |
| 21           | 14 avril 1888....               | Marquis de Valfons, ancien député.                                             | Eug. Brun.                  |
| 22           | —                               | Alexandre Ducros, homme de lettres.                                            | Irénée Ginoux.              |

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1861.  
 (2) id. id. id. id. en 1865.  
 (3) id. id. id. id. en 1867.  
 (4) id. id. id. id. en 1872.

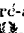
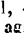
| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations. | NOMS DES ACADEMICIENS.                                                          | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                           | Messieurs                                                                       | MM.                         |
| 23           | 23 mars 1889 . . . . .    | Paul Clauzel, avocat, conseiller municipal.                                     | Aurès.                      |
| 24           | 28 février 1891 . . . . . | E. Benoit-Germain, O. A., présid. du Conseil des Prud'hommes.                   | Gouazé.                     |
| 25           | —                         | Louis Esteve, conservateur du musée archéologique (1).                          | Bory                        |
| 26           | 9 avril 1892 . . . . .    | L. de Curières de Castelnau, avocat, conseiller général.                        | Henry Révoil.               |
| 27           | —                         | Fernand Bruneton, anc. président de la Société d'agriculture.                   | Ern. Delépine.              |
| 28           | 30 décembre 1895.         | Abbé J. Julien, chanoine, aumônier du Lycée.                                    | Abbé Magnen.                |
| 29           | —                         | Edmond Falgairolle, O. A., substitut du Procureur de la République à Nîmes (2). | Picard.                     |
| 30           | —                         | L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée.                                     | Pasteur Dardier.            |
| 31           | 10 février 1894 . . . . . | Emile Renaud, O. A., avocat, docteur en droit.                                  | Eugène Bolze.               |
| 32           | —                         | Félicien Allard, architecte.                                                    | Ch Liotard.                 |
| 33           | —                         | Fernand Daudet, avocat, conseiller général.                                     | Dr Puech.                   |
| 34           | 7 juillet 1894 . . . . .  | Abbé François Durand.                                                           | Dr Reynaud.                 |
| 35           | —                         | Jacques Rocafort, docteur ès-lettres, professeur au Lycée.                      | Taudon.                     |
| 36           | 28 juillet 1894 . . . . . | Dr Gustave Barral                                                               | Coस्ताlet.                  |

**CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,**

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

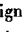
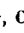
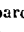
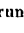
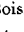
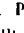
| Messieurs |                                        |                                                                                    |   |
|-----------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1         | 20 août 1859 . . . . .                 | Léonce Destremx, *, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.                      | — |
| 2         | 21 mai 1864 . . . . .                  | Adrien Jeanjean, *, géologue, à Saint-Hippolyte-du-Fort.                           | — |
| 3         | 4 juillet 1874 . . . . .               | Edm. Hugues, sous-préfet, à Lodève.                                                | — |
|           | 31 juillet 1875 . . . . .              | Ch. Domergue, à Beaucaire                                                          | — |
| 4         | 20 avril 1878 . . . . .                | Armand Lombard-Dumas, à Sommière.                                                  | — |
|           | 4 décembre 1880.                       | Goudard, archéologue, à Manduel.                                                   | — |
| 5         | 30 avril 1881 . . . . .                | Henri Roussellier, O *, conseiller à la Cour de cassation (3).                     | — |
| 6         | —                                      | —                                                                                  | — |
| 7         | 30 avril 1881 . . . . .                | Deloche, *, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Etienne (4).         | — |
| 8         | —                                      | —                                                                                  | — |
| 9         | Id . . . . .                           | Louis Michel-Jaffard, *, premier Président de la Cour d'appel d'Aix (5).           | — |
| 10        | 25 juillet 1881 . . . . .              | Prosper Falgairolle, à Vauvert.                                                    | — |
| 11        | 1 <sup>er</sup> janvier 1885 . . . . . | Pelon, O *, président honoraire à la cour d'appel de Nîmes, à Saint-Hippolyte (6). | — |
| 12        | 9 février 1884 . . . . .               | Torcapel Alfred, ingénieur de la compagnie P.-L.-M., à Avignon (7).                | — |

|     |                                     |               |                          |
|-----|-------------------------------------|---------------|--------------------------|
| (1) | Entré dans la Compagnie au titre de | correspondant | en 1882.                 |
| (2) | id.                                 | id.           | en 1885.                 |
| (3) | id.                                 | id.           | membre-résidant en 1879. |
| (4) | id.                                 | id.           | correspondant en 1864.   |
| (5) | id.                                 | id.           | membre-résidant en 1878. |
| (6) | id.                                 | id.           | id. en 1874.             |
| (7) | id.                                 | id.           | id. en 1883.             |

| N <sup>o</sup> d'ordre. | DATES<br>des nominations. | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                                                                                                        |  | PREDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------|
|                         |                           | Messieurs                                                                                                                                                     |  | MM.                         |
| 13                      | 5 juillet 1886...         | Gremer-Durand François, O. A., architecte du département de la Lozère, à Mende (1).                                                                           |  | Rodier de Labuguière.       |
| 14                      | 19 mars 1887.....         | Ernest Bose, architecte, à Nice (2).                                                                                                                          |  | Barafort.                   |
| 15                      | 19 novembre 1887..        | Bruguière-Boure, archéologue, à Pont-Saint-Esprit (3).                                                                                                        |  | Soulier.                    |
| 16                      | 28 décembre 1889.         | Docteur Martin, botaniste, à Aumessas.                                                                                                                        |  | Penchatin.                  |
| 17                      | 17 janvier 1891. ..       | Marsaut, ingén.-direct. des Mines, à Bessèges.                                                                                                                |  | Villaid.                    |
| 18                      | —                         | D'Albrouse Lionel, juge, à Uzès (4).                                                                                                                          |  | Abbé Magnen.                |
| 19                      | —                         | De Laville, curé-archiprêtre, à Uzès (5).                                                                                                                     |  | Im-Thörn.                   |
| 20                      | —                         | Ch. Gide, O.  , professeur à la Faculté des sciences de Montpellier (6).     |  | César Fabre.                |
| 21                      | —                         | Albert Marignan, directeur de la Revue du Moyen Âge, à Aguessives (7).                                                                                        |  | Comte de Pontmartin.        |
| 22                      | 13 décembre 1894.         | Abbé Frédéric Souchard, curé-doyen de Villeneuve-lès-Avignon.                                                                                                 |  | Abbé Blanc.                 |
| 23                      | —                         | Abbé C. Nicolas, curé-doyen de Saint Gilles, chanoine honoraire.                                                                                              |  | Abbé Delacroix.             |
| 24                      | —                         | Edmond Lugol,  , président de l'Union des associations agricoles du Sud-Est. |  | Léonce Curnier.             |

### MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 26 avril 1860..... L. Bretignière, , inspecteur honoraire d'académie, à Paris.
- 13 juillet 1867..... Pasteur, C. , membre de l'Institut, à Paris.
- 19 décembre 1868 .. E. Gaspard, , professeur de rhétor. au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
- 25 avril 1874..... Mgr Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876... Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet.
- 16 décembre 1876.... Isaïe Brunel, , insp. d'Académie, à Lille.
- 23 février 1878 ..... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
- 14 décembre 1878... Gast. Boissier, C. , membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, administrat. du collège de France, à Paris.
- 14 mai 1887. .... Général Pothier, O. , commandant la brigade d'artillerie du 16<sup>e</sup> corps d'armée, à Castres.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1879.  
 (2) id. id. id. en 1882.  
 (3) id. id. id. en 1875.  
 (4) id. id. id. en 1873.  
 (5) id. id. id. en 1884.  
 (6) id. id. id. en 1884.  
 (7) id. id. id. en 1888.

- 5 novembre 1887... Dautheville, ✱, président honoraire à la Cour d'appel de Nîmes, à Montpellier.
- 26 novembre 1888... Aug. Aurès, O. ✱, O. (C), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, (*décédé en 1894*).
- 22 février 1890..... Gouazé, C. ✱, ancien premier président de la Cour d'appel de Nîmes, à Toulouse.
- Frédéric Béchard, homme de lettres, à Paris.
- 31 janvier 1891. .... Bory, député du Cantal (1).
- 23 mai 1891.. .... Allmer, archéologue, à Lyon.
- 5 décembre 1891... Révoil, O. ✱, architecte du Gouvernement, à Nîmes.
- 30 janvier 1892. .... Léon Carcassonne, ✱, doct.-médec., à Marseille (2), (*décédé en 1894*).
- 17 décembre 1892... Alphonse Daudet, homme de lettres, à Paris.
- Joseph Blanc, peintre d'histoire, à Paris.
- Léopold Morice, statuaire, à Paris.
- 31 décembre 1892... Abbé Magnen, aumôn. de l'hôpit. génér., à Nîmes (3).
- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, conservateur de la Bibliothèque de Nîmes.
- 18 novembre 1895... Eugène Bolze, ✱, conseiller honoraire, à Nîmes.
- 10 février 1894..... Mgr Gilly, évêque de Nîmes.

#### CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.
- 26 décembre 1840.. Henri Hardouin, ✱, conseiller hon. à la Cour d'appel de Douai, avocat, anc. bâton. de l'ordre, à Quimper.
- 22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 6 avril 1845... .. Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 15 novembre 1845. De Robernier, ✱, ancien présid. de chambre à la Cour de Montpellier.
- 26 juin 1847..... Isidore Hedde, ✱, ancien délégué du gouvernement en Chine.
- 17 mars 1849..... E. de Kerkhove-Varent, ✱, doct. en dr., député de Malines à la Chambre des députés de Belgique.
- 20 mars 1852..... Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 3 janvier 1856..... Mme Hérald de Pages (Comtesse de Vernet de Cornéillan), à Lourmarin.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de membre-résidant en 1889.  
 (2) id. id. id. 1873.  
 (3) id. id. correspondant en 1882.

- 16 février 1836. . . . Charles Jalabert, O. ✱, peintre, à Paris.  
21 juin 1836. . . . Alibert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).  
23 janvier 1838. . . . Martel, ✱, méd. en chef des hospices, au Puy.  
20 février 1838. . . . Gros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.  
1<sup>er</sup> mai 1838. . . . Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.  
15 avril 1861. . . . J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.  
15 avril 1864. . . . Marius Chaumelin, homme de let., à Marseille.  
20 juin 1865. . . . E. Connelly, ✱, anc. conseil. à la Cour de cassation.  
14 février 1865. . . . Eug. Arnaud, pasteur, a Crest (Drôme).  
— Ch. Revillout, ✱, profess. de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.  
11 mars 1865. . . . Mallet, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand, à Paris.  
1<sup>er</sup> juillet 1865. . . . A. Houzé, homme de lettres, à Paris.  
19 mai 1866. . . . Fr. Mistral, ✱, homme de lettres, a Maillane.  
28 mars 1868. . . . Alexis Giraud-Teulon, homme de lettres, à Caisargues.  
— J. Benoit, ✱, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.  
2 janvier 1869. . . . Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-Ferrière (Nièvre).  
— Jacq. Mahnowski, professeur au Lycée de. . . .  
13 mars 1869. . . . Louis Roumieux, célibre, à Montpellier, (*décédé en 1894*).  
18 juin 1870. . . . Paul de Rouville, ✱, professeur et doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.  
15 avril 1871. . . . P. Cazalis de Fondouze, ing. civil, à Montpellier.  
5 août 1871. . . . J. Ollier de Marichard, géologue, à Vallon (Ardèche)\*  
20 avril 1872. . . . Mgr A. Fabre, évêque de la Réunion.  
5 décembre 1874. . . . Mgr Fuzet, évêque de Beauvais.  
27 février 1875. . . . Baron Edm de Rivières, au chât. de Rivières, par Gaillac.  
22 mai 1876. . . . Vict. Laval, méd. aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 10<sup>e</sup> dragons.  
6 mai 1876. . . . L'abbé Suchet, vicaire-général à Besançon.  
1<sup>er</sup> juillet 1876. . . . De Bertuc-Pérussis, de l'académie d'Aix.  
29 juillet 1876. . . . Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.  
23 mars 1879. . . . M<sup>me</sup> Mathilde Soubeyran, à Saint-Geniez.  
19 mars 1881. . . . Teixeira de Magalhaës, professeur a l'Université de Coimbre.  
20 mai 1882. . . . Dax, docteur médecin, à Sommière.  
30 déc. 1882. . . . Michel Edouard, ✱, docteur-médecin, à Paris et à la Bourboule.

- 1<sup>er</sup> décembre 1883 . . Westphal Alexandre, pasteur, à Vauvert.  
25 février 1884 . . . . . Colonel Meinadier, O. ✻, à Paris.  
14 Juin 1884 . . . . . P. Fesquet, pasteur, à Cognac.  
8 novembre 1884 . . . . . Tarry, ✻, archéologue, à Paris.  
15 décembre 1884 . . . . . Boiffils de Massanne, à Sumène.  
7 février 1885 . . . . . Charles Frossard, pasteur protestant, à Paris et à  
Bagnères-de-Bigorre.  
— Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.  
— Espérandieu Emile, capitaine au 61<sup>e</sup> d'infanterie en  
Corse.  
— Georges Fabre, inspecteur des forêts, à Nîmes.  
— Rousset Louis, archéologue, à Uzès.  
8 janvier 1887 . . . . . Abbé Roman, chanoine en retraite à Verfeuil.  
2 avril 1887 . . . . . Cheysson, O. ✻, inspecteur général des Ponts-et-  
Chaussées, à Paris.  
9 juillet 1887 . . . . . Grasset-Morel, à Montpellier.  
18 mai 1889 . . . . . Abbé Lamoureux, cure, à La Calmette.  
50 novembre 1889 . . Arthur de Cazenove, à La Salle.  
28 décembre 1889 . . Camille Rabaud, pasteur, président de l'Eglise de  
Castres.  
— A. Martel, avocat, à Paris.  
— Abbé Durand, curé de Peyremale.  
— Georges Mantin, botaniste, à Paris.  
31 mai 1890 . . . . . Henri Mazel, attaché au ministère de la marine, à  
Paris, directeur de la revue l'*Ermitage*.  
17 janvier 1891 . . . Raymond Février, pasteur, président de l'Eglise de  
Saint-Hippolyte.  
25 avril 1891 . . . . . de Masquard, publiciste, à St-Césaire-lès-Nîmes.  
5 décembre 1891 . . Troullias Numa, négociant, à Alais.  
2 janvier 1892 . . . . . A. de Nesmes-Desmarets, d'Aiguesmortes.  
16 janvier 1892 . . . Barré de Saint-Venant, inspecteur des forêts, à Uzès.  
31 décembre 1892 . . . Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna  
(Italie).  
15 juillet 1893 . . . . . A. Chansroux, poète, à Beaucaire.  
4 novembre 1893 . . Mgr Henri Constans, Le Vigan.  
13 janvier 1894 . . . . . Adrien Roux, avoué, à Uzès.  
24 février 1894 . . . . . G. Bayle, Avignon.  
2 juin 1894 . . . . . Onésime Coste, instituteur, à Massillargues-Attuech.
-

---

**LISTE**  
DES  
**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.  
— Société académique de Laon.  
— Société archéologique, historique et scientifique de Scissons.  
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*... Société historique algérienne, à Alger.  
*Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.  
*Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.  
*Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes à Gap.  
*Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.  
— Société de statistique de Marseille.  
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.  
— Société archéologique de France, à Caen.  
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.  
— Commission des beaux-arts, à Caen.



- Charente*..... Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*... . Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*... Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*... . Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*.... Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère*..... Société d'archéologie, à Quimper.
- Société académique, à Brest.
- Gard*..... Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Garonne (Haute-)*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

- Garonne (Haute-)*. Académie des Jeux-Floraux , à Toulouse.  
— Société d'histoire naturelle, à Toulouse.  
— Société académique hispano-portugaise , à Toulouse.
- Gironde* . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts , à Bordeaux.
- Hérault* . . . . . Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à Montpellier  
— Société archéologique, à Montpellier.  
— Académie des sciences et lettres, à Montpellier.  
— Société d'étude des langues romanes, à Montpellier.  
— Société archéologique , scientifique et littéraire , à Béziers.
- Ille-et-Vilaine* . . . Société archéologique , à Rennes.
- Indre-et-Loire* . . . Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres d'Indre-et-Loire à Tours.
- Isère* . . . . . Académie delphinale, à Grenoble.  
— Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura* . . . . . Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.  
Société d'agriculture, sciences et arts , à Poligny
- Landes* . . . . . Société de Borda, à Dax.
- Loir-et-Cher* . . . . Société des sciences et des lettres, à Blois.  
— Société archéologique , scientifique et littéraire du Vendômois , à Vendôme.
- Loire* . . . . . Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.  
— La *Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
- Loire (Haute-)* . . . Société d'histoire et d'archéologie, au Puy.
- Loire-Inférieure* . . Société académique, à Nantes.  
— Société archéologique, à Nantes.
- Loiret* . . . . . Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.  
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans
- Lot-et-Garonne* . . . Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen
- Lozère* . . . . . Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

|                            |                                                                                                       |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Maine-et-Loire</i> .... | Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.                                                     |
| <i>Manche</i> .....        | Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô. |
| —                          | Société académique, à Cherbourg.                                                                      |
| <i>Marne</i> .....         | Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.                               |
| —                          | Académie de Reims, à Reims.                                                                           |
| —                          | Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.                                                    |
| <i>Meurthe</i> .....       | Académie de Stanislas, à Nancy.                                                                       |
| —                          | Société d'archéologie lorraine, à Nancy.                                                              |
| <i>Meuse</i> .....         | Société philomathique, à Verdun.                                                                      |
| —                          | Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.                                                  |
| <i>Morbihan</i> .....      | Société polymathique du Morbihan, à Vannes.                                                           |
| <i>Nièvre</i> .....        | Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.                                           |
| <i>Nord</i> .....          | Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.                                               |
| —                          | Société d'émulation, à Cambrai.                                                                       |
| —                          | Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.                                                  |
| —                          | Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.                 |
| —                          | Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.                                              |
| —                          | Société d'émulation, à Roubaix.                                                                       |
| <i>Oise</i> .....          | Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.                             |
| —                          | Comité archéologique, à Senlis.                                                                       |
| —                          | Comité archéologique, à Noyon.                                                                        |
| <i>Orne</i> .....          | Société de Flers.                                                                                     |
| <i>Pas-de-Calais</i> ....  | Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.                                                       |
| —                          | Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.                                       |
| —                          | Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.                                        |
| —                          | Société académique, à Boulogne-sur-Mer.                                                               |
| —                          | Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.                                                  |

- Puy-de-Dôme* . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts,  
à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses)*. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des  
Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhin (Haut)* . . . . Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Rhône* . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts,  
à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique  
de Lyon, à Lyon.
- Société d'agriculture, histoire naturelle et arts  
utiles, à Lyon.
- Saône-et-Loire* . . . Académie des sciences, agriculture, arts et  
belles-lettres, à Mâcon.
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châ-  
lon-sur-Saône.
- Saône (Haute)* . . . Société d'agriculture, commerce, sciences et  
arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe* . . . . . Société d'agriculture, sciences et arts, au  
Mans.
- Société historique et archéologique du Maine,  
au Mans
- Savoie* . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts  
de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Mau-  
rienne, à Saint Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéolo-  
gie, à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute)* . . Société florimontane, à Annecy.
- Seine* . . . . . Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société nationale d'agriculture de France, à  
Paris.
- Société d'anthropologie, à Paris.
- Société philotechnique, à Paris.
- Société française de numismatique et d'ar-  
chéologie, à Paris.
- Annales du musée Guimet, à Paris.
- Société d'étude des langues grecques, à Paris.
- Seine-et-Marne* . . Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
- Seine-et-Oise* . . . Société des sciences morales, des lettres et  
des arts, à Versailles.

|                               |                                                                               |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Seine-et-Oise</i> . . .    | Société des sciences naturelles et médicales, de Seine-et-Oise, à Versailles. |
| <i>Seine-et-Oise</i> . . . .  | Société archéologique, à Rambouillet.                                         |
| <i>Seine-Inférieure</i> . . . | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.                       |
| —                             | Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.                            |
| —                             | Société havraise d'études diverses, au Havre.                                 |
| <i>Somme</i> . . . . .        | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.                      |
| —                             | Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.                                |
| —                             | Société d'émulation, à Abbeville.                                             |
| <i>Tarn</i> . . . . .         | Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.                         |
| <i>Tarn-et-Garonne</i> . .    | Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.                    |
| <i>Var</i> . . . . .          | Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.               |
| —                             | Académie du Var, à Toulon.                                                    |
| <i>Vaucluse</i> . . . . .     | Académie de Vaucluse, à Avignon.                                              |
| —                             | Société du Museum Calvet, à Avignon.                                          |
| <i>Vienne</i> . . . . .       | Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.                               |
| —                             | Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.          |
| <i>Vienne (Haute-)</i> . . .  | Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.                   |
| <i>Vosges</i> . . . . .       | Société d'émulation des Vosges, à Epinal.                                     |
| <i>Yonne</i> . . . . .        | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre          |
| —                             | Société d'études, à Avallon.                                                  |
| —                             | Société archéologique, à Sens                                                 |

---

**Sociétés étrangères correspondantes.**

---

|                         |                                                                    |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <i>Angleterre</i> ..... | Société littéraire et philosophique , à Manchester.                |
| <i>Belgique</i> .....   | Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.                       |
| <i>Suède</i> .....      | Université de Lund.                                                |
| —                       | Académie royale de Stockholm.                                      |
| <i>Norvège</i> .....    | Université de Norvège, à Christiania.                              |
| <i>Italie</i> .....     | Accademia dei Lincei, à Rome.                                      |
| —                       | Académie des sciences et arts, à Modène.                           |
| <i>Espagne</i> .....    | Athénée de Barcelone.                                              |
| <i>Alsace-Lorraine.</i> | Académie de Metz.                                                  |
| —                       | Société des sciences et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg      |
| —                       | Société d'histoire naturelle, à Colmar.                            |
| <i>Etats-Unis</i> . . . | Smithsonian Institution, à Washington.                             |
| —                       | Société d'histoire naturelle, à Boston.                            |
| —                       | Société zoologique d'Harvard Collège de Cambridge (Massachussets). |
| —                       | <i>Geological Survey</i> , à Washington.                           |
| <i>Allemagne</i> .....  | Académie d'histoire et archéologie de Thuringe, à Iena.            |
| <i>Suisse</i> .....     | Société d'histoire et d'archéologie de Genève.                     |
| —                       | Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.                  |

---

**Revue.**

*Journal des Savants.*

*Revue des langues romanes.*

*Revue épigraphique du midi de la France*, de M. Allmer.

*Bibliothèque de l'école des Chartes.*

*Revue de l'histoire des religions*, par M. Albert Réville (Annexe du musée Guimet).

*Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, à Toulouse.

*L'Ermitage.*

## LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours de l'année 1894

~~~~~

La charte des libertés et coutumes d'Aiguesmortes, par M. Marquet.

La décadence religieuse en France, par M. le Dr Fortuné Mazel.

L'or des Pyrénées, par M. le pasteur Ch.-L. Frossard.

Le port des fardeaux dans les Pyrénées, par le même.

Ce que coûta l'entrée de François I^{er} à Nîmes, par M. Ach. Bardou.

Titres de M. Arnaud, pasteur.

Inauguration de la statue de François Arago, à Paris, le 11 juin 1893.

Album de statistique graphique de 1888 (Ministère des travaux publics).

Album de statistique graphique de 1889 (Ministère des travaux publics).

Le comte Pandolfi, par M. L. Destremx de Saint-Christol.

La nouvelle cathédrale de Marseille, par M. l'abbé François Durand.

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits, de son origine au 5 septembre 1848.

Le chemin de fer Transsaharien, par M. Harold Tarry.

Inscriptions antiques de la Corse, par M. le capitaine Espérandieu.

Note sur quelques sarcophages d'Arles. — Note sur deux inscriptions du XIV^e siècle, par le même.

Le grand fossé de Montbénard dans la forêt de Boulogne, par M. J. de Saint-Venant.

Fonds de cabanes néolithiques, par le même.

Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève (3^e fascicule 1893), par M. le Dr J.-H. Gosse.

Recherches sur quelques représentations du Vase Eucharistique, par le même.

Lettre à un académicien sur les canaux navigables et particulièrement sur celui qui est projeté pour la ville de Nîmes, par M. Fontanieu, avocat fédliste, avec préface par *Théophile Chanet* (1872).

Olivier Basselin, poème, par M. Paul Tiquet.

La mort de d'Assas, ballade, par le même.

Révision des RUBUS, des ROSA, des GALICUM, des HIERACIUM, de la FLORE DU GARD, par M. le Dr Martin.

Noms de savants nés dans le département du Gard à donner à des rues de Nîmes, par M. Galien-Mingaud.

The Chronology of the Cathedral Churches of France, par M. Bar Ferree.

Le plateau infra-crétacé des environs de Nîmes, par M. A. Torcapel.

Notes sur cinq espèces ou races de mammifères en voie d'extinction dans quelques départements du Midi de la France, par M. Galien-Mingaud.

Discours de MM. Levasseur et Spuller au CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES (1894).

Etude historique sur un tableau flamand (inédit) du XV^e siècle, par M. Gustave Bayle.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790. — (*Gard*) *Archives civiles. — Série E. Tome premier. SEIGNEURIES, FAMILLES, NOTAIRES*, par M. Bligny-Bondurand.

Saint Antoine affirme, par M. Henri Mazel.

Le Scleranthus Uncinnatus, par M. le Dr Martin.

Blanchefleur. — La Riviera, poésies, par M. François Dejoux.

Petit mémoire à propos du PASSANT, de Coppée, par M. Alexandre Ducros.

L'ancien couvent des Dominicains de Marseille (1223-1790), par M. l'abbé C. Nicolas.

La chaussure dans le Bigorre, par M. le pasteur Ch.-L. Frossard.

Les exorcismes en Lozère en 1792, par M. Edmond Falgairolle.

Recueil des cachets d'oculististes Romains, par M. le capitaine Emile Espérandieu.

Cinquantenaire de M. Ernest Prarond (Société d'émulation d'Abbeville).

Lou Femelân, per M. Enri Bouvet.

Martoun, simple istori, per M. Louis Bard.

Jana d'Arc, trilougio, per M. Louis Bard.

Nime e si cantaïre, per M. Louis Bard.

La Toussaint. — Les Morts, poésies, par M. Antoine Chansroux.

CATALOGUE DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE :

Paris. — Bibliothèque de l'Arsenal (tome 9^e) : Table générale des archives de la Bastille A-K.

Départements. — Tome XXIII. — Bordeaux.

Départements. — Tome XXV. — Poitiers. — Valenciennes.

BATISTO BONNET : *Un paysan du Midi. — 1^{re} Série : Vie d'enfant.* — Traduction et présentation par M. Alphonse DauDET.

Enfin !!! par M. Alexandre Ducros.

Quelles sont les limites de l'intervention de l'Etat en matière d'assurances ? par M. Alfred Thomereau.

De l'assurance par l'Etat, par M. Alfred de Courcy.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier (Musée Fabre), par M. L. Gaudin.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier (Ouvrages légués par M. Léon Vallet).

L'abbaye de Franquevaux aux deux derniers siècles, par M. Prosper Falgairolle.

Estat de tous les revenus et rentes des Etats du Roy d'Espagne, par M. Cazalis de Fondouce.

Inscriptions romaines de Lunel-Viel, par le même.

Inscription chrétienne de l'époque mérovingienne trouvée au mas des Ports près Lunel (Hérault), par le même.

Une fonderie antique de bronze des environs de Montpellier, par le même.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES

MÉMOIRES.

PREMIERE SÉRIE (XVIII^e SIECLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

DEUXIEME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805).

Broch in-8°.

—	—	pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
—	—	pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Lacune de 10 ans (1822-1832).

TROISIEME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

—	—	1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
—	—	1840-1841. 1 vol. in-8°.
—	—	1842-1843-1844 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

— — 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé.)

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIEME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

—	—	1852. 1 vol. in-8°.
—	—	1853. 1 vol. in-8°.
—	—	1854-1855. 1 vol. in-8°.
—	—	1856-1857. 1 vol. in-8°.
—	—	1858-1859. 1 vol. in-8°.
—	—	1860. 1 vol. in-8°.

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870)

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866.	broch. in-5°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in 8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70. 1 vol. in-8° avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871.	1 vol in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1873, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1876, 1 vol. in-8°.
—	—	1877, 1 vol. in-8° en 2 parties.

SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format agrandi).

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878.	1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	23 mars 1878.	broch in-5° de 35 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1879.	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1880, — —
—	—	1881, — —
—	—	1882, — —
—	—	1883, — —
—	—	1884, — —
—	—	1885, — — avec les Tables décennales de 1871 à 1880.
—	—	1886, 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1887, 1 vol. —
—	—	— — Supplément : <i>Manuel de Dhuoda</i> , 1 vol. in-8°.
—	—	1888, 1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	21 janvier 1888.	broch. in-8° de 30 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1889.	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1890, — —
—	—	1891, — —
—	—	1892, — —
—	—	1893, — —
—	—	1894, — —

PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé.)

- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé.)
- Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
- Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
- Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
- Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
- Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
- Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 231 pages.
- Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
- Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
- Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
- Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
- Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
- Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
- Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
- Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
- Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 203 pages.
- Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
- Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
- Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
- Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.
- Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
- Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
- Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
- Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
- Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1875. 1 vol. in-8° de 195 pages.
- Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
- Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.

- — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.
- — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.
- — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes.	Année 1882,	1 vol. in-8° de 160 pages.
—	—	Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages.
—	—	Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages.
—	—	Année 1885, 1 vol. in-8° de 175 pages.
—	—	Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages.
—	—	Année 1887, 1 vol. in-8° de 172 pages.
—	—	Année 1888, 1 vol. in-8° de 88 pages.
—	—	Année 1889, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1890, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1891, 1 vol. in-8° de 106 pages.
—	—	Année 1892, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	—	Année 1893, 1 vol. in-8° de 131 pages.
—	—	Année 1894, 1 vol. in-8° de 164 pages.



TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues à la séance publique du 21 juin 1894.

	Pages.
Discours d'ouverture de M. le docteur <i>E. Mazel</i> , président.....	V
Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1893, par M. <i>Joseph Simon</i> , président pour la dite année.....	XXIII
Gounod au pays de Mireille, œuvre posthume de M. l'abbé <i>Alphonse Delacroix</i> , membre non résidant, lue avec une introduction par M. <i>Paul Clauzel</i> , secrétaire perpétuel.....	XLI
Sonnets, par M. <i>Adrien Roux</i> , correspondant.....	LXI
La politique au bois, par M. <i>A. Ducros</i> , membre résidant	LXV
Les cils, par M. <i>Raymond Février</i> , correspondant.....	LXIX
L'asé et lou chin-loubé, fable unifiée de la Fontaine, par M. <i>A. Bigot</i> , membre résidant.....	LXVI
Hommage à M. Jules Salles, par M. <i>E. Benoît-Germain</i> , membre résidant.....	LVXV

ARCHÉOLOGIE

Tumulus néolithiques avec incinération près d'Uzès, avec planches, par M. <i>J. de Saint-Venant</i> , correspondant...	1
Inscriptions du Moyen âge, par M. <i>E. Bondurand</i> , membre résidant.....	23

HISTOIRE ET HISTOIRE LOCALE

Criées du seigneur de Marguerittes, publiées par M. <i>F. Allard</i> , membre résidant.....	27
Léon Ménard à Avignon, par M. <i>G. Bayle</i> , correspondant.....	35
Une expédition française à l'île de Madère en 1566, par M. <i>Edmond Falgairolle</i> , membre résidant.....	67

Le second livre des Pèlerins de Saint-Jacques ou Livre-Censier. Texte en langue d'oc (XIV ^e siècle) publié par M. Ed. Bondurand, membre résidant.....	97
--	----

GÉOLOGIE

Les garrigues de Nîmes ; leur constitution géologique et le bassin d'alimentation de « la Fontaine », avec planches, par M. A. Torcapel, membre non-résidant..	157
--	-----

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Jules Duprato, compositeur (Nîmes 1827-1892 Paris), par M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel.....	191
--	-----

Concours académiques pour les années 1895 et 1896....	239
---	-----

Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie.

Donateurs à l'Académie.....	240
Tableau nominatif des membres et correspondants de l'Académie au 31 décembre 1894.....	244
Listes des sociétés correspondantes.....	251
Liste des ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours de l'année 1894.....	258
Publications de l'Académie depuis 1756.....	264

ANNEXE.

Chronique et Cartulaire de l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit (1265-1791), par M. L. Bruguière-Roure (Avertissement. — Introduction). — Publication faite sous le patronage de l'Académie et avec l'appui du Gouvernement. Pagination séparée de.....	I à CXLIV
---	-----------

CHRONIQUE ET CARTULAIRE

DE L'ŒUVRE

DES ÉGLISE, MAISON, PONT ET HOPITAUX

DU SAINT-ESPRIT

(1265-1791)

PAR

J. BRUGUIER-ROURE,

MEMBRE DU COMITÉ DE L'ART CHRÉTIEN,
DES ACADÉMIES DE VAUCLUSE ET DE NIMES,
INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, ETC.

~~~~~

*Ouvrage publié sous les auspices de l'Académie de Nimes  
et du Ministère de l'Instruction publique,  
sur l'avis du Comité des Travaux historiques.*

---

*« On vous saura gré, même en dehors  
de votre province, d'avoir eu l'idée et la  
patience de préparer avec tant de soin,  
une édition d'une série de documents  
dont pour ma part je ne connais pas  
jusqu'ici d'équivalents. »* L. DELISLE.

~~~~~

NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

F. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — rue Pradier — 12

—
1889-1895

Par décisions successives, de 1889 à 1894, sur l'avis du Comité des travaux historiques, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à l'Académie de Nîmes des subventions, s'élevant à la somme de douze cents francs, pour la publication des Chronique et Cartulaire de l'Œuvre du Saint-Esprit.

AVERTISSEMENT

Vingt-huit ans ! Presque la durée moyenne d'une vie humaine ! C'est le temps absorbé, dans les loisirs de mon existence, par la tâche que j'achève aujourd'hui. Aussi, me serait-il difficile de rappeler, sans en oublier quelque'une, les personnes qui la facilitèrent par des encouragements, des communications ou des conseils. Depuis Arcisse de Caumont jusqu'à M. Léopold Delisle (c'était l'époque même de la formation du recueil de chartes auquel j'ai donné le nom de Cartulaire), combien d'érudits méritèrent ma gratitude.

Ma reconnaissance s'étend de l'Académie de Nîmes aux savants qui, pendant la publication du livre, lui ont obtenu l'approbation, cinq fois réitérée, du Comité des travaux historiques, et de la part du Ministère de l'Instruction publique, des subventions atteignant une somme considérable (1.200 francs).

Grâce à l'intervention de ceux-ci (la plupart des inconnus pour moi, des amis des sources de l'histoire assurément), mon pays bénéficie d'un travail sincère, aussi impartial que longuement mûri, je ne crains pas de le dire, sans exiger de ma part l'abdication d'une indépendance dont je restais jaloux.

Je ne puis taire un fait qui accompagna l'impression du premier fascicule du Cartulaire. C'est l'apparition d'un mémoire que le public a pu prendre pour une introduction de ce recueil alors que, dès 1888, une entente avec le bureau de l'Académie de Nîmes ajournait cette partie de mon travail après la publication de la partie documentaire. De cette compilation de toutes mes plaquettes historiques jusques, et inclusivement, aux coquilles de mes imprimeurs d'Avignon et de Tours, voire même à mes erreurs personnelles, je ne dirai rien de plus : constater le procédé suffit.

Malgré cela, je continuai ma lourde besogne. La voilà terminée. Puissent les bibliophiles ratifier pour le livre le jugement porté sur le manuscrit par l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale.

— Retrouvées dans les armoires d'un hospice de petite ville de province, les archives de l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit apporteront plus d'une révélation à l'histoire de la Charité. Des documents d'une authenticité incontestable désignent les vrais constructeurs du pont fameux bâti au XIII^e siècle, sur le Rhône, aux confins des provinces de Languedoc, Dauphiné et Provence. Un ensemble d'enseignements tirés de ce dépôt présente la synthèse d'institutions similaires, c'est-à-dire des associations philanthropiques créées au moyen âge dans le but d'assister les voyageurs au passage des rivières.

Cette double constatation nous suggéra la pensée de composer le recueil de chartes placé ci-après, sous le titre de cartulaire, et d'écrire la monographie qui le précède sous forme d'introduction.

Un autre sentiment inspirait le déchiffreur féodiste, Jacques Bernard (1), quand, en 1754, ce savant modeste procéda à l'inventaire général du fonds du Saint-Esprit.

(1) Jacques Philippe Bernard, fils de Pierre, marchand, et de demoiselle Marguerite Dusserre du Nogaret, naquit à Aubenas, le 25 juillet 1701, et mourut le 24 octobre 1773. Il laissa un fils, Louis, expert féodiste, également mort en 1813 ou 1816. De celui-ci naquit Victor et une fille mariée à M. Pradal, père du sénateur de l'Ar-dèche.

En 1738, Jacques Bernard, déchiffreur féodiste des Comtes de Vogue et de Montlaur, baron d'Aubenas, fut quittancé du prix d'un champ situé dans le territoire de cette dernière ville, payé par lui au moyen de travaux tant à déchiffrer leurs vieux titres et documents, en faire les extraits nécessaires pour les recouvrements de leurs fiefs, que pour voyages faits à ce sujet.

Son magnifique manuscrit, en deux volumes in-folio, comprend, sans compter les rubriques, 1293 pages qui contiennent la traduction ou l'analyse de 1068 documents, tous relatifs à l'œuvre du Saint-Esprit de S.-Saturnin-du-Port. Suivant l'objet dont ils traitent, on les rencontre en vingt-neuf chapitres (1), que l'administration hospita-

(1) Sommaire de ces chapitres :

Chapitre 1 ^{er} . — Carrière du Bourg ; le Bourg Saint-Andéol	16 documents.
Chapitre 2 ^e . — Eglise, maison, pont et hôpitaux ; chaussées ; recteurs et frères prêtres....	114 doc. plus 5 liasses A, B, C, D, E.
Chapitre 3 ^e . — Petit-blanc.....	120 documents.
Chapitre 4 ^e . — Indulgences ; privilèges, sauve- gardes, franchises et quêtes.....	29 documents.
Chapitre 5 ^e . — Franc-salé.....	5 doc. plus une liasse de lettres.
Chapitre 6 ^e . — Pêche et four.....	15 documents.
Chapitre 7 ^e . — Testaments, donations et fonda- tions	103 documents.
Chapitre 8 ^e . — Le Saint-Esprit.....	115 documents.
Chapitre 9 ^e . — Le Sacristain de Saint-Pierre .	4 documents.
Chapitre 10 ^e . — L'entrepôt, Maletrat et isles....	58 documents.
Chapitre 11 ^e . — Les chapelles de Saint-Blaise et Notre-Dame	41 documents.
Chapitre 11 ^e . — La Mothe	46 documents.
Chapitre 13 ^e . — Bollène et Barry.....	64 documents.
Chapitre 14 ^e . — Lapalud.....	8 documents.
Chapitre 15 ^e . — Montdragon.....	32 documents.
Chapitre 16 ^e . — Péage de Saint-Bonnet-de-Bau- dimer.....	2 documents.
Chapitre 17 ^e . — Saint-Marcel et Saint-Just.....	7 documents.
Chapitre 18 ^e . — Mélnas, Bois-Sabranenc, Cade- nedes, Bois-Moudon et la Brouitière.....	97 documents.
Chapitre 19 ^e . — Aigueze et Saint-Martin	16 documents.
Chapitre 20 ^e . — Monclus et Saint-André-de-Ro- queperthus	14 documents.
Chapitre 21 ^e . — Saint-Alexandre.....	18 documents.
Chapitre 22 ^e . — Vénéjean.....	1 document.
Chapitre 23 ^e . — Comptes des Recteurs.....	115 documents.
Chapitre 24 ^e . — Enfants exposés.....	9 documents.
Chapitre 25 ^e . — Registres des délibérations, con- trats et vieux inventaires.....	A-Z, X, AA, BB.
Chapitre 26 ^e . — Attaches des moulins.....	5 documents.

lière du siècle dernier eut soin de faire continuer jusqu'en 1781.

Vrai labeur de bénédictin, ce pouillé se recommandait aux contemporains par l'élimination des documents inutiles à la défense des droits de la Maison, autant que par un heureux recolement des titres propres à les conserver ou à aider à la recherche de ceux tombés en désuétude.

Le mérite primitif de ce travail constitue aujourd'hui son défaut; d'autant plus regrettable que Bernard ne donne point le texte même des chartes mises en ordre par lui.

Les documents dont la connaissance importait davantage aux hommes d'affaires de la maison semblent, par lui, préférés : ainsi la bulle, la lettre-patente, l'acte de vente, l'arrêt ou le compromis qui précisent un fait. Une traduction, le plus souvent littérale, est donnée de ces pièces ; leur production en justice se renouvelait, sans cesse, à une époque où la chicane vivait de tant d'objets disparus avec la décentralisation provinciale assurément plus regrettable. Ces documents restent considérables au point de vue historique ; donc l'œuvre de Bernard, bien qu'imparfaite aux yeux des érudits de nos jours, acquerrait une importance si le fonds du Saint-Esprit venait à disparaître (1). Cette considération est relative, toutefois, car des documents, estimés par lui secondaires, fort instructifs à notre avis, sont analysés ou mentionnés par la seule rubrique inscrite au dos du titre.

Chapitre 27*. — Procès.....	8 liasses
Chapitre 28*. — Etablissements des sœurs de Charité.....	6 documents.
Chapitre 29*. — Assemblées des Etats-Généraux de la province du Languedoc tenues en la ville du Saint-Esprit dans la Maison de l'Hôpital, dite Maison-du-Roi ou hôtel du Saint-Esprit.	

(1) En prévision d'un incendie, les volumes de Bernard ne devraient point rester dans les armoires des archives. On tenait ce dépôt en grande estime, autrefois. En 1745, un arrêt du parlement ordonna que les consuls de Pont-Saint Esprit aurent une clef des archives et les recteurs une autre.

Des parchemins et des papiers inutiles ou contraires aux intérêts de la Maison le féodiste fit des paquets où, sans numéros ni rubriques, toutes ces pièces répondent à la désignation générale du procès pour lequel elles furent rassemblées. Là, nous avons trouvé un dénombrement des maisons de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, parmi lesquelles figure l'hôpital du Saint-Esprit de Saint-Saturin-du-Port.

C'était la copie collationnée d'un acte produit au parlement de Toulouse par les adversaires des prêtres-blancs, continuateurs des frères-du-pont. Les juges le repoussèrent comme apocryphe (1). Inséré dans le recueil de Toussard (2), au siècle dernier, ce procès verbal des visites que Jean Monette, de l'ordre archi-hospitalier du Saint-Esprit, aurait faites dans la plupart des provinces de la France, pendant la période écoulée du 28 août 1288 au mois de mars 1289, amena, naguère, M. Brune, au cours de savantes recherches sur l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, à ranger l'hôpital du Pont-Saint-Esprit au nombre des maisons de cet ordre célèbre. Or, ce document fut fabriqué, au XVII^e siècle, par La Terrade, réclamant sur toute l'étendue de la France la possession d'hôpitaux qui avaient une existence propre (ce qu'il n'oublia pas de faire au sujet du nôtre) (3). La fausseté de cette pièce résulte pour M. Léopold Delisle (4) de la qualification de civitas donnée à la bourgade des bords du Rhône. Plus inacceptable encore, à mon avis, l'appellation Sancti Spiritus qui suit le mot civitas. Non ! en 1289, on ne disait pas : civitas S. Spiritus, mais : locus, et plus généralement : villa S. Saturnini, ou encore : S. Saturnini de Portu, ou bien : Apud S. Saturninum, comme on dira, longtemps : fabrica vel opus S. Spiritus loci, ou : ville S. Saturnini de Portu, ou seulement : fabrica oratorii et operis S. Satur-

(1) Cartul., p. 442.

(2) T. II, p. 370-75.

(3) Cartul. p. 424.

(4) *Journal des savants*, juin 1892.

nini,... pons et hospitalis S. Saturnini (1). — On satisfera la curiosité du lecteur, au sujet du changement de nom de cette petite ville, en rappelant qu'en 1363, si les notaires écrivaient encore au pied de leurs actes : actum fuit apud S. Saturninum (2), ils ajoutaient parfois : apud pontem S. Spiritus, et dans le texte disaient timidement : locus de S- Saturnino de Portu alias S. Spiritus (3). La substitution de nom se fit bien lentement, en effet. En 1416, on écrit : opus pontis et hospitalis S. Saturnini de Portu alias de ponte S. Spiritus (4), et le vieux formulaire des protocoles garde pour la fin : acta fuerunt hec in dicto loco S. Saturnini, ou bien : datum in dicta villa S. Saturnini. L'usage de la dénomination première s'impose, longtemps encore, même dans les textes latins du XVI^e siècle (5), alors que le français, depuis près de cinquante années, répétait avec le vulgaire : la ville du Pont-Saint-Esprit, la ville du Saint-Esprit (6).

Un document, retrouvé informe dans une liasse des procès (7), montre le vrai caractère des frères du Saint-Esprit de S. Saturnin, que certifient d'ailleurs les enseignements plus récents des registres des délibérations administratives (8). Le tirer de l'oubli s'imposait, assurément.

Dans cette même armoire (9) une autre copie informe contient l'appel des recteurs de l'Œuvre du Saint-Esprit, au commissaire apostolique mieux informé, contre une sentence rendue par lui dans l'affaire des offrandes faites à l'Oratoire (10). Un lambeau de l'expédition originale de

(1) Cartul. p. 25 et suiv.

(2) *Ibid.* p. 98.

(3) *Mém. de l'Acad. de Vaucluse. La guerre autour du Pont-Saint-Esprit*, p. 18.

(4) Cartul. p. 99, 103.

(5) *Ibid.* p. 127 et 129.

(6) *Ibid.* p. 107 et 108.

(7) *Ibid.* p. 99.

(8) Invent. général, ch. 25.

(9) *Ibid.* chap. 27.

(10) Cartul. p. 36.

cet acte, retrouvé naguère chez un paysan, confirme la première partie du texte ; on ne saurait plus douter de la seconde.

Ainsi que cette charte, de nombreux documents disparurent lors du pillage des archives. A deux reprises, on dut reconstituer le fonds du Saint-Esprit : une première fois, au milieu du XVI^e siècle ; deux religieux de la Maison, mécontents d'une transaction qui terminait de longs différends entre leurs confrères et les recteurs laïcs, enlevèrent le précieux dépôt. Une partie des titres fut retrouvé « en lieu malhonnête et peu convenable », assure un arrêt du parlement de Toulouse, juge de cette scandaleuse affaire. Les principaux étaient égarés, ajoute la cour, « même l'original d'une bulle appelée la bulle du pape Nicolas » (1). Plus tard, sous Charles IX, le parti calviniste s'empare de la ville du Saint-Esprit, brûle le prieuré de Saint-Pierre, saccage les églises paroissiales et de l'Œuvre, pille et ruine en partie les hôpitaux, disperse leurs archives.

Aux documents fournis par le fonds même de l'Œuvre du Saint-Esprit, les protocoles d'un notaire de la ville et nos dossiers particuliers, le Cartulaire réunit des bulles retrouvées en minutes au Vatican (2), un compromis, entre les frères du Saint-Esprit de Besançon et l'Œuvre des bords du Rhône, tiré des archives départementales du Doubs, enfin trois pièces insérées dans l'*Histoire du Languedoc* et le *Gallia Christiana*. A l'exception de ces dernières, toutes étaient inédites. Leur réimpression dans ce recueil permettra de connaître l'état politique du pays où l'Œuvre du Saint-Esprit prit naissance, sans recourir à des livres devenus fort rares.

Des chartes émanées, les unes de la chancellerie de Paris, les autres de la curie romaine, d'autres encore des

(1) Cart. p. 191. — Un inventaire, dressé vers 1524 par Raymond Lonier, dut faciliter les recherches des papiers de la Maison. Un autre inventaire des archives de l'Œuvre fut fait en 1620, par ordre du Bureau ; ce qui se renouvelait fréquemment.

(2) Cartul. p. 175 à 191.

cours seigneuriales du Sud-Est de la France présentent, assurément, des dissemblances dans les formules diplomatiques tandis que les documents locaux foisonnent d'incorrections grammaticales, de barbarismes ou de tournures empruntées à la langue mère des tabellions méridionaux.

Au pied des pages du Cartulaire on a fait quelques-unes des observations philologiques réclamées par ces textes ; les suivre, une à une, aurait augmenté considérablement ce volume, sans profit pour les érudits auxquels ils s'adressent. Aujourd'hui, en effet, trop de livres sont entre leurs mains, qui permettent de retrouver le sens et l'origine même des locutions languedociennes.

— Un plagiat rappelé plus haut m'a amené à l'abandon d'un plan d'introduction longuement préparé. Je résumerai la question aujourd'hui épuisée de l'origine des constructeurs de ponts au moyen âge.

Sans étude préliminaire sur la viabilité et les ponts dans l'antiquité, sans rappeler les grandeurs et la décadence des utriculaire romains, constatons que le rétablissement des relations commerciales, durant les mauvais jours du XI^e siècle, est dû à de fervents et généreux chrétiens, moines ou laïques, qui, sans en avoir reçu mandat des puissances féodales, sans assurance de protection, assumèrent la pénible mission de rendre la sécurité aux chemins, de donner l'hospitalité aux pèlerins et aux marchands, de leur venir en aide pour le passage des rivières. Tandis que d'autres s'associaient pour l'oppression du faible, ceux-ci se réunissaient pour défendre ses droits à la liberté. Doués d'une énergie peu commune parce qu'elle s'appuyait sur une foi profonde unie à la charité la plus dévouée, ils firent preuve, en plusieurs occasions, de la connaissance oubliée depuis les romains (qui en usèrent bien rarement toutefois), de la construction des ponts de pierre sur de grands cours d'eau.

Quand on compare les ponts d'Avignon, du Saint-Esprit, de la Guillotière et de Saint-Nicolas-de-Campagnac, jetés aux XII^e et XIII^e siècles, les trois premiers sur le Rhône et le dernier sur son affluent, le Gardon, on remarque de

trop profondes différences de structure pour les attribuer à une même inspiration et les croire bâtis par des ouvriers, qu'une règle commune aurait soumis aux mêmes traditions architecturales.

Cette observation est contraire à bien des récits respectés jusqu'à nos premières études d'archéologie qui datent de 27 ans. En le constatant dans mon étude : *Les constructeurs de ponts au moyen âge* (1), j'ajoutai : « Peut-être ces récits tomberont-ils comme l'erreur signalée par nous au sujet des constructeurs du pont Saint-Esprit ». En effet, depuis longtemps l'histoire des ponts construits, au moyen âge, sur les rivières du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, me paraissait demander un travail de révision.

J'avais, vainement, réclamé cette étude auprès des savants vieilliss dans les questions les plus délicates de l'archéologie. Alors, comptant moins sur mes propres forces que sur la bienveillance de ceux qui prêteraient attention à mon écrit, je pris la tâche pour moi-même et je l'étendis des monuments désignés ci-dessus à ceux qui furent construits vers la même époque, dans le reste de la France et à l'étranger. Trois années de recherches mûrirent mes précédentes observations ; j'interprétais les anciens historiens, je consultais les modernes, je rassemblais sans cesse de nouveaux documents, dans l'espoir de m'infliger à moi-même un démenti sur le caractère des constructeurs des ponts du moyen âge. Je cherchais de tous côtés ces liens étroits qui unissent plusieurs communautés appartenant à une même famille religieuse, je poursuivais vainement partout l'Ordre des Frères-pontifes ; cet Ordre religieux qu'un historien (2) d'Avignon avait vu suivre les bords des rivières et des fleuves de France, et s'arrêter dans tous les endroits où il y avait des ponts à construire ; cet Ordre que Chateaubriand (3) et plusieurs

(1) Paris, Dumoulin, 1875, et *Bulletin monumental*, même année

(2) Joudou, *Essai historique sur la ville d'Avignon*, page 365.

(3) *Génie du Christianisme*, liv. VI, chap. VIII.

autres écrivains recommandables (1) avaient vu naître sur les bords de la Durance, puis se répandre dans toute la France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Pologne. Je dis alors et je le répète : gardons, si on le veut, le nom de *Frères-pontifes* ; mais sous cette dénomination, comprenons tous les hommes généreux qui se réunirent pour la protection des voyageurs. Ici, ce furent des moines, là des laïques assemblés à l'appel d'un évêque, d'un clerc quelconque. En bien des endroits, lorsque le régime municipal eut été créé, tous les hommes d'une même communauté se firent pontifes. Quand j'eus établi cette opinion au sujet du pont Saint-Esprit, les écrivains que je combattais voulurent bien déclarer mes textes convaincants. L'un, M. Alègre, m'écrivait : « Vous êtes dans le vrai, et vous faites repentir votre confrère d'avoir contribué à la propagande d'une erreur historique. » L'autre, M. le chanoine Rivière, remaniait, en vue d'une nouvelle édition de son excellent *Cours d'histoire ecclésiastique*, son article sur les Frères-pontifes. Un autre enfin, M. le comte de Villeneuve-Flayosc, l'auteur de *Sainte-Roseline*, complétait d'aussi généreux désaveux par ces mots : « Les actes authentiques relatifs à la construction du pont Saint-Esprit, reproduits par vous, me paraissent tout à fait probants, et je n'hésite pas à déclarer que j'ai été induit en erreur par toutes les apparences, en attribuant aux Frères-pontifes une œuvre qui sera l'éternel honneur de la charité ardente et éclairée des habitants de Saint-Saturnin-du-Pont. »

Il serait difficile d'énumérer tous les ponts qu'on jeta sur les fleuves et les grandes rivières de l'Europe méridionale, durant les trois siècles qui suivirent la proclamation définitive de la libre circulation des personnes et des marchandises par les Pères du Concile, tenu à Arles en 1033. On ne sait même qu'imparfaitement l'histoire du

(1) De Villeneuve-Flayosc, *Histoire de Sainte-Roseline*, p. 147. — L. Alègre, *Le Pont-Saint-Esprit*, p. 7. — Chan. Rivière, *Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 674.

petit nombre de ceux dont l'existence est connue. Cependant, on y voit cette double origine. Les uns, comme le pont de Tours, sont dus à de puissants barons, qui, pour le salut de leur âme, employèrent à ces constructions les grandes ressources que leur fournissaient et leurs droits seigneuriaux et leurs immenses domaines. Les autres, et c'est de ceux-là seulement que je m'occupais alors, furent bâtis avec les aumônes de la Chrétienté, par des confréries qu'un même besoin fit surgir simultanément en plusieurs endroits. Il importait de remédier à l'abandon des chemins, à leur destruction même, après les invasions des barbares, car les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, relatifs à la restauration des chemins, n'avaient pas été longuement obéis.

Dans les grandes assemblées de travailleurs réunis autour des ponts d'Avignon, de Lyon, de Saint-Nicolas-de-Campagnac, du Saint-Esprit, l'ouvrier de profession était coudoyé, servi même par le bourgeois, par le gentilhomme, qui s'étaient fait, l'un et l'autre, ouvriers bénévoles, dans le but d'expier leurs fautes et d'acquérir des grâces spirituelles, d'abord réservées aux pèlerins de Rome, de Saint-Jacques et aux défenseurs des Saints-Lieux.

Les créateurs de ces corporations leur avaient imprimé un caractère religieux comme à toutes les institutions de cette même époque, qui avaient en vue l'avantage de la société ; mais leur pensée première n'était pas, sans doute, de former des congrégations monacales, partageant leur temps entre la psalmodie et le service des voyageurs. Comment se fit-il que plusieurs confréries de Pontifes apparaissent avec ce double caractère ? C'est qu'après l'achèvement des ponts on reconnut la nécessité de veiller à leur entretien. Généralement, une chapelle construite auprès du pont attirait un grand concours de fidèles par l'appât d'indulgences ; il fallut la desservir. Le désir de venir en aide aux pèlerins, aux voyageurs, aux malades de la localité, par la création d'hospices, aurait également amené quelques-unes de ces corporations à se régulariser. Dès lors, on se donna pour l'entretien des ponts,

pour le service des hôpitaux, comme on s'était donné précédemment pour le service des monastères.

Quand on voulut désigner d'un mot tous ceux qui avaient spontanément travaillé à rétablir les communications entre les rives des fleuves, on choisit le mot de *Pontifes*, du latin *pontem facere*, et à ce nom emprunté des romains on joignit la qualification de *Frères* que se donnaient entre eux les pieux bâtisseurs du moyen âge.

Les populations des XII^e et XIII^e siècles n'avaient connu que les *Frères du pont*, *fratres pontis* ou *de ponte*. Le midi eut ainsi les *Frères du pont* de Bon-Pas, les *Frères du pont* d'Avignon. les *Frères du pont* ou *Confrères du Saint-Esprit* de Lyon, les *Confrères du Saint-Esprit* de Blauzac, institués pour la construction du pont de Saint-Nicolas de Campagnac, les *Frères du pont* du Saint-Esprit de Saint-Saturnin-du-Port.

Telle est la puissance d'une opinion historique longtemps admise qu'après cette énumération faite à la Sorbonne, en 1888, on dut penser que c'étaient là seulement des confréries séculières imitées de l'ordre des *Frères-pontifes*, car le compte-rendu de la séance du 23 mai, au Journal officiel, porte que les documents de mon Cartulaire établissent le vrai caractère des sociétés connues sous le nom de *Frères du Saint-Esprit*.

Telle n'était pas ma pensée. Les diverses confréries de bâtisseurs de ponts dont j'avais entretenu le congrès n'avaient pas même la communauté du nom ; bien que la plupart des œuvres hospitalières des XII et XIII^e siècles, depuis les hôpitaux de Marseille ou de Montpellier jusqu'à celui de Brux, en Bohême, adoptassent, de préférence, le vocable du Saint-Esprit, comme plus tard on fit de celui de *Maison-Dieu* ou *Hôtel Dieu*, on ne pouvait dire que toutes les œuvres de ponts répandues dans l'Europe ni même toutes les œuvres de ponts dans la vallée du Rhône et sur ses affluents ont donné lieu à la création de confréries du Saint-Esprit. D'autre part, on ne saurait trop le répéter (l'erreur dans laquelle est tombé M. l'abbé Brune conseille cette prudence), la plupart des maisons de frères de ce nom n'avaient entre elles aucun

lien (1) ; on les voit aussi étrangères les unes aux autres qu'aux frères du pont de Bon-Pas, d'Avignon, de Lourmarin ou de Mirabeau sortis, d'après certains auteurs, d'une souche commune.

Il suffit de lire Heliot qui résume les auteurs des siècles derniers pour se convaincre que, pendant longtemps, toutes ces confréries diverses furent comprises sous le nom de Frères-Pontifes. Outre les maisons désignées plus haut, les chercheurs découvriront, çà et là, des confréries modestes, instituées sous l'empire d'un besoin local, sur un modèle primitif, encore ignoré, qui eut des imitateurs, sans doute, dans le berger Allucio, sur l'Arno : dans Jean l'Hermite, sur l'Ebre ; dans l'archevêque de Santander, en Ecosse ; et dans les constructeurs d'Allemagne et de Suède.

On se fera une idée exacte de l'origine des *Frères-du-pont* en se rappelant que le moyen âge ne fut pas seulement l'époque des grands rassemblements d'ouvriers bénévoles autour des cathédrales gothiques en construction, mais l'heure également, où à côté du servage originel existait le servage volontaire. Le pénitent se donna au service de l'œuvre d'un pont, pour son établissement ou sa conservation, comme son devancier et son contemporain se donnaient, nous le répétons, au service d'une abbaye. A ces *donats*, les recteurs de chaque Œuvre imposèrent un règlement particulier. Tel, notre plaquette, *Les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit* (2), a montré

(1) On ne citera qu'un exemple, remarquable par la communauté presque du nom *L'œuvre de l'église, du pont et de l'hôpital* du Martigue, créée par l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille dès le commencement du XII^e siècle, qui n'eut jamais aucune relation avec l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit de Saint-Saturnin-du-Port. (Voy. Fabre. *Histoire des hôpitaux de Marseille*, t. I, p. 44 et 45) On voit, ici, que « l'évêque d'Uzès, légat apostolique, exhorta par lettre tous les fidèles à secourir de leurs aumônes l'Œuvre de l'Eglise, du Pont et de l'Hôpital de Saint-Geniez. »

(2) Angers. Lachèse... 1872, tirage a part du congrès archéologique d'Angers, 1872.

le caractère de la confrérie instituée à Saint-Saturnin-du-Port ; de même nous représentons les constructeurs et serviteurs du pont de la Guillotière le livre de M. Guigues : *recherches sur Notre-Dame de Lyon ; origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu* (1). Le savant archiviste eût pu conclure, sans crainte de se tromper, que les hospitaliers actuels de Lyon, frères et sœurs, sont un héritage de ce passé encore mal défini.

Si d'autres confréries tendirent davantage à la perfection religieuse, elles le durent au sentiment particulier de leur fondateur. Ainsi les Frères du pont d'Avignon, après avoir commencé leur existence sous la direction de Saint-Bénézet, en l'état de donats laïques, en vinrent à professer les trois grands vœux de religion : chasteté, pauvreté et obéissance. Ni les Frères de Lyon, ni ceux de Saint-Saturnin-du-Port ne connurent jamais cette perfection religieuse. Nos frères du pont Saint-Esprit désignés plus tard sous le nom de frères-blancs et plus récemment encore sous celui de prêtres-blancs, quand l'accès du sacerdoce leur fut ouvert, étaient personnes séculières qui se donnaient à la Maison devant des recteurs laïques ou leurs confrères rassemblés dans le vestiaire. Au XVII^e siècle, ils se consacraient au service de l'église, dans le sanctuaire même, mais aucun vœu, au sens strict du mot, ne leur était demandé. Alors pas plus qu'antérieurement, ils n'étaient tenus de persévérer dans cet état. On en vit plusieurs quitter la Maison ; quelques uns y revinrent et en sortirent encore.

Si ces confrères avaient, parfois, la direction dans la construction des ponts et le service des hôpitaux, ils n'avaient pas l'administration même de l'œuvre. A Avignon, où les recteurs laïques furent institués, semble-t-il, postérieurement aux travaux, on désignait le chef des frères du pont sous le nom de procureur. Peut-être ce dignitaire de la confrérie avignonnaise rendait-il compte, dès lors, aux délégués municipaux. Certainement ceux-ci relevaient de l'évêque au point de vue temporel.

(1) Lyon, Scheuring 1876.

A Lyon, c'est à la demande des citoyens même de la ville que l'abbé d'Ainay concéda aux frères constructeurs du pont, deux emplacements, le long du Rhône, pour y bâtir un hospice destiné à l'hébergement des voyageurs. Si les bulles pontificales, tant de Lucius III que d'Innocent III et d'Innocent IV, demandent au monde catholique de venir en aide aux frères qui construisent le pont de Lyon, c'est que de là comme de Saint-Saturnin-du-Port partaient les messagers des recteurs vêtus d'un habit religieux qui inspirait pleine confiance aux populations croyantes. De même, dans leur bulle en faveur du Pont, de l'Eglise ou de l'Hôpital de Saint-Saturnin-du-Port, les souverains pontifes, tout en parlant de l'université des habitants, exhortent les peuples à remettre leurs aumônes aux frères du Saint-Esprit. Les seigneurs du Sud-Est de la France, dans leurs lettres de sauvegarde, parlent même exclusivement des frères du pont Saint-Esprit.

Cette Œuvre mi-partie religieuse et laïque semble bien dans l'esprit de l'époque qui donna des procureurs aux ordres mendiants(1) ; afin, sans doute, que, d'une part, les religieux ne fussent point préoccupés des choses terrestres et, de l'autre, les laïques, souvent absorbés par les choses de ce monde, donnassent une portion de leur temps aux choses de la religion. Confondus dans ce sentiment, ils cherchaient les récompenses éternelles : *nil mercedis preter eterne retributionis premium*. Telle fut la pensée qui inspira et mena à bien tant d'entreprises étonnantes.

Pont-Saint-Esprit, en la Maison-du-Roi, le 30 décembre 1894.

L. BRUGUIER-ROURE.

(1) Les frères du Saint-Esprit se disaient, eux-mêmes, mendiants.

INTRODUCTION AU CARTULAIRE

OU

CHRONIQUE DE L'ŒUVRE

DES ÉGLISE, MAISON, PONT ET HOPITAUX

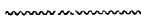
DU SAINT-ESPRIT

(1265-1791)

PAR

L. BRUGUIER-ROURE,

MEMBRE DU COMITÉ DE L'ART CHRÉTIEN,
DES ACADÉMIES DE VAUCLUSE ET DE NIMES,
INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, ETC.



*Ouvrage publié sous les auspices de l'Académie de Nimes
et du Ministère de l'Instruction publique,
sur l'avis du Comité des Travaux historiques.*



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

F. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — rue Pradier — 12

—
1895

INTRODUCTION

CHAPITRE I.

ÉTAT POLITIQUE DU MIDI DE LA FRANCE. — SAINT-SATURNIN-DU-PORT ET SON MONASTÈRE. — VOIES DE COMMUNICATION. — L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT. — LES CARRIÈRES DU BOURG-SAINT-ANDÉOL. — LA DIRECTE. — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU PONT. — LES QUÊTES. — FRÈRES ET SŒURS DONNÉS. — DÉMÊLÉS AVEC LE SEIGNEUR DE SAINT-SATURNIN ET LE RECTEUR DU COMTAT. — LE PONT PRIMITIF.

La première moitié du XIII^e siècle vient de finir. Une ère de paix et de progrès social semble ouverte pour la France. Dans le Nord, plus entièrement soumis à la Couronne, le saint roi Louis IX complète son œuvre de justice et de ferme administration. Au Midi, son frère, Alphonse, marié à l'héritière des Comtes de Toulouse, gouverne avec non moins de sagesse les peuples du Languedoc et de la Provence.

Enclavés, pour ainsi dire, dans cette province, le Comtat Venaissin et Avignon, par un mélange constant du sang français avec le sang sicilien, préparent un asile incomparable à la papauté, aux prises avec les dissensions de l'Italie. Plus loin, vers le centre, le Dauphiné et le Vivarais, nominalement soumis aux empereurs d'Allemagne, tendent à la reconnaissance de la grande nationalité française que la mort du frère de Saint-Louis et de sa femme rendront irréductible par l'union définitive du Nord et du Midi.

Au point de soudure de ces provinces de Dauphiné, Vivarais, Languedoc et Provence, au confluent du Rhône

et de l'Ardèche, un réseau de chemins, épaves de l'administration romaine (1), leur permet de faire échange de récoltes variées et de produits industriels également propres à chacune d'elles ; ces routes prennent contact en Languedoc même, au midi de la folle Ardèche, en un double port, sur la rive gauche et la rive droite du grand fleuve, cet autre chemin qui marche, en face et auprès d'une modeste bourgade. On appelle Saint-Saturnin-du-Port, plus vulgairement « la Ville », dans tout le pays environnant, cette agglomération de pauvres granges agricoles et de huttes de pêcheurs, étagées autour d'un grand moustier bénédictin. A ce couvent, il est vrai, ressortissent, à vingt lieues à la ronde, de riches bénéfices ecclésiastiques, avec seigneuries et justices. Papes, rois, princes, prélats et dignitaires de la cour prennent rendez-vous au prieuré de Saint-Pierre, pour traiter des affaires de la contrée ou goûter le repos dans la campagne de « cette ville sy bien notable, — assise en lieu délectable, — d'isles et eaux bien prochaine — et d'abondance de fruits pleine » (2).

Par la donation de Géraud d'Uzès, ce sol privilégié était devenu un franc-alleu de Cluny. De génération en génération, déjà, on y répétait le vieux dit-on populaire : « il fait bon vivre sous la crose » ; lorsqu'elle semblait devenir trop pesante, l'écarter par un subterfuge, voire même par une petite révolution, était tôt accompli.

Grâce à cette paternelle administration, les agriculteurs et les marchands des deux rives du Rhône et d'au-delà de l'Ardèche, viennent, de temps immémorial, vendre leurs produits à la Ville. Chevaliers fatigués de courir la for-

(1) Sur la rive gauche du Rhône, la voie domitienne, sur la rive droite, la voie de Lyon à Narbonne, et se détachant de celle-ci les voies du Rhône à Uzès et du Rhône à Barjac, et de là en Vivarais. Voir *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*. Avignon, 1888.

(2) Remembrance de Géraud d'Uzès, seigneur de S. Saturnin, qui se dépouilla de son évêché et se retira à Cluni, en 948, donnant ses biens à cette abbaye. Voy. P. de C., *Mém. hist. du prieuré*.

tune des camps, marchands arrivés à une honnête aisance, artistes, peintres et sculpteurs, à la recherche d'une recommandation auprès des grands qui visitent le monastère, construisent leurs demeures autour du marché : Macellus (1), Mazellus, Mercat (2).

Le trafic toujours croissant de cette place, l'une des plus importantes du Languedoc, avait éveillé l'attention de Raymond de Saint-Gilles. Dès l'année 1164, le comte suzerain s'attribua, par traité en due forme (3), les deux tiers du péage sur les marchandises transportées par eau, et la moitié de la justice sur les étrangers. La justice sur les habitants resta aux bénédictins qui continuèrent à percevoir tous les droits usités à l'occasion de la foire tenue depuis le jour de Pâques jusqu'au jeudi après l'octave de cette fête, et du marché du jeudi de chaque semaine.

Raymond VI entreprit davantage que son père sur les libertés de Saint-Saturnin-du-Port. Voyant dans la cité naissante l'une des clefs du Languedoc, le prince voulut construire une tour aux portes de la ville dont le seigneur prieur avait la défense. Les bénédictins tentèrent de s'y opposer, sans doute, mais comment résister à la volonté d'un suzerain dont les forteresses semées sur les deux rives du Rhône disent encore la puissance. Par l'organe de l'abbé de Cluni, ils durent permettre au Comte de Toulouse de bâtir un palais, là où ses gens avaient jeté les fondements du premier édifice (4).

Anomalie féodale, bien faite pour ménager les susceptibilités de la partie lésée ! Outre qu'il promet un tribut annuel d'un marabotin (5), le comte prête hommage à l'abbé, par la grâce de Dieu. Celui-ci (retour des choses féodales) promet à Raymond l'albergue dont tout vassal est

(1) Cartul., p. 5.

(2) Compoix municipaux, 1380, etc. Archives de la mairie.

(3) Cartul., CL.

(4) Cartul., CLI.

(5) Petite pièce de monnaie.

tenu envers son suzerain, depuis la fête de Saint-Michel jusqu'à celle de Saint-Martin. Passé ce temps, le monastère en sera dispensé pour l'année, si le Comte de Toulouse ou son bailli a refusé l'albergue à lui offerte par devant trois ou quatre notables du pays.

Ces notables d'une bourgeoisie, naissante déjà au commencement du XIII^e siècle, formaient une communauté régie par des syndics. Les libertés communales, mal définies ou insuffisantes à leurs yeux, que leur avaient concédées le seigneur-prieur, amenèrent, en 1230, une violente sédition. Un arbitrage de l'évêque de Nîmes et du sénéchal de Beaucaire y mit fin, décidant qu'à chaque exaction de tailles les prud'hommes viendraient devant le seigneur-prieur pour choisir, ensemble, quatre collecteurs ; en cas de désaccord, le prieur devait désigner ces officiers de finance sur une liste de vingt habitants, préalablement dressée par les hommes de probité du pays. Devant ce corps électoral et le prieur les collecteurs rendraient leurs comptes.

Qu'on ne s'étonne pas d'entendre rappeler, ici, cette charte des libertés communales de Saint-Saturnin-du-Port. Le même principe, durant plus de cinq siècles, régira l'élection au rectorat de l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit (1).

Au moment où s'accomplit cette révolution communale, à l'opposé du quartier de Mercat, en amont du monastère de Saint-Pierre et de l'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Saturnin, par delà le ruisseau des tanneries (2) qui longeait ses murailles, la ville se prolongeait, au nord, en une bourgade, peuplée de bateliers, appelée plus tard le Plan du Saint-Esprit.

(1) Cartul., p. 4, 46, et p. 117, 193, 309. — Le 15 janvier 1567, les consuls déclareront présenter, suivant l'usage, « un rôle signé par eux contenant les noms de vingt habitants du Saint-Esprit qu'ils ont choisi, ainsi qu'ils ont dit, capables et suffisants ».

(2) Les fossés de la citadelle, au midi, en étaient un vestige (Cart., p. 82, note 2).

Un jour, en cet endroit, un ange se montre à un berger qui gardait ses moutons sur les bords du Rhône et lui commande de bâtir un pont, une chapelle et un hôpital.

Telle est, rapportée par Nicolas V, une légende, pastiche tardif du récit avignonnais. Elle ne fut jamais populaire à Pont-Saint-Esprit ; mais bien celle-ci : « treize ouvriers travaillèrent au viaduc, peut-être en souvenir des douze apôtres qui aidèrent N.-S. à la fondation de l'Eglise. Quand venait l'heure du repos, l'inspirateur divin s'était dérobé aux regards de ses compagnons ». Les termes de la légende changent parfois, le sens reste le même : « Il y avait autrefois, parmi les ouvriers du pont, un être inconnu, mystérieux, environné de l'estime et du respect de tous ses compagnons. Il travaillait avec une telle ardeur *qu'il faisait plus d'ouvrage qu'aucun des autres*. On ne le voyait jamais venir retirer son salaire, le soir, à l'heure du paiement. Il disparaissait pendant la nuit, sans que l'on pût dire où il était allé se reposer ; mais avant le jour, il se trouvait déjà au chantier. Grâce à ses soins, le pont fut heureusement terminé. On dit que le peuple étonné s'écria, d'une voix, que le Saint-Esprit, caché sous la figure du bienheureux ouvrier, avait présidé lui-même à ces immenses travaux. » (1)

La légende dit encore, et celle-ci pourrait se réclamer d'un document juridique du XVII^e siècle (2) : « Un religieux du monastère de Saint-Saturnin, ... vit en songe des langues de feu descendre des nuées et se poser de distance en distance sur les flots du Rhône, suivant un alignement régulier. Il alla conter son rêve à son supérieur, qui l'interpréta comme un ordre, donné par Dieu à sa communauté, de bâtir en cet endroit du fleuve un pont, dont les

(1) Alègre, *Notice historique sur le Pont Saint-Esprit*, Bagnols, 1854. — Pinière de Clavin, rapportant la légende de Nicolas V, disait : « On veut que cet ange ait mis la main à l'œuvre, en ce que il y avait toujours, parmi les ouvriers, une personne au-delà du nombre de celles qu'on y envoyait. »

(2) Cartul., p. 435. V. également p. 116.

langues de feu marquaient l'emplacement des piles et des arceaux. » (1)

Vraisemblablement, entre les rocs (2) de la falaise, qui porte aujourd'hui la citadelle, et les graviers du Rhône où atterrisaient un bac et toute une flottille organisée pour le transbordement des marchandises d'une rive à l'autre, parmi des maisons qu'entouraient des jardins plantureux, s'élevait depuis longtemps un édicule champêtre, objet de la vénération particulière des voyageurs.

Comme sur toute route dangereuse d'alors, au moment de se confier au courant impétueux du fleuve qu'entre-couperent des îles et des récifs redoutables aux heures du légendaire mistral, poussés par la tradition populaire, énumérant de terribles naufrages au passage du malatrat (3), les voyageurs venaient déposer leurs offrandes dans cette chapelle (4) : celui-ci pour demander à Dieu une bonne traversée ; celui-là pour le remercier d'un secours providentiel. Ce n'était point un sanctuaire consacré qu'on vénérât de la sorte. Aucun prêtre n'y venait jamais célébrer le saint sacrifice de la messe. Cependant on l'appelait déjà l'Oratoire, peut-être même la Maison, Domus. Ainsi Clément III parlait de l'œuvre de Bon-Pas. On avait dit, de même, à Avignon, à l'origine de l'entreprise de Saint-Bénézet. De même aussi à Lyon, quand s'organisa l'œuvre du pont de la Guillotière. On dit de la sorte, partout où s'élevèrent des Maison-du-Saint-Esprit, des Maison-Dieu. (5)

(1) Lenthéric, *La vallée du Rhône et le Pont Saint-Esprit*, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1889, p. 82.

(2) Cart., p. 82, note 1.

(3) *Malus tractus, malatrathe*. Notre *Note sur les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit*, p. 12.

(4) V. planche VIII, 2 et k, et Cart., p. 79, n. 4.

(5) *Les constructeurs de ponts au moyen âge*, p. 24. On pourrait multiplier les exemples : L'hôpital du Saint-Esprit de Marseille fonda l'hôpital du Martigue et y construisit une église et un pont d'où « l'œuvre de l'église, du pont et de l'hôpital de Saint-Geniez ». V. Fabre, *Histoire des hôpitaux de Marseille*, 1854, p. 46.

Certainement, depuis longtemps, la population de Saint-Saturnin participait à ce grand mouvement religieux qui, après avoir porté les peuples d'occident à la reconstruction des églises, les empressait à l'assistance des voyageurs. A cette heure des grandes compensations religieuses, tous ceux qui ne pouvaient se croiser ou entreprendre les grands pèlerinages de Rome, de Saint-Jacques, de Notre-Dame-du-Puy et d'autres sanctuaires célèbres, se donnaient pour un temps à la construction des ponts et des hospices qui en facilitaient l'accomplissement. La diversité de sacrifices concourait au même but. Il devait y avoir parité de mérites.

Nulle part, assurément, croisés et pèlerins n'avaient plus besoin d'assistance qu'au passage du Rhône, à Saint-Saturnin-du-Port. Nulle part, sans doute, leurs aumônes ne furent plus abondantes, mais l'Œuvre à constituer était si considérable et la population de cette bourgade hospitalière si misérable que l'entreprise tarda, longtemps, à sortir d'un rêve pieux. Elle s'annonça peut-être par des tentatives avortées (1). Quand elle s'affirma, ce fut dans l'entente des moines de Saint-Pierre et de cette bourgeoisie intelligente qu'on a vu naître et grandir autour du célèbre moustier bénédictin.

Le 25 mars 1265, le collège électoral de Saint-Saturnin se présenta au prétoire seigneurial. Le prieur, dom Jehan de Thyanges, y reçut, lui-même, ses vassaux. Sur la liste des notables présentés par ceux-ci, après mûre délibération et d'un commun accord, on choisit huit habitants pour jeter les bases de l'entreprise et l'administrer ; quatre maîtres de l'œuvre, Guillaume Artaud, Clair Tharan, Jacques Bérenguier. Pons de Gaujac ; quatre conseillers, Raymond de Piolenc. Guillaume André, Raymond des Moulins et Laurent du Port. Des pouvoirs leur étaient donnés pour une année, à l'expiration de laquelle ils devaient rendre compte de leur administration.

Aux premiers, sans doute, incombait le soin de choisir

(1) Cartul., p. 435.

l'emplacement du viaduc, d'en dresser le plan, de réunir les matériaux nécessaires, d'appeler les ouvriers et de leur distribuer le travail ; aux seconds revenait plus particulièrement la mission de provoquer des dons, de les administrer et de pourvoir au logement et au vivre des nombreux collaborateurs que rassemblerait l'annonce d'un travail aussi considérable.

La réalisation en était autrement difficile que la construction des ponts d'Avignon et de Lyon, moins encore à raison du peu de crédit de cette bourgade de quelques centaines d'âmes que par suite de grandes difficultés topographiques. A chaque nouvelle crue torrentielle, — et on sait si elles sont soudaines et fréquentes au-dessous du confluent de l'Ardèche, — le fleuve changeait son cours dans la vaste plaine de Lamotte, laissant des îlots tantôt au levant, tantôt au couchant de son lit primitif. On pouvait craindre que le monument devînt inutile faute d'endiguement, ou peut-être par suite d'une mauvaise entente du système hydraulique.

Cette perspective de luttes incessantes contre un fleuve démonté, pas plus que la crainte de manquer des ressources nécessaires pour l'achèvement de ce colosse de pierre ne rebutèrent les recteurs élus. Tandis que des criées, faites au loin par le soin de leurs messagers, informaient de la prochaine ouverture des travaux les artisans de profession et les ouvriers bénévoles, des acquisitions de terrains en amont de la ville du Bourg-Saint-Andéol, mettaient à leur disposition des carrières d'une pierre de grès fort résistante dont les bancs, se présentant presque à fleur d'eau, permettaient de rouler commodément sur des barques plates les blocs lamellaires, de quatre mètres de longueur, qui gardent des affouillements les avants et arrières-decs des piles. A plus forte raison, claveaux et moëllons pouvaient-ils parvenir exactement appareillés à pied d'œuvre. Des trains de bois achetés dans les vallées des Alpes descendirent, à la fonte des neiges, par l'Isère et le Rhône, un approvisionnement suffisant pour la construction des charpentes et des pontons. Des fours, installés ou agrandis pour la circonstance, permirent de tirer

du voisinage, peut-être de Saint-Paulet-de-Caisson ou de Saint-Alexandre (1), la grande quantité de chaux, cuite au bois, exigée par les bétons compris dans le massif des piles et de la chaussée (2).

Toutes dispositions suffisamment prises et les maîtres maçons embauchés, au mois d'août, on voulut commencer les travaux. En effet, les eaux, fort basses, permettaient de détourner le cours du fleuve sur des points réservés, tandis qu'en vue des premières piles à bâtir, immédiatement, on jetterait des amoncellements de pierre, là où des sondages avaient montré le rocher. Plus commodément aussi, on pouvait ficher les pilotis dans les alluvions profondes, car le lit du Rhône, au droit de Pont-Saint-Esprit, est ainsi tracé qu'entre des bancs diagonaux de

(1) En 1475, la chaux, employée à la construction du portail de l'Eglise du Saint-Esprit et à la réfection des tours du pont, venait de Saint-Alexandre ; au prieur du lieu on paya trois livres tournois pour quatre charretées de cette chaux.

(2) En 1875, un ami regretté, le jeune docteur Guillemond, de Lyon, voulut bien faire, à notre demande, l'analyse des mortiers du pont Saint-Esprit ; sur deux échantillons : l'un, provenant du pont primitif (1265-1309), donna .

Chaux.....	19.00
Acide carbonique.....	14.90
Sable et argile (celle-ci en très faible quantité).	66.10

100 00

L'autre, provenant des petites arches démolies, au levant du pont, (arches construites vraisemblablement en 1595), contenait .

Chaux ..	19.040
Acide carbonique	14.960
Sable et argile (celle-ci en très faible quantité).	66.000

100.000

« Le point le plus intéressant, ajoutait le chimiste, aurait été de savoir la proportion d'argile, ce qui aurait indiqué si ces mortiers étaient des ciments ou des poussolanes. Mais l'argile était en si faible quantité, à simple vue, que sa présence paraissait être purement accidentelle. Je suis à peu près convaincu que nous n'avions affaire qu'à des mortiers ordinaires, c'est-à-dire faits avec de la chaux grasse et du sable. »

roche sédimentaire s'étendent, parallèlement, en nombre indéterminé, des fonds que la vague tourbillonnante creuse toujours davantage.

Cependant que se faisaient ces préparatifs, le seigneur-prieur avait fait valoir un droit de directe sur l'Oratoire ou Maison du Saint-Esprit. Les recteurs déclarèrent ne pas le reconnaître. Toutefois pour ne point perdre un temps précieux, les parties convinrent de s'en rapporter au jugement du sénéchal de Beaucaire. Peut-être le représentant du comte suzerain trouva-t-il le cas épineux. Tandis qu'il réfléchissait, les recteurs revinrent au prétoire seigneurial. A l'observation qu'ils sont prêts à travailler, le prieur répond ne pas s'opposer à la réunion des matériaux mais au commencement de la bâtisse même du pont, parce qu'il a été injurié à l'occasion de la Maison dite du Pont ; que le différend soumis, d'un commun accord, au sénéchal ne saurait rester longtemps en suspens, puisque l'arbitre a fixé déjà le jour des débats, défendant, d'ailleurs, d'innover en cette affaire.

De maxime générale, la juridiction était adhérente au territoire, c'est-à-dire que la juridiction attirait la seigneurie directe, sorte de servitude à laquelle les sujets étaient obligés pour le fond dont ils avaient la seigneurie utile. D'autre part, en vertu du droit allodial, qui subsistait en Languedoc, on y disait « toute terre sans seigneur ». Des avocats retors pouvaient, grâce à des discussions d'école aussi contraires, empêcher la construction du pont durant des années. On l'admettra d'autant mieux qu'en l'espèce le débat persistait encore en 1292. A cette date, les recteurs s'attribuaient, clandestinement sans doute, le droit de directe sur certains immeubles voisins de la Maison du Saint-Esprit (1), mais ce droit qui leur fut contesté sur un autre point, peu après (2), ils auraient pu le revendiquer, sans jamais se lasser, car on ne trouve pas moins de trente-quatre seigneurs directs dans le ter-

(1) Cartul., p. 25.

(2) *Ibid.*, 26.

ritoire du Pont-Saint-Esprit, au XVI^e siècle (1), alors que les prieurs pensaient être seuls seigneurs fonciers (2).

A côté de la question de droit seigneurial, Jehan de Thyanges vit la question d'intérêt public. De lui, on dirait volontiers que sa qualité de supérieur de monastère fut symbolisée par la légende en celle de pasteur de troupeau auquel un ange apparut, montrant l'endroit où il fallait édifier le pont (3).

Moins d'un mois après la protestation des recteurs, au jour anniversaire de la pose de la première pierre du pont d'Avignon par Saint-Bénézet, le prieur bénédictin posait la première pierre du pont Saint-Esprit sur la rive gauche du Rhône. « *L'an du Seigneur mille deux cent soixante cinq et la veille des ides de septembre (12 sept.), nous, frère Jehan de Thyanges, humble prieur du monastère de Saint-Saturnin-du-Port, ayant devant les yeux Dieu, à qui tous nos secrets sont connus, voulant l'avantage tant de notre monastère et de la ville de Saint-Saturnin-du-Port que de tous les hommes qui viennent au port de notre ville, conduit par l'inspiration divine dans notre port, sur la rive de notre condamne, au-delà du Rhône, terre qui est un alleu particulier au bienheureux Pierre de Cluni, nous voulons commencer le pont, et en tête du pont, en signe de notre seigneurie et juridiction, poser la première pierre en l'honneur de la Sainte et Indivisible Trinité. Ainsi que nous l'avons déjà fait, aux maîtres de l'Œuvre et aux conseillers que nous avons nommés pour diriger ce travail du pont, nous concédons la permission de travailler audit pont, pendant le temps pour lequel ils furent établis, c'est-à-dire jusqu'au dimanche des Rameaux ; pourvu qu'ils fassent bien.* » (4)

Cette cérémonie mémorable attira, sans doute, un

(1) Magnin, *Inv. des arch. de la ville, Mans 1642* (dossiers de l'auteur).

(2) Pinière de Clavin, *Mémoire historique du prieuré*.

(3) Cartul., p. 8 et 435.

(4) Bernard, *Inventaire général* ; et Cartul., p. 8.

grand concours des populations environnantes. Le procès-verbal qu'en dressa, séance tenante, un des notaires de Saint-Saturnin, évoque le témoignage de quarante-cinq personnes : moines, prêtres séculiers, officiers de justice du couvent et notables de la localité. Encore, pour connaître la qualité de ceux-ci, doit-on se renseigner à d'autres documents. Les recteurs (le Bureau de l'Œuvre comme on dira plus tard) ne figurent pas en corps administratif. Leurs noms sont mêlés à ceux des nobles et bourgeois, simples spectateurs. Cette observation ajoutée à la constatation des pouvoirs temporaires consentis par le prieur ; l'invocation de l'action divine qui le conduit et la réserve expresse des droits de sa seigneurie, tout dans cette charte établit le rôle prépondérant que le monastère entend garder dans l'entreprise. C'était son droit en raison de la constitution politique de l'époque. Les habitants de Saint-Saturnin ne pouvaient le dénier, pas plus que le Comte de Toulouse, suzerain nominal de cette terre allodiale.

D'ailleurs si le seigneur-prieur n'eût coopéré à l'entreprise par l'appoint de la grande influence de son monastère, la faveur des puissants et des peuples n'en eût pas facilité la parfaite exécution (1). Dès lors, au contraire, le prieur sollicita l'approbation du Souverain Pontife qui fit expédier une bulle, invitant la Chrétienté à donner à l'Œuvre du pont Saint-Esprit le concours de ses bras et de ses aumônes. En retour de l'aide apportée à l'édification d'un pont d'une utilité si considérable, le pape accordait des indulgences extraordinaires (2). A une époque où les confesseurs imposaient, en surcroît de pénitence, une aumône pour l'établissement des bacs et des ponts, ou même pour l'ouverture et l'entretien des routes (3), une

(1) Ces observations consacraient le projet d'élever une statue à Jehan de Thyanges, en face du Pont-Saint-Esprit. Des querelles de clocher en empêchèrent la réalisation, en dépit de la générosité de Fabisch, le grand sculpteur lyonnais.

(2) Cart., p. 117 (n.) et p. 175 (n.).

(3) Pierre Le Chantre, Robert de Flamesbourg.

telle invitation dut avoir un long retentissement. portée qu'elle était par la voix de quêteurs, aussi nombreux que zélés, que des sauf-conduits des barons et des princes souverains du midi de la France et du nord de l'Italie recommandaient aux populations chrétiennes. Ces lettres de sauvegarde permirent aux messagers de l'Œuvre du Saint-Esprit d'aller, par eau et par terre, à travers le réseau inextricable des péages et barrages seigneuriaux, sans acquitter aucun droit, sans qu'on pût les molester, sous un prétexte quelconque ; ils quétaient, librement, dans les fours et les moulins, rendez-vous quotidiens des gens de tous pays.

A l'exemple du Souverain Pontife, les évêques s'intéressaient, d'une manière toute particulière, au succès de l'entreprise. Des ordonnances épiscopales relativement récentes, — les anciennes furent détruites ou perdues, à la suite d'un long usage, sans doute, — établissent des privilèges sans précédent, au profit des quêteurs de Saint-Saturnin-du-Port. Devant eux s'ouvraient les églises interdites, les cloches annonçaient leur arrivée aux populations, et les curés montaient en chaire, publiant les miracles opérés sur les rives du Rhône (1). Durant leur séjour dans certains pays, l'envoyé même de l'évêque cessait la poursuite des tributs diocésains. Ces quêtes donnèrent des résultats d'autant plus satisfaisants que les diocèses les plus éloignés fournissaient de l'argent, alors que les évêchés les plus rapprochés, à trente lieues à la ronde, procuraient des dons en nature pour la nourriture des ouvriers et leur entretien. Si les frères du Saint-Esprit allaient pédestrement et la besace sur le dos, leurs forces furent souvent mises à l'épreuve. Ils devaient multiplier les étapes. Ramassant, sur leur chemin, blé, vin, huile, lin, fromage, laine, chair salée et toute sorte de comestibles, comme aujourd'hui les petites sœurs des pauvres, ils poussaient devant eux un petit baudet, leur aide et

(1) Distribution était faite, aux fidèles, d'images et d'oraisons en l'honneur du Saint-Esprit. V. Cartul., p. 293.

leur commensal. Dans la ville la plus voisine, attendait un muletier chargé du transport de ces provisions à Saint-Saturnin-du-Port. Plus tard, on le verra, la difficulté de réunir et de véhiculer ces marchandises encombrantes décida les recteurs à affermer les quêtes à des personnes qui produisaient d'honnêtes références.

Tant de sollicitude rendit célèbre l'Œuvre du pont de Saint-Saturnin. On ne se contenta pas de donner de l'argent de son vivant, on fit des largesses après sa mort. La coutume s'établit dans les paroisses du Vivarais, dès la fin du XIII^e siècle. Tel le legs fait, le 10 mars 1233, par Aymond de Pagan, seigneur de Mahun, Satilieu, Serray, etc., dans le Haut-Vivarais (1). Trois ans auparavant, Guillaume de Baudiner, descendu à Saint-Saturnin-du-Port, sans doute, pour y gagner les indulgences promises aux visiteurs de la Maison du Saint-Esprit, abandonnait à l'Œuvre du pont, « de son propre mouvement, par amour de Dieu, pour le rachat de ses péchés et de ceux de ses parents », les revenus du péage de Saint-Bonnet-le-Froid, dans le mandement de Baudiner. (2)

Pour les constructeurs de monuments religieux, racontent les chroniqueurs du XII^e siècle, aux heures de travail succédaient les heures de prières. Après le repas du soir, on se réunissait encore autour du monument en construction, on allumait des cierges sur des chariots, on récitait des invocations, on chantait des hymnes et des cantiques.

Dans semblable milieu, trois quarts de siècle auparavant, s'était formée la corporation des Frères du pont d'Avignon (3) ; de même se forma la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Saturnin. Elle comprenait les deux sexes ; les hommes occupés à l'édifice du pont et au pénible travail des carrières du Bourg, au transport des matériaux de toute sorte et aux quêtes, service important entre tous, car l'argent fut, à toutes les époques, d'une utilité abso-

(1) Note due à l'obligeance de M. le comte de Montravel.

(2) *Haute-Loire, arrond. d'Yssengaux*. Cartul., p. 303.

(3) *Les constructeurs de ponts au moyen âge*, p. 28.

luc ; les femmes chargées du service des maisons ouvrières et d'un hospice où les malades et les indigents de la contrée, à l'origine de l'Œuvre, bénéficiaient des soins donnés aux ouvriers atteints par la maladie ou les accidents inhérents à leur profession. Dès la première heure, le costume des frères et sœurs donnés consistait en une robe blanche, de laine, timbrée sur la poitrine de deux arches crucifères de laine rouge. (1)

Ici, comme parmi les compagnons de Sibert, à Bon-Pas, comme parmi les collaborateurs de Bénézet, à Avignon, des travailleurs mercenaires, des quêteurs même restaient libres de toute attache à l'Œuvre du pont. Le nombre de tous ces gens augmenta tellement qu'en 1267 le pape Clément IV dut permettre l'institution d'un second vicaire à l'église paroissiale, le service religieux devenant trop lourd pour un seul.

Dans le but de donner plus d'homogénéité à ces forces laborieuses, d'un commun accord entre le prieur, les recteurs, deux frères donats et un ouvrier de profession, on convint d'un règlement complémentaire, sans doute, de statuts antérieurs. Il en ressort que la confraternité établie à l'occasion du pont Saint-Esprit n'obligeait pas au détachement des biens privés ; qu'un salaire relatif au travail de chacun était journallement payé, une part même revenant aux quêteurs sur leurs collectes ; qu'enfin, à l'origine de l'entreprise, tout collaborateur pouvait avoir sa demeure particulière. A tous, frères et sœurs, défense est faite de manger ou boire, soit à Saint-Saturnin du-Port, soit à Bourg-Saint-Andéol, en dehors de sa résidence propre. Il sera corrigé s'il agit sans permission du prieur ou des recteurs. — Evoquant des malheurs attribués au manquement à la loi de l'abstinence, ce règlement proscribit la viande de l'alimentation des personnes de l'Œuvre, le mercredi et le samedi. — Nul donat, frère ou sœur, ne doit s'arrêter dans la maison pour s'occuper d'affaires privées. — Sur les chantiers de Saint-Saturnin et de

1) Cart., p. 192 et 275.

Bourg-Saint-Andéol l'usage des œufs est interdit, le vendredi. — Une fois le jour seulement, les manœuvres et les serviteurs auront part à une distribution de fromage, de viande ou de poisson. — A leur retour de mission, les quêteurs ne peuvent entrer dans leur logis ou en ville ni y envoyer quelqu'un, soit de nuit, soit de jour, avant d'avoir déposé leur recette sur l'autel du Saint-Esprit, leurs comptes dûment rendus aux recteurs de l'Œuvre. S'ils agissent autrement, ils perdront la part qui leur revient. Sous la même peine, défense leur est faite de s'étendre au-dehors des diocèses assignés à chacun d'eux. — Retour des quêtes, un seul jour de repos est permis, (aux frères exceptés). Celui qui agirait différemment, devra payer huit deniers pour lui et quatre pour son ménage. — Nul voiturier ne peut conduire son attelage hors la maison du Saint-Esprit, sous peine de perdre son salaire de la journée. — Tout chef de service, surpris déroband des objets de la maison, sera privé de son traitement du jour, du mois ou de l'année (1).

Dès l'origine, on le voit, les donats, frères et sœurs, furent personnes séculières qui, par devant les recteurs, se vouaient, temporairement ou à vie, à l'Œuvre du Pont et de l'Hôpital. La donation de leur personne et même de leurs biens n'impliquent, nullement, les vœux perpétuels de religion : chasteté, pauvreté et obéissance (2).

Il en sera ainsi encore, dans un avenir éloigné, quand un certain nombre d'entre eux seront admis au sacerdoce. Alors on en verra plusieurs solliciter et obtenir la ferme des quêtes, dans les évêchés lointains (3).

Malgré la facilité de cette règle, tout le monde ne pouvait se donner à l'Œuvre du Pont et des Hôpitaux. L'accomplissement d'un vœu, d'une pénitence amenait des ouvriers bénévoles pour un temps fort court. En souvenir de ce concours limité, que de pieux chrétiens avaient

(1) Cartul., p. 22.

(2) Cartul., p. 101.

(3) Registre des délibérations du Bureau.

apporté à l'entreprise première, des personnes, appelées confrères et confrères, vinrent, plus tard, à jour déterminé, contribuer de leur personnes aux œuvres de miséricorde (1).

Si on interrompt, longtemps, les travaux du pont (2), certainement ce ne fut pas durant les années qui suivirent la pose de la première pierre. L'agrandissement des carrières, en 1275, et, plus anciennement, la sollicitude dont témoignent les recteurs pour doter leur maison ouvrière du Bourg-Saint-Andéol, d'un jardin, d'un potager sans doute, indiquent assez l'activité qui régnait dans ce chantier. Les achats de terrains, postérieurement, et à ce sujet la faveur que témoignent l'évêque de Viviers et son chapitre à l'Œuvre du Saint Esprit (3), prouvent qu'on ne chômait pas à Saint-Saturnin-du-Port. Les travaux traînèrent en longueur, non par suite de difficultés financières ou judiciaires, mais les crues fréquentes du Rhône et de l'Ardèche, la réfection des parties du monument renversées par les eaux, ou bien encore des constructions plus profondes qu'on ne le pensait, pour asseoir solidement l'édifice, dérangèrent, à maintes reprises, les calculs des recteurs, sans jamais laisser les populations riveraines du fleuve. De même qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, les communautés du littoral envoyèrent des travailleurs et des subsides afin qu'on parât, plus promptement, les dangers qui menaçaient le précieux viaduc (4), ainsi durent faire, à maintes reprises, dès sa construction, les gens du Dauphiné, du Comtat et du Languedoc. La supposition n'est pas gratuite, et plusieurs villes du Vivarais même, notamment Largentière, contribuèrent de leur argent à l'achèvement du monument destiné à relier les deux rives du Rhône (5).

(1) Cartul., p. 192.

(2) *Ibid.*, p. 435.

(3) *Ibid.*, p. 18 et suiv.; inv. général, 1754.

(4) Arch. com. de Caderousse..... — Ordonnance des Etats de Languedoc; manusc. Massillan, bibliot. Calvet, Avignon.

(5) Challamel, *Chronologie de l'Ardèche*, manusc. à la date de 1309.

Cependant les recteurs ou plutôt les habitants de Saint-Saturnin dont ces administrateurs étaient l'expression, l'essence même en dépit du choix des prieurs, chaque année renouvelé, faisaient toujours échec aux droits du monastère (1), sur le sol où s'étendaient à même les bâtiments nécessaires à la grande œuvre collective, alors en pleine gestation.

Afin de lui donner cette autonomie qui lui permettra de briller d'un si vif éclat au commencement du XIV^e siècle, puis de survivre à la guerre de cent ans et aux guerres religieuses plus longues et plus terribles encore sur les bords du Rhône, les recteurs voulurent mettre le pont à l'abri d'un coup de main de la part des belligérants que ce point stratégique attirerait. Vraisemblablement, le prieur, à qui appartenait la force armée dans le pays, ordonna ces travaux de défense. Ils consistaient en une petite forteresse, la tour Saint-Michel (2), à l'entrée de la ville, entre l'oratoire et le pont, une autre tour sur le pont même, à l'angle imprimé au viaduc pour opposer plus de résistance aux poussées du fleuve (3), une troisième enfin, à l'extrémité orientale du pont. (4)

Bien que compris dans le domaine du monastère de Saint-Pierre, le port de la rive gauche, ce propre alleu de Cluny (5), était aux limites même du territoire de l'Eglise. Jean de Grillac, recteur du Comtat, vit dans les deux forteresses les plus rapprochées de Lamotte un danger pour la province qu'il administrait et en demanda la destruction. En présence d'un refus obstiné, à titre de gage, il saisit le fief de Sarrians, près Orange, que le monastère de Saint-Saturnin possédait en vertu de la donation faite par Guillaume de Provence à Saint-Mayeul, son ami, qui l'avait uni, lui-même, à l'ancien domaine de

(1) Cartul., p. 25.

(2) Planche VIII.

(3) Planche VII.

(4) Planche VII.

(5) Cartul., p. 6. V. notre *Carte de la viguerie du Pont-Saint-Espirit*, dans *Notions générales.....*, Avignon, 1886.

Géraud d'Uzès, à la fin du X^e siècle. L'affaire fut portée en cour de Rome. Par deux bulles, en date du 14 mars 1206, adressées l'une au prieur, l'autre à son propre représentant, Boniface VIII exigeait du premier la destruction des deux forteresses, dans le délai d'un mois, et ordonnait au second la restitution des biens mis sous séquestre. Dès que satisfaction lui serait donnée. Cette fermeté eut raison de toutes vellétés de résistance. Le 7 avril 1697, à trois heures après midi, le chevalier de Grillac et dom Raymond de Gresignan, vicaire du prieur de Saint-Saturnin, se rencontrèrent devant le portique de l'église de Sarrians. Constatacion faite, par témoins et sur titre, que tout ouvrage fortifié avait disparu du pont Saint-Esprit, avec l'agrément des moines bénédictins, le recteur du Comtat remit au vénérable religieux le temporel saisi et les fruits qui en provenaient, retenant seulement la juridiction du château de Sarrians jusqu'à ce que le prieur eût rendu au Saint-Siège l'hommage accoutumé. Aussitôt après, le trésorier du Comtat, à son tour, se rendit devant la porte du prieuré et en remit les clefs à R. de Gresignan, avec la solennité et en présence des témoins requis pour le premier acte (1).

Cependant entre les recteurs et le prieur dom Théobald se ranimait la querelle assoupie de la directe qui, bientôt, entra dans une phase bien dramatique. L'Œuvre édifiait alors de nouveaux bâtiments hospitaliers, proche la maison du Saint-Esprit et sans l'assentiment du prieur, paraît-il. Les recteurs n'ayant pas voulu obtempérer à la sommation d'avoir à cesser cette entreprise, un jour du mois de juin 1297, vingt-cinq moines bénédictins envahirent la place voisine de l'Oratoire et, avant qu'on essayât de les en empêcher, démolirent une muraille en construction. Le bayle de la cour royale (2), requis par les gens de l'Œuvre, intima aux bénédictins, au nom du roi, d'avoir à

(1) Arch. départementales de Vaucluse.

(2) La Couronne avait hérité des comtes de Toulouse, en 1271 (V. ci-après, p. XLV).

cesser ce trouble. Non seulement les moines s'y refusèrent, mais alors qu'ils retournaient à leur couvent, leur droit bien affirmé, le prieur revint avec d'autres gens et leur fit terminer la destruction des pans de mur qui restaient encore debout. Cependant l'agent royal menaçait de réunir au domaine de la Couronne la juridiction du monastère. Les recteurs, au contraire, gardaient une attitude passive et témoignaient d'une grande déférence envers le seigneur, l'assurant qu'ils auraient fait appel devant sa Cour, s'il eût consenti à les écouter. Le lieutenant du doyen, officier de justice du prieur, refusa formellement de les entendre et les assigna devant la cour seigneuriale, à l'effet d'y réparer leurs torts. Les recteurs en appelèrent immédiatement au roi (1). On ne connaît point la suite de cet incident, mais la dualité de justice et la rivalité qui en résultait durent favoriser les vassaux rebelles.

Quoi qu'il en soit, ces différends ne nuisaient en rien à la construction du pont qui se poursuivait, à la satisfaction des deux parties.

Vers 1307, le monument atteignit son plein développement, une arche, toutefois, restant inachevée (2). Deux ans après, il était livré à la circulation (3).

Le Pont-Saint-Esprit s'étend sur une longueur de plus de 900 mètres. Primitivement, la chaussée était supportée par vingt arches qui, dans le courant du XVI^e siècle (4), furent réduites à dix-neuf. Sur l'emplacement de l'arche démolie, au levant, on bâtit trois arcades de petites dimensions. Elles ont fait place, à leur tour, en 1869, à une grande arche semblable à toutes les autres, c'est-à-dire présentant une ouverture d'environ 35 mètres.

Autrefois, à la rive droite comme à la rive gauche du

(1) Cartul., p. 26.

(2) *Ibid.*, p. 38.

(3) La légende de la fresque de la maison du Roi porte : « Ce pont commencé en 1265 fut terminé en 1307, sous le règne de Philippe le Bel ».

(4) On croit que Damville démolit la vingtième, durant les guerres de religion.

Rhône, des rampes établies sur la première arche conduisaient au tablier horizontal pavé de cubes de basalte, apportés vraisemblablement par eau du cratère de Chenavari, près le Teil. En 1358, à la veille de la surprise de la ville par les Anglais (1), des bastilles crénelées fermèrent les deux extrémités du pont (2), sans opposition quelconque. Un beffroi installé dans la tour du levant donnait l'alarme en cas d'attaque des ennemis. Deux autres tours s'élevèrent sur l'angle obtus, d'où la papauté les avait fait disparaître, en 1296, complétant ainsi un système de défenses permanentes (3). Dans l'une, au XVI^e siècle, fut érigé un autel en l'honneur de Saint-Nicolas. Au-dessous, depuis longtemps, existait un réduit dont on fit des prisons (4). Plus tard, un fabricant de poudre y établit ses ateliers.

Au milieu de la troisième arche du côté de Saint-Saturin-du-Port et sur le parapet du midi, s'élevait une croix. Elle fut renversée par le vent, durant le siècle dernier. De temps immémorial, le jour de Saint-Marc, le clergé paroissial venait, en cet endroit, bénir les fruits de la terre.

La forme des arches est elliptique. D'une hauteur inégale, elles varient, par le système adopté dans leur construction, du moins à l'extérieur. On voit des arcades dont les voussoirs forment couronne à côté d'arches dont les voussoirs sont liaisonnés avec les tympans (5). Par dessous, se présente un mode unique de structure qui semble caractéristique du pont Saint-Esprit. — Ce ne sont plus, comme à Avignon, des anneaux en pierre exposés à se disjoindre et à se déjeter ; ni, comme à Lyon, une voûte dont tous les claveaux sont liaisonnés. Ici, on perçoit clairement quatre arcs, indépendants les uns des autres, et

(1) *La guerre autour du Pont-Saint-Esprit*, p. 18.

(2) Planche VII.

(3) *Ibid.*

(4) En 1474, on l'appelait la Crotte du milieu du pont. Andrieu Bruguier en refit les serrures. (V. Cartul., p. 318, note.)

(5) V. la planche contenant le géométral du pont d'Avignon et de celui du Saint-Esprit, dans nos *Constructeurs de ponts, au moyen âge*.

cependant liés entre eux, de loin en loin. La séparation des vousoirs est ainsi rendue impossible. mais leur démolition peut s'opérer, successivement, sans que le dernier s'écroule plus tôt qu'on ne le voudrait.

Les piles sont défendues, en amont et en aval, par des avant-becs, de forme triangulaire, construits en bossage suivant des traditions architecturales adoptées sur les rives du Rhône. Viollet-le-Duc a prétendu que des avant-becs, en amont et en aval, indiquent une mesure militaire (1). Ce ne fut, ici, qu'une précaution contre l'affouillement des eaux. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la disposition des éperons supérieurs qui ne sont point posés suivant une perpendiculaire au pont, mais dans la direction même de la plus grande poussée des eaux. On peut ainsi, par la pensée, reconstituer le chenal primitif du fleuve semé d'îles qui existaient encore, au nord du pont, à la fin du siècle dernier. Au-dessus de ces éperons et dans le massif des piles, de petites ouvertures, à plein cintre, de hauteur fort inégale, livrent passage aux eaux des grandes crues du Rhône.

Toutes les pierres du pont Saint-Esprit disent, dans un langage dont l'idiome est malheureusement oublié aujourd'hui, l'ordre qui régnait dans cette entreprise de Titans. Chacun des ouvriers avait un signe, une contre-marque dont il scellait son ouvrage. Il le marquait d'un caractère qui lui était propre, soit pour qu'un autre ne pût usurper le fruit de ses labeurs et en profiter, à son préjudice ; soit pour que les Maîtres de l'Œuvre, au premier coup d'œil, reconnussent celui qui n'avait pas convenablement exécuté sa tâche. Les uns se contentaient de tracer un nombre plus ou moins considérable de traits, de graver une lettre ; les autres creusaient, à la pointe du ciseau, un compas, une équerre, un marteau. Pas un seul bloc, dans cet immense amas de pierre, qui fût privé de la marque distinctive de celui qui l'avait équarri. Malgré les nombreuses réparations exécutées au pied et sur le sommet du pont,

(1) Diction. d'architect., VII^e vol, p. 236.

ce chapitre d'histoire, écrit avec le maillet et le ciseau, était resté dans son intégrité jusqu'à nos jours ; des travaux récents (1) en ont dispersé les feuillots. Mais si les ingénieurs se sont montrés prodiges de ces matériaux marqués des *tâcherons du pontiste* (qu'on retrouve, toutefois, sur les remparts d'Avignon et d'Aiguesmortes et sur la plupart des monuments des deux rives du Rhône. datant du XIV^e siècle), ils ont conservé, autant que possible, et nous les en remercions, à nouveau, la croix que la piété des aïeux sculpta sur les clefs de voûte de toutes les arches, comme une marque de fabrique qui ne permit jamais de se méprendre sur la religion de leurs constructeurs.

Ces croix, de dimension semblable, varient dans l'ornementation. Celle-ci est terminée, à ses extrémités, par des trèfles, celle-là par des fleurs de lys tronquées. Ici, c'est une croix archiépiscopale ; sur l'arche voisine, la croix du Languedoc supportée par un buste d'ange aux ailes déployées. On reconnaît partout le ciseau de l'ouvrier agissant sous l'impulsion de sa foi et livré, pour ainsi dire, à son inspiration propre.

Toutes les piles reçurent, à une époque indéterminée, au XVI^e siècle peut-être, un nom particulier, tiré de l'état des lieux, d'un souvenir d'histoire locale. ou emprunté à un personnage considérable du pays (2).

En commençant par l'arche de la rive gauche, dont le prieur posa la première pierre, on les nommait : Thyanges, Pelissière, Savignon, Pile-de-terre, Granouilhe ou Grenouillère, Fruche, Saint-Nicolas, Route, Male-pile, Roubin, Grosse-Pierre, Figuière, Treilhe, La Martinière, Saulzet ou Sauzet, Bourdigalhe, La Croix, Bagalance, La Tour. Les petites piles, du côté de l'Empire, avaient nom :

(1) De 1860 à 1866.

(2) On les trouve, ces noms, dans les cahiers des charges des entrepreneurs de réparations et dans les baux à ferme de la pêche autour du pont. On les lit, mais défigurés, quelquefois, sous la fresque de la *Maison-du-Roi*.

de la Rampe, de la Condamine, du Pont-Levis. Au couchant du pont, sous la rampe descendant vers la ville, la pile de la Crotte désignait le passage allant de la Maison-du-Roi à l'église du Plan, et peut-être, également, le réduit voisin où l'on conservait les archives et le trésor du Petit-blanc (1).

(1) Planche VIII, lettres *b* et *v*.



CHAPITRE II

LE PARÉAGE. — LES OFFRANDES DE L'ORATOIRE. — L'HOPITAL. — L'ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT. — L'HOPITAL DES PAUVRES PASSANTS ET DES FEMMES EN COUCHE. — LES ENFANTS EXPOSÉS. — LA MAISON-DU-ROI. — NOUVELLES EXEMPTIONS SEIGNEURIALES ET DES ROIS DE FRANCE. — INDULGENCES ACCORDÉES PAR LES SOUVERAINS-PONTIFES. — L'HOPITAL DE NOTRE-DAME-DE-LA-PIERRE. — CONSTRUCTION DU PRESBYTÈRE ET DE L'ÉGLISE. — LE PETIT-BLANC. — LE FRANC-SALÉ. — L'ENTRETIEN DU PONT.

L'héritière des comtes de Toulouse et son époux, Alphonse, étaient morts sans enfants, en 1271. Dès lors le Languedoc fut réuni à la France et administré par des gouverneurs relevant immédiatement du roi.

Quand parut définitive la jonction des deux rives du Rhône, sur les confins des grandes provinces méridionales, Philippe le Bel vit dans ce fait un événement de la plus haute importance. Sa Diplomatie, mise en éveil, eut bientôt déterminé le seigneur-prieur à admettre le souverain en la juridiction mère et mixte impère de la ville de Saint-Saturnin et de son territoire, du district de Carsan, des Ilons et du Cluzel, dans le Rhône, et du territoire de la Blache (1). Une cour commune fut instituée. Le serment de fidélité que les hommes de Saint-Saturnin prêtaient au supérieur du monastère, à son avènement, ils le prêteront, désormais, au prieur et au sénéchal de Beaucaire, également. La cour commune sera vicariale, ressortissant aux seuls sénéchal et prieur, si ce n'est dans les cas de haute justice qui appartiennent au sénéchal du roi, seul. Dès lors le viguier, le juge et le notaire de la cour seront communs s'ils sont élus par un accord des deux parties ;

(1) Cartul., p. 413.

dans le cas contraire, le sénéchal nommera le viguier et le juge, la première année; l'année suivante, leur nomination appartiendra au prieur(1). En cette occasion, les co-justiciers éliront un notaire, chacun, mais ces officiers prêteront serment devant tous les deux. Nonobstant ces conventions, le prieur garde les droits de pêche, chasse, four, moulins, trezain, laud, tasque, cens, usage, péage, leude, et tous autres qui lui appartenaient précédemment. De même, le roi, ceux dont il avait l'usage. Les décimes et tous autres droits spirituels, sous quelque nom que ce soit, resteront au prieur (2).

Ces droits spirituels comprenaient le droit paroissial sur les troncs posés dans la ville et le territoire de Saint-Saturnin. Le prieur les possédait, d'ailleurs, en sa qualité de curé primitif du lieu plutôt qu'à raison de son jus-patronat. Les deux motifs, toutefois, quand il crut l'existence de l'Œuvre du pont assurée, l'amènèrent à demander une part dans les offrandes faites par les pèlerins et les voyageurs à la Maison même du Saint-Esprit. En effet, le monastère de Saint-Pierre ne voyait pas sans regret tant de richesses amassées par les recteurs alors que, faute de ressources suffisantes, on ne pouvait construire une église paroissiale répondant par ses dimensions à l'accroissement constant de la population, ni relever, dans des conditions convenables à son caractère d'église majeure, l'église primitive du prieuré.

Aux démarches des bénédictins pour user de leur droit, les recteurs opposèrent un refus fondé sur un retard dans l'achèvement du pont et les exigences probables de son entretien, dans l'avenir; peut-être, les administrateurs de l'Œuvre firent-ils valoir le projet de transformer leur petit hospice (3) en un grand hôpital ouvert à toutes les misères; de construire, eux-mêmes, une église monumentale en l'honneur du Saint-Esprit qui les avait si visiblement

(1) *Ibid.*, p. 415.

(2) *Ibid.*, p. 414.

(3) V. plus haut, p. xxxv.

assistés dans leur gigantesque entreprise. Le prier s'adresse au Souverain-Pontife. Clément V commet Raymond de Camaret, abbé de Cruas, pour régler cette affaire. La sentence du prélat déplut aux recteurs du pont. De concert avec le syndic municipal de Saint-Saturnin-du-Port, ils en appelèrent au commissaire apostolique mieux informé. Ensemble, le 26 juin 1306, on se rendit auprès de lui à Avignon où, dès lors, résidait la cour pontificale. Les protestataires mirent en doute la véracité du prier sur tout ce qu'il avait avancé antérieurement. Cette plainte ne convainquit pas l'abbé de Cruas. Les recteurs durent retourner chez eux, tristes mais déterminés à en appeler au roi devenu, par le paréage, un des patrons de l'Œuvre du Saint-Esprit. En effet, l'affaire fut immédiatement portée devant les juges royaux ; mais, six mois après, Philippe le Bel en dessaisit le parlement de Paris et chargea son fidèle conseiller, le chevalier Guillaume de Plazian, seigneur de Vézenobres, de ramener la concorde entre le monastère et ses vassaux (1).

Alors que les populations de la sénéchaussée de Beaucaire se jetaient dans la révolte, avec la noblesse, en haine des duretés et exactions des commissaires royaux, cet acte du roi légiste lui valut les sympathies de la communauté de Saint-Saturnin-du-Port.

Les documents, qui font pénétrer dans les détails de ce long différend des offrandes de l'Oratoire, montrent bien le vrai Philippe IV et son féal conseiller Plazian, le principal collaborateur du roi aux Etats du Louvre et au Concile de Vienne (2).

En la circonstance, le souverain revêt même des apparences de mysticisme. Son avocat n'en sera pas dépourvu. Le seigneur de Vézenobres proclame, hautement et à maintes reprises, la grandeur des miracles accomplis dans l'Oratoire du Saint-Esprit ; il invoque le devoir d'accroître autant que possible la piété et la gratitude des fidèles.

(1) Cartul., p. 40.

(2) *Ibid.*, note 1.

Son libéralisme ne pourra satisfaire les idées d'indépendance des hommes de Saint-Saturnin (1), mais, chez lui, la volonté d'envelopper d'un caractère sacré le petit édifice resté jusqu'alors aux mains des laïques (2), s'alliera au vouloir non moins énergique de faire desservir ce sanctuaire par des prêtres séculiers institués par le seigneur temporel et les recteurs, et soumis à eux seuls. Invoquant encore le précepte divin de l'aumône faite à Jésus-Christ en la personne du pauvre, — plus agréable à Dieu que toute autre, dit-il, — le commissaire royal ordonne l'ouverture officielle d'un hôpital sous le patronage du roi et du prieur.

Pour ce fait, les recteurs ne seront pas soumis à l'instigation ou à la destitution d'un évêque ni d'aucun autre ecclésiastique (3). Ainsi le voulait, d'ailleurs, le canon obtenu du concile de Vienne par Guillaume de Plazian. Comme par le passé, ces administrateurs seront élus, annuellement, sur le vu de la liste des hommes de probité du pays, de concert entre le sénéchal de Beaucaire et le prieur auxquels ils doivent compte de leur gestion.

Au sujet des offrandes faites à l'Œuvre du pont et à l'hôpital, dans l'Oratoire même du Saint-Esprit, Plazian ordonne que, sous quelque forme qu'elles se produisent, elles seront partagées entre le prieur et les recteurs. Au contraire, les aumônes ou donations en faveur de l'Œuvre du pont ou de l'hôpital faites, partout ailleurs, appartiendront aux recteurs seuls. Tous ces fonds, indistinctement, seront retenus pour la réfection du pont, le jour où le monument viendrait à tomber en ruine. (4)

Plazian voulut qu'avant de rien percevoir le prieur obtint l'approbation de son ordonnance par le monastère de Saint-Pierre et l'abbé de Cluni, et qu'il fit consacrer l'Oratoire aux frais du couvent. D'autre part, il obligeait les hommes de Saint-Saturnin à verser entre les mains du

(1) Cartul., p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 42.

(3) *Ibid.*, p. 45 et 46.

(4) *Ibid.*, p. 47.

prieur pour la réfection de l'église majeure, c'est-à-dire de l'église conventuelle, la somme de quatre cents livres tournois. Le jour même ou le lendemain du prononcé de cette ordonnance, le prieur, les recteurs et le syndic municipal la ratifièrent (1).

Est-ce le texte ci-dessus résumé ou bien un autre texte oublié qui rallia si bien l'agrément des parties? On ne saurait le dire. Mais six semaines plus tard, le 18 mai 1308, à Villeneuve-de-Berc, devant le bailli de Valentinnois et de Vivarais, se présentèrent deux des recteurs de l'Œuvre du Saint-Esprit, qui réclamaient l'homologation d'un acte émané de huit légistes de la sénéchaussée de Beaucaire et revêtu de leurs sceaux. Ceux-là même, dont Plazian dans sa sentence dit avoir pris conseil, protestaient contre la déloyauté de l'arbitre royal. Il a écrit, assuraient-ils, autrement qu'il a prononcé. (2)

Si le scandale arriva aux oreilles du souverain, l'effet immédiat fut de valoir une protection toute spéciale à l'Œuvre du Saint-Esprit exposée à sombrer dans ce débat. Philippe le Bel enjoignit au sénéchal de Beaucaire de veiller sur les recteurs (3). Le grand officier de la Couronne prit peu de souci de cet ordre, semble-t-il. Au moment même, où s'affirmait la bienveillance du roi dans ces lettres de sauvegarde et dans la charte même d'institution de l'hôpital (4), on voit les malheureux recteurs, à bout de ressources, réduits à faire la preuve que ni eux ni leurs devanciers aient jamais donné un salaire au sénéchal, au prieur ou à un quelconque des auditeurs de leur comptabilité (5). Vingt ans après seulement, un autre sénéchal de Beaucaire reconnaissait qu'il n'avait rien à recevoir d'eux pour ses bons offices (6). Plus d'un siècle se passe et

(1) Cartul., p. 51.

(2) *Ibid.*, p. 52.

(3) *Ibid.*, p. 228.

(4) *Ibid.*, p. 54.

(5) *Ibid.*, p. 55.

(6) *Ibid.*, p. 84. En 1550, un de ses successeurs inscrivit dans son

Nicolas V dira que, pour prix de leurs peines journalières, les recteurs, eux-mêmes, gardaient la seule espérance des récompenses éternelles. (1)

Cependant l'énergie de ces administrateurs n'était pas toujours à la hauteur de leur désintéressement. Lassés de résister à l'âpreté des officiers de la sénéchaussée et aux prétentions du monastère, reconnues par Guillaume de Plazian, on les entendit, devant le sénéchal et le jugement de Beaucaire, députés par Philippe le Bel pour l'examen des affaires du pont, en 1308, déclarer l'intention de laisser au prieur et à l'abbé de Cluny, l'achèvement du viaduc et son entretien ; à une double condition toutefois : l'agrément du roi et l'engagement pris par les bénédictins d'employer leurs biens propres, au besoin, à l'entretien du monument. (2)

Le prieur ne répliqua rien à cette offre. Philippe le Bel ne dut pas l'accepter davantage.

Déjà, au commencement de l'année 1308, agissant dans la mesure des droits que lui conférait le paréage, le roi avait autorisé l'université des habitants de Saint-Saturnin à bâtir, à l'entrée du pont, du côté de la ville, un hôpital en l'honneur de Dieu Tout-puissant, de la bienheureuse Vierge-Marie, et spécialement du bienheureux Louis, son aieul. Dans cet hôpital on célébrera des messes, chaque jour ; les pauvres y seront accueillis et les sept œuvres de miséricorde réalisées avec les aumônes offertes à la fabrique du pont par les fidèles de Jésus-Christ. La faveur est

ordonnance (Cartul., p. 136) que les personnes rassemblées pour traiter des affaires de la Maison n'auraient droit à aucun salaire, taxation ou vacation, mais pourraient faire collation du pain et du vin de l'hôpital. De tout temps, cependant, ce maigre viatique ne suffit pas. Au retour de la visite des dignes du Rhône ou des piles du pont, on faisait annuellement un repas chez le principal aubergiste du pays, qui prenait de 5 à 6 livres pour toute la dépense. (Registre des délibérations du Bureau et, plus anciennement, livre du contrôleur des ouvrages du pont. — Voy. Cartul., p. 315).

(1) Cartul., p. 193.

(2) *Ibid.*, p. 57.

accordée, dit le souverain, à la requête si pieuse, si dévote de l'Université. (1)

Six mois après l'offre formulée par les recteurs de se démettre du soin du pont, Philippe le Bel renouvelle l'autorisation de bâtir l'hôpital et une chapelle en l'honneur de la Bienheureuse-Vierge-Marie et du glorieux Saint-Louis. Le roi agit, dit-il, en tant qu'il lui appartient, mû par l'admiration des travaux immenses réalisés par ses bien-aimés, les hommes de Saint-Saturnin, dans la construction du pont Saint-Esprit, la diligence et la prévoyance dont ils ont fait preuve à rechercher et réunir les ressources nécessaires pour la construction d'un monument si merveilleux ; considérant les miracles déjà accomplis et qui s'accomplissent, chaque jour, par la grâce du Saint-Esprit ; dans la pensée que les fidèles, dont les largesses ont réalisé ce grand ouvrage, ne soient pas détournés de leur dévouement à l'Œuvre du pont : afin qu'ils apportent plus abondamment encore des aumônes capables de permettre son achèvement, le roi exprime le désir qu'avec l'agrément du Souverain-Pontife, l'église et l'hôpital soient exemptés de la dépendance de l'église majeure. Il veut et concède, autant qu'il lui appartient, que toutes les aumônes faites par les fidèles de Jésus-Christ, tant pour la construction du pont que des hôpitaux et de la chapelle, soient, en entier, consacrées aux dites constructions du pont et de l'hôpital. au soulagement des pauvres qui y affluent, à la construction de l'église et à l'entretien de ses desservants. (2)

Sans doute, cette communauté de sentiment chez le roi et les habitants de Saint-Saturnin amena les recteurs à recevoir, sans trop de contestations, l'arrêt du parlement de Paris, qui les déboutait de leur opposition à la sentence de Plazian (3). De nouvelles lettres-patentes du roi au sénéchal de Beaucaire en ordonnèrent l'exécution (4). Fati-

(1) *Ibid.*, p. 54. — *Université pour communauté*, la commune.

(2) Cartul., p. 58.

(3) *Ibid.*, p. 59.

(4) *Ibid.*, p. 61.

gués de part et d'autre, on comprit qu'une transaction s'imposait. Le sénéchal de Beaucaire, lui-même, fut choisi pour arbitre (1). La sentence qu'il rendit, à Bagnols, le 25 août 1311, changea peu de chose à l'ordonnance de Plazian ; avec l'agrément du prieur, la somme destinée à l'achèvement de l'église du monastère était réduite à deux cents livres et la consécration de l'Oratoire fixée au dimanche de septembre, qui suivrait l'anniversaire de la pose de la première pierre du pont. (2)

Le prieur, les recteurs et le syndic de Saint-Saturnin-du-Port ratifièrent immédiatement l'arbitrage de Robert de Ocrea (3). Le surlendemain, les habitants réunis, au son de trompe, dans le cimetière paroissial, l'approuvèrent également (4). Le 20 septembre, le chapitre conventuel de Saint-Pierre l'homologue, à son tour (5). Un mois après, enfin, une dernière sanction de l'abbé et du chapitre de Cluny la confirma pleinement. (6)

Depuis deux ans, le pont était achevé (7). On y circulait, en toute liberté, sans payer, comme à Avignon (8), des droits dont la tarification contrariait l'essor du passage. Voyageurs et pèlerins affluaient, ici, sur les deux rives du fleuve. Ce succès, plus que la solution du malheureux débat touchant les offrandes, rendit aux recteurs toute leur énergie. Ils se remirent à l'exécution de leurs grands projets.

On entama, en même temps, les bâtisses de l'hôpital et de l'église du Saint-Esprit (9), car, s'il s'agissait d'accueillir le plus de miséreux possible, il importait également

(1) *Ibid.*, p. 62.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) *Ibid.*, p. 68.

(4) *Ibid.*, p. 69.

(5) *Ibid.*, p. 70.

(6) *Ibid.*, p. 74.

(7) La légende de la fresque du pont, à la Maison-du-Roi, on l'a vu (ci-dessus p. XL), porte : Ce pont.... fut achevé en 1309.

(8) *Les constructeurs de ponts au moyen âge*, p. 29.

(9) Cartul., p. 78.

d'exprimer, d'une façon remarquable, la reconnaissance publique envers l'inspirateur de cette grande transformation opérée dans une pauvre bourgade, halte forcée, jusqu'alors, pour la plupart des voyageurs allant du Dauphiné en Languedoc. Celui qui ne pouvait verser à l'Œuvre une grosse contribution pécuniaire y allait soit de quelque obole, soit encore de la valeur d'une pierre, comme on l'a fait, à notre époque, pour des monuments religieux élevés par la piété des fidèles. Alors aussi bien qu'aujourd'hui, la carrière des arts libéraux produisait ses originalités ; objets de la juste critique du présent, elles ont parfois du bon pour l'instruction des siècles à venir. Ici, on trouve la dédicace écrite par un maître de chapelle, dans la langue vulgaire du pays : « Johan Bathalard menestrier de l'arsivesque de L'hio payet aquesta peira. » (1) Afin qu'elle fut une invite aux petites bourses, semble-t-il, on posa cette inscription à l'un des angles de la porte principale de l'hôpital des pauvres passants, au-dessus du banc où ces malheureux venaient attendre l'heure de leur admission dans la maison (2).

Cet hospice, appelé le grand-hôpital, comprenait au rez-de-chaussée une vaste salle longue de vingt-cinq mètres, large de dix environ ; une belle voûte la recouvrait, dont les arcs d'ogive se ramifiaient sur des fortes colonnes aux chapiteaux fleuris, engagées dans les murailles. L'épaisseur de ces murs ; la rareté des fenêtres qui l'éclairaient, au levant et au couchant ; une large baie, au midi ; et deux vastes cheminées, où s'entassait, l'hiver, le bois des forêts voisines, contribuaient à maintenir une température presque toujours égale dans cet immense dortoir. La grande fenêtre, qui prenait jour sur la rampe du pont, montrait aux voyageurs trois rangs de douze lits enveloppés de courtines tandis que, vers le fond, des vieillards

(1) A rapprocher ce texte, qu'on croit du XIV^e siècle, d'un payement fait, en 1473, au maître d'hôtel de Monseigneur de Lyon. (V. Livre du contrôleur. Cartul., p. 318, note.— V. ci-après planche III.)

(2) Planche VI.

priaient sous l'arc surbaissé, ouvert au côté méridional du presbytère de l'église du Saint-Esprit (1).

Au premier étage, le bâtiment comprit quatorze chambres, sept prenant jour sur le Rhône et sept au couchant, chacune ayant une cheminée, ce qui indique une installation fort confortable pour cette époque. C'était, sans doute, le quartier destiné aux femmes en couches qui vinrent, en effet, fort nombreuses, chercher des soins qu'on trouvait rarement ailleurs, ou bien à des filles essayant de cacher la flétrissure de leur maternité aux yeux d'un siècle trop indulgent pour la faute elle-même.

Aux enfants, abandonnés par ces filles de joie, et à ceux qu'on venait exposer à la porte des hôpitaux ou bien. le plus souvent, aux portes du pont seulement, on donna une vaste demeure sur un terrain élevé, à l'ouest de l'Oratoire (2). Tout l'espace compris entre ces deux hospices, l'église du Saint-Esprit l'occupa. Ce plan procédait d'une idée hautement moralisatrice. On avait séparé le vice, la souffrance même, de l'enfance qui doit ignorer l'un et l'autre. Un bon métier enseigné aux garçons, un établissement avantageux offert aux jeunes filles, en âge de marier, rendaient à la société des membres qu'une saine doctrine avait épurés.

Dans le prolongement du grand hôpital, la rampe du pont entre deux, s'élevait la Maison du Saint-Esprit dite plus tard Maison-du-Roi. Siége de l'Œuvre, cette demeure, primitivement, se divisait au rez-de-chaussée en plusieurs pièces dont deux grandes salles au levant : la Crotte où l'on conservait le trésor et les archives, et la grande salle, *aula nova*, lieu de réunion des recteurs et de leurs conseils. Au XIV^e siècle, le viguier y rendait la justice (3).

(1) Cartul., p. 79. — V. planche VIII, lettre c.

(2) Au-delà de l'angle *k. q. p* (même planche).

(3) De là, peut-être, le nom de Maison-du-Roi qui, diversement employé dans le Midi de la France, servait quelquefois pour désigner le prétoire ou les magistrats royaux rendant la justice.

A la construction primitive, appartient les pans de murs en bossage, un débris d'escalier à vis et des fenêtres grillées, dans

Si l'Œuvre du Saint-Esprit inspirait toujours des dévouements bénévoles, tant d'édifices grandioses ne pouvaient sortir du sol et la charité des habitants de Saint-Saturnin

les sous-sols de la maison, aujourd'hui à niveau des plus basses eaux du Rhône.

Durant les premières années du XVI^e siècle, les recteurs réédifièrent la maison ou hôtel du Saint-Esprit (c'était le nom usité en 1474); une console des croisées repose sur la salamandre de François I^{er}.

Au-dessus du rez-de-chaussée, bas et voûté, servant de caves où l'on tenait le vin et l'huile dans de grandes piles (cuves) de pierre, s'élevaient trois étages. Un premier, élevé de 1 m. 50 environ au-dessus du seuil de la porte d'entrée de la maison, et de 4 mètres tout au plus au-dessus de l'étiage du Rhône, contenait quatre salles, deux au couchant, deux au levant, parmi celles-ci la grande salle dite du Roi où se réunait le Bureau de l'Œuvre. Elle mesure 15 mètres de long et 8 mètres de large. Trois grandes croisées l'éclairaient. Au fond, une immense cheminée de pierre, aux moulures prismatiques ornées de végétaux. Plafond en bois de chêne.

C'est là que se réunirent les Etats généraux du Languedoc en 1517, 1520, 1527, 1529, 1533 et 1610. Les Etats particuliers de la province s'y tinrent également, quelquefois. Peut-être le Parlement de Provence fuyant devant Charles-Quint y siégea-t-il alors qu'on prétend que ses membres allaient, chaque jour, de Pont-Saint-Esprit à Notre-Dame-des-Plans pour se réunir sur une terre provençale.

Le roi Jean, Charles VI et, peut-être, Charles VII s'arrêtèrent à l'hôtel du Saint-Esprit ou Maison-du-Roi. François I^{er} et Henri III y furent reçus, sans doute, à leur passage dans la ville. Louis XIII coucha, probablement, dans la maison du Saint-Esprit, en 1632, quand il traita du pardon de son frère Gaston d'Orléans.

Des ministres protestants logèrent dans la maison du Saint-Esprit durant l'occupation de la ville par les religionnaires.

Les gouverneurs de la ville et citadelle du Saint-Esprit en firent leur habitation, dès le XVI^e siècle. Le 10 juillet 1576, une lettre de Dampville défendit aux gouverneurs, consuls du Saint-Esprit, capitaines y tenant garnison, de loger dans la Maison de l'Œuvre. Le 13, on informa le colonel des compagnies françaises du Languedoc, qu'il n'eut point à loger dans la maison affectée de tout temps au logement des prêtres. Le seigneur de Luynes répond qu'il ne délogera pas, parce qu'il a mandat verbal du gouverneur du Languedoc. Le maréchal d'Ornano, Mazargues, et le marquis du Roure s'arrangèrent pour y résider.

produire tous ses résultats sans des appels réitérés à la charité du monde catholique.

Comme s'il se fût agi du pont même, les populations lointaines aussi bien que les plus proches s'empressent autour des quêteurs. Ces frères du Saint-Esprit, qu'on appelait familièrement les frères-blancs, pénétrèrent dans toutes les provinces avec la même liberté que par le passé. Les seigneurs leur accordent de nouvelles lettres de sauvegarde ou renouvellent celles de leurs aïeux ; tous désignent le pont comme l'objet de leurs faveurs. C'était le levier irrésistible. Ce mot émotionnera le cœur des générations jusqu'au XVI^e siècle (1).

Le 29 mars 1314, Alix de Poitiers, veuve du baron de Roussillon et d'Annonay, ordonne à tous baillis, juges, châtelains, magistrats et prévôts de ses terres, de considérer comme ses affaires propres, les frères du Saint-Esprit, leurs messagers, les biens et objets leur appartenant. Pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, elle exempte de tous péages, gabelle, huitain, leyde ou droit d'usage quelconque les objets destinés à l'Œuvre de la fabrique du pont Saint-Esprit (2). A la mort de sa mère, Aymar de Roussillon prescrivit, à nouveau, aux magistrats de sa baronnie d'accorder protection et franchise aux Frères du pont Saint-Esprit ; il leur rappelle les lettres de son père, décédé vers 1308, dont les gens de Saint-Saturnin-du-Port se recommandent encore (3). En 1321, c'est le régent du Dauphiné qui commande à tous les administrateurs de ses comtés et de la terre de la Tour de leur donner aide, protection et franchise (4), comme il est dit aux patentes d'Humbert I, comte de Vienne et d'Albon, en date du 6 avril 1294 (5). Au fur et à mesure

(1) Cartul., p. 266 et 269.

(2) Cartul., p. 228.

(3) *Ibid.*, p. 230.

(4) *Ibid.*, p. 231.

(5) *Ibid.*, p. 225. Dans un livre étranger au Dauphiné, il ne nous appartenait pas de prouver par un seul acte qu'à l'origine le nom de Dauphin était patronymique. M. Prudhomme a tranché la ques-

que la mort enlève les seigneurs de la contrée où sont députés des quêteurs, ceux-ci se présentent devant leurs héritiers et en obtiennent de nouveaux titres, qui resteront dans les archives de l'Œuvre tandis qu'on laissera égarer les précédents désormais sans utilité. Ainsi subsistent encore les lettres de sauvegarde du seigneur de la Roche (1), du seigneur de Montélimar (2), d'Humbert II, dernier dauphin de Viennois (3), des gouverneurs du Dauphiné (pour le roi) (4) et du roi-dauphin, lui-même (5), du seigneur de Vaud (6), du prince d'Orange (7), des ducs de Savoie (8) et des gouverneurs de Languedoc (9). Le sénéchal de Beaucaire déclare exempter du droit de représailles, les pèlerins de l'église du Saint-Esprit et ne veut pas qu'ils soient recherchés pour l'usage qu'ils feraient de monnaies prohibées dans le pays (10).

Il est à peine nécessaire de constater que les rois de France donnèrent, à leur tour, aux recteurs et frères du Saint-Esprit, des lettres de sauvegarde. Jean le Bon, à son passage à Villeneuve-lès-Avignon, recommande au sénéchal de Beaucaire de veiller sur l'Œuvre. Charles VI ordonne au même administrateur de les défendre contre toutes injures et violences, et de poser les panonceaux royaux sur la Maison et ses dépendances (11). Charles VII maintient les frères et quêteurs du pont Saint-Esprit dans la pleine jouissance de leurs franchises et libertés, alors

tion dans : *De l'origine du sens des mots Dauphin et Dauphiné*, Paris, 1893 ; on lira donc à la p. 225 de notre Cartulaire : Humbertus Delphinus, Viennensis et Albonensis comes et dominus de Turre.

(1) *Ibid.*, p. 232.

(2) *Ibid.*, p. 233.

(3) *Ibid.*, p. 235.

(4) *Ibid.*, p. 240 et 245.

(5) *Ibid.*, p. 242.

(6) *Ibid.*, p. 234.

(7) *Ibid.*, p. 237.

(8) *Ibid.*, p. 244, 245, 271, 280, 294.

(9) *Ibid.*, p. 236 et 237.

(10) *Ibid.*, p. 283.

(11) *Ibid.*, p. 239.

qu'aurait voulu les voir restreindre, [en Italie du moins, l'hôpital du Saint-Esprit de Saxe, à Rome (1). Par trois fois, le concile de Bâle les avait reconnues (2). De son côté, l'archevêque de Lyon imposa silence aux prétentions des frères du Saint-Esprit de Besançon voulant leur interdire les quêtes dans son diocèse (3), ou tout au moins en limiter la publicité. L'évêque leur laissa son diocèse ouvert pour la « quête des pont et hôpital du Saint-Esprit de Saint-Saturnin-du-Port. » (4)

Par tout cela, on comprend mieux encore de quelles faveurs l'Œuvre de Saint-Saturnin-du-Port jouissait dans tous les diocèses de France et d'Italie. Les ordonnances de l'évêque de Gap (5), de l'archidiacre de Fréjus (6), et de l'évêque de Grenoble (7) montrent, à une époque relativement récente, on le répète, toutes les églises, même celles qui avaient été interdites, ouvertes devant les messagers des recteurs ; les saints Mystères célébrés à leur occasion, et les curés montant en chaire pour exciter la générosité des fidèles par le récit des miracles opérés sur les rives du Rhône. Chacun de ces prélats accordait quarante jours d'indulgence aux fidèles de son diocèse, bienfaiteurs de l'hôpital et de l'église du Saint-Esprit. C'était tout ce qu'ils pouvaient, chacun en son particulier.

Mais, dès l'origine, les Souverains-Pontifes avaient ouvert, plus largement, le trésor des faveurs spirituelles. En attendant de nouvelles découvertes dans les archives du Vatican, on rappelle la bulle de Clément V, en date du 16 juillet 1313, qui accorda un an et quarante jours d'indulgences, aux fidèles, pénitents et confessés, qui visiteront la chapelle du Saint-Esprit aux fêtes de la Nativité, de la Résurrection, de l'Ascension, de Pentecôte, de Saint

(1) Cartul., p. 272.

(2) *Ibid.*, p. 250 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 261.

(4) *Ibid.*, p. 265.

(5) *Ibid.*, p. 248.

(6) *Ibid.*, p. 290.

(7) *Ibid.*, p. 292.

Jean-Baptiste, des quatre fêtes de la Sainte Vierge et de la Toussaint ; cent jours d'indulgences, durant l'octave de toutes ces fêtes ; cent jours à tous ceux qui aideront à l'achèvement et à l'entretien du pont et de l'hôpital (1). Au prix des mêmes faveurs, Jean XXII invite les fidèles du monde catholique à faire des aumônes pour l'achèvement et l'entretien du pont (2). Par un autre rescrit, il s'adresse aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, prévôts, archidiacres et autres prélats, aux rois et à tous les princes chrétiens, les invitant à bien accueillir les frères du Saint-Esprit et à leur faire des aumônes pour l'achèvement de l'hôpital et du pont (3). Treize ans après, le même pape fait un nouvel appel au monde catholique (4). Puis, Benoît XII, en 1335 (5), met sous la protection du Saint-Siège, les possessions, droits et revenus de l'hôpital ; c'était opportun ; les Anglais s'avançaient dans l'Aquitaine et leur débarquement sur les côtes de la Méditerranée préluait aux barbares incursions des grandes compagnies dans la vallée du Rhône (6). Néanmoins, Clément VI, par trois bulles datées du même jour, invite les pèlerins à s'empressez plus nombreux vers la chapelle du Saint-Esprit (7), à contribuer à l'entretien du pont et de l'hôpital. Mêmes sollicitations, mêmes faveurs, quatre fois répétées (8) par Innocent VI, à la veille de l'occupation lamentable de la ville du Pont-Saint-Esprit par les grandes compagnies, alors que les populations du Languedoc ployaient sous le faix des contributions militaires (9). Naguère, les recteurs, jugeant que l'assistance publique pesait trop lourdement sur leur Œuvre, avaient obtenu de

(1) Cartul., p. 175.

(2) *Ibid.*, p. 178.

(3) *Ibid.*, p. 179.

(4) *Ibid.*, p. 181.

(5) *Ibid.*, p. 182.

(6) *La guerre autour du Pont-Saint-Esprit*, p. 6 et suivantes.

(7) Cartul., p. 183, 184 et 185.

(8) *Ibid.*, p. 186 et suiv.

(9) *La guerre autour du Pont-Saint-Esprit*, p. 17.

l'hôpital urbain dit de Notre-Dame-de-la-Pierre, de prendre à sa charge le quart, tant des pauvres malades que des enfants exposés et des femmes en couches (1). — Ils n'en poursuivent pas moins l'achèvement du sanctuaire projeté en 1319, d'un commun accord avec le prieur Bertrand de Chapelle (2).

Une nouvelle transaction avec le prieur convint que, sur les offrandes déposées à la chapelle du Saint-Esprit et avant d'en faire le partage précédemment convenu on solderait cette construction (3). Le pape approuva le projet ratifié déjà par l'abbé de Cluny. Mais les événements déjouèrent, une fois encore, tous les calculs et faussèrent les bonnes intentions du prieur. Vainement le roi-chevalier, Jean le Bon, fit rappeler au moine bénédictin le respect de la parole donné. Les recteurs eux-mêmes n'osèrent insister. La misère pesait sur le monastère aussi lourdement que sur la ville frappée d'une contribution exorbitante par la grande compagnie (4). Le prieuré et ses fermes à relever d'une ruine presque complète, les moines et les gens du couvent à nourrir, la culture même à restaurer et pour ce faire des bêtes de somme à acheter ; autant de motifs qui exigeaient le partage du petit trésor échappé au pillage général. On le fit fort exactement, balance en main. Des sommes réunies avant le 9 juin 1362, chacune des parties reçut la moitié. De l'argent recueilli postérieurement on fit aussi deux parts égales. La première fut réservée pour la construction du sanctuaire, la seconde fut partagée entre le prieur et les recteurs (5).

Assurément on n'eût jamais achevé l'église du Saint-Esprit si le reliquat des fonds recueillis à Saint-Saturnin et ainsi réparti, devait, seul, en solder la dépense. Urbain V, sollicité par les recteurs et les frères de l'hôpital, invita encore une fois la Chrétienté à venir en aide à

(1) Cartul., p. 84, et p. 85, note 1.

(2) *Ibid.*, p. 78 et 91.

(3) *Ibid.*, p. 90.

(4) *Ibid.* et *La guerre autour du Pont-Saint-Esprit*, p. 18.

(5) Cartul., p. 95.

la fabrique de la chapelle du Saint-Esprit. Aux bienfaiteurs, pénitents et confessés, le pape accorde l'indulgence d'un an et quarante jours (1).

Six ans après. Grégoire XI résumant les libertés, immunités et indulgences concédées par les Souverains-Pontifes, rois, princes et fidèles chrétiens, les confirma dans une même bulle (2).

Ces encouragements même ne pouvaient suffire à mener à bien la construction de l'église du Saint-Esprit ; les travaux avaient été interrompus, en 1350 (3). Treize ans après. on achetait de la chaux en vue de la reprise de cette construction (4). Un don royal de deux cents livres d'or, à prendre sur la dette contractée par la ville envers Charles VI. ne put aider beaucoup les recteurs. Le souverain invoquait bien le zèle et la dévotion dont il était pénétré envers la chapelle du Saint-Esprit ; mais la difficulté qu'il eût éprouvé pour contraindre la malheureuse cité dicta peut-être sa munificence. L'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux ne dut point facilement obtenir satisfaction. En 1448, le sanctuaire et une travée de la nef seulement étaient terminés. Le reste s'acheva non moins lentement. Les voûtes en pierre de taille datent en grande partie de 1474 (5).

En effet, les évènements désastreux qui se déroulèrent en France et particulièrement dans la vallée du Rhône, à la fin du XIV^e siècle et durant le premier quart du XV^e, le retour de la papauté à Rome, la suspicion qui enveloppait, alors, toute chose de France, dans la Ville éternelle, plus encore, peut-être, les attaques auxquelles fut en butte l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit, au-delà des monts, de la part du grand hôpital du Saint-Esprit in Saxia (6), en deçà, de la part des maisons

(1) Cartul., p. 190.

(2) *Ibid.*, p. 191.

(3) Pm. de Clavin.

(4) Cartul., p. 97.

(5) Livre du contrôleur des ouvrages, etc. — V. Cartul., p. 314.

(6) Cart., p. 250.

suffragantes du même ordre, notamment de celle de Besançon (1); tout cet ensemble de faits se combinait, semble-t-il, pour réduire les ressources dont disposaient, annuellement, les recteurs en faveur des divers services constituant l'œuvre collective du Saint-Esprit.

Certainement le pont eût manqué de l'entretien annuel qui assura sa solidité, sans l'octroi du Petit-blanc. Sous cette dénomination populaire qui rappelait une petite monnaie d'argent valant un demi-gros (2), on désignait un octroi concédé, vers 1328, par Philippe de Valois, créateur de la gabelle (3). — Dès l'origine, ce droit de cinq deniers fut perçu, indistinctement, sur chaque minot de sel passant sous le pont pour remonter le Rhône ou déposé au grenier de la ville, soit pour son usage particulier, soit pour la fourniture du Velay et du Bas-Vivaraïs.

De ce don royal il résulta qu'à côté du Bureau des gabelles, auquel présidait un grènetier, personnage fort considérable, sorte de fermier général, s'établit une administration particulière; les recteurs et des commis la régissent tout d'abord. En 1472, Louis XI, pour remédier à des abus déjà anciens que lui signalèrent les Frères-prêtres (4), ordonna que deux notables de la ville prendraient soin de cet octroi, sous la surveillance du trésorier général des finances de Languedoc (5). On désigna ces délégués sous le nom de receveurs du Petit-blanc.

On ignore le produit primitif de cet octroi. En 1373, le revenu du Petit-blanc se monta à 1.324 livres, 15 sols, 10 deniers; en 1374, à 1.196 livres, 1 denier; en 1375, à 1.121 livres, 8 sols, 11 deniers (6). L'entretien du pont et des

(1) Cartul., p. 261.

(2) Le gros blanc tournois était d'une valeur de 2 fr. 80.

(3) Ce prince dans son admiration à la vue du pont Saint-Esprit s'était écrié avec le psalmiste : « A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris ». Les recteurs firent graver des fleurs de lys aux endroits du pont où le roi s'était arrêté.

(4) Livre du contrôleur des ouvrages... (Cartul., p. 310, note).

(5) Cartul., p. 308.

(6) Cartul., note, à la p. 313 et suivantes.

dignes du Rhône, destinées à maintenir le fleuve dans son lit primitif, ou l'achèvement de l'église du Saint-Esprit absorbaient cette dotation, à mesure qu'on la percevait.

On signala de nouveaux abus au roi Charles VIII. Aussitôt, ce prince ordonna aux receveurs du Petit-blanc de rendre compte de leur gestion aux recteurs, en présence de trois ou quatre notables de la ville du Saint-Esprit. Le reliquat de la recette dut être déposé, suivant sa volonté, dans une petite salle souterraine appelée la Crotte entre la Maison-du-Roi et le grand hôpital (1), sous cinq clefs distribuées au recteur prêtre, à un autre frère-prêtre et aux trois recteurs laïcs. Sur les fonds du Petit-blanc, le souverain accorda aux frères du Saint-Esprit un traitement annuel de cent livres pour honoraires de la messe royale(2). Plus tard, alors que les rois de France héritèrent du comté de Provence (3), Louis XII porta cette dotation à cent trente livres, à cause de la messe des rois de Sicile.

François I^{er} voulut que la gestion du Petit-blanc, justifiée devant les auditeurs des comptes, fut communiquée, six mois après, à la Chambre même des comptes de Paris (4). En raison de frais de guerre exceptionnels, en 1527, ce roi ordonna de prélever la moitié du produit du Petit-blanc (5), comme on fit d'ailleurs, cette année-là, du revenu de tous les octrois du royaume et du traitement des fonctionnaires de l'Etat.

François II fixa à douze cents livres la somme à prendre, annuellement, sur le Petit blanc pour l'entretien de l'église et de l'hôpital du Saint-Esprit, le surplus réservé aux dépenses occasionnées par l'entretien du pont et des digues (6). Vers cette époque, le Petit-Blanc (on disait aussi la Blanque) produisait annuellement de 1.900 à 2.000

(1) Planche VIII, lettre v.

(2) Cartul., p. 320 et 400.

(3) *Ibid.*, p. 401 et 404.

(4) *Ibid.*, p. 323.

(5) *Ibid.*, p. 324.

(6) *Ibid.*, p. 328.

livres. La perception s'en faisait à raison de vingt-cinq sols par muid de sel. En 1579, Michel Silvestre, un frère-prêtre, enfant de la Maison, alla en Cour pour demander l'augmentation de sept deniers par muid (1). Conformément aux lettres-patentes qu'il obtint, le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, ordonna, en 1580, la levée de douze deniers par quintal de sel pris aux salins de Peccais, pour pourvoir aux dépenses qu'occasionnerait l'ouverture à faire dans les îles de Saint-Marcel et de Saint-Just, en amont du pont (2). Dix ans après, le même gouverneur autorisa la perception de vingt sols en sus par muid de sel, soit un escu vingt sols, pour le produit servir à l'achat de deux maisons destinées à remplacer les hôpitaux du Saint-Esprit, compris dans l'enceinte de la citadelle (3) construite à l'entrée du pont. Cette augmentation du droit de Petit-blanc obtint l'agrément du roi Henri IV, en 1595 (4).

La perception s'en faisait, dès lors, non seulement au Saint Esprit (sur les sels débarqués pour la ville, le Viva'rais, le Velay ou l'Auvergne, ou remontant le Rhône sous le pont), mais également au Lampourdier d'Orange, à Avignon, à Tarascon même sur les sels fournis aux greniers de Provence (5). Le droit fut encore augmenté, en 1604, pour solder de grandes réparations à faire au pont. La perception frappait les sels aux salins même, à Peccais, à Periac et Aiguesmortes, plus tard même à Sigean. A Aiguesmortes, le receveur, M. de la Rivoire, reçut cette même année 1604, pour droit de Petit-blanc, 1672 écus (6).

En 1605, les Etats de Languedoc autorisaient une nouvelle augmentation d'un sol par quintal de sel. Les rec-teurs demandèrent que le droit jusqu'alors perçu sur les

(1) Registre des délibérations du Bureau de l'Œuvre à cette date.

(2) Cartul., p. 332, et *Le Rhône sous le Pont-Saint-Esprit*, s. v. p., dans Bulletin du Syndicat agricole du Pont-Saint-Esprit, 1892, p. 83.

(3) Cartul., p. 333.

(4) *Ibid.*, p. 336.

(5) Registre des délibérations.

(6) *Ibid.*

sels destinés aux pays hors du Languedoc serait appliqué aux dix-sept greniers de cette province.

Les fermiers du grenier de Dauphiné et Provence, établi à Tarascon, durent payer le droit sur le sel pris aux Maries (1), environ 500 livres, en vertu de la contrainte obtenue des trésoriers généraux de France. En 1609, un arrêt confirma cette décision appliquée à tous les sels qu'on déchargeait à Tarascon. Dès lors, le Bureau de l'Œuvre du Saint-Esprit établit des commis du Petit-blanc à Fourques, Arles et autres lieux circonvoisins. Mais les fermiers de Provence et Dauphiné résistaient toujours. M. de Serres, receveur du Petit-blanc, les surprenant à Avignon, en mars 1611, menaça de requérir leur emprisonnement. Ils promirent de payer certaine somme modérée par le Bureau. Mais le danger passé, la résistance reprit. Le fermier général prétendit exempter du droit de Petit-blanc les sels provenant des salins cités plus haut et destinés aux greniers d'Avignon, Tarascon, Mornas et autres lieux. Il alla plus loin, voulant exempter, où qu'on les portât, les sels provenant d'Espagne et de Provence. Le débat s'envenima : les recteurs invoquaient l'avis des trésoriers généraux ; le fermier général s'appuyait sur le sentiment du Conseil d'Etat (2). A cette époque, le Petit-blanc donnait un revenu de 9.000 livres (3). Si considérable qu'on le suppose, à raison du pouvoir de l'argent au XVII^e siècle, ce subside restait inférieur aux dépenses exigées par l'entretien du pont. En 1641, Louis XIII dut accorder l'augmentation d'un tiers en sus du droit existant, soit deux sols au lieu de seize deniers sur chaque quintal de sel porté hors du Languedoc, et dix-huit deniers

(1) Les salins des Saintes-Maries-de-la-Mer, en Camargue (B.-d.-R.).

(2) En 1676, M. Raymond de Paul, receveur alternatif et triennal du Petit-blanc, faisait sa résidence à Montpellier, percevant les droits sur les voituriers de la ferme du Lyonnais et de Savoie et sur le fermier général des gabelles de Languedoc. Un sieur Paul était encore receveur en exercice en 1718. (Registre des délibérations de l'Œuvre.)

(3) Mém. sur le Petit-blanc, manuscrit.

par quintal sur les sels destinés aux greniers de cette province (1).

L'octroi du Petit-blanc fut continué, de neuf en neuf années, jusqu'à la Révolution. Louis XVI, le 13 mars 1781, porta de 1.200 à 2.000 livres la somme attribuée à l'hôpital (2). L'avalissement du prix de l'argent et la diminution de tous les revenus de l'Œuvre lui valurent cette munificence.

Tandis que s'augmentait, ainsi, la gabelle sur les sels destinés à la consommation publique, les hôpitaux du Saint-Esprit bénéficiaient de la franchise de tous les droits sur la quantité nécessaire à l'alimentation de la maison (3). Toutefois, cette faveur ne fut que momentanée. Elle cessa, en 1633, faute par les ayants-droit d'en avoir demandé le renouvellement. On l'appelait le Franc-salé.

Au risque d'intervertir, entièrement, l'ordre chronologique, on ne saurait séparer de la monographie du Petit-blanc l'énumération des principaux travaux que ce tribut royal permit d'entreprendre pour la conservation du pont Saint-Esprit.

Aucun document ne dit ce que fut cet entretien avant la deuxième moitié du XV^e siècle. Dès 1473 la réfection des digues sur les îles du Saint-Esprit et de Saint-Sixte, à la rive gauche du fleuve « pour empêcher que le Rhône délaisse son ancien cours et mette le pont en île », l'entretien des tours et du pont-levis qui les défendait du côté de l'Empire, la reconstruction des ponts sur le Lauzon et des digues qui contenaient ce ruisseau entraient, pour une part, dans les dépenses du Petit-blanc. Mais le gros du revenu payait l'enrochement des piles même du pont, qui se faisait avec les moellons de la carrière située derrière l'hôpital (4), les rocs (5), et les grands blocs lamellaires apportés du Bourg-Saint-Andéol et de Saint-

(1) Cart., p. 337.

(2) *Ibid.*, p. 339.

(3) *Ibid.*, p. 342 et 343.

(4) Livre du contrôleur, Cartul., p. 318.

(5) Cartul., p. 82.

Marcel (1). Au commencement du XVI^e siècle, ces travaux d'entretien du pont absorbaient le revenu du Petit-blanc, à 1.200 livres près, réservées pour les hôpitaux et l'église du Saint-Esprit. En 1555, les réparations prirent une telle importance qu'en conformité d'un édit de Louis XII, donné cinquante ans auparavant, sur l'avis des trois Etats de Languedoc, on décida de faire les réparations du pont et des pallières (2) non plus à la journée mais à prix fait « à la chandelle éteinte et moyn disant ». En 1582, on dut, en outre d'autres travaux, rétablir le pavé sur l'arche dite la Route (3), près Saint-Nicolas, que les protestants avaient tenté de couper. Ce pavé, en cubes de basalte, comme celui qui existait sur le restant de la chaussée, coûta deux écus par canne carrée, pierre et mortier compris (4).

En mai 1594, deux maçons de la ville, Gajon et Provins, s'engagèrent à faire une arche de pierre, en place d'une passerelle en bois, à l'extrémité du pont (5), moyennant quinze écus, la pierre et les bois nécessaires.

Au commencement de 1606, la cour des aydes de Montpellier avait ordonné que le général et l'avocat général des finances se transporteraient au Saint-Esprit pour visiter l'état du pont. Le Bureau de l'Œuvre décida que le receveur du Petit-blanc ferait un emprunt de mille livres, pour subvenir aux frais de ce voyage et aux réparations des chaussées. On dut les relever, depuis le pont de la Pierre,

(1) Livre du contrôleur.

(2) On appelait ainsi les chaussées, parce qu'en principe (en 1473) on se servait de pieux appelés palz, pour maintenir la terre tassée, au lieu de les envelopper de bétons ou de pavés comme on le fait aujourd'hui.

(3) Cette arche, celle par laquelle passaient les bateaux, servit à la navigation même des bateaux à vapeur jusqu'en 1840, époque à laquelle fut rétablie la grande pallière qui, en facilitant le colmatage des rives, rend inutile les deux tiers du pont.

(4) Registre des délibérations du Bureau, à la date.

(5) C'est, probablement, la petite arche, au pied de la rampe, qui écoulait les eaux du ruisseau dit les Echaravelles et écoulait encore les eaux *surgentes*, pendant les grandes crues du Rhône.

près Lapalud, jusqu'à celui de la Motte ; finalement, depuis le port de Maletrat jusqu'au Rhône.

Le 30 octobre, M. Guillaume de Vanel, grènetier, fut délégué aux Etats, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu du connétable de Montmorency, pour demander des avances devenues nécessaires. Les Etats, réunis à Pézénas, prêtèrent à l'administration du Petit-blanc la somme de mille écus. Peu après, le Conseil d'Etat accordait la perception d'un sol par quintal de sel vendu dans tous les greniers du Languedoc.

Durant les derniers mois de l'année, on publia, dans les villes et provinces voisines du Saint-Esprit, les enchères des réparations à faire aux piles du pont.

Le 15 novembre 1606, M. Alex. de Castellan, trésorier général des finances et intendant des gabelles du Languedoc, vint de sa résidence d'Avignon présider ces enchères. Les offres ne donnèrent pas de résultat. Le général des finances prit alors l'avis des maîtres-maçons venus des diverses provinces, et produisit un devis détaillé des travaux à exécuter ; après plusieurs jours de mise aux enchères, le 21 du même mois, l'adjudication fut délivrée à Michel-Jean Canau et Jean Thuilier, moyennant le prix de 92 livres, 10 sols, pour chaque canne (1) de maçonnerie à élever sur les vieux massifs, et pour celles à faire, à nouveau, sur le rocher « ou ferme dans l'eau », au prix de 111 livres, 10 sols, la canne cube. Là, où le pilotement deviendrait nécessaire, la canne cube de maçonnerie serait payée à raison de 401 livres, 10 sols.

Il s'agissait, on le voit, de la réfection des piles et fondements même du pont. « Pour la pierre de taille, est-il dit, on se servira de la pierre du roy (carrière du Bourg-Saint-Andéol)... Les pierres seront tirées de telle sorte et grosseur que les six ou huit, au plus, fassent la canne cube, et chacune d'icelle sera de la longueur propre pour faire l'entière longueur de l'ouvrage... Le mortier sera bon et gras, fait de la bonne chaux avec le boys et de la sable de

(1) Mesure de longueur équivalant à 2 mètres.

la rivière d'Ardèche, et non de autre... Outre les pierres de taille nécessaires, le bastiment que se fera dans l'eau et un peu au-dessus, selon le cours ordinaire de la rivière, sera fait de pierre de roche, de la plus grande grosseur qu'y se pourra et que la moindre aura quatre pans (1) de longueur, autant de largeur et deux pans d'athéur... Celui ou ceux à qui led. ouvrage sera délivré seront tenus former à l'entour desd. piles, pointes ou eguilhes, un autre nouveau massif de la largeur et assiette de neuf pans, appuyant et fondant sur le ferme dudit vieul massif qu'ils seront tenus chercher, jusques l'avoir treuvé et rendu la place nette, sans toucher aux pierres qui se sont tumbées dans l'eau ; sur lequel dit vieulx bastiment sera commencé avec de la pierre dure de roche, de la qualité et grosseur susdites, laquelle sera taillée unie et posée avec bon mortier jusques avoir rendu led. bastiment un pan par dessus le cours ordinaire... Lesquelles pierres seront bastyes et posées, fillade pour fillade, la première d'icelle enboitée joignant le vieulx massif, la seconde fillade sera posée par dessus le cours ordinaire de l'eau ; et ensuite, en haussant led. nouveau bastiment un pan par dessus le cours ordinaire de l'eau ; et ensuite, en haussant led. nouveau bastiment sera continué de la pierre de taille de la ville du Bourg. A la première fillade de la dite pierre du Bourg, et à chacune des pierres, sera posé deux agrappes ou crampons de plomb avec fer... Continueront lesd. massifs et bastiments tous de la taille et haulteur, durant une canne, et seront fait en tallus depuis le point anciennement de l'assiette... Lequel ferme on rendra esgal et uny afin d'y commancer led. bastiment, en derivant le cours de l'eau, soit par bastardeaux ou autrement, ainsy que ceulx de l'art, en l'occasion, en ont l'intelligence. » L'entreprise exigea une plus grande dépense qu'on ne pensait. En septembre 1608, Messieurs les trésoriers généraux furent invités par le Bureau de l'Œuvre à venir vérifier la pile du pont alors en réparation. « Si on l'a fait sui-

(1) Mesure de longueur équivalant à 0^m, 25.

vant le bail, lisons-nous, le travail montera plus de douze mille écus, ce à quoi ne pourraient suffire les dons du Petit-blanc et du roi. » De cet examen, fait le 12 du même mois, il résulte que les frais de réparation, en cet endroit, s'élèveraient à vingt mille écus. En conséquence, les trésoriers généraux rendirent une ordonnance, aux termes de laquelle les piles se trouvant sur pilotis, « la poincte et eguilhe, ensemble les deux épaulles et costes jusques avoir franchi d'un couste et d'austre la voulte et arc, seront garnyes de déffance. tout à l'entour, de la bonne pierre de tailhe de la carrière du Bourg. On n'y emploiera aucun mortier pour n'y estre necessaire. Les maçons seront payés au prix de 93 livres par canne cube. » (1)

En fin de l'année 1610, M. le recteur Broche fut envoyé aux Etats de Languedoc afin de les aviser que le pont menace entièrement ruine. Le 18 décembre, le délégué du Bureau rapporta « comme avec grand peine tant de luy que de ses amis il aurait obtenu la somme de trois mille écus pour estre employée à la dite reparation par forme d'avance et suivant la direction du sieur d'Alméras, secrétaire desd. Etats ; et, néanmoins, que par les députés du pays le roy serait supplié de vouloir concéder aux dits recteurs le droit de foreyne et péage que S. M. prend en la ville, tant par eau que par terre, ainsy qu'il est contenu à la desliberation des Etats, qui sur l'ordre des recteurs sera enregistree aux actes de la Maison ».

Le 3 juillet suivant, M. Guill. Girot, juge en la ville du Saint-Esprit et lieutenant des gabelles au même siège, assisté de M. d'Alméras, lieutenant du viguier de Bagnols et secrétaire des Etats généraux de Languedoc, en vertu de la délibération desd. Etats et de la commission à eux donnée par le Bureau de l'Œuvre du Saint-Esprit, dressent le devis des piles du pont les plus endommagées : « scavoir, faire les murals et contremeurs de la pile Grenouillère, rabiller les poinctes de Fruche, remettre en leur premier estat les déffances de Saint-Nicolas et des deux

(1) Registre des délibérations, à la date.

aultres ». Préalablement, on fera une ouverture de deux cannes de largeur dans un gravier qui se fait au devant du bras du Rhône par lequel on conduit les bateaux destinés au chargement des pierres dans la carrière du Bourg. Le prix-fait de ce travail fut concédé, le 17 juillet, à M. F. Chansiergues, à raison de huit livres pour chacune des grosses pierres de taille, tirée, taillée et posée, de la dimension de celles qu'on posait, alors, à une autre pile du pont (1).

La semaine précédente, le Bureau avait conclu à la continuation de la pallière ou digue de Malejac, par les soins des hoirs de Cabiac auquel le receveur du Petit-blanc devait délivrer la somme de 1.500 livres. M. de Cabiac démontre que l'interruption de cet ouvrage tient à l'opposition de certaines gens ayant des intérêts contraires. « Le 26 juillet dernier, estant allé une quarantaine d'hommes sur la dite pallière pour creuser un fossé et canal, joignant celui qui avait été fait suivant l'avis des prudhommes commis à la vérification de l'ouverture arrivée sur lad. pallière et faire autre fosse au dessus, au coin et au bout de l'isle de M. de Laval, afin que l'eau qui prend son cours en lad. ouverture se jette en la losne de Saint-Just, ils se sont aperçus que le fossé cy devant fait, auquel l'eau prend son cours à lad. losne, avait été entièrement comblé et remply, de telle sorte qu'il n'y en a aucune apparence. Messieurs du Bureau ont conclud que la Maison prendra le faict et cause pour lesd. exposants contre ceulx de Saint-Just ; des gardes seront commis pour veiller, de nuit, à la conservation de lad. pallière. aux dépens du Petit-blanc. » (2)

Déjà, en 1594, le connétable de Montmorency, homologuant l'ordonnance du visiteur général des gabelles, avait décidé la destruction de l'île de Saint-Just, « qui empêche d'aller le Rhosne dans son ancien canal et pourrait

(1) Longueur, une canne ; largeur, trois pans ; hauteur, deux pans. Pour l'équivalence de ces mesures, voir, ci-dessus, p. LVIII et LXII.

(2) Registre des délibérations, à la date.

causer que le pont demeurerait en isle » (1). L'opposition qu'on voit se produire en 1611, existait plus violente en octobre 1594. Le 2, on n'a pu donner l'adjudication de l'île de Bondillac, dit on au Bureau ; « on aprins que la cause qui empeche de l'œuvre personnes pour prendre prix-fait, c'est que les habitants de Saint-Marcel sont résolus employer l'ayde de leurs amis et de s'opposer et empescher à main armée que lad. ouverture et canal, pour faire passer partie du Rhosne dans leur ile, ne se fasse.... » Le Prévôt général de Languedoc fut prié de s'acheminer au Saint-Esprit, et de là en lad. ile, avec ses archers. pour faire commencer le travail convenu. « Pour garder qu'il ne soit empesché en lad. execution par ceux dud. Saint-Marcel et autres, il sera adsisté desd. sicurs recteurs et officiers de justice... On s'acheminera à lad. isle avec bon nombre de soldats pour servir de main forte à ladite justice ; en laquelle sera fait et construit un fort pour la seure retraite, de jour et de nuit, des travailleurs et autres assistants ; dans lequel seront dressés loges et tentes pour mettre à couvert lesd. travailleurs et assistants. Led. fort construit et mis en défense, le nombre de soldats retranché à une garnison ordinaire, suffisante seulement pour la garde d'iceluy et pour favoriser lad. besogne que sera commencée et trassée par les patrons et maitres robi-niers. » Afin de réunir un plus grand nombre d'ouvriers, il fut convenu qu'on demanderait des terrassiers à Avignon et autres pays du Comtat, pour les réunir à ceux du Saint-Esprit et des lieux circonvoisins. Tout d'abord la nourriture de ces ouvriers devait être préparée dans le fort même ; mais vient une inondation, l'amoncellement des graviers est tel et la difficulté de transport à dos augmente si fort les frais de déblayement, qu'on décide de faire le travail à la journée, sans dépense de nourriture, en donnant aux travailleurs douze sols par jour.

La conservation du pont paraît hanter la pensée des recteurs durant la première moitié du XVII^e siècle, en

(1) *Ibid.*, à la date du 4 novembre 1594.

dépit de leur préoccupation à l'endroit des hôpitaux ; préoccupation dont il sera parlé dans un chapitre suivant. En 1617, Louis XIII ordonna une imposition extraordinaire à supporter, moitié par le Languedoc et l'autre moitié par le Dauphiné et la Provence. Par ses lettres, scellées de cire rouge, le roi permettait aux recteurs d'emprunter pour le même objet jusqu'à la somme de quinze mille livres (1). Cependant, pour avoir de nouveaux subsides, le Bureau députa aux Etats, qui chargèrent de la vérification à faire du pont, M^{sr} de Johannes, M. le baron de Calvinsson et M. d'Alméras. La dépense de ces messieurs, au logis de la Poste, se monta à 49 livres, 7 sols, payés par l'Œuvre. Des réparations qu'on faisait, depuis plusieurs années, à la Male-Pile atteignirent, à cette époque, la somme de 4.000 livres (2). Par l'entremise de M. de Cabiac, entrepreneur des travaux de l'Œuvre, les trésoriers généraux permirent aux officiers de la Maison de dépêcher les baux concernant les réparations du pont jusqu'à concurrence de 130 livres.

L'énumération de tous les travaux d'entretien du viaduc serait assurément fastidieuse. On rappellera, toutefois, ceux qu'exigea la grande inondation de 1663 dont souffrirent, particulièrement, les biens fonds de l'hôpital du Saint-Esprit placés sur les rives du Rhône. Bois-Bellon fut emporté ainsi que le domaine de Maletrat, presque en totalité ; celui-ci, d'un revenu en grains et en cocons, d'environ 4.000 livres. A la suite de cet événement, les commissaires du roi, en l'assemblée des Etats du Languedoc, décidèrent qu'il serait procédé, le 14 juillet, par devant le prince de Conti, à l'adjudication des réparations à faire au pont Saint-Esprit. La dépense était mise à la charge des provinces de Languedoc, Dauphiné et Provence. Dès le 25 mars, le sergent royal, Ant. Boudet, signifie la dite ordonnance aux consuls d'Avignon et les assigne à comparaître, le 26, en la ville du Saint-Esprit.

(1) Mémoire (manusc.) concernant le Petit-blanc.

(2) Registre des délibérations, à la date 1619.

Huit ans après, un arrêt du Conseil d'Etat rappelle le bail passé à Jean Nausan de Montpellier, pour les travaux de réfection du pont Saint-Esprit. s'élevant à la somme de 125.000 livres : 22.500 livres à prélever sur le Petit-blanc, et les 102.500 livres restantes, à payer par les trois provinces méridionales. Cet arrêt, donné à Saint-Germain-en Laye, le 3 mars 1671, ordonne qu'à l'avenir pour la conservation du dit pont. le seul qui reste sur la rivière du Rhône, attendu l'importance dont il est pour le service de Sa Majesté et le bien du commerce, les deniers du Petit-blanc, (les charges ordinaires contenues au dit état, arrêtées en conseil en 1664, préalablement déduites), seront employés aux dites réparations par les ordres des commissaires de Sa Majesté et de ceux qui seront nommés par l'assemblée des Etats (1).

(1) Memoire concernant le Petit-blanc.

CHAPITRE III

ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT. — LES FRÈRES-PRÊTRES ET LEUR RECTEUR. — LE BUREAU. — LE PORTAIL DE L'ÉGLISE. — LES DIGUES DU RHONE. — LA PÊCHE AUTOUR DES PILES DU PONT. — DOMAINES DE LA MAISON. — LES FRÈRES-PRÊTRES RECHERCHENT LEUR INDÉPENDANCE. — DISSENTIMENT AVEC LES RECTEURS. — BULLES PONTIFICALES. — LES PROTESTANTS. — LA MISÈRE DANS LA MAISON. — LES ENFANTS EXPOSÉS. — LES QUÊTES AU XVI^e SIÈCLE.

Guillaume de Plazian avait préposé au service de l'Oratoire deux prêtres séculiers mercenaires (1). Son ordonnance tint plus d'un siècle et demi. Mais vers 1475, quand fut achevée l'église du Saint-Esprit, ce vaste édifice, aux lignes harmonieuses, vraie dentelle de pierre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui comprenait de nombreuses chapelles (enrichies de rares privilèges par les Souverains-Pontifes, dotées de revenus considérables par les pèlerins et les habitants de Saint-Saturnin), ce monument, aux yeux de tous, parut digne d'une collégiale.

L'ère des grands travaux était fermée. L'Œuvre, assurée d'une dotation suffisante pour l'entretien du pont et de l'hôpital, avait moins besoin d'ouvriers bénévoles que d'un nombreux personnel ecclésiastique capable de rehausser les cérémonies religieuses de chaque jour, en remplissant les intentions pieuses des donateurs.

Dans le sanctuaire, où brûlaient six lampes d'argent, don princier du pape Clément VI (2), quotidiennement une messe était chantée pour la prospérité des rois de France. Philippe le Bel l'avait fondée (3). Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, avait également prescrit la célébration,

(1) Cartul., p. 45.

(2) Registre des délibérations du Bureau.

(3) Cartul., p. 300 et 435.

dans l'église du Saint-Esprit, d'une messe quotidienne pour les membres de sa famille. L'exemple de ces princes, dont les volontés furent maintenues par leurs successeurs, excita une pieuse émulation dans toutes les classes de la société. Dès les premières années du XV^e siècle, le nombre des chapelains dut être doublé (1).

Nicolas V témoigna une affection toute particulière à l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit. Sa remarquable bulle de 1448(2) vaut une précieuse monographie. Toutefois, on n'est pas encore fondé à croire que ce pape autorisa, par rescrit spécial, les frères donnés à recevoir les ordres sacrés. Il faut penser que, vers cette époque, des prêtres se donnèrent à l'Œuvre pour le service de l'église comme, antérieurement, des ouvriers bénévoles se donnaient pour la construction du pont.

Les frères-prêtres, plus anciennement connus, sont Antoine Martinel et Raymond Reboul, nommés dans un acte d'octobre 1439. Qualifiés de « vénérables et religieuses personnes » à raison de leur caractère de prêtres, « ils ne formaient qu'un seul corps avec les autres frères laïques, donats et sœurs. Ils portaient l'habit blanc, comme ceux-ci, vivant en commun avec eux, faisant la quête et presque toutes leurs autres fonctions » (3). Le manuscrit, d'où sont tirées ces lignes, résume l'acte de donation de Jean Bayard, du lieu de Cloyon, diocèse de Châlons. Ce champenois, en se vouant au service de l'œuvre merveilleuse du pont et hôpital, lui donne cent florins et un bijou vulgairement appelé custode. L'acte notarié rapporte qu'il s'est mis à genoux et a supplié les recteurs de vouloir le recevoir parmi les frères et donats de la Maison, promettant par un vœu libre, solennel et irrévocable, d'être, toute sa vie, frère et donat de la Maison et de garder une obéissance perpétuelle aux recteurs et à leurs successeurs. Conformément à son désir, il est agrégé et reçu parmi les

(1) Cartul., p. 104.

(2) *Ibid.*, p. 191.

(3) Pimère de Clavin, *Mém. historique...*, Mans, 1781.

frères donats et sœurs données, par les recteurs qui lui donnent l'habit. en usage, et lui promettent la nourriture et l'entretien pour le reste de ses jours. Ainsi s'était faite la réception d'Antoine Cabassut en 1416 (1). Quelqu'assurance de perpétuité qu'on donnât à ces vœux, ils n'avaient point le caractère des vœux de religion. Des laïques n'auraient pas eu qualité pour les recevoir (2).

Au milieu du XV^e siècle, on le répète, le nombre des frères-prêtres s'accrut rapidement, en raison même des services qu'ils rendaient. Cependant, pour les entretenir, les recteurs disposaient seulement des cent livres annuelles de la messe de Philippe le Bel et des cent florins, également annuels, des rois de Sicile. Il fallut donc limiter cette classe de donats. On fixa leur nombre à huit, en 1502 ; à dix, en 1506, quand le roi Louis XII permit de prélever douze cents livres sur le Petit-blanc pour l'entretien de la Maison (3).

Dès lors, faisant suivre leur réception toute laïque, par devant les recteurs (4), d'une cérémonie religieuse, d'abord intérieure, dans le vestiaire (5), plus tard publique dans le sanctuaire même de l'église (6), les Frères-prêtres tendirent à des apparences de conventualité que définit fort exactement Léon X, dans sa bulle du 24 février 1510 (7).

Postérieurement, suivant l'état prospère ou obéré des finances de la Maison, ce nombre de dix prêtres fut maintenu ou diminué. Réduits à sept en 1545, ils n'étaient plus que cinq en 1592. et quatre en 1595. On en compte six en 1621, deux seulement en 1660. Le parlement rétablit, alors, le nombre de dix. Quarante-deux ans plus tard une transaction fixe les places à onze (8).

(1) Cartul., p. 99.

(2) *Ibid.*, p. 216.

(3) *Ibid.*, p. 328.

(4) *Ibid.*, p. 99 et 118.

(5) *Ibid.*, p. 123.

(6) Registre des délibérations.

(7) Cartul., p. 216.

(8) P. de Clavin.

En 1469, Louis XI, informé par les frères-prêtres que les recteurs laïcs commettaient des abus dans la gestion des revenus de la Maison ; qu'à la fin de l'année de leur administration, ils élaient gouverneurs des hôpitaux, église et pont, leurs frères, cousins, parents, amis et compères, avait ordonné que les frères desd. couvent, église et hôpitaux seraient présents au bail de la ferme des recettes et des quêtes et à la reddition des comptes ; que, chaque année, un d'entre eux serait élu recteur et participerait au gouvernement de l'Œuvre (1).

Par suite de contestations entre le sénéchal de Beaucaire et le baron de Montclus, au sujet de la capitainerie du pont, on n'obéit aux ordres du roi qu'en 1474 (2). Ce fut une révolution dans l'Œuvre collective des Eglise, Maison. Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit. Au développement complet des divers services hospitaliers entrevus par ses fondateurs s'ajoutait la transformation de son gouvernement.

Cette administration, qu'on appelait le Bureau de l'Œuvre, se composa, dès lors, ainsi : le sénéchal de Beaucaire ou le viguier, représentant le roi ; le prieur ou son vicaire, ou le viguier du prieur ; le recteur prêtre, ayant rang de premier recteur, élu, annuellement, par ses confrères ; les trois recteurs laïcs élus, ordinairement, chaque année, le premier par le sénéchal, le deuxième par le prieur, et le troisième par le Bureau ou par la municipalité, à des époques diverses. Outre ces personnages, auront entrée au Conseil d'administration, désormais, avec ou sans controverse, le grènetier, les receveurs du Petit-blanc, le contrôleur du grenier à sel, le juge, le procureur du roi et le contrôleur au siège des gabelles. Ceux-ci ne furent admis aux séances, durant le XVI^e siècle, que lorsque la direction des travaux du pont et des digues passa des mains des recteurs à celles des trésoriers généraux.

(1) Cartul., p. 105.

(2) *Ibid.*, p. 108.

En cette même année 1474, date de la constitution dernière de l'Œuvre, Louis XI vint à Saint-Saturnin-du-Port, durant un voyage qu'il faisait dans le midi de la France. Le roi, pour marquer sa dévotion à l'église du Saint-Esprit, ordonna la construction d'un portail monumental, au côté méridional de l'église (1). La recette du Petit-blanc dut en supporter les frais (2). L'exécution demanda plusieurs années (3).

Ce coquet édifice, fait de pierres de Beaume-de-Transit, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et du Garn (4), suivant la délicatesse et le fini exigés de la partie du monument dans laquelle on les employait, consiste en une petite baie ogivale sous une voûte remplie de moulures prismatiques que supportent des faisceaux de colonnettes. De grandes niches séparent ces pilastres. Entre les vousoirs profondément fouillés, des niches plus petites alternent avec des pendentifs hexagonaux, tout à la fois socles et voûtes d'édicules remplis de pinacles et de clochetons ornements jusqu'en leurs rampants minuscules. C'est ce qu'on appela le tabernacle du portail de l'église du Saint-Esprit. Un fronton triangulaire qui surmonte cette merveilleuse porte enferme une rose, aux lobes fleuris, et se termine par un acrotère végétalisé. Sur les côtés et au dessus de ce grand fronton règnent six étages de niches, hautes de cinquante centimètres à peine, dont les séparations, les bases et les couvertures, sont ciselées comme les cloisons d'un émail. Deux grands piliers rectangulaires flanquent cette belle muraille ; chacun contient trois grandes niches, aujourd'hui désertes comme toutes les autres, sous d'immenses clochetons qui s'élevaient par dessus les voûtes de l'église, dans un fouillis d'aiguilles et de pinacles.

(1) Livre du contrôleur des ouvrages de l'Œuvre.

(2) *Ibid.*, et Cartul., p. 108.

(3) Les ouvriers recevaient trois sols et quatre ou neuf deniers par jour ; les patrons, un salaire variant de quatre sols à quatre sols, six deniers.

(4) Les deux premières, localités du département de la Drôme ; la troisième, du département du Gard, canton de Pont-Saint-Esprit.

Modillons et chimères révèlent le faire des meilleurs ciseaux du XV^e siècle (1). On connaît à peine le nom des sculpteurs (2) qui, pendant plusieurs années, décorèrent ce monument sous la direction de maître Mengin Pichot, maître Garin Cabrot et maître Blaise, « écuier. » (3)

Pendant qu'ils édifiaient, avec un tel luxe, le portail de l'église du Saint-Esprit, les recteurs. on l'a vu plus haut, se préoccupaient de l'entretien du pont miné jusqu'en ses fondements par de fréquentes inondations. En même temps, leur attention se portait sur la réfection des pallières de Saint-Sixt et du Saint-Esprit. Ils refont, à la même époque, les ponts de la Motte et de la Pierre, sur le Lauzon. Tous ces travaux concouraient à maintenir le fleuve sous le viaduc, de peur, disait-on toujours, « que le pont fût tourné en ile. » (4)

Par suite de ce vaste endiguement, le territoire de Lapalud qu'on nommait, généralement, le plat pays, les territoires de Bollène, de Lamotte, Notre-Dame-des-Plans et Mondragon, la plaine même de Pont-Saint-Esprit bénéficiaient d'une protection permanente. Quand la construction ou l'entretien des digues n'y pouvait suffire, on ouvrait ou l'on fermait, selon les besoins du moment. les nombreuses branches du fleuve qui enveloppaient les îles de la Croix, Bois-Bellon, Bois-Bastard, Bos-Foran, Saint-Sixt, Maletat. Malijac ou Malijai dite Ile-du-Roi, Bondillac, etc., en remontant au-delà de l'île de Fromières, en face de Lapalud, et, vis-à-vis, jusqu'à Saint-

(1) Voy. planche ci-contre.

(2) Dans le livre du contrôleur des ouvrages, de l'année 1473, on a relevé les noms de Imbert Savoigne, Pierre Martin, Clément Chabert, Pierre Verdalet, perriers, et ceux de Jaume Cortet, Jehan de Jéminis et Arnaud Becheran, fustier, qui travaillèrent également à la taille des pierres d'une croisée qui se construisait en même temps que le portail.

(3) Livre du contrôl. des ouvrages et Cartul., p. 317 et 318 (note).

(4) *Ibid.*, p. 314, 331 et 359. Voy., également, Registre des délibération du Bureau, à différentes dates, et notre mémoire : *Le Rhône sous le pont Saint-Esprit*, s. v. p., dans le Bulletin du Syndicat agricole du Pont-Saint-Esprit, 1892.

Just et Saint-Marcel (1), ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent (2).

Ces travaux, soigneusement étudiés par les recteurs et les officiers des gabelles, avec l'assistance ou sous la surveillance même des trésoriers généraux, étaient ordonnancés par le sénéchal qui ne dédaignait pas de juger, lui-même, de l'utilité des réparations. C'est dans ces occasions que le Bureau s'accordait un diner chez le restaurateur en renom de l'endroit, attendant, pour plus entier payement de ses peines, les récompenses de l'autre vie.

La devise qui accompagne les armes parlantes de la ville du Saint-Esprit : *Stabit quamdiu pietas*, exprime, fort justement, le soin religieux dont on entourait le pont. Cette sollicitude de ses bâtisseurs le préserva d'une caducité précoce qui l'eût mené à la ruine comme le pont d'Avignon ; leurs travaux incessants, en maintenant les eaux sous toutes les arches, furent une cause de nouveaux revenus pour l'Œuvre du Saint-Esprit.

De temps immémorial, la pêche dans le fleuve appartenait au prieur de Saint-Pierre, seigneur foncier des deux

(1) On fit des constructions de digues jusques au Bourg-Saint-Andéol. Quand, en 1689, M. Guillaume, ingénieur, et M. Ganet, tous deux de Paris, entreprirent le canal de Pierrelatte avec prise de l'eau du Rhône, « au lieu appelé Robinet, au terroir de Donzère », on délibéra dans la grande salle du roi : « Comme telle entreprise pourrait introduire, dans la suite du temps, la dite rivière dans le dit canal et lui faire prendre un autre cours que celui qu'elle tient présentement et rendre le pont inutile pour le passage », le Bureau députa MM. Calameau, procureur, Botly et Prat, recteurs, pour se rendre sur les lieux. Deux ans après, les habitants du Bourg établissaient une chaussée jetant les eaux sur la rive gauche du fleuve. On délibère encore : Il est à craindre que le Rhône cherche « son étendue à la part de l'Empire, où elle a déjà son inclination naturelle, dans laquelle y trouvant des bas-fonds et une ancienne pente, il est évident qu'il reprendra le même canal, qu'il a tenu autrefois, pour venir passer entre le lieu de Lapalud et les îles de Fromigières, Malijac et Maletat, et abandonne par conséquent le pont, les chaussées et les travaux faits jusqu'ici avec tant de dépenses qui seraient inutiles ».

(2) Pages LXXI et suivantes.

rives du Rhône. Il jouissait seul de ce droit, car il ne paraît pas que le roi de France ait jamais voulu le partager, ayant reconnu la propriété exclusive du prieur dans le paréage de 1302 (1). Cependant les recteurs, comme légitimes possesseurs du pont, entendirent disposer de la pêche autour des piles. Personne ne pouvait, en effet, y attacher des bateaux sans leur permission. On ignore si le monastère leur dénia jamais ce droit avant la fin du XV^e siècle ; mais à ce moment-là, un prieur commendataire, Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon, qui fut plus tard le pape batailleur Jules II, entreprit de leur disputer cette jouissance.

Après bien des contestations et des débats, dont instruisit le sénéchal de Beaucaire, puis le parlement de Toulouse, une transaction librement consentie par les parties laissa au prieur la pêche sur les deux rives du Rhône et dans les îles, aux recteurs la pêche qui se ferait à l'aide de barques attachées aux piles du pont ; réserva au seigneur ses droit et prééminence de pêcherie et, en conséquence, obligea l'Œuvre du Saint-Esprit à lui donner, chaque année, cinq deniers tournois, une lamproie et une alose.

Moyennant une aussi faible redevance, l'administration de l'hôpital jouit, paisiblement (2), du droit de pêche jusqu'en 1794, au-delà, par conséquent, de la sécularisation de l'Œuvre du Saint-Esprit et de la suppression des droits féodaux (3). L'arrentement se fit, chaque année ; parfois en

(1) Ci-dessus, p. XLVI, et Cartul., p. 357 et suivantes.

(2) Cette jouissance ne fut contestée qu'une fois, en 1637, par le fermier du prieur qui posa un filet à la Pile-de-Terre (V. p. XLIII). Les recteurs en appelèrent devant le Parlement de Toulouse. Cette cour, le 12 septembre suivant et le 4 septembre 1638, les maintint dans les droits reconnus par la transaction de 1496. (Regist. des délibérat. aux dates 1637 et 38). On ne parlera que pour mémoire des prétentions élevées par le gouverneur de la ville, à la fin du XVII^e siècle. (V. délibération du 21 mai 1684). L'entreprise fut immédiatement abandonnée.

(3) L'arrentement se fit, alors, à raison du droit d'attache des bateaux aux piles du pont et non pour la pêche même.

bloc, le plus souvent au détail, par pile. Le prix varia considérablement. Toujours supérieur à celui perçu, aujourd'hui, par les ponts et chaussées, si on considère le pouvoir de l'argent aux diverses époques, il s'étend de 107 à 2.154 livres (1).

La même transaction reconnut à l'hôpital le droit d'avoir un four à cuire le pain pour la provision de la Maison et des pauvres, moyennant un denier tournois de cense et vingt-cinq sols de pension annuelle (2). C'était une conquête sur les prérogatives du monastère de Saint-Pierre, fort jaloux, de tout temps, de ce droit sur les habitants. Si on y ajoute le rachat, par les recteurs, des droits paroissiaux sur les sépultures des donats et des étrangers mou-

(1) Voici les prix de ferme retrouvés :

En 1548, la pêche est affermée en 87 lots, (par pile), formant un total de 107 livres, 13 sols. En 1549, 155 livres ; 1550, 141 liv. 18 sols ; 1553, 120 liv. 13 s. ; 1554, 140 liv. 19 s. ; 1555, 167 liv. 1 s. ; en 1563, le *coup de sanct tys* sous le pont, affermé 60 liv. ; en 1579, prix total de la pêche, 585 liv. 10 sols ; 1580, 627 liv. ; 1581, 435 liv. ; 1584, 458 liv. ; 1585, 225, liv ; 1586, 175 écus ; 1587, 194 écus ; 1588, 200 écus ; 1590, 160 écus ; 1591, 169 écus ; 1592, 133 écus ; 1593, 58 écus ; 1595, 100 écus ; 1596, 155 écus ; 1602, 131 écus ; 1603, 173 écus ; 1604, 453 livres ; 1605, 300 liv. ; 1607, 516 liv. ; 1609, 465 livres. En 1610, la ferme est détaillée : Savignon, 30 liv. ; Granouillère, 78 liv. 13 sols ; Fruche, 106 liv. 10 s. ; Saint-Nicolas, 55 liv. ; Pile-Route, 115 liv. 10 sols ; Mallepule, 55 liv. ; Roubin, 58 liv. 2 s. ; Grosse-Peyre, 24 liv. ; La Figuière, 2 liv. 10 s. ; La Treille, 10 s. ; La Martinière, 17 liv. 10 s. ; Sauzet, 30 liv. ; Bourdigalle, 18 liv. ; La Croix, 22 liv. ; Bagalance, 20 liv. ; La Tour, 1 liv ; 1611, 742 liv. ; 1612, 960 liv. ; 1613, 813 liv. ; 1614, 580 liv. ; 1616, 901 liv. ; 1617, 889 liv. ; 1618, 1.001 liv. ; 1619, la ferme est détaillée par pile ; 1620, 900 liv. ; 1621, 700 liv. ; 1622, 680 liv. ; 1627, 1.313 liv. ; 1628, 1.100 liv. ; 1630, 1.100 liv. ; 1632, la ferme est détaillée, la seule Pile-de-Terre affermée 1.188 liv., au total 2.154 livres ; 1634, 1.398 liv. ; 1635, 1.380 liv. ; 1638, 1.024 liv. ; 1639, 1.100 liv. ; 1640, 1.000 liv. ; 1642, 1.300 liv. ; 1644, 1.220 liv. ; 1646, 1.100 liv. ; 1647, 1.250 liv. ; 1648, 1.200 liv ; 1650, 780 liv. ; 1651, 800 liv. ; 1661, 900 liv ; 1662, 950 liv ; 1663, 960 liv. ; 1664, 1.325 liv. ; 1665, 950 liv. ; 1666, 1 200 liv ; 1667, 1.000 liv. ; 1674, 900 liv. ; 1675, 1.200 liv. ; 1676, 1.185 liv. ; 1681, 1.070 liv. ; 1682, 925 liv. ; 1683, 715 liv. ; 1684, 650 liv. ; 1685, 720 liv. ; 1686, 500 liv. ; 1687, 550 liv. ; 1688, 1.045 liv. ; 1690, 900 livres... ; 1793, 1.500 livres ; 1794, 1.000 francs.

(2) Cartul., p. 363.

rant à l'hôpital, voire même sur les sépultures des habitants de Saint-Saturnin, désireux de reposer dans l'église du Saint-Esprit (1) ; si on rappelle l'autorisation donnée par l'ordinaire diocésain, de conserver le Saint-Sacrement dans cette même église (2) et la permission d'administrer la communion, sous le bon plaisir, il est vrai, du curé de la paroisse (3) ; l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit se présente à l'esprit, désormais, comme jouissant pleinement de son autonomie.

Deux siècles et demi d'une faveur soutenue auprès des grands et des miséricordieux de toutes les classes de la société avaient permis, également, aux recteurs de poursuivre la réalisation d'un beau rêve : la dotation de l'Œuvre assurée par des biens territoriaux. Si les guerres religieuses du XVI^e siècle et, plus tard, des dissensions intérieures n'eussent réduit cette fortune foncière, l'hôpital du Pont-Saint-Esprit, bien que privé aujourd'hui des revenus du Petit-blanc, de la pêcherie et des quêtes, compterait encore au nombre des plus riches de France. A la fin du XV^e siècle, ces possessions comprenaient des terres à La Motte (4), Mondragon (5), Bollène (6) et Lapalud, sur la rive gauche du Rhône, et en Languedoc, à Saint-Esprit même (7), et dans les environs, à Saint-Alexandre, Véné-

(1) Cartul., p. 369 et 379. En 1661, la redevance annuelle, due à la paroisse depuis trente-trois ans, se montait à 30 livres, 10 sols, que réclama le secondaire (le vicaire).

(2) *Ibid.*, p. 104.

(3) *Ibid.*, p. 381.

(4) Les terres de la Motte, au XVI^e siècle, s'affirmaient à raison de quatre hectolitres de grains, environ, (15 émines) pour soixante-quatre ares de terrain (une salmée).

(5) La Maison faisait la pension annuelle d'un flacon d'Hypocras blanc, au seigneur de Mondragon, prince archevêque d'Arles, pour les terres comprises sur son territoire (Reg. des délibérat. du Bureau, 1635 et 23 janv. 1683). Ce domaine payait 98 écus de tailles.

(6) La redevance du domaine de Bollène, comptée à raison de 10 émines de grains par salmée de terre, donnait un revenu d'environ 70 hectolitres de grains, en 1595.

(7) Les îles de Bois-Bellon et Château-Sablié, au-dessus du pont, produisaient, pendant les premières années du XVII^e siècle, un re-

jan, Saint-André-de-Roquepertuis, Aiguèze, Bourg-Saint-Andéol (1), Saint-Just et Saint-Marcel-d'Ardèche. Les terres comprises dans cette dernière commune formaient l'un des plus gros domaines de la maison, connu sous le nom de Mélinas (2). Les frères prêtres, inspirés par un des leurs, nommé Bertrand Cesteron ou Cisteron, homme fort entreprenant, l'avaient augmenté (3) d'acquisitions particulières à leur confraternité qu'ils eussent voulu rendre indépendante (4). Mais on ne tarda pas à confondre ces biens dans le domaine commun de l'Œuvre. Des redevances féodales étaient perçues à Mélinas, ainsi que sur le territoire environnant, au cinquième du revenu; d'où le nom de cinquain de Mélinas donné à ces droits.

Il importait de calmer, pour un temps, la lutte soutenue contre les recteurs par les frères-prêtres (5). Ceux-ci, a-t-on dit, rêvaient d'indépendance. En 1492, Claude Corrier

venu de 90 à 100 hectolitres de grains. L'hôpital-neuf, en Crochoules, n'étant guère qu'un refuge pour les pestiférés, on l'affermait trois hectolitres de grains. Le domaine de Saint-Ist ou Saint-Sixt, au-delà du pont, comportait la dime de certaines terres d'alluvion, à la cote 18°.

(1) Le domaine de la Perrière, dont les bâtiments devaient servir de refuge aux prêtres et domestiques de la Maison, en cas de peste, au Saint-Esprit, fut vendu par bail emphytéotique, dès 1580, moyennant 161 livres et la cense annuelle et perpétuelle de 50 livres, deux chapons et deux perdrix, et sous la réserve de l'usage des carrières. Les recteurs en reprirent possession en 1616 et le revendirent en 1717. L'acquéreur fut exproprié en 1733 et M. de Bonot acquit le domaine aux conditions précédentes. Ses descendants, la famille Madier de La Martine, le possèdent encore. Les bâtiments, où avaient le droit de s'installer les ouvriers de l'Œuvre, contenaient une très ancienne chapelle.

(2) Inventaire général, chap. 18, et Cartul., p. 344. — La ferme de Mélinas produisait, en 1593, cent deux hectolitres de blé. Le cinquain perçu sur certaines terres trouvait adjudicataire à 45 livres. En vertu d'une transaction entre les recteurs et les consuls de Saint-Just, cette terre était exempte de la taille, en 1683.

(3) Cartul., p. 345 et suiv.; Invent. général, comme ci-dessus.

(4) *Ibid.*, p. 119.

(5) *Ibid.*, p. 112.

se dit bien « prêtre séculier et frère donat des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit », mais il se qualifie de syndie des frères-prêtres, et sous sa direction, en conférence, se fait l'élection du recteur prêtre qu'il notifiera au sénéchal et au Bureau le jour de l'élection des recteurs laïcs. Les relations s'établissaient de rivaux à rivaux. En 1505, une transaction décida que la confrérie resterait dans la dépendance de l'hôpital, tenu de la loger et de la nourrir. Les prêtres blancs ne pourront aliéner leurs acquisitions sans le consentement des recteurs et ceux-ci sans le consentement des prêtres blancs ; les honoraires des messes de fondation et autres legs pieux appartiendront en commun aux frères et aux recteurs. Les frères disposeront pour leur vestiaire des cent livres à prendre sur le Petit-blanc pour honoraire de la messe royale. Leur nourriture sera payée du produit des quêtes à faire par eux, gratuitement, à cinq lieues à la ronde. Si l'un d'eux contrevenait à cette prescription, il serait exclu de la maison, pour toujours. Le nombre des frères-prêtres est fixé à huit. Un d'eux aura part à l'administration de l'hôpital avec les trois autres recteurs laïques. Dans le cas où un nouveau règlement deviendrait nécessaire, le sénéchal et le prieur en arrêteraient les prescriptions. (1)

Une telle solution ne dut point satisfaire l'humeur autoritaire du frère-prêtre Bertrand Cesteron. Bien que le renouvellement fréquent de son rectorat le plaçât à la tête de ses confrères et le fit le premier des recteurs de l'Œuvre du Saint-Esprit, il eut sa large part, sans doute, dans l'élaboration de la bulle de Léon X, datée du 24 février 1520. Le pape assimile la vie commune des frères-prêtres à celle d'un collège de confrères dont l'habit n'est point régulier, malgré les apparences. Cette robe qu'ils revêtent au cours de leur réception, ils doivent la recevoir des mains d'un confrère et non d'un recteur laïc, comme il était arrivé, naguère, contre la volonté du recteur ecclésiastique et de la confrérie elle-même. Le souverain pon-

(1) Cartul., p. 121.

tife défend que personne ne porte atteinte à la fortune et aux revenus de la dite confraternité. Sa Sainteté la met sous la protection du doyen de Saint-Pierre d'Avignon et des officiaux des diocèses d'Uzès et de Viviers (1). La bulle de Léon X entretint chez les frères-prêtres des vellétés d'indépendance. Si ce désir ne fut jamais pleinement satisfait, les lettres apostoliques leur valurent, plus tard, les honneurs du canonicat (2).

Dans les bulles d'Adrien VI (3), de Clément VII (4), de Paul III (5) et de Pie IV (6) revivent les mêmes intentions des frères-blancs (7). Cependant de nouvelles conventions furent faites entre eux et les recteurs, en 1526 ; l'Œuvre garda son autonomie première. Rien, là, qui ne soit conforme aux conventions de 1505. Les frères-prêtres peuvent disposer de leurs biens patrimoniaux et de leurs prébendes. Les biens acquis par eux restent communs aux frères et aux recteurs qui pourront en prendre possession au nom de l'hôpital, moyennant le paiement à chacun des frères, alors au nombre de dix, d'une pension annuelle de 15 livres, payable en deux termes. Lors de la vacance des places des dits frères-prêtres les recteurs auront le pouvoir de nommer un des enfants servant à l'église ou un bâtard de l'hôpital, capable ; les recteurs et frères-prêtres le recevront « en mansionnaire » et lui donneront l'habit. S'il n'y a ni enfants ni bâtards capables, les recteurs auront le droit de nommer aux places vacantes, une personne née au Saint-Esprit et habitant la ville. Ainsi qu'on le désirait, cette transaction fut homologuée, en 1535, par le Parlement de Toulouse, qui y apporta ces seuls amendements : au cas où pour les places des prêtres, il n'y aurait personne à l'hôpital ni en

(1) Cartul., p. 217.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) *Ibid.*, p. 227.

(4) *Ibid.*, p. 227.

(5) *Ibid.*, p. 222.

(6) *Ibid.*, p. 223.

(7) On les rencontre aussi dans la bulle de Jules II. (Cart., p. 214.)

ville, on pourrait recevoir quelqu'un de la Provence, du Dauphiné ou d'un autre pays, à la condition toujours, qu'il soit suffisant et capable ; la punition des frères-prêtres et des clercs se fera par le recteur clerc....

Exact, chaque année, à venir présider au rendement des comptes des recteurs sortants et à l'élection des nouveaux, le sénéchal, Jean de Sénectère, fit, en 1550, un règlement bien propre, en d'autres temps, à ramener l'ordre et l'économie dans les finances de la maison, et dans le cœur des administrateurs la sollicitude pour les malades et les enfants abandonnés. Il veut que les membres du Bureau, absents des réunions mensuelles, sans motifs, soient punis d'une amende au profit de l'hôpital ; que les recteurs laïcs connaissent de la dépense aussi bien que des recettes, et non le seul recteur prêtre qui s'était attribué cette prérogative. A celui-ci, l'évêque d'Uzès sera prié de donner des pouvoirs semblables à ceux des supérieurs des ordres mendiants afin que, par censures ecclésiastiques, on puisse contraindre les autres frères-prêtres et clercs de l'église du Saint-Esprit à se trouver aux Matines, Heures et Psaumes de chaque jour, et que, de son autorité privée, il puisse informer l'évêque du diocèse des insolences et désobéissances dont viendraient à se rendre coupable lesdits prêtres et clercs. La contradiction avec l'ordonnance de Plazian est, ici, formelle, mais le sénéchal avait à cœur, sans doute, de rappeler les frères-prêtres à une conduite plus conforme au caractère dont ils étaient revêtus (1). Se rappelant qu'au patron de l'Œuvre avait appartenu, en 1281, le droit de régler le genre de vie des donats, il défend que les prêtres mangent, à d'autres heures que celles de la table commune, et les invite à se conduire avec sobriété (2).

Sans doute, de nouvelles précautions auraient conjuré ces embarras intérieurs, mais de plus grands maux foudi-

(1) V. ci-dessus, p. IX, le pillage des archives par les mêmes frères-prêtres.

(2) Cartul., p. 130.

rent sur l'Œuvre durant la longue guerre civile amenée par la Réforme.

On sait quels faits malheureux se déroulèrent dans la vallée du Rhône à la suite des événements de Nîmes. Un stratagème permit aux adeptes de la nouvelle religion de s'emparer de la ville du Pont-Saint-Esprit (1). Ils y firent un grand carnage de catholiques, incendièrent le monastère de Saint-Pierre, saccagèrent l'église paroissiale et l'église du Saint-Esprit ; les belles verrières de ce sanctuaire furent brisées ; leur fureur se porta également sur l'hôpital et la Maison-du-Roi (2) ; les archives qu'on y conservait disparurent, durant un pillage resté mémorable ; on s'efforça de les reconstituer par la recherche des originaux ou la réfection de copies afin d'obliger les détenteurs des biens ou revenus de la maison à lui donner pleine satisfaction (3).

Dès lors, la riche et puissante organisation de l'Œuvre, telle qu'on l'a vue aux XIV^e et XV^e siècles, n'est plus qu'un souvenir poignant pour les recteurs. Des réparations continues au pont, aux chaussées et dans le lit même du Rhône absorbent les revenus du Petit-Blanc et nécessitent son augmentation. L'administration même de ce droit est enlevée au Bureau et mise aux mains des trésoriers généraux de France ; l'Œuvre ne disposa plus sur ce revenu que d'une dotation de 1200 livres, ainsi qu'on l'a vu plus haut (4). Les quêtes sont virtuellement supprimées, conformément à l'arrêt du Concile de Trente ; les tournées irrégulières des quêteurs ne peuvent qu'apporter un adoucissement passager aux privations du personnel de la maison. L'église du Saint-Esprit, en raison de l'état politique et religieux de la région, n'a plus le privilège d'attirer les pèlerins en aussi grand nombre. Leur générosité semble tarie. Les domaines livrés à des fermiers intéressés ne donnent qu'un produit bien insuffisant pour les dépenses

(1) Pere Justin. *Hist. des guerres dans le Comtat.*

(2) Pinière de Calvin. *Mémoire historique du prieuré, etc. Mans.*

(3) Cart., p. 137.

(4) Voyez p. LXIII.

journalières des divers services hospitaliers. Une ressource impatientement attendue, le prix de la pêche autour des piles du pont, est, bien des fois, saisie entre les mains des recteurs (1).

Les frères-prêtres, eux-mêmes, usent de ce mode de coercition pour obtenir le payement de leur vestiaire en retard depuis des années.

Le nombreux personnel qui s'agitait autrefois dans la maison tend à disparaître. Des sœurs-données il ne reste que le nom, improprement porté par une ou deux mercenaires. Les vastes bâtiments des malades sont presque déserts. Un seul hospitalier a la garde de dix lits, dernier vestige du célèbre hospice des pauvres passants. Seul, prospère l'hôpital des enfants exposés (2). Sur les plus jeunes veille une gouvernante, la chambrière ; sur les plus âgés, un précepteur chargé de les instruire et endoctriner. Le nombre des nourrices varie avec les nourrissons. Les plus anciens documents connus, relatifs à ce service qui datait cependant du commencement du XIV^e siècle, c'est-à-dire de l'origine des hôpitaux, nous montre ces nourrices, en 1548, au nombre de trente-six ; en avril 1549, elles sont trente-huit ; en juin, quarante-une ; leur nombre s'accrut encore, car au lieu de 33 livres qu'on leur distribuait, en janvier suivant, la dépense mensuelle fut de 35 livres. Les gages, qui variaient de 5 à 10 livres par an, s'élevèrent, en 1580, à une livre par mois. Ces nourrices, aussi bien que les femmes qui venaient accoucher dans la maison, étaient d'un exemple dangereux. En janvier 1567, on décide « que les filles bastardes soient poussées à vertu, instruites au ménage et à besoignes honestes et ostées de la présence des norrices des petits enfants bastards dud. hospital » (3). Ailleurs, on ajoute : « Dès lors que les filles seront en aige de dix à onze ans, les recteurs les mettront au service de maistres, en maisons honestes et plus honorables qu'ils

(1) Registre des délibérations du Bureau.

(2) On les appelle aussi « aventuriers ou aventurières de l'hôpital » dans les registres de catholicité du XVI^e siècle.

(3) Registre des délibérations du Bureau.

pourront trouver, et après, estant de aige de marier, seront par eux mariées et dotées à la coustume, sans qu'il soit permi au recteur de remettre les dites filles audit hospital, à peine d'amende arbitraire ». Cette dot consistait primitivement en une somme de dix livres et « les robes nupciales » (1). Plus tard, avec les revenus de la leude, légués à cet effet par Catherine de Bondilhon, la dot des filles fut de soixante livres (2).

Les garçons, on l'a vu (3), pouvaient prétendre, s'ils en avaient la vocation, à une place de frère-prêtre; on les reconnaît parmi les donats, au nom de Sylvestre. commun aux enfants de la Maison; serait-ce parce que ces pauvres enfants étaient les derniers dans la société comme leur patron, le dernier saint du calendrier? Point rebuté pour cela, au sortir de l'hôpital, ils étaient non seulement instruits aux travaux manuels, mais également aux arts libéraux s'ils montraient des dispositions à les étudier. C'est ainsi que Bertrand Sylvestre entra chez maître P. Reynier, peintre d'Avignon, pour y être instruit en l'art de « pincterie », durant trois ans. Le traité porte que dix livres seront payées à l'artiste par la Maison qui doit habiller l'enfant, la première année, et lui donner un sayon la seconde. Ou bien encore, ils étaient recherchés et adoptés par des ménages sans enfants, comme Thomas Sylvestre, en 1551; les recteurs y mirent la condition qu'Étienne de Vigeron, le père adoptif de Thomas Sylvestre, le ferait endoctriner ès-lettres et bonnes mœurs (4).

Dans le cours de douze années (de 1594 à 1606), l'hôpital recueillit cent-vingt-huit enfants, abandonnés tant sur le territoire du Pont-Saint-Esprit que sur celui des villes voisines, en Languedoc et dans le Comtat; on envoyait les uns, avec attestation des consuls ou des évêques; on exposait les autres à la porte de l'hôpital, quelquefois à celle du pont ou de la tour de la ville, (route de Bagnols), en

(1) Registre des délibérations.

(2) Cartul., p. 389.

(3) Ci-dessus p. LXXXVII.

(4) Reg. des délibérat. du Bureau, à la date du 31 mars 1551.

cachant dans leur maillot un billet qui portait des initiales secrètes, à l'aide desquelles leur famille les reconnaîtrait plus tard. En 1624, le nombre de ces pauvres deshérités fut si nombreux, les abus commis par ceux qui les abandonnaient parurent tellement criants, qu'on décida de rechercher leurs parents ; entrés dans cette voie, les recteurs voulurent faire rembourser la dépense d'entretien par les pères de ces infortunés (1).

C'en est assez, pense-t-on, pour faire connaître la persévérance des recteurs dans cette œuvre charitable (2) et montrer leur souci de réagir contre le libertinage grandissant. S'étendre plus longuement sur ce sujet serait donner de l'intérêt à des turpitudes dont notre époque n'a pas, seule, le privilège (3).

Dès le XV^e siècle, les recteurs avaient témoigné une sollicitude, digne d'éloges, envers les victimes d'un mal affreux et presque toujours sans remède, qui décimait périodiquement les populations du Midi de la France. Toutes en avaient conçu une si profonde terreur, qu'on abandonnait les malades sans secours et les morts sans sépulture. Au sud de la ville, sur l'emplacement habité plus tard par les capucins, et aujourd'hui par les visitandines, les recteurs bâtirent un hôpital destiné à ces pesti-

(1) *Ibid.*, à la date 1637.

(2) En 1609, les sœurs de Sainte-Ursule ouvrirent dans la ville une maison de leur Ordre. On décida de leur donner trois salmées de blé pour la nourriture de leur aumônier à la condition que deux religieuses visiteraient les hôpitaux, deux fois la semaine, pour faire leur rapport ensuite sur les pauvres et les petits enfants. De là, vinrent à ces infortunés des gâteries inusitées ; ainsi un crédit de 50 sols permit à la gouvernante d'acheter du pain blanc pour ses pupilles. Avant l'intervention des dames de Sainte-Ursule, les pauvres enfants recevaient, de temps en temps, la visite des dames de la Miséricorde, pieuse association qui existe encore à Pont-Saint-Esprit.

(3) Un siècle après la date à laquelle on s'est arrêté ci-dessus, en 1694, la maison tenait cent cinquante enfants en nourrice, hors des hospices, et une vingtaine dans l'étroit quartier qui leur fut réservé dans le nouvel hôpital.

férés (1). Quelques années après, aux pauvres passants malheureux, que la fermeture des portes de la cité, à l'heure des épidémies, privait des secours du grand hôpital, ils offrirent asile dans un autre hospice extra-muros, appelé l'hôpital-neuf (2). Posée sur un promontoire aéré, au confluent du Rhône et de l'Ardèche, cette maison semblait avoir desservi, de temps immémorial, le bac voisin qui reliait les deux rives du fleuve (3).

Le boulanger Fermeineau avait donné une somme d'argent pour l'ériger (4), et, autour de la parcelle de terre qu'on acheta pour remplir ses intentions pieuses, un petit domaine se forma qui rendait fort agréable le séjour de cet hospice. On l'appelle encore « l'hôpital », ou bien « l'entrepôt », en raison du petit port d'attache, fort connu de tous les bateliers du littoral (5) et dont l'origine semble remonter à l'époque romaine. Cette constance des recteurs dans l'assistance des malheureux que la misère ou la maladie jetaient, alors comme aujourd'hui, sur les grands chemins qui longent les rives du Rhône, explique la faveur persistante dont l'Œuvre du Saint-Esprit jouissait auprès des populations les plus éloignées même de ce pays.

A ce sujet, qu'on nous permette encore un retour en arrière, vers les quêtes.

La quête pour laquelle les recteurs commissionnèrent Frère Pouzol, en 1471, dans les diocèses d'Arles, Cavaillon, Avignon et Uzès, consistait en aumônes, promesses et rachats, ce qui veut dire, sans doute, en générosité provoquée par l'espérance d'une faveur providentielle ou la volonté d'expier une faute déjà lavée par le sacrement de pénitence. Si le trop grand éloignement des diocèses où se faisaient ces quêtes, ou bien la difficulté de transporter

(1) D. Pinière de Clavin, (dans le *Mém. hist. du prieuré et de la ville de S.-Saturnin-du-Port*), invoque les archives du prieuré. Tome 2, N° 3 et Cartul., p. 287.

(2) Archives de l'Œuvre : Registre des délibérations.

(3) *Les vrais constructeurs du pont Saint-Esprit*, p. 3, et *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, p. 32.

(4) Cartul., p. 124.

(5) *Notions générales*, comme ci-dessus.

des marchandises encombrantes amena l'adoption d'un système de fermage, les collectes, ainsi réduites des frais de perception, n'en donnaient pas moins des produits fort appréciables. Le 7 août 1504, Etienne Chabert, clerc, habitant de la ville du Saint-Esprit, muni de la procuration des recteurs pour faire les quêtes dans les diocèses du Puy et de Mende, ne pouvant y suffire, substitue de nouveau à sa place Pierre Marsa, prêtre de la paroisse de Saint-Etienne de Fontbellon, moyennant deux écus d'or et douze sols (1).

En 1550, les diocèses de Saint-Paul, Die et Vaison fournirent trente-six salmées de blé, soit soixante-douze hectolitres. Le diocèse d'Orange, seul, huit salmées et demie. Les diocèses de Grenoble, Valence, Die envoyèrent neuf quintaux ou quatre cent cinquante kilog. de fromage ; Gap et Carpentras quatre quintaux. Uzès procurait trois barreaux, c'est-à-dire cent cinquante kilog. d'huile, un quintal de châtaignes et trois quintaux de chair salée ; la laine y donnait un produit de huit livres, dix sols.

La ferme de la quête faite à Lyon rapportait, bon an, mal an, cent cinquante écus d'or. Embrun, Sisteron et la Haute-Provence procurèrent un revenu de trente-six petits florins : Marseille, Toulon, Fréjus et la Basse-Provence, quarante florins ; Viviers, trente livres tournois : Nîmes, Maguelonne et Carcassonne quatre livres. La quête des évêchés de Cahors, Castres, Alby, Saint-Pons, Lavaur ne s'affermait plus, alors, que quinze livres. Une égale somme provenait des archevêchés de Sens, Bourges et Langres. Quatorze livres constituaient tout le produit des quêtes d'Embrun, Lavandore, Suze, Turin, marquisat de Saluce. Mont-Cenis, Albe, Cazal, Chambéry, Moustiers, La Maurienne, Nice, le duché de Milan, la vallée d'Aoste, Pavie, la seigneurie de Gênes, la Lombardie, Florence, Venise, Plaisance, Sion, jusques à Rome (1). On pensera que le

(1) Minutes de Michel Alacrio, notaire d'Aubenas. (Note due à l'obligeance de M. Mazon).

(1) Registre des délibérations.

fermier de cette quête avait traité là une bonne affaire ; ou bien, doué d'une nature d'artiste, estimait-il plus que toute autre chose au monde la satisfaction de parcourir à pied, la besace au dos et la sébile à la main, trois cents lieues de pays où variaient les produits, l'altitude et l'horizon. Celui qui, en raison de tant de peines, ou peut-être de tant de plaisir, payait une si faible rétribution devait plus que tout autre revêtir l'habit des Frères du Saint-Esprit. Il ne pouvait franchir les monts, une bourse à la main, sans la robe blanche marquée de deux arches crucifères. C'était moins une restriction qu'un privilège obtenu en dépit de l'opposition des frères du Saint-Esprit de Saxe à Rome (1). D'autre part, maintenus dans l'usage de quêter à travers le Lyonnais, contrairement aux prétentions des frères du Saint-Esprit de Besançon (2), autres membres de l'Ordre institué par Guy de Montpellier, nos recteurs avaient obtenu de ceux-ci une rente annuelle de quarante florins pour les dédommager de l'abandon des quêtes dans les diocèses de Tarentaise, Belley, Genève, Lausanne, Sion et Aoste. (3)

Le Concile de Trente pensa remédier à l'abus des quêtes qu'on faisait, partout, à l'encontre de la volonté de l'Ordinaire, par la suppression même de ces collectes.

On l'a dit plus haut, cette décision devait apporter une grande perturbation dans le budget de l'Œuvre du Saint-Esprit, en raison de la privation des dons en nature recueillis, plusieurs fois l'année, dans les diocèses du sud-est de la France. Peut-être la bulle de Pie IV (4) eut-elle pour objet de rendre aux recteurs cet appoint considérable dans la nourriture des hospitalisés de Saint Saturnin, car, à la fin du XVI^e siècle, les messagers de l'Œuvre usaient de leurs vieux privilèges. En 1618, un mandataire du Bureau se rendit « à Avignon pour y faire rafraichir les

(1) Sentence exécutoire du Concile de Bâle, Cart., p. 203.

(2) Cartul., p. 261 et 265.

(3) *Ibid.*, p. 261, note.

(4) Cartul., p. 223.

bulles de N. S. Père permettant les quêtes ». La faveur fut-elle concédée ? Désormais on ne trouverait trace, nulle part, de ces aumônes populaires, grâce auxquelles l'Œuvre du Saint-Esprit vécut ses premières années, si n'était que, Gaston d'Orléans ayant voulu substituer les oratoriens aux prêtres-blancs, les recteurs à bout d'arguments firent observer à S. A. R. que les prêtres de l'Oratoire ne se chargeraient pas des quêtes, ainsi qu'avaient l'habitude de le faire les prêtres de la Maison. Il faut donc admettre qu'on quêta en 1649, mais peut-être, irrégulièrement.



CHAPITRE IV

LA CITADELLE. — LE NOUVEL HOPITAL. — RECTEURS ET FRÈRES-PRÊTRES. — LES ORATORIENS. — L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Si la deuxième moitié du XVI^e siècle vit l'amointrissement des revenus variés dont vivait l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit, cette même époque marqua dans l'existence de la grande institution charitable, l'heure de son plus complet développement monumental.

Sous le ciel profondément transparent des provinces méridionales, au centre de la vaste plaine que dominant, au loin, le Tanargue, le Lozère, les Alpines, le Ventoux, le Luberon et d'autres contreforts des Alpes, le regard s'arrêtait, au nord de la ville du Saint-Esprit, sur des édifices remarquables : l'église du Saint-Esprit, les deux grands hôpitaux, la Maison-du-Roi, reconstruite sous François I^{er}, et ses nombreuses dépendances s'étendant jusque dans la petite cité. (1)

Au-dessus de ce groupe principal, l'hôpital-neuf ; par-delà l'Ardèche, Mélinas ; une lieue plus loin, au couchant, l'hôpital d'Aiguèse, à l'aspect féodal, passé des mains des Bellesmanières à celles de recteurs, vers la fin du XV^e siècle (2). C'était un côté d'un vaste triangle ; l'autre comprenait, sur une étendue de quinze kilomètres environ, les digues du Rhône et du Lauzon et, reliant à la terre ferme quelques-unes des grandes îles au-dessus du pont, les trois ponts de Maletrat, de la Motte et de la Pierre, également l'ouvrage des recteurs (3).

(1) V. *Plafonds peints du XV^e siècle, dans la vallée du Rhône*. Caen, 1888, et, ici, planches VI, VII et VIII.

(2) Cartul., p. 344.

(3) Cartul., p. 313, note ; et Livre du contrôleur des ouvrages, aux archives de l'Œuvre.

Entre ces deux lignes, presque perpendiculaires l'une à l'autre (1), un immense delta, où de profonds dragages maintenaient libre le cours des deux rivières, grâce à de grands sacrifices pécuniaires qu'on dirait irréflechis tant ils sont fréquents, et ce, on l'a vu, en dépit de l'opposition des riverains (2).

A l'extrémité septentrionale de ce delta, la ville du Bourg-Saint-Andéol et la carrière du Roi ; à son extrémité méridionale, le pont Saint-Esprit, aux lourdes arcades de pierre. On dirait la grande muraille d'un immense domaine, conquis sur les eaux et mis en rapport pour le plus grand profit de l'une des plus belles idées qu'ait conçue le moyen âge.

Ainsi que le prévôt Philippe-le-Bel, le Pont-Saint-Esprit était devenu l'enjeu des belligérants dans la vallée moyenne du Rhône. Plusieurs de ses successeurs l'appelèrent la clef du Languedoc (3). Après l'introduction des armes à feu et leurs premiers perfectionnements, les vieilles tours, posées sur le viaduc, ne pouvaient suffire à sa défense. En raison même de ce que l'entrée du pont aboutissait à une enceinte urbaine, on devait la garder des surprises des citadins autant que de celles des étrangers, à cette époque critique des guerres religieuses qui enfantèrent de si lamentables guerres civiles. Le libre parcours d'une rive à l'autre du fleuve et son maintien sous l'autorité des officiers de la Couronne, ne pouvaient être assurés que par la construction d'une forteresse capable d'abriter un petit corps d'armée.

La citadelle, commencée vers 1584, fut mise en état de défense, dans le courant de l'année 1595 (4).

L'enceinte de cette place forte enveloppait le grand hôpital sur le Rhône, l'hôpital des enfants exposés et l'église du Saint-Esprit comprise entre les deux. Toute-

(1) *Carte de l'Etat-major*, et notre *Essai de carte de la viguerie du Pont-Saint-Esprit*.

(2) Ci-dessus, p. LXXI.

(3) Cartul., archives de l'Œuvre et les archives municipales.

(4) Registre des délibérations du Bureau, à cette date.

fois, le dévôt sanctuaire, dont le maréchal d'Ornano avait récemment restauré les voûtes (1). garda son affectation primitive. Prêtres, desservants et fidèles continuèrent à s'y rendre librement, en suivant un petit passage souterrain ouvert dans le mur d'enceinte, au pied de la rampe du pont (2). Sur ce couloir étroit convergeaient les feux de couleuvrines dirigés des murs latéraux, ainsi qu'on pourrait en juger par l'examen des substructions de la citadelle actuelle.

Celle-ci, bâtie en 1621, d'après les plans de Bazin, engloba la première et s'étendit au nord et au couchant; d'où la nécessité d'exproprier les deux hôpitaux en construction dans le voisinage des anciens, sur l'emplacement des maisons Nardin, Vidal, de Montagut et Serre (3).

L'augmentation du Petit-blanc, faite en 1590, et une subvention de six mille livres, votée en 1619 par les Etats du Languedoc, avaient couvert cette dépense ainsi que celle occasionnée par la construction d'une grande muraille destinée à séparer ces bâtiments de la première citadelle. Mais l'indemnité de 5.016 livres allouée par Montmorency, à raison de la deuxième expropriation, ne pouvait suffire à une nouvelle installation digne du passé de l'Œuvre du Saint-Esprit. Les recteurs protestèrent. Dès lors, se conformant à des lettres-patentes, en date du 11 février 1621, le président des trésoriers de France procéda à la visite de l'hôpital. Son estimation n'excéda guère celle du gouverneur du Languedoc. Il ordonna de payer aux recteurs une somme de 5.559 livres, 18 sols, 9 deniers.

(1) Le maréchal affecta la somme de 1.500 livres à cette restauration dont le prix-fait se trouve aux minutes de M^r Degors (17 févr. 1593), suivi d'une transaction chez L. Bernardin, notaire, le 14 août 1604. On verra, plus loin, que la famille d'Ornano eut une chapelle particulière dans l'église du Saint-Esprit.

(2) V. Planche VIII, lettres *s, t*. De temps immémorial, les prêtres communiquaient, plus particulièrement, de la Maison-du-Roi avec le grand hôpital, par le passage *b*.

(3) Registre des délibérations du Bureau, et les anciens compoix municipaux.

C'était l'indemnité que le colonel d'Ornano avait offerte, peu avant. A ce prix, dont il fallut se contenter, s'ajoutaient les 1.200 livres de l'année courante, à prendre sur le Petit-blanc, et le reliquat du crédit ouvert pour les hôpitaux et qu'on n'avait pas épuisé, les hôpitaux ayant été expropriés avant leur achèvement (1).

En juin 1623, les pauvres malades erraient à travers la ville, faute d'abri. Pour les hospitaliser, les recteurs louèrent, moyennant la modique somme de trente-six livres, un magasin qu'on aménagea. Le soin de pourvoir à leur nourriture leur étant laissé, ces malheureux reçurent, plusieurs années durant, une allocation quotidienne de deux sols. En 1627, on constata l'insuffisance de ce crédit, mais le Bureau, faute de ressources, ne put l'augmenter. Dans l'espoir de toucher le cœur du roi, dès l'année précédente, on avait dressé un procès-verbal d'enquête qui constatait la destruction des hôpitaux pour cause d'utilité publique, et l'impuissance où se trouvaient les recteurs de pourvoir à la dépense de nouveaux bâtiments (2).

Cependant un dernier projet s'élaborait par les soins du Bureau. Les plans même furent dressés (3), d'une construction à faire au midi de la Maison-du-Roi, entre le Rhône et la voie publique (4), où l'on pensait réunir les pauvres passants, malades et enfants exposés. L'espace eût été bientôt insuffisant. Si la misère arrêta la bonne volonté des recteurs, le nombre des passants assistés ne diminuait pas. En moins de quatre ans, quarante-neuf de ces malheureux moururent dans la maison. Un des recteurs, M. Rouvier, fit l'avance du prix de leurs suaires (3).

Sur ces entrefaites, la peste, cette implacable ennemie

(1) Registre des délibérations du Bureau.

(2) Cartul., p. 140.

(3) Archives de l'Œuvre.

(4) Cette maison fut plus tard le logis du Lion d'or ; plus récemment, la famille de Savelly s'y construisit un hôtel, pour lequel on adopta le plan de façade destiné aux hôpitaux, comme on peut le voir aux archives de l'Œuvre.

(5) Registre des délibérations de l'Œuvre.

des quatre siècles derniers, se déclara plus meurtrière que jamais. Au commencement de septembre 1629, la contagion fut telle que, faute de gens de bonne volonté pour les enlever, les corps des personnes décédées restèrent dans les maisons de la ville. Le premier consul convoqua le Conseil politique qui se réunit dans la rue Saint-Jacques, sous la fenêtre du capitaine de Piolenc, à laquelle se tenaient le greffier et trois témoins. On vota un emprunt pour prendre les mesures sanitaires que comportait la situation ; on décida même d'envoyer chercher à Laudun un nombre suffisant de corbeaux (1). Les membres du Conseil ne purent signer la délibération, « à raison de la communication ».

L'hôpital-neuf était affermé comme métairie. Un autre hôpital, primitivement ouvert sur la route de Bagnols, aux Teuillères (les Tuileries), pour les pauvres passants que la contagion empêcherait d'entrer en ville, ne pouvait, pour le moment, les recevoir. On voulut louer la métairie d'un sieur Cony, mais celui-ci demanda trente écus, pour un séjour de trois ou quatre mois. Afin d'en terminer, usant de la réserve contenue dans le bail de l'hôpital-neuf, depuis l'année 1554, le Bureau en reprit possession à raison de ce qu'il était plus rapproché de la ville et mieux aéré. Les pauvres passants y logèrent durant la peste de 1642 (2).

Quant à l'emplacement du grand hôpital urbain, le choisir ne présentait pas moins de difficulté. On songea à l'édifier en dehors de la ville. Les recteurs obtinrent des consuls, moyennant une pension annuelle de soixante livres, la concession d'un cimetière abandonné, bien qu'on l'appelât le cimetière neuf ; jadis, la municipalité l'avait créé pour l'ensevelissement des pestiférés. Situé au midi de la porte Saint-Jacques, sur le chemin de Bagnols (3), il comprenait dans son enceinte une chapelle, sous le

(1) On appelait ainsi les gens préposés à l'ensevelissement.

(2) Registre des délibérations de l'Œuvre.

(3) Aujourd'hui, de Saint-Etienne-des-Sorts et de Vénéjan.

vocable de Notre-Dame-de-la-Rose, que les Frères-prêtres desservirent, dans la suite.

Ce projet ne pouvait satisfaire le désir qu'avaient les recteurs de rappeler leur ancienne installation. On eût été fort à l'étroit sur l'emplacement du cimetière même, ou bien exposé aux inondations du Rhône, si les bâtiments s'étendaient au-dessous de ce champ, sur les terrains d'alluvion.

Un nouveau projet, fort bien étudié, amena l'acquisition, au cœur de la ville, dans le quartier de Villebonet, de la maison du conseiller Pichot. L'entreprise traîna en longueur ; les bâtiments n'étaient pas encore achevés en 1640(1). Le nouvel établissement, assurément plus modeste que les anciens hôpitaux, s'étendit en un vaste parallélogramme autour d'une cour disposée en terrasses, suivant la déclivité du sol sur lequel on avait bâti. Un petit jardin, au nord de ces bâtiments, permit de séparer les divers services hospitaliers. Les salles y sont grandes et bien aérées.

Tardivement, en 1705, le Bureau fit construire une petite chapelle qui témoigne du souci des recteurs de transmettre leur nom à la postérité plutôt que de leur désir de laisser le souvenir d'une conception géniale. Ce sanctuaire, tout intérieur, il est vrai, ne devait recevoir que les pensionnaires de la Maison et les personnes chargées du service hospitalier. Le clergé paroissial le desservit, tout d'abord, les prêtres-blancs ne voulant pas y détacher un des leurs. Divers sentiments semblent avoir dicté la conduite de ces derniers, mais par-dessus tout, la crainte de se voir supplanter, au chœur de l'église du Saint-Esprit, par les antagonistes dont il sera parlé plus loin (2).

(1) Registre des délibérations du Bureau.

(2) On le croit d'autant plus volontiers qu'en 1774, les mêmes prêtres-blancs, devenus les chanoines du Plan, se chargèrent de dire une messe les jours ouvriers à neuf heures ; les dimanches et fêtes à dix heures. A titre de dédommagement, le Conseil politique consentit la suppression de deux prébendiers.

Tant d'évènements expliquent les hésitations dont l'administration hospitalière fit preuve à la fin du XVI^e siècle. On comprend même l'irrégularité de son renouvellement à cette époque. Cependant, les changements d'administrateurs se font sans conteste. Le plus grand intervalle, entre deux élections rectorales, va de 1596 à 1605. Le 17 septembre de cette année, le sénéchal de Beaucaire procéda au renouvellement du Bureau, assisté du juge-mage, du vicaire général du prieur, des viguier et juge du roi, des viguier et juge ordinaire du prieur, des consuls de la ville.

L'audition des comptes et leur clôture occupa trente séances. La gestion financière de l'Œuvre, la conservation du pont, les soins à donner aux malades, l'aération même du nouvel hôpital donnent lieu à discussions. La Maison y échange des directes seigneuriales avec M. Antoine du Roure, baron d'Aiguèze. Le procureur du roi, au siège des gabelles de la ville du Saint-Esprit, demanda vainement l'entrée au Bureau. A ses prétentions, appuyées d'un volumineux dossier, les recteurs opposent un arrêt du Conseil d'Etat qui se réservait la connaissance de cette affaire. Le 7 novembre, le sénéchal est encore dans la Maison. On fait une visite minutieuse des hôpitaux, du pont et des chaussées jusques au pont de la Pierre. A son retour, pour clore les travaux de ce conseil extraordinaire, Jean de Fayn renouvelle les ordonnances de ses prédécesseurs. Il veut que les recteurs donnent, chaque mois, au recteur blanc, pour la nourriture des prêtres, vingt-quatre livres, et vingt sols pour achat de chandelles ; une provision annuelle de cent barraux (1) de vin pur, cueilli aux vignes de la Maison, trois barraux d'huile et trois muids de sel. A cause du renchérissement des objets, depuis vingt-cinq ans, le vestiaire des cinq prêtres est porté à huit écus au lieu de cinq. Les recteurs contrevenant à cette ordonnance seront punis de cent écus d'amende applicables à la réparation de l'église. Pour veiller à son exécution, le sénéchal commet les viguiers et juges du roi et du prieur, sous peine de mille écus d'amende chacun.

(1) Cinquante hectolitres environ.

Le lendemain, eut lieu l'élection des nouveaux recteurs avec mandat d'une durée de trois ans. M. Gaspard Baud, l'élu des frères-prêtres, introduit dans la grande salle du roi (1) et devant le sénéchal, refusa de prêter serment avant qu'on lui fit connaître le nouveau règlement. Craignant la même opposition de la part des recteurs laïcs, Jean de Fayn enjoignit au premier recteur, M. de Girot, de prêter le serment sous peine d'une amende de cinq cents écus. S'insurger davantage devenait dangereux ; M. de Girot demanda acte de l'opposition qu'il se proposait de former ; cela fait, lui et MM. de Benoist et Baud, levant la main sur les saints évangiles et passion figurée de N.-S. J.-C., promirent et jurèrent « de bien et deue-ment, et en toute droiture et équité, exercer ladite charge de recteur, procurer le profit et utilité de ladite maison, avoir soin et cure desd. maisons et hôpitaux, des pauvres enfants abandonnés et des passagers et malades. »

Les frères-prêtres protestèrent contre le changement introduit dans leur dotation, et, pour affirmer leur mécontentement, refusèrent de recevoir dans leur confrérie un corse nommé Marc Lieutié, présenté par M. Anthomarie de Caseneuve, commandant de la citadelle en l'absence de Mgr le colonel d'Ornano. Malgré cette opposition, basée sur l'insuffisance du sujet qui n'était pas encore prêtre, le sénéchal l'agréa pour le service de l'église et reçut son serment. Sans doute, la nuit porta conseil ; on pense que les frères admirent Lieutié, car le lendemain, le sénéchal, avant de quitter Saint-Esprit pour le siège de son gouvernement, porta le traitement des frères-prêtres à vingt-huit livres, dix sols, par mois, et vingt-neuf salmées de blé par an, soit quatre pour chacun d'eux, et neuf pour les deux clercs et le serviteur ; il accompagna son ordonnance de cette réserve, qu'après trois ans seulement, son règlement entrerait en vigueur.

En 1606, François et Pierre Doize furent reçus novices et clercs de la Maison, à la condition d'apporter un trousseau et 75 livres d'argent. Quand messire Claude Teissier

(1) Planche VIII, 6, lettre a.

se présenta pour le service de l'église, dix ans après, il offrit d'enseigner les enfants et clercs de la maison, pensant acquitter ainsi les droits de son entrée. Le Bureau ne voulut point prendre son indigence en considération et exigea de lui trente livres d'argent, vingt-cinq livres d'étain, trois nappes, six serviettes, une table, un banc, deux escabeaux, un lit de noyer, lui promettant en retour honneurs et prébende. Antoine Pouzol ne s'en tira pas moins onéreusement ; il dut payer cent cinquante livres d'entrée, apporter son lit et des ustensiles de ménage. Les places des prêtres-blancs étaient alors fort recherchées. En 1622, deux prêtres séculiers de la paroisse de Saint-Saturnin en obtinrent provision. L'année suivante, M. Pouzol mourut. Tandis que deux ordonnances du sénéchal et du Parlement de Toulouse comblaient ce vide parmi les frères-prêtres, le Bureau avait pourvu à son remplacement. Jaloux de leurs prérogatives, les recteurs défendirent à l'élu de la province de prendre place à l'église, parmi les prêtres, de porter la robe blanche et la marque de la maison.

Cependant, les titulaires de ces places enviées montraient, alors, peu de zèle à remplir les devoirs de leur charge. Leur présence au chœur dut être constatée sur un registre ; une amende frappait les absents. Tous ne voulurent pas se soumettre à ce régime inquisitorial. Le différend fut porté devant l'évêque, ainsi que l'avait prévu le sénéchal de Beaucaire, trois quarts de siècle auparavant ; mais plusieurs contestèrent l'autorité de l'Ordinaire. Enfin, partisans et adversaires de « la pointe » se soumirent à l'arbitrage du correcteur du couvent des Minimes et du P. Gardien des Capucins (1). Dans l'assemblée suivante du Bureau, les arbitres, de concert avec les recteurs, les officiers de la maison et le premier consul, évoquant l'homologation de l'évêque, conclurent à l'observation des articles de la pointe ; ils ajoutèrent même que

(1) Ces deux couvents existaient à Pont-Saint-Esprit depuis peu d'années.

les prêtres ne pourraient réciter leur office, en particulier, alors qu'on dirait la messe du roi ou chanterait la grand-messe, ni prendre, lors des fêtes solennelles et « semaine paineuse », c'est-à-dire durant la semaine sainte, les deux jours par mois, accordés à chacun d'eux.

Par une sorte de compensation, les frères-prêtres dénoncèrent l'insuffisance de leur prébende et la mésintelligence entre les individus, qu'apporte parfois la vie commune; d'accord avec les recteurs, à l'exemple de plusieurs communautés et maisons religieuses, ils obtinrent du sénéchal la permission de vivre séparément, sous le même toit, chacun recevant sa part de prébende.

Ces dissentiments inspirèrent, sans doute, la pensée à quelques uns des habitants de la ville du Saint-Esprit, d'appeler à desservir l'église du pont, les prêtres de l'Oratoire. Plusieurs maisons de cette congrégation existaient déjà dans des villes voisines. Les Oratoriens, de leur côté, nourrissaient le projet de créer un collège (1) qui, grâce au pont, recruterait de nombreux élèves sur les deux rives du Rhône. Pour l'instant, un d'entre eux remplissait les fonctions d'aumônier auprès des Ursulines de Pont-Saint-Esprit, auxquelles la présence dans leur maison d'une sœur du connétable de Luyne valait les privilèges des maisons royales.

Au mois de février 1621, Louis XIII « avait donné des lettres-patentes portant que depuis les guerres de religion, les prêtres établis au Saint-Esprit pour le service des hôpitaux, qui avoient été portés jusqu'au nombre de douze, ne se trouvant alors que six, parmi lesquels on plaçoit même des jeunes clercs peu propres à remplir les fonctions auxquels les prêtres étoient destinés; vu le danger de faire servir les pauvres et les enfants exposés par des jeunes clercs; pour remédier à ces désordres, vacation venant desdites places, les recteurs y pourvoiroient à la manière accoutumée en y plaçant néanmoins des prêtres de la congrégation de l'Oratoire, desquels il en seroit

(1) Cartul., p. 433.

d'abord mis deux pour faire le nombre de huit ; lesquels prêtres de l'Oratoire seroient tenus de faire le service ordinaire des hôpitaux, sans préjudice des instructions qu'ils sont d'usage de donner au peuple et du service qu'ils font au monastère des filles de Sainte-Ursule de la même ville ; que pour éviter toute confusion, il seroit distrait un certain revenu de celui de l'hôpital pour l'entretien et nourriture desd. pères de l'Oratoire. » (1) Cette fondation rencontra de l'opposition ; les Oratoriens, en 1625, obtinrent du roi de nouvelles lettres-patentes dans lesquelles il étoit dit qu'à chaque vacance de place parmi les prêtres-blancs, un prêtre de leur congrégation y serait subrogé. Le 26 décembre de la même année, les frères-prêtres reçurent assignation en cour du parlement de Toulouse pour assister aux vérifications et enregistrements des dites patentes. Réuni, dès le 1^{er} janvier 1696, le Bureau résolut de s'opposer à cette homologation. D'autre part, M. Castanier, syndic des frères-prêtres, eut mission d'agir en leur nom personnel. Durant ce temps, on intéressait à la défense des prêtres-blancs le prieur Dauvet Desmarets, alors à Paris. Mais, observons-le encore, les Oratoriens avoient eu soin de se préparer des intelligences dans la ville.

En février 1628, le P. André du Mollin, venant de la cour, remit à M. Bellin, recteur, une lettre de cachet du roi. On en fit l'ouverture avec l'honneur et le respect requis en pareille circonstance ; mais pour aviser sur le fond, le recteur prêtre et le premier laïque se rendirent auprès du sénéchal. La lettre bienveillante qu'ils rapportèrent de Beaucaire trahit l'embarras de l'administrateur départemental. M. de Rochemore monta à cheval pour huit jours, y est-il dit. « Quatre ou cinq jours après mon retour, vous aurez le lieu de vous assurer que je suis votre très humble serviteur. » Moins pressé encore fut le concours promis. L'affaire s'envenima. Le conseil politique de la ville dut joindre son opposition à celle des recteurs devant le parlement de Toulouse.

(1) Dom Pinière de Clavin, *Mém. historique...*, à la date 1621.

Cependant afin de ne pas manquer de sujets, sous la main, en cas de vacance des places des frères-prêtres, cinq clercs furent choisis, qui participèrent au service de l'église (1). Ces prévisions se réalisèrent bientôt; la peste fit des vides dans la confrérie du Saint-Esprit. On les combla, immédiatement, à l'aide des candidats éventuels qui furent pourvus, au fur et à mesure, par rang d'ancienneté. Alors se présentèrent les PP. du Mollin et Mallet, avec des lettres de provisions obtenues de Louis XIII. Sur le refus des recteurs, les deux Oratoriens en appelèrent au grand conseil, puis au conseil privé du roi.

Néanmoins, la première instance suivait son cours à Toulouse. Le Parlement même avait fait défense aux magistrats et consuls de procéder à l'installation d'aucun prêtre de l'Oratoire, au préjudice de l'instance pendante, sous peine de cinq cents livres d'amende et la privation de leur charge. De leur côté, afin d'éviter l'embarras de nouvelles vacances, et sous prétexte de gêne financière, avec l'approbation de M. de Rochemore, les frères-prêtres et les recteurs convinrent de réduire leur nombre à six, par voie d'extinction. La précaution avait ses dangers. En octobre 1648, l'un des confrères, M. Rouvier, s'élève contre cette réduction. Les prêtres de l'Oratoire invoquaient, paraît-il, l'inexécution des règlements de la maison pour renouveler leurs prétentions. Un mois auparavant, le lieutenant pour le roi au gouvernement de la ville et citadelle avait fait exposer au Bureau, par le même M. Rouvier, qu'une lettre de S. A. R. le duc d'Orléans demandait, conformément aux lettres du roi, la nomination des prêtres de l'Oratoire aux places des prêtres blancs venant à vaquer; M. de Goimpy était venu, lui-même, à l'assemblée; un instant après, avait montré la lettre du prince, et, réitérant les volontés du roi et de son frère, proclamait hautement le « soit obéy ».

Un arrêt du parlement, en date du 30 juillet 1649,

(1) L'entretien de ces jeunes gens restait à la charge de leurs familles.

ordonna l'exécution des lettres patentes obtenues par l'Oratoire. M. Fabre, receveur du Petit-blanc, impètre, immédiatement, des lettres royales en opposition de cet arrêt. Signifiées, le 13 août, aux Oratoriens en résidence à Saint-Esprit, ceux-ci s'entendirent assigner, dans le mois, au même parlement de Toulouse. Nonobstant, ils voulaient se mettre en possession des places des frères prêtres. Trois jours durant, un notaire de Bourg Saint-Andéol demeura dans la maison, prêt à dresser les actes d'opposition qui deviendraient nécessaires. La situation était ainsi tendue quand parvint aux recteurs une lettre de Son Altesse Royale, leur renouvelant ses désirs. On décide de lui envoyer une députation. M. de la Frette, un des officiers de la citadelle, s'y oppose. Il menace même les gens de l'Œuvre et passe de la menace à l'action. Le receveur du Petit-blanc est jeté en prison. En même temps, le recteur prêtre, M. Doize, recevait du marquis de la Force, gouverneur de la ville, l'ordre d'assembler le Bureau, le lendemain 19 novembre, et d'inviter ses confrères à recevoir les Oratoriens, de gré ou de force.

Les prêtres-blancs se débèrent à cette contrainte. Ils quittèrent la ville, tandis que le Bureau, demeurant ferme à ses précédentes délibérations, déclarait que M. Fabre et les autres officiers de la maison arrêtés, seraient garantis et indemnisés des oppositions et dommages encourus par eux. Cinq jours après, une nouvelle lettre de Gaston d'Orléans au marquis de la Force, datée du 17 septembre, ordonnait de procéder à l'installation des Oratoriens. Alors en l'absence des frères-prêtres et du seigneur prieur, les recteurs laïcs et les officiers du roi composant l'assemblée, à la pluralité des voix (moins celles de MM. Fabre et Chassenet), déclarent qu'ils ne s'opposent plus à l'établissement des prêtres de l'Oratoire, puisque ceux-ci offrent de prendre soin des hôpitaux et des enfants exposés, de recevoir la prébende ordinaire des mains des recteurs laïcs, et d'observer les règlements sur la police et l'économie de la maison. Cette obéissance passive ne suffit point, paraît-il; le gouverneur exigea un consentement plus explicite que donnèrent, toujours en l'absence des prêtres blancs et du

seigneur prieur, les membres du Bureau. La terreur avait raison de leur énergie ; mais cette défaillance fut de courte durée. A peu de jours d'intervalle, les recleurs renouvelèrent leurs instances auprès du parlement de Toulouse pour le maintien des prêtres blancs dans le service de l'église du Saint-Esprit (1).

Après dix-neuf mois d'une nouvelle lutte opiniâtre, la cour rendit un arrêt (26 juin 1651) qui conservait à la maison ses frères-prêtres. Défense était faite aux prêtres de l'Oratoire et à tous autres de leur donner aucun trouble, sous peine de quatre mille livres d'amende. (2)

La défense, étendue « à tous autres », visait, sans doute, une affaire autrement considérable, puisqu'elle mettait en discussion l'autonomie de l'Œuvre, son existence même. Au commencement du XVII^e siècle, frère Olivier de Latran de la Terrade, général de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, avait revendiqué la possession de plusieurs hôpitaux de France, sous prétexte que le vocable du Saint-Esprit indiquait une origine commune. Sa prétention reposait sur plusieurs documents, notamment sur un procès-verbal de visite de ces diverses maisons, en 1288 et 1289. Il n'eut garde d'oublier l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit. (3)

Par un arrêt motivé, la cour de Toulouse réprima cette usurpation. (4)

(1) Pour tout ce qui précède, voir les Registres des délibérations.

(2) Cartul., p. 427. Un des motifs d'opposition contre les prétentions des Oratoriens mérite d'être rappelé ici. « L'offre qu'ils font d'un collège, est-il dit, ne peut venir en aucune considération, estant inutile, puisque aux environs de la ville du Saint-Esprit, il y a huit collèges fameux, et il semble que l'érection d'un nouveau collège seroit plutôt nuisible que profitable, la multitude effrenée des collèges fait peu de sçavants et beaucoup d'oizeux ; ces gens qui se poignent pour ne rien faire et qui passent toute leur vie dans une oiziveté empressée, sont à charge à la république ; les boutiques perdent leurs artisans, les métiers se dépeuplent et des étudiants si s'en fait des débauchés ». Ne dirait-on pas que c'est écrit d'aujourd'hui même ; à ce titre, le passage mérite d'être cité.

(3) V. plus haut, p. VII, et Cartul., p. 424.

(4) *Ibid.*

Dans la suite, Jean Aubry se disant archi-hospita-
lier de l'église universelle, surintendant des hôpitaux de
France, reprit les prétentions de la Terrade ; à son tour il
conféra le titre d'administrateur des rentes et revenus de
l'Œuvre des Église, Maison, Pont et hôpitaux du Saint-
Esprit à M. de Forest de Carlinquas, cleric tonsuré du
diocèse de Toulouse, qui se disait, lui-même, grand maître
des hôpitaux du Saint-Esprit. Le parlement, en 1650,
démasqua l'imposture du prétendu supérieur général,
décerna contre lui plusieurs mandats de prise de corps et
reçut le recteur prêtre de l'Œuvre du Sant-Esprit appe-
lant comme d'abus (1). Sur ces entrefaites, un édit, daté de
décembre 1672, réunit l'Ordre du Saint-Esprit de Mont-
pellier à l'ordre de N.-D. du Montcarmel et de Saint-
Lazare de Jérusalem. Huit ans après, en janvier 1681, les
supérieurs de la nouvelle Maison assignèrent les consuls
de la ville du Saint-Esprit devant le parlement pour s'en-
tendre condamner à produire les titres en vertu desquels
la municipalité s'était immiscée dans la jouissance de
l'hôpital des bords du Rhône et rendre compte de leur
administration depuis vingt-neuf ans.

De tout temps, des chevaliers d'industrie ont traîné
devant les tribunaux les plus honnêtes gens. Les magis-
trats, esclaves de la procédure, ont dû laisser s'embrouil-
ler les questions les plus simples, au risque de ne plus
distinguer la vérité de l'erreur. C'est ainsi qu'un demi-
siècle après les interpellations de La Terrade ses factums
trouvèrent créance devant une cour souveraine. A sa barre,
pour la vingtième fois, nous n'exagérons pas, les recteurs
produisirent les titres primordiaux de la fondation du Pont,
de l'Eglise et des hôpitaux (2). Sans doute, le juge trouva
cette preuve insuffisante, car, par une sentence, en date
du 17 septembre 1683, les ordres de N.-D. du Montcarmel
et de Saint-Lazare de Jérusalem, furent envoyés en pos-
session des biens de l'hôpital du Saint-Esprit ; la sentence

(1) *Ibid.*, p. 425.

(2) *Ibid.*, p. 437.

était exécutoire, nonobstant opposition ou appel (1). Le cas devint d'autant plus grave que le sénéchal favorisait les intrus. Un appel, introduit devant la Chambre royale de Paris, obtint de celle-ci qu'elle fit défendre à l'ordre du Montcarmel de mettre le jugement à exécution et de faire poursuite de ses prétentions, ailleurs qu'en la dite chambre, à peine de nullité (2). L'intervention de l'évêque d'Uzès mit fin à ce débat (3).

Moins de dix ans après, l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier renaissait de ses cendres, paraît-il ; le sous-grand vicaire général nomma à la prétendue commanderie du Pont-Saint-Esprit messire Jean-Louis Girardin, seigneur de Vanuré (4), homme longuement titré, comme tous les personnages prétentieux qui l'avaient précédé dans ce débordement de convoitises. Le 31 octobre 1696, alors que M. Brancassy, recteur-prêtre, sortait de l'église, à l'issue des vêpres, M. du Molard, seigneur de Châteauneuf, procureur fondé du seigneur de Vanuré, entra dans le sanctuaire et prenait possession de la commanderie du Saint-Esprit, un notaire apostolique de Bourg-Saint-Andéol, qui l'accompagnait, donnant lecture des lettres de provisions. M. Brancassy requit le tabellion de mentionner au procès-verbal son opposition, motivée sur ce que l'Œuvre des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit n'avait jamais été de la dépendance de la commanderie du Saint-Esprit de Montpellier (5).

L'évêque d'Uzès se disposait à informer M. de Baille, intendant général du Languedoc, de cette prise de possession des revenus de l'hôpital, quand, titulaire et procureur, plus sages que tous leurs devanciers, reconnurent qu'ils n'y avaient aucun droit ; déclarant au surplus n'entendre

(1) Cart., p. 436.

(2) *Ibid.*, p. 439.

(3) Registre des délibérations du Bureau, à la date du 26 février 1684.

(4) Cartul., p. 439.

(5) Registre des délibérations, à la date du 31 novembre 1696.

point s'attribuer des revenus destinés à l'entretien des pauvres (1).

Cet hommage, rendu à l'autonomie de l'Œuvre des Église, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint-Esprit, ne désarma pas les envieux. A son tour, un chanoine régulier de Saint-Augustin, frère François Chamba invoqua le prétendu pouillé général de l'ancien Ordre du Saint-Esprit et l'acte de provision donné à F. Joseph de Crouilhe par F. Jean Monnet en 1279. Pourvu, lui-même, par F. Michel de France de Vandeuil, suivant acte du 6 avril 1716, Chamba prit possession, le 12 juin. Les procédures allèrent leur train jusqu'à ce que le grand conseil du Roi déboutât le demandeur et le condamnât aux dépens (2). Détail piquant, tandis que les recteurs défendaient l'existence des prêtres-blancs, ceux-ci poussaient Chamba en cette affaire (3) ; aussi Toussard, dans son recueil, a-t-il pu dire que l'échec du demandeur tint à ce qu'il n'appartenait pas à l'Ordre du Saint-Esprit. Quoiqu'il en soit, cet ambitieux fut le dernier qui tenta d'ébranler la vieille institution et de s'en attribuer les revenus.

(1) Cartul., p. 441.

(2) *Ibid.*, p. 442.

(3) Registre des délibérations du Bureau à la date.

CHAPITRE V

LES HOPITAUX DIOCÉSAINS. — L'EDIT DE 1695. — LES FILLES DE LA CHARITÉ. — LA MAISON-DU-ROI ET LE GOUVERNEUR. — LES CHANOINES DU PLAN. — LIBRE PASSAGE SUR LE PONT. — TENTATIVE D'ÉLARGISSEMENT. — RECONSTRUCTION ET SUPPRESSION DES PORTES ET DES TOURS SAINT-NICOLAS. — LA CHAUSSÉE ALLANT DE LA PORTE SAINT-MICHEL AU PONT. — DERNIERS PÉLERINAGES A L'ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT. — LA DERNIÈRE ÉLECTION DU BUREAU.

Durant cent années de procédures qui, plus d'une fois, semblèrent la condamner irrévocablement, l'administration de l'Œuvre du Saint-Esprit resta digne de son grand passé. Les registres des délibérations du Bureau la montrent revenue à une régularité parfaite et toujours préoccupée des services charitables ou pieux que quatre siècles lui avaient légués : entretien de l'église, conservation du pont, réfection des digues et des immeubles de la maison, renouvellement de l'octroi du Petit-Blanc, de neuf en neuf années, augmentation des revenus de toute sorte, tels furent les soucis des derniers recteurs comme des premiers ; les uns et les autres n'ambitionnaient que les récompenses éternelles, en retour d'un dévouement sans borne aux choses de la charité.

Mais à peine l'Œuvre avait-elle échappé aux convoitises d'ennemis extérieurs qu'on dut la tirer d'un plus grand danger encore, venant de l'intérieur même du pays. En conformité des lettres-patentes du roi Louis XIV, relatives aux hôpitaux généraux, Uzès devenait le siège d'un hôpital diocésain dans lequel devaient se fondre les biens de l'hôpital du Saint-Esprit. De concert avec les députés de la ville, le Bureau se rendit auprès de l'évêque. L'accueil fut des plus sympathiques. Aux habitants de Pont-Saint-Esprit, désireux de maintenir un établissement aussi respectable que leur hôpital, Mgr Poncet de la Rivière répondit qu'il le conserverait et se contenterait de « l'entrée

dans les assemblées pour avoir connaissance entière des affaires qui s'y traitaient. » (1) On informa le sénéchal et le prieur de ce compromis. Les patrons de l'Œuvre se gardèrent de le repousser. Toutefois, Mgr Poncet de la Rivière, dont la bienveillance épargnait ainsi à la ville de Pont-Saint-Esprit une perte irrémédiable, ne prit séance qu'en 1694, à la veille de l'Edit qui donna aux évêques la surveillance de tous les hôpitaux du royaume.

Par cette décision, en date d'avril 1695, le roi entendit non seulement que les évêques gardassent les droits dont ils avaient joui, jusqu'alors, dans l'administration de certains hôpitaux, mais qu'à l'avenir, ces prélats eussent la première séance et présidence dans tous les Bureaux établis pour l'administration des hôpitaux, où eux et leurs prédécesseurs n'avaient jamais été admis. Dès son entrée au Conseil de l'Œuvre, Mgr Poncet de la Rivière voulut, d'une part, réagir contre l'immoralité qu'entretenait dans la ville du Saint-Esprit l'hospice ouvert, de temps immémorial, aux enfants abandonnés, et, d'autre part, faire de cet asile même une école de moralisation pour les pauvres créatures appelées à y passer leur enfance.

L'évêque entretint du premier objet M. de Baille, successeur de M. d'Aguesseau comme intendant du Languedoc. Il traita du second avec le Bureau de l'Œuvre qui, déjà, en 1680, sur la proposition de M. Faucher, recteur prêtre, avait résolu d'appeler les sœurs grises pour remplacer la gouvernante et la chambrière des enfants exposés, ainsi qu'on le faisait dans beaucoup d'hôpitaux du royaume (2). Mgr Poncet de la Rivière proposa les sœurs de Saint-Joseph, dont plusieurs, par ses soins, avaient été installées à Bagnols, quelques mois auparavant. Une fille de cette congrégation, au mois de juin 1694, vint étudier, avec les recteurs, les transformations qu'il conviendrait de faire subir aux hôpitaux du Saint-Esprit. Mais ses projets parurent inacceptables au conseil politique de la ville. On

(1) Registre des délibérations du Bureau, 12 mars 1679.

(2) Registre des délibérations du Bureau, à la date du 17 octobre.

revint donc à la pensée d'appeler les filles de la Charité, alors connues sous le nom de sœurs grises, ainsi qu'on vient de le dire. M. Jolly, leur directeur, en même temps que supérieur des prêtres de la Mission, écrivit à l'évêque, le 27 octobre 1694 (1), aux recteurs, trois jours après, leur annonçant que la congrégation des filles de Saint-Vincent de Paul consentait à donner trois sœurs pour les services hospitaliers (2). Ces religieuses arrivèrent durant les premiers jours de novembre. Le 9 du même mois, le Bureau homologua des conventions avec leur congrégation (3) et on procéda immédiatement à leur installation (4).

Au mois de janvier suivant, l'administration faisait afficher dans la ville et les environs, une ordonnance de M. de Baville édictant des pénalités sévères contre les personnes qui abandonnaient leurs enfants sur la voie publique (5).

Telle est la force de certains abus que les meilleures volontés ne peuvent les réduire. Les moyens violents seuls en font justice. Ainsi les filles de la Charité qui, en des conventions préliminaires avec le Bureau, ne voulaient pas s'occuper des femmes de mauvaise vie « ou atteintes du mal qui en procède », durent présenter leur départ de la maison comme conséquence du maintien des anciens errements (6). L'administration, pleinement satisfaite de l'ordre, de la décence et de l'économie introduite dans les hôpitaux dut céder à leur volonté (7).

Tandis que les recteurs apportaient cette amélioration au régime hospitalier et, de concert avec la municipalité, luttaient pour l'existence des frères-prêtres, malgré les offres de service fort séduisantes que faisaient d'autres congrégations (envieuses, il est vrai, de leur église et de

(1) Registre des délibérations.

(2) Cartul., p. 149.

(3) *Ibid.*, p. 150.

(4) Registre des délibérations.

(5) *Ibid.*

(6) Cartul., p. 154.

(7) *Ibid.*, p. 155.

ses riches prébendes), les mêmes prêtres-blancs gardaient vis à vis du Bureau de l'Œuvre une attitude arrogante. Ces religieux en arrivèrent à l'envahissement de l'assemblée et à sa dispersion même.

A la faveur du relâchement de la vie commune dans l'antique confrérie locale, les gouverneurs de la ville et citadelle. Mazargues, le marquis de Gordes, le colonel d'Ornano et le comte du Roure, qui successivement avaient pris logement dans la Maison-du-Roi, prétendirent l'occuper toute entière (1). Le dernier voulut même jouir, à

(1) Les gouverneurs habitaient la Maison-du-Roi, depuis la fin du XVI^e siècle, les frères-prêtres leur ayant cédé, bénévolement ou par force, on l'a vu plus haut (p. LIV, note 3), une partie de leur appartement. En 1622, M. Doize, un des prêtres, abandonna son logement à M^{me} de Mazargues, femme du lieutenant du gouverneur, pour le logement de ses filles, à la condition que ces dames, de leur côté, délaisseraient celui qu'elles habitaient, au profit des confrères. Les eaux ménagères de la cuisine de ceux-ci, s'écoulant vers la salle basse qu'occupait à l'ordinaire le marquis de Gordes, gouverneur de la citadelle, on dut y faire des réparations, en 1626, aux frais de la Maison. « Par civilité et tolérance, dit-on dans une délibération du 21 juillet 1660, les prêtres-blancs avaient laissé les gouverneurs et leurs lieutenants loger dans la Maison-du-Roi ; M. de Marchué, nouvellement nommé lieutenant, désirant y loger, les prêtres-blancs font acte aux consuls d'avoir à pourvoir au logement des gouverneur et lieutenant, selon l'usage du royaume. » Un an après, on répète : « A son départ, le s^r de Gouempy, lieutenant du roi, remit au s^r de Bellefont, major de la citadelle, les clefs du logement qu'il avait occupé dans la maison du roi. — (En 1666, M. de Fargot de Bellefont légua aux pauvres 2,000 livres). — Les prêtres demandent à rentrer dans leur Maison et cependant, M. le comte du Roure, présentement gouverneur, qui est logé dans les appartements bas dont M. de Bellefont lui a donné la clé, demande qu'on lui cède la maison entière, ne pouvant loger commodément, avec son train, dans le quartier qu'il occupe. M. le comte du Roure sera prié vouloir laisser lad. maison libre pour le logement des s^{rs} prêtres. » En réponse à cette mise en demeure, le gouverneur, alors à Pézenas, fit intimer aux frères-prêtres d'avoir à sortir de la Maison-du-Roi.

L'Œuvre du Saint-Esprit parvint à recouvrer ses droits. En 1789, le gouverneur logeait en ville ; une indemnité de six cents livres lui était allouée par la municipalité.

raison de son gouvernement, sans doute, du fermage de la pêche autour des piles du pont (1).

Il n'y eut menaces ou stratagèmes qu'ils n'inventassent. eux ou leurs officiers, pour satisfaire le désir de se donner un hôtel particulier. La discorde entre les prêtres-blancs et les recteurs fut, semble-t-il, leur moyen préféré, jusque dans le milieu du XVIII^e siècle. Ainsi, la cohabitation et la commensalité restaurées par les recteurs ou ordonnées même par le parlement, à maintes reprises, durent cesser. Une ordonnance de d'Aguesseau supprima définitivement la vie commune, en septembre 1676 (2).

Cependant, de part et d'autre, reconnaissons-le, les recteurs et les frères-prêtres s'efforçaient de remplir les volontés pieuses relatives à la célébration des messes et heures canoniques dans l'église du Saint-Esprit. Qu'on accrut ou réduisit le nombre des prêtres et des prébendiers destinés à les suppléer, la décence dans les cérémonies ralliait toutes les volontés (3). On s'efforçait de donner plus de splendeur au culte. Tel fut l'esprit de la transaction de 1711 (4). Les frères-prêtres devinrent des bénéficiers dont le nombre fut fixé à six (5). Deux prébendiers et

(1) V. plus haut, p. LXXII.

(2) Registre des délibérations.

(3) Registre des délibérations, à diverses dates.

(4) Cartul., p. 159.

(5) Il ne paraît pas que chacun de ces ecclésiastiques fût pourvu, personnellement, d'un bénéfice proprement dit. Toutefois, il convient de rappeler qu'à l'église du Saint-Esprit étaient attachés plusieurs bénéfices qui donnèrent lieu, sans doute, à la qualification nouvelle des prêtres-blancs. La durée en fut éphémère, puisque peu après on les honora du titre de chanoine.

Les bénéfices de la dépendance de l'église du S.-Esprit étaient : la chapelle de Saint-André, au-delà du pont, sur le territoire de Mondragon ; la chapelle de Saint-Jacques, dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin ; la chapelle de Saint-Blaise (1668), même église ; la chapelle Notre-Dame-de-la-Rose, sur la route de Bagnols, aujourd'hui de Saint-Etienne-des-Sorts ; la chapelle de Saint-Nicolas, sur le pont ; les chapelles de Notre-Dame-de-Piné, de Saint-Bénézet, de Saint-Georges, etc., dans l'église même du Saint-Esprit. Pour mémoire, seulement, on rappellera les tentatives de collation

un prêtre organiste devaient les assister dans le service du chœur.

Cette organisation hiérarchique d'un corps de prêtres qui s'assemblait capitulairement, depuis fort longtemps, sous la présidence du recteur-prêtre coïncidait avec la restauration de l'église du Saint-Esprit. De nouvelles stalles (1) garnissaient le chœur orné, depuis peu, d'un riche rétable (2). De beaux ornements sacerdotaux, acquis pour la sacristie, ajoutaient à la splendeur des cérémonies (3). Cet ensemble invitait l'ordinaire diocésain à ériger, sans plus tarder, la collégiale rêvée par les prédécesseurs des prêtres-blancs. Néanmoins, ceux-ci n'obtinrent que l'assimilation à la dignité de chanoine, avec la permission d'en porter les insignes. Poncet de la Rivière la leur accorda en 1714 (4).

D'après dom Pinière de Clavin, peu charitable pour les prêtres de l'Œuvre, comme la plupart des bénédictins de Saint-Pierre qui les accusaient de battre en brèche leurs prérogatives depuis des siècles, les prêtres-blancs auraient présenté à l'évêque d'Uzès une requête appuyée de différents documents, « entre autres d'un extrait, informe et infidèle, de la bulle de Léon X, en date de 1520, qui, tous, appeloient collège ou confrérie le corps desdits prêtres ; et plus particulièrement l'extrait dont on vient de parler et dont l'exposé désigne ce corps par les mots suivants :

en faveur des prêtres-blancs, du prieuré avec de Montclus, en 1518, en vertu d'une bulle pontificale.

(1) Le prix-fait en avait été autorisé par délibération du 2 septembre 1699, qui confia un premier ouvrage au sieur Biscarat. L'arrivée des princes, en 1701, amena de nouveaux travaux qui achevèrent le boisage du chœur « en l'élevant jusque aux armoiries des rois de France et de Sicile qui sont sur la pierre au fond du chœur. »

(2) Le rétable, exécuté par Pierre Prédoux, datait de 1629.

(3) Un inventaire de 1622 dénombrait, déjà, dix chasubles en taffetas, damas et or, avec diacre et sous-diacre, et leurs devant d'autel assortis. A cette date, il est encore parlé de « trois grandes lampes d'argent garnies de leurs chainons, aussi d'argent, à chacune desquelles il y a aussi six armoiries du pape. »

(4) Cartul., p. 176.

confraternitas canonicorum collegiatorum, tandis que l'original ne s'exprime que par ceux-ci : *confraternitas clericorum presbiterorum collegiatorum*. Cette surprise leur procura la grâce qu'ils ambitionnaient. L'évêque leur accorda la permission de porter l'aumusse (1) ; mais dans l'ordonnance qu'il leur fit expédier (2), il ne leur donna cependant ni la qualité ni le titre de chanoines ; il ne les désigna que par le nom de communauté des prêtres-blancs. »

Toujours d'après Pinière de Clavin, ceux-ci provoquèrent, de la part du parlement de Toulouse, la qualification que leur refusait Poncet de la Rivière, en se disant chanoines, eux-mêmes, dans la requête d'homologation de l'ordonnance de l'évêque d'Uzès. En effet, un arrêt, en date du 27 janvier 1716 (3), leur donna les qualités qu'ils avaient prises dans leur supplique.

Cette usurpation n'était point si récente que le prétend le chroniqueur bénédictin. Grâce à cette forme de la courtoisie française qui prévient jusques aux désirs des ambitieux, le recteur prêtre était qualifié de chanoine dans les délibérations du Bureau de l'Œuvre, depuis plusieurs années (4), et, dès lors, on désignait l'église du Saint-Esprit sous le nom de Collégiale du Plan. (5)

Pour affirmer leurs prérogatives, les nouveaux chanoines ne pouvaient rester inférieurs à des moines, ceux-ci fussent-ils curés primitifs du pays comme l'étaient les bénédictins de Saint-Pierre ; encore moins au clergé paroissial. Ainsi pensèrent les prêtres-blancs quand, en 1723, le jour de l'Assomption de la Vierge, ils voulurent prendre les premières places au chœur de l'église de Saint-Saturnin (6). S'ils cédèrent devant un acte de sommation

(1) Ici, pour camail, sans doute.

(2) Voir au cartul., p. 167.

(3) *Ibid.*, p. 168.

(4) Voy. Registre des délibérations.

(5) Le Plan, nous l'avons dit, était le nom populaire du quartier où s'élevait l'église du Saint-Esprit et la Maison-du-Roi.

(6) D. Pin. de Clavin, *Mém. histor. du prieuré...*

des bénédictins, ce fut de mauvaise grâce. Leur entreprise recommença, cinquante ans plus tard, en des circonstances dont il sera parlé ailleurs (1).

Cependant, on le redit encore, les procès, les embarras financiers et la reconstruction même des hôpitaux, pas plus que les prérogatives accordées aux trésoriers de France, n'avaient pu faire taire la sollicitude des recteurs pour la conservation du pont. Messieurs les généraux décidaient les travaux et les ordonnaient, les recteurs les prévoyaient et évitaient la détérioration du monument en l'entourant d'un soin pieux.

Il ne paraît pas qu'à l'origine on eût laissé passer de lourds fardeaux sur le viaduc, puisqu'en 1474, les bagages du roi Louis XI arrivèrent à Saint-Saturnin par la voie fluviale (2). Briçonnet les avait pris sur la rive gauche, au port de Maletrat, et les déposa, vraisemblablement, à la poterne appelée plus tard de Carnage (3).

On ne tarda pas, semble-t-il, à permettre le passage, sur le pont, des marchandises portées à dos de mulet ou même sur des traîneaux, mais des actes, qu'on assimilait alors à des abus capables de compromettre la solidité même du viaduc, ne tardèrent pas à se produire. En mai 1609, le Bureau résolut de poser deux pierres à chaque bout du pont pour empêcher le passage des carrosses et charrettes. Cette décision, qui n'innovait rien, sans doute, mais restaurait le passé, rencontra de la résistance. Quatre mois plus tard, on délibéra « qu'inhibition seroit faite à toute personne, de quelque qualité que ce soit, de passer ou faire passer aucunes charrettes sur le pont, à peyne de confiscation des charrettes et bestail et de cent livres d'amende. » (4)

(1) Chronique et Cartul. du monast. de Saint-Pierre, ouvrage en préparation.

(2) Cartul., p. 318, note.

(3) Cartul., p. 396, note, et *Origine et véracité des notes et documents pour servir à l'histoire du Pont-Saint Esprit*, p. 12.

(4) Registre des délibérations, ,

Le samedi, 5 septembre 1622 (1), le maréchal de Bassompierre vint coucher au Pont-Saint-Esprit, où il fut reçu par Mazargues qui en était gouverneur. « Le dimanche 6, dit-il, je fis passer l'armée, les canons et les bagages sur le pont, sur lequel je fis mettre quantité de paille afin de ne l'ébranler pas, et vins coucher à Pierrelatte. »

Les voitures et les charrettes, déchargées de leurs marchandises, passaient alors séparément, sur des traîneaux que conduisaient les gardes du pont sous l'inspection des receveurs du Petit-blanc (2). Plusieurs ordonnances règlementèrent ce transit des véhicules et marchandises ; on ne possède plus que la belle affiche de M. d'Aguesseau qui fit renaitre des sévérités excessives, défendait expressément de laisser passer les charrettes, même vides (3). On dut les conduire d'une rive à l'autre du fleuve, par la voie du bac, comme on faisait anciennement (4). Les seuls carrosses, calèches et chaises roulantes furent admis à passer sur les traîneaux (5). Des réclamations s'élevèrent et longtemps, sans succès. Le 17 juillet 1702, deux arrêts du Conseil permirent de trainer sur le pont les carrosses, chaises roulantes et calèches, à l'exclusion de toutes autres voitures (6). Peu après, des mesures restrictives durent être prises encore.

Bien tard, en 1774, on accorda le libre parcours du pont aux carrosses et calèches. Les charrettes vides y furent admises, à la condition d'être trainées par trois mulets (7).

(1) Et non 1525, comme l'a dit, avec mon imprimeur de Tours, mon trop fidèle copiste de 1890.

(2) Délibération du 20 mai 1685.

(3) Cartul., p. 147.

(4) Le bac existait, toujours, entre la Trache (ferme de la Motte) et l'entrepôt, au pied de l'hôpital-neuf. La route qui venait de là, vers la ville, était également désignée sous le nom de chemin de la Trache. *Voy. Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit, et Essai de carte de la viguerie.*

(5) Registre des délibérations du Bureau.

(6) *Ibid.*

(7) Quatre-vingt portefaix, dit un chroniqueur, faisaient le déchargement des marchandises et leur transport sur traîneaux. Ils

Le conseil politique de la ville fit étendre la faveur aux charrettes chargées, attelées à un seul collier (1). L'autorisation fut accordée, puis retirée et enfin donnée, définitivement.

A cette heure, pour prévenir les dégradations et les accidents qu'un roulage si considérable — le pont Saint-Esprit était alors le seul pont de pierre, intact, de Lyon à la mer — devait produire sur une chaussée à une seule voie, on imagina de la flanquer de gares d'évitement, de distance en distance, au moyen d'encorbellements établis sur les piles, à niveau de la chaussée. Cet essai, tenté en 1759, aux abords de la porte du levant (2), répondit à l'attente des ingénieurs ; le travail fut repris et achevé, seulement, durant les premières années de notre siècle.

C'était une amélioration considérable que nos contemporains estimaient déjà peu quand, en 1860, se fit l'élargissement de toute la chaussée, au moyen de voussoirs posés sur les éperons même.

En même temps que se faisait ce premier élargissement aérien, on recouvrit le pavé de basalte d'un empierrement moins dangereux pour les chevaux et bêtes de somme (3).

gagnaient, en pourboires, la valeur de 10 à 12 francs par jour. Aux deux extrémités du pont, les voituriers trouvaient de grandes auberges, et, à l'entour, des bourreliers, forgerons, maréchaux-fer-rants, couteliers, etc., pour satisfaire à tous leurs besoins.

(1) Pour l'obtenir, on invoqua l'intérêt des habitants de Pont-Saint-Esprit, dont un bon nombre avaient des propriétés sur le territoire de Lamotte. « Le poids que pourroit trainer une bête, disait-on, ne seroit pas considérable et ne pourroit donner ni battement ni ébranlement au pont et, dans ce cas, lesd. rentiers ou fermiers et autres seroient tenus de faire ôster la tenue des cloux des roues. Ils seroient par là enfoncés dans les bandes de fer qui se trouvant unies ne feroient qu'un même corps. »

(2) Dom P. de Clavin.

(3) Un chroniqueur rapporte, quelque part, qu'un régiment espagnol dirigé vers l'Italie pour y rejoindre nos troupes sous le commandement de Villars, se présenta sur le pont Saint-Esprit, un jour où le pavé était devenu fort glissant, à la suite de pluie ou de verglas, on ne sait. Pour éviter les accidents qui ne pouvaient manquer de se produire, en cette circonstance, le colonel fit mettre

Cette transformation de la voie carrossable donna lieu, dans la suite, à des plaintes basées sur le défaut d'entretien de cet empiérement. On revint au pavé.

Afin d'améliorer davantage le passage du pont, les trésoriers de France chargés, depuis 1559, de l'ordonnement des travaux, en même temps que de l'administration du Petit-blanc, entreprirent la réfection des portes du levant et du couchant. On commença par la première, en 1759. Les herses de fer et le pont-levis même disparurent (1). L'édifice eut, dès lors, une apparence point du tout militaire. C'était un édicule carré, percé d'une ouverture à plein cintre, que flanquaient deux tourelles jumelles, avec escaliers à vis pour desservir les logements des gardes-traineaux. (2)

piec à terre à ses hommes et leur ordonna d'étendre les manteaux sur la chaussée ; puis, à la main, la troupe conduisit les chevaux jusque sur la rive gauche du Rhône. On pense qu'un évènement semblable amena le recouvrement du pavé, tel qu'on vient de l'indiquer.

(1) Délibération du conseil municipal, 1789.

(2) Planche VII. Cette porte avait, paraît-il, une ouverture fort étroite. Quand passait le carrosse de l'archevêque de Narbonne, si le cocher évitait les jambages de la porte, les enfants, accourus pour acclamer Son Eminence, reportaient leurs vivats sur l'heureux automédon. Un fait futile, en soi, condamna irrémédiablement cette porte. La cage d'un éléphant, qu'un prince indien envoyait au Jardin des Plantes de Paris, n'ayant pu passer, on dut en briser les pieds-droits. Le désir de débarrasser le transit commercial d'une cause permanente d'accidents fit le reste.

La même raison amena la démolition des deux tours dites de Saint-Nicolas (parce que l'une d'elles contenait la chapelle dédiée au saint patron des mariniers). On les remplaça par deux édicules semi-circulaires qui flanquaient la pile même et se terminaient en terrasse, à niveau de la chaussée. Les travaux d'élargissement, opérés en 1860, ont fait supprimer ces deux appendices ; l'un, celui du nord, a été remplacé par une construction trapezoidale, également terminée en terrasse à niveau du tablier du pont, et qui rappelle, semble-t-il, le « pont » de la bulle d'Urban VIII (V. Cartul., p. 176 et la table des *errata*), l'autre a fait place à un escalier arraché à la paroi méridionale du pont et qui conduit dans l'ancienne « crote », où le maire de Pont-Saint-Esprit, en 1874, aurait voulu

Au pied de la rampe qui y accédait, une belle porte flamande s'ouvrit sur la nouvelle route des Alpes, dite de Pont-Saint-Esprit à Briançon ; cette construction s'appuyait aux ouvrages en terre connus sous le nom de Montrevelles, à cause de leur constructeur, le maréchal de Montrevel, qui dirigea, au commencement du XVIII^e siècle, les opérations contre les protestants.

La reconstruction de la porte du côté de la ville (1) ne se fit pas comme on le proposait ; les plans de l'ingénieur Grangent ne furent jamais pleinement exécutés ; les tours qu'il proposait d'édifier s'arrêtèrent à niveau de la chaussée.

Mais l'accès même du pont fut bien amélioré, dès 1781, par suite de la démolition du bastion Saint-Louis (2), celui des cinq bastions de la citadelle dont les canons commandaient la ligne du viaduc. Sur cet emplacement, on jeta une chaussée horizontale allant, en ligne droite, de la porte Saint-Michel à la porte du pont (3). Son tablier fut ainsi relié, de plain-pied, à la partie haute de la ville. tandis que, précédemment, un chemin accidenté contournant les fossés de la forteresse, conduisait dans la petite cité et de là aux chemins de Languedoc et de Vivarais.

L'établissement de cette belle avenue avait rencontré de l'opposition dans le sein même du Bureau de l'Œuvre. Le 21 juillet 1780, M. le chanoine Broche disait que la chaussée destinée à adoucir la rampe rend difficile l'accès de l'église. On y parviendra, désormais, par un escalier de vingt-sept marches, à la porte du corps-de-garde (y) et resserré entre le mur de la citadelle et celui-là même de

qu'on consacra une chapelle destinée à rappeler les pieux souvenirs de l'Œuvre du pont. En même temps qu'à l'entrée du pont se faisait ce dernier changement, au levant, on démolissait deux bastions, construits en 1825, sur l'emplacement de la porte de 1759. Un pont-levis, posé entre les deux, sous la voie même, eut ses heures d'importance qu'on rapportera, ailleurs.

(1) Lettre w, planche VIII.

(2) *Ibid.*, lettre x, n^o 7.

(3) *Ibid.*, 9 et 9.

la chaussée. Il ajoute : il ne faut plus compter sur le concours des fidèles qu'attiraient les prières pour le roi et la chapelle de Notre-Dame, objet de la vénération publique « pour avoir été, dès sa fondation, une chapelle de miracles » (1). Avec un secret désir d'affirmer la prépondérance de la collégiale, le même recteur prêtre poursuit : « Les processions générales de Saint-Marc, des Rogations et de la Fête-Dieu y venaient tous les ans, pour que tous les corps réguliers et séculiers, ainsy que toutes les bannières de l'église paroissiale se joignissent aux chanoines pour tous ensemble, et d'une voix unanime, forcer le Ciel, pour ainsy dire à bénir le Roy, le Royaume, le Clergé, le Peuple et les fruits de la terre ». On décida de prier l'évêque d'Uzès de s'interposer auprès du gouvernement pour la recherche d'une avenue « moins difficultueuse. » (2)

Cependant cet aménagement, qui masquait l'église du Plan, servit, à l'instant même, à terminer le procès sur les préséances. Une sentence du sénéchal de Nîmes, en date du 10 mai 1780, avait ordonné aux religieux bénédictins de faire la preuve, par témoins, de leur possession et jouissance des premières places dans l'église du Plan. Deux vicaires généraux de l'évêque d'Uzès intervinrent. Le procès fut abandonné. Par acte privé, du 9 juin 1781,

(1) Comme preuve de cette vénération qui se continuait chez le peuple de la contrée, on rappellera ce passage du journal d'un notaire de Montélimar, sous la date de 1583, à l'occasion de maux sans nombre soufferts par les habitants du Vivarais et du Dauphiné : « Le peuple print effroy.... Par inspiration divine, les catholiques desdites provinces et sans auleun mandement de N. S. P. le Pape, ny de notre roy Henry de Valloy... se mirent en telle dévotion et prière, tant par procession sy pitoyables que de telle ville y avoit que quart d'habitants d'icelle, sans aller, la plupart des hommes, les pieds nus, les filles les cheveux pendants et les pieds nus, couvertes d'un linge blanc, avec un chapellet, criant par les champs miséricorde à Dieu et intercédant les prières des saints, visitant les lieux saints, notamment du Saint-Esprit, Notre-Dame-des-Plans. » *Manifestations religieuses à Montélimar, 1583*, l'abbé Chevallier, 1872.

(2) Registre des délibérations, à la date.

les parties convinrent qu'en conséquence d'une ordonnance épiscopale, datée de la veille et supprimant les processions dans cette église à cause de l'indécence et du peu d'ordre qui devaient régner aux approches et à l'entrée de la dite église, surtout à la procession de la Fête-Dieu ; les stations que l'on était en usage de faire dans l'église du Plan, seraient faites, à l'avenir, dans celle des Pères Capucins.

Malgré les restrictions apportées à l'empressement populaire, le culte continua à s'exercer dans cette église, non seulement avec décence, mais avec solennité. Chaque jour, la grand'messe des rois de France, la messe des rois de Sicile, les messes hebdomadaires, mensuelles, annuelles, fondées par des bienfaiteurs inconnus. qui avaient mêlé leurs aumônes, parfois, pour obtenir les suffrages de ce lieu vénéré, retiennent au chœur les chanoines, pendant toute la matinée. Les heures canoniques et des obits les y ramènent, l'après-midi, plusieurs heures durant. (1)

(1) En outre des bienfaits obligeant les frères du Saint-Esprit à des prières, dont il a déjà été parlé au cartulaire, on peut résumer ainsi les principales fondations appuyées sur titre :

1445, 11 octobre. — Noble Louis Louet, seigneur de Mérindol, donne une émine annone (sans se retenir aucune juridiction ou domination sur trois émines annones que sa mère, dame d'Aubignan, et lui-même recevaient, annuellement, à chaque fête de Notre-Dame d'Aout, sur une vigne dotale de Jacques Jourdan), à condition que les frères du Saint-Esprit prient Dieu à perpétuité pour lesd. seigneurs et dame et leurs successeurs.

1483, 22 juillet. — Philippe Heyraud, du Saint-Esprit, donne une moitié de ses biens aux frères du Saint-Esprit et l'autre moitié à l'hôpital, demandant des prières en retour.

1484. — Marie Rostan Vallot et Simone Rancurel lèguent leurs biens aux frères du Saint-Esprit, les invitant à prier pour elle.

1488, 21 mars. — Germonde Fremolière fonde un anniversaire en l'église du Saint-Esprit et donne dix florins.

1505, 28 juin. — Noble Jehan de La Tour, prêtre séculier de Pont-Saint-Esprit, veut être inhumé dans l'église de l'hôpital et au lieu où il plaira aux frères du Saint-Esprit. Ordonne que dans lad. Eglise, une chapelle soit construite pour y être dit une messe de

Les offices terminés, le peuple se disperse au pied des autels rangés autour de la nef. Les uns vont dans la première chapelle, du côté de l'évangile (1). C'est, dit-on (2),

(1) Planche VIII.

(2) Pinière de Clavin.

mort le lundi de chaque semaine par Gratien de La Tour, qu'il institue chapelain de plein droit, lequel pourrait instituer un chapelain après lui.

Même date. — Bertrand Cesteron fait un legs pour honoraires de messes et dots des filles de la maison.

1507. — Georges de Pegolon veut être enterré en la chapelle de Saint-Georges et fonde une messe a y célébrer, chaque semaine, et le jour de la fête de Saint-Georges.

1508. — Jacques de Fontane fonde une grand'messe avec diacre et sous-diacre, à célébrer au grand autel, le samedi de chaque semaine.

16 août 1509. — Claude de Sanhe, prêtre, fonde un anniversaire de messes de mort à perpétuité.

21 novembre 1511. — Syfrède Bonot, fonde une messe basse de l'office de la Sainte-Vierge, tous les samedis.

1512, 11 février. — Bertrand Cesteron (originaire de Cornillon), frère prêtre, fonde trois anniversaires, à haute voix, au grand autel, les 16 et 17 janvier, et 17 septembre de chaque année.

1512, 5 avril. — Claude Rey, de Pont-Saint-Esprit, fonde deux messes, une des morts, le lundi, l'autre des cinq plaies, le vendredi, et les vêpres des morts, le dimanche de chaque semaine.

1516. — Gabrielle Garine, dame de Saint-Remèze, fait donation de droits de lod et de trezain, sur des propriétés situées à Aiguèze, à la condition que les frères-prêtres célébreront une messe de mort, tous les ans, le vendredi avant la fête de Saint-André.

1517. — Jeane Framande, veuve d'Antoine de Berc, fonde une messe des cinq plaies à chanter au grand autel, le vendredi de chaque semaine, entre les deux messes chantées à l'intention du roi, après l'heure de prime.

1518, 20 avril. — Bertrand Cesteron, se reconnaissant redevable envers Simone Heyraud, servante des pauvres de l'hôpital, y décédée, fonde un anniversaire, à diacre et sous-diacre, à célébrer le 28 mars de chaque année.

1519, 16 mai. — Philippe Cesteron, veuve de Georges de Pegolon, fonde deux anniversaires de l'office des morts, pour elle et son mari, à célébrer à perpétuité, le 17 novembre.

1519. — Alexis Chastagne, prêtre, fonde un anniversaire de mort

l'Oratoire primitif. Sombre et recueilli, ce petit sanctuaire communique avec l'extérieur de l'église, par une porte dérobée, et avec le chœur des chanoines par une belle

•

à célébrer, à perpétuité, le lendemain de la fête de Sainte-Marie-Madeleine.

1520. — Catherine Moine, veuve de Guillaume de Bondillon, fonde un anniversaire de mort, à haute voix, à célébrer, au grand autel, à perpétuité, la veille de tous les Saints. Durant sa vie, l'anniversaire sera dit du Saint-Esprit.

1521, 19 mai. — Bertrand Cesteron, institue les frères prêtres pour ses héritiers, élit sa sépulture dans l'église et fonde deux messes de mort à perpétuité.

1521, 15 juin. — Pierre de Vars, frère-prêtre, fonde deux anniversaires.

1521, 1^{er} juillet. — André Gibaud fonde deux grand-messes de mort, à perpétuité.

1523, 6 juillet. — Nobles Honoré et Antoine de Bellesmanières, fils de Thomas, fondent un anniversaire de mort, avec diacre et sous-diacre, suivie des prières appelées les *exaudis* et *libera me*, à chanter chaque 20 juin. Demandent, en outre, la participation aux suffrages obtenus dans l'église du Saint-Esprit.

1526, 5 avril. — Antoine Boule fonde un anniversaire de mort, à perpétuité.

1526. — Jean Duchier fonde un anniversaire de mort, à haute voix, à perpétuité.

1526. — Delphine Delphine, veuve Duchier, fonde deux anniversaires chantés, l'un dans l'église du Saint-Esprit, l'autre dans la chapelle du cimetière neuf, hors la ville, fondée par M. Antoine Duchier.

1531, 14 août — Jean Vincent fonde un anniversaire de mort, à diacre et sous-diacre, à chanter, chaque année, le jour de Saint-Crépin.

1532. — Noble Jean Odrix, Viguier royal, substitue l'hôpital à sa femme pour la moitié de ses biens et demande des prières en retour.

1533, 20 décembre. — Noble Olivier Vincent fonde une grand-messe du Saint-Esprit, à célébrer, annuellement, le jeudi de la semaine de Pentecôte.

1533, 27 décembre. — Vénérable personne Messire Gamaliel de Monteil, prêtre, institue les frères-prêtres pour ses héritiers et fonde deux messes, l'une du Saint-Esprit, chaque jeudi, l'autre de la Sainte-Vierge, avec l'oraison *Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, chaque samedi.

1536, 14 octobre. — Jean de Pegolon fonde un anniversaire, à

arcade, en anse de panier, sur laquelle courent deux guirlandes de feuillages et de fruits (1). Elle est, pour lors, dédiée à Notre-Dame-des-Miracles. Un des murs latéraux contient un enfeu, peut-être la tombe du Petit Jean de Saintré, dont l'épithaphe : Hic. jacet. Dominus. Johannes. de. Saintré. Miles. senescallus. Andegav. et. Cenoman. camerariusque. dom. ducis. Andegav. qui. obiit. anno. Dni. millesimo. CCC. LXVIII. (2)

(1) En face de cette arcade (en c, planche VIII), se trouve la fenêtre ouverte entre l'église et le grand hôpital, pour permettre aux malades d'entendre le service divin (v. Cartul., p. 79).

(2) Délibération de la Commission administrative de l'hospice St-Louis, janvier 1821 ; et *Congrès archéologique*, Loches 1869, p. 393.

diacre et sous-diacre, à célébrer le 3 octobre de chaque année.

1541, 4 novembre. — Messire Aymard de Pegolon, prêtre, institue ses héritiers les frères-prêtres et veut être enseveli, en l'église du Saint-Esprit, dans le tombeau de ses père et mère, en la chapelle de Saint-Georges.

1543. — Catherine de Joyes, veuve de Jean Odrix, fonde trois messes basses à dire, à perpétuité, en l'église de Saint-Saturnin.

1558. — Cath. de Bondillon (V. testament, dans Cartul., p. 389).

1558, 21 mars. — Catherine de Joyes donne tous ses biens à l'hôpital, et demande le suffrage des prières.

1569. — Autre donation faite, semblablement, par Sébastien Brès.

1588. — Pierre Médard fonde une grand'messe, à diacre et sous-diacre, à célébrer, chaque vendredi, à perpétuité.

1596, 6 février. — Capitaine Anthenouse de la Pétrière fonde une messe à célébrer, chaque jour, pour le repos de son âme.

1641, 25 décembre. — Noble J.-B. de Cazeneuve fonde, pour le repos de l'âme de sa femme, Louise de La Coste, une messe basse à célébrer, chaque année, dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié où elle est ensevelie.

Ledit de Cazeneuve et ses successeurs nommeront le prêtre qui devra célébrer.

1656. — Pierre Doize, prêtre de l'église, fait ses héritiers l'hôpital et les enfants exposés et obtient les suffrages de la maison.

1691. — Jean Joubert, de Montpezat, donne également ses biens à l'hôpital.

1697. — Jean Blisson fonde trois messes basses de l'office des morts à célébrer à perpétuité le 2 novembre.

A dater de la première année du XVIII^e siècle, les donations faites à l'hôpital ne contiennent généralement plus de fondations d'anniversaires.

La deuxième chapelle, remarquable par sa voûte aux ogives ramifiées, était peut être celle qu'on désignait sous le nom de chapelle d'Ornano (1), bien que cette famille eût son tombeau dans l'église des Minimes.

On ne sait où il conviendrait de placer la chapellenie fondée par Jean de la Tour, en 1505 (2). Peut-être dans la chapelle qui suit, sous le clocher et en face la grande porte latérale ? En 1710, on en changea la destination primitive en la dédiant à Saint-Bénézet, « véritable auteur des ponts sur le Rhône. » (3)

La quatrième chapelle était, sans doute, celle qu'on désignait sous le vocable de Saint-Georges. En 1507, Georges de Pegolon (4) voulut y être inhumé dans la tombe de ses père et mère.

La dernière chapelle, du côté de l'évangile, ainsi que celle qui lui faisait vis-à-vis (dans laquelle nous verrions volontiers l'ancien Oratoire), avaient été distraites de l'église, lorsque ce monument fut raccourci, à la fin du XVI^e siècle, pour la construction de la citadelle. Le lieu-

(1) Délibération ci-dessus.

(2) Voir p. cxxvii, note 1, à la date 1505.

(3) En décernant ce titre au pauvre petit berger du Villard la reconnaissance populaire jugea, peut-être, sainement. Les actes du pieux bâtisseur (la *notatio*) racontent qu'il délaissa un moment la direction des travaux du pont d'Avignon pour se rendre en Bourgogne. Lyon étant sur son chemin, il s'y arrêta, assurément, et peut-être y donna-t-il des conseils pour y jeter un pont de pierre, à la place du pont en charpenterie qui s'était écroulé au passage des croisés, comme nous l'avons rapporté dans nos *Constructeurs de ponts* (p. 38). Saint-Saturnin-du-Port étant à une grande journée de marche d'Avignon, on peut supposer que Bénézet s'arrêta, également, dans le prieuré de Saint-Pierre. L'importance du transit qui s'y faisait, par eau, et les naufrages dont on dut l'entretenir l'amenèrent, sans doute, à donner son avis sur le projet d'un pont. Y eût-il erreur en cette double hypothèse, qui laisse intacte l'autonomie des œuvres des ponts de Lyon et de Saint-Saturnin, que Bénézet pourrait être appelé l'auteur des ponts sur le Rhône ; son initiative lui vaudrait ce titre.

(4) Cartul, p. 127.

tenant du roi mit sa cave dans le bas du monument et obtint de faire une tribune dans le haut, pour les gens de sa famille.

La seule chapelle qui subsistât à la fin du XVIII^e siècle, au côté de l'épître, était sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié. Simon Dupuy, évêque de Damas, l'avait consacrée, le 25 août 1538. (1)

La famille de Savelly de Cazeneuve eut également, près de là, son caveau. Un de ses membres y fut représenté sous des traits dont la beauté cadrait mal, paraît-il, avec la laideur du personnage, ce dont s'amusa longtemps la malice populaire.

Si, de l'église du Saint-Esprit on passe à la Maison-du-Roi où résident les anciens frères-prêtres (les chanoines du Plan, à cette heure), dans la grande salle (2) sur le Rhône, pleine des souvenirs de la contrée, on y trouve le Bureau réuni, en dépit du transfert des hôpitaux au centre de la ville. Dix personnes délibèrent : le viguier du roi, le prieur ou son vicaire, les quatre recteurs, un des consuls, le receveur du Petit-Blanc, le contrôleur et le substitut du procureur général du roi. Celui-ci, en 1743, avait introduit une instance au parlement contre les maire, consuls, syndics des officiers du sénéchal et contre le Bureau même, à raison de ce que le sénéchal n'avait plus aucun droit sur le gouvernement du pont. » Il y a au Saint-Esprit, disait-il, un Bureau tout autre que celui de l'hôpital, pour le gouvernement de ce qui est compris sous le nom d'Eglise, Maison. Pont et Hôpitaux, auquel préside le visiteur des gabelles et qui répond uniquement aux trésoriers de France ».

Ceux-ci, on l'a vu, s'étaient fait attribuer l'entretien du pont, en 1559 ; dès le milieu du siècle suivant, on protesta contre cette usurpation. On protestait encore, c'est incon-

(1) Cartul., p. 127, et planche VIII, lettre *l* (et non pas lettre *c*, comme il est dit au Cartulaire).

(2) V. Planche VIII, 6, lettre *a*.

testable, deux siècles plus tard. Bien que cette dualité d'administration existât plus que jamais à la veille de la Révolution, les recteurs persistaient à vouloir s'intéresser aux mesures à prendre pour la conservation du monument, cause de leur institution.

En juin 1788, le renouvellement du Bureau s'était fait comme à l'ordinaire. En fin de l'année, à la suite de décès ou de démissions, les membres restants obtinrent du Sénéchal qu'on procédât, par anticipation, à l'élection.

Elle se fit, le samedi 17 janvier 1789, par devant M. Loubat, conseiller du roi et son viguier. Étaient assemblés dom Thomas-Barthélemy de Laval, vicaire général de M. le prieur et seigneur de la ville, MM. J.-B. d'Allard, Marc-Joseph Saint-Marc et Louis Chaussy.

« Ledit M. d'Allard, premier recteur laïque, dit qu'en conséquence de notre ordonnance du 29 décembre dernier, il a fait convoquer le Bureau, en la manière accoutumée... Le Bureau a dit n'empêcher qu'il soit procédé à la nomination des nouveaux recteurs, en exécution de l'ordonnance de M. le juge-mage... M. de Lamartine, procureur du roy, dit de même.

Nous, dit viguier royal, ordonnons qu'il sera tout présentement procédé à l'élection et nominations desdits nouveaux recteurs, conformément aux arrêts de règlement et en conséquence enjoignons à M. l'abbé Lanouve, syndic de Messieurs les chanoines de s'assembler avec ses confrères pour élire un d'entre eux pour être recteur-pêtre. Et, de suite, led. M. Lanouve s'étant retiré à l'effet d'assembler le dit chapitre de son corps et étant revenu et nous ayant rapporté que le chapitre avait choisy et nommé, pour être recteur-pêtre, Messire Louis Combes, l'un desd. chanoines, nousd. viguier. recevons en lad. charge led. sr Combes. . . luy avons fait prêter le serment requis, la main par luy mise sur la poitrine.

Après quoi led. M. d'Allard nous a requis d'ordonner que les consuls de la ville icy présents remettront la liste des dix-huit personnes nommées par délibération du conseil politique de la communauté, du 6 du présent mois, parmy lesquelles les trois recteurs laïcs doivent être

choisis et nommés, suivant l'usage et lesd. arrêts de règlement. . . . (1)

Nous dit viguier avons choisi et nommé sur les six noms de la première échelle, pour être premier recteur laïque, M. J.-B.-Dallard, que nous avons confirmé en la charge de 1^{er} recteur laïque.

Led. dom de Laval, ayant pris et examiné la liste de ceux dénommés de la 2^e échelle, a nommé pour second recteur laïque, receveur et trésorier des rentes et revenus dud. hôpital, M. Claude Faucher.

Et ayant été fait lecture des six dénommés de la 3^e échelle, le Bureau, après meure délibération d'assemblée, a unanimement confirmé et nommé pour 3^e recteur. s^r Louis Chaussy, et lesd. s^{rs} consuls, en conformité de la délibération de la communauté ont nommé pour notable MM. de Pourcet de Sahune et Chamarrin, apotic^e.

Ce dit fait, ledit s^r d'Allard, 1^{er} recteur, nous a requis acte desd. nominations et qu'il soit ordonné que lesd. s^{rs} recteurs et notables soient mandés pour prêter serment, être reçus et installés en leur charge, comme aussi qu'il soit par nous nommés des auditeurs pour entendre et examiner et vérifier les comptes de l'exercice du s^r Saint-Marc, recteur et trésorier sortant. »

(1) L'usage primitif était de présenter une liste de vingt noms (Cartul., p 4, et ci-dessus, p. xxiv et xxvii), mais les règlements postérieurs, tenant compte des lois électorales, divisaient le collège municipal en trois ordres ou échelles, et ajoutaient aux dix-huit candidats des trois échelles, deux notables, qui furent, en cette année 1789, MM. de Pourcet de Sahune et Chamarrin.

Les candidats de la première échelle étaient : MM. de Roubin, chevalier de Lislérois, chevalier de Vanel, d'Allard, de Renaud, et de Granet, chevalier de Saint-Louis.

Ceux de la seconde échelle : MM. Faucher, notaire, Alexandre Lefebvre, Brunel de Gournier, Roure, Raoux, J.-B. Barbut.

Ceux de la troisième échelle : sieurs L. Combaluzier, J.-Antoine Graud, Louis Chaussy, Laurent Blanc, J.-L. Boisson, et Charles Rieu.

CHAPITRE VI

LA DISSOLUTION DE L'ŒUVRE DES ÉGLISE, MAISON, PONT ET HOPITAUX DU SAINT-ESPRIT.

Quelques mois après, en vertu d'une ordonnance du roi Louis XVI, les Etats généraux se réunissaient à Versailles, puis, de leur propre autorité, se transformaient en Assemblée nationale constituante. Par les décrets de celle-ci, l'état de choses établi jusqu'alors en France fut totalement changé.

La destruction de l'ancien ordre judiciaire et la nouvelle division territoriale (1), la suppression des ordres religieux et du service des gabelles et des trésoriers généraux, le changement du mode électoral, où le vote se fit individuellement et non par classe de citoyens, jetèrent la perturbation dans le Bureau de l'Œuvre du Saint-Esprit, en dépit de l'arrêté sur les hôpitaux et maisons hospitalières (2).

Cependant, il se produisit plus que la désorganisation d'un corps administratif, la fortune même de l'Œuvre sombra, car c'en était fait de l'octroi du Petit-Blanc qui disparaissait avec la suppression de l'impôt sur les sels (3) ; c'en était fait du revenu de la pêche autour des

(1) Pont-Saint-Esprit devint chef-lieu de l'un des districts du département du Gard, en attendant de tomber au rang de simple chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès.

(2) Ce décret ordonne que rien ne soit innové dans l'administration des hôpitaux jusqu'au règlement qui sera fait, ultérieurement. Le décret relatif aux droits féodaux, des 15-28 mars 1790, exceptait de la suppression prononcée par l'article 13, les octrois au profit des hôpitaux, mais il ne fallait pas, assurément, qu'il y eût contradiction avec des mesures générales.

(3) La vente du sel devint libre, aux termes des décrets des 21 mars, 23 avril et 4 mai 1790. — En 1803, une pétition adressée à l'empereur et appuyée par le préfet du Gard, M. d'Alphonse, demandait une dotation annuelle de 12.000 francs à prendre sur les droits

pires du pont, par suite de la liberté même de la pêche (1). Avec ces gros revenus disparaissaient une foule de petits profits annuels, le cinquain de Mélinas (2), le cens sur certaines terres nobles (3), les leudes de la boucherie, léguée par Mme de Bondillon pour l'établissement des filles de la Maison (4), etc.

De même qu'un gros navire jeté sur des récifs par la tempête ne peut être sauvé par un équipage jeune et actif, quelque effort qu'il fasse pour fermer les voies d'eau qui s'ouvrent de toutes parts, ainsi s'abîmait, sans retour, dans le gouffre de la Révolution, l'Œuvre collective des Eglise, Maison, Pont et Hôpitaux du Saint Esprit.

Le 18 août 1790, en attendant que le département eût statué sur la régie des Maisons de Charité de son ressort, le directoire du district ordonna que les membres de la municipalité du Pont-Saint-Esprit assisteraient aux délibérations des recteurs. A la fin du mois, le recteur-prêtre convoque le maire et les deux autres officiers municipaux. Tous trois invoquent des motifs différents, mais, pour la même raison, refusent de se rendre à l'assemblée ; « jusqu'à ce que tout ceci soit arrangé », disent-ils. En présence d'une situation si contraire aux intérêts des pauvres de l'hôpital, la seule épave qu'il fut possible de sauver de ce désastre, le district, en conformité des vues du département, décida qu'après constatation de la convocation donnée aux membres de la municipalité, le Bureau de l'hôpital délibérerait valablement sur les questions à l'ordre du jour. Mais le désordre se mettait dans les affaires de la maison. En décembre, on s'aperçut que les recteurs étaient en fonctions depuis deux ans. Comment les renouveler puisque le double patronage a cessé d'exister,

de navigation, pour servir à l'entretien du pont comme, précédemment, le Petit-blanc.

(1) On a dit plus haut (p. LXXXII, note 3) qu'on tourna la difficulté, durant deux années.

(2) Cartul., p. 344.

(3) Inventaire général, divers chapitres.

(4) Cartul., p. 389.

que les chanoines n'existent guère plus ; à titre seulement d'auxiliaires dans les soins donnés aux hôpitaux. Le corps électif, même, on le répète, a été modifié de fond en comble et ne se prête point à l'exécution de l'antique règlement. Virtuellement, l'ancien état de choses a cessé d'exister ; le nouveau n'a point encore pris corps. Lassé d'attendre la nouvelle organisation hospitalière, le 27 mars 1791, le directoire du district de Pont-Saint-Esprit s'arrêta au parti le plus sage, en plaçant à la tête de l'hôpital une administration provisoire.

Le 10 avril suivant, dans la grande salle de la Maison-du-Roi, les ci-devant recteurs remirent entre les mains de leurs successeurs les biens qui restaient du pieux héritage amassé par les ancêtres. Si les nouveaux administrateurs ne parvinrent qu'à amasser des colères sur leurs têtes, avant d'être traqués, proscrits, exilés ou conduits à l'échafaud, une de leurs dernières délibérations fut un hymne de reconnaissance à l'auteur de l'Œuvre qu'ils avaient l'ambition de continuer.

C'était au lendemain de la fermeture de l'église du Saint-Esprit, alors que convertie en magasin d'approvisionnement pour l'armée, on s'appropriait à la transformer en prison pour les réfractaires. Elle était livrée au pillage. Deux malheureux, montés sur l'autel de la Vierge pour dépouiller la vénérable statue, avaient dispersé ses riches vêtements et ses brillantes pierreries (1). La Commission administrative revendique « la précieuse relique de Notre-Dame des Miracles placée, de temps immémorial, dans l'église collégiale des ci-devant chanoines » ; les commissaires revendiquent l'église même, se fondant sur un arrêté du département, en date du 23 janvier 1792, conforme aux décrets de l'Assemblée constituante des 23 et 28 octobre, 10 novembre 1790 et particulièrement à celui du 29 mars 1791, où il est dit que les biens des hôpitaux et maisons de charité et tous autres destinés au soulagement des pauvres seront exceptés de la vente et continueront

(1) L'un d'eux, en tombant, se cassa la jambe.

d'être administrés comme devant. « L'assemblée législative, disent-ils, n'ayant pas encore statué, notre propriété ne peut être contestée. » Puis, ils ajoutent : « rappelons-le encore, c'est depuis un temps immémorial que l'autel consacré à Notre-Dame-des-Miracles subsiste dans l'église collégiale du Plan, appartenant à l'hôpital. C'est à sa puissante protection que les habitants de cette ville doivent l'établissement utile et précieux de leur pont et hôpital, bâtis par le produit d'offrandes, dons et libéralités que le concours des fidèles de la chrétienté, venus en foule, déposaient sur cet autel, attirés par les miracles qui s'y opéraient. C'est encore aujourd'hui à la protection éclatante qu'elle accorde aux fidèles qui l'invoquent avec confiance, que nous devons les ressources pieuses qui soutiennent l'hôpital. Aussi, pouvons-nous dire qu'elle est non seulement notre bienfaitrice, mais encore notre fondatrice » (1).

La commission administrative ne fut pas seule à reconnaître l'assistance de la patronne donnée à l'hôpital par Philippe le Bel (2). Un mois après, la requête des administrateurs ayant été sans doute repoussée, la municipalité demanda au directoire du district que la statue vénérée par la population, fût, ainsi que celle-ci le demandait, transférée à l'église des ci-devant Minimes, érigée en succursale de l'église paroissiale (3).

Dans leur marche précipitée, les événements emportèrent jusqu'à ce pieux et innocent souvenir du passé.

Tandis que la ci-devant Maison-du-Roi, dont la grande salle était devenue une synagogue, grossissait le nombre des biens nationaux (4), on transférait l'hôpital dans l'an-

(1) Ont signé : Plagnol, Loubat, Barbut, Bruguier-Roure, Cardot, Froment, Vallette, Raoux, Rivoire, Lanteaume. — Délibération du bureau de l'hôpital, 29 avril 1792.

(2) Cartul., p. 54 et 59.

(3) Délibérations municipales, à la date du 29 mai 1792.

(4) La Maison-du-roi fut vendue par le directoire de Pont-Saint-Esprit, le 18 ventôse de l'an III, à M. Appolinaire Prat-Maison-neuve. Revendu par celui-ci à M. Vincent Lyonnet, le 21 ventôse

ancien monastère de la Visitation (1), hors la porte Saint-Jacques, sur la promenade des *Fossés*. C'est là que le trouvera la loi de l'an V sur les hôpitaux. Plus tard, l'Empire lui donnera sa forme définitive d'hospice civil et militaire et, pour le rattacher au passé, à l'exemple de Philippe le Bel, le placera sous le vocable de Saint Louis, roi de France. (2)

A juste titre, l'hôpital du Pont-Saint-Esprit peut se réclamer de sept siècles d'une action bienfaisante. C'est une part de l'héritage laissé par les hommes de Saint-Saturnin-du-Port. (3)

Mais, par delà la ville et battu par le fleuve, toujours âpre et rapace (4), amputé de deux arches pour satisfaire les besoins de la navigation (5), enchâssé comme une reli-

an XI, cet immeuble fut acquis, le 25 thermidor suivant, par J.-B. Allègre. M. Prat-Maisonneuve le racheta, le 9 nivôse an XIII. Après son décès et celui de son fils, en 1810, la Maison-du-roi passa à des collatéraux. Ceux-ci la vendirent par licitation, le 6 septembre 1813. L'adjudication en fut faite au profit de M. Paul-André Bruquier-Roure, fils de Paul Vincent (ci-dessus, p. cxxxviii, note, et Cartul., p. 169) et aïeul de l'auteur de ce livre.

(1) Ibid. aux dates, 16 septembre et 1^{er} octobre 1792. Les sœurs de la Charité y durent prendre des vêtements séculiers, pour rester auprès des malades.

(2) Cartul., p. 54 et 59.

(3) Une bien faible partie du domaine foncier de l'œuvre du Saint-Esprit lui reste, à cette heure; ses archives, seules, sont demeurées intactes.

(4) Cartul., p. 192.

(5) On penserait, à tort, qu'en raison de la rapidité du fleuve, sous le pont, et de l'accélération de la navigation par l'emploi de la vapeur, le grand mouvement commercial qui se faisait, là, pendant la première moitié du XIX^e siècle, ne put s'accommoder du peu de largeur des arches. Vingt-huit ans après le passage du premier bateau à aubes, seulement, et alors que la création du chemin de fer P.-L.-M. allait réduire des neuf-dixièmes le trafic par eau, une cause fortuite, une crue d'Ardèche qui arrêta, vingt-quatre heures, en amont du pont, un bateau porteur de troupes destinées à la campagne de Crimée, détermina la démolition des deux arches, les plus rapprochées de la ville, et leur remplacement par une grande arcade de fonte. Si la légitimité du motif excuse la dégra-

que dans un revêtement solide qui prétend lui rendre sa forme première, le vieux pont reste debout. Longtemps encore, aux générations inconscientes des durs sacrifices que s'imposa la Chrétienté pour améliorer le sort du voyageur, il redira la devise prophétique :

Stabit quamdiu pietas.

A l'heure même où s'impriment ces trois mots, la meilleure sauvegarde du Pont-Saint-Esprit, dans le passé, grâce à la patriotique prévoyance qu'ils entretenirent chez les recteurs de l'Œuvre, nos concitoyens sont invités à les méditer.

Cette devise communale ne fut pas seulement l'expression de la foi religieuse ou de la charité des ancêtres, dans un serment dont ils léguaient le gage à leurs enfants ; elle contenait un appel permanent à se ranger autour du symbole de la petite patrie (celle qui, par la survivance du foyer familial, fait aimer davantage la grande), si jamais l'existence de ce symbole était menacée.

Un projet, à l'étude, propose de démolir encore deux arches du viaduc et de leur substituer une nouvelle arche en fonte, comme si l'issue plus facile donnée à quelques mètres cubes d'eau, par l'enlèvement d'une pile sur vingt qui portent le tablier du pont Saint-Esprit, pouvait préserver la plaine de Lamotte contre des débordements tels que ceux de 1840, 1856 et 1890.

dation du monument, il est permis de croire que l'emploi d'une mesure moins draconienne aurait suffi à protéger la batellerie. L'arche dite marinière n'est pas seulement fort disgracieuse. Son développement exagéré conduisit à l'exhaussement du pont, sur les deux tiers de sa longueur, et le surplus d'extrados, qu'on n'a pu dissimuler, amène sur la chaussée des accidents fréquents, surtout les jours de pluie et de verglas.

La coupure du pont fut définitive, le jour de Pentecôte 1855, à onze heures du matin. Le premier véhicule passa sur l'arche marinière, en fin de l'année 1856.

La cause du mal est toute dans le colmatage du dessous du pont, sur près des deux tiers de sa longueur (six cents mètres, assurément, aux eaux basses).

Qu'on ait créé un chenal navigable, qu'on le conserve et entretienne libre, fort bien. Mais pourquoi ne pas maintenir le lit torrentiel, le lit des débordements, tel que le comprirent les bâtisseurs de 1265 et leurs successeurs jusqu'à la Révolution ?

Cette expérience de cinq cent vingt-six années, le corps des ponts et chaussées en a bénéficié jusqu'en 1830.

Depuis lors, ici et sur tout le littoral du Rhône, on a essayé de divers systèmes pour régler les crues du fleuve, comme si une force quelconque pouvait les arrêter. Les grandes levées insubmersibles qui ont fait leur temps, avaient bien des fois épargné les campagnes ; des digues submersibles, qui semblent avoir vécu, à leur tour, auraient laissé se produire des désastres lamentables si, pour disparaître, les vieilles chaussées n'avaient exigé une forte dépense qu'on n'a pu faire.

Un chenal navigable de trois cents mètres, ouvert de Lyon à la mer, a englouti quarante millions.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que, non seulement les rives colmatées s'élèvent menaçantes pour la plaine devenue marécageuse, mais le plafond même du chenal s'exhausse d'une façon inquiétante, en plus d'un endroit.

Pour porter remède à ce régime défectueux, au droit du pont Saint-Esprit, il ne suffirait pas d'en démolir les vingt piles, les unes après les autres. Le retour aux traditions est absolument nécessaire.

Au Rhône, fleuve torrentiel, rendez son lit de mille mètres de largeur, en réservant à la passe de navigation les 500 mètres cubes du plus bas étiage. La dépense n'excèdera pas les frais d'un acte de vandalisme fort inutile.

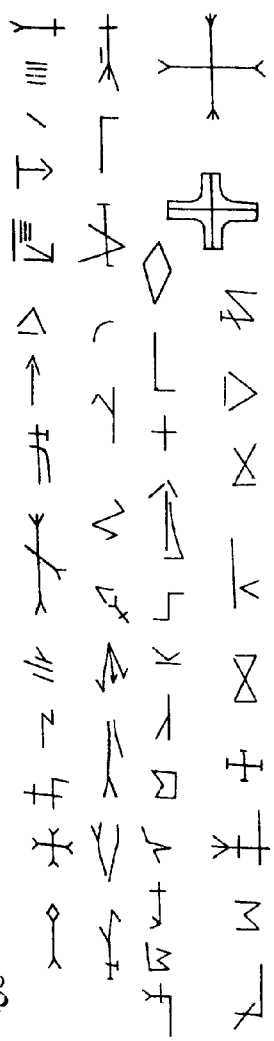
Si le sentiment de l'historien du bon vieux pont paraît suspect, qu'on en croie le propriétaire dont les biens fonds, situés aux deux rives du Rhône, souffrent des plus petites comme des grandes inondations. Après avoir tiré de l'oubli et narré un passé qui ne fut pas sans gloire, il estimera sa meilleure récompense l'abandon d'un projet

qui, tôt ou tard, enlèverait aux habitants de Pont-Saint-Esprit le monument, objet de leur orgueil, et à l'histoire de la Charité, au moyen âge, l'unique spécimen des grandes constructions en rivière que le temps ait respecté.



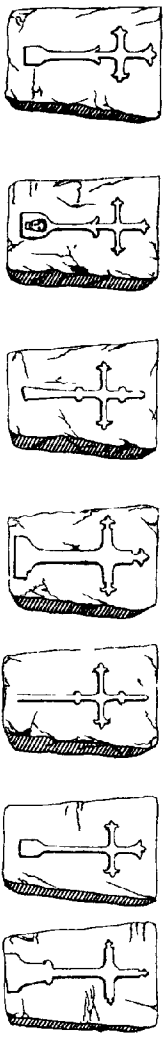
Pont Saint-Esprit.

Planche II



Marques de Tacherons

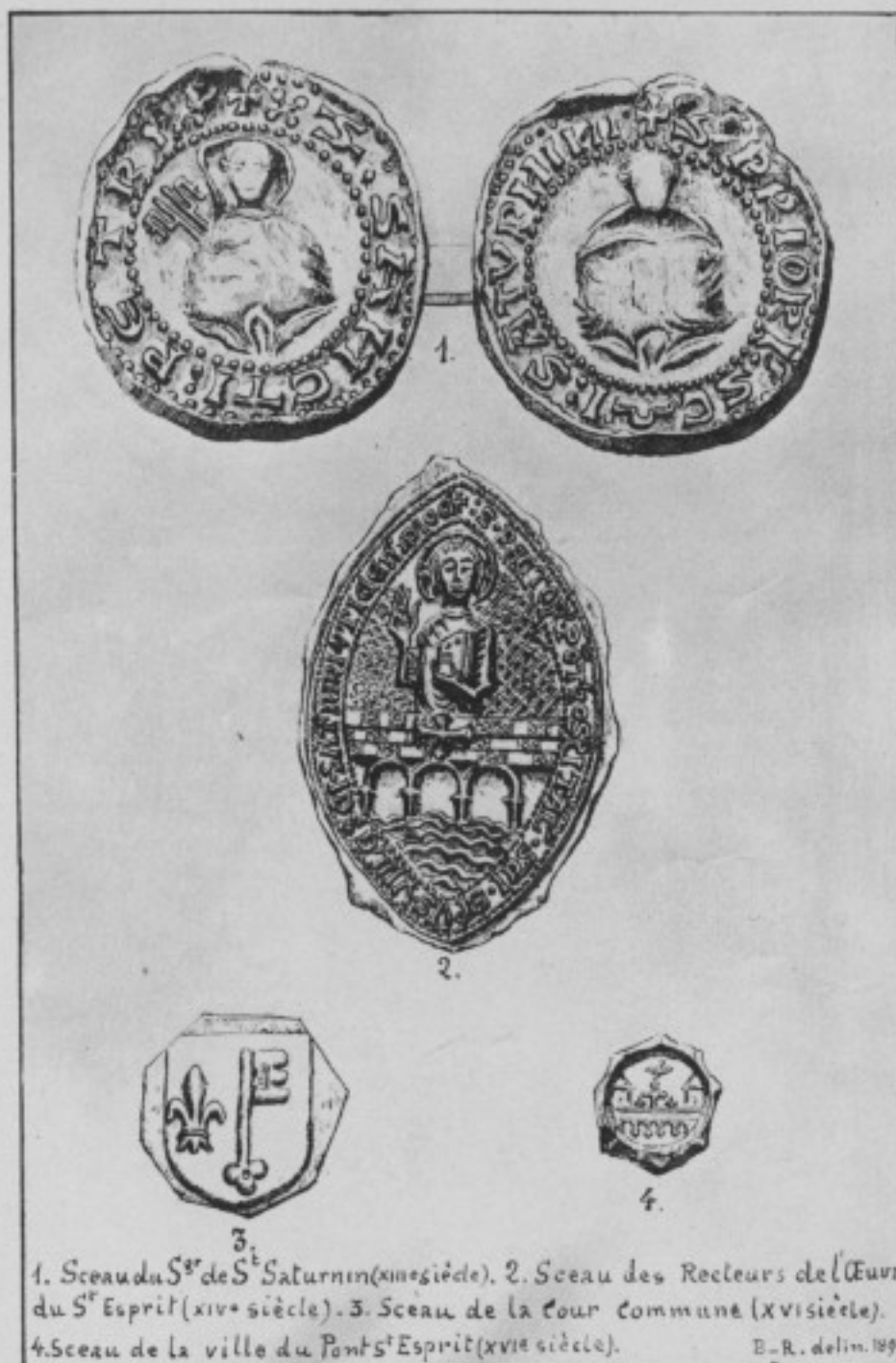
BR



Quelques unes des Clefs de voûte des Arches de l'ancien Bâillon. Monumental, 1873

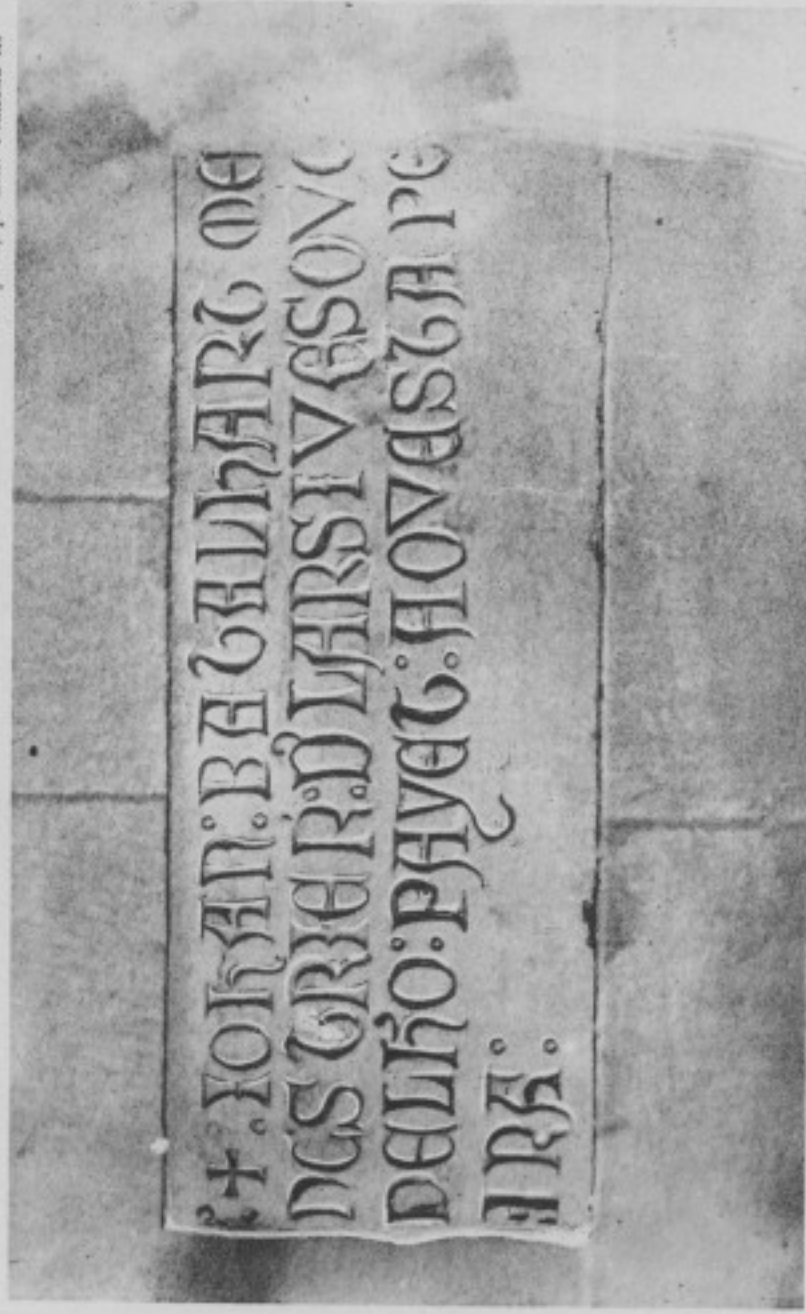
IMP. PROT. ALFRED ABOU, PARIS.

LES PIERRES DU PONT ST-ESPRIT



IMP. PROT. ALFRED ANGH, PARIS.

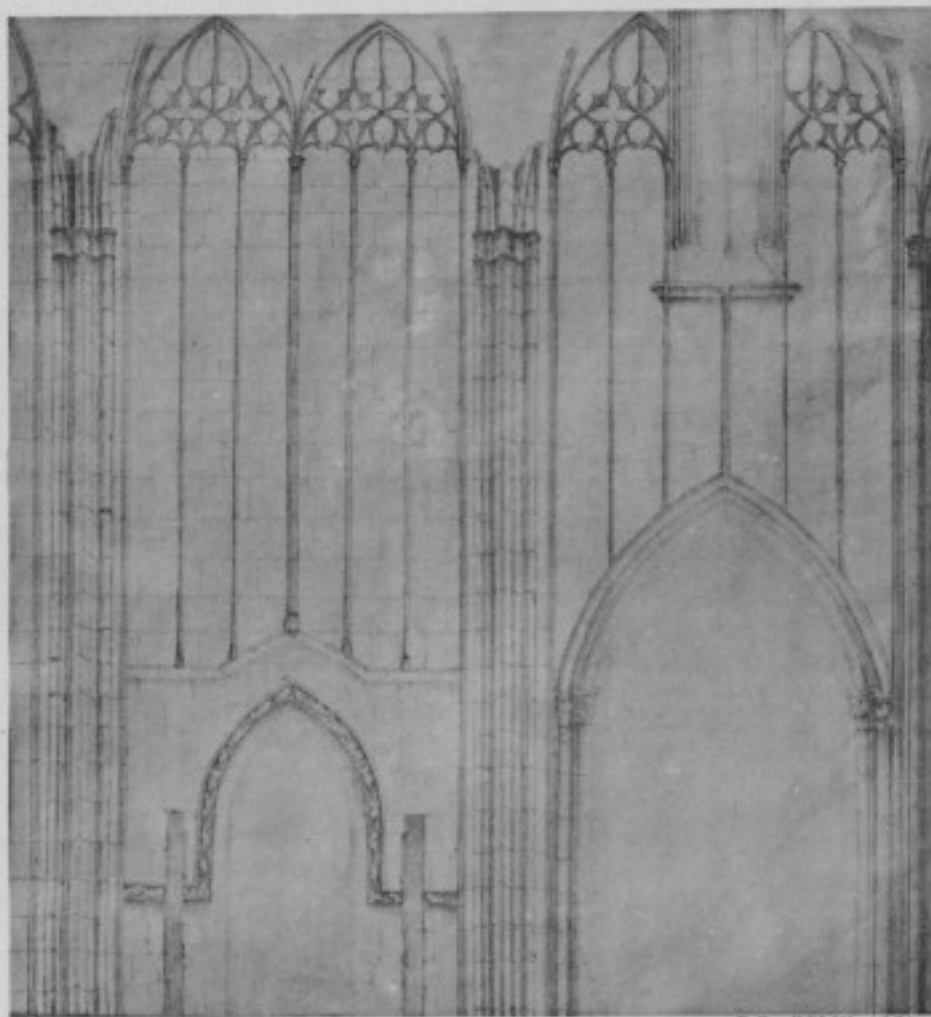
LES SCEAUX HISTORIQUES
DE PONT ST-ESPRIT



PHOTOGRAPHIE DU F. SALUTIEN-JOSEPH

« JEHAN BATALHARD, Ménétrier de l'ARCHEVÊQUE de LYON
paya ceste pierre ».

Inscription, à la Porte du grand Hospital

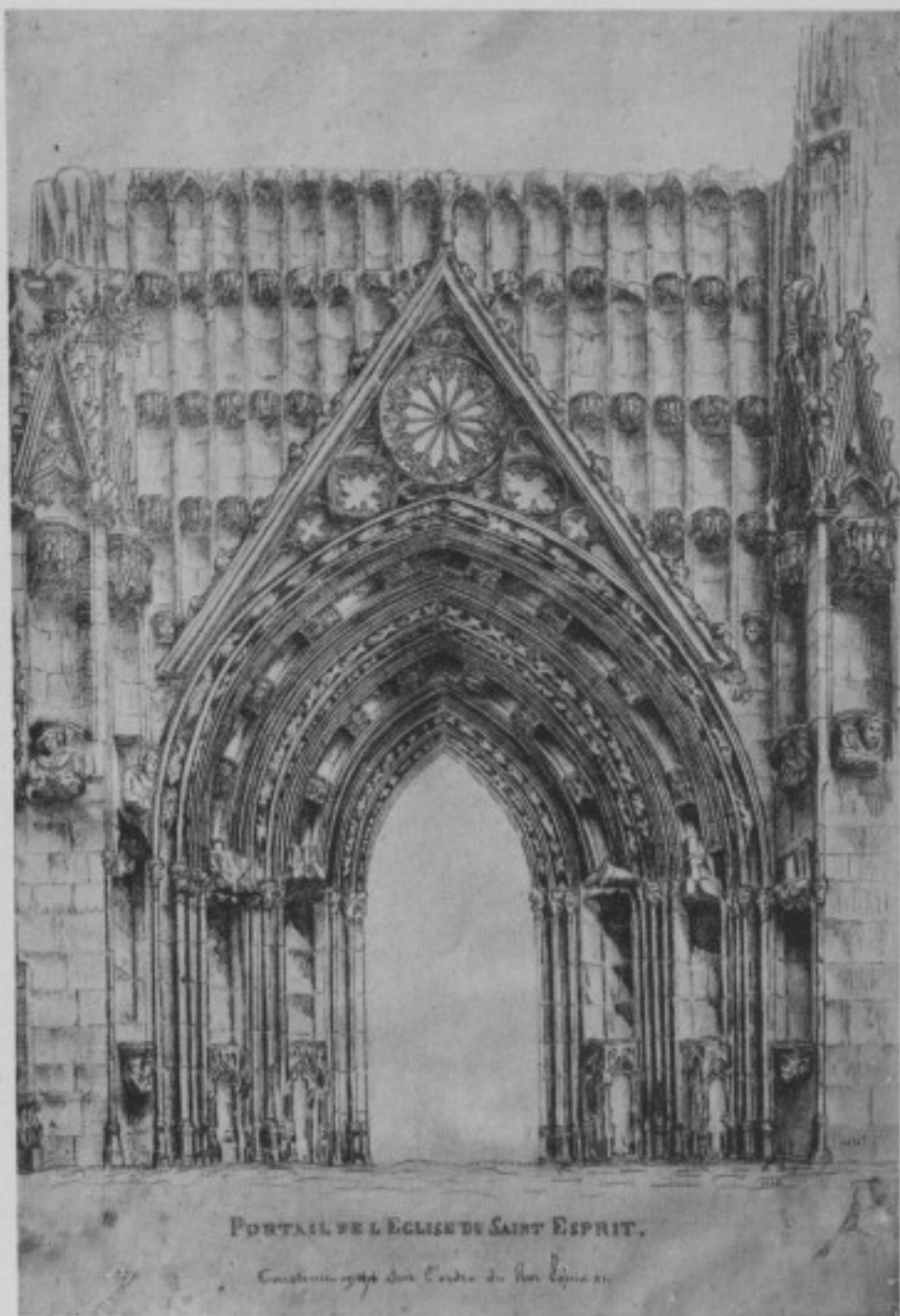


B-R. DELIN 1865

L'ÉGLISE DE L'ŒUVRE DU ST-ESPRIT

Intérieur, Mur Latéral

Comprenant la Porte Principale.



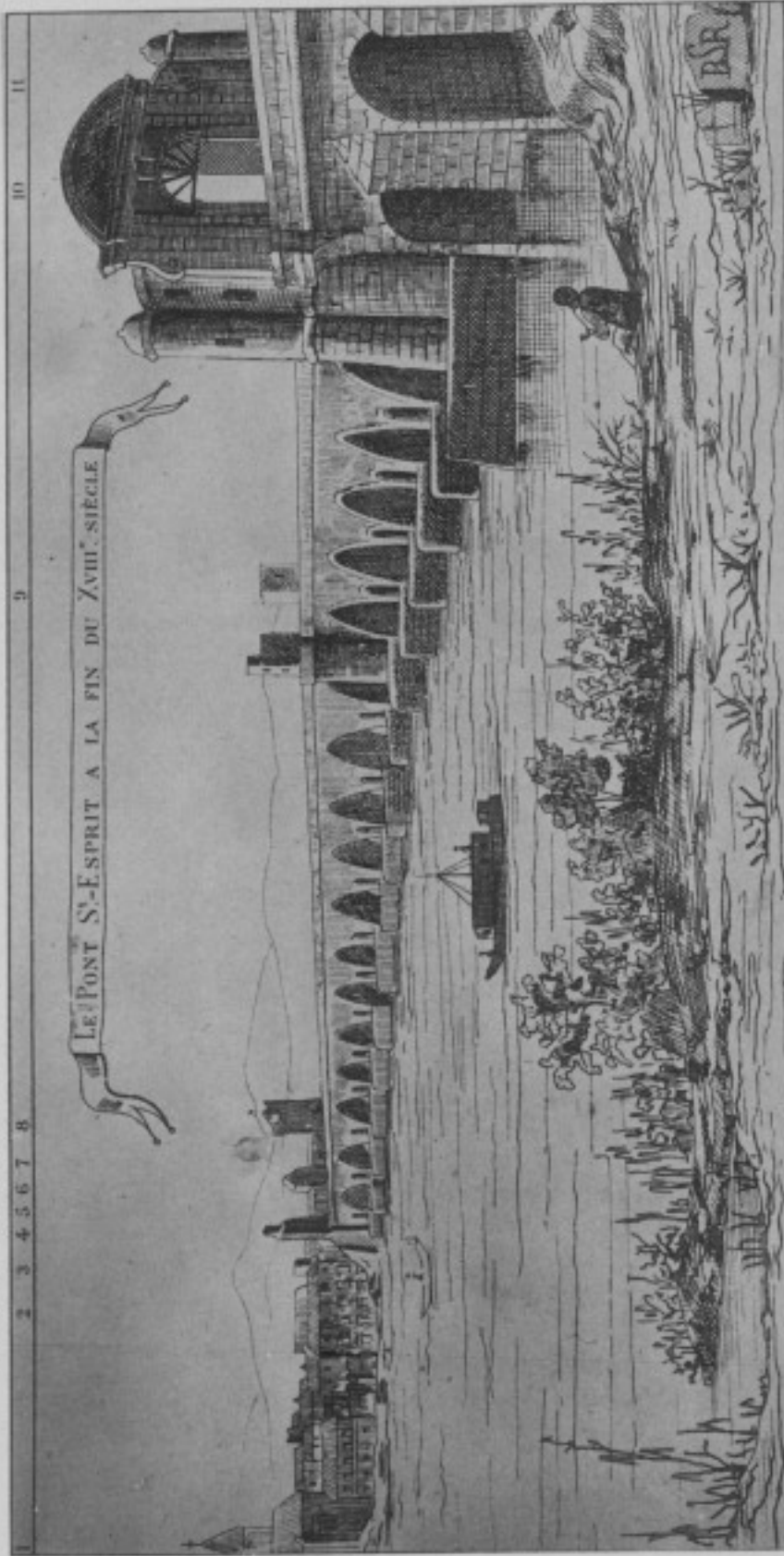
PORTAIL DE L'ÉGLISE DE SAINT ESPRIT.

Construction par l'Ordre du Roi Louis XI.

B.-R. DELIN 1866

PORTE PRINCIPALE
de l'Église de l'Œuvre du St-Espirit

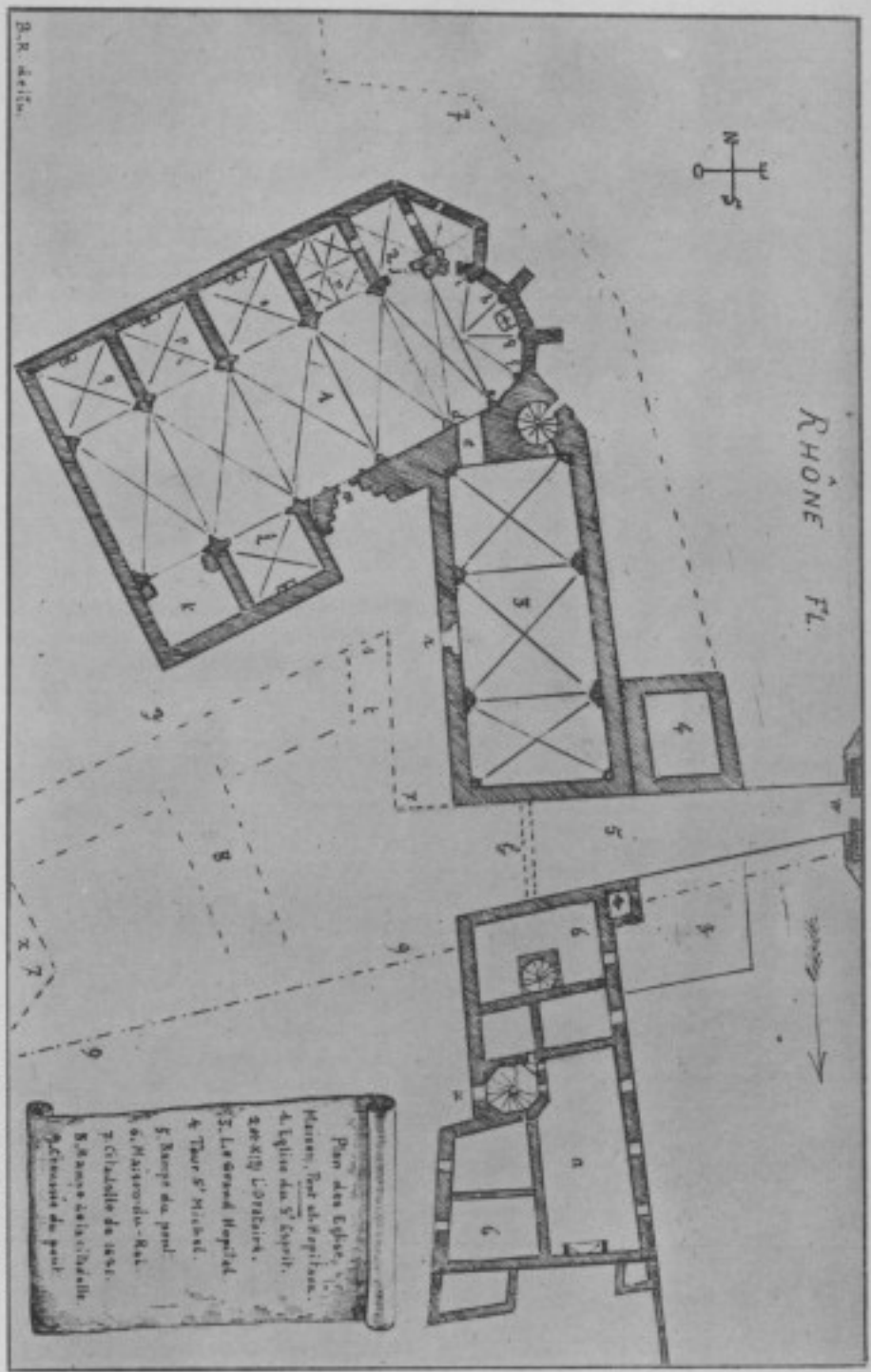




1. Loges paroissiales (St-Mathurin) - 2. Hôtel de St-Esprit - 3. Maison de la 3. Prie St. Michel - 4. Porte de l'ancien hôpital de l'ancien hôpital de St-Esprit englobés dans la Chapelle - 5. Loges de St-Esprit - 6. Collège de St-Esprit - 7. Collège de St-Esprit - 8. Collège de St-Esprit - 9. Tour et Chapelle St. Nicolas - 10. Porte de l'ancien hôpital de St-Esprit - 11. Arches reconstruites au XVIII. siècle.

D'APRÈS BASIDE 1776

LE PONT ST-ESPRIT, autrefois.



GEOMETRAL DE L'ENTREE DU PONT ST-ESPRIT
 Fin du XVIIe Siecle

Imp. Paris: ALPH. BOU. PARIS.